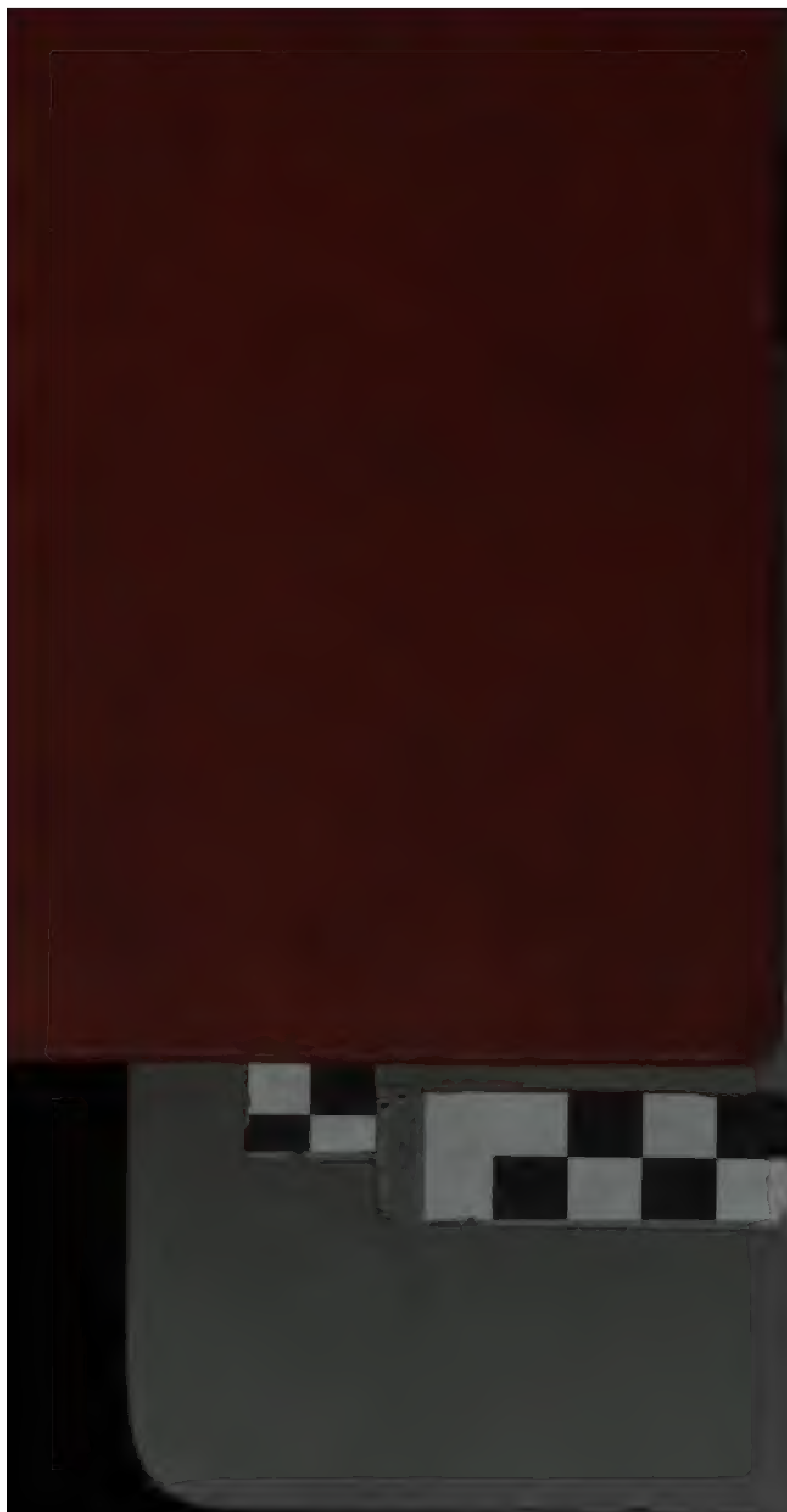




ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT

De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

M. **BONNETTY**, de l'académie de la Religion catholique de Rome, et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales*. — M. de **CHAULNES**. — Mgr **MANNING**, archevêque de Westminster. — M. l'abbé **MOIGNO**. — M. **PAUTHIER**. — M. le Vic. Emmanuel de **ROUGÉ**, de l'Institut. — M. le docteur **RULAND**. — M. Charles **SCHOEBEL**. — Mgr de **SÉGUR**. — P. **TARQUINI**, de la Compagnie de Jésus.

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME XX.

79e VOLUME DE LA COLLECTION.

PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,

RUE DE BABYLONE, N° 39 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1869

Versailles. — Imp. Beau, rue de l'Orangerie, 36.

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 115. — JUILLET 1869.

N° 116. — AOUT.

N° 117. — SEPTEMBRE.

N° 118. — OCTOBRE.

N° 119. — NOVEMBRE.

N° 120. — DÉCEMBRE.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

CINQUIÈME SÉRIE.

Conditions de la souscription.

Les *Annales* paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec *Gravures* ou *caractères étrangers*, quand il y a lieu.

Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au *Directeur*, rue de Babylone, n° 39.

CONCORDANCE ET PRIX

des Séries et de la Collection des Annales :

1re *série.*	— 12 volumes.	— tome	1 à 12.	Prix :	4 fr. le vol.
2e *série.*	— 7 vol.	— t.	13 à 19.	—	4 fr. le vol.
3e *série.*	— 20 vol.	— t.	20 à 39.	—	4 fr. le vol.
4e *série.*	— 20 vol.	— t.	40 à 59.	—	4 fr. le vol.
5e *série.*	— 19 vol.	— t.	60 à 78.	—	10 fr. le vol.

Chacune de ces séries est terminée par une *Table générale des matières*, de la série.

Chaque volume se vend séparément, et l'on donne *des facilités* pour le payement.

S'adresser directement au bureau.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 115. — Juillet 1869.

Traditions primitives.

EXAMEN CRITIQUE DU LIVRE :

LE DÉLUGE MOSAIQUE, L'HISTOIRE ET LA GÉOLOGIE

Par M. l'abbé LAMBERT.

2e ARTICLE [1].

Nous avons, dans notre cahier d'avril dernier, cité la critique que M. l'abbé Moigno a faite de ce livre de M. l'abbé Lambert. Les raisons qu'il donnait nous paraissaient tout à fait claires et probantes. Depuis lors cette question a pris des proportions nouvelles. Un des amis de M. l'abbé Lambert a répondu aux critiques de M. l'abbé Moigno. Notre loyauté bien connue nous impose l'obligation de publier cette réponse. Mais elle demande aussi que nous la fassions suivre de la réplique de M. l'abbé Moigno.

Nous y ajoutons aussi les renseignements que M. l'abbé Moigno a donnés sur les précautions qu'il avait prises afin que sa critique ne pût blesser ni M. l'abbé Lambert ni le Doyen et les autres membres de la faculté de théologie qui avaient permis la publication de la thèse de M. l'abbé Lambert. On y verra jusqu'à quel point la faculté de Sorbonne est responsable des doctrines de M. Lambert. Cette réponse contiendra donc trois choses :

1° Explications de M. l'abbé Moigno sur la publication de sa critique ;

2° La lettre de M. l'abbé Lecot, en faveur de M. l'abbé Lambert ;

3° La réponse de M. l'abbé Moigno à cette lettre. A. B.

[1] Voir le 1er article au Numéro d'avril, t. XIX, p. 306.

1. Explications de M. l'abbé Moigno sur la publication et sa critique.

J'aurais voulu, non pour moi, qu'on ne m'obligeât pas à l'insertion de la réponse qu'on va lire, et je décline la responsabilité des conséquences qu'elle aura nécessairement.

Mon article avait paru depuis cinq semaines, il était complétement oublié, M. l'abbé Lambert n'en avait pas même entendu parler; le mauvais effet qu'il aurait pu produire était donc complétement effacé, il ne fallait pas qu'on le fît revivre.

Je reconnais que j'ai été sévère, très-sévère, quoique je susse M. l'abbé Lambert bon prêtre, apprécié de ses supérieurs ecclésiastiques, aimé et estimé de ses confrères. Il ne m'avait d'ailleurs blessé en rien, personne ne m'excitait contre lui, encore moins contre la Faculté de théologie; le récit très-abrégé des faits peut seul expliquer sous quelle impression j'ai écrit.

Quand le libraire, M. Savy, m'envoya *le Déluge,* je le remis aussitôt à l'un de mes collaborateurs, M. Mazas de Sarrion, qui fit et signa, comme chacun peut le voir, l'article inséré dans la livraison du 13 août 1868. A cette époque, je n'avais pas encore lu cet opuscule, et le nom de M. l'abbé Lambert m'inspirait une confiance entière.

La rédaction de mes *Splendeurs de la foi* m'amena bientôt à le lire; je le lus avec d'autant plus d'empressement et d'attention que la question capitale du déluge me préoccupait beaucoup.

Je ne dirai jamais combien fut vive l'impression douloureuse que me causa la lecture approfondie et la plume à la main de cette nouvelle théorie du déluge considéré au point de vue de la géologie. La science et la foi me parurent gravement compromises, et je résolus de combattre énergiquement des doctrines qui m'apparaissaient dangereuses. Je voyais, malgré moi, dans cette théorie la négation absolue du *déluge mosaïque,* appuyée de mauvais arguments empruntés à une science trop aventurée. Depuis ce jour-là, je ne fus plus maître du mouvement impérieux qui m'obsédait et m'entraînait invinciblement à rétracter l'article louangeur des

Mondes, que plusieurs de mes abonnés m'avaient d'ailleurs reproché. Mais je voulais procéder lentement et avec prudence.

Le 21 mars, je fis, sous forme de *lettre à M. l'abbé Lambert*, une première rédaction de ma réfutation; je terminais en lui disant que cette appréciation si sévère de son livre ne serait publiée dans les *Mondes*, qu'autant qu'il ne désavouerait pas ce que je croyais créer un désaccord entre la science et la révélation. Je lus ce manuscrit, que M. l'abbé Lambert a vu chez moi, à mon ami, mon conseil, le plus savant des prêtres avec lesquels je suis en relation habituelle, le traducteur de la célèbre *Cosmogonie* du R. P. Pianciani. Il trouva que j'avais pleinement raison. J'allais envoyer ma lettre à son adresse lorsqu'un autre confrère me fit observer que cette manière d'agir avait des inconvénients graves. La lettre embarrasserait M. l'abbé Lambert; elle ne changerait rien à ses convictions; tout ce que j'avais à faire, c'était de la transformer en article critique publié dans les *Mondes*; il était d'ailleurs de mon devoir de signaler des doctrines dangereuses auxquelles j'avais donné une approbation tacite en insérant le compte-rendu de M. Mazas.

Ma rédaction fut achevée le mardi 20 avril, et je recevais épreuve le samedi soir 24. Le dimanche matin, 25, je fis prier M. l'abbé Favre d'Envieux, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de théologie, *l'un des juges de la thèse de M. l'abbé Lambert*, de venir me voir. Il vint dans l'après-midi, je lui lus mon travail imprimé, il ne me fit aucune observation, sinon que la Faculté laissait à l'auteur de la thèse la responsabilité de ses théories, il me donna même par écrit la *formule d'approbation avec réserves*, pour que je ne fisse pas confusion. Comme dans le préambule je rappelais ce qui s'était passé à la Sorbonne, M. Favre me demanda d'emporter mon épreuve pour la soumettre à Mgr Maret, doyen de la Faculté de théologie. J'y consentis bien volontiers; et, je dois le dire, j'étais dans la persuasion intime que Monseigneur ou M. l'abbé Fabre informeraient M. Lambert de ma vigoureuse attaque.

Le lundi 26, M. l'abbé Favre me rapporta mon épreuve, en disant que Mgr l'Evêque de Sura n'aurait pas le temps de la

lire avant le jeudi, jour d'apparition des *Mondes*. Aussitôt, je mis de nouveau l'épreuve sous enveloppe, et la renvoyai à Monseigneur. Je lui disais que je tenais essentiellement à ce que Sa Grandeur lût mon article, et que j'attendrais, s'il le fallait, huit ou quinze jours. Mais le mercredi 28 avril, Monseigneur m'écrivit, *propriâ manu*, ce petit mot dont j'ai montré l'autographe à M. l'abbé Lambert :

« Je remercie beaucoup le savant et très-cher M. Moigno » de la communication qu'il veut bien me faire et de ses dis- » positions pour la Faculté. Il m'est impossible en ce moment » de lire l'epreuve; je la lui renvoie donc pour ne pas le re- » larder. Je lirai ce travail dans la revue elle-même, si » M. Moigno le veut bien. »

Mes bonnes dispositions envers la Faculté s'étaient manifestées par la radiation du préambule, et l'on a vu, en effet, que je n'ai pas même fait allusion à la *thèse de doctorat* de M. l'abbé Lambert.

J'attendis le retour des autres épreuves, que j'avais soumises au jugement de conseils éclairés, recommandables et impartiaux; et, huit jours après, mon article, lu et corrigé par plusieurs ecclésiastiques, fut inséré dans la livraison du 6 mai. Je le portai moi-même à Mgr de Sura le matin du jour où, dans la chapelle de l'Abbaye-au-Bois, il voulut bien édifier la pieuse Association du Saint-Esprit de sa présence et de sa parole éloquente.

Je ne l'envoyai pas à M. l'abbé Lambert : il me semblait impossible que M. l'abbé Favre ne l'eût pas mis au courant des faits; la réception de cette réfutation énergique ne pouvait d'ailleurs que lui être très-désagréable. Je résolus donc d'attendre que quelque membre du clergé lui en parlât. J'ai peut-être eu tort.

Voilà les faits tels qu'ils se sont passés, tels qu'ils résultent de pièces authentiques. On ne m'accusera pas au moins de légèreté.

A mesure que j'avançais, l'impression causée par l'argumentation scientifique de M. l'abbé Lambert devenait plus pénible et plus profonde; de là l'excitation qui perce sous ma plume et que l'on me reproche si vivement aujourd'hui :

j'aurais dû peut-être la dominer ; mais comment rester impassible quand on voit clair comme le jour que les doctrines qu'on combat aboutissent fatalement à la négation implicite du dogme sacré d'un Déluge ayant détruit le genre humain tout entier, à l'exception de Noé et de sa famille ? C'est la conclusion forcée de la thèse de M. l'abbé Lambert, et, je le dis carrément, la *Faculté de théologie ne devait pas la consacrer.*

2. Voici maintenant la lettre de M. l'abbé Lecot de Noyon en faveur de M. Lambert.

Vous avez consacré, il y a un mois environ, quelques pages de votre savante revue à l'examen du *Déluge mosaïque*, de M. l'abbé Lambert. Après les éloges que vous aviez donnés spontanément, dans les *Mondes*, à cet ouvrage, immédiatement après son apparition, au mois d'août 1868 [1], il pouvait paraître un peu extraordinaire que vous revinssiez à une nouvelle étude critique sur les opinions émises dans ce livre ; mais, ce qui a dû paraître plus étonnant, c'est surtout la façon amère dont vous traitez un auteur fort digne de vos respects et un ouvrage fort digne de vos égards, quelques mois après que vous vous étiez montré si prodigue de compliments envers l'un et envers l'autre.

D'où a pu venir un pareil changement, et comment expliquer une semblable volte-face ? Je ne le cherche pas ; je n'en ai plus le droit après les confidences que vous avez bien voulu me faire ; je me borne à examiner si c'est sérieusement un retour de conscience qui a pu vous dicter l'appréciation du 6 mai 1869, si complétement en opposition avec celle du 13 août 1868.

J'entre donc, avec votre permission, dans l'examen de votre étude critique, et je le fais avec d'autant plus de liberté que, sur quelques points de détail de cette grande question du déluge mosaïque, je suis plus rapproché de l'opinion que vous soutenez que de celle de mon honorable et savant ami, M. l'abbé Lambert.

Les sept pages que vous consacrez au *Déluge mosaïque* semblent n'avoir qu'un but, faire passer l'ouvrage pour un tissu d'affirmations sans valeur scientifique, et l'auteur pour un de ces esprits indépendants qui courberaient volontiers le sceptre de la foi sous le joug d'une vaine science : or, c'est contre cette double tendance de votre étude que je proteste en vous priant de publier ces lignes.

Vous ne voulez point faire un crime à M. l'abbé Lambert de se dire partisan du déluge *relativement universel* ; c'est l'opinion de Vossius, Mabillon l'a défendue, l'Église ne la condamne point, vous permettez qu'on la soutienne ; mais, ce que vous blâmez, c'est la série d'arguments qu'apporte l'auteur du *Déluge mosaïque* à l'appui de sa thèse. Suivons à la fois les arguments et vos blâmes.

1er *argument de M. l'abbé Lambert.* « On ne se demande pas, et on ne pou-
» vait le faire alors que la science n'existait pas encore, comment la terre
» avait été universellement inondée, de telle sorte que le globe avait disparu

[1] Voir les *Mondes*, livr. du 13 août 1868.

» sous les eaux, *ce qui est contraire à toutes les lois de l'hydrostatique.* »

CONTRAIRE A TOUTES LES LOIS DE L'HYDROSTATIQUE! Cette affirmation vous paraît renversante. Vous ne comprenez pas qu'un « ellipsoïde à peu près de » révolution, entièrement recouvert d'eau, ne puisse pas conserver son état » d'équilibre. » Vous avez fait appel aux principes de vos savants traités de mécanique; pour plus de sûreté, vous avez voulu consulter un des maîtres de la science, qui vous a répondu que la terre pouvait parfaitement conserver sa condition d'equilibre avec une couche de 8,16 ou 30 kilomètres recouvrant toute sa surface.

Franchement, est-ce que vous avez cru tout cet étalage de science nécessaire pour démontrer à M. l'abbé Lambert qu'il n'est nullement contraire aux lois de l'hydrostatique qu'un ellipsoïde, recouvert d'eau, d'une façon normale, sur toute sa surface, puisse garder ses conditions d'équilibre? N'est-ce pas avoir voulu prêter à l'auteur du *Déluge mosaïque* une naïveté nonpareille, que de donner ce sens à son affirmation, autrement comprise par vous dans votre première critique?

M. l'abbé Lambert part de cette idée que la masse d'eau, connue et évaluée selon les données de la science actuelle, devait être insuffisante pour couvrir toute la terre, d'une façon normale, à la hauteur de 15 coudées au-dessus des plus hautes montagnes. Pour que l'eau pût couvrir les montagnes, et les plus hautes, il eut fallu, d'après lui, que les vallées ne fussent pas remplies de la quantité d'eau normale qui aurait dû les recouvrir, ce qui est évidemment contraire aux lois de l'hydrostatique. Que l'on donne des raisons plausibles pour établir que la quantité d'eau connue, ou légitimement supposée par la science, dans l'intérieur de la terre et dans l'air, est suffisante pour couvrir *normalement* toute la terre, de façon à ce que les pics les plus elevés aient au-dessus d'eux une couche d'eau de 15 coudées, et M. l'abbé Lambert devra retirer son affirmation. Mais, si on ne peut fournir cette preuve, et si les données positives de la science n'établissent pas l'existence, au moins probable, de cette énorme masse d'eau, il faut laisser les auteurs qui s'occupent de ces matières libres d'affirmer que, dans ce cas, pour que les plus hautes montagnes eussent été couvertes, il eût fallu que *les lois de l'equilibre des liquides* ne fussent pas observées.

2ᵉ *argument de M. l'abbé Lambert.* « Si le déluge a été universel, d'une » universalité absolue, toute végétation a dû être bouleversée et anéantie; » tout le sol enlevé et ruiné .. Comment alors expliquer l'existence du *rameau* » *d'olivier* autrement que *par un miracle?* Dira-t-on que cette plante a dû » pousser pendant l'inondation, ou après? Mais il ne faut pas oublier que » l'immense quantité d'eau qui couvre la terre a dû mettre un certain laps » de temps à s'écouler. La germination n'a dû commencer que fort tard dans » l'année, après l'époque ordinaire de la végétation. Puis il fallait de la » graine,.. un sol tout préparé; ce sont là autant d'impossibilités matérielles. » Dire, avec certains auteurs, que cet olivier a dû être preservé et croître dans » les eaux, c'est admettre une *absurdité en histoire naturelle.* »

Sur cette dernière affirmation, vous semblez ne *plus pouvoir vous contenir*, mon vénéré maître, et votre plume, qui a déjà trouvé moyen d'affliger

M. l'abbé Lambert de deux lourdes épithètes (très-lourdes, retenez-le bien), *téméraire* et *plus téméraire*, n'hésite pas à écrire cette phrase : « Ce passage » est vraiment désolant à lire ! Vous accumulez les difficultés avec un *achar-* » *nement inexplicable, qui serait ridicule s'il n'était pas plus que téméraire.* »

Voilà, monsieur, de bien graves qualificatifs ; et il me semble que vous n'avez pas dû vous en rendre compte avant de les écrire. Ce n'est plus seulement une thèse, une opinion que vous voulez pourfendre ; évidemment, c'est l'homme, et l'homme tout entier. Vous voulez le dépouiller de sa science en faisant passer pour *ridicules* ses affirmations scientifiques, et de sa foi, en le faisant passer lui-même pour *plus que téméraire !* Et cela, à propos d'un principe d'histoire naturelle que M. Lambert a emprunté à toutes les physiologies, qui est dans tous les ouvrages sérieux de botanique, et qu'au besoin je me fais fort de vous produire avec l'autorité des savants dont le nom a le plus d'autorité dans cette partie de la science, aujourd'hui.

Non, M. l'abbé, il n'est pas *plus que téméraire* et il n'est pas *ridicule* de prétendre qu'une plante aérienne ne peut conserver verts ses rameaux et ses feuilles, si elle est entièrement submergée pendant plus de cinq mois, et j'ai l'honneur de connaitre plus d'un spécialiste distingué dans ces matières qui aurait fait volontiers remonter à leur source les graves épithètes dont vous vous êtes servi contre l'auteur du *Déluge mosaïque*. Vous voudrez bien en appeler froidement à votre science, au lieu de céder à des mouvements de vivacité qui compromettent les plus savants ; vous recourrez à l'expérience, si bon vous semble, et vous verrez que la seconde difficulté, opposée par M. l'abbé Lambert à l'opinion de l'*universalité absolue du déluge*, n'est ni si ridicule, ni si téméraire.

Sans doute, vous pouvez prétendre avec raison que la plante vivra sous l'eau, et que, se retrouvant même après 5 ou 6 mois hors de l'eau, dans ses conditions ordinaires de végétation, elle pourra pousser des bourgeons et des feuilles ; mais, appeler ridicule et plus que téméraire l'affirmation qui avance que les feuilles ne peuvent conserver leur vie et leur verdeur dans l'eau pendant un si long temps, c'est, à mon avis, d'abord peu parlementaire, et ensuite, au moins aussi audacieux que la prétention de M. l'abbé Lambert.

Vous mettez une grande importance à faire comprendre que, du texte de la Bible, résulte à peu près cette démonstration : que le règne végétal n'a pas souffert du déluge ; mais, en établissant ce fait sur le texte sacré, vous n'avez pas remarqué, sans doute, que c'est la thèse de M. l'abbé Lambert que vous servez. Car, s'il est vrai, d'après la Bible, comme vous l'avancez, que les végétaux ont été conservés, et que Noé a trouvé, au sortir de l'arche, des légumes verts, *olera virentia*, j'en comprends mille fois mieux la conservation, je l'avoue, sur un sol non submergé que sur une terre battue par des eaux montantes, par des flots qui vont et qui viennent, comme dit l'Écriture : *Euntes et redeuntes*.

3° *argument de M. l'abbé Lambert*. « Par les cataractes du ciel, il faut en- » tendre les eaux répandues dans l'atmosphère sous forme de nuages de » vapeurs, et par le mot abime, l'immensité des mers. La raison ne saurait » admettre une autre interprétation. »

La raison! dites-vous; s'agit-il ici de raisonner? Et moi, je vous dirai : S'agit-il ici d'autre chose? L'auteur du *Déluge mosaïque* entreprend d'expliquer la submersion de l'homme par les eaux du déluge, d'une façon naturelle. Il croit n'avoir pas besoin de *recourir à un miracle*, au moins pour ce qui est de la quantité d'eau nécessaire au déluge. Il me semble qu'il est dans son droit en faisant appel *à la raison et à la science*. Est-ce que c'est bien vous, monsieur l'abbé, qui prétendriez que dans une question de science, il ne s'agit pas de raisonner? Et est-ce parce que vous vous seriez placé si étrangement sur le terrain de l'imagination que vous trouveriez tant à dire à une thèse fort innocente?

Avouez avec moi que c'est bien imagination, en effet, et non pas science, qu'il faut appeler des arguments du genre de ceux-ci? « Qui sait ce que sont » les eaux situées au-dessus du firmament de la Genèse? Ne pourrait-on pas » leur trouver une existence réelle dans cette atmosphère plus légère, plus » ignée, à laquelle des savants illustres, Herschel, Quételet, Newton, donnent » plus de 800,000 kilomètres de hauteur, et qui rappellerait les atmosphères » d'hydrogène que la science du jour découvre autour du soleil et des étoiles? » Qui sait encore la quantité d'eau renfermée dans les profondeurs de la » terre? Des savants ne craignent pas d'affirmer que la terre tout entière pour» rait absorber cinquante océans comme le nôtre, et qu'elle a déjà absorbé, » de fait, le cinquantième de son océan primitif? »

Examinons ensemble, si vous voulez bien, monsieur le directeur, la valeur de ces arguments que vous opposez à l'affirmation de M. l'abbé Lambert. Deux opinions sont en présence : en attaquant celle de votre adversaire, vous cherchez à établir la vôtre, et, quoi que vous disiez, vous *raisonnez* pour y parvenir. Or, j'affirme qu'entre les raisons données par vous, et celles données par M. Lambert, il est peu de personnes qui hésiteraient à prendre parti pour ce dernier. M. Lambert dit : la science n'a pas jusqu'ici constaté l'existence d'une assez grande quantité d'eau pour couvrir la terre normalement jusqu'au-dessus des plus hautes montagnes. Est-ce vrai? L'existence de cette masse d'eau est-elle démontrée? Non, mille fois non. Et pour la science, ce qui n'est pas démontré ne peut pas être pris comme un argument sérieux en faveur d'une opinion quelle qu'elle soit.

Vous avancez des hypothèses auxquelles vous mêlez adroitement les noms de Herschel, de Quételet, de Newton, mais si ces savants astronomes ont pu affirmer l'existence d'une atmosphère plus légère et plus ignée que la nôtre, s'étendant à une hauteur de 800,000 kilom., aucun d'eux n'a eu la pensée de faire de cette atmosphère un réservoir d'eaux prêtes à fondre sur le globe à la suite d'une perturbation ou je ne sais quel phénomène régulier. Il est vrai que vous trouvez une entière analogie entre cette atmosphère *possible* et les atmosphères d'hydrogène qui entourent le soleil et les étoiles : mais premièrement l'hydrogène ne suffit pas à la production de l'eau, et si vous admettez que dans cette atmosphère *plus ignée* se trouve en même temps de l'hydrogène et de l'oxygène, ou de l'hydrogène en combustion, pourquoi et comment cet hydrogène en combustion ne nous donne-t-il pas perpétuellement de la pluie? Secondement, l'analogie me paraît un peu forcée. Car je ne crois pas

que vous-même, monsieur l'abbé, vous deviez jamais regarder comme sérieux un argument par analogie, quand il s'agit de deux corps aussi différents d'état que le soleil et la terre !

Vous terminez en cherchant à mettre en opposition avec lui-même M. l'abbé Lambert, et vous croyez avoir réussi à le faire en citant le passage de sa thèse dans lequel l'auteur du *Déluge mosaïque* reconnaît que les traditions de tous les peuples attestent, *non une inondation locale et particulière*, mais bien une catastrophe *générale de toute la terre*. Mais en rompant cette lance, vous prouvez tout simplement que vous avez combattu, sans la comprendre, l'opinion de votre adversaire.

Par cela même que M. l'abbé Lambert invoque les lois de l'hydrostatique, il n'a jamais eu l'idée de soutenir qu'il s'est formé en quelque endroit du globe une montagne d'eau sans force physique qui la soutînt. Mais précisément parce qu'il part des données de la science, il admet une masse d'eau uniformément répandue sur la surface de toute la terre, s'élevant assez haut pour submerger complétement les contrées habitées par l'homme, mais pas assez pour couvrir les autres contrées plus élevées dans lesquelles il n'y avait plus d'hommes ou d'animaux à atteindre.

Vous le voyez donc, en admettant les traditions qui signalent une catastrophe *générale de toute la terre*, M. Lambert admet un fait qui n'est que très-conforme à son opinion.

Enfin, vous reprochez à M. l'abbé Lambert cette déclaration d'obéissance à l'Église par laquelle il termine son travail : « Bien que nous ne nous ap- » puyions que sur des faits scientifiques évidents et certains, nous désavouons » d'avance, et nous rejetons toute pensée ou expression qui ne serait pas d'ac- » cord avec la foi. » Vous trouvez cette formule assez singulière, et vous vous demandez comment une *hypothèse* qui serait *la conséquence de faits scientifiques et certains*, pourrait ne pas être une *vérité absolue*, et par conséquent, vous voyez dans la déclaration de M. l'abbé Lambert une insinuation ou *absurde*, ou *injurieuse à la foi*.

Il faut une grande dose de patience, monsieur l'abbé, pour ne pas frapper de toutes les sévérités du blâme une imputation si contraire à la charité et à la loyauté la plus vulgaire. N'est-il pas évident, en effet, et n'auriez-vous pas dû comprendre, si vous n'aviez pas été aveuglé par je ne sais quelle irritation secrète, que lorsqu'un auteur déclare qu'il s'est appuyé sur des faits certains, et que cependant il soumet ses conclusions au jugement de l'Église, cela signifie, ou qu'il a pu regarder comme certains des faits qui ne le sont pas absolument, ou qu'il a pu tirer de faits certains des conclusions exagérées, téméraires, sans connexion nécessaire avec les données qui lui étaient fournies par la science? Est-ce que cette façon de parler est si dénuée de sens que vous le prétendez; et est-ce qu'elle signifie nécessairement dans la pensée de l'auteur que les principes de la foi pourraient être opposés aux données rigoureuses et absolument certaines de la science?

En relisant votre étude critique, comme j'ai été forcé de le faire pour vous préparer cette réponse, j'ai été très-péniblement affecté, monsieur et savant aître, d'y voir, à propos d'une question scientifique, tant de personnalités

blessantes, tant d'épithètes injurieuses, tant d'insinuations gravement malveillantes à l'adresse d'un homme, et d'un prêtre tel que M. l'abbé Lambert. J'ai l'honneur de connaître depuis longtemps, monsieur l'abbé, et votre caractère et votre talent. Personne mieux que moi, peut-être, ne vous a suivi dans votre longue carrière scientifique, et vous savez si, sous mon humble toit de province, je vous ai épargné les éloges et l'expression d'une admiration sincère pour vos grands travaux de mécanique et de calcul différentiel et intégral. Plus qu'un autre, peut-être, j'ai le droit de vous demander aujourd'hui une juste réparation pour l'honneur d'un savant confrère, que je connais aussi, et dont la carrière scientifique vient de s'ouvrir, comme vous l'avez déclaré vous-même, par des travaux recommandables.

Je vous sais disposé, monsieur l'abbé, à réparer volontiers ce que la vivacité de votre tempérament vous a pu faire écrire d'injuste et de blessant pour un de vos meilleurs confrères. Je n'hésite donc pas à vous remercier à l'avance de l'insertion de ma lettre dans les *Mondes*. Elle y prendra, je le regrette, la place de quelques faits ou discussions scientifiques qui auraient offert plus d'intérêt à vos lecteurs; mais avant la science, la loyauté; avant le progrès matériel, les principes de la justice.

3. Réponse de M. l'abbé Moigno à la lettre de M. l'abbé Lecot en faveur de M. l'abbé Lambert.

Voyons rapidement si la réponse très-sévère, à son tour, de notre savant ami commun, M. l'abbé Lecot, justifie assez M. l'abbé Lambert. Il n'en est rien, hélas! le danger reste plus grand que jamais; et, pour le prouver, je serai forcé de dire ce que j'avais tu d'abord. Sa thèse est plus mauvaise que je ne l'ai affirmé; mais, en même temps, je m'empresse de le reconnaître, M. l'abbé Lambert a agi avec bonne foi. Il s'est fait illusion à lui-même, parce qu'il a manqué d'une science et d'une critique suffisamment éclairées; une demi-science l'a ébloui, et il n'a certainement pas vu la portée des instruments ou des armes qu'il maniait. C'est là tout son tort, et dans le fond sa foi n'est nullement compromise.

Le premier reproche grave qu'il a mérité, est de ne s'être pas contenté d'affirmer et de défendre l'opinion de Vossius, et d'avoir prétendu démontrer scientifiquement l'*impossibilité absolue d'un déluge universel* dans lequel *tout le globe aurait complétement disparu sous les eaux*. Son premier argument ou plutôt sa première négation, car il ne prouve jamais, est qu'une *disparition* complète du globe sous les eaux *est contraire à toutes les lois de l'hydrostatique;* j'ai prouvé que non, et M. l'abbé Lecot avoue que j'ai raison. Mais, tout aussitôt,

page 12, ligne 17, il donne habilement le change, en substituant à la question d'*équilibre* la question toute différente d'*insuffisance d'eau.*

« M. l'abbé Lambert part de cette idée que la masse d'eau, » connue et évaluée selon les données de la science actuelle, » devait être *insuffisante* pour couvrir toute la terre, d'une » façon normale, à la hauteur de 15 coudées au-dessus des » plus hautes montagnes. Pour que l'eau pût couvrir les » montagnes, et les plus hautes, il aurait fallu, d'après lui, » que les vallées ne fussent pas remplies d'eau à la hauteur » normale qui aurait dû les couvrir, ce qui est évidemment » contraire aux lois de l'équilibre. »

Cette phrase inintelligible ne se trouve nullement dans le livre, et d'ailleurs, les vallées, nécessairement remplies avant que les montagnes soient couvertes, ont avec elles et avant elles, leur hauteur normale d'eau. M. Lambert s'était purement et simplement contenté de dire que la disparition complète du globe sous les eaux est contraire à toutes les lois de l'*hydrostatique.*

Reste à savoir si la quantité d'eau connue et évaluée par les données actuelles de la science, a pu être suffisante; nous examinerons tout à l'heure cette grave question. Rappelons seulement que des maîtres de la science très-actuelle, mathématiciens, physiciens ou géologues, *déclarent*, avec M. Tait, qu'une *dépression*, (à *dépression* on pourrait substituer *soulèvement*), *d'une étendue suffisante de continent produirait un lac capable d'ensevelir les sommets des plus hautes montagnes, sans que les conditions essentielles de l'équilibre hydrostatique futur eussent pu faire défaut.* J'ai peine à m'expliquer que M. Lecot ait négligé cette phrase essentielle qui, scientifiquement, réduit au néant le premier argument de M. Lambert.

Passons au second.

La colombe a rapporté à l'arche un rameau vert d'olivier, et ce rameau vert n'a pas pu être pris sur un arbre émergé. En effet, admettre qu'un olivier ait pu conserver ses feuilles vertes sous l'eau, c'est ADMETTRE UNE ABSURDITÉ EN HISTOIRE NATURELLE; un fait contraire à toutes *les lois de la physiologie végétale. La science véritable, la botanique, n'a jamais enseigné*

que des plantes aériennes puissent vivre complétement submergées dans l'eau. — Je m'étais contenté de dire avec beaucoup de modération : « Pourquoi cette conservation temporaire (il » ne s'agissait pas pour l'olivier de vivre complétement, il » s'agissait simplement de *rester vert*), serait-elle impossible, » absurde en histoire naturelle, contraire à toutes les lois de » la physiologie végétale ? En cherchant bien, en étudiant » attentivement les faits d'inondation, on trouverait sans peine » des exemples (et j'espère pouvoir bientôt en produire), d'arbrisseaux, comme l'olivier, conservant leurs feuilles vertes » sous l'eau pendant 150 jours. »

Ce que j'avais appelé ridicule, M. l'abbé Lecot le sait très-bien, et il n'aurait pas dû feindre de s'y méprendre, ce n'est pas cette assertion qu'une plante aérienne ne peut pas conserver verts ses rameaux et ses feuilles si elle est entièrement submergée pendant plus de 3 mois; c'est cette argumentation ridicule en effet à l'excès : « Dira-t-on que cette plante a dû » pousser pendant l'inondation ou après? La germination n'a » dû commencer que fort tard dans l'année, après l'époque » ordinaire de la végétation. Puis, il fallait de la graine; d'où » provenait-elle? Il fallait un sol tout préparé. Ce sont là » autant d'impossibilités matérielles. » Que M. l'abbé Lambert ne se fasse pas illusion : affirmer qu'il est absolument impossible que le rameau rapporté par la colombe ait été pris sur un olivier émergé des eaux, c'est plus qu'une témérité, c'est une erreur grave, très-grave. Pris à la lettre et tel que l'Église l'a universellement interprété, le texte sacré affirme l'olivier émergé, et, pour qu'on ne s'y trompe pas, il ajoute : *Noé reconnut par là que les eaux étaient basses.* Après l'insistance de M. l'abbé Lecot, je me fais un devoir de conscience de donner essor aux arguments que, malgré mon excitation, j'avais eu la force de garder en réserve, pour le cas où l'obstination viendrait à succéder à l'erreur.

Ce fragment d'olivier que M. l'abbé Lambert transforme en *rameau verdoyant*, lorsqu'il a été fatalement amené à invoquer contre la doctrine reçue du déluge universel les lois de la physiologie végétale, les principes de la science véritable de la botanique, il en avait d'abord fait *une feuille mâchée.*

Voici ses propres paroles, p. 9, ligne 16. M. l'abbé Lecot ne les a certainement pas remarquées :

« SEPT JOURS APRÈS, ELLE (la colombe) SORTIT DE NOUVEAU, » ET RAPPORTA DANS SON BEC UNE FEUILLE *d'olivier mâchée* (LA » *Vulgate* A TRADUIT : UN RAMEAU D'*olivier verdoyant*) [1]. »

Une feuille mâchée!!! Qui oserait dire qu'il est matériellement impossible, absurde en histoire naturelle, contraire à toutes les lois de la physiologie végétale, aux principes véritables de la science de la botanique, que la colombe ait trouvé, sur un olivier émergé des eaux du déluge, les *éléments d'une feuille mâchée?* Vous avez maintenant une partie du secret de mon excitation. Vous la comprendrez tout entière quand vous aurez lu ce que je voulais taire à jamais, ce que j'osais à peine me dire à moi-même.

Admettons-le : le retour de la colombe avec le rameau verdoyant est une preuve irrécusable du déluge restreint; le rameau a été cueilli dans une région épargnée ou préservée. Le pauvre oiseau, évidemment, aurait dû, dans sa première sortie, bien plus que dans la seconde, atteindre cette région privilégiée. N'importe, son instinct a pu le trahir. Dans un second élan, il est arrivé au but. Mais qu'en résultera-t-il pour le déluge de M. Lambert? Une montagne de monstruosités qui l'écraseront. Lâchée dans la matinée, la colombe a pu voler 6 heures en ligne droite, 3 heures d'aller, 3 heures de retour. C'est beaucoup, il me semble, pour un oiseau effaré, qui ne peut ni percher, ni prendre un instant de repos. Donnons à son vol une vitesse moyenne de 10 lieues par heure,

[1] Le texte hébreu (*Genèse*, VIII, 11) tranche complétement cette question. Il porte טרף, que les dictionnaires rendent par *carpsit*, *discerpsit*, et, quand il s'agit d'une bête féroce, *dilaceravit dentibus*. Voir le *Lexicon pentaglotton* de *Schindler*, et le *Dict. de Genesius*, corrigé par *Drach* (édit. Migne). Aussi Xantès Pagnin et Vatable rendent ce mot par *fractum*, et Cahen traduit par *arraché*.

Les 70 ont traduit : Καί εἶχε φύλλον ἐλαίας, χάρφος ἐν τῷ στόματι αὐτῆς, *et habebat folium olivæ*, festucam *in ore suo*; χαρφος est proprement un petit *morceau de bois sec*, un *fétu*. C'est donc un petit morceau de feuille *arraché* à un olivier et *sec*. Le mot hébreu emporte l'idée d'*arraché récemment*; de là le *virentibus foliis* du traducteur de la Vulgate. Quant à la feuille *mâchée* par la colombe M. l'abbé Lambert a pris cette traduction dans la *Bible* de M. l'abbé Glaire. A. B.

la terre préservée était donc, M. Lambert le veut absolument, à 30 lieues de distance, mettez 40, mettez 60 lieues, dépassez la vitesse maximum du pigeon préparé, dressé à des voyages lointains, 18 lieues!!! Qu'en résultera-t-il? Que la terre habitée par le genre humain, que la terre inondée par le déluge de Moïse était une zone de 30 ou 60 lieues de rayon, une petite fraction de notre France!

Mais peut-être que, dans la pensée de M. l'abbé Lambert, la région préservée atteinte par la colombe a été à distance, non pas en longueur, mais en hauteur. L'olivier vert aurait occupé les sommets élevés des collines environnantes. Cette hypothèse serait en contradiction formelle avec le texte sacré, qui exige au moins, M. Lambert en convient, que toutes les montagnes de la terre habitée aient été recouvertes d'eau. En tout cas, la limite en hauteur de la végétation de l'olivier, dans les données de la science actuelle, terrain sur lequel se place M. l'abbé Lambert, aux applaudissements de M. l'abbé Lecot, n'est pas très-grande. Ce serait encore un déluge microscopique! Se peut-il qu'il ne se soit pas trouvé, dans le sein de la Faculté de théologie, un professeur assez au courant des questions de science sacrée, pour constater, séance tenante, qu'une inondation de 60 lieues au plus de largeur, de quelques centaines de mètres de hauteur, n'était pas le déluge de Moïse, le déluge de la révélation et de l'histoire, qu'elle en était, au contraire, sa négation, la négation aussi d'un dogme sacré.

Voilà donc, la science le veut, l'inondation mosaïque réduite d'abord, pour les lieux où Noé vivait à un rayon de 60 lieues, et, pour la terre entière, à quelques centaines de mètres de hauteur. Ce serait là cette inondation formidable dont le savant abbé, alors d'accord avec la tradition et avec la foi, affirmait la réalité en ces termes, p. 76 :

« D'après les traditions, d'après l'histoire de l'origine de » tous les peuples, conservée dans la mémoire de tous les » siècles, d'après surtout le récit inattaquable de la Genèse, » un déluge universel a détruit toute la race humaine, à l'ex» ception de Noé. »

Si la terre préservée était si proche, si la hauteur des eaux

était relativement si petite, comment tous les hommes auraient-ils péri? Et à quoi bon l'arche pour franchir un si petit espace? M. l'abbé Lambert, il est vrai, accorde, page 116, que les plus hautes montagnes des pays habités par les hommes ont été recouvertes d'eau; mais, je suis forcé de le constater, il ne fait cette concession qu'en apparence. Pour lui, en effet, la *terre habitée est la terre entière*, puisqu'il trouve partout des fossiles humains et des restes d'industrie humaine antédiluvienne. En outre, d'une part, il maintient l'*impossibilité absolue* d'une inondation ayant couvert le monde entier; d'autre part, il limite à 300 mètres la hauteur des dépôts diluviens. Il faudrait donc, bon gré mal gré, que, au sein de cette inondation générale, les eaux, devenues intelligentes et miraculeuses, se fussent amoncelées là où il y avait des colonies humaines à exterminer. Mais n'est-ce pas précisément l'attentat aux lois de la statistique, dont je n'avais pas accusé M. l'abbé Lambert, dont M. l'abbé Lecot a voulu le défendre, et qu'il a réellement commis?

Ce n'est pas tout encore : arrivons à la solution définitive de la grande question du déluge, telle que la formule M. l'abbé Lambert. Je ne la transcris pas sans douleur. Page 120, ligne 21 : « Nous avons montré que le diluvium répondait » exactement au déluge de Moïse... C'est un terrain de trans- » port, ce qui suppose une inondation, un envahissement » considérable des eaux. C'est la couche la plus récente des » formations géologiques. On y rencontre des fossiles d'ani- » maux dont quelques-uns ont disparu et n'existent plus main- » tenant, et d'autres qui ont survécu. On y trouve aussi des » fossiles humains et des restes de l'industrie primitive des » hommes. L'homme existait donc évidemment avant cette » catastrophe... Ce terrain existe dans toutes les contrées de » la terre, il satisfait aux conditions d'universalité que l'on » dit être exigées par le texte de Moïse. » Page 122, ligne 8 : « D'après les *faits géologiques* et d'après la *raison* l'on peut » non-seulement borner l'universalité du déluge à l'envahisse- » ment par les eaux des seules contrées habitées par l'homme, » ou de la terre entière, à une certaine hauteur nécessaire

» pour que ce résultat (la destruction du genre humain) fût » atteint, mais encore nous pensons que c'est le seul senti» ment qui puisse être prouvé, et par conséquent le seul qui » doive logiquement être adopté! » Et quelle est cette hauteur assignée par la science à l'inondation diluvienne? Dans sa géologie, M. l'abbé Lambert affirme, page 208, que la puissance du *diluvium* atteint 6 à 8 mètres. Il est un peu plus généreux dans son *Déluge;* il dit, page 121 : « Le terrain dilu» vien n'existe jamais que dans les vallées, sur les plateaux des » collines et à une certaine hauteur dans les montagnes; » rarement il atteint une hauteur de 300 à 400 mètres au» dessus du niveau des mers. »

Quel pauvre déluge!

J'ai réservé jusqu'ici la question de la source nécessaire et suffisante des eaux du déluge; je m'étais contenté de reprocher à M. l'abbé Lambert cette affirmation tranchante, page 121, ligne 34 : « Par les cataractes du ciel, il faut en» tendre les eaux répandues dans l'atmosphère sous forme de » nuages, et par le mot *abîme* l'immensité des mers. La raison » ne saurait admettre une autre interprétation!!! » M. l'abbé Lecot me reproche d'avoir dit que la raison et le raisonnement n'avaient rien à faire ici. Il s'amuse des eaux situées au-dessus du firmament, de l'anneau de vapeur de la terre, des atmosphères supérieures, des amas d'eau contenus dans le sein de la terre, et sans doute aussi des soulèvements et des dépressions mis cependant en avant par un grand nombre d'esprits raisonnables et par la science actuelle la plus avancée. Je maintiens ce que j'ai dit, toujours sous forme de conjectures, avec la conviction que nous ne saurons jamais d'où sont venues ces eaux si abondantes. Le traité *De Genesi ad litteram,* de saint Augustin, est par hasard sous mes yeux et j'y lis, livre II, ch. 5 : « Quelles que puissent être ces eaux » supérieures, ne doutons pas de leur existence, car l'autorité » de la sainte Écriture est bien supérieure à la capacité du » génie humain[1]. » La couche géologique qui, suivant M. l'abbé Lambert, répond exactement au déluge de Moïse, est le diluvium; or, dans sa géologie, page 208, ligne 16, il

[1] S. Augustin, dans la *Pat. lat.* de Migne, t. 34, p. 267.

affirme *que ce terrain a été évidemment formé par les eaux douces*. La mer n'a donc pris aucune part ou a pris une très-petite part à l'inondation qui a détruit le genre humain. Et cependant sa raison voulait que le *grand abîme* fût l'*abîme des mers !*

Ce qui a le plus offensé M. l'abbé Lambert, ce que M. l'abbé Lecot relève avec le plus de dureté, c'est l'inconséquence par moi reprochée à la rédaction de la profession de foi de son ami :

« Bien que nous ne nous appuyions que sur des faits scienti» fiques évidents et certains, nous désavouons d'avance, et nous » rejetons toute pensée, toute phrase et toute expression qui ne » serait pas d'accord avec la foi, voulant rester uni de cœur » et de fait à l'Église romaine, le centre et la mère de toutes » les Eglises. » Ce n'est plus une question de science, mais de rédaction et de sentiment. Pour moi, la possibilité d'une opposition entre la foi et des faits scientifiques évidents, certains, est une injure à la foi; mais d'autres peuvent penser différemment; et il n'est que trop vrai que M. l'abbé Lambert a mal interprété ses faits évidemment certains. Je rétracte donc ce que j'ai dit, et je félicite sincèrement mon savant confrère des bonnes dispositions de son esprit et de son cœur. J'espère, en outre, qu'éclairé par cette longue discussion, il corrigera, dans une nouvelle et prochaine édition de son *Déluge*, les erreurs qui lui ont échappé, parce qu'il ne s'est pas assez défié de certaines idées aujourd'hui trop à l'ordre du jour.

4° Cause des erreurs de M. l'abbé Lambert.

Pour donner à cette discussion le caractère d'un enseignement utile à tous, qu'il me soit permis d'indiquer en finissant les causes de l'entraînement de M. l'abbé Lambert.

Le célèbre Reusch, professeur de théologie à l'université d Bonn, auteur de la *Bible et la nature*, un des conseils auxquels j'avais communiqué mon premier article sur le déluge de M. l'abbé Lambert, et qui m'a répondu que mes remarques critiques sont substantiellement vraies, me rappelait dans sa lettre cette règle très-sage. L'apologiste de la Bible doit se borner principalement, et en général, à démontrer que les données de la science ne sont pas contraires à la révélation.

M. l'abbé Lambert a voulu aller plus loin, il a eu la prétention d'expliquer le déluge par les faits connus de la Géologie. Au lieu de se borner à dire avec tant de géologues éminents, M. Beudant, par exemple [1] : « Il n'y a rien de contraire à la » raison dans la croyance à une grande irruption des eaux sur » les terres, à une inondation générale, à un déluge enfin, » qu'on trouve non-seulement décrit dans la Bible, mais en» core profondément empreint dans les traditions de tous les » peuples, et, ce qui est remarquable, à une date presque uni» forme. Ainsi, tout en reconnaissant, dans le récit de Moïse, » des circonstances extraordinaires qui indiquent l'interven» tion surnaturelle de la volonté divine pour châtier le genre » humain, nous voyons, d'un côté, la possibilité matérielle de » cet affreux événement, et nous trouvons, de l'autre, le secret » même des moyens qui purent être mis en jeu, c'est-à-dire » les soulèvements, les abaissements, les oscillations que les » eaux purent en éprouver, qui deviennent dès lors les instru» ments de la justice céleste. » Au lieu de rester, dis-je, dans des limites si sages, M. l'abbé Lambert a voulu donner une théorie géologique du déluge ; une théorie que, par un excès de prétention, il veut rendre nécessaire, en invoquant contre les opinions opposées une série d'impossibilités absolues ; en la déclarant appuyée des faits de la science moderne ; en la proclamant seule conforme à la raison, seule logiquement acceptable. Voilà comment il est arrivé à son système insoutenable d'inondation d'une hauteur moyenne de 200 mètres, avec des soulèvements locaux, autant et aussi souvent qu'ils devenaient nécessaires pour détruire les colonies humaines éparses çà et là ; déluge contraire à ses propres doctrines, déluge nécessairement miraculeux dans ses gonflements intelligents ; déluge impuissant, déluge en un mot, qui n'est en réalité que la négation du déluge universel de Moïse.

Et, remarquons-le bien, cette théorie n'est pas celle de Vossius. Dans la pensée du célèbre professeur de Leyde, le genre humain, à l'époque du déluge, était confiné dans une contrée limitée, il n'était pas répandu sur toute la terre. Voilà pourquoi Vossius disait ; c'est son langage traduit par M. l'abbé Lambert,

[1] *Cours élémentaire de Géologie*, p. 331, 5ᵉ édition.

page 114 : « Quel besoin y avait-il d'inonder les régions que » l'homme n'habitait pas? Le déluge avait pour but la puni- » tion de l'homme, il ne devait avoir lieu que là où le péché » avait été commis. » « Bien que nous disions, ajoutait Vossius, » qu'il n'y eût qu'une portion de la terre ensevelie par le dé- » luge, cependant cette catastrophe n'en sera pas moins uni- » verselle, parce qu'elle aura lieu sur toute la terre. » Vossius, en outre, admettait que les plus hautes montagnes de la terre habitée avaient été couvertes par les eaux. Le déluge universel ainsi compris a beaucoup de partisans; et si l'on admet, en outre, avec Deluc, que la portion de la terre habitée par les hommes a pu rester ensevelie sous les eaux, la porte est fermée à toutes les objections de la science humaine contre le déluge.

Mais si, comme M. l'abbé Lambert, Vossius avait admis que toute la terre eût été habitée, il aurait admis en même temps le déluge absolument universel avec toutes les montagnes ensevelies sous les eaux, tandis que M. l'abbé Lambert se contente d'un déluge universel dans son étendue, partiel dans sa hauteur, n'atteignant pas les plus hautes montagnes, ou ne les atteignant qu'en imagination, ou seulement dans ses gonflements impossibles, s'arrêtant de fait à 3 ou 400 mètres de hauteur.

La troisième cause d'erreur de M. l'abbé Lambert a été d'avoir exagéré cette parole, excusable dans la bouche de Vossius : « Dieu ne fait pas de miracle en vain : quel besoin » y avait-il d'inonder les régions que l'homme n'habitait pas? » Cette exagération l'a conduit à exclure absolument du déluge tout miracle, à faire de l'inondation diluvienne un fait géologique. Il met à exclure le miracle de l'agent matériel du déluge un acharnement vraiment inconcevable qui a excité la colère d'un de mes vénérables abonnés. Rappelons ses paroles, page 121, ligne 21 : « Pour que la terre tout entière fût submergée à la » hauteur de 15 coudées au-dessus des plus hautes montagnes » du globe, il faudrait une suite de miracles *tout au moins inu-* » *tiles* (tout au moins inutiles, qu'est-ce à dire? Je m'arrête !). » Il aurait fallu que Dieu créât de nouvelles eaux, celles qui » étaient répandues sur la terre et toutes les eaux éparses dans

» l'atmosphère n'auraient pas pu y suffire. (Qu'en savez-vous? » hélas!) Il fallait de plus faire disparaître ces eaux qui n'au- » raient pu être contenues dans des réservoirs que Dieu avait » créés au jour de la création. (Qu'en savez-vous? hélas!) Il fallait » un autre miracle d'évaporation, etc. » Je n'avais pas eu le courage de reproduire ces affirmations déclamatoires, elles sont trop étranges et trop contraires au texte des livres saints. Impossible, absolument impossible de séparer du déluge cette triple série de miracles que M. l'abbé Lambert déclare *au moins inutiles*, parce qu'ils sont solennellement affirmés.

Le déluge a été miraculeux dans sa cause, dans sa raison d'être, la volonté de Dieu résolu à faire périr le genre humain : ce premier miracle, M. l'abbé Lambert ne le nie certainement pas, et il suppose les autres. Le déluge a été miraculeux dans son moyen; une pluie extraordinaire et divine de 40 jours et de 40 nuits. MOI, *dit le Seigneur, je pleuvrai sur la terre pendant 40 jours et 40 nuits, et j'exterminerai de la surface de la terre toute substance créée par moi* [1]. Dans le texte littéral des livres saints, les fontaines du grand abîme et les cataractes du ciel sont une seule et même chose, les eaux inférieures ou supérieures répandues dans l'atmosphère; car, ce qui suit l'ouverture de ces fontaines et de ces cataractes, c'est la pluie de 40 jours et de 40 nuits : « *Toutes les fontaines du grand abîme et les cataractes du ciel se sont ouvertes, et la pluie a tombé sur la terre* [2]. Car ce qui suit la fermeture de ces fontaines et de ces cataractes, c'est la cessation de la pluie. Les *fontaines de l'abîme et les cataractes du ciel sont fermées et la pluie du ciel est empêchée* [3]. Une pluie extraordinaire, divine, dont, à cette époque de la constitution de la terre, les éléments naturels existaient dans l'atmosphère, voilà d'après la Genèse l'agent de l'inondation mosaïque.

Miracle d'évaporation ou de disparition des eaux! J'ouvre encore la Genèse. *Dieu amena l'Esprit sur la terre et les eaux diminuèrent* [4]. Est-ce clair? Qu'était-ce que l'Esprit? Celui

[1] *Genèse.*, ch. VI, v. 20.
[2] *Ibid.*, c. VII, 11.
[3] *Ibid.*, c. VIII, 2.
[4] *Ibid.*, c. VIII, 4.

qui, à l'origine des temps, soufflait sur les eaux? Je n'en sais rien, mais Dieu a amené l'Esprit, et cette intervention est un miracle dans toute la force du mot. Venues du ciel, les eaux sans doute sont retournées au ciel, emportées par l'Esprit dans un état à nous inconnu. On le voit donc, cette troisième campagne de M. l'abbé Lambert a été plus désastreuse encore que la première.

Enfin, M. l'abbé Lambert, et son ami M. Lecot est très-disposé à l'en féliciter, se place dans les conditions où nous sommes aujourd'hui. « M. l'abbé Lambert, dit-il [1], part de cette idée » que la masse d'eau connue et évaluée, selon les données de » la science actuelle, devait être insuffisante pour couvrir » toute la terre, d'une façon normale, à la hauteur de quinze » coudées au-dessus des plus hautes montagnes. » Il a tort, grand tort, car en se plaçant dans ces conditions, il rend impossible, et le déluge universel de la Genèse pris à la lettre, avec les hautes montagnes du globe ensevelies sous les eaux; et son propre déluge universo-partiel avec une inondation générale d'une hauteur de 3 à 400 mètres. Voici, en effet, ce que je lis, pour ne citer que les auteurs que j'ai sous la main. « *Le poids total de l'atmosphère (air et eau), est donc égal au poids d'une masse d'eau suffisante pour entourer le sphéroïde terrestre à* 10 MÈTRES D'ÉLÉVATION. *Par conséquent, si l'air se condensait et tombait sur la terre, il n'augmenterait pas d'une quantité bien notable la masse des eaux actuellement existantes, et l'on voit de plus* que son volume n'est que le MILLIÈME DE CELUI DU SPHÉROIDE TERRESTRE [2]. Est-ce clair encore? Et M. l'abbé Lambert invoquerait-il de nouveau les eaux de la mer? L'agent du déluge a été une pluie tombée du ciel! Et son diluvium est un dépôt d'eau douce!

Il avait d'autant plus tort de se placer dans les conditions actuelles que le texte littéral de la *Genèse*, comme nous l'avons clairement établi, et comme l'admettent avec nous le plus grand nombre des géologues, par exemple, M. d'Homalius d'Halloy [3],

[1] Voir ci-dessus, p. 12.

[2] Bertrand, *Lettre sur les révolutions du globe*, édition de M. Joseph Bertrand, de l'Académie des Sciences, p. 311, ligne 25.

[3] *Éléments de Géologie*, édit. de 1862, p. 491.

affirment une différence essentielle entre les deux états de l'atmosphère avant et après le déluge. Comment M. l'abbé Lambert n'a-t-il pas remarqué ces deux textes si précis de la *Genèse*. Après avoir dit dans le premier : *Toute chair ne sera plus tuée jamais par les eaux du déluge; il n'y aura plus désormais de déluge dissipant la terre* [1], Dieu dit dans le second : *Il n'y aura plus désormais d'eaux diluviennes capables de détruire toute chair* [2], ce que je serais tenté de traduire par ces mots : *La quantité des eaux de l'atmosphère ou du ciel, du moins dans la condition où ces eaux se trouvent actuellement, serait insuffisante à devenir l'agent naturel d'une inondation comparable à celle du déluge de Moïse.* Si le système de M. l'abbé Lambert était vrai, cette assertion des livres saints serait fausse. Les eaux diluviennes, les eaux répandues dans l'atmosphère sous forme de nuages ou de vapeur, et l'immensité des mers sont toujours là.

Je m'arrête. Ma thèse, je le crois, est demontrée jusqu'à l'évidence. Je suis certainement dans le vrai, en accord parfait avec le texte sacré, la tradition universelle, l'unanimité des interprètes chrétiens et catholiques. M. l'abbé Lambert a pu être péniblement affecté des paroles dures, des qualifications sévères qu'un excès de zèle avait fait tomber de ma plume; mais il ne peut pas refuser de convenir franchement qu'il s'est trompé; il rétractera, j'en suis sûr, des erreurs échappées à une science encore jeune, et qui ne sont, il l'a dit lui-même, ni dans son esprit, ni dans son cœur.

Qu'il permette à son aîné dans le sacerdoce et dans la science de lui tendre une main sympathique et amie, et de lui dire une fois encore que, plein de respect et d'affection pour sa personne, il n'a voulu attaquer que sa doctrine.

F. MOIGNO.

[1] *Genèse*, c. IX, v. 15.
[2] *Ibid.*, v. 15.

Histoire ecclésiastique du 15e siècle.

ÉTUDE SUR L'ABBÉ TRITHÈME

(1462-1516)

Johannes Trithemius. Eine Monographie,
von Dr. **SILBERNAGEL,** Universitæts-Professor in München.
Landshut, Krüll, 1868, in-8° de III-245 pp.

2e ARTICLE [1].

Chap. 20. — L'auteur aborde les *ouvrages historiques de Trithème,* qui constituent sans doute son principal mérite. Il commence par un court avant-propos sur les tendances que suit Trithème dans son Historiographie, touche brièvement au *Chronicum successionis ducum Bavariæ,* parce qu'il n'a à peu près d'autre fondement que le récit du prêtre *André* de Ratisbonne, et en vient au *Chronicon Spanheimense,* déjà commencé en 1492 ; il s'y appesantit peu, par la raison qu'il est rapporté en grande partie dans le *Chronicon Hirsaugiense.* Il faut remarquer que M. Silbernagel ne paraît pas avoir examiné avec assez d'attention à Wurtzbourg le manuscrit original de cette chronique, car on pourrait croire d'après lui (p. 159) que c'est le *compendium* de l'histoire du couvent de Schotten réuni à la chronique de Spanheim. Le petit écrit a été faussement joint à la chronique et seulement par l'impression. — Loin de nous, s'écrie M. Silbernagel, cette chronique du couvent d'Hirchau, qui dans les temps modernes ne peut servir qu'à faire passer le vénérable abbé pour un faussaire en histoire, comme l'inventeur d'écrivains qui n'ont jamais existé. Après avoir tout d'abord fortement insisté sur la véracité que doit observer tout auteur en écrivant l'histoire, Trithème cite en première ligne, parmi les sources qui lui ont servi à la composition de son *Chronicon Hirsaugiense,* un moine *Méginfrid de Fulde* [2]. Il en appelle à cet auteur dans

[1] Voir le 1er article au N° de mai, t. XIX, p. 356.

[2] « Duo sunt præcepta, quæ dantur historiam scribere volentibus : alterum, ut inviolata veritas in omni narratione ubique permaneat... In primo me quidem satisfacturum instituto et velle et posse, non abnuo : quippe quem et

une remarquable *lettre* écrite l'avant-dernière année de sa vie, le 24 mars 1515, à *Pierre* abbé d'Amorbach [1]. M. Silbernagel dit à cet égard : « Tout ce que Trithème a rapporté sur Hirchau, depuis sa fondation par Elafrid jusqu'à la sécularisation du couvent, au commencement du 11e siècle, a été, de l'aveu de Trithème lui-même dans ses *Annales* (part. I, p. 153), puisé dans l'*Histoire de l'abbaye de Fulde* par *Méginfrid*, lequel mourut le 18 juillet 1010. Dans la chronique inachevée, *Méginfrid* est présenté au contraire comme florissant encore en l'année 1010, et il est remarqué que beaucoup de choses ont été prises dans sa chronique. D'après une lettre de Trithème à *Pierre* abbé d'Amorbach, Méginfrid, chronographe estimé et solide, vivait à Fulde en l'an 990. Dans une autre lettre du même au cardinal *Albert*, archevêque de Mayence [2], il est dit de Méginfrid qu'il a vécu sous les empereurs Othon II et Othon III, et qu'il a écrit 24 livres *De temporibus gratiæ*. Il demeure donc maintenant incontestable qu'à l'exception de Trithème, personne n'a rien su d'un *Méginfrid* en général ni

ipsa professio monastica simul et Christiana fides abhorrere compellunt mendacium et veritatis jubent esse amicum. « Os etenim, quod mentitur, occidit animam » et scriptor, qui veris miscet mendacia, confundit historiam. Auctorum vero, de quibus auxilium habui, ista sunt nomina : *Megenfridus* monachus Fuldensis, qui multa scribit de prima fundatione Hirsaugiensis monasterii, et successione abbatum apud ecclesiam S. Aurelii. Windekindus monachus Corbeiensis in Saxonia Regino abbas Prumiensis in historia Metensium. Benno abbas in historia Suevorum, *etc.* »

[1] « Similiter et de S. Amore primo abbate respondeo, quod ex Megenfrido chronographo Fuldensi monacho, qui fundationes et abbates pene omnium cenobiorum nostri ordinis, quæ ipsum præcesserunt, satis diffuse conscripsit... Is dicit, beatum Amorem, S. Pyrminii discipulum, ab ipso primum abbatem in tuo cenobio institutum annis præfuisse tribus et quadraginta multisque corruscasse miraculis et nomen indidisse loco. » Après plusieurs citations historiques Trithème continue : « Megenfridus chronographus insignis et solidus claruit in monasterio Fuldensi anno Domini 990 · Sigebertus autem monachus Gemblacensis claruit anno Domini 1200. » Cette lettre a été publiée pour la première fois par Gropp dans son *Ætas mille annorum monasterii B. M. V. in Amorbach* (Francof., 1736, p. 189. Elle l'a été depuis dans la nouvelle édition des *Commentaria de biblioth. Cæsar. Vindobon.* de Pierre Lambécius, où M. Silbernagel en a eu connaissance (p. 161). Klüpfel l'a encore rapportée à l'occasion de son compte-rendu de l'édition de Kollar dans sa *Nova Biblioth. eccl.* (Friburg.), V, 48.

[2] Mencken, *Rer. German. script.*, part. III, p. 439.

de sa *Chronique*. On peut sans doute admettre que cette chronique s'est perdue dans la destruction du monastère, lors des guerres de Bavière ou dans celle de Trente-Ans; mais il est difficile de supposer qu'un écrivain d'un tel poids, qui, suivant la lettre de Trithème à *Pierre* abbé d'Amorbach, avait raconté la fondation et fait connaître les abbés de presque tous les couvents bénédictins d'Allemagne qui existaient de son temps, qui surtout avait donné à son récit une certaine étendue, qu'un tel écrivain n'ait été utilisé ou au moins mentionné par aucun historien, comme *Bœhmer* le remarque fort justement. Aussi le Nécrologe de Fulde ne connaît point de Méginfrid... Trithème lui-même ne sait rien dire de l'historien Méginfrid, ni dans son livre *De scriptoribus ecclesiasticis*, ni dans son autre ouvrage *De viris illustribus ordinis sancti Benedicti*, qu'il composa le dernier en 1507, alors qu'il devait sans aucun doute connaître ses écrits. Méginfrid est-il donc une pure invention de Trithème? Nous n'hésitons pas à nous décider pour l'affirmative. On ne saurait nous répliquer qu'une telle falsification s'accorde mal avec le caractère de Trithème, qui se proposait d'écrire la vérité; car Trithème comprenait le mot « vérité », non point dans un sens purement objectif, mais dans un sens positivement subjectif : il voulait parler de cette vérité que la religion et l'Eglise s'efforcent de répandre pour édifier les fidèles... Néanmoins l'emploi de *Méginfrid* forme contre Trithème une accusation de fausseté, quand il le cite comme une source digne de confiance et qu'il s'en sert selon son bon plaisir. »

M. Silbernagel n'est point assurément le premier qui ait énoncé cette dure imputation. Le recteur C. *Wolff* cherche à l'appuyer en terminant son travail par ces mots : « La véracité historique de Trithème est irréparablement perdue, il suffit de prononcer ensemble ces deux mots : *Méginfrid* et *Hunibald*[1]. » Bœhmer en juge de même, en concluant ainsi ses courts renseignements sur Méginfrid : « Si *Méginfrid* ne

[1] *Johannes Trithemius und die älteste Geschichte des Klosters Hirsau*, von Carl Wolff, rector am Katharinenstift, dans le « Wurttemberg. Jahrbüchern für Statistik und Landeskunde, herausg. vom K. statistisch-topographischen Bureau, » an. 1863, p. 229-81. M. Silbernagel a mis ce travail à profit, mais en

» doit pas nous appartenir, *Hunibald* non plus [1]. » Cependant il n'existe aucun argument décisif contre l'existence réelle de Méginfrid. Toutes les objections reposent sur cet argument, dont la conclusion est défectueuse : A l'exception de Trithème, personne ne sait rien de Méginfrid et de sa chronique, donc il n'a pas existé ; il est impossible de comprendre qu'un historien aussi important n'ait été ni utilisé, ni au moins signalé par aucun autre, donc celui qui l'a employé, l'a inventé ; le Nécrologe de Fulde ne signale parmi les morts aucun Méginfrid, donc l'individu de ce nom n'est qu'une fable, etc. Tous ces arguments ne sauraient être une preuve contre la possibilité qu'un Méginfrid ait réellement existé, que Trithème ait possédé ses écrits et qu'ils aient contenu ce qu'il en a publié. La conclusion qu'un auteur qui n'a été mentionné que par un seul homme a dû être inventé par lui, est assurément défavorable à Trithème, mais elle est injuste, car il a réellement utilisé tous les auteurs qu'il énumère et dont les œuvres sont parvenues entre nos mains.

Qu'on interroge sur ce point le travail fondamental d'Aug. Paul, *De fontibus a Trithemio in prima parte Chronici Hirsaugiensis adhibitis* [2]. On y verra (p. 11), que *Richer* a été également indiqué comme une des sources de Trithème, et cependant cet annaliste n'est réellement connu que depuis 1833, car c'est alors qu'on retrouva son œuvre dans un manuscrit de la bibliothèque de Bamberg. Personne n'en avait alors connaissance. Si donc Trithème avait fait de Richer le même éloge que de Méginfrid, on n'aurait pas manqué de crier à la supposition jusqu'à ce que le codex de Bamberg remît ses annales en lumière. — La connaissance exacte des couvents de son ordre, dont Trithème fait preuve dans la première partie de sa chronique, montre assez qu'il en possédait les éléments sous les yeux ; lors donc qu'il cite quelque chose comme puisé dans Méginfrd, c'est au même titre que quand il utilise les

prouvant (p. 165, n° 20) que Wolff se méprend en donnant comme une fable le fait de l'élévation ultérieure à l'épiscopat de plusieurs moines d'Hirchau indiqués par Trithème.

[1] *Fontes*, t. III, p. 32.

[2] Halle, 1867.

21 autres auteurs qu'il avait devant lui. Le soupçon d'avoir inventé Méginfrid est sans fondement, car cet auteur peut bien avoir eu la destinée qui fut celle de Richer jusqu'à 1833[1].

La manière de citer et les petites contradictions de Trithème ne prouvent rien non plus contre lui, car pour en bien juger, il faut se transporter au temps où il écrivait, confiné dans son étroite cellule, il faut voir ces gigantesques volumes qui renferment l'original des Annales d'Hirchau, dont on a cru l'original brûlé jusqu'à ce que l'auteur de ces lignes ait prouvé le contraire dans le *Serapeum* (1855). Trithème n'avait pas assurément devant lui les *Monumenta* de Pertz, pourvus d'excellentes tables, mais bien des manuscrits d'une lecture difficile et d'une manipulation impossible : la preuve en existe à la bibliothèque de Wurtzbourg, qui conserve plusieurs de ces manuscrits. La tentation pouvait bien venir alors de citer de mémoire, surtout quand on possédait une mémoire comme devait être celle de Trithème.

Le fait que Trithème ne nomme pas Méginfrid dans ses livres *De scriptoribus ecclesiasticis* et *De viris illustribus O. S. B.* ne prouve rien non plus, par la raison qu'il n'y avait pas encore mis la dernière main. En 1515, il envoyait encore *Paul Lang* dans tous les monastères de l'Allemagne pour

[1] Ceci rappelle à l'auteur de ces lignes un fait personnel. J'étais depuis 35 ans en rapports littéraires avec un ancien Cistercien, qui possédait d'une manière prodigieuse l'histoire de son ordre et des écrivains qu'il a produits. Je lui avais écrit qu'à ma connaissance le meilleur abrégé des annales des monastères cisterciens était l'œuvre de Pantaléon Douschon : *Fons parvus historiæ ordinis Cisterciensis*. Le vieillard me récrivit : ou je me trompe fort ou pareil ouvrage n'existe pas et n'a jamais existé dans la littérature cistercienne. C'était vrai, j'avais simplement oublié de lui faire savoir qu'il s'agissait d'un fort manuscrit en 2 volumes in-folio, rédigé avec un soin inexprimable par un religieux de l'abbaye d'Ebrach en Franconie, le P. Pantaléon *Douschon*, né le 6 avril 1701 à Staffelstein, profès à Ebrach le 29 novembre 1721, mort le 27 mai 1763 à Ebrach ; ce travail n'a jusqu'ici été utilisé ni même mentionné par personne. Sans doute le pauvre Trithème, qui avait peut-être devant les yeux l'unique exemplaire du bénédictin *Méginfrid*, n'était pas assez heureux pour pouvoir établir la généalogie de cet auteur comme l'est celle de Pantaléon Douschon. Les passages de sa chronique figurent dans Trithème à aussi juste titre que le travail de l'inconnu Douschon dans la Bibliothèque de l'Université de Wurtzbourg. Cependant personne dans le monde entier ne sait un seul mot du P. Pantaléon ; n'aurait-il pour cela jamais existé ?

réunir les manuscrits de nature à fournir des compléments à son catalogue des écrivains ecclésiastiques. — A l'egard de la disparution du manuscrit de Méginfrid au milieu des guerres de Bavière et de Suède, nous avons contre l'incrédulité de M. Silbernagel un témoignage decisif de *Willbald Pirkheimer*. Voici donc ce qu'il écrivait, en 1519, dans la préface de son édition de *Fulgence*, évêque de Ruspe, dédiée à sa sœur Charité [1], touchant la destinée qu'eut, durant la guerre de Bavière, la bibliothèque réunie par Trithème daus son abbaye de Schotten à Wurtzbourg :

« Lorsque dans les années précédentes..., en qualité d'ambassadeur de notre République, je me rendais dans la Germanie inférieure auprès de l'invincible et toujours glorieux César Maximilien, et que je fus arrivé à Wurtzbourg, j'allai saluer Jean Trithème, autrefois abbé de Spanheim, vieil ami, qui m'y reçut avec une grande bienveillance. Après nous être entretenus, comme cela se fait, de nos études, nous parlâmes fortuitement des anciens manuscrits, dont il possédait une grande quantité, et qu'il avait amassés de toutes parts, en faisant fouiller les monastères de la haute Allemagne. Alors j'exhortai mon ami de publier un jour ces manuscrits pour l'utilité commune des études, principalement ceux qu'il connaissait comme très-désirés et non perdus. Il me promit avec beaucoup d'empressement de le faire. Mais la mort envieuse, qui suivit peu de temps après, changea toutes ces résolutions, et empêcha qu'on ne publiât tant de manuscrits précieux grecs et latins, avec grande perte pour les littérateurs et au détriment de tous les érudits.

» Mais après que ce grand homme fut mort, je mis tous mes soins à exécuter après lui ce qu'il n'avait pu faire de son vivant. Mais ce fut en vain, tellement tous les manuscrits qu'il avait laissés disparurent, de maniere qu'il ne paraissait pas même possible d'en retrouver quelque trace.

» Enfin après avoir perdu toute espérance, on m'apporta

[1] Haguenau, impensis Kobergorum Norimbergensium in officina Thomæ Anselmi. La dédicace se trouve aussi dans les *Opera Pirckheimeri*, p. 247, et encore dans Theophili Sinceri, *Neue Sammlung von alten and raren Büchern*, Francfort, 1733, p. 365.

» un seul volume d'une vétusté unique, écrit en caractères » presque illisibles. Dès que je l'eus examiné, je fus tellement » réjoui de sa vénérable antiquité, que je crus avoir trouvé » un trésor très-précieux. Mais je n'étais pas légèrement » tourmenté, car au commencement je ne pouvais pas même » en lire une ligne, tellement les lettres offraient quelque » chose d'antique et d'inusité... Je fus donc forcé d'appren- » dre comme un enfant les premiers éléments des lettres, » d'examiner attentivement l'écriture, de séparer les lettres, » ensuite de les rejoindre et de les séparer, et enfin après » avoir ainsi avancé petit à petit, je parvins à lire complète- » ment et à découvrir que les *ouvrages du B. Fulgence* étaient » conservés dans ce livre [1]. »

Sans *Pirckheimer*, que saurait-on de l'importance des manuscrits de Trithème? Il n'est point impossible que

[1] « Quum annis superioribus... Reipubl. nostræ legatus, ad invictissimum et nunquam intermoriturae gloriæ Cæsarem Maximilianum, in Germaniam tenderem inferiorem, ex viaque Herbipolim pervenissem, Ioannem Tritemium, olim abbatem Spanheimensem, veterem conveni et salutavi amicum, a quo cum peramice fuissem exceptus, ac multis ut fieri solet de studiis nostris confabularemur, vetustissimorum quoque codicum mentio incidit, quibus ille oppido quam abundabat, utpote qui eos undique, ex Germaniæ etiam magnæ corraserat monasteriis; hortatus sum itaque virum, ut ad communem studiorum utilitatem illos aliquando in publicum emitteret, præcipue quos jam conclamatos et tantum non deperditos esse cognosceret, quod illi tum perquam benigne se facturum pollicitus est. Cæterum mors invida, haud ita multo post insequuta, cuncta interturbavit, et ne tam præclari tum græci tum latini ederentur libri impedimento fuit, non citra jacturam rei literariae et eruditorum cunctorum detrimentum. Verum postquam vir tantus rebus exemptus esset humanis, summis laboravi viribus, ut quod ille in vita nequivisset, ego saltem post ejus præstarem obitum. Sed frustra, *adeo enim cuncta quæ reliquerat disparuere, ut ne vestigia quidem superesse viderentur*. Tandem vero post spem omnem projectam, unicus tantum ad me liber delatus est, vetustatis miræ, literis ferme ignorabilibus conscriptus. Quem ut primum inspexi, adeo veneranda illius antiquitate eum oblectatus, ut thesaurum vel preciosissimum invenisse me putarem. Sed non parum angebar, quod sub initium ne verbum quidem legere possem, adeo priscum quid et obsoletum literæ illæ præ se ferebant. Repuerascere igitur et iterum prima elementa addiscere coactus, scripturam illam pressius intueri, literas discernere, inde connectere et rursus dissolvere cœpi. Ac tantum ea effeci nocte, ut quævis pedetentim, plane tamen cuncta legere possem. Deprehendi itaque *B. Fulgentii opera* eo contineri libro... (*Ibid.*). »

Méginfrid, en admettant qu'il ait écrit, n'eût trouvé son Pirckheimer, si la Réforme ne fût survenue bientôt après, un an à peine écoulé depuis la mort de Trithème, et avec elle la décadence : le temps n'était plus favorable à éterniser par l'impression l'origine et l'histoire des monastères.

L'auteur de ce compte-rendu, après avoir étudié pendant plusieurs années les écrits de Trithème et préparé un travail semblable à celui que vient de donner M. Silbernagel, était demeuré ferme dans la conviction que Trithème n'était pas capable d'un mensonge ni d'une falsification, telle qu'on la formule dans l'accusation indiquée. M. Silbernagel trouve (p. 186) que les *Annales d'Hirchau* ne peuvent pas être considérées comme une source historique, mais tout au plus comme une compilation grandiose ; l'auteur de cet article croit pouvoir affirmer au contraire que les *Annales d'Hirchau*, alors même que semblables à tous les ouvrages historiques elles ne soient point exemptes d'erreurs, demeurent le plus important et le plus monumental travail historique qui puisse servir en son genre de clôture au moyen âge, comme Maximilien a été véritablement le dernier empereur du Saint-Empire romain : aussi son ami l'abbé Trithème a été à proprement parler l'historien de cette époque.

M. Silbernagel parle à la p. 186 de l'écrit de Trithème *relatif à l'église du pèlerinage de Dettelbach* (non Dittelbach) qui, malgré la Réforme, malgré l'influence des premiers rois de Bavière, malgré tout le progrès des lumières, est toujours demeuré attaché au cœur du peuple de la Franconie. Il fait justement observer que cet ouvrage renferme beaucoup de choses pour la justification des pèlerins et des pèlerinages.

A la p. 188 et ss., dans l'indication des sources du *Compendium s. Breviarium primi voluminis annalium de origine regum et gentis Francorum ad rev. dom. Laurentium episcop. Wirceburg.*, nous trouvons en première ligne *Hunibald*, historien de la Franconie déjà mentionné, « sur lequel repose toute l'his- » toire des Francs depuis leur origine jusqu'à Clovis. Ce solide » chronographe doit, d'après Trithème, avoir vécu du temps de » Clovis, et, d'après *Dorak*, *Wasthald* et autres, avoir écrit un » ouvrage historique en 18 livres. » M. Silbernagel fait ob-

server que personne, à part Trithème, n'a rien su de cet historien *Hunibald*; il combat le sentiment de *Gœrres*, de *Phillips*, de *Mone* et de *Turk* et pose catégoriquement la question : ou Trithème s'est laissé induire en erreur ou « c'est lui qui a forgé Hunibald, » pour pencher ensuite dans ce dernier sens. Autrement en jugeait l'homme qui s'est le plus occupé des écrits historiques de Trithème et à qui nous sommes redevables de la collection qu'il en a publiée, l'habile *Marquard Freher*; voici donc ce qu'il écrivait à Marc Welker d'Augsbourg, qu'il savait travailler à une histoire de la Bavière :

« Il est à regretter qu'on ne puisse retirer que peu de lumière » des écrits bibliographiques pour cette province, comme pour » toute l'Allemagne. On peut dire cela d'André, mon auteur, » et de Trithème, écrivain d'ailleurs consciencieux, qui paraît » avoir abrégé André dans ses *Bavarois*, Hunibald et Wasthold » dans ses *Francs*... Je désirerais aussi savoir si dans votre » magnifique bibliothèque Lombardique de Paul Warnefrid » (éditée jadis par Peutinger), il existe des manuscrits..., et » si on y trouve les manuscrits d'Hunibald et de Wastold sur » l'origine des Francs, d'où Trithème a tiré son abrégé : ma» nuscrits qui existaient certainement en entier dans plusieurs » bibliothèques du temps de nos pères, quoique toutes les re» cherches pour les trouver en ce moment aient été inutiles [2]. »

Pour peu qu'on ait compris l'esprit et le caractère de Trithème, on s'en remettra à l'appréciation du plus grand historien de la littérature, Fabricius :

« Hunibald *auteur d'aucune foi*. Trithème *trompé* par un

[1] Cette lettre se trouve dans Theophili Sinceri, *Bibliotheca histor. crit. s. Analecta literaria*, Nuremberg, 1736, p. 227.

[2] « A vitarum scriptis jam parum lucis affulgere huic provinciæ, uti et toti et tantæ Germaniæ dolendum est. Inquies et *Andreas* ille meus et *Trithemius* Spanh. abbas, scriptor alias non indiligens, qui in Boicis *Andream* hunc meum epitomasse videtur, ut in Francicis *Hunibaldum Wastholdumque*... Percuperem etiam scire, an in magnificentissima vestra bibliotheca Pauli Warnæfrid Longobardica (a Peutingero olim edita) exstent manuscripta... Item an *Hunibaldus Wastaldusque* de Francorum origine ibi sint MS. unde suam epitomen Trithemius exscripsit : *quos certe quidem patrum memoria diversis in locis extitisse integros certum est*, licet jam nequicquam in illis hinc inde indagandis laborem » (*ibid.*).

» titre splendide, et croyant avoir entre les mains un solide » historiographe des Francs, composa un abrégé des 12 der» niers livres, auquel il donna pour titre : *Abrégé de l'origine » des Francs*[1]. »

P. 197, M. Silbernagel met encore une falsification sur le compte de Trithème, au sujet de la généalogie du roi Gontran, qu'il aurait arrangée pour s'acquérir la faveur de l'empereur Maximilien : Trithème n'en avait certainement pas besoin[2].

Après avoir parlé des *Biographies de Rhaban Maur* et *de l'évêque Maxime de Mayence*, ainsi que du *Catalogue des évêques de ce siége* qui s'y rattache, et des *Miracula B. Mariæ Virg. in Urticeto* (à Heilbronn sur le Neckar), l'auteur termine le 20e chapitre par cette remarque particulière (p. 205), « que » Trithème semble avoir appliqué à ses travaux historiques le » procédé qui lui avait servi pour la composition de ses dis» cours : il avait commencé par faire des extraits dans les » ouvrages des Saints-Pères, son esprit les avait ruminés, ses » propres pensées s'y étaient mêlées, il avait fini par se les » approprier, en avait nourri tous ses écrits et était ainsi » parvenu facilement à pouvoir se passer de ses extraits ; de » la même manière à l'égard de l'histoire il avait fini par » mêler aux *fragments des chroniques* ses propres sentiments, » suivant qu'elles allaient au sujet ; il avait acquis une telle » habileté pour la rédaction historique, qu'il écrivait sans » recourir aux sources, uniquement d'après ses propres sou» venirs : on comprend qu'il ait pu ainsi changer les faits » suivant le but qu'il avait en vue. »

D'après ce qui a été dit, point n'est besoin de répéter que cette appréciation si sévère à l'égard des œuvres de Trithème n'a pas de fondement.

Le **21e chapitre** est intitulé *Connaissances scientifiques et relations littéraires de Trithème*. M. Silbernagel montre que

[1] « Hunibaldus auctor nullius fidei : Trithemius, *splendido deceptus titulo* et solidum Francorum historiographum tractare se *non dubitans*, epitomen XII posteriorum librorum composuit atque inscripsit : Compendium de origine Francorum » (*Biblioth. mediæ et infimæ latin.*, t. VIII, p. 903).

[2] A l'égard de la note 124 de la p. 197, nous ferons remarquer que le catalogue des évêques de Wurtzbourg n'est pas de Trithème, qui y a tout au plus ajouté quelques notes.

Trithème possédait à fond non-seulement la langue latine, mais même, chose extraordinaire à son époque, le grec ; il connaissait *Homère, Hésiode, Sophocles, Euripide*, *Platon* et l'*Anthologie classique*, etc. Il plaçait l'étude des Saintes-Écritures au-dessus de tout et la recommandait sans relâche dans ses lettres à ses amis et à ses élèves. M. Silbernagel eût pu ajouter à cet égard qu'il transcrivit de sa propre main le *Nouveau Testament grec*, bien avant qu'il fût imprimé [1]. Trithème était très-instruit en fait de *droit canon* et de *pastorale*, et également versé dans les autres sciences, l'*astronomie*, la *physique* et la *chimie*, ainsi que la *médecine*, comme on l'infère de ses rapports intimes avec le médecin Wurtzbourgeois Burcard de *Horneck* [2] et avec Théophraste *Paracelse:* ce dernier passait pour son élève [3]. Trithème s'occupait peu de poésie, mais nous savons qu'il transcrivit de sa main les poésies de *Roswitha* [4].—Ce que l'auteur dit des relations littéraires de Trithème laisse assez à désirer. Si on n'étudie pas profondément les rapports que Trithème entretenait avec ses amis et le monde extérieur en général, on ne saurait se faire une juste idée de son activité. En faisant même abstraction de la *Sodalitas literaria*, société rhénane dont Trithème faisait partie (p. 228), un coup d'œil sur son cercle d'amis eût été nécessaire pour raviver son intéressante personnalité. M. Silbernagel dit (p. 229) « qu'il n'y avait pour lors aucun savant » un peu remarquable en Allemagne qui ne recherchât l'amitié » ou au moins la connaissance de Trithème. » Nous affirmons pour notre part que Trithème avait pris, à la fin du 15e siècle et au commencement du 16e, dans le monde littéraire et catholique une position semblable à celle qu'occupe présentement *Dœllinger*. Ce chapitre méritait particulièrement d'être développé d'une manière très-intéressante [5], et c'est ce dont

[1] *Commercii epistolaris Offenbachiani*, part. v, p. 195.

[2] *Oesterr. Vierteljahrschr. f. kath. Theol.*, 1863, p. 363.

[3] Murr, *Neues Journal*, t. II, p. 136.

[4] Petzholdt, *Neuer Anz. f. Bibliothekwiff*, 1868, p. 26.

[5] On trouve à cet égard quelque chose sur Trithème dans la correspondance de Conrad Mutianus Rufus (C. Sagittarii *Historia Gothana*, duobus supplementis indiceque illustr. W. C. Tenzelius, Iena, 1713, in-4°), suppl. I, p. 59, 166.

nous voudrions convaincre l'auteur pour le cas où son livre devrait avoir une 2e édition (ce dont nous nous permettons de douter, car le remarquable ouvrage de J. *Schwab* sur *Gerson* n'a point encore eu, contre notre attente, cet honneur). Trithème eut beaucoup d'amis littéraires, qui sont à peine nommés dans l'ouvrage de M. Silbernagel [1].

Le **22e chapitre** a pour titre *Mort de Trithème. Son caractère.* « Trithème avait trouvé dans l'abbaye de Saint- » Jacques de Schotten à Wurtzbourg le repos et des loisirs » pour son activité littéraire. Il ne négligea point néanmoins » ses devoirs d'abbé. » On lui doit la mise en ordre de sa propre main des comptes du monastère, qui ne nous sont pas sans doute parvenus. Il mourut, âgé de 55 ans, le 13 décembre 1516; on plaça son corps dans un monument, œuvre de maître *Riemenschneiders* [2]. Le caractère moral de Trithème, placé à la fin et qui échappe à une appréciation scientifique, est ainsi tracé par M. Silbernagel :

« Et c'est ainsi que lutta Trithème, en vrai *pythagoricien* (!), » contre les passions de la colère, de la haine et de l'impatience. » Nul sentiment d'inimitié ou de jalousie ne pouvait monter » jusqu'à son cœur. Les éclats de rire comme toute frivolité » lui répugnaient et il ne savait trouver de joie au milieu des » tumultes du monde. De même qu'il convient à l'homme

[1] A la page 205, n° 1, au lieu de « Neuen Kloster, » lisez « Neumünster, » qui est le nom allemand de *Novum Monasterium*.

[2] M. Silbernagel mentionne un portrait de Trithème dans les additions de Scharold à la chronique de Wurtzbourg. Cet excellent portrait se trouve encore dans le magnifique ouvrage de Becker : *Leben und Werke des Bildhauers Tilman Riemenschneider.* Leipzig, 1849, p. 20. Le déplacement du monument n'eut pas lieu en 1813, mais bien, si nous ne nous trompons, en 1821 par le chapitre. C'est ce qu'admet F. Oberthür, qui, dans ses *Bildnissen von Männern und Franen*, etc. (Wurtzbourg, 1826, p. 53), donne sur les portraits de Trithème la note suivante : « Jean Trithème, abbé du monastère de Schotten » à Wurtzbourg, peint en 1513. Un portrait un peu plus grand se conserve » dans la salle de travail des archives de l'État. J'ai vu un autre portrait de » lui, mais mal conservé [sur les portraits de Trithème comp. *Dibdin, Bi-* » *bliomania,* 1811, p. 727]. Je vis encore dans le couvent son étroite cellule, » sa chaise et son écritoire, mais j'ignore où ces reliques d'un homme célèbre » seront enfin allées. » — Le MST de la chronique de Spanheim, mentionné p. 232, n. 12, est identique à celui qui est indiqué p. 159.

» mort de se laisser enterrer, ainsi le moine qui a dit adieu » au monde doit rester avec lui-même, paisible et tranquille, » occupé de la sainte Ecriture dans son monastère. Trithème » demeura fidèle à ses vœux, car il était profondément pé- » nétré de l'esprit religieux: c'était un caractère, en prenant » ce terme dans toute sa force, et sa fermeté dut subir de rudes » attaques, parce que de son temps la défection et la faiblesse » de caractère étaient à l'ordre du jour. Ah! si tous les abbés » et tous les évêques allemands lui eussent ressemblé!

Dans le **28e chapitre** M. Silbernagel donne un *Catalogue des œuvres complètes de Trithème* divisées en trois classes: 1° *imprimées*, 2° *inédites*, 3° *rejetées*. Il règne encore, même quant aux seules œuvres imprimées de Trithème, une grande confusion bibliographique: porter la lumière dans ce chaos n'a pas été la tâche de M. Silbernagel; mais ce serait une œuvre très-utile d'achever une description méthodique et bibliographique de tous les écrits de Trithème, à l'instar de l'ouvrage modèle de M. *Wiedemann* sur ceux de *Ecks*, livre connu mais trop peu apprécié. Tout le monde sait qu'il n'existe pas d'édition collective des œuvres de Trithème, mais ce qui est moins connu, c'est qu'Olivier *Lepipontius* avait conçu le projet d'en publier une en 12 volumes, et qu'il fit même paraître en 1746 un *Conspectus operum Trithemianorum simul edendorum, accurante R. P. Oliverio Lepipontio, cœnobita Benedictino ad S. Martinum Coloniæ professo*. Sa tentative paraît avoir échoué par suite de l'indifférence du public.

C'est le moment de porter un jugement d'ensemble sur le livre de M. Silbernagel, que nous avons lu plusieurs fois. Nous reconnaissons que c'est un ouvrage travaillé, écrit avec amour du sujet, savant sous bien des rapports et véritablement le meilleur que la littérature nous ait donné sur Trithème. Néanmoins il arrive ce qui se passe quand on examine le portrait d'un ami bien connu: c'est assurément ressemblant; mais on ne peut découvrir dans l'image certains détails de l'original, ou bien, si l'on veut, l'image ressemble en tout à l'original; mais la vive expression manque. Ainsi l'auteur de cet article place Trithème plus haut que M. Silbernagel. Certainement qu'en poursuivant ses études l'auteur en viendra à

reconnaître lui-même quels traits de son image sont susceptibles de changements. Quant à la forme, elle a souffert de l'intercalation des chapitres littéraires au milieu de ceux qui ont pour objet la biographie. Beaucoup d'observations dans les notes, qui ne servent en rien à éclaircir la vie intime de Trithème, auraient pu sans inconvénients être omises.

(Traduit du *Theologisches Literaturblatt* de Bonn, article de M. A. RULAND, 1868, nos 21 et 22).

C.-U.-J. CHEVALIER.



Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA RELIGION DES ROMAINS, ET SUR LA CONNAISSANCE QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS ; FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES [1].

IX. Purification de Marie. — Présentation de l'Enfant Jésus au temple.

Après la visite des Mages, Marie et Joseph se hâtent de se soumettre aux prescriptions de la loi.

« Après que les 7 jours de la purification de Marie furent » accomplis, selon la loi de Moïse [2], ils le portèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur, selon ce qui est écrit » dans la loi du Seigneur : *Tout mâle ouvrant un sein sera » appelé saint ou consacré au Seigneur;* — et pour offrir la » victime, selon ce qui est dit dans la loi du Seigneur [3] : *Un » couple de tourterelles ou deux petits de colombes* [4].

Deux choses sont à considérer ici, toutes les deux prouvant la dépendance entière de l'homme à son Créateur, croyance primordiale, rappelant la création de l'homme, et nulle part aussi bien conservée que chez les Juifs. La première est la purification imposée à la femme, faisant partie de la douleur dont fut puni l'enfantement après la faute, purification que nous avons déjà vue, plus ou moins, conservée chez les diverses nations; la seconde, c'est ce rachat que la mère est obligée de faire de son fils. Il était impossible de mieux faire sentir que Dieu est le maître de l'homme, qu'il devrait en rigueur lui être immolé, mais que Dieu, paternel et bon,

[1] Voir le dernier article au N° précédent, t. XIX, p. 455.

[2] *Exode*, XIII, 2.

[3] *Lévit.*, XII, 6, 8.

[4] *Luc*, II, 22, 24.

consent à ce qu'il se rachète par le sacrifice innocent de deux petits animaux. C'était donc la reconnaissance solennelle que l'homme n'est pas indépendant de Dieu.

X. L'Enfant Jésus reconnu comme Messie par Siméon le Juste et Anne la Prophétesse.

Le Messie n'avait été reconnu que par les bergers, et par des étrangers, les Mages. Voici qu'au milieu du temple on lui rend hommage, et il est à remarquer que ce n'est ni le grand prêtre Joazar, ni aucun autre prêtre, mais un laïque juste et une veuve sainte. Ecoutons leurs paroles, elles ne sont ni romaines ni grecques. En vain la philosophie sceptique, sous les auspices d'Hérode, et le contact des Romains avait envahi les hautes classes; en vain les Scribes et les Pharisiens avaient corrompu le sens des traditions mosaïques. Voici une langue nouvelle, la langue chrétienne, qui se fait entendre, rappelant et réalisant les révélations primitives.

« Or il y avait à Jérusalem un homme appelé Siméon, et » cet homme juste et craignant Dieu attendait la consolation » d'Israël, et l'Esprit-Saint était en lui, et il avait été averti » par l'Esprit-Saint qu'il ne verrait point la mort, qu'auparavant il n'eût vu le Christ du Seigneur. Conduit par l'Esprit, » il vint dans le temple, et comme les parents de l'Enfant-Jésus l'y apportaient, afin de faire pour lui selon la coutume » prescrite par la loi, il le prit entre ses bras, bénit Dieu, et » dit :

» Maintenant, Seigneur, laissez selon votre parole votre » serviteur s'en aller en paix; puisque mes yeux ont vu le » Sauveur qui vient de vous, que vous avez préparé à la face » de tous les peuples, pour être la lumière qui éclairera les » nations, et la gloire d'Israël votre peuple. »

» Et son père et sa mère étaient dans l'admiration des choses » que l'on disait de lui, et Siméon les bénit et dit à Marie, sa » mère :

» Celui-ci a été établi pour la ruine et la résurrection d'un » grand nombre en Israël, et en signe que l'on contredira : » et un glaive traversera votre âme, afin que les pensées de » beaucoup de cœurs soient révélées. »

» Il y avait aussi une prophétesse, Anne, fille de Phanuel, » de la tribu d'Aser; elle était fort avancée en âge, et elle avait » vécu 7 ans avec son mari depuis sa virginité ; restée veuve, » et âgée alors de 84 ans, elle ne quittait point le temple, ser- » vant Dieu, nuit et jour dans les jeûnes et dans la prière : » elle aussi survenant à cette même heure, louait le Seigneur » et parlait de l'Enfant à tous ceux qui attendaient la rédemp- » tion d'Israël[1]. »

XI. Voyage de la sainte Famille en Egypte.

Voici en quels termes l'Evangile raconte cet événement :

« Après que les Mages furent partis, voilà qu'un ange du » Seigneur apparut à Joseph pendant son sommeil, et dit :

» Lève-toi, prends l'Enfant et sa mère, fuis en Égypte, et » demeures-y jusqu'à ce que je te parle; car il arrivera » qu'Hérode cherchera l'Enfant pour le faire mourir.

» Joseph s'étant levé, prit l'Enfant et sa mère pendant la » nuit, et se retira en Egypte[2]. »

On voit avec quelle sobriété l'Evangile s'exprime sur ce voyage. — On croit que déjà Isaïe l'avait prédit quand il dit :

« Voilà que le Seigneur montera sur un léger nuage, et il » entrera en Egypte, et toutes les idoles de l'Egypte seront » secouées devant sa face[3]. »

Mais les auteurs apocryphes sont prodigues de détails. Il est probable que quelques-uns sont véridiques. Voilà pourquoi nous allons en faire quelques extraits.

Mais auparavant nous devons faire connaître une légende qui remonterait au prophète Jérémie, qui, comme on le sait, prophétisa en Egypte l'an 583 avant J.-C., après la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor.

1. Prophétie légendaire du prophète Jérémie.

Dans une *vie* de ce prophète, attribuée à saint Epiphane, mais peu authentique, on lit ce qui suit :

« Le prophète Jérémie donna une prédiction aux Egyptiens

[1] *Luc*, II, 25 à 38.
[2] *S. Matthieu*, c. II, 13-14.
[3] Ecce Dominus ascendet super nubem levem, et ingredietur Ægyptum, et commovebuntur simulachra Ægypti a facie ejus (*Isaïe*, XIX, 1).

» et leur annonça que toutes leurs idoles seraient secouées,
» et les statues faites de main d'homme seraient renversées,
» lorsqu'une Vierge, ayant enfanté, mettrait le pied sur le
» sol de l'Egypte avec son divin Enfant, et la prédiction ne fut
» pas vaine. C'est pour cela que, encore aujourd'hui, les
» Egyptiens honorent une Vierge mère, et adorent un Enfant
» déposé dans une crèche. Et le roi *Ptolémée* leur ayant de-
» mandé la cause de ce culte, les prêtres lui répondirent :
» C'est là un mystère que nous avons reçu de nos ancêtres,
» et qui leur avait été annoncé par le saint prophète, dont
» nous célébrons la mort[1]. »

Nous ne ferons que mentionner ici la légende qui porte pour titre : *Des choses qui arrivèrent en Perse lors de la naissance du Christ*, que l'on attribue à Jules Africain, chronographe du 3e siècle.

La scène se passe en Perse dans un temple de *Junon* (Ηρῆς), bâti par *Cyrus*. — Un prêtre annonce que Junon a conçu. — Toutes les statues des dieux dansent et chantent à cette nouvelle. — Une étoile descend et annonce la naissance d'un enfant Principe et Fin. — Toutes les statues tombent le visage contre terre. — Les Mages annoncent que cet enfant est né à Bethléem et conseillent au roi d'envoyer des ambassadeurs. — Alors paraît Bacchus (Διόνυσος) qui prédit que cet enfant chassera tous les faux dieux. — Départ des Mages guidés par l'étoile. — Arrivés à Jérusalem ils annoncent aux prêtres la naissance du Messie. — A Bethléem ils saluent Marie en lui disant : « Mère, Mère, tous les Dieux de la Perse te proclament
» Bienheureuse... L'Enfant était assis par terre, âgé de 2 ans,
» et ressemblant à sa mère. Or celle-ci avait les mains un
» peu longues, le corps délicat, d'une couleur approchant de
» celle du froment, le visage rond, et les cheveux reliés au-
» dessus de sa tête. Comme nous avions un esclave très-habile
» peintre, nous avons rapporté le portrait de la mère et de
» l'enfant, que nous avons placé dans notre temple principal
» avec cette inscription : *A Jupiter Mithra* (Διὶ Ἡλίῳ), *au Dieu*

[1] Épiphane, *Vies des Prophètes* dans ses *Œuvres*, *Patr. grecque*, t. 43, p. 899 ; et les deux textes un peu différents, édités en 1855, par Tischendorf; *ib.*, p. 421.

» *grand, au roi Jésus, l'empire des Perses fait cette dédicace* [1]. »

On ne sait à quelle époque appartient cette légende. Nous n'avons pas besoin de dire qu'elle n'est pas de Jules Africain.

2. Évangile de la Nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur.

Joseph averti va en Egypte avec la sainte Famille. — Les dragons, les lions, les léopards adorent l'Enfant et le suivent. — Un palmier baisse sa cime pour fournir un fruit à Marie, et une fontaine jaillit à ses pieds. — Quant aux difficultés de la route, voici l'explication :

« Et comme ils cheminaient, Joseph dit à Jésus : Seigneur, » nous avons à souffrir d'une extrême chaleur ; s'il te plaît, » nous prendrons la route de la mer, afin de pouvoir nous » reposer en traversant les villes qui sont sur la côte. — Et » Jésus lui dit : Ne crains rien, Joseph ; vous ferez en un jour » ce que d'autres ne pourraient accomplir qu'en 30 jours. » — » Et tandis qu'il parlait encore, ils aperçurent les montagnes » et les villes de l'Egypte, et, remplis de joie, ils entrèrent » dans une ville qui s'appelait *Sotine*... Ils y entrèrent dans » un temple que les habitants appelaient *Capitole*... Et il ar- » riva que lorsque la B. Marie, avec son enfant, entra dans le » temple, toutes les idoles tombèrent par terre sur leur face, » et elles restèrent détruites et brisées [2]. »

3. Évangile de l'enfance, vers le 6e siècle.

Voici quelques traits qui ont été souvent cités par les divers auteurs. La Vierge et sa famille arrivent dans un désert où ils rencontrent deux voleurs.

« Ces deux voleurs se nommaient *Titus* et *Dumachus*. Or, » le premier dit à l'autre : Je te prie de laisser ces voyageurs » aller en paix, de peur que nos compagnons ne les aperçoi- » vent. — *Dumachus* s'y refusant, *Titus* lui dit : Reçois de » moi 40 drachmes et reçois ma ceinture pour gage. » Et il » les lui présentait en même temps, le priant de ne pas appe- » ler et de ne pas donner l'alarme. *Marie* voyant ce voleur si » bien disposé à lui rendre service lui dit : Que Dieu te pro- » tége de sa main droite, et qu'il t'accorde la rémission de

[1] Julius Africanus ; dans la *Patr. grecque*, t. x, p. 97 et 107.

[2] Voir *Apocryphes* de Migne, ch. xxii, xxiii, t. i, p. 1077.

juifs... Certes il n'en faut pas tant pour prouver qu'Hérode a été très-capable de faire massacrer tous les petits enfants qui lui portaient ombrage.

Ajoutons qu'il a dû se souvenir comment un Devin ayant annoncé à la naissance d'Auguste, qu'un *Roi venait de naître*, les graves sénateurs romains avaient ordonné de massacrer tous les enfants de 2 ans et au-dessous, et comment cet ordre n'avait pas été exécuté, chaque sénateur espérant que son fils serait ce roi [1].

Voyons maintenant quels sont les auteurs qui viennent corroborer ce récit évangelique.

Nous commençons par un texte légendaire curieux, s'il était vrai :

« *Longin le Sage* écrivit à *César Auguste*, en ces termes :

» Les Mages, fils des Perses, sont arrivés, et étant entrés » dans ton empire ont offert des présents à un certain Enfant » né en Judée. Or, quel est cet Enfant, et de qui est-il fils, » c'est ce qui m'est tout à fait inconnu. — César lui répondit : » Tu as sagement fait en me communiquant ces faits. Et, » écrivant à Hérode, il lui demanda de s'informer exactement » sur cet Enfant. Lorsque donc Hérode se fut informe de cet » Enfant, et qu'il eut vu qu'il avait été joué par les Mages, il » se mit en colère, et envoya des soldats et fit tuer tous les » enfants. Or, ces enfants furent au nombre de 2,000, suivant » d'autres, au nombre seulement de 1,800 [2]. »

Mais quel est ce *Longin le Sage*. On n'en sait rien. C'est là seulement qu'il est cité, et, comme on le voit, *Barhebræus* ne dit pas de qui *Jacques d'Edesse* l'a tiré. Si cette lettre était

[1] Voir les textes relatifs à cet événement, dans les *Annales*, t. v, p. 351 (5e série).

[2] Scripsit Longinus sapiens ad Augustum Cæsarem in hæc verba. — « Venerunt Magi, filii Persarum, tuumque imperium ingressi puero cuidam in Judæa nato munera obtulere. Quis autem ille sit, aut cujus filius, nobis incompertum. » — Cui Augustus Cæsar : « Sapienter, inquit, egisti hæc nobis significando. » — Ad Herodem autem scribere de puero præcepit ut se certiorem faceret. Quum itaque Herodes de puero scrutatus fuisset, seque a magis delusum vidisset, iratus est et mittens occidit omnes pueros. Pueri numero fuere bis mille; vel juxta alios mille octingenti (Jacobus Edessenus, dans Barhebræus *Chronicon*, cité dans *Dict. des Apocryphes*, t. i, p. 1074).

vraie, la personne à laquelle on pourrait le plus probablement l'attribuer, serait ce *Longin*, nom donné au centurion que nous trouvons au pied de la croix, et qui confesse que ***Jésus était vraiment Dieu*** [1], et que l'Eglise honore, le 24 octobre, comme un saint [2].

Cette lettre, si on pouvait croire à son authenticité, servirait à expliquer le fameux mot que Macrobe attribue à Auguste :

« Auguste ayant appris que parmi les enfants au-dessous » de deux ans, dont Hérode, roi des Juifs, avait ordonné le » massacre, en Syrie, se trouvait son propre fils, dit : Il vaut » mieux être le porc d'Hérode que son fils. »

Quum audisset, inter pueros, quos in Syria Herodes, rex Judæorum, intra bimatum jussit interfici filium quoque ejus occisum, ait : Melius est Herodis porcum esse quam filium (Macrob., *Saturn.*, II, 4).

On voit qu'Auguste connaissait très-bien que les Juifs ne mangeaient pas la viande de porc. Mais que doit-on penser de ce témoignage? Plusieurs critiques l'affaiblissent en disant que Macrobe, écrivain de la fin du 4e siècle, était *chrétien* et n'a fait que se conformer au récit de l'Evangile.

Or, il n'est pas difficile de se convaincre que Macrobe était *païen*. On n'a qu'à faire attention à ses propres paroles :

« Dans nos cérémonies sacrées nous invoquons Janus Ge- » minus, Janus Pater, Janus Junonius, Janus Consivius, » Janus Quirinus, Janus Patulcius et Clusivius [3]. »

Et ailleurs :

« Je me suis souvent et longuement demandé d'où vient » que nous adorons le Soleil, tantôt sous le nom d'Apollon,

[1] Centurio, et qui cum eo erant, custodientes Jesum, viso terræ motu et his quæ fiebant, timuerunt valde, dicentes : Vere filius Dei erat iste (*Matth.*, XXVII, 54).

[2] Voir le *Ménologe des Grecs* au 26 octobre. — Fabricius cite 4 manuscrits qui donnent la vie de ce Longin dans *Bibli. græca*, édit. Harless., t. VI, p. 87, note *tt*. — *Ménol.* dans l'*Italia sacra* d'Ughelli, t. VI, p. 1105. — Bollandus au 15 mars. — Tillemont rejette à peu près tout cela, *Hist. Eccl.*, t. I, p. 50 et 477.

[3] In sacris quoque invocamus Janum Geminum, Janum Patrem, Janum Junonium, Janum Consivium, Janum Quirinum, Janum Patulcium et Clusivium (Mac., *Saturn.*, l. I, c. 9).

» tantôt sous celui de Liber, et sous beaucoup d'autres déno-
» minations [1]. »

Certes ce ne sont pas les paroles d'un chrétien, c'est ce que fait bien ressortir un des derniers éditeurs de ses œuvres.

« Telle est la profession de foi religieuse que l'on rencontre à chaque entretien des *Saturnales*. Macrobe aurait certes pris soin de s'en abstenir s'il *eut professé la religion chrétienne*, surtout à l'époque où le Paganisme et le Christianisme se partageaient la croyance du monde entier, quand cette lutte religieuse régnait encore dans toute sa force, qu'elle était la pensée prédominante qui agitait alors la presque universalité des esprits.

» Qui ne connaît, après tout, les mœurs des premiers chrétiens? Ils poussaient l'observance de leurs pieux devoirs jusqu'à l'héroïsme des persécutions et du martyre. Lorsque tant de généreuses victimes préféraient la mort aux plus faibles concessions que les empereurs païens voulaient leur imposer, quel motif puissant aurait pu contraindre le *chrétien Macrobe* à rendre publiquement, dans ses ouvrages, aux faux dieux, des honneurs qu'il eût réputés criminels? Et puis ne voyons-nous pas aussi que tous les interlocuteurs des *Saturnales*, tous ceux que Macrobe représente comme ses amis et ses confidents les plus intimes, protestent du plus parfait accord, de l'admiration la plus sincère pour le système de *Prétextatus*. Qui ne sait aussi que ce dernier était prêtre du paganisme? Voici l'éloge que Macrobe lui adresse :

« Quand *Prétextatus* eut cessé de parler, tous les assistants,
» les yeux fixés sur lui, témoignaient leur admiration par la
» stupeur dont ils étaient frappés. Ensuite on se mit à louer,
» l'un sa mémoire, l'autre sa doctrine, *tous sa religion*, assu-
» rant qu'il était le seul qui connût bien la *nature cachée des*
» *Dieux*; que lui seul pouvait atteindre par son esprit *les choses*
» *divines* et avoir le génie d'en parler [2]. »

» Pour ce qui regarde Symmaque, un des principaux in-

[1] Hic Avienus : hoc equidem mecum multum ac frequenter agitavi, quid sit quod Solem modo Apollinem, modo Liberum, modo sub aliarum appellationum varietate veneremur (*Ibid.*, c. 17).

[2] Hic cum Prætextatus fecisset finem loquendi, omnes in eum affixis vultibus admirationem stupore prodebant. Dein laudare hic memoriam, ille doctrinam, cuncti religionem; affirmantes hunc esse unum arcanæ deorum na-

terlocuteurs des *Saturnales*, on sait qu'il exerça le suprême sacerdoce de souverain pontife (païen), et ses opinions religieuses ne sauraient être suspectes, puisque nous possédons les écrits qu'il a composés contre le vrai culte[1]. Enfin une preuve dernière, et toujours par présomption, en faveur du paganisme de Macrobe, c'est le silence absolu sur la religion chrétienne, qu'il devait être amené si naturellement à discuter dans ses livres critiques et religieux, où le principe de l'immortalité de l'âme occupe une place très-importante[2]. »

On ne peut donc pas douter que Macrobe ne fut Païen, son témoignage est donc irrécusable pour son époque; d'ailleurs le massacre des enfants était déjà une ancienne tradition dans l'Eglise.

Origène l'affirme dès le 3e siècle :

« Cependant Hérode fit tuer tous les enfants qui étaient dans » Bethléem, et dans tous le pays d'alentour espérant de faire » périr avec eux le roi des Juifs qui était né[3]. »

Et ailleurs :

« Est-ce qu'ils ne vous paraissent pas avoir été couronnés » dans le combat, ces enfants qui, dès l'âge de 2 ans et au- » dessous, reçurent, à Bethléem, la palme du martyre pour le » nom du Seigneur[4]. »

Et encore :

« Hérode crut que cet enfant était le Christ prédit par les » prophètes, c'est pour cela qu'il voulut le tuer autant que » cela lui fut possible[5]. »

Un texte qui est attribué à Origène, et qui, du moins, est très-ancien, annonce de plus que les saints Pères de cette époque, c'est-à-dire les apôtres et leurs disciples, avaient recommandé d'honorer ces enfants.

turæ conscium, qui solus divina, et assequi animo, et eloqui posset ingenio (Mac., *Saturn.* I, c. 24).

[1] Voir ses *Lettres* dans la *Patr. lat.*, t. XVIII, p. 141.

[2] *Notice sur Macrobe* dans ses *Œuvres*, t. I, p. 15; édit. Panckouke. Paris, 1845.

[3] Orig., *Contre Celse*, l. I, n° 61; *Patr. grecque*, t. XI, p. 771.

[4] Orig., sur le *Psaume* 36, *Hom.* 4, n° 2; *Patr. gr.*, t. XII, p. 1354.

[5] Origène, *Comm. sur S. Matthieu*, l. XVII, n° 11; *Patr. grecque*, t. XIII p. 1510.

« C'est à bon droit, et selon la volonté de Dieu, que *nos saints* » *Pères* ont voulu qu'on célébrât et toujours la *mémoire de ces* » *enfants*, comme étant morts pour le Seigneur, et en tant » que croyants pour les Juifs et les Gentils qui devaient croire, » et même pour leurs parents, parents qui frappés d'une si » grande douleur, trouvaient dans l'intercession de leurs en- » fants un secours auprès de Dieu [1]. »

Au 2e siècle, Tertullien avait déjà dit :

« Des enfants ont rendu par leur sang témoignage au » Christ [2]. »

Au moins très-certainement la fête des Saints-Innocents était déjà établie au 4e siècle, du temps de saint Augustin, qui s'exprime ainsi :

« Ce n'est point en vain que l'Eglise nous recommande » comme admis à l'honneur des martyrs les enfants qui fu- » rent tués, quand Notre-Seigneur Jésus-Christ était recher- » ché par Hérode pour être mis à mort [3]. »

Et ailleurs encore : « Le témoignage de cet âge tendre est » d'un grand poids, parce que les enfants ont les premiers » mérité de répandre leur sang pour le Christ [4]. »

Voici encore ce que disent de ce fait les livres apocryphes :

1. Le plus ancien des livres apocryphes, l'*Evangile de l'enfance*, fait dire à la Vierge pendant son voyage en Egypte :

« Lorsque nous étions dans la terre d'Israël, Hérode voulut » faire périr Jésus, et, dans ce dessein, il ordonna le massacre » de tous les enfants de Bethléem et des environs, etc. [5]. »

2. Le *Proto-Evangile de S. Jacques* :

[1] Origène, *Hom.* 3e *Diversorum*.

[2] Infantes testimonium Christi sanguine litaverunt (Tertull., *Adversus Valent.*, c. II; *Pat. lat.*, t. II, p. 544).

[3] Non enim frustra etiam infantes illos, qui cum Dominus Jesus Christus necandus ab Herode quæreretur, occisi sunt, in honorem martyrum receptos commendat Ecclesia (Aug., *De Libero arbit.*, l. III, c. 23, n° 68 ; *Pat. lat.*, t. 32, p. 1304 ; texte qu'il reproduit *Epist.* 166 *ad Hier.*, n° 18 ; *ib.*, t. 33, p. 728).

[4] Habet et illa parva ætas magnum testimonii pondus, quæ prima pro Christo meruit sanguinem fundere (Aug., *De Genesi ad litteram*, l. x, c. 23 ; *Pat. lat.*, t. 34, p. 426).

[5] *Evang. de l'Enfance*, ch. XII, dans *Apocryphes*, t. I, p. 988.

« Hérode voyant que les Mages l'avaient trompé, fut saisi » de fureur, et il envoya des satellites mettre à mort tous les » enfants qui étaient à Bethléem, âgés de 2 ans et au-dessous[1]. »

3. *Evangile de Joseph le Charpentier.*

« Hérode mourut d'une manière horrible portant la peine » du sang innocent qu'il avait versé, lorsqu'il avait fait périr » injustement des enfants innocents de tout péché[2]. »

4. *Evangile de la Nativité de Marie :*

« Lorsque le roi Hérode vit que les Mages l'avaient trompé, » son cœur s'enflamma de colère, et il envoya des émissaires » sur tous les chemins, voulant les prendre et les faire périr, » et comme il ne put les rencontrer, il envoya à Bethléem et » il fit tuer tous les enfants de 2 ans et au-dessous[3]. »

5. *Le Juif Joseph ben Gorion, dit Gorionidès.*

Nous pouvons encore ranger parmi les légendes qui ont quelque rapport avec le massacre des enfants, ce que dit cet historien juif qu'avec les 500 Juifs qu'Hérode avait assemblés à Jéricho pour être immolés après sa mort, *il y avait aussi leurs enfants, qu'il les avait forcés d'amener avec eux pour être égorgés en même temps que leurs pères*[4]. Cette mention pourrait bien avoir rapport au massacre des enfants de Bethléem.

Tous ces témoignages prouvent combien ancienne est la croyance du meurtre des enfants par Hérode, et combien est hardie la prétention de venir détruire ce fait, parce que l'on ne peut rendre raison de quelques dates établies par des textes obscurs et contradictoires.

Aussi nous allons citer un dernier témoignage fort important sans doute, celui de saint Jérôme qui, au 4e siècle, pa-

[1] *Proto-Evang. de S. Jacques*, c. XXII; *ibid.*, p. 1025.

[2] *Hist. de Joseph charp.*, ch. IX, dans *ibid.*, p. 1033.

[3] *Evang. de la Nativité de Marie*, c. XVII; *ibid.*, p. 1075.

[4] Voir *Josippon* (l. v, c. 41), sive *Josephi ben Gorionis historiæ Judaicæ libri* VI, ex Hebræo latine vertit, præfatione et notis illustravit Johannes Gaignier, Oxoniæ, 1706, in-4°. — *Gaignier* y prouve que *Josippon* vivait au 10 siècle. Par contre J.-Fr. *Breithaupt* dans l'édition hébraïque latine ayant pour titre : *Josephus Hebraicus*, etc. Gotha, 1710, in-4°, soutient l'authenticité de l'ouvrage, sauf de nombreuses interpolations. — Gaignier a réfuté les raisons de Breithaupt, dans un long article inséré dans la *Bibliothèque choisie* de Le Clerc, t. XXV, p. 29. — Barnage, dans sa continuation de l'*Histoire de Josèphe*, fait une analyse de l'ouvrage l. IX, ch. 6, et en montre les nombreuses erreurs.

court la Judée en compagnie de la descendante d'une des plus illustres familles romaines, la courageuse *Paule*.

« Paule, étant arrivée à Bethléem et étant entrée dans la ca- » verne du Sauveur, après qu'elle eût vu la demeure sacrée » de la Vierge, et l'étable où le *bœuf connut son maître et l'âne » la crèche de son Sauveur*, pour que fût accompli ce que dit » le même prophète : *Heureux celui qui sème sur les eaux, » où le bœuf et l'âne foulent*; elle jurait en ma présence qu'elle » voyait des yeux de la foi l'Enfant enveloppé de langes, le » Seigneur vagissant dans la crèche, les Mages l'adorant, » l'Etoile brillant au ciel, la Mère-Vierge, le Nourricier at- » tentif, les Pasteurs venant pendant la nuit pour voir la Pa- » role qui était accomplie, les petits Enfants massacrés, » Hérode en fureur, Joseph et Marie fuyant en Egypte[1]. »

Tels sont les témoignages authentiques ou légendaires que nous avons voulu scrupuleusement mettre sous les yeux de nos lecteurs.

A. BONNETTY.

[1] Atque inde Bethleem ingressa, et in specum Salvatoris introiens, postquam vidit sacrum Virginis diversorium, et stabulum in quo *agnovit bos possessorem suum, et asinus præsepe Domini sui* (*Isaias*, I, 3), ut illud impleretur, quod in eodem propheta scriptum est : *Beatus qui seminat super aquas, ubi bos et asinus calcant* (*ib.*, XXXII, 20, juxta 70), me audiente jurabat, cernere se oculis fidei Infantem pannis involutum, vagientem in præsepio Dominum, Magos adorantes, Stellam fulgentem desuper, matrem Virginem (*Matth.* II), Nutricium sedulum, Pastores nocte venientes, ut viderent verbum quod factum erat (*Luc* II, 16) ; et jam tunc evangelistæ Joannis Principium dedicarent : *In principio erat Verbum, et Verbum caro factum est* (*Joan.* III), Parvulos interfectos, Herodem sævientem, Joseph et Mariam fugientes in Ægyptum (Hiero., *Epist.* 108, n° 10 ; dans *Patr. lat.*, t. 22, p. 884).

Littérature chinoise.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

Avec cartes des états maritimes

PAR WEÏ-YOUEN.

Dans notre cahier d'avril dernier [1] nous avons publié une notice sur un livre historique et géographique composé par un Japonais. On y a vu comment les savants de cette nation s'assimilent peu à peu les connaissances qu'ils puisent dans nos livres. C'est un ouvrage semblable, composé par un Chinois, que va nous faire connaître M. Pauthier dans l'analyse qu'il va nous en donner. Elle fait partie du *Catalogue raisonné* qu'il a rédigé de sa Bibliothèque chinoise, une des plus belles qui ornent les cabinets des Sinologues européens. — Nous croyons très-utile de tenir nos abonnés au courant de ce qui se passe dans l'extrême Orient, où se fait en ce moment un si radical changement dans les mœurs et les croyances. Trop longtemps nos esprits ont été emprisonnés chez les Grecs et les Romains; on les y retient encore dans toutes nos écoles. Nous tenons à ce que nos lecteurs soient délivrés de cet esclavage; tous les hommes sont nos frères, et ceux qui sont dédaignés ont souvent plus de bon sens que les Grecs et les Romains. A. B.

海國圖志 *Hài koue thoû tchi.*

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE AVEC CARTES DES ÉTATS MARITIMES; C'est-à-dire : de tous les pays du Globe, excepté la Chine. Par WEÏ-YOUEN, de Chao-yang, province du Hoû-nân. 32 *pèn* ou vol. chin., in-4° en 100 livres, dont un de cartes formant atlas (reliés en 5 vol. demi-mar. rouge, avec titres chin. fr.). Édition de 1853.

La 1re édition de ce grand ouvrage parut en 1842, en 50 livres, à Yang-tchêou, dans la province de Kiâng-nân, sous le nom de Lin, alors gouverneur ou vice-roi des deux Kouâng, dont Canton est une des villes capitales. La 2e édition, en 60 livres, fut imprimée en 1847 dans la même ville; enfin notre édition, beaucoup augmentée et perfectionnée, comme il est dit dans la préface de Wêï-youen, vice-président du conseil privé (*Nëï koh tchoûng choû*), a été imprimée en 1853 à Kao-yeou tchêou, province de Kiâng-sou.

Dans une préface particulière à cette troisième édition, portée à 100 livres, le rédacteur Weï-youen énumère les diffé-

[1] Voir *Annales*, t. XIX, p. 323.

rentes sources auxquelles il a puisé; dans le nombre se trouvent des ouvrages des missionnaires *Li Ma-theou* (Mathieu Ricci), *Y Jou-lio* (Julio Aléni); de nombreux ouvrages avec des cartes géographiques, traduits en chinois à Canton (par les soins du gouverneur Lin); un Abrégé de géographie universelle (*Ti li pi khao*) rédigé par Marquès, de Macao, d'après l'Abrégé de géographie de Balbi, etc. Il dit s'être servi aussi, pour la géographie physique et l'astronomie, des documents conservés à l'Observatoire impérial de Péking, où se trouvent également conservés des traites du P. jésuite Ferdinand Verbiest (en chinois : *Nan-Hoaï-jin*), des atlas et des globes, dont il donne l'énumération.

Après cette préface, vient une table indiquant le contenu, livre par livre, des 100 qui composent l'ouvrage, et qu'il serait trop long de traduire ici en entier. Puis on trouve de longues dissertations, en deux livres, qui roulent sur le parti qu'il convenait à la Chine de prendre, dans les circonstances où elle était alors, en face des prétentions de l'Angleterre.

Le 3e livre comprend 4 cartes historiques des pays maritimes situés à l'est et au midi de la Chine, avec les noms anciens en *blanc* sur fond *noir*, accompagnés des noms modernes, en *noir* sur fond *blanc*, depuis le Japon jusqu'à l'embouchure du Gange, pour la 1re carte. La 2e comprend les *Cinq Indes*, du Gange à la mer Rouge et a la Méditerranée; la 3e embrasse les contrées situées entre la mer Rouge et l'Océan Atlantique; la 4e comprend les Etats de l'Europe.

Le 3e livre contient encore 4 autres cartes historiques des pays situés à l'occident de la Chine (le *Si-yuh*) aux époques des dynasties des Han (202 avant a 220 ans après notre ère), des Wéï du nord, d'origine tartare (386 554), des Thâng (618-905), des Yoûen ou Mongols (1260-1368), époques auxquelles ces dynasties firent de nombreuses expéditions dans ces contrées lointaines. Toutes ces cartes, sans projections, sont précédées ou suivies de dissertations historiques intéressantes.

On trouve ensuite, dans le même 3e livre, 2 mappemondes avec projections; 26 cartes de l'Asie aussi avec projections, construites à la manière européenne, dont la 1re est une carte générale de l'Asie, y compris la Chine. Suivent 3 cartes de la

Corée; 1 pour le Toung-kin, la Cochinchine et le Cambodge; 1 pour l'Inde Transgangétique, comprenant l'empire Birman, le royaume de Siam, la péninsule de Malacca et l'île de Soumatra; 1 pour la péninsule méridionale de l'Inde, y compris l'île de Ceylan; 1 carte pour la partie de l'Inde gangétique; l'autre, des cinq Indes (*Ou Yn-tou*) actuelles, ainsi qu'une autre de l'Inde ancienne avec ses divisions propres; 1 carte des Etats musulmans du Sî-yuh (Asie occidentale) depuis Aksou jusqu'à la mer Caspienne; 1 autre carte spéciale des Etats situés à l'ouest de l'Indus jusqu'aux frontières de la Perse; 1 pour la Perse; 1 autre pour les pays situés entre le Golfe Persique et la mer Rouge; 2 pour la Turquie (l'une d'ensemble et l'autre méridionale); 2 cartes pour la Russie; 2 pour le Japon (partie orientale et partie occidentale); 1 pour les îles de la Malaisie, ou l'Archipel indien; 1 autre des possessions hollandaises; et enfin 4 pour l'Australie et les îles de ce continent.

Le 4e livre comprend une carte générale de l'Afrique, appelée Libye; 1 de l'Egypte (*Mesr*); 1 de l'Afrique septentrionale et une 4e de l'Afrique méridionale. Vient ensuite, dans le même livre, un Atlas de l'Europe, composé de 22 cartes, dont la 1re est la carte générale de cette partie du monde. Deux de ces cartes, la 3e et la 4e, sont consacrées à la France; l'une, divisée en ses anciennes provinces, et l'autre divisée par départements. Le dernier Atlas du même livre, composé de 12 cartes, est consacré à l'Amérique.

Les livres 5-70 donnent une description historique de tous les pays et les Etats figurés par des cartes dans les Atlas. Deux de ces livres (les k. 41 et 42) sont consacrés à la France. Il y est dit (k. 41, f° 1) « qu'aujourd'hui la France est l'Etat le » plus riche et le plus puissant de l'Europe (*kin weï Eou-lo-* » *pa tchêou fou kiàng tchî koue*). On lui attribue (en 1852) » 29,217,000 bouches ou habitants régnicoles. » Chaque département est énuméré, etc. On y donne aussi un Résumé de notre histoire, tiré d'une « Histoire abrégée des Etats étran- » gers à la Chine (*Aï koue Szè lioh*). » On y fait connaître les forces productives de la France, ses revenus en impôts de toute nature, l'étendue de ses terres cultivées, les produits de

son sol, ses diverses industries, sa force armée, sa marine, ses colléges et écoles primaires; ces dernières y sont portées au nombre de 28,953, et les élèves au nombre de 2,200,000 et plus. Les grands établissements d'instruction publique y sont portés à 358 et les élèves de ces derniers établissements à 33,000.

« La France, y est-il encore dit (k. 42, f° 10 v°), est renommée pour son savoir et sa politesse (*Fa koue sou tching tchi li*); tous les Etats vont s'y instruire (*thâ koue kiâi tsiéou tsioh yân*). Sa population est affable, prévenante; elle aime les spectacles et la danse; son caractere, opposé à toute dissimulation, est léger et changeant. Toute la journée, le Français chante, danse, se promène ou s'amuse. »

Le livre 71° est peut-être pour nous le plus curieux de ce grand ouvrage. Il comprend un aperçu des différentes religions du monde, et on y indique celles qui sont professées dans chaque Etat, en ajoutant à cette énumération celle du nombre supposé des sectateurs de chacune de ces religions. Il est dit que dans l'An-nam on professait autrefois la doctrine des Lettrés et celle de Foh ou Bouddha, mais qu'aujourd'hui on n'a pas sur ce sujet des renseignements certains. A Siam, en Birmanie, au Laos on professe encore aujourd'hui la religion de Bouddha. Au Japon et aux îles Liéou Khieou on professait tout a la fois deux religions : celle des Lettrés et celle de Bouddha ; aujourd'hui on ne sait rien de certain à ce sujet. A la grande et à la petite île de Java, à celle d'Atchi, on professait aussi anciennement le Bouddhisme, mais aujourd'hui c'est le Mahométisme. Au Tibet et dans les petits Etats mongols qui l'avoisinent à l'ouest, on y professe le Lamaïsme. Au Bengale oriental, dans la Péninsule méridionale de l'Inde, à l'île de Ceylan, dans une partie de l'Inde centrale, on professe une espece de Bouddhisme particulier, qui tient du Manichéisme. Dans l'Inde occidentale persane, la population professait anciennement le Bouddhisme; aujourd'hui c'est le Mahometisme de la secte d'Ali. A Khotan et a Kachghar, l'ancienne religion de Bouddha y a été remplacée par le Mahométisme, comme aussi dans la Turquie méridionale, où l'on professe également le catholicisme.

Le livre 72 donne, après quelques observations, une concordance de l'ère cyclique chinoise associée aux *années de règne*, avec l'ère chrétienne et l'ère mahométane suivies en Occident et dans l'Inde. L'auteur chinois y discute aussi la chronologie bouddhique suivie en différents pays, et la date si controversée de la naissance de Bouddha.

Dans le commencement du 73e livre, la mort de Bouddha, ou plutôt son entrée dans le *Nirvâna* (en chinois *nie-pan*) à l'âge de 80 ans, est fixée par *Weï-Youen*, à 602 ans avant la naissance de J.-C. D'après lui la 22e année *Tao-Kouang* (1842 de notre ère) correspondrait à la 2,444e de la mort de Bouddha et à la 1842e de la naissance de J.-C., comme elle a été fixée par les chronologistes ; Bouddha étant mort la 5e année de Kouang-wang des Tcheou (608 av. J.-C.) et Jésus étant né au commencement de l'année *youen-chéou* de la dynastie des Han, 2 ans avant le commencement de notre ère vulgaire.

Dans ce même livre, l'auteur chinois rapporte en Appendice les diverses opinions qui ont été émises sur l'époque de Bouddha.

Selon certains écrivains de l'Ecole du Tao, Lao-tseu se serait manifesté sous la forme de Bouddha, la 2e année du règne de King-wâng des Tcheou, correspondant à l'année 543e avant notre ère vulgaire, ou à la 541e avant la véritable date de la naissance de J.-C. Son *Nirvâna* aurait eu lieu dans la 3e année du règne de Kao-wâng (438, ère vulgaire, ou 436, ère rectifiée, av. J.-C.). D'autres écrivains placent sa naissance à des années correspondant à 688, 780-827, 718-770, 950-1001, 909, 1016-1052 avant notre ère vulgaire, etc. L'auteur chinois en conclut que dans l'impossibilité de mettre d'accord toutes les opinions rapportées par lui sur les dates si divergentes de la naissance et du *Nirvâna* de Bouddha, il faut s'en tenir à l'opinion des historiens exacts (*tching szè*) ou officiels chinois, qui placent sa naissance à l'époque du règne de Tchouang-wang, ou dans les années 696-680 avant notre ère vulgaire. Cette date se rapproche plus de celle qu'on lui donne maintenant en Europe, d'après les livres bouddhiques de Ceylan (543) que celle de Ma Touan-lin qui la place, d'après Tchao-chi (k. 226, f° 7 v°) à la 24e année du

règne de Tchao-wang, des Tchêou, 1029 ans avant notre ère vulgaire.

Les livres 74 et 75 de l'ouvrage décrit renferment des considérations générales sur la géographie ancienne et moderne des différents pays. On y cite les livres indiens et ceux qui ont été rédigés avec des cartes en chinois par les missionnaires européens : Mathieu Ricci (*Li Ma-théou*), Julio Aleni (*Y Iu-lio*), le P. Verbiest (*Nân Hoaï-jin*), etc. Il y est dit que, selon les livres bouddhiques, Foh, ou Bouddha, naquit dans une grande contrée qui est le *Yn-tou*, l'Inde, en ajoutant que tous les écrivains bouddhiques disent que c'était dans un royaume de l'Inde centrale ; les autres contrées de l'Inde étaient alors ses pays frontières. L'auteur chinois, Wei-Youen, se demande si la Judée (*Iou té-ya*) où naquit le « Seigneur du » ciel » (*thiên-tchoû*, Jésus, et le « royaume de la contrée cé» leste » (*thiên fâng koue*) où naquit le chef de la religion musulmane, l'une et l'autre situés à l'occident de l'Asie et à l'est de la Libye, faisaient partie de l'Inde occidentale ? Il en conclut que non, puisque les deux pays en question, par leur situation géographique, formaient tous deux un État ou royaume central.

Une grande partie du livre 74 est consacrée à l'examen des chaînes de montagnes nommées par les anciens Chinois *Koûen - lûn*, et par les modernes : *Thsoûng - ling*, les monts *Kara-korum* et *Thiên-chân*, « monts célestes. » Cette partie du livre 74e (fos 11-27) est une des plus curieuses de tout l'ouvrage.

Les livres 75 et 76 sont tirés en grande partie des écrits de géographie physique et mathématiques en chinois, des missionnaires déjà cités.

Les livres 77-80 roulent sur ce qui se rapporte aux relations modernes de la Chine avec les puissances européennes. Ils sont intitulés *Tchéou hâï tsoùng lun* : « Considérations géné» rales sur ce que l'on a fait et ce que l'on doit faire dans les » transactions maritimes. » C'est une histoire très-détaillée des différends que la Chine a eus avec l'Europe, surtout avec l'Angleterre, et des moyens proposés pour les régler convenablement à l'avenir.

Les livres 81-83 roulent sur le caractére et les entreprises envahissantes des étrangers. C'est au livre 81 (f° 6to) que j'ai l'honneur d'être cité, comme « ayant fait graver en France » des caractères chinois mobiles, » dont on fait usage aujourd'hui en Chine.

Les livres 84-94 traitent de la construction des vaisseaux de guerre par les Européens (84), des bâtiments à vapeur, avec beaucoup de figures (85); des canons de bronze, obusiers, etc., également avec figures (86); de l'art de fabriquer ces canons et autres engins de guerre, avec leurs affûts, etc., accompagnés de figures (87); de l'emploi qui a été fait jusqu'à ce jour des canons et autres armes à feu (88). Ce livre est curieux pour l'histoire des armes à feu. Il y est dit, en commençant, que l'art de fabriquer ces armes doit son origine à des *Fa-lang-ki*, nom qui est identifié par l'auteur chinois avec les « Français actuels » (*Fa-lan-sî*), et non avec les Européens ou *Franks* connus en Orient sous ce nom depuis les expéditions des croisés. L'auteur ajoute que ces Français ayant eu, dans le principe, une guerre avec les hommes d'un pacha mahométan (*tsoû Fo-lang-ki yù Pâ-chè Hoéï jîn tchén*) fabriquèrent des instruments à feu avec lesquels ils mirent en grande déroute les Mahométans (*tchi hoh k'i ta p'o Hoéï jin*). L'auteur chinois ajoute encore que, dans l'antiquité, on n'avait pas fait usage en guerre de pierriers, ou engins à lancer des pierres, et qu'il faut arriver aux Soûng du Nord (960-1119) époque à laquelle ils furent employés pour la première fois à Koûang-tchêou (Canton, « contre les Arabes). »

Dans le livre 95e on parle de l'astronomie et des télescopes construits (à Péking) par Thang Jo-wâng (le P. Adam Schaal), de leur construction, etc.

Les livres 96 à 100, qui sont les derniers de l'ouvrage, roulent entièrement sur les sphères terrestres et célestes, sur leur construction, leurs projections; sur les mouvements des corps célestes, etc., accompagnés de figures. L'auteur chinois prévient de l'usage qu'il a fait pour la rédaction de ces traités, de l'Abrégé de Géographie du Portugais Marquès (*Ti li pi k'ào*) que nous avons déjà cité.

Je ne terminerai pas cette longue « notice bibliographique »

sans rappeler que le livre 26 de cette grande géographie historique, est consacré tout entier à la Judée, placée, comme il a été déjà dit, dans « l'Inde occidentale. » Voici comment l'auteur Weï Youen s'exprime dans une note préliminaire :

« Anciennement le royaume de *Fou lin* n'était pas le Ta-» thsin. Ce fut à l'époque des Thâng (618-905) que le Ta-thsin, » qui en était séparé par la mer (la Méditerranée) le réunit à » son empire ; c'est pourquoi le Fou-lin fut aussi nommé » Ta-thsin. Les Youên (les Mongols) ont appelé ce pays : » *Mi-si-rh* (Misr, Egypte). La « religion du Seigneur du ciel » » le nomme *Jou-te-a* (Judée), et celle des Mahométans : *Si-» tô-'rh.* » Après de longues et nombreuses citations tirées 1° de « l'histoire officielle de la dynastie des Thâng » *Thâng chôu* sous laquelle fut gravée la célèbre Inscription de *Si ngan-fou* que j'ai publiée en 1858 ; 2° des historiens de la dynastie des Soung (*Soûng szé*) ; 3° de ceux de la dynastie des Ming (*Ming-sze*), etc., qui roulent toutes sur le pays de *Ta thsin* et sur la religion chrétienne qui y a pris naissance, l'auteur chinois reproduit le texte même de l'Inscription nestorienne citée (livre 26, f°s 13-17), en ajoutant qu'elle a été érigée (en Chine) par des hommes du *Ta-thsin* dans le Si-yuh, pour propager leur religion. L'auteur cite ensuite plusieurs autres extraits fort curieux de livres chinois concernant les religions étrangères introduites en Chine sous la dynastie des Thâng ; extraits qui pourraient être ajoutés à ceux que j'ai traduits et publiés à la suite de l'inscription en question, et qui confirment tous l'*authenticité* de ladite inscription, si longtemps contestée, même par deux professeurs de chinois contemporains, qui prétendaient *qu'aucun livre chinois n'en avait jamais parlé !* Ce qui prouve qu'ils les lisent peu, tout en ayant la prétention de les connaître mieux que personne.

G. PAUTHIER.

Exégèse biblique.

L'AUTHENTICITÉ MOSAÏQUE DE L'EXODE

DÉFENDUE CONTRE LES ATTAQUES DU RATIONALISME ALLEMAND.

La critique rationaliste fait tout d'abord à l'Exode le reproche qu'il ne se rattache pas ou qu'il se rattache mal à la Genèse, qu'il y a une lacune immense entre la fin de la Genèse et le commencement de l'Exode, que l'auteur ne dit rien des événements qui ont dû se passer entre la mort de Joseph et l'avénement du nouveau Pharaon et qu'il n'explique pas le changement de conduite qui s'opéra sous ce roi contre les descendants de Jacob[1].

Toute cette critique est, il faut bien le dire, faite à la légère; elle ne tient pas devant le simple exposé des faits.

Qu'est-ce que la Genèse? L'histoire des origines de l'humanité et sa continuation dans une famille que Jéhovah élit pour conserver la vérité sur la terre. Qu'est-ce que l'Exode? L'histoire de la délivrance de cette famille devenue peuple de la terre d'Egypte où la Genèse nous l'avait montrée établie, puis son établissement en nation théocratique sous la royauté de Jéhovah. En d'autres termes : La Genèse présente les bases historiques du plan divin sur l'humanité, et l'Exode en montre l'application spéciale au peuple d'Israël. On voit donc déjà que la Genèse et l'Exode font essentiellement partie d'une même histoire, et que l'Exode est la suite de la Genèse.

Cet enchaînement des deux livres se présente sous la forme voulue. Voudrait-on par hasard que l'intervalle entre ces deux grandes sections ne fût pas plus marqué que l'intervalle qu'il y a entre deux versets? L'Exode commence par la récapitulation des noms des 12 fils d'Israël, les patriarches du peuple élu, et par le rappel du nombre des personnes de leurs familles lorsqu'Israël s'établit en Egypte. Quoi de plus méthodique? L'auteur indique ainsi d'avance le plan et l'esprit de

[1] V. De Wette, *Beiträge* II, 169 sq. — Bohlen, *Die Genesis, Einl.* LXXIX sq.

cette seconde section de son ouvrage. C'est comme s'il nous disait qu'il veut circonscrire la suite de son histoire dans le cercle des événements qui se rapportent aux membres de la famille qu'il vient d'énumérer.

Cela bien compris, il ne peut plus être question de lacune. Si la critique adverse dit que l'auteur ne donne pas des renseignements sur ce qui s'est passé entre la mort de Joseph et l'avénement du nouveau Pharaon, nous lui répondrions : De quel droit prétendez-vous modifier le plan de l'auteur? Si ce que vous voudriez savoir n'avait rien à faire avec le plan de son œuvre, qu'avez-vous à dire? Il faisait son ouvrage et non le vôtre.

Et puis, au fond, qu'y manque-t-il? Rien d'essentiel. Tout ce qui se passa d'essentiel par rapport à Israël dans l'espace de temps qui s'écoula entre la mort de Joseph et l'avénement du nouveau roi, Moïse le dit; ce n'est pas sa faute s'il peut le dire en deux mots. Ce fait essentiel, le voici : « Les enfants » d'Israël fructifièrent, se multiplièrent, s'augmentèrent, se » fortifièrent extrêmement, et le pays en fut rempli[1]. » Quant à l'histoire de l'Egypte, elle ne le regardait pas; ce qu'il en avait dit dans la Genèse, il l'avait dit incidemment et à cause de Joseph, le maître de l'Egypte. Joseph étant mort, il n'avait plus rien à en dire, à moins que son sujet ne l'y amenât naturellement.

Cela ne devait pas tarder.

Lorsque « Joseph fut mort, » dit l'auteur au v. 6, après la récapitulation importante qui prend les 5 premiers versets; et par ces paroles il nous reporte au dernier verset du chapitre dernier de la Genèse, où on lit : « Et Joseph mourut. » Il ne saurait y avoir un trait d'union mieux accentué entre deux parties d'un même ouvrage, dont l'une est la suite de l'autre. Puis il continue : « Et tous ses frères et tous ses » contemporains, les enfants d'Israël... se multiplièrent... » Or il s'éleva sur Mitsraïm un nouveau roi qui ne connaissait » pas Joseph[2]. »

Voila de l'histoire égyptienne, et l'auteur en fait mainte

[1] *Exode* I, 7.
[2] *Ib.*, 6-8.

nant et va continuer à en faire, parce que c'est à dater de ce roi que s'appesantit le dur joug de l'esclavage sur les enfants d'Israël, et que cet esclavage est la cause prochaine de l'Exode. La critique prétend que la cause de ce changement dans la manière de traiter les enfants d'Israël n'est pas exprimée par le texte, ou du moins que les raisons que l'auteur en donne sont incertaines et pas assez explicites. Ce n'est pas l'avis du lecteur attentif. Qu'on lise bien : « Il (le roi) dit à son peuple : » Voyez, le peuple des enfants d'Israël est nombreux et plus » fort que nous. Eh bien ! rusons à son égard pour qu'il ne » multiplie pas et ne se joigne à nos ennemis s'il arrivait une » guerre, et nous combatte et remonte (עָלָה) du pays[1]. »

Il me semble qu'il serait difficile de parler plus nettement et plus explicitement. Les raisons que donne le roi sont mauvaises, sans doute, mais elles ne pourraient être plus clairement formulées. Cependant la vraie raison de son hostilité contre les enfants d'Israël, le roi ne la dit pas, c'est l'auteur qui la dit, et il la dit avec cette sobriété et cette finesse dont il a le secret. Cette raison, en effet, est toute dans ces paroles : « Il s'éleva sur l'Egypte un nouveau roi qui ne connaissait » pas Joseph, » c'est-à-dire un roi qui n'était pas comme son prédécesseur, un roi qui avait sciemment oublié les bienfaits de l'administration de Joseph pour revenir contre les Israélites à la haine traditionnelle des Egyptiens contre les étrangers. Voilà la vraie raison du changement de position qu'on imposa aux Israélites, et c'est ce qui explique les durs châtiments dont le successeur de ce roi, qui continua le système d'oppression de son père[2], fut accablé dans la suite.

Dieu punit d'autant plus l'oppression que ledit roi fit éprouver aux enfants de Jacob que cette oppression avait sa source dans la mauvaise foi et dans l'ingratitude pour le bienfaiteur qui avait sauvé l'Egypte (*Tsaphnathpanéach*). Il ne faut pas songer ici à un changement de dynastie et dire comme l'ont fait plusieurs savants, Rosellini[3] entre autres, que ce roi est

[1] *Exode*, I, v. 9, 10.
[2] *Ib.*, II, 25.
[3] *Monum.* etc., I, 1, 292 seqq.

appelé nouveau parce que son prédécesseur était de la race des *Hyksos*. S'il avait été d'une race étrangère, d'une race sémitique, remarque judicieusement Lepsius, les Egyptiens n'auraient certes pu suivre publiquement les inspirations de leur aversion contre les pasteurs, ainsi qu'on le voit par Genèse XLIII, 32. Puis, pourquoi des interprètes s'il y avait des Hyksos[1]? La tradition[2] et la science des monuments sont d'accord pour nous dire que ce Pharaon oublieux de la mémoire de Joseph se nommait *Rhamsès*. L'une des villes que les Israélites durent bâtir pour lui ne reçut-elle pas le nom de *Rhamsès*[3]? Eh bien! Rhamsès était le fils du Pharaon précédent que Lepsius appelle *Sethos I*, et Ungarelli *Menphtah I*[4]; il fallait dire *Mérenphtah*, nom qui désigne le même *Séti Ier*.

Ainsi le Pharaon qui réduisit les enfants d'Israël en esclavage était un roi national et non de la race des Hyksos. S'il y a eu des Hyksos en Egypte, ce que d'après les découvertes de M. Mariette on ne peut plus mettre en doute, on fera bien de les caser ailleurs.

Quoiqu'il en soit des Hyksos, ce qui est certain c'est que le nouveau roi était *Pharaon*, fils de Phré ou Soleil comme son prédécesseur[5], c'est-à-dire d'une dynastie nationale[6], et il n'y avait alors d'autres Hyksos ou peuple pasteur dans le pays que les Israélites. Nous l'avons déjà dit ailleurs et il nous paraît opportun de le répéter ici, que ce sont les *Israélites* dont on a fait, d'après Manethon, des *Hyksos* avec un premier roi qui s'appelle *Salatis* et qui paraît être *Joseph*, le *Schalit* השליט ou gouverneur de l'Egypte[7]. Il est d'ailleurs manifeste par les paroles précitées du roi (v. 10) que la guerre est alléguée comme une chose possible seulement[8]. Si le roi était monté

[1] Lepsius, *Die Chron. d. Aeg.*, p. 383.
[2] Le *Yaschar*, trad. Drach, dans le *Dict. des Apoc.*, II, col. 1249.
[3] *Exode* I, 11.
[4] V. Leps., l. c., 330, 358, sq., 384, 387 sq. — Ungar., *Interpretatio obeliscorum urbis*, p. 66.
[5] *Exode* I, 11 *et alibi*.
[6] Leps., l. cit., p. 387, cf. 388.
[7] *Gen.* XLII, 6. — Voir Maneth. ap. Jos., *Contra Apion*, I, 14.
[8] Hengstenberg, *Die Büch. Mos.*, 267 sqq.

sur le trône par suite d'une perturbation comme celle que suppose le renversement des Hyksos, il n'aurait pas dit : « S'il » arrivait une guerre » ; la guerre aurait été là en permanence. On n'en finit pas si vite avec des guerres intestines.

Puis, remarquez bien ceci, comment le roi aurait-il pu exprimer la crainte qu'Israël sortît du pays s'il avait pensé que ce peuple pût faire cause commune avec un ennemi intérieur? N'aurait-il pas été bien aise au contraire qu'il partît et qu'il partît au plus vite? Ne l'aurait-il pas expulsé au besoin? Mais cela est de la dernière évidence, et, dès lors, il est tout aussi évident que le seul motif qui poussa ce nouveau Pharaon à se montrer l'ennemi des Israélites fut, ainsi que le fait sentir Moïse, un excès d'ingratitude. Et le caractère de *Rhamsès Mériamoun* ou *Sésostris*, d'après les historiens et les monuments, s'accorde parfaitement avec la disposition de cœur que lui donne Moïse et avec sa conduite envers Israël qui s'ensuivit. La dureté et l'orgueil de ce Pharaon « grand » par ses victoires, » disent les inscriptions hiéroglyphiques [1], étaient tels que, toujours en guerre, il attelait à son char les rois qu'il faisait prisonniers : *Reges... jungere ad currum solitus* [2].

Ainsi n'en déplaise à la critique adverse, le texte nous donne une explication très-suffisante « de cette singulière mesure » politique, *dieser sonderbaren politischen Maasregel*, » que prit le Pharaon contre Israël. Nos adversaires parlent ainsi par euphémisme sans doute, car Moïse dit : « Les Egyptiens » asservirent les enfants d'Israël par un travail écrasant » (v. 13). »

Et néanmoins les Hébreux ne cessèrent de se multiplier d'une manière prodigieuse (v. 12). Le *Yaschar* dit : « Et » l'Egypte pullulait d'enfants d'Israël [3]. » Cet accroissement de population est un autre grief de la critique des Hartmann [4] et des Bohlen [5] contre la vérité historique de notre texte. Com-

[1] Ungarelli, *Interpr. Obel. urb.*, p. 82, 99. — Lepsius, loc. cit., p. 358.

[2] Diod. Sic., I, 58. — Plin., *Hist. Nat.*, XXXIII, 15. — V. aussi Wilkinson, *Man. and Cust. of the anc. Egypt.*, I, 106.

[3] Col. 1256.

[4] Ouvr. cit., p. 440.

[5] *Die Gen. Einl.*, p. LI.

ment croire, dit-elle, que depuis Hetsron, le petit-fils de Juda, qui arriva avec Jacob en Egypte, jusqu'à Nachschon, l'arrière petit-fils d'Hetsron, dans un espace de deux siècles, par conséquent, la descendance d'Israël ait pu devenir un peuple de 2 à 3 millions d'individus, chiffre que suppose le v. 37, ch. XII de l'Exode, où il est dit que les Israélites partirent de Rhamsès au nombre d'environ 600,000 hommes en état de porter les armes [1]?

Nous ne voyons vraiment pas ce qu'il y a là d'invraisemblable, et même l'objection qu'on tire de ces 600,000 hommes ne nous paraît avoir aucun sens. Pour peu qu'on lise le texte et qu'on sache calculer on arrive au chiffre de 3 millions sans la moindre difficulté. Que dit le texte? Que les enfants d'Israël se multiplièrent *extrêmement*, מְאֹד בִּמְאֹד [2].

Remarquez que la fécondité des femmes de l'Egypte était déjà étonnante dans son état normal. Pline nous apprend qu'en Egypte on voyait des femmes mettre au monde jusqu'à 7 enfants à la fois : *In Ægypto septenos uno utero simul gigni* [3], et Columelle affirme que les doubles enfantements étaient communs et presque habituels chez les Egyptiennes [4]. Aristote [5] et Senèque [6] rendent témoignage du même fait; on ne peut donc pas le mettre en doute.

Or cette fécondité caractéristique des femmes du pays venant encore à s'augmenter pour les femmes des Israélites et cela, comme l'auteur le fait entendre ailleurs [7], par une disposition particulière de la Providence, nous pouvons, je pense, supposer, d'après le mot *extrêmement*, que, en moyenne, chaque père de famille pouvait avoir 9 enfants. Le nombre de ceux qui immigrèrent avec Jacob étant de 70 et les 215 ans de séjour en Egypte comprenant 5 générations [8] — Lévi,

[1] Bohlen, l. c., LXXVII.
[2] *Exode* I, 7.
[3] *Hist. Nat.*, VII, 3.
[4] Gemini partus familiares ac pæne solemnes sunt (Colum., *De re rustica*, l. III, c. 8).
[5] Aristote, *Hist. Anim.*, VII, 4.
[6] Senèque, *Natural. Quæst.*, III, 25.
[7] *Deuter.* X, 22.
[8] חמשים (*Exode* XIII, 18) πέμπτῃ δὲ γενεᾷ (LXX).

Kahath, Amram, Moïse, Gersom — calculez. Vous arriverez à un chiffre qui dépasse 4 millions. Si maintenant on défalque de cette somme un quart pour ceux qui moururent avant l'âge ou qui restèrent sans enfants, on a le chiffre de 3 millions, précisément le nombre que suppose la population mâle en état de porter les armes qu'énumère le passage précité de l'Exode, et ainsi la critique la plus exigeante peut se tenir pour satisfaite.

Elle ne l'est pourtant pas, ou plutôt réduite au silence sur un point, elle se fait entendre sur un autre. Comment, dit Bohlen[1], une si grande population aurait-elle pu trouver place dans le petit pays de Gessen? Comment, surtout, dans la seule province de Rhamsès qui, au vers. 37, ch. XII de l'Exode, est expressément désignée comme lieu de rassemblement?

Ces objections font sourire. Comment l'Egypte, que l'antiquité, dit Jomard, considérait comme le pays le plus fertile et le plus peuplé de la terre[2], qui comptait encore au temps de Josèphe, c'est-à-dire sous le règne de Vespasien, plus de 8 millions d'habitants[3], Alexandrie comprise, n'aurait-elle pas pu nourrir une population de 3 millions d'âmes dans la province de Gessen, pays très-fertile, un jardin potager גן ירק[4], et qui s'étendait dans une largeur de 4 journées de marche, des deux côtés du bras pélousiaque, à l'ouest vers la branche tanitique et à l'est jusqu'à l'isthme de Suez, là où commence le désert de Schour ou d'Arabie? Puis le peuple d'Israël ne se répandit-il pas dans tout le pays d'Egypte[5]?

Quant à ce qui est de rassembler 3 millions d'hommes, il ne faut pas un si grand espace. Il n'est pas besoin d'une province; une étendue de quelques lieues carrées y suffit. Que veut dire d'ailleurs Bohlen en parlant d'un district de Gessen et d'une province de Ramsès? Gessen était Ramsès et Ramsès était Gessen;

[1] Ouvr. cit., p. LXXVII.

[2] Jomard, *Mém. sur le pop. comp. de l'Egypt. anc. et mod. dans la Desc. de l'Eg.*, IV, 114.

[3] Flav. Joseph. *De Bello. Jud.* II, 16. — Diod. Sic. I, 31 : Olim longe omnium populosissima terrarum per orbem cognitarum.

[4] *Deut.* XI, 10. — Cf. *Gen.* XLVII, 6, 11. — *Num.* XI, 5; XX, 5.

[5] *Exode* V, 12; cf. I, 7.

cela est évident par *Gen.* XLVII, 6, 11. Si en cet endroit l'auteur applique par anticipation, procédé dont il est coutumier, le nom de Ramses au pays de Gessen, c'est sans doute parce que de son temps Ramsès en était devenu la ville principale. Ces sortes de substitutions de nom n'étonneront personne; elles sont fréquentes. Que Ramsès était une ville, cela résulte de plusieurs passages; d'abord de l'*Exode* I, 11, où le nom de *Raemses* רַעַמְסֵס apparaît à la fin du verset un peu allongé par la ponctuation, à savoir *Raamses* רַעְמְסֵס; puis de l'*Exode* XII, 37; enfin des *Nombres* XXXIII, 3, 5, 6: «Les enfants d'Israël partirent » de Ramsès, et campèrent à Souccoth. Ils partirent de Souc» coth et campèrent à Etham, qui est à l'extrémité du désert.» Si Souccoth et Etham sont des noms de villes, ainsi que cela est en effet, il est clair que Ramsès est aussi un nom de ville. Nous le savons du reste positivement par le monument trouvé à Abou-Keicbed dont nous avons déjà parlé; puis par les LXX qui traduisent Ramsès par Ἡρώων πόλις, *ville des héros*, sans doute, parce que de leur temps, au temps de la domination grecque, le nom grec sonnait mieux à l'oreille des Ptolémées que le nom pharaonique. Il est évident également que les LXX ne pouvaient pas se tromper sur l'identité de la ville de *Ramsès* et *Héroonpolis*, puisqu'ils faisaient leur travail sous le second des Lagides, Ptolémée Philadelphe, alors que l'ancien nom de la ville, le nom égyptien, devait être encore parfaitement connu.

Mais c'en est assez sur ce point. Écartons maintenant l'objection contre la véracité du texte qu'on tire de la mention des deux sages-femmes[1]. On dit que deux sages-femmes étaient insuffisantes pour une si grande population. Nous le pensons bien aussi; mais est-ce que le texte dit que les deux sages-femmes que le Pharaon fit appeler étaient les seules qu'eussent les Hébreux? Voici ce que dit le texte : « Le roi d'Egypte dit » aux sages-femmes des Hébreux, dont l'une se nommait » Schifrah et l'autre Pouah[2]. » Ainsi c'est aux sages-femmes Schifrah et Pouah que le roi parle, et non pas à toutes les sages-femmes. Quoi de plus évident d'ailleurs qu'une mesure

[1] De Wette, l. c., p. 171. — Hartmann, l. c., p. 411.
[2] *Exode* I, 15.

du genre de celle dont il s'agit ici exigeât de la prudence de la part du tyran, et qu'il aurait été insensé s'il l'avait divulguée tout d'abord à toutes les sages-femmes des Hébreux? C'était bien trop déjà qu'il confiât son projet à deux femmes; une seule suffisait pour le répandre « en plus de dix endroits.» Mais enfin le roi tenant à son plan, il fallait un essai; il s'ouvrit donc à deux sages-femmes. Si elles avaient été dociles, si elles avaient fait comme il voulait, les autres sages-femmes auraient successivement reçu le même ordre. Mais comme le Pharaon échoua avec les deux premières, il renonça à son projet pour essayer d'un autre, celui de faire jeter à l'eau tous les nouveaux-nés mâles.

Ici la critique élève de nouvelles objections. L'ordre de faire jeter dans le Nil tous les garçons nouveaux-nés ne peut avoir existé, dit-elle. D'abord, parce qu'il était inexécutable; puis parce qu'il n'a pas été exécuté; enfin, parce que le Nil, fleuve sacré, aurait été regardé comme souillé par les Egyptiens si la mesure ordonnée avait reçu son exécution.

Quant au premier point nous répondons avec Haevernick[1], que l'absurdité d'une mesure tyrannique ne prouve rien contre sa réalité. En effet, elle serait bien plutôt un argument pour. N'est-ce pas le propre des tyrans d'être absurdes? Ne sont-ils pas en contradiction flagrante avec l'humanité?

Quant à la seconde objection, elle est implicitement réfutée par ce que nous venons de dire. Le pouvoir d'un tyran n'égale jamais son vouloir, fût-il un Pharaon, alors surtout qu'il s'agit comme ici de rendre complice d'un acte tyrannique tout un peuple כָּל־עַמּוֹ[2].

Quant à la troisième objection, elle est spécieuse, sans être plus valable pour cela. Car la mesure du Pharaon, appliquée qu'elle est à un peuple ennemi de la religion des Egyptiens, était évidemment, aux yeux de ce roi, une mesure agréable à la divinité nationale, le Nil, et l'on sait que les Egyptiens jetaient dans le fleuve les parties des victimes immolées qu'ils ne mangeaient ni ne brûlaient[3]. Pourquoi donc auraient-ils

[1] *Handb. der hist.-krit. Einl.* I, 2, 414.
[2] *Exode* I, 22.
[3] Herod. II, 39, cf. 41.

» sages-femmes[1]; et leurs lamentations montèrent devant » *Haélohim*[2]; *Elohim* entendit leurs cris[3]; » il est clair, dis-je, que l'idée de Dieu est ici celle du Dieu vivant et personnel qu'exprime le mot Jéhovah, et non celle de Dieu purement et simplement que représente le mot Elohim. Pourquoi donc l'auteur emploie-t-il ici le nom d'Elohim? Mais le ch. III va nous le dire. Dans ce chapitre, en effet, qui commence par nous montrer Moïse en Madian, là où le ch. II l'avait laissé, dans des occupations en harmonie avec sa nouvelle position, et dont les derniers versets nous font déjà pressentir un événement solennel, une intervention directe et personnelle de Dieu dans les affaires d'Israël; je dis, dans le chap. III, Elohim se révèle comme Jéhovah, et c'est afin de frapper l'esprit par cette manifestation nouvelle et d'en marquer fortement le caractère que l'auteur se sert exclusivement du nom d'Elohim dans le chap. I et II.

Cependant le mot Elohim revient dans le chap. III plus souvent que le mot Jéhovah, bien que ce chapitre contienne la définition merveilleuse de Jéhovah. Ceci pourrait paraître singulier; mais supposé qu'il le soit, ce n'est pas De Wette qui en bénéficie. Cela renverse au contraire de fond en comble sa prétention de faire du chap. III un fragment jéhoviste. Puisque les deux premiers chapitres emploient exclusivement Elohim et que le IIIe chap. se sert tantôt du nom d'Elohim et tantôt du nom de Jéhovah, le plus naturel est d'en inférer, ainsi que le remarque Ranke[4], que le changement des noms de Dieu dans un récit qui se déroule avec suite et ordre ne suffit pas pour motiver l'hypothèse de documents différents. Cette pensée, aussi vraie que simple, n'est pas venue au critique suisse.

Maintenant a-t-on le droit de s'étonner de l'emploi du nom d'Elohim dans ce chapitre de la révélation du nom de Jéhovah? Non; car en y regardant bien ce serait le contraire qui paraîtrait inexplicable, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

[1] *Ib.*, v. 20.
[2] *Ib.*, II, 23.
[3] *Ib.*, v. 24.
[4] *Untersuch. üb. den Pent.*, II, p. 4.

Affirmons donc préalablement que le nom d'Elohim est aussi bien à sa place dans le chap. III que le nom de Jéhovah, qui l'est sans conteste, de sorte que la manière dont sont employés les noms divins dans les trois premiers chapitres de l'Exode suffit à elle seule pour reconnaître qu'ils sont faits d'un même jet et, par conséquent, par un même auteur.

C'est ce que De Wette continue cependant à contester par cette deuxième raison que le récit des chap. I et II, puis sa prétendue continuation au chap. VI, ont un caractère essentiellement différent de celui du chap. III, où il n'y a plus, dit-il, cette manière simple et sans art qui est le propre de l'élohiste, mais où on voit un ange, une vision, une définition scientifique, des couleurs, enfin, que l'élohiste ne connaît pas et qui dénotent un poëte d'un temps moins primitif.

M. De Wette, évidemment, s'abandonne trop à son imagination, car autrement il aurait eu souvenir que lui-même gratifie son élohiste non pas d'un ange, ni de deux, ni de trois, ni de dix, ni de cent, mais d'une armée entière מחנה אלהים [1]. Voilà qui s'appelle jouer de malheur. Et comme si cette déconfiture n'était pas encore assez navrante, il faut que M. De Wette se flagelle, coup sur coup, d'un démenti plus cruel encore, puisque son élohiste qu'il veut débarrasser des visions, les lui jette en face dans le passage même qu'il revendique ici pour lui, au vers. 3, ch. VI, où on lit : « *J'ap-* » *parus*, וארא, à Abraham, à Isaac et à Jacob. » Voilà pour le moins trois visions.

Enfin, pour ce qui est de la définition, on ne comprendrait pas que l'élohiste donnât une définition qu'il sait exister déjà puisqu'il dit : « Moi l'Eternel אני יהוה [2]. » Ce *ané Jéhovah* répond au *éhéjé ascher éhéjé*, et ce rapport prouve dès lors contre De Wette; il prouve l'étroite unité de ces prétendus morceaux élohiste et jéhoviste. Puisque le chap. VI ne définit pas de nouveau ce que le chap. III a déjà défini, mais qu'il s'y rapporte, quelle meilleure preuve voulez-vous de l'identité du texte, et, partant, de l'auteur?

Mais voici Hartmann. Le chap. II et le chap. III sont des do-

[1] *Gen.* XXXII, 1, 2. — De Wette, *Lehrbuch der Einl.* I, 231.

[2] *Exode* VI, 6.

cuments différents, dit-il[1], car au chap. II Moïse a pour beau-père Reguel, et au chap. III ce beau-père, חֹתֵן *chothèn, s'*appelle Jéthro[2]. C'est une objection sans valeur. Le mot *chothèn* a le sens étendu d'*allié*, γαμβρὸς, *affinis*, *cognatus*, ainsi que le rendent les LXX et la Vulgate[3], de sorte qu'on peut le traduire, selon l'occurrence, par beau-père, gendre ou beau-frère. La preuve que telle est la valeur du mot, c'estqu'il reçoit au livre des Juges XIX, 4, 9 la définition de « le père de la jeune » fille אבי הנערה. » On comprend que si *chothèn* signifiait seulement beau-père, l'apposition précitée n'aurait pas de sens. Puisque donc Séphora (Tsipora) l'épouse de Moïse, est la fille de Raguel, Raguel est le beau-père de Moïse, et Jéthro ainsi que Hobab[4] sont ses beaux-frères.

Venons maintenant à l'explication de l'emploi du nom d'Elohim dans le chap. III. Ce nom se trouve tout d'abord au vers. 1 : « Il (Moïse) arriva à la montagne d'Elohim à Horeb.» Le Horeb est appelé la montagne d'Elohim, ou divine, en opposition avec les montagnes ordinaires. Cela est manifeste par ce passage du psaume LXVIII (v. 17) : « Pourquoi, ô hautes » montagnes, portez-vous envie à la montagne qu'*Elohim* » s'est choisie pour sa demeure? » Le sens intime demande évidemment Jéhovah, mais Elohim exprime seul le rapport général. Le Sinaï même, la montagne principale du massif du Horeb[5], est désigné par l'expression de montagne d'Elohim[6]. Toutefois, il faut remarquer que le mot Elohim dans tous ces passages est précédé de l'article qui en fait l'équivalent de Jéhovah, comme nous l'avons vu déjà ailleurs. Ainsi il y a : la montagne de Haélohim הר האלהים.

Le second passage du chap. III où on lit Elohim, et cette fois sans article, est le vers. 4 : « Et Jéhovah vit qu'il allait » pour regarder, et alors *Elohim* l'appela du milieu du buis» son, etc. » Le « *Elohim* » est ici parfaitement à sa place,

[1] Ouvr. cit., p. 223 seqq.
[2] Cf. IV, 18 ; XVIII passim.
[3] V. Rosenmüller, *Scholia in libr. Num.* ad cap. X, 29.
[4] *Num.* X, 29.
[5] V. Hengstenb., *Beiträge* etc., III, 398.
[6] *Exode* XVIII, 5 ; XXIV, 13.

car relativement à celui qui s'approche Jéhovah est encore Elohim. Il en est de même au vers. 6, où on lit cependant, à la fin, *Haélohim*, pour faire sentir que l'interlocuteur est pénétré de la qualité spéciale que Dieu a déployée dans ses relations avec les ancêtres d'Israël, et ce sentiment éclate au vers. 7, où c'est *Jéhovah* qui dit : « J'ai vu la misère de *mon* » peuple, עמי. » Puis, dans les versets suivants, jusqu'au vers. 13, l'auteur revient au nom de *Haélohim*, et cela pour un motif bien évident : la définition essentielle et l'institution solennelle du nom de Jéhovah n'ont pas eu lieu encore. Moïse va demander ce nom. Alors *Elohim* se définit suivant son essence : *Ehéjé ascher éhéjé, sum qui sum ;* puis Elohim définit ce nom suivant sa forme; cette forme est *Jéhovah* [1], et il ajoute : Voilà mon nom éternel זה שמי לעלם [2]. — En effet, ce nom épuise la science ontologique de tous les siècles, et Moïse est ainsi, pour ceux-mêmes qui ne le considèrent que d'un point de vue purement humain, le plus grand philosophe qui a été et qui sera jamais. Définir Dieu dans la plénitude de son essence, c'est ce que ni les Egyptiens ni les Phéniciens n'ont jamais pu faire, bien qu'il soit visible qu'ils l'aient voulu. Ils retombent tout de suite dans le naturalisme panthéistique et dans le polythéisme.

C. SCHOEBEL.

[1] On *Jahoé*.
[2] V. 13-15.



BIBLIOGRAPHIE.

La maison Louis Vivès de Paris a publié une nouvelle édition de l'HISTOIRE SACRÉE ET ECCLÉSIASTIQUE en 15 volumes in-4° de Dom Ceillier. Mais ce n'est pas une nouvelle édition de celle de Dom Ceillier. L'éditeur, M. l'abbé Bauzon, en reproduisant le texte de son auteur, a fait tant de corrections et d'additions que l'œuvre primitive est complétement améliorée. Les découvertes faites depuis Dom Ceillier ont été indiquées et analysées avec un soin tout particulier. Les TABLES en 2 vol. in-4° ont paru au commencement de cette année. C'est donc un ouvrage complet et d'une utilité incontestable non-seulement pour le clergé, mais encore pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la littérature et de l'agiographie. Toutes ces sciences, nous aimons à le dire, sont cultivées de plus en plus. L'ouvrage de M. l'abbé Bauzon leur est indispensable.

Nous reproduisons ici l'*Avertissement* de l'éditeur :

« Les TABLES appropriées à la nouvelle édition de Dom Ceillier étaient attendues depuis longtemps. Mais le public auquel elles s'adressent doit comprendre qu'on ne fait pas un pareil travail en quelques jours. En effet, il n'a pas fallu moins de 5 ans pour mener à bonne fin cette rude et difficile entreprise. Il s'agissait, non-seulement de reproduire la *Table de Rondet*, véritable chef-d'œuvre en son genre, selon l'expression de M. Weiss dans la *Biographie universelle* de Michaud; mais l'Éditeur devait mettre le chiffre des volumes et des pages en rapport avec la nouvelle édition, resserrer et fondre plusieurs passages répétés sans raison, revoir et corriger au besoin les dates marginales ainsi que les erreurs relatives aux noms propres et à quelques faits, découvrir les chiffres des pages que Rondet n'avait pu donner. Il fallait en outre trouver et mettre à sa place tout ce que l'Éditeur avait ajouté au travail de Dom Ceillier, ce qui, d'après un examinateur compétent, forme la 5° partie de l'ouvrage. Cependant, malgré tant de peines, on n'a pas la prétention d'avoir extrait complétement ce que renferment les nombreuses additions. Comme le dit Rondet, dans de pareils champs il reste toujours à glaner. Quelques fautes d'impression, qui, pour la plupart, ont disparu dans un nouveau tirage, sont indiquées et corrigées dans les *Tables*. Durant l'impression, on a publié de nouveaux ouvrages sur les Pères, on a fait paraître de nouvelles éditions et de nouvelles traductions de leurs ouvrages. L'Éditeur a signalé autant que possible ces travaux. Loin de lui néanmoins la pensée de croire que la nouvelle édition n'offre pas des imperfections, des lacunes, et même des fautes. Mais ce qui le console, c'est la conscience d'avoir voulu faire avant tout une œuvre sérieuse et moins indigne du public choisi auquel elle s'adresse. Rien n'a pu le détourner de ses chères *Tables*. Puissent ses efforts être utiles à l'étude des sciences ecclésiastiques ! »

— RÉIMPRESSION DU GALLIA CHRISTIANA, par les soins de Dom Piolin, Bénédictin de la Congrégation de France.

Nous croyons devoir publier la notice suivante sur l'ancienne *Gallia Christiana*, sa réimpression et sa continuation. C'est là presque une œuvre nationale qui mérite les encouragements de tous les amateurs de nos églises.

« Lorsque Claude Robert voulut donner une nouvelle édition du livre publié par lui en 1626 sous le titre de *Gallia Christiana*, il réclama le concours de

toutes les personnes en état de lui procurer des documents. Son appel fut reçu avec faveur, et les renseignements nombreux qu'il recueillit furent très-utiles aux 5 savants du nom de Sainte-Marthe qui firent paraître, en 1656, un nouveau *Gallia Christiana*.

» A peine 50 ans s'étaient écoulés, et le clergé de France exprimait le vœu de voir ce grand travail repris en sous-œuvre. En 1710, Dom Denis de Sainte-Marthe, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, se chargea de cet important ouvrage, auquel il consacra le reste de ses jours. 20 religieux ses confrères y usèrent leur existence, et dans l'espace de 70 ans, de 1715 à 1785, firent paraître 13 volumes, auxquels 2 autres devaient encore être ajoutés.

» En recommençant sur une base beaucoup plus large, l'œuvre qui avait déjà demandé tant d'efforts, Dom Denis de Sainte-Marthe crut devoir aussi s'adresser à toutes les personnes d'étude pour demander la communication des bulles, diplômes, chartes, et documents de toute nature propres à éclairer les annales ecclésiastiques de la France. Cette fois encore, l'appel du laborieux écrivain fut entendu, et une foule de savants auxquels il a rendu un juste tribut de reconnaissance lui envoyèrent des documents qui sont devenus un trésor public où chacun peut puiser.

» Dom Denis de Sainte-Marthe croyait devoir démontrer l'utilité de l'ouvrage entrepris par lui. Reprendre aujourd'hui cette thèse serait se donner une peine inutile. Le *Gallia Christiana* est l'un de ces grands ouvrages qui composent le fonds de toute bibliothèque sérieuse. Si, comme l'a dit un historien fameux, « la France a été formée par les évêques, comme la ruche est » formée par les abeilles, » on comprend l'intérêt qu'ont pour des Français les récits où revivent les ouvriers habiles qui ont confectionné de leurs mains cette patrie dont nous sommes heureux d'être les fils. Pour les chrétiens, l'intérêt est plus grand encore : dans la succession des pasteurs de l'Église ils lisent l'une des preuves les plus saisissantes de leur foi.

» Mais cet ouvrage si utile, si indispensable pour les recherches historiques, est devenu très-rare et d'un prix fort élevé. Un éditeur qui a déjà reproduit les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, l'*Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, les *Historiens de la Gaule et de la France*, par Dom Bouquet et ses continuateurs, et d'autres grands ouvrages conduits aussi heureusement à bonne fin, a entrepris de publier de nouveau le *Gallia Christiana*; et je me trouve chargé de diriger cet immense travail. Il ne s'agit plus, comme pour les premiers auteurs, de faire une œuvre entièrement neuve ; mais il s'agit néanmoins d'accomplir une tâche extrêmement laborieuse. J'ose espérer que les personnes qui possèdent des renseignements quelconques utiles pour la perfection de cet ouvrage, voudront bien me les communiquer, et je me ferai toujours un devoir sacré de reconnaître publiquement les services qui me seront rendus.

» Afin de mettre en état de m'aider ceux qui voudront bien me faire des communications, je vais exposer succinctement le plan que je me suis tracé après avoir consulté des hommes très-versés dans ces matières.

» Je me propose de reproduire textuellement les 13 volumes du *Gallia Christiana* publiés par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, page par page, ligne par ligne. Les quelques corrections que j'y introduis sont entre crochets, et ne changent rien à la pagination. A la marge sont indiquées les additions et corrections plus étendues. Ces indications sont relatives ou aux corrections et additions contenues dans les volumes déjà publiés, ou aux corrections et additions que j'ai faites moi-même, et qui formeront 2 *volumes* supplémentaires.

» Le premier objet que je me propose dans ce *supplément* est d'améliorer le *Gallia Christiana* d'après les découvertes qui ont été faites depuis sa publication. Malgré leurs immenses recherches et un travail surprenant, les premiers auteurs n'ont pu connaître tous les documents qui se référaient à leur sujet; beaucoup étaient renfermés dans des archives particulières ; dans quelques circonstances des copies furent envoyées, mais elles laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude; enfin c'est le propre de toutes les œuvres humaines d'être incomplètes et imparfaites par quelque côté. Il est certain que, dans le *Gallia Christiana* il y a beaucoup de lacunes à combler et beaucoup d'erreurs à rectifier; je puis le dire sans manquer au respect et à la reconnaissance dont je suis pénétré pour les auteurs de cet admirable ouvrage. Ceux-là seuls s'étonneront de ces imperfections qui n'ont jamais mis la main à des œuvres du même genre; ceux au contraire qui ont essayé d'étudier ou d'écrire l'histoire d'une province, d'une ville ou d'une institution ancienne quelconque, admireront toujours la prodigieuse quantité de renseignements contenus dans l'ouvrage de Dom Denis de Sainte-Marthe et de ses continuateurs, et sa perfection relative.

» Je me suis proposé, en second lieu, de *continuer jusqu'à nos jours* l'histoire que les premiers auteurs avaient conduite jusqu'à leur époque. En reproduisant leur travail, il semble tout naturel de s'astreindre rigoureusement à leur plan.

» Le *supplément* que j'ai préparé se divisera en autant de fascicules qu'il y a de métropoles, et en autant de parties qu'il y a de diocèses. Par là même, il pourra former 2 *volumes* séparés ou s'adjoindre par parties aux tomes correspondants. Il sera facile de s'en servir avec l'ancienne édition comme avec la nouvelle.

» Une *table générale des matières* s'étendra à tout l'ouvrage.

» Depuis longues années je m'occupais à recueillir les documents nécessaires pour compléter et corriger le *Gallia Christiana*; mais les efforts d'un seul homme sont peu de chose devant l'immensité de la tâche, d'autant plus que pour un travail de cette nature il est souvent indispensable de posséder une connaissance spéciale des lieux. J'ose donc espérer que dans chaque localité, du moins dans chaque diocèse, il se trouvera des personnes de bonne volonté pour me communiquer les documents et les remarques nécessaires pour perfectionner les premiers volumes, et aider à la rédaction du supplément. Dans ces travaux quelques noms, quelques dates redressés, sont des améliorations notables, et qui conduisent souvent à des résultats importants, Je recevrai avec reconnaissance toutes les communications que l'on voudra bien me faire, et que j'ose espérer, sans me croire dispensé du travail personnel qui me reste à accomplir. Mon seul but, dans ce labeur, est de consacrer mes efforts à l'amélioration d'un ouvrage utile à la gloire de l'Église et à celle de la France.

» Dom PAUL PIOLIN. »

Le Propriétaire-Gérant : A. BONNETTY.

Versailles. — Imprimerie BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRETIENNE.
Numéro 116. — Août 1869.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR LA RELIGION DES ROMAINS,
ET SUR LA CONNAISSANCE
QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS ;
FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES [1].

LX

1 *an après Jésus-Christ.*
17e *année de la B. vierge Marie*; à partir du 8 septembre.
2e *année du pontificat de Joazar*, à Jérusalem.
3e *année de Quintilius Varus*, président de la Syrie.
2e *année d'Archélaüs*, ethnarque de la Judée, de l'Idumée et de Samarie.
1re *année d'Hérode Antipas*, tétrarque de la Galilée.
2e *année de Philippe*, tétrarque de la Bathanée, la Traconite et l'Auranite.
753e *année de Rome : Caius Julius César, fils* (*adoptif*) *d'Auguste*, et *Lucius Æmilius Paullus*, consuls.
44e *année du règne d'Auguste.*

I. Vie de N. Seigneur Jésus-Christ.

Jésus avec la Bienheureuse Marie sa mère et saint Joseph sont réfugiés en Égypte. — L'Évangile ne dit rien de leur séjour en ce pays. — Les apocryphes citent plusieurs faits plus ou moins probables que nous avons indiqués à l'année précédente.

[1] Voir le dernier article au N° précédent, ci-dessus p. 43.

II. Événements politiques.

Tibère est toujours relégué dans l'île de Rhodes, où il se console en consultant toutes sortes d'augures qui lui annoncent qu'il arrivera à l'empire. — En Orient, Caïus, un des fils (adoptifs) d'Auguste, après une excursion en Arabie, se dirige sur l'Euphrate pour pousser la guerre contre les Parthes. — Cette absence ne l'empêche pas d'être consul à Rome, où ce poste est géré par son collègue Lucius Æmilius Paullus. — Auguste lui porte le plus grand intérêt et lui écrit la lettre suivante qui nous a été conservée :

Le 9 des calendes d'octobre (23 septembre).

» Salut, mon cher Caïus, mon petit œil plein de charmes » que je désire toujours ardemment, quand tu es séparé de » moi ; mais surtout dans les jours comme celui-ci, mes yeux » cherchent partout mon Caïus. Aussi en quelque pays que tu » sois aujourd'hui, j'espère que tu as célébré, plein de joie et » de santé, le 64e anniversaire de ma naissance. J'ai, comme » tu le vois, échappé à la 63e année climatérique pour tous » les vieillards. Or, je prie les Dieux, quelque temps qu'il me » reste à vivre, qu'ils me le laissent passer, en vous conser- » vant ton frère et toi en santé, dans l'état le plus florissant de » la République et que vous preniez ensuite ma place, en hom- » mes forts et bons[1]. »

Lucius son autre fils (adoptif) est envoyé en Espagne.

III. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes ?

1. Agréables récréations des Romains à table.

Voici une coutume usitée parmi les grands seigneurs Ro-

[1] *IX cal. octobris.*— Ave, mi Cai, meus ocellus jucundissimus, quem semper medius fidius desidero, quum a me abes ; sed præcipue diebus talibus, qualis est hodiernus, oculi mei requirunt meum Caium, quem, ubicumque hoc die fuisti, spero lætum et benivalentem celebrasse quartum et sexagesimum natalem meum. Nam, ut vides, κλιμακτῆρα, communem seniorum omnium tertium et sexagesimum annum evasimus. Deos autem oro, ut, mihi, quantumcumque superest temporis, id salvis vobis traducere liceat in statu reipublicæ felicissimo, ἀνδραγαθούντων ὑμῶν καὶ διαδεχομένων stationem meam (Dans Aul. Gelius, *Noctes Atticæ*, l. xv, c. 7).

mains et qui nous peint bien l'état des mœurs publiques à cette époque. C'est un témoin oculaire, Nicolas de Damas, qui nous l'atteste :

« Les Romains donnent le spectacle de combats de gla- » diateurs non-seulement dans les réunions publiques et les » amphithéâtres, coutume prise des Étrusques, mais encore » pendant les festins. Aussi ils invitent quelquefois leurs amis » à dîner, pour leur montrer, parmi d'autres spectacles, celui » de deux ou trois paires de gladiateurs combattant entre eux. » C'est pourquoi, après qu'ils se sont gorgés de vin et de vian- » des, ils font introduire les gladiateurs, et quand un d'entre » eux est tué, tous les convives, enchantés de ce spectacle, ap- » plaudissent[1]. »

Que l'on se souvienne que nous sommes au milieu de ce siècle d'Auguste, si poli, si vanté dans nos livres ; alors florissaient le Platonisme, l'Aristolélisme, le Stoïcisme. C'est ainsi qu'on appliquait cette règle nouvelle, donnée par ce Cicéron que l'on nous fait tant admirer, à savoir : *Que le Sage ne doit pas être susceptible de pitié*[2]. — On conviendra que ce sont là des fantaisies et des préceptes, que Jésus, qui vient de naître, a totalement fait disparaître.

2. Auguste refuse de se laisser appeler Seigneur ou Maître.

Voici une preuve assez singulière qu'Auguste donne de sa modestie. — C'est Suétone qui nous en instruit :

« Auguste rejeta toujours le nom de *Seigneur* (dominus) » comme une injure et un opprobre. Un jour qu'il assistait à » des jeux, un acteur ayant prononcé ces mots : *O Seigneur* » *équitable et bon!* et tous les spectateurs, comme si cela s'a- » dressait à lui, ayant applaudi avec transport, il réprima » aussitôt de la main et du visage ces adulations inconve- » nantes ; et le lendemain il les blâma *par un décret* très-sévère, » et il ne souffrit point d'être appelé *Seigneur*, même par ses » fils ou ses petits-fils, soit sérieusement soit en badinant, et » leur interdit entre eux de pareilles flatteries. »

[1] Nicolas de Damas, *Fragment* 84 ; dans *Fragm. hist. Græcorum* de Didot, t. III, p. 417.

[2] Voir le texte dans les *Annales*, t. XII, p. 330 (5e série).

Domini adpellationem, ut maledictum atque opprobrium, semper exhorruit. Cum spectante eo ludos, pronontiatum esset in mimo . O Dominum æquum et bonum ! et universi, quasi de ipso dictum, exsultantes comprobassent; et statim manu vultuque indecoras adulationes repressit, et insequenti die gravissimo corripuit edicto, Dominumque se post hac adpellari, nec a liberis quidem aut nepotibus suis, vel serio vel joco, passus est, atque hujusmodi blanditias etiam inter ipsos prohibuit (Suétone, *Augustus*, c. 53).

Dion fait aussi mention de cette répulsion d'Auguste :

« Salué du nom de *Seigneur* (δεσπότης) par le peuple, Au- » guste non-seulement défendit d'employer ce titre en lui » parlant, mais encore il y veilla scrupuleusement[1]. »

Tibère, cet empereur hypocrite, voulut aussi imiter Auguste en refusant ce titre.

« Un citoyen l'ayant appelé *Seigneur*, il lui signifia de ne » plus lui donner ce nom injurieux. Un autre ayant dit : « Ses » occupations *sacrées*, » il le força de changer cette expres- » sion et de mettre *laborieuses* au lieu de *sacrées*. »

Dominus adpellatus a quodam, denuntiavit ne se amplius contumeliæ causa nominaret. Alium dicentem *sacras ejus occupationes*... verba mutare, et pro sacris, laboriosas dicere coegit (Suét., *Tiber.*, c. 27).

Tacite dit de même :

« Tibère gourmanda sévèrement ceux qui avaient appelé : » Ses *occupations divines*, et lui-même *Seigneur*. »

Acerbeque increpuit eos, qui *divinas occupationes*, ipsumque *Dominum* dixerant (Tac., *Annales*, II, c. 87).

Philon, auteur contemporain, confirme aussi cette répulsion d'Auguste.

« Pour montrer plus clairement, dit-il, qu'Auguste n'était » pas attaché à ces honneurs orgueilleux, ni enflé de vaine » gloire, il ne voulut jamais qu'on l'appelât *Dieu* ou *Seigneur*. » Au contraire, il était irrité quand quelqu'un l'appelait ainsi. » En agissant de la sorte il approuvait les Juifs qui ont en » abomination et en horreur de telles dénominations[2]. »

La mention que font les historiens les plus graves de cette répulsion d'Auguste prouve que cet empereur y ajoutait une grande importance, il convient donc de rechercher la date où ce titre fut offert et refusé.

Paul Orose la met à l'année même de la naissance du Christ.

[1] Dion, *Hist. Rom.*, l. LV, c. 12 ; trad. franç., t. VII, p. 609.

[2] Philon, *Légation à Caius*, p. 1014, in-fol. Paris, 1640.

Après avoir cité le texte de Suétone il ajoute :

« A cette même époque, celui à qui Dieu avait concédé la » domination de toutes les choses, ne souffrit pas qu'on » l'appelât le *Seigneur des hommes*; c'est qu'il ne l'osa pas au » moment où le véritable *Seigneur* de tout le genre humain » était né parmi les hommes. »

Eodemque tempore hic, ad quem rerum omnium summa concesserat, Dominum se hominum appellari non passus est, immo non ausus, quo verus Dominus totius generis humani inter homines natus est (Paulus Orosius, *Hist.* l. VI, c. 22 ; dans *Pat. lat.*, t. 31, p. 1058).

Dion, au contraire, place cette date plus tard à l'an 754, après les obsèques de Caïus et de Lucius. Mais le décret d'Auguste, cité par Suétone, prouve la fausseté de cette date. En effet, par ce décret Auguste défend à ses fils et à ses petits-fils de se donner entre eux cette qualification même en se jouant. Or, après la mort de Caïus et de Lucius, Auguste n'avait plus de fils, il n'avait qu'un petit-fils, Agrippa Posthume. C'est alors seulement qu'il adopta Tibère et Agrippa, et en ce moment il n'eut plus de petits-fils. Or, il est difficile de croire que Tibère et Agrippa s'amusassent à se qualifier de *Seigneurs*. Il faut donc placer ce décret au moment où Lucius et Caïus étaient encore dans la maison impériale, Auguste avait alors ces deux fils (adoptifs) et son petit-fils Agrippa. Or nous savons, par Dion, que Caïus et Lucius étaient très-vaniteux, et qu'Auguste fut obligé, plus d'une fois, de réprimer leur orgueil. — C'est ce qui nous décide à suivre Orose pour cette date.

Reste à expliquer pour quelle raison Auguste refusa ce titre. Aucun historien, à part Orose, n'a essayé de le faire, et ce qui rend ce refus inexplicable c'est que le nom de *Seigneur* ou *maître* était pour ainsi dire dans l'usage ordinaire. Quelques années après, Ovide, écrivant du lieu de son exil, dit à Auguste :

« Pardonnez-moi, je vous en prie, gloire indélébile de notre » siècle, qui, par vos sollicitudes, vous montrez le *Seigneur* ou » *maître* de l'univers. »

Parce, precor, sæcli decus indelebile nostri,
Terrarum *Dominum* quem sua cura facit.
(*Ex Ponto*, II, 8, 25).

Phèdre, cet affranchi d'Auguste, dans une seule de ses fables qualifie deux fois Tibère du nom de *Seigneur*.

Perambulante læta *Domino* viridia...
Heus, inquit *Dominus* (Phèdre, *Fab.* II, 5).

« C'était le nom que l'on donnait communément à ceux » dont on ne rappelait pas le nom, nous dit Sénèque. »

Quomodo obvios, si nomen non succurrit, dominos salutamus (Sénèque, *Epist.* III, 1).

Si ce nom était commun, pourquoi le refuser? Cicéron va nous l'apprendre. C'est que ce nom était spécialement celui qui désignait *Dieu*.

« Ainsi, disait-il, avec une espèce de désespoir, les contra- » dictions et les disputes des sages nous forcent à ignorer notre » *Seigneur*. »

Ita cogimur dissensione sapientum Dominum nostrum ignorare (Cicéron, *Acad. quæst.*, II, 41).

Auguste donc, en refusant le titre de *Seigneur*, refusait en même temps le titre solennel de *Dieu*.

Aussi voyons-nous que Caligula et Domitien qui prirent le titre de *Seigneur* prirent en même temps celui de *Dieu*[1].

Suétone nomme celui qui commença à adorer Caligula comme *Dieu*, ce fut un Vitellius, le père de l'empereur.

« Il donna, dit-il, le premier, l'exemple d'*adorer C. César* » *comme un dieu*, et, à son retour de Syrie, il n'avait osé l'a- » border que la tête voilée, détournant par respect son visage, » et ensuite se prosternant. »

Idem miri in adulando ingenii, primus C. Cæsarem adorare ut Deum instituit; quum reversus ex Syria non aliter adire ausus esset, quam capite velato, circumvertensque se, deinde procumbens (Suét., *Vitellius*, c. II).

Mais Domitien fut plus hardi. On sait que dictant un ordre à son secrétaire il inventa cette formule : « Notre Seigneur et » notre Dieu ordonne qu'on fasse ceci[2]. »

Dominus ac Deus noster sic fieri jubet (Suét., *Domit.*, c. 13).

Or cette formule fut adoptée par les lâches esprits de ce temps. On connaît l'épigramme de Martial, commençant ainsi :

[1] Aurél. Victor dit que Caligula prit en même temps le titre de *Seigneur* et de *Dieu* (*Epitome Cæsarum*, c. 3).

[2] Eusèbe (*Chron. ad ann.* 87 ; *Patr. grec.*, t. 19, p. 550) ; et Eutrope (*Hist. Rom.*, VII, 12) confirment ce fait.

« L'édit de notre Seigneur et de notre Dieu. »

Edictum Domini Deique nostri (*Epig.* v, 8).

Et l'on sait que les légistes romains[1] commencèrent toutes leurs lois par cette formule, et alors tout ce qui touchait aux empereurs devint sacré, palais, chambres, lits; on alla jusqu'à dire l'*étable* sacrée[2].

Toutes ces citations prouvent que nous ne connaissons pas les raisons précises qui portèrent Auguste à refuser si fortement le nom de *Seigneur*. La coïncidence de ce refus avec la naissance du véritable *Seigneur* était un fait qui méritait d'être indiqué.

IV. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Nous devons d'abord noter ici le voyage que fit Caïus à travers la Judée, sur lequel Suétone donne le détail suivant :

« Auguste loua beaucoup son petit-fils Caïus, de ce que tra-
» versant la Judée, il n'était point allé à Jérusalem offrir de
» sacrifices au Dieu des Juifs. »

Sed et Caium nepotem, quod Judæam prætervehens, apud Hierosolymam non supplicasset, collaudavit (Suét., *Aug.*, c. 93).

Casaubon fait à ce sujet la réflexion suivante :

« Je crois qu'Auguste écrivit ou dit ces paroles contre le
» sentiment de son esprit, pour ne point paraître attaché à la
» secte des Juifs, bien qu'il pensât autrement, et qu'il ne fût
» nullement éloigné de la religion des Juifs. Nous en avons
» des preuves, entre autres, dans ce que nous disent Philon et
» Josèphe sur les faveurs qu'il leur accorda[3]. »

Nous avons déjà rapporté plusieurs textes de Josèphe, qui prouvent l'intérêt qu'Auguste portait à la religion des Juifs, voici le témoignage plus positif de Philon, auteur contemporain :

« Auguste regarda comme si sacrées nos coutumes, que
» non-seulement les offrandes de presque tous les gens de sa
» maison ornent notre temple, mais encore il ordonna, qu'à

[1] Voir les recueils de *Droit Romain*.

[2] Voir le curieux ouvrage de Upmarkius : *De nomine Domini dissertatio*. Upsal, 1709, in-8°.

[3] Casaubon dans le *Suétone* de Burmann.

» jamais, des victimes choisies et des holocaustes fussent » offertes tous les jours, et à ses frais, au Dieu TRÈS HAUT. » Ces sacrifices se font maintenant encore et continueront » toujours, souvenir des vertus de l'empereur[1]. »

On voit donc que ce n'est pas par mépris du Dieu des Juifs qu'Auguste félicita Caïus de n'être pas allé sacrifier à Jérusalem.

Nous croyons plutôt qu'Auguste agit en ce moment de la sorte par l'horreur naturelle que dut lui inspirer l'atrocité de la conduite d'Hérode et de ses fils. Il était difficile, en effet, de se former à Rome une bonne idée de la religion d'un roi et d'une famille, au milieu de laquelle s'étaient commis tant de massacres, d'infanticides, de parricides, etc.

Mais transportons-nous à Jérusalem et voyons ce qui s'y passait. Revenant à la fin de l'année dernière nous trouvons Archelaüs proclamé roi. Un grand nombre de pharisiens lui demandent hautement la punition de tous ceux qui avaient participé au meurtre de Matthias et de Judas, et des 40 de leurs disciples, brûlés vifs; Archelaüs hésite, ils s'emparent du temple, tuent ou blessent ses ambassadeurs, et rançonnent les fidèles qui viennent offrir les sacrifices. — Archelaüs est obligé d'envoyer une armée contre eux: ils sont battus et près de 3,000 restent sur le parvis. — C'est après ce sanglant holocauste qu'Archelaüs part pour Rome, laissant l'administration du royaume à Philippe son frère.

Il y arrive avec sa mère, Nicolas de Damas, Ptolémée le frère de celui-ci, ses conseils et ses amis. Avec lui partaient aussi Hérode Antipas son frère, Salomé sa tante, avec ses fils et ses beaux-fils, sous l'apparence de lui faire honneur, mais en réalité pour l'accuser auprès d'Auguste, faire casser le second testament d'Hérode, et faire adjuger le royaume à Hérode Antipas.

[1] Ἀλλ' οὕτως ὡσίωτο περὶ τὰ ἡμέτερα, ὥστε μονονοὺ πανοίκιος ἀναθημάτων πολυτελείαις τὸ ἱερὸν ἡμῶν ἐκόσμησε, προστάξας καὶ δι' αἰῶνος ἀνάγεσθαι, θυσίας ἐντελεχεῖς ὁλοκαύτοις καθ' ἑκάστην ἡμέραν ἐκ τῶν ἰδίων προσόδων, ἀπαρχὴν ΤΩ ῾ΥΨΙΣΤΩ ΘΕΩ. Αἳ καὶ μέχρι νῦν ἐπιτελοῦνται, καὶ εἰς ἅπαν ἐπιτελεσθήσονται, μηνύμα τρόπων ὄντος αὐτοκρατορικῶν. (Philon, *Légation auprès de Caïus*, c. IX, p. 1014, in-fol., Paris, 1640.)

C'est en cet état que cette famille maudite se présenta devant Auguste.

Un grand conseil est assemblé et les prétendants sont admis à plaider leur cause.

Antipater, fils aîné de Salomé et mortel ennemi d'Archelaüs, parle le premier et l'accuse d'avoir fait acte de roi avant d'en avoir reçu l'autorisation d'Auguste et dans ses actes d'avoir fait périr les Juifs qui s'étaient emparés du temple; qu'à la vérité ils l'avaient mérité, mais qu'il n'appartenait de les châtier qu'à celui qui avait le pouvoir légitime, et, ce qui est monstrueux, il l'accuse en outre d'avoir mis en liberté les 500 Juifs que son père avait fait enfermer dans l'hippodrome, etc., etc. Pour bien connaître cette famille, notons qu'Antipater accuse encore Archelaüs d'avoir passé la nuit qui suivit la mort de son père dans une grande orgie, en compagnie de ses concubines[1], etc.

Voilà ce qu'Antipater exposait devant Auguste et les principaux Romains contre son oncle.

Nicolas de Damas prit la parole en faveur d'Archelaüs, et remontra qu'il n'avait fait que son devoir en réprimant ceux qui, manquant au respect qu'ils devaient à Dieu, s'étaient emparés du temple, et avaient tué les chefs qu'on avait envoyés pour leur faire entendre raison; que c'était eux-mêmes qui s'étaient ainsi révoltés contre l'Empereur en se déclarant indépendants. Quant aux autres reproches il ajoutait qu'il était vraiment honteux de voir la véhémence et la fausseté des accusations portées par un proche parent contre un prince qui n'avait cessé de lui accorder ses faveurs. Quant à l'allégation qu'Hérode n'avait plus son bon sens en faisant son second testament, Nicolas disait avec habileté, qu'on ne pouvait accuser de faiblesse d'esprit un homme qui avait soumis ses dernières volontés à l'acceptation de l'Empereur[2]. — Josèphe ajoute :

« Quand Nicolas eut ainsi parlé, Archelaüs se jeta à genoux » devant Auguste. Celui-ci le releva avec beaucoup de bonté, » il lui dit qu'il le jugeait digne de régner, et qu'il était disposé

[1] Voir Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVII, c. 9, n° 5 ; édit. Didot, t. I, p. 878.

[2] Voir ce *Discours* dans Josèphe, *ibid.*

» à ne rien faire qui ne lui fût avantageux et conforme au » testament de son père, — puis il leva la séance remettant » sa décision à un autre jour. »

Mais de graves nouvelles arrivent alors de la Judée. Sabinus, intendant d'Auguste, s'y rend avec la mission de prendre possession des trésors qu'Hérode avait légués à Auguste et s'établit avec une légion à Jérusalem, où il commet toutes sortes d'exactions. — Un grand nombre de Juifs, arrivés pour la fête de la Pentecôte, l'assiégent dans son palais. — Plusieurs combats ont lieu, — les riches portiques du temple bâtis par Hérode sont brûlés, — quatre ou cinq chefs de bande lèvent des troupes, couvrent la Judée de brigandages, et prennent le titre de roi. — Le président Varus est obligé de lever une armée, bat les insurgés, en fait crucifier environ 2,000, et rétablit l'ordre [1].

Ce n'est pas tout : Voilà, qu'avec la permission de Varus, qui probablement les avait poussés, arrivent à Rome, 50 ambassadeurs qui viennent demander à Auguste de les délivrer de tous ces rois qui les avaient tant opprimés. Voici les détails que donne Josèphe :

« Varus avait permis aux Juifs de députer, pour solliciter la » permission de se gouverner selon leurs lois. Cette députa- » tion que faisait la nation, n'était que de 50 personnes ; » mais plus de 8,000 Juifs s'y joignirent à Rome. Cela obligea » l'empereur de convoquer une assemblée dans le temple » d'Apollon, qu'il avait fait bâtir avec de grandes dépenses. » Il y invita les grands qui lui étaient le plus attachés, et les » principaux de Rome. Les députés s'y rendirent avec les au- » tres Juifs qui étaient à Rome, ainsi qu'Archélaüs et ceux de » son parti... » Dans le discours qu'ils firent, les députés des Juifs concluaient par « supplier l'empereur de ne les plus » assujettir à des rois, mais de les unir au gouvernement de » Syrie, sous la dépendance de ceux que les Romains enver- » raient commander dans cette province ; qu'on verrait alors » s'ils étaient des séditieux, s'ils ne cherchaient qu'à brouil- » ler et si, au contraire, ils ne savaient pas obéir avec doci- » lité, lorsqu'on les gouvernait avec douceur ; et de plus, ils

[1] Voir Josèphe, *ib.*, c. 10.

» forment le hideux tableau de tous les crimes et de toutes les » tyrannies d'Hérode[1]. »

Mais là, se trouve encore Nicolas de Damas, qui a le courage de défendre et d'excuser Hérode. Joseph annonce brièvement cet acte de bassesse et de froide audace :

« Après que les députés Juifs eurent ainsi parlé, Nicolas » purgea les rois de tous les crimes dont on les accusait, et en » particulier Hérode, alléguant que les Juifs ne l'avaient ac- » cusé de rien pendant qu'il vivait, et qu'il n'était pas tolé- » rable qu'ils vinssent après sa mort l'accuser, auprès de ju- » ges équitables, et qui auraient pu le punir pendant qu'il était » en vie[2]. »

Auguste se rangea à cet avis, mais il ne crut pas prudent de créer roi d'un grand État le fils d'un homme qui avait commis de semblables excès dans sa famille et dans son pays. Aussi, il partagea la Judée en deux portions, donna la moitié à Archélaüs, comprenant la *Judée*, l'*Idumée* et *Samarie*, sous le titre d'*Ethnarque*, avec espoir d'être déclaré roi ; il partagea l'autre moitié entre ses deux frères, donnant, à Hérode Antipas, la *Galilée* et le pays qui est au-delà du Jourdain, et à Philippe, la *Bathanée*, la *Traconite* et l'*Auranite*, avec le titre de *Tétrarques*. A Salomé, furent données quelques villes avec d'assez grands revenus.

V. Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

Sur la vie et les ouvrages de Nicolas de Damas.

Nous avons souvent parlé des rapports de Nicolas de Damas avec Auguste et Hérode. Nous le voyons encore cette année même, défendant devant Auguste, Archélaüs et Hérode contre les accusations des Juifs ; après cela, il n'est plus question de lui dans l'histoire ; on ne sait ni ce qu'il fit, ni à quelle époque il mourut ; il convient donc de parler ici de sa vie, de sa philosophie, de sa religion et de ses ouvrages.

Nicolas naquit vers l'an 74 avant J.-C., à Damas, ville de Syrie, dont il prit le nom. Antipater, son père, y jouissait

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVII, c. 11.

[2] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVII, c. 11, n° 3.

d'une grande fortune et d'une bonne réputation. On ne sait pas quels furent ses professeurs, mais il est certain qu'il étudia et cultiva successivement toutes les sciences, la grammaire, la poésie, la rhétorique, la musique, les mathématiques, et enfin la philosophie.

S'il faut croire ce qu'il dit de lui-même, il aurait possédé toutes les vertus. Voici quelques-uns des traits par lesquels il se dépeint dans sa *Biographie :*

1° *Extraits de sa Biographie.*

« Assurément, Nicolas était d'une nature austère, et éloigné » de toute volupté, de manière qu'il regarde comme esclaves » ceux qui se livrent à ces sortes de jouissances ; il recommandait surtout la frugalité et la simplicité de la vie, — d'ailleurs, dur au travail, — incorruptible. — Enfin, jamais il » n'y eut aucun homme qui montra une aussi grande modestie et gravité de mœurs au barreau et en public [1]. »

Nous verrons bientôt ce qu'il faut penser de ces grands éloges. Examinons d'abord quelle était sa *philosophie.*

C'était celle d'*Aristote*. C'est ce qu'il nous apprend lui-même.

« Comme Nicolas était surtout attaché à Aristote, et qu'il » admirait la multiplicité de ses doctrines, il disait bien souvent qu'il avait la plus grande obligation à toutes ses doctrines, soit pour l'honnêteté libérale, soit pour l'utilité dont » elles sont dans la vie, soit pour les jouissances qu'elles procurent à la jeunesse et à la vieillesse [2]. »

Et non-seulement il aimait la philosophie d'Aristote, mais encore il avait composé de nombreux ouvrages pour l'expliquer et la répandre. Aucun n'est arrivé jusqu'à nous, mais nous connaissons les titres de plusieurs.

1. *Sur la philosophie d'Aristote* [3].
2. *Sur la philosophie première* [4].
3. *Sur le livre de l'âme d'Aristote* [5].

[1] Voir ce qui nous reste de ses *Œuvres* dans *Fragmenta hist. græcorum* de Didot, t. III, p. 354.

[2] *Ibid.*, p. 349.

[3] Dans Simplicius : sur le *Livre du Ciel* d'Aristote, p. 97 a.

[4] Dans Averrhoes, sur la *Métaphys. d'Aristote*, l. XII, comm. 44.

[5] *Idem* sur le liv. III de l'*Ame*, comm. 14.

4. *Sur les dieux* [1].

5. *Du Beau dans les mœurs et dans les devoirs* [2].

6. On lui attribue de plus le livre du *Monde*, qui se trouve parmi les œuvres d'Aristote [3].

Aussi Plutarque lui donne-t-il le titre de *Péripatéticien* ou *Aristotélicien*, dans un passage où il nous dépeint sa personne et donne une des raisons de l'amitié d'Auguste.

« L'empereur Auguste avait une affection particulière pour » Nicolas, *philosophe péripatéticien*, homme mince de corps, » haut de stature, dont le visage était très-bourgeonné, mais » qui avait les mœurs les plus douces. Aussi Auguste donnait » aux plus grosses et aux plus belles dattes le nom de *Nicolas* » qu'elles portent encore aujourd'hui [4]. »

La même origine est racontée par Athénée, qui ajoute aussi : « Ce Nicolas était un *aristotélicien*, et a composé une » belle histoire [5]. »

Mais ce qui est à noter suivant nous, et ce qui n'a été guère observé que nous sachions, c'est la grande influence que Nicolas a eu sur Hérode par cette philosophie d'Aristote, qu'il lui avait enseignée, et qu'Hérode mit en pratique, comme chacun de nos lecteurs le connaît.

Nicolas exposait, sans doute dans la partie qui nous manque de sa biographie, quels étaient les principes Aristotéliciens qu'il avait donnés à Hérode, puis il continue dans le fragment qui nous reste.

[1] Dans Simplicius : *Comm. sur l'auscultation physique*, p. 32 b.

[2] Cité par Simplicius *sur Epictète*, c. 37.

[3] Voir Petrus Victorius, *Variarum lectionum*, l. XXV, c. 13, et Fabricius.

[4] Plutarque, *Propos de table*, l. VIII, n° 4. — D'après Isidore on avait aussi donné le nom de *Nicolas* aux dattes de Thèbes : *Alii Thebaici, qui et Nicolai* (*Etymol.* XVII, c. 7 ; dans *Pat. lat.*, t. 82, p. 609). — Pline dit que 4 de ces dattes mesuraient une coudée : *Quaterni cubitorum longitudinem efficiunt* (*Hist. Nat.*, XIII, 9, 4). — C'est ce que confirme Ruffin, qui, dans la vie de saint Apollo, les appelle *immenses*, (*Nicolai etiam ingentes*, dans *hist. monastica*, c. VII; dans *Patr. lat.*, t. 73, p. 416).— Photius lui attribue aussi (Codex 189, *Patr. grec.*, t. 103, p. 606), l'invention d'une espèce de pâtisserie à laquelle Auguste donna aussi le nom de *Nicolas* ; ce qui fait qu'aux talents de Nicolas il faut ajouter celui de cuisinier, talent sans doute non dédaigné d'Auguste et d'Hérode.

[5] Athenée, *Deipnos.*, l. XIV, c. 18.

« Mais bientôt, ayant interrompu ses *études philosophiques* » (c'est ce qui arrive ordinairement aux princes, à cause de » l'affluence des richesses, qui changent les esprits, et ne leur » permettent pas d'être constants), Hérode commença à aimer » la *rhétorique*, et ordonna à Nicolas de *déclamer avec lui*. Mais » après avoir donné quelque temps à la *rhétorique*, il lui vint » tout à coup le désir de s'occuper d'*histoire*, d'après l'éloge » que faisait Nicolas de ce genre d'étude, en assurant qu'il » était très-utile pour gouverner les cités, et instruire les prin- » ces, de connaître les destinées et les actions des ancêtres. Il » se prépara donc lui-même à cette étude, et excita Nicolas à » écrire l'histoire. Nicolas commença cette étude avec une » grande ardeur, recueillit de tous côtés tous les documents » historiques, entreprit ainsi un ouvrage d'un immense la- » beur, et l'acheva avec une persévérance incroyable, avouant » que si Eurysthée avait proposé ce travail à Hercule, celui-ci » n'aurait pu en venir à bout.

» Quelque temps après, Hérode étant parti pour Rome pour » rendre visite à César, prit avec lui Nicolas sur le même na- » vire, et il y *philosophait avec lui* [1]. »

Il est à regretter que nous n'ayons pas les détails de cet enseignement que Nicolas donna à Hérode, mais ce que nous venons d'en apprendre, donne lieu à plusieurs réflexions.

1° Voilà deux hommes qui, incontestablement, connaissaient bien, très-bien, les croyances traditionnelles bibliques, qui, très-certainement, avaient assisté aux grandes solennités juives, et qui vont chercher les croyances et les préceptes moraux dans un Païen.

Il est bien regrettable aussi que nous n'ayons plus l'ouvrage que Nicolas avait composé *sur les Dieux*, mais son titre nous dit assez qu'il devait y disserter sur tous les dieux d'Aristote. Il est probable qu'il ne parlait pas même du Dieu des Juifs, qui n'étant pas le produit de la dialectique d'Aristote, n'était pas un Dieu philosophique. Hérode, de son côté, ne pouvait pas trouver dans Aristote un Dieu qu'Aristote ne connaissait pas. Ils lui durent l'un et l'autre ce que savait

[1] Dans les *Fragm. hist. græcorum* de Didot, t. III, p. 350.

Aristote, c'est-à-dire des nuages et le doute sur tout ce qui regarde Dieu, ses préceptes et son culte.

2° Or, il faut noter quel résultat produisit sur Hérode cette grande et merveilleuse philosophie Aristotélicienne, que Nicolas lui enseigna. Nos lecteurs le savent, ces principes firent de lui un assassin, un infanticide, le bourreau de sa femme et de ses enfants, de ses parents, de sa cour, de ses officiers, et le plus affreux tyran qui ait peut-être existé.

3° Nous ne devons pas manquer de noter que c'est précisément le même Dieu naturel, les mêmes préceptes naturels que l'on enseigne encore dans toutes nos philosophies, qui se vantent de ne nous apprendre que ce qu'elles appellent les *sciences naturelles*, et aussi dans lesquelles les élèves n'entendent jamais parler du Jéhovah de la Bible, ni de son fils le Jésus de l'Evangile.

Aussi se trouvent-ils dans la même position d'esprit qu'Hérode et Nicolas.

Ajoutons sur la philosophie de Nicolas, que quelques auteurs le comptent parmi les disciples de *Platon*[1].

Quant aux applications que fit Nicolas de ses principes Aristotéliciens, nous avons vu ci-dessus comment non-seulement il avait enseigné la philosophie à Hérode, mais encore comment il défendit sa mémoire, et la *purgea*, comme dit Josèphe, de tous les crimes qu'il avait commis. C'est dire ce que devait être son ouvrage qui traite *des mœurs et des devoirs*. Aussi, l'abbé Séguin, dans la notice qu'il a donnée de Nicolas, ne peut s'empêcher de dire :

« Nicolas de Damas pouvait laisser à d'autres le soin d'écrire » la vie d'un homme, dont l'amitié ne fait point honneur à sa » mémoire[2]. »

Pour montrer le cas que l'on doit faire de Nicolas de Damas, comme historien, il faut se rappeler le texte de Josèphe que nous avons déjà cité[3], où il accuse nettement Nicolas d'avoir supprimé ou excusé les crimes les plus détestables d'Hérode.

[1] Suidas au mot *Nicolas*, et Eudocie p. 308.

[2] *Recherches sur l'histoire de la vie et des ouvrages de Nicolas de Damas* dans les *Mémoires de littérature*, t. IX, p. 144, édit. in-12.

[3] Voir *Annales*, t. XIX, p. 115 (5e série).

Livre 1 et 2. — Histoire des Assyriens et des Mèdes jusqu'à Astiage ; puisée dans *Ctésias*, et pour les Mèdes dans *Xanthus* et *Denys de Mytilène*.

Liv. 3. — L'histoire mythique de la Grèce jusqu'à la guerre de Troie ; il s'éloignait souvent des récits ordinaires ; d'après *Hellanicus*.

Liv. 4. — La plus ancienne histoire des Lydiens jusqu'aux rois Héraclides (*frag.* 22-29) ; d'après *Ephore*. — L'histoire ancienne de Damas (*frag.* 30 et 31). — Histoire du Péloponèse et du retour des Héraclides (*frag.* 32-41).

Liv. 5. — Histoire de l'Arcadie (*frag.* 42-44). — Les îles de la mer Égée (*frag.* 44-48).

Liv. 6. — Histoire des Lydiens, depuis les Héraclides jusqu'à Candaule (*frag.* 49). — Histoire des Athéniens jusqu'à l'établissement des Archontes annuels (*frag.* 50 et 51). — Les colonies ; migration des Myniens (*frag.* 52). — Des Ioniens en Asie (*frag.* 53). — Histoire de Milet, jusqu'à la fin des Nélides (*frag.* 54). — Histoire des Thessaliens, traitant des Héraclides (*frag.* 55 et 56). — Histoire du Péloponèse, jusqu'au temps de la première guerre des Messéniens (*frag.* 57).

Liv. 7. — Les tyrans des Corinthiens (*frag.* 58-60). — Des Sicyoniens (*frag.* 61). — Histoire des Lydiens (*frag.* 62-65). — Fin du royaume des Mèdes, commencement de celui des Perses (*frag.* 66-68). — Histoire des Romains, depuis l'origine jusqu'à l'expulsion des rois (*frag.* 69 et 70), copiant presque partout Denys d'Halicarnasse. — Histoire de la guerre des Gaules (*frag.* 89); d'après les *commentaires de César*.

Liv. 8 à 95. — Tout est perdu, excepté 5 fragments de peu d'importance.

Liv. 96 à 108.—Contenant l'histoire de Mythridate et de Syrie ; d'après *Possidonius*.

Liv. 110 à 113.—Parlant du triomphe de Lucullus, de l'origine d'Antipater, père d'Hérode, et de la fidélité des Juifs à leur loi.

Liv. 114 à 116.—Sur Crassus, les Gaulois, Brutus, et le philosophe de l'Inde, qui se brûla à Athènes.

Liv. 123, 124. — Contenant les extraits qu'a conservés Josèphe des harangues de Nicolas, et l'accusation qu'il lui intente d'avoir dissimulé ou excusé les crimes d'Hérode.

4° *Collection des choses admirables.*

Contenant dans les fragments 102 à 146, les coutumes singulières de la plupart des peuples.

Voici ce que dit Photius de ce livre :

« J'ai lu le livre de Nicolas, dédié à Hérode, roi des Juifs, » renfermant sa *Collection des choses paradoxales*. On y trouve » souvent les choses extraordinaires, qui avaient été recueillies » par Alexandre (Polyhistor), et aussi plusieurs des récits de » Conon ; cependant il raconte différemment plusieurs de ces » faits. Son travail est composé de sommaires, et ne s'éloigne » pas de la sagesse, et il y a plus de gravité que dans les pré- » cédents. Il rapporte même certaines choses qui, quoique » étonnant par leur nouveauté, sont cependant reconnues gé- » néralement pour certaines, et même plusieurs choses » inouïes, et qui cependant ne sont pas ouvertement contrai- » res à la vérité. Le plus souvent il cite les mœurs propres à » chaque peuple, mais il y a bien des choses qui ne méritent » aucune créance[1]. »

Nicolas avait composé en outre des *tragédies* et des *comédies*, dont on croit avoir un fragment dans une pièce intitulée : *Sosanis* ou *Sosannes* (*Susane*)[2].

Nicolas compte en outre parmi la collection des *Gnomiques* de Frobenius[3].

2. Ovide publie ses *Remedia amoris*.

Ovide dans cet ouvrage ne retracte aucun des conseils qu'il a donnés dans son *Art d'aimer ;* ce n'est donc pas ici un livre de morale voulant régler les mœurs, et renfermer l'amour dans ses justes jouissances. Non, d'après son exemple, il faut aimer et toujours aimer.

« Souvent les jeunes gens sont tièdes ; moi j'ai toujours » aimé, et si vous demandez ce que je fais en ce moment, » j'aime. »

Sæpe tepent alii juvenes, ego semper amavi ;
Et si, quid faciam nunc quoque, quæris : amo (v. 7).

[1] Photius, *Cod.* 189 ; dans *Patr. grecque*, t. 103, p. 603.

[2] Dans Suidas, au mot *Nicolas* ; et Eusthate *sur Denys Periegète*, vers 976 ; dans les *Geogr. minor.* de Didot, t. II, p. 387.

[3] Voir Fabricius, *Bibl. græc.*, t. I, p. 726.

Ce qu'il veut donc c'est de consoler et de guérir ceux qui sont malheureux en amour.

« S'il est un infortuné qui gémisse dans les fers d'une indi» gne maîtresse, pour échapper à sa perte, qu'il reçoive le » secours de mon art. »

At, si quis male fert indignæ regna puellæ,
Ne pereat, nostræ sentiat artis opem (v. 15).

Parmi ses conseils, il y en a quelques-uns d'utiles, et, en particulier, nous ne devons pas lui refuser la gloire d'avoir été cité par le pieux auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* [1], qui lui a emprunté ce précepte :

« Combattez le mal dès son principe; le remède arrive trop » tard, quand le mal s'est fortifié par de longs délais. »

Principiis obsta : sero medicina paratur
Quum mala per longas convaluere moras (v. 91).

Un bon précepte est encore celui-ci :

« Fuyez l'oisiveté; si vous ôtez l'oisiveté, les flèches de Cu» pidon seront brisées. »

Otia, si tollas, periere Cupidinis arcus (v. 139).

Vous avez le barreau, les lois et des amis à défendre. Occupez-vous des travaux de la campagne.

« Quand une fois ces plaisirs commencent à charmer vos » esprits, l'amour, désormais sans espoir, s'enfuit d'un vol » débile. »

Quum semel hæc animum cœpit mulcere voluptas,
Debilibus pennis irritus exit Amor (v. 197).

«Surtout, dit-il, fuyez, fuyez au loin, loin de votre maîtresse;» et à cette occasion Ovide fait encore mention de la grande vogue des fêtes du Sabbat juif.

« Ne craignez pas la pluie, et ne vous laissez pas retenir par » les Sabbats que fête un peuple étranger, ni par le fatal anni» versaire du désastre de l'Allia. »

Nec pluvias vites; nec te peregrina morentur
Sabbata, nec damnis Allia nota suis (v. 219).

Si vous ne pouvez voyager, grossissez les défauts de celle qui vous tourmente, supposez-en plus qu'elle n'en a; surtout supputez ce qu'elle vous a coûté.

Voilà quelques bons préceptes, mais bientôt la lubricité va

[1] *De Imitatione Christi*, l. I, c. 13.

couler encore de sa plume. Cependant il avoue que ses écrits lubriques ont été fortement blâmés.

« Dernièrement certains critiques ont diffamé mes écrits; » d'après leur censure ma Muse est trop effrontée. »

Nuper enim nostros quidam carpsere libellos,
Quorum censura Musa proterva mea est (v. 361).

« Pourvu que je plaise, répond-il, pourvu que je sois célè- » bre dans tout l'univers, peu importe qu'un ou deux censeurs » m'attaquent à leur aise. »

Dummodo sic placeam, dum toto canter in orbe,
Quod volet impugnent unus et alter opus (v. 363).

Et ici Ovide nous apprend que sous ce rapport Virgile était aussi blâmé même par les païens.

« Des langues sacriléges ont fustigé tes vers, toi, dont la » Muse conduisit sur nos bords les Dieux vaincus de Troie. »

Et tua sacrilegæ laniarunt carmina linguæ,
Pertulit huc victos quo duce Troja deos (v. 367).

Encouragé par cet exemple, dès ce moment Ovide chante avec impudence.

« Loin de moi les voiles! Thaïs est l'âme de mes vers; si ma » Muse répond à la jovialité de mon sujet, je suis vanqueur, » et l'accusation dirigée contre moi est reconnue fausse. Crève » de dépit, mordante envie! Déjà mon nom est fameux; il sera » plus grand encore, si je continue comme j'ai commencé. »

Nil mihi cum vitta : Thaïs in Arte mea est.
Si mea materiæ respondet Musa jocosæ
Vicimus, et falsi criminis acta rea est.
Rumpere, livor edax! Jam magnum nomen habemus,
Majus erit; tantum, quo pede cœpit, eat (v. 380).

Quand on considère en effet quels sont les tableaux qui vont suivre; jusqu'à quel point l'audacieux poëte déshonore la femme, insulte la nature, on se demande comment il a pu écrire de semblables choses au moment même où Rome était dans la crainte et dans la stupeur, en voyant avec quelle sévérité Auguste avait traité sa propre fille, et les Romains du plus haut rang qui l'avaient pervertie. Il y avait plus de perversion dans les préceptes d'Ovide que dans les scandales de quelques particuliers.

Dans le cours du poëme, il y a pourtant encore quelques préceptes salutaires, que nous devons noter :

« Dans une grande passion éviter la solitude et ne pas s'en-
» fermer dans ses réflexions. Pourquoi fuyez-vous? Vous serez
» plus en sûreté au milieu de la compagnie. »

Quisquis amas, loca sola nocent, loca sola caveto;
Quo fugis? In populo tutior esse potes (v. 579).

Il en est de même du précepte suivant qu'on ne s'attendait guère à trouver dans l'Ovide que nous connaissons :

« Mais ce qui vous importe le plus, c'est de ne pas fréquenter
» les théâtres, jusqu'à ce que l'amour soit entièrement banni
» de votre cœur. Les sons des cithares, des flûtes et des lyres,
» les voix mélodieuses, les mouvements cadencés des bras
» énervent l'âme. »

At tibi sit tanti, non indulgere theatris;
Dum bene de vacuo pectore cedat amor.
Enervant animos citharæ, lotosque, lyræque,
Et vox, et numeris brachia mota suis (v. 751).

Enfin Ovide recommande de ne pas lire les poëtes érotiques, surtout *Callimaque*, *Philétas*, *Sapho*, *Anacréon*, *Tibulle*, *Properce*, *Gallus*, et conséquemment il conseille de ne pas lire ses propres poésies.

« Je le dis à regret : ne touchez pas aux poëtes érotiques,
» père impie je proscris mes propres enfants. »

Eloquar invitus ; teneros ne tange poetas ;
Submoveo dotes impius ipse meas (v. 757).

Ce sont là des conseils que beaucoup de chrétiens auraient besoin de suivre.

A. BONNETTY.



Exégèse biblique.

L'AUTHENTICITÉ MOSAÏQUE DE L'EXODE

DÉFENDUE CONTRE LES ATTAQUES DU RATIONALISME ALLEMAND [1].

Chapitre III.

Le rapport étroit du chap. IV avec le chap. III est évident; c'est là continuation du récit de la vocation de Moïse, puis, ce qui s'en suit, le départ du libérateur d'Israël pour l'Egypte. Le récit s'enchaîne de telle sorte qu'on jurerait que pour cette fois nos critiques éplucheurs feront trève à leurs réclamations et que, s'ils ne rendent pas hommage à l'unité du texte, ils passeront outre au moins en silence.

Il n'en est point ainsi. De Wette prétend positivement que le chap. IV se partage en plusieurs fragments, dont le premier va du commencement du chapitre au vers. 18, et le second du vers. 19 à la fin, en renfermant un troisième qui comprend les vers. 21, 22 et 23.

Voyons d'abord ce qui le porte à détacher le vers. 19 du vers. 18. Voici ce qu'il dit[2] :

Celui qui raconte ce qui précède le v. 19, après avoir déjà fait prendre congé à Moïse de Jéthro, ne se serait sûrement pas répété ainsi : « Et Jéhovah » dit à Moïse à Midian : « Va, retourne en Égypte, car ils sont morts tous les » hommes qui menaçaient ta vie. » S'il voulait dire ce qu'il n'avait pas dit encore, il ne devait pas le dire ainsi, surtout avec ces paroles inutiles *à Midian*, puisque nous savons de reste que Moïse est à Midian. »

Voilà l'objection de De Wette, et vraiment il est impossible qu'on procède plus légèrement à l'œuvre de morcellement de notre texte. Pourquoi donc, je vous le demande, le « à Midian, » est-il inutile ici ? Où Moïse avait-il reçu la première révélation ? N'est-ce pas au Horeb[3] ? Prétendez-vous contre toute géographie que le Horeb qui est au désert, הַמִּדְבָּר et le Madian qui s'étend au sud de là sur le bord oriental du golfe

[1] Voir le dernier article au N° précédent ci-dessus, p. 67.
[2] *Beiträge* etc., II, 187.
[3] Chap. III, 1.

d'Akaba ou Elath, soient une seule et même contrée? Et s'ils ne le sont pas, comme cela est en effet, le Horeb étant à 6 journées de marche au nord du Madian[1], la détermination du lieu pour la seconde révélation dont il s'agit ici est loin d'être inutile. Ou prétendez-vous que cette seconde révélation est inutile, qu'elle n'est qu'une tautologie ou un remplissage? On ne saurait le soutenir, car ce passage, tout court qu'il est, nous prouve pour la millième fois que l'auteur du Pentateuque n'a pas son égal en profondeur dans la connaissance de l'homme et dans l'art d'écrire. En effet, Moïse n'a consenti que fort difficilement à accepter la mission de Jéhovah; il s'est résigné enfin. Était-ce de tout cœur? On peut en douter, et pour celui qui connaît les irrésolutions du cœur humain, puis les difficultés et les dangers de l'entreprise dont il est question, la seconde révélation de Dieu, quand Moïse est déjà retourné en Madian, ne paraîtra certes pas de trop. On ne risque guère de se tromper en pensant qu'elle était nécessaire pour enlever de l'esprit de Moïse cette hésitation que le souvenir surtout de son meurtre devait y entretenir malgré lui. Jéthro lui dit bien : « Va en paix; » mais que peut sur nous la parole d'un homme quand nous avons sujet à craindre un danger qu'il ne dépend pas des hommes d'écarter? La voix de Dieu seul peut nous rassurer. C'est ce que nous voyons ici. Dieu intervient de nouveau et dit à Moïse : « Ils sont morts tous les hommes qui menaçaient ta vie. » Alors « Moïse prit sa femme et ses fils... et retourna » en Égypte[2]. » Et comme tout cela est dit! Avec quelle sobriété! On ne se lasse pas d'admirer ce style; c'est la perfection de l'art. Nos critiques qui cherchent le grand art et qui croient le retrouver à force d'alambiquer des impressions artificiellement produites ou écloses sous le souffle du scepticisme ou du naturalisme, c'est au Pentateuque que nous les

[1] V. De Laborde, *Commentaire géogr. sur l'Exode et les Nombres*, p. 7. L'auteur, qui place Madian au bord opposé du golfe et dans la presqu'île du Sinaï, demande : « Quelle raison aurait un berger pour s'aventurer aussi loin, » avec ses brebis? » Question bien singulière. Les pasteurs d'Espagne, qui ne sont cependant pas classés parmi les pasteurs *nomades*, s'éloignent bien plus des lieux où ils ont leur domicile.

[2] Chap. IV, 20.

renvoyons. Le grand art y est tout fait, et jamais il n'y en aura un plus grand.

Examinons le troisième fragment de De Wette, vers. 21-23. Non-seulement ce critique conteste le rapport d'unité de ce passage avec le morceau où il se trouve placé, mais il trouve même que les versets sont en contradiction avec le commencement du chapitre, le prétendu fragment du vers. 1 au vers. 9. Dans ce dernier passage il est dit que Moïse doit opérer devant le peuple les trois miracles que Dieu détermine, et cela s'exécute en effet ainsi, comme on le voit au vers. 30. D'après le vers. 21, au contraire, Moïse doit faire tous ces miracles devant Pharaon, et cela n'a lieu qu'après un nouvel ordre de Jéhovah, comme il est dit au chap. VIII, 8, 9.

Tel est l'argument de De Wette pour démontrer que le texte est incohérent, que le vers. 21 est le commencement d'un nouveau fragment.

Il se trompe et voici ce qui le prouve. Dieu ordonne, en effet, à Moïse de faire les miracles devant le peuple, parce que Moïse lui objecte que les enfants d'Israël ne croiront pas à la mission qu'il vient de recevoir. Les miracles les convertiront; c'est là leur premier but et le motif pour lequel il en reçoit le pouvoir. Mais ensuite Dieu leur donne encore un autre but, celui de faire éclater la dureté de cœur du Pharaon. Ce sont les mêmes miracles, et Dieu le dit expressément : « Tous les miracles que je t'ai mis en main[1], » que Moïse doit faire devant Pharaon. Le texte présente donc ici une suite de dispositions parfaitement liées, parfaitement logiques. Il est tout clair que Moïse reçoive d'abord le pouvoir de légitimer sa mission devant le peuple dont il doit se faire accepter comme chef et que, par conséquent, il fasse d'abord les miracles devant le peuple; mais ensuite il faut bien aussi qu'il apparaisse comme plénipotentiaire de Jéhovah devant l'oppresseur d'Israël, le fils aîné de Jéhovah[2], et les miracles qui doivent convaincre Israël doivent suffire pour ébranler Pharaon, ou s'ils n'y suffisent pas, c'est que ce roi mérite d'être châtié. Si toutefois Moïse ne fait les miracles

[1] V. 21.
[2] V. 22.

devant le Pharaon qu'après en avoir reçu de nouveau l'ordre de Jéhovah[1], c'est parce qu'il venait de se refuser[2] à aborder de nouveau le roi qui avait opposé à sa demande, faite au nom de Jéhovah, de laisser partir le peuple[3], ces paroles hautaines : « Qui est Jéhovah dont je dois écouter la voix pour » laisser partir Israël? Je ne connais point Jéhovah, et je ne » laisserai pas partir Israël. » Une telle réponse était, il faut l'avouer, décourageante et le courage n'était pas précisément la vertu de Moïse. Il fallait donc que Dieu insistât encore une fois.

Ainsi le vers. 21 est loin de fournir une preuve quelconque à l'hypothèse des fragments et le vers. 23 s'y prête aussi peu. On veut pourtant y trouver cette preuve, parce que Moïse y reçoit l'ordre de menacer le roi de la mort de son fils aîné au cas qu'il persiste à ne laisser pas partir « le fils aîné » de Jéhovah.» Or, d'après la relation du chap. VII et suivants, on voit que Dieu procède graduellement dans les prodiges qu'il fait éclater sur l'Egypte et que la mort de la primogéniture en est le dernier. — Que signifie cette objection? Est-ce que l'auteur nie que cette mort soit le dernier prodige et le plus décisif? Où est-ce qu'il fait entendre que ce châtiment devait être le seul? Le texte au vers. 21 et au chap. III vers. 20, n'avait-il pas dit déjà que ce prodige n'était pas le seul? « Fais » devant Pharaon tous les miracles que je t'ai mis en main; » j'étendrai ma main, je frapperai l'Égypte par tous mes pro- » diges, etc. » Loin de prouver contre l'unité de notre texte, ce verset en fait ressortir au contraire l'admirable économie. C'est parce que la mort de la primogéniture devait être le châtiment extrême, la plaie la plus douloureuse, le coup décisif, que Moïse devait en avertir tout d'abord le roi endurci. Si après un tel avertissement il persiste dans son crime, il est vraiment digne du suprême châtiment.

» Ce n'est certainement pas, dit Ranke[4], une preuve pour le morcellement, mais pour l'unité de notre texte que déjà

[1] VIII, 9.
[2] VI, 29, 30.
[3] V, 2.
[4] *Untersuch. üb. d. Pent.* II, 13.

avant que le jugement de Dieu n'éclate sur l'Égypte, il nous en montre le coup final qui doit briser toute résistance ultérieure. L'auteur rapproche le refus de Pharaon et le coup qui en finira pour toujours. Puisque la disposition du texte (qu'on n'oublie pas que c'est Dieu qui parle) puisque la disposition du texte exigeait qu'une des plaies fût nommément citée, ce ne pouvait être que la dernière, celle qui devait avoir raison du Pharaon; la résistance du roi se renouvelle après chacune des autres. »

Ce texte que nous venons de justifier contre la critique de fragments s'adapte d'ailleurs encore pour une autre raison à la place qu'il occupe. Par tout ce qui précède, nous connaissons suffisamment l'incertitude du caractère de Moïse. C'est bien à contre cœur qu'il a accepté la mission pour laquelle Dieu l'a choisi. Dieu le rassure de toutes manières; le voilà donc en route. Mais qui sait? Peut-être à mesure qu'il approchera du terme de son voyage, le cœur ira lui manquer encore. Eh bien! pour prévenir cette rechute fort à craindre, Dieu lui parle de nouveau en chemin, et les paroles qu'il lui dit sont toutes faites pour achever de le fortifier dans son entreprise et même pour l'y porter avec dévouement. Quelle parole, en effet, que celle-ci : « Israël est mon fils, mon aîné! בְּנִי בְכֹרִי יִשְׂרָאֵל. » Une telle parole, Jéhovah ne l'avait même pas dite à aucun des patriarches. Comment Moïse ne se présenterait-il pas hardiment alors devant l'oppresseur du peuple auquel il a l'insigne bonheur d'appartenir? Puis, après cette révélation pleine d'une consolation ineffable, la perspective assurée de la délivrance de l'enfant de Jéhovah par la mort du fils de l'ennemi!

L'hypothèse fragmentaire de De Wette est donc définitivement écartée du chap. IV, car pour le vers. 24, il se rattache mieux au vers. 23 qu'au vers. 20. En effet, Dieu ayant favorisé Moïse d'une révélation au-dessus de toutes les révélations précédentes et lui ayant donné l'assurance qu'il tuera le fils du Pharaon pour délivrer le fils de Jéhovah et cela afin qu'il le serve (v. 23), on serait étonné que Dieu ne tînt pas la main à ce que celui qui doit être l'instrument de cette délivrance et le législateur du peuple élu, le servît d'abord et suivant

les règles qu'il a établies. Or, Moïse, chose digne de réflexion, avait négligé d'imprimer à son fils le signe de l'alliance, et l'omission de la circoncision, on le sait[1], devait être punie du retranchement du peuple élu. Après donc que Dieu a révélé à Moïse en quelle prédilection il a l'alliance avec la race d'Abraham, il lui fait sentir qu'il entend que cette alliance soit observée telle qu'il l'a établie. De là l'événement dans l'hôtellerie. La haute filiation religieuse entre le verset 23 et le vers. 24 saute donc aux yeux de quiconque se donne la peine de réfléchir un peu ; le récit de la scène que commence le vers. 24 est donc parfaitement à sa place, et ainsi l'identité du chap. IV avec lui-même et son unité avec le texte qui précède restent péremptoirement démontrées.

Quant à l'emploi des noms de Dieu dans ce chapitre, il n'offre aucune difficulté. Les expressions : « le bâton de Haé- » lohim (v. 20), la montagne de Haélohim (v. 27), » trouvent leur explication dans ce que nous avons dit précédemment, et la locution : « Tu seras à lui comme un Elohim (v. 16) » comme un dieu, n'a pas besoin que nous l'expliquions. Dans tout cela l'auteur ne veut faire entendre que le contraste général qu'il y a entre ce qui est divin et ce qui est humain.

Chapitre IV.

Le récit du chap. V est la suite directe de celui du ch. IV, et c'est avec grande raison qu'il s'y rattache grammaticalement par la locution conjonctive : « et ensuite, ואחר. » De Wette n'est pourtant pas de cet avis, puisqu'il dit que c'est à partir de ce chapitre que commence l'œuvre de la délivrance d'Israel[2]. C'est une erreur, et pour s'en convaincre il suffit de lire les derniers versets du chapitre précédent. On y voit déjà Moïse et Aaron agir dans l'intérêt de l'œuvre de délivrance : ils convoquent les anciens d'Israël, leur redisent les paroles de Jehovah, font devant le peuple les prodiges ordonnés par Jehovah et l'amènent à la conviction que Jéhovah a vu sa triste situation. Quiconque connaît les hommes, pensera

[1] *Gen.* XVII, 14.
[2] *Beitraege* etc., II, 190.

avec nous que ce n'était pas là une chose si facile. En tout cas c'était une des parties les plus essentielles de l'entreprise dont Moïse et Aaron se trouvaient chargés, et qu'il fallait commencer par là. Ce n'était que lorsque les envoyés de Dieu avaient porté la conviction dans l'esprit du peuple, qu'ils pouvaient se rendre auprès du Pharaon.

Tout cela est en outre conforme au vers. 18 du chap. III qui, comme Ranke le dit avec sa justesse habituelle, domine la fin du chap. IV et le commencement du chap. V, et les relie l'un à l'autre d'une manière indissoluble. Cette unité n'est d'ailleurs pas fortement contestée; nous pouvons donc passer au chap. VI, où la scène change entièrement.

Le chap. VI est comme un champ de bataille où chaque pouce de terrain est contesté avec ardeur. Selon Vater, il est composé de toute une série de morceaux juxtaposés et qu'on peut aisément détacher les uns des autres[1]. En apparence, il est vrai, ce chapitre donne raison aux défenseurs de l'hypothèse fragmentaire; mais nous ne nous contentons pas de l'apparence. Allons au fond de la chose et nous verrons que tout le bruit qu'on a fait au sujet de ce chapitre se réduira à un vain son.

Le premier fragment que signale la critique de Vater et de De Wette va du vers. 2 au vers. 9; il fait double emploi, disent-ils, avec chap. III, 13-15, et les concilier ensemble est difficile, *schwierig*.

Nous avons déjà vu, en parlant du chap. III, ce que valent les arguments de De Wette qui considère ce morceau comme une continuation immédiate des chap. I et II, un document élohiste. Occupons-nous donc des arguments de Vater.

Pourquoi chap. VI, 2-9 est-il difficile à concilier avec ch. III, 13-15? Parce que, dit Vater, le nom de Jéhovah, dans la pensée de l'auteur de VI, 2-9, n'est introduit qu'ici seulement; donc il n'est ni l'auteur du chap. III, ni de tout le reste qui précède le chap. VI. — Cette allégation est vraiment inconcevable, car outre que le nom de Jéhovah est dans chacun des passages auxquels l'auteur fait allusion dans les vers. 3 et 4, 8[2]

[1] Vater, *Comment. über den Pent.* II, 16; III, 443 sqq.

[2] Cf. *Gen.* XV, 1; XVII, 1 sq.; XXVI, 2 sqq.; XXVIII, 13.

et que, par conséquent, il connaissait; qui ne voit à première lecture que ce n'est pas de l'introduction du nom de Jéhovah qu'il s'agit ici, mais du rappel de ce nom, et cela juste au moment où il le fallait, au moment où l'oppression du peuple étant arrivée à son comble par le fait même de l'intervention de Moïse et d'Aaron[1], il pouvait sembler, à Moïse surtout, qui retombait déjà dans le découragement au point de dire à Dieu : « Pourquoi m'as-tu envoyé[2]? » il pouvait sembler, dis-je, que les promesses de délivrance de Jéhovah ne fussent pas véritables, et que, par conséquent, ce nom de Jéhovah, l'Éternel, l'Immuable, fût une illusion de Moïse, ou du moins une révélation stérile. Alors Dieu intervient; il rappelle son nom : « Je suis Jéhovah, » et ajoute que l'intelligence de ce nom n'a pas même été possédée par Abraham, par Isaac et par Jacob, mais que pour Israël, il aura cette connaissance, qu'il saura que Jéhovah, en vertu de son nom, se souvient de son alliance et qu'il est fidèle à la promesse donnée.

On voit donc que ce passage est une progression historique du passage du chap. III avec lequel, suivant Vater, il serait en contradiction; au chap. III, Jéhovah révèle l'essence de son nom; ici, il communique l'intelligence de ce nom en tant qu'il est le Dieu immuable de l'alliance, immutabilité qu'exprime le mot Jéhovah. Ce sont là deux termes historiques bien distincts et dont le dernier se rapporte à l'autre comme la conséquence à la prémisse. C'est dire aussi que ce passage du ch. VI n'est pas, comme le disent De Wette[3] et Hartmann[4], une répétition inutile de la promesse de délivrance déjà énoncée au chap. III, v. 8, 17. On n'a qu'à lire ce qui précède, pour se convaincre que dans l'état de mécontentement et de découragement où étaient les esprits des Israélites et de Moïse[5], ce renouvellement des promesses déjà données était, comme le remarque Ranke[6], absolument nécessaire.

Le second fragment irait du vers. 10 au vers. 12. Comment!

[1] *Ex.* v, 4 seqq.
[2] *Ib.*, v, 22.
[3] *Beiträge* etc., II, 177.
[4] *Forschung.* 237 seq.
[5] Chap. v, 21-23.
[6] *Untersuch.* II, 18.

au vers. 9 nous lisons que Moïse exécute l'ordre de Jéhovah (v. 6) de parler aux enfants d'Israël qui ne l'écoutent pas. Alors il reçoit l'ordre d'aller parler au Pharaon. Moïse objecte que puisque Israël ne l'a pas écouté, le Pharaon l'écoutera encore moins. — Y a-t-il là l'ombre d'une solution de continuité? Le récit marche ou jamais récit n'a marché, et les prétendus fragments s'appuient tellement les uns sur les autres qu'ils forment un ensemble dont on ne saurait ôter une ligne sans rendre inintelligible ce qui suit.

La critique des démolisseurs, convaincue d'impuissance contre les deux passages dont nous venons de parler, se rabat avec d'autant plus d'avidité sur son troisième fragment qui, selon elle, va du vers. 13 au vers. 27. Pour cette fois, elle se tient sûre de son affaire. Ce morceau est évidemment sans connexion possible avec le reste du chapitre. C'est une généalogie détachée d'un arbre généalogique plus considérable qui a été placée ici par la main inintelligente d'un compilateur ; il n'y a pas à contester. Cela est évident. — Nenni. Cette généalogie est parfaitement à sa place là où elle est, et il ne sera pas difficile de confondre Vater, De Wette et Hartmann. Soyons seulement de bonne foi et reconnaissons que la manière d'écrire en Orient, dans un temps aussi reculé que celui de Moïse et surtout dans une langue comme l'hébreu qui subordonne la forme au fond, où la plénitude de la pensée a étouffé en quelque sorte le développement grammatical et syntaxique [1], ne peut pas entièrement répondre aux règles de notre rhétorique à nous qui sommes un peu trop esclaves de la forme. Si on nous accorde ce point, et rien que ce point, toute autre difficulté est levée et le prétendu fragment va apparaître ce qu'il est, une partie intégrante du chapitre où il se trouve.

Quand Moïse s'est excusé de parler au Pharaon parce qu'il a les lèvres *incirconcises*, ערל, c'est-à-dire gênées ou embarrassées, « Jéhovah parla à Moïse et à Aaron. » Remarquez que jusqu'ici Jéhovah n'avait parlé qu'à Moïse seul; Moïse seul était son ambassadeur. Moïse est sans cesse à s'excuser sur son peu d'aptitude aux fonctions qui lui incombent. « Alors

[1] V. Haevernick, *Handbuch d. hist.-krit. Einl.* I, 1, 168, 2e édit.

» Jéhovah parla à Moïse et à Aaron et les envoya aux enfants » d'Israël et à Pharaon, roi d'Égypte, pour faire sortir les en» fants d'Israël du pays d'Égypte[1]. » Évidemment, il se prépare ici quelque chose de décisif, l'affaire de la délivrance d'Israël va prendre une tournure plus solennelle, Jéhovah va en finir avec toutes ces excuses, avec tous ces refus et retards, il institue deux ambassadeurs.

Quels sont ces hommes qui vont recevoir une si haute et grande mission? Quelle est leur position par rapport au peuple qu'ils doivent délivrer et gouverner? C'est ce qu'on peut se demander, et l'auteur, comme s'il avait prévu cette pensée, ouvre ici une vaste parenthèse pour répondre à cette pensée et il y répond en donnant la généalogie de Moïse et d'Aaron. Telle est en peu de mots l'économie de cette généalogie dans l'ensemble du chapitre. Elle a d'ailleurs une importance extrême pour toute la Thorah, parce que les auteurs de la délivrance d'Israël sont de la tribu de Lévi, qui sera la tribu sacerdotale et dont la future mission paraît marquée déjà dans la bénédiction de Jacob, qui la voit dispersée en Israël[2]. Il faut donc que les générations de cette tribu soient exactement notées. Or nulle part cette table généalogique ne pouvait être mieux placée qu'elle l'est ici où l'œuvre de la délivrance d'Israël va entrer dans la phase au bout de laquelle il y a l'institution politique de la théocratie. Puis, cette généalogie, en apparaissant ainsi brusquement dans le récit avec son caractère de parenthèse, excite par là même plus fortement l'attention du lecteur intelligent et fait ressortir davantage l'importance des événements qui se préparent[3].

La généalogie se termine au vers. 25 par ces paroles: « Voilà les chefs des pères des Lévites, הלוים, selon leurs » familles. » Cependant les versets 26 et 27 appartiennent encore à la parenthèse, ils en sont la conclusion: « C'est *Aaron* » et Moïse (dont voilà la généalogie) à qui Jéhovah dit : Faites

[1] *Ex.* VI, 13.

[2] Il est vrai qu'il ne s'agit *Gen.* XLIX, 7, que d'une punition, mais, comme le remarque Haneberg, la bénédiction est sortie de la pénitence.

[3] V. Ranke, *loc. laud.* II, 68 sqq.

sortir les enfants d'Israël du pays d'Égypte selon leurs cohortes. Ce sont eux qui parlèrent à Pharaon, roi d'Égypte, pour faire sortir les enfants d'Israël de l'Égypte : c'est *Moïse* et Aaron » (qui accomplirent cette œuvre).

Ainsi il y a dans tout ce passage une haute intention historique qu'il est impossible de méconnaître et qui en fait une partie tellement nécessaire du ch. VI que si on essayait de l'en ôter on produirait une lacune qui briserait le plan du Pentateuque; et si on voulait la placer ailleurs, on y jetterait le désordre. En effet, de même que cette généalogie a un rapport immédiat avec le chapitre où elle se trouve, de même aussi elle a un rapport rétrospectif avec Genèse XLVI, 11, morceau généalogique qu'elle complète, et des rapports ultérieurs avec l'Exode, le Lévitique et les Nombres. On trouvera ces rapports en comparant, par exemple, le vers. 22 avec Lévitique X, 4, 5, le vers. 23 avec Exode XXVIII, 1, et le vers. 24 avec Nombres XVI sq.

Après le vers. 27 la parenthèse se ferme et l'auteur revient au point où il a laissé son récit; il en reprend le fil comme tout auteur qui s'est longuement interrompu dans l'exposé de son sujet. Cependant la pseudo-critique de Vater, De Wette et Hartmann voit dans ce qui est une nécessité littéraire, une répétition choquante, et ils font des vers. 28-30 un troisième fragment. Ces messieurs y vont d'ardeur. Avec un peu plus de sang-froid, ils verraient que le procédé dont l'auteur fait usage ici, est la preuve éclatante du contraire de ce qu'ils cherchent à établir, et ainsi il reste établi que ce chap. VI maintient son antique unité contre toutes leurs attaques.

La nécessité de la reprise du discours interrompu fait que le vers. 30 du ch. VI en répète le vers. 12, et que les premiers versets du ch. VII rendent le vers. 13 du chapitre précédent. Suit tout le discours de Jéhovah qui met définitivement un terme aux incertitudes de Moïse et fait de lui comme un homme nouveau. Ce moment constitue évidemment une époque dans la vie de Moïse et aussi dans celle d'Aaron. C'est pourquoi l'auteur nous donne ici l'âge de ces deux hommes. « Moïse avait 80 ans et Aaron 83 ans, lorsqu'ils parlèrent à

Pharaon (v. 7). » Vater dit[1] que ce renseignement n'est pas bien placé ici, mais l'excellent critique oublie de nous dire où il serait mieux placé.

Nous passerons quelques autres objections tout aussi insignifiantes pour nous arrêter à l'examen de la critique qui concerne les actions de Jéhovah, connues sous le nom des plaies d'Égypte et dont le récit s'étend jusqu'à la fin du ch. XI. L'unité de tout ce morceau n'est pas mise en doute par la critique, excepté cependant pour ce qui est de deux passages du ch. XI. Nous verrons ces objections après avoir prouvé l'authenticité des prodiges de Moïse.

C. SCHOEBEL.

[1] Ouvr. cit., III, 444.

Philosophie catholique.

RELATION DU SAINT-ESPRIT AVEC LA RAISON HUMAINE

Par **Mgr MANNING**, Archevêque de Westminster [1].

C'était le 4 novembre 1844. — Nous nous trouvions à Oxford, où nous étions allé visiter notre ami, le R. Marriot, felew du collége Oriel. Il nous proposa d'aller assister au discours obligé, que l'on prononce tous les ans sur la fameuse conspiration des poudres. L'orateur était un homme jeune encore, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, au visage ouvert, au regard vif, à la physionomie douce et modeste, à la voix sonore; c'était l'archidiacre de Chichester, aujourd'hui Mgr Manning, archevêque de Westminster.

Pendant le court séjour que nous fîmes à Oxford, il nous fut donné, dans les diverses conversations, de remarquer l'aménité de ses manières, la rectitude de son jugement, la sincérité de ses observations sur les questions religieuses. Ensemble nous allâmes visiter le R. Newman, non encore catholique, dans sa charmante retraite de Litlemore, et ensemble nous revînmes à Londres.

Dans le trajet nous eûmes occasion de lui parler du beau livre de Mgr Gerbet : *Le Dogme générateur de la Piété catholique*, qui nous sembla convenir parfaitement aux dispositions tendres et un peu mystiques de ses pensées, et, à notre retour à Paris, nous lui en adressâmes un exemplaire, qu'il voulut bien accepter, et pour lequel il nous adressa ses remerciements dans une lettre d'une politesse parfaite.

Depuis lors nous eûmes souvent l'occasion de recevoir de ses nouvelles et de lui donner des nôtres, par l'entremise de notre ami commun le R. Marriot. En 1850, il voulut bien nous recommander un de ses amis par la lettre suivante :

[1] Extrait du vol. *La mission temporelle du Saint-Esprit*, ou *Raison et Révélation*, par Mgr Manning, archevêque de Westminster, ouvrage traduit de l'anglais sur la 2e édit., avec l'approbation de l'auteur, par J. Gondon, vol. in-18 de 338 p. Paris, chez Watelier.

Avril 22, 1850.

Mon cher Monsieur,

Puis-je vous demander d'avoir la bonté de recevoir de moi cette lettre d'introduction en faveur de mon ami le Révérend G.-C. White, membre du clergé de l'Église d'Angleterre et bien digne de toutes les attentions que votre courtoisie est capable de lui donner. M. White est un jeune homme de beaucoup d'intelligence, d'un esprit très-cultivé, d'une dévotion sincère et profonde. J'accepterai toutes les bontés que vous aurez pour lui comme venant s'ajouter à celles que j'ai déjà reçues de votre part.

J'ai été très-fâché, à mes *deux dernières visites* à Paris, de vous trouver absent.

M. Marriot est à Oxford et en bonne santé.

Croyez-moi, mon cher Monsieur, votre fidèle serviteur,

H.-E. Manning,
Archidiacre de Chichester.

On sait que c'est peu de temps après, que Mgr Manning fut reçu dans le sein de l'Eglise catholique, par S. E. le cardinal Wiseman : il reçut successivement des mains de l'auguste prélat la tonsure, les divers ordres mineurs, et enfin la prêtrise. Mgr Manning se retira ensuite dans la Congrégation des Oblats de Saint-Charles, diocèse de Westminster, où il passa huit années consécutives dans la prière et l'étude, jusqu'au moment où, après la mort de Mgr Wiseman, S. S. Pie IX le jugea digne de succéder à l'éminent Cardinal et le nomma archevêque de Westminster, par lettres apostoliques du 7 mai 1865[1].

Dans l'intervalle de sa rentrée dans l'Église catholique à sa nomination, nous avons eu bien souvent l'honneur de recevoir à Paris la visite de Mgr Manning, surtout lors de son passage pour les fréquents voyages qu'il a faits à Rome. C'est dans plusieurs de ces séjours à Paris que nous eûmes l'honneur de lui faire connaître tous nos amis, les principaux défenseurs de la cause catholique; en dernier lieu nous nous souvenons de la visite que nous fîmes ensemble en 1853 à l'éminent Donoso Cortès, chez lequel pendant plusieurs heures nous l'entendîmes exposer l'état religieux de l'Espagne, insister sur la nécessité d'un renouvellement des études, dans ce pays, pour mettre les ecclésiastiques et les hommes de ce

[1] Voir quelques détails sur les actes qui ont précédé et déterminé la rentrée de Mgr Manning dans l'Église catholique, dans le livre de M. Gondon : *Les récentes conversions de l'Angleterre*. Paris, 1851.

temps en état de répondre aux attaques que la mauvaise foi, et plus souvent l'ignorance dirigent contre l'Eglise[1].

Depuis lors Mgr Manning a composé de nombreux ouvrages, qui tous ont puissamment contribué à activer cette heureuse impulsion qui pousse l'Eglise d'Angleterre à se réunir de nouveau à l'Eglise romaine. C'est dans le même but et pour l'instruction des esprits confiés à sa garde qu'il a composé l'ouvrage que nous annonçons dans cet article. On y trouve les appréciations les plus sages sur les erreurs modernes et sur les moyens de les dissiper. Nous y avons distingué en particulier le chap. VI[e] ayant pour titre : *Relation du Saint-Esprit avec la Raison humaine*. Or, comme c'est une question qui a été bien souvent traitée dans les *Annales*, qu'elle fait le fond des discussions qui ont encore lieu entre les Traditionalistes, les Ontologistes et les Scholastiques des diverses écoles, nous allons le transcrire presque en entier. Nos lecteurs verront avec quelle sagesse et quelle lucidité Mgr Manning expose des principes auxquels nous sommes heureux de donner toute notre adhésion. — Voici comment s'exprime Mgr Manning :

« Dans le présent chapitre, je me propose de tracer la relation du Saint-Esprit avec la Raison de l'homme, tant la Raison collective de l'Eglise que la Raison individuelle de ses membres pris un par un.

» Il y a deux manières d'envisager la relation du Saint-Esprit annonçant la Révélation de Dieu à la Raison humaine.

» 1. Premièrement, nous pouvons considérer la relation de la Révélation avec la Raison chez ceux qui ne croient pas encore, c'est-à-dire dans l'examen de la preuve pour établir le fait d'une Révélation et préciser sa nature.

» 2. Secondement, la relation de la Révélation avec la Raison après que le fait a été accepté.

» Dans le premier cas, la Raison *agit comme juge* des preuves ; dans le second, elle se soumet comme un disciple à un Maître divin qui a mission d'enseigner.

[1] On sait que ce célèbre champion de l'Église mourut prématurément le 3 mai 1853.

» Dans le premier cas, la Raison doit nécessairement *agir comme juge* en appréciant les motifs de crédibilité. Dans chaque siècle, des adultes deviennent chrétiens, après avoir été convaincus par l'évidence même que le Christianisme est une Révélation divine. Ce procédé de la Raison est le *préambule de la foi*. Après avoir été éclairée, la Raison de l'homme devient le disciple d'un Maître divin de qui il reçoit l'enseignement.

» Tel était l'état de ceux qui, dans l'origine, venaient au Christianisme après être arrivés à l'âge adulte. Maintenant ils forment des exceptions dans la chrétienté. La règle de la conduite de Dieu est que la *Révélation soit, non une découverte, mais un héritage*. Pour éclairer ma pensée, je puis dire : le baptême des adultes était d'abord la règle, tandis que c'est aujourd'hui l'exception ; le baptême des enfants est la règle d'après laquelle Dieu procède avec nous. Ainsi nous héritons de la Révélation avant de l'examiner, et la foi précède le jugement. Pour exprimer la même chose en d'autres termes, je dirai : il y a deux manières de considérer la relation de la Raison avec la Révélation, l'une conforme à l'ordre *logique* et l'autre à l'ordre *historique* (p. 113). »

Deux observations sont à faire sur cet extrait.

1° Il est très-vrai que la Raison *agit comme juge* dans l'examen des preuves de la religion ; mais il faut se souvenir que ce juge ne s'est pas formé seul. Il a été élevé, et forcément élevé et instruit, par la société, c'est-à-dire par ses parents. Il lui est impossible, tout à fait impossible, de se séparer complètement de ce premier enseignement social, le seul naturel. Il faudrait qu'il s'abdiquât, qu'il se détruisît lui-même. C'est donc un Juge qui a un Code de lois, auquel il doit se conformer pour juger juste.

Mgr Manning n'insiste pas sur ce premier enseignement social ; il le suppose, comme nous allons le voir :

Les Traditionalistes s'arrêtent sur cette première formation de la Raison humaine, et en concluent qu'elle n'est pas complétement indépendante. Quand donc on parle de Raison *indépendante*, de morale *indépendante*, de religion *indépendante*, on prononce un non-sens ; c'est comme si l'on disait que

l'enfant est né *indépendant*, c'est-à-dire sans mère, sans nourrice, sans secours social.

2° Que l'on fasse attention à cette proposition de Mgr Manning : *La Révélation est, non une découverte, mais un héritage.* Toutes les théories Traditionalistes que nous venons d'exposer sont renfermées dans ce principe, qui est la condamnation de toutes les Philosophies, qui établissent qu'elles ont pour but, non de prouver la vérité connue, mais de *rechercher la vérité à connaître*. C'est le principe de Descartes exigeant que l'on *doute d'abord de tout*, et de tous ses disciples qui ont pris orgueilleusement pour exergue : *La vérité est née de la terre*[1]. — C'est le titre même que Malebranche a donné à son livre : *De la recherche de la Vérité*, titre qui est le fondement et le but de toute sa philosophie, qui est adoptée et louée en ce moment par beaucoup de catholiques, malgré que Rome ait mis à l'index tous les ouvrages de cet écrivain[2], et par tous les rationalistes qui n'ont pas d'autre but. Mgr Manning continue :

« Saint Thomas traite la question suivant l'ordre *logique*. Il dit que la science ou connaissance rationnelle est utile et nécessaire à la foi de quatre manières : 1° la foi présuppose les opérations de la raison sur les motifs de crédibilité pour lesquels nous croyons ; 2° la foi est rendue intrinsèquement croyable par la raison ; 3° la foi est éclairée par la raison ; 4° la foi est défendue par la raison contre les sophismes de la fausse philosophie[3].

» Il sera peut-être plus facile de suivre *l'ordre historique, parce qu'il suit plus simplement la méthode d'après laquelle Dieu procède avec nous*. En conséquence, nous traiterons d'abord de la règle, et ensuite suivant le besoin, nous nous occuperons des exceptions (p. 115). »

Distinction excellente, d'une importance majeure et dont il n'est fait mention dans aucune Philosophie. Répétons ces paroles : *Il est peut-être plus facile de suivre l'ordre historique,*

[1] *Veritas de terra orta est et justitia de cœlo prospexit* (Ps. 84). — C'est l'exergue mise par Baillet à sa *Vie de Descartes*. Paris, 1691.

[2] Voir le texte de ce décret dans les *Annales*, t. XII, p. 38 (3e série) et t. V, p. 103 (4e série).

[3] Sanseverino, *I principali Sistemi della Filosofia sul Criterio*. Napoli, 1858, p. 14.

parce qu'il suit plus simplement la méthode d'après laquelle Dieu procède avec nous.

L'ordre logique, d'après lequel procède saint Thomas, est bon sans doute, mais *l'ordre historique*, d'après lequel Dieu procède, mérite, ce semble, la préférence.

D'ailleurs nous avons souvent prouvé que les logiciens qui prétendent suivre la méthode de saint Thomas la faussent complétement. La méthode de saint Thomas est aussi historique, en ce qu'elle est fondée sur l'expérience. En effet, on sait que toute sa philosophie repose sur ces trois principes :

1° L'âme est d'abord une table rase sur laquelle il n'y a rien d'écrit ;

2° Toute connaissance a son commencement par le sens ;

3° Toute doctrine ou science vient d'une connaissance précédente [1].

C'est l'expérience. — Aucun des prétendus Thomistes modernes ne fait mention de cette méthode.

« Je parle donc des *rapports de la raison avec la révélation* chez ceux qui sont en possession de la lumière et de la tradition de la vérité.

» 1. La première relation de la raison avec la révélation est de la recevoir par *conception intellectuelle*. C'est comme la relation de l'œil à la lumière. Il y a, je puis dire, deux sortes de vues, l'active et la passive; c'est-à-dire, en termes plus simples, il y a une différence entre voir et regarder. Dans la première opération, la volonté est inactive; dans la deuxième elle est en activité. Nous voyons mille choses quand nous en regardons seulement une; nous voyons la lumière, même quand nous ne fixons pas sciemment l'œil sur un objet particulier par un acte de notre volonté. Ainsi l'entendement est à la fois passif et actif. Et l'entendement doit *d'abord être à quelque degré passivement rempli ou éclairé par un objet* avant qu'il puisse s'y appliquer activement. Est-ce là autre chose que de revenir à nos anciennes leçons de logique,

[1] Voir les textes dans les *Annales*, t. x, p. 445 et surtout t. xvii, p. 372 (4e série), où il est prouvé que M. l'abbé Maret, le P. Chastel et la *Civiltà* ont mal traduit ces textes.

aux trois premières opérations de l'esprit : la conception, le jugement et le discours ou procédé de raisonnement? La *conception*, dans le style de notre logique, est ce qu'on peut appeler la relation passive de la Raison avec la Révélation, par laquelle elle saisit, comprend ou connaît, appelez-le comme vous voudrez, le sens ou l'*esquisse de la vérité qui lui est présentée avant qu'elle n'ait fait aucun acte de jugement ou de raisonnement.*

On peut dire que c'est là la *relation normale et la plus parfaite de la Raison avec la Révélation.* C'est le plus près rapprochement qui puisse avoir lieu en ce monde de la contemplation tranquille de la vérité. C'est l'état auquel nous revenons après le travail le plus prolongé et le plus actif de l'entendement, l'état auquel nous nous élevons par les plus parfaites opérations de l'entendement. Les degrés de connaissance explicite ajoutent à la profondeur de la connaissance; *mais la manière de connaître Dieu chez un enfant ou chez un philosophe diffère dans son étendue et non dans sa nature, et la connaissance du philosophe peut être moins parfaite que celle de l'enfant* (p. 115).

Quand est-ce que nos Cours de pholosophie admettront les vérités exposées ici par Mgr Manning, et lesquelles ne sont autre chose que l'exposé des faits naturels-sociaux, qui se passent continuellement sous nos yeux? Répétons encore ces paroles : *La manière de connaître Dieu, chez un enfant ou chez un philosophe, diffère dans son étendue et non dans sa nature.* Si les jeunes intelligences étaient bien imbues de ce principe, qui est incontestable, et basé sur les faits, elles ne se regarderaient pas comme vides de Dieu, et obligées de courir laborieusement à sa recherche. En ouvrant la voie et l'obligation à cette recherche, nos philosophes ouvrent la voie et le droit, à toutes les fausses conceptions sur Dieu, sur ses relations avec l'homme, et conséquemment sur les devoirs de l'homme à l'égard de Dieu. Tous nos rationalistes, tous nos athées professent être *à la recherche de la vérité,* en faisant abstraction de l'enseignement réel qu'ils en ont reçu. Ces philosophes disent chercher ce qu'ils ont déjà. Ce n'est plus l'*étendue* de la connaissance qui sépare l'enfant du philosophe c'est la *nature*

de la connaissance, comme le dit Mgr Manning, et de là il arrive forcément, comme il le dit aussi, que la *connaissance du philosophe est moins parfaite que celle de l'enfant.*

« La preuve de ceci paraît évidente. La Révélation n'est pas une *découverte*, ou *plutôt la Révélation est la découverte de Dieu faite à l'homme par Dieu même et non par l'homme pour lui-même*. Ce n'est pas l'*activité de la Raison humaine qui découvre les vérités de la Révélation*. C'est Dieu découvrant ou retirant le voile qui couvre sa propre intelligence et répandant sur nous la lumière qui en jaillit. Ce sont là des vérités évidentes par elles-mêmes; mais ce sont des vérités presque aussi *universellement oubliées et violées, dans les habitudes ordinaires de la pensée*, qu'elles sont universellement admises quand elles sont énoncées (p. 117). »

Principe évident, en effet, et universellement oublié et violé, comme le dit Mgr Manning, dans toutes nos Philosophies et instructions religieuses. C'est toujours l'homme qui va à la recherche de Dieu et qui le trouve, et qui par conséquent le formule, et, que l'on me pardonne cette expression, qui l'*apprête* à sa guise pour lui-même. Nous demandons aux *Sanseverino*, aux *Liberatore*, aux rédacteurs du *Civiltà cattolica*, tous auteurs respectables, de baser leur philosophie sur ces principes, et non sur Aristote. Aristote païen ne connaissait pas cette origine divine de la vérité, mais eux, chrétiens!!

« Nous pouvons tirer un exemple de la science. L'astronomie est une connaissance qui nous vient par voie de découvertes. Elle a été constituée par l'observation active et le raisonnement. Une tradition astronomique est descendue à nous de la plus haute antiquité, étendant perpétuellement sa circonférence et embrassant de nouvelles régions de vérité. Mais toute sa structure est le résultat de l'activité de la raison. C'est même un actif procédé de recherche que de fixer les étoiles. La chimie est encore plus une science de découverte, d'expérience, de conjecture et de laborieuse recherche sur les qualités secrètes des minéraux, des végétaux, des gaz et autres corps. On ne peut guère dire d'aucune de ses parties qu'elle est évidente par elle-même ou qu'elle précède la découverte. On le dira bien moins encore de toutes les vérités qui viennent

de l'application de la science, par le croisement, en quelque sorte, des classes et des groupes de vérités dans le monde naturel.

» Toutes ces branches et divisions de la science humaine peuvent être appelées des *découvertes* et non pas des *révélations*. Elles sont les fruits d'une culture persistante, prolongée, accumulée, de la raison humaine et du sol distinct ou du sujet de chaque région de vérité.

» C'est ce qu'on peut appeler la *genèse de la science*. Mais la relation de la science avec la révélation n'est pas le sujet dont nous nous occupons. Je n'en parle que pour montrer la différence entre la relation de la raison avec la science naturelle et avec la révélation, et j'en resterai là.

» Quand nous venons à la Révélation, le procédé de la Raison est renversé : nous *partons d'une connaissance que nous n'avons pas découverte, que nous avons reçue d'une manière passive*, que nous pouvons cultiver toujours sans élargir sa circonférence ou multiplier les articles de foi (p. 118). »

Que nos lecteurs, qui ont fait un Cours de philosophie, s'interrogent eux-mêmes et se disent si cette genèse de la science et de la religion, l'une résultat de l'activité de la Raison, l'autre reçue d'une manière passive de la Révélation positive de Dieu, ne met pas dans ce qu'on appelle la Philosophie un ordre clair, réel et naturel. Nous répétons avec Mgr Manning : *Ce sont là des choses évidentes et universellement oubliées et violées*.

« Il est impossible de citer l'Écriture sans paraître l'invoquer *comme preuve*. Néanmoins je la cite maintenant, non comme preuve, mais seulement comme la meilleure *formule* pour exprimer ma pensée qui, en réalité, doit être prouvée par d'autres raisons propres.

» Ainsi, premièrement, quoique l'existence de Dieu puisse être *prouvée* par la raison et par les lumières de l'ordre naturel, il est certain *que la connaissance de l'existence de Dieu a précédé tous ces raisonnements*. Le Théisme du monde n'a pas été *une découverte*. Le genre humain l'a possédé par une *Révélation primitive*; il en a été pénétré et imbu avant que personne émît un doute à son sujet, et le raisonnement n'a pas précédé mais suivi les doutes. Les Théistes sont venus avant les

Philosophes, et le Theisme avant l'Athéisme, ou même avant aucun doute sur l'existence de Dieu [1]. Saint Paul dit que « les » perfections invisibles de Dieu, aussi bien que son éternelle » puissance et sa divinité, sont devenues *visibles* depuis la » création du monde par tout ce qui a été fait; en sorte qu'ils » (les philosophes païens) sont inexcusables [2]. » Le mot *visibles* signifie que Dieu se reflète de la surface de ses œuvres, et que l'intelligence humaine qui a été *éclairée par la connaissance traditionnelle de Dieu* pouvait lire par le raisonnement les preuves de son existence dans ce reflet. En conséquence, ces vérités premières de la *théologie naturelle* sont portées par le monde visible à la raison de l'homme. La connaissance de l'existence de Dieu a pénétré l'intelligence humaine comme un *axiome traditionnel*, une lumière dont elle héritait, un sentiment intérieur de la famille humaine antérieur à toutes réflexions sur les preuves ou l'analyse de l'évidence dont elle ressort. Les prétendus exemples d'individus et de races sans connaissance de Dieu sont des anomalies dans l'histoire du genre humain et des erreurs en philosophie (p. 119). »

Que nos abonnés veuillent bien nous dire si ce n'est pas là la thèse, la vraie thèse historique traditionnelle que nous avons toujours soutenue, contre tous les Ontologistes et Rationalistes qui prétendent que la connaissance naturelle de Dieu vient d'une intuition directe, ou d'une infusion intime dans l'âme humaine, ou d'une conclusion tirée de la vue du spectacle de la nature. Le savant archevêque explique ici le sens qu'il faut attacher au texte de saint Paul, sur lequel nous avons dit nous-mêmes que le monde est sans aucun doute un livre où on lit en termes magnifiques l'existence de Dieu, mais que c'est la révélation première et ses traditions qui nous apprennent *à y lire*.

C'est là le vrai Traditionalisme, et non ce Traditionalisme inventé à plaisir par des adversaires, qui ont voulu se donner la vanité de le réfuter.

« Ce qui est vrai de la *théologie naturelle* est encore plus

[1] Viva, *Theses Damnatæ*, *Prop. de Peccato Philosophico* ab Alex. VIII, Pars III, p. 13, sect. 12.

[2] *Rom.*, I, 20.

vrai de la *théologie révélée*. La connaissance que Dieu a donnée par lui-même est venue à l'homme par *don et par infusion*, et non par la logique et les recherches. « Dieu, qui avait » parlé autrefois à nos pères, en divers temps et de différentes » manières par les prophètes, vient de nous parler en ces jours » par son Fils[1]. » — « Le Verbe a été fait chair et il a habité parmi » nous, et nous avons vu sa gloire, comme la gloire du Fils » unique du Père, plein de grâce et de vérité[2]. » — « Le même » Dieu qui commanda que des ténèbres jaillît la lumière, a » lui dans nos cœurs[3]. »

» L'*Incarnation* était la révélation de Dieu par voie de manifestation *personnelle et d'illumination immédiate de la raison humaine*. Les disciples l'ont connu graduellement, non par des moyens graduels de découverte, mais par la *révélation graduelle* de Lui-même. La lumière de « la face de Jésus-Christ » était la source de leur illumination. Comme il s'est révélé graduellement par ses miracles, ses paroles, sa passion, sa résurrection, son ascension, leur conception de sa divinité et de sa puissance a élargi son cercle, et leur sentiment intime de sa personnalité divine, et de sa puissance, a pénétré tout leur entendement avec la clarté d'une *lumière surnaturelle*. Ce que Jésus fut à ses disciples, le Saint-Esprit le fut bien plus encore aux apôtres. Le jour de la Pentecôte remplit le cadre entier de la révélation, dont Jésus était à la fois le sujet et le premier Révélateur à la raison humaine.

» Mais ce sont là des vérités évidentes par elles-mêmes. L'intelligence collective des apôtres était le centre et la source de l'intelligence collective de l'Eglise. L'Eglise est composée d'une tête, d'un corps, d'une âme, d'une intelligence et d'une volonté; la lumière de la vérité la pénètre dans toutes ses facultés, et entretient en elle un sentiment perpétuel de tout le cadre de la révélation. Tout ce que Jésus a révélé en personne, ou par son Esprit, reste suspendu dans la pensée de l'Eglise. Ce n'est pas elle qui l'a *découvert*; mais tout lui fut révélé et fut reçu par un entendement calme, qui fut par là éclairé

[1] *Heb.*, I, 1.
[2] S. Jean, I, 14.
[3] II *Cor.*, IV, 6.

d'une lumière divine. Son activité fut mise en œuvre par l'*infusion de la vérité révélée*, et l'intelligence de l'Eglise saisit et comprit, par une connaissance active, la révélation qu'elle avait reçue (p. 121). »

L'illustre auteur explique ici très-bien comment, par l'Incarnation, Dieu est venu révéler, en personne, c'est-à-dire par le moyen naturel de la parole, ce qu'il a voulu ajouter à la révélation primitive. Il explique aussi l'action toute spirituelle, et par moyen surnaturel, du Saint-Esprit. Tout est renfermé dans ces paroles : *Tout ce que Jésus a révélé en personne, ou par son Esprit, reste suspendu dans la pensée de l'Eglise : ce n'est pas elle qui l'a découvert.* L'Eglise donc, le Concile qui la représente, le Chef qui en est l'organe, ne revèlent rien, n'ont jamais rien révélé. Ils ont conservé et conservent, ils définissent et fixent les paroles, qui formulent les révélations de Dieu. — C'est ce que Mgr Manning va exposer avec une clarté et avec une précision, qui jettent une lumière éclatante sur les questions obscurcies par les Philosophies.

« *La vérité devint ainsi un héritage*, passant de génération en génération, précédant toute découverte, recherche ou doute, et remplissant l'intelligence de sa lumière, prenant possession d'elle par une opération divine. Elle est soutenue, de fait, par la présence d'une *Personne divine et d'un Maître infaillible.* Mais ce dernier point n'entre pas à présent dans le sujet dont nous nous occupons, qui consiste à considérer les relations de la Raison chez les individus, ou des fidèles comme corps, avec le dépôt de la Révélation, et non les révélations du « *magisterium Ecclesiæ*, » ou l'opération de la raison de l'Église agissant avec l'assistance et comme organe d'un Maître infaillible. Ce sujet mériterait d'être traité séparément ; il embrasse une autre classe et d'autres séries de questions, et doit être réservé pour une autre place.

II

» La seconde relation de la Raison avec la Révélation est de propager la vérité qu'elle a reçue. « Allez donc, enseignez » toutes nations [1] ; » — « Vous avez reçu gratuitement, donnez

[1] S. Matth., xxviii, 19.

» gratuitement [1]. » Les apôtres étaient les messagers d'un Maître divin, les témoins d'un ordre de faits divins. *La Raison des apôtres propagea ce qu'elle avait reçu.* Ils exposaient ce qu'ils avaient appris, non comme des *découvertes*, des *conclusions de dialectique, des philosophies, des résultats de la critique*, mais comme des déclarations de l'Esprit divin et de la volonté divine. « Les juifs demandent des miracles et les gentils cherchent la » sagesse : pour nous, nous prêchons Jésus-Christ crucifié, » scandale pour les juifs, folie pour les gentils; mais vertu de » Dieu et sagesse de Dieu pour ceux qui sont appelés, qu'ils » soient juifs ou gentils [2]. »

Que tous nos Philosophes chrétiens veuillent inscrire sur la première page de leurs livres ce principe : « La Raison » des apôtres propagea ce qu'elle avait *reçu*. Ils exposèrent » ce qu'ils avaient *appris*, non comme des *découvertes*, des » *conclusions de dialectique*, etc., mais comme des *déclarations* de la volonté divine. » Que nos lecteurs nous disent si ce n'est pas là exactement la formule que nous avons souvent donnée nous-même en ces termes : « L'homme n'a pas » découvert, ne s'est pas donné à lui-même ce qu'il doit *croire* » et ce qu'il doit *faire*, c'est-à-dire le *dogme* et la *morale* nécessaires. »

En dehors de ces deux points, arrive le domaine de la Raison humaine que nous admettons, même plus largement que tous nos adversaires, qui inventent un *Dieu* découvert, par la raison, dans le monde, et une *morale* découverte, dans l'essence des choses, etc.

Pour montrer le contraste qu'il y a entre les principes si clairs, posés ici par Mgr Manning, et ceux de nos Philosophes ontologistes chrétiens, nous allons citer l'*invention et la base de la morale philosophico-catholique*, exposée par M. l'abbé Hugonin, aujourd'hui évêque de Bayeux, et auparavant professeur en Sorbonne, et directeur des hautes études de l'archevêché de Paris.

Le chapitre est intitulé : *De l'existence d'un premier Principe moral. — Quel est-il?*

[1] S. Matth., x, 8.
[2] I *Cor.*, I, 22, 24.

Voici comment procède M. l'abbé Hugonin :

« Lorsque vous m'ordonnez de payer l'impôt je demande » pourquoi ?—Vous repondez : Parce que le prince l'ordonne. » —Je demande : Pourquoi obéir au prince ? —Vous repondez : » Parce que sans l'obéissance a la loi civile, la societé ne pour- » rait subsister, et vous devez concourir à sa conservation. — » Je demande encore : Pourquoi concourir à la conservation de » la societé ? — Vous répondez : Parce que sans la société vous » ne pouvez acquérir la perfection. — J'ajoute : Qui m'oblige » à travailler à ma perfection ? — Vous répondez : La volonté » de Dieu. — Pourquoi obéir a Dieu ? — Parce que vous ne » l'*estimeriez* (!!) pas tel que vous devez l'estimer, c'est-a-dire, tel » que vous le connaissez. — Pourquoi dois-je estimer Dieu tel » que je le connais ?—Parce que l'estime pratique qui constitue » l'acte moral, étant la *reconnaissance* de ce que vous *connaissez* » dans l'acte spontané, il y aurait en vous contradiction, si » cette *reconnaissance* n'etait pas conforme à la *connaissance* » primitive (???). — Pourquoi cette contradiction ne doit-elle » pas exister en moi ? — Parce que cette contradiction se for- » mulerait par cet axiome: Ce qui n'est pas, est, et que le » contraire est vrai : Ce qui est, est. — Mais pourquoi ce qui » est, est-il ? — Cette question n'a plus de sens; toute réponse » devient impossible[1]. »

Et voila pourquoi, mon ami, vous devez payer l'impôt.

En vérité s'il ne s'agissait pas d'une question morale si grave, et si celui qui a exposé cette theorie, n'était pas un respectable Evêque, il y aurait de quoi rire à la lecture d'une si étrange théorie.

D'autant plus qu'elle conduit à formuler des principes comme ceux-ci sur l'obligation morale, que le même auteur expose en ces termes :

« D'autres principes supposent la source de l'obligation » morale hors du sujet. Voici les principaux : Obeis à la volonté » du legislateur : le bien moral c'est ce qu'a librement voulu-

[1] *Etudes philosophiques. — Ontologie ou Etude des lois de la pensée*, par M. l'abbe F. Hugonin, docteur en théologie, docteur ès-lettres, directeur de la division ecclésiastique à l'ecole des Carmes (puis professeur de dogme à la Sorbonne, etc.), t. II, p. 528. Paris, 1857.

» le législateur. — Obéis à la volonté libre de Dieu. — Obéis » à la volonté nécessaire de Dieu. »

Or, ajoute Mgr Hugonin : *Tous ces principes sont faux*.

Et il conclut ainsi :

« Le premier principe de la moralité, qui seul, à notre avis, » possède toutes les conditions que nous avons énumérées » dans le chapitre précédent est celui-ci :

» *Reconnais et estime pratiquement les Etres tels que tu les* » *connais*[1]. »

Ainsi le romain devait pratiquer Jupiter, l'indien Bouddha, le musulman Mahomet, tels qu'il les connaissait !

On peut se demander si un tel livre a été écrit en l'année de l'Ere chrétienne 1857, et si c'est au séminaire de Saint-Sulpice, à la Sorbonne, à l'école des Carmes que ces principes ont été enseignés et pratiqués ?

Aussi devons-nous ici rappeler que M. l'abbé Hugonin, avant d'être agréé pour Évêque, a rétracté « les propositions que la » Sainte-Congrégation de l'Inquisition romaine a décrété, en » 1861, ne pouvoir être enseignées en sûreté[2]. »

Nous espérons qu'il y comprendra aussi la théorie que nous venons d'exposer, et qu'il empêchera également qu'on ne la prenne dans son livre pour l'enseigner dans ses maisons d'éducation ecclésiastique.

Achevons maintenant d'exposer la belle théorie de Mgr Manning.

« La *Raison du genre humain* a reçu, de la même manière, la Révélation qui lui a été déclarée par les lumières de la nature et par les lumières de la Pentecôte. « J'ai été trouvé par » ceux qui ne me cherchaient pas, et je me suis fait voir à » ceux qui ne demandaient point à me connaître[3]. »

» La prédication des apôtres était une affirmation de la vérité *présentée*, non comme un problème à résoudre, mais comme une révélation à croire. De même que lorsque notre divin Seigneur dit : « Scrutez les Ecritures, » il n'appuya pas la

[1] Mgr Hugonin, *ibid.*, p. 532.

[2] Voir les termes de cette rétractation dans les *Annales*, t. XIV, p. 452 (5e série), et les propositions de 1861 (*ibid.*, t. IV, p. 470).

[3] Isaïe, LXV, 1, cité *Rom.*, X, 20.

preuve de sa propre personnalité divine, de sa mission, et de la vérité *sur le jugement privé de ses auditeurs*, ainsi les apôtres, quand ils prêchaient Jésus à Berée ou à Athènes, renvoyaient leurs auditeurs aux Ecritures et à la nature, non comme si leur prédication en dependait, mais parce que leur prédication était la clef et l'accomplissement des vérités déposées tout a la fois dans l'Ecriture et dans la nature. Ce qu'ils avaient appris des levres d'un Maître divin, ils le déclaraient en son nom à l'entendement d'autres hommes, et, *dans cette tradition de la vérité*, transmise d'intelligence à intelligence, la raison, dans sa calme conception, était pleine d'une certitude absolue qui précedait toute recherche.

« L'examen des Ecritures n'ajoutait rien objectivement à la lumière et à la certitude de la vérité qui leur etait enseignée. Cette étude les assurait seulement, subjectivement, que ce que les apôtres enseignaient était aussi enseigne par la nature et les Ecritures, aussi loin qu'elles allaient. Pour les Athéniens, saint Paul était un bavard, un homme qui semait de belles paroles, et Jésus un dieu etranger, jusqu'au jour où ils ont cru que l'apôtre était envoyé de Dieu pour les instruire. Ils crurent alors, non pas quelque chose qu'ils *avaient découvert*, mais ce qu'ils avaient *entendu* (p. 125). »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la lucidité de cet exposé et combien est simplifiée l'origine de la vérité, non de cette verité en général, que prétendent enseigner tous les rationalistes et même les athées, mais l'origine des dogmes et de la morale, c'est-à-dire de ce qu'il faut croire et pratiquer pour arriver, non à ce bonheur métaphysique que peuvent seul enseigner les philosophies naturelles, mais a ce bonheur réel, historique, promis dès l'origine à l'homme, lors de sa création par les mains divines.

Nous nous arrêtons la; c'est dans le livre qu'il faut suivre les développements que l'eminent prélat donne aux enseignements qu'il vient d'exposer ici.

Nous finissons en ajoutant que ce remarquable ouvrage vient d'être traduit, cette annee même en italien, par le frere Pamfilo da Magliano, franciscain. La *Civiltà cattolica* l'a annonce avec cette note :

« Dans ce livre très-digne de son pieux et savant auteur, on
» traite spécialement de l'Esprit-Saint, eu égard à la fin tem-
» porelle, pour laquelle il a été envoyé sur la terre par le Père
» et le Fils; et en particulier de sa présence particulière et
» personnelle dans ce corps mystique du Christ, qui est l'E-
» glise, et de son union et de ses opérations en elle. D'où l'on
» voit qu'il concerne fort à propos le Concile qui se prépare.
» On ne peut donc que louer le traducteur, etc. [1]. »

Nous recommandons aux Aristotéliciens de la *Civiltà* le chapitre que nous venons de citer; comme elle, nous croyons que les principes que nous venons d'exposer seront appréciés par la Commission du Concile qui doit s'occuper de l'enseignement ecclésiastique et laïque des révélations que Dieu a daigné faire aux hommes, ses créatures.

A. BONNETTY.

[1] *Civiltà cattolica* du 8 juillet dernier; t. VII, p. 71 (7e série).

Apologétique catholique.



L'ATHÉISME SOCIAL ET L'ÉGLISE

SCHISME DU MONDE NOUVEAU

PAR M. LAURENTIE[1].

Un homme, qui pendant toute sa vie a combattu le *bon combat*, dont parle saint Paul, qui n'a jamais dévié ni faibli dans la défense de la révélation de Dieu et de l'Église qui la conserve, qui, par la part qu'il a prise à tous les débats et à toutes les questions politiques, philosophiques, théologiques et historiques, connaît mieux l'époque actuelle que la plupart des professeurs ecclésiastiques et laïques, vient de publier, sous le titre annoncé plus haut, un livre sur l'état actuel de la société. Cet état est résumé par ces mots profondément tristes : *Athéisme social* d'un côté et *Église* de l'autre, formant ce qu'il appelle avec raison *schisme du monde nouveau*. Nous conseillons la lecture de ce livre à tous ceux qui veulent connaître dans quelle fausse direction se trouvent engagés les esprits, et dans quel abîme nous sommes sur le point de tomber. Ils y verront encore l'origine et la cause incessante de nos dangers, et aussi les remèdes qu'il convient d'y appliquer si l'on ne veut pas aboutir à un bouleversement qui serait, non pas une secousse plus ou moins forte, mais une dislocation, une ruine totale de la société.

Comme c'est notre ordinaire, nous allons confirmer notre jugement par quelques citations prises dans les diverses parties de l'ouvrage.

M. Laurentie montre l'origine, on peut dire principale et radicale de toutes les erreurs, dans ce principe philosophique, que l'homme ne trouve qu'*en lui seul la raison des choses*.

L'athéisme philosophique ne reste pas moins une doctrine déduite de *certains principes* posés comme point de départ des raisonnements humains. L'homme, qui se considère systématiquement comme abstrait de toute com-

[1] Vol. in-8° de 152 p. Paris, librairie Henri Plon, 1869.

munication avec les êtres de même nature que lui, et qui par un mensonge d'hypothèse entend ne trouver *qu'en lui seul la raison des choses, et premièrement la raison de son être*, l'homme, en cette abstraction violente et fausse, se fait athée autant qu'il le peut être, car il *s'abstrait premièrement de Dieu*, auteur de son intelligence, et s'il lui est donné de faire accepter une telle hypothèse avec ses conséquences par tout l'ensemble de la société, il fait de la société un amas d'êtres semblables à lui, isolés comme lui, athées comme lui, tous voulant *trouver en eux-mêmes la raison suprême de leurs idées, de leurs affirmations et de leurs croyances* (p. 7).

Or, que les lecteurs un peu attentifs le disent, ne sont-ce pas là les principes qui sont exposés dans tous les cours de philosophie, et cela depuis longtemps. Dès que pour les dogmes à croire et la morale à pratiquer on abandonne le principe qu'on les tient de Dieu, et que l'homme ne les a pas inventés, comme vient de le dire Mgr Manning, on est forcé de les faire venir de l'homme, de les trouver dans l'homme. C'est le principe admis par les athées, et c'est de là que viennent logiquement toutes les erreurs.

Le principe philosophique de trouver tout dans la Raison ayant été posé par les défenseurs des idées vraies, les a entraînés eux-mêmes dans l'irrésolution et dans le doute. C'est ce que fait parfaitement ressortir M. Laurentie :

Cette indécision a singulièrement affaibli le caractère philosophique des écrits contemporains, même des meilleurs. Ils manquent de nerf parce qu'ils manquent de foi. Le monde nouveau met son empreinte molle et lâche sur toutes les œuvres; plus d'éloquence, plus d'autorité, plus de chaleur et de vie; aussi le siècle présent veut-il être un siècle de *critique*; il le dit, il s'en fait gloire, comme s'il se vantait d'être un siècle de stérilité.

Je n'atténuerai pas le mérite de quelques hommes d'un caractère à la fois honnête et timide, qui, sentant la folie et le péril des opinions présentes, font effort pour les tempérer plus encore que pour les redresser; mais il convient de leur dire que leur œuvre sera inféconde, parce qu'elle aura été une œuvre de critique, au lieu d'être une œuvre de lutte.

J'ai lu les livres philosophiques de ce temps, les plus louables sont des livres de *tâtonnement et d'hésitation*. Je laisse les livres de cynisme et d'impiété déclarée, ceux-là ne sont pas des livres de philosophie, ce sont des livres d'emportement et de furie; je parle des livres où respire un vague amour du Vrai, de ceux-là même où l'*Amour du Vrai* aspire à être l'*amour de Dieu*. Ce qui manque à ces livres, c'est, je ne dis pas la conviction, mais la décision, je ne dis pas même la droiture, mais la liberté. Le Déiste du *monde nouveau* n'est pas libre, il feint de l'être, il est esclave; il veut se faire pardonner de professer ce grand dogme, ce dogme initiateur, raison de tous les dogmes, qui *rattache l'homme à la Divinité*, et fait de la Providence la loi fondamentale

de la vie. Peu s'en faut qu'il ne tremble d'être jeté en dehors du sens commun de toute la terre, et surtout en dehors de ce qu'on nomme le *progrès*, s'il fait dériver de cette loi tout l'ordre des êtres ; et alors que d'atténuation il s'applique à mettre dans l'énoncé d'une vérité sans laquelle il n'y a pas de vérité ! De là, une philosophie douteuse, hésitante, ambiguë, où le Déisme revêt des formes d'hypothèse, comme s'il avait peur de s'affirmer lui-même et de montrer Dieu dans sa splendeur : c'est l'explication de la débilité des livres (p. 11).

On fait grand éloge en ce moment de la Dialectique. On ressuscite avec grand fracas celle d'Aristote formulée par saint Thomas. M. Laurentie, appuyé sur ce qui se passe, fait observer ce fait :

En d'autres temps la Dialectique eut des formules de cette sorte à appliquer au redressement des opinions, c'est lorsqu'entre les hommes d'avis différents subsistait quelque notion commune pouvant servir de nœud dans la contradiction, et de lumière dans la recherche du Vrai. Présentement quoi de commun ? Tout est vrai et tout est faux, et chaque raison est à elle-même sa règle de croire (p. 13).

Un aveu sort cependant forcément de cet état, c'est celui d'une *anarchie complète dans les intelligences*. Le livre de M. Laurentie a pour but de « montrer comment, dans ce » moment, le monde arrive à l'anarchie par le désaveu » systématique du Vrai dont le Christianisme est la révéla» tion (p. 14). »

Nous précisons un peu plus la position, en disant que l'anarchie vient de ce qu'on a oublié, de ce qu'on n'enseigne pas que la Raison humaine ne s'est pas formée seule, et que la philosophie a, comme la théologie, des *prolégomènes* dont elle ne peut se séparer.

M. Laurentie prouve ensuite que dans l'hypothèse de l'athéisme, il n'y a pas de droit, il n'y a pas de morale. C'est la condamnation de cette inconcevable thèse par laquelle le P. Chastel a soutenu contre nous « qu'il y aurait toujours obli» gation morale, devoir réel, etc., quand même on ferait abs» traction de Dieu et de la religion [1]. » Les confrères du P. Chastel n'ont point repoussé cette thèse, et le P. Kleutgen vient de l'approuver ou de la justifier en quelque sorte dans son récent ouvrage [2].

[1] Voir les textes, *Annales*, t. v, p. 268 (4e série) ; extraits de son livre *Les Rationalistes et les Traditionalistes*, p. 43-45.

[2] Voir son livre *la Philosophie scholastique*, etc., t. I, p. 525.

M. Laurentie examine ensuite les théories de la morale indépendante de Proudhon, de Saint-Simon, qui arrive à la débauche universelle. Puis, à la suite de tous ces enseignements hybrides, il nous montre le monde coupé en deux parts. Il faut lire ce tableau.

D'un côté le monde athée, pour qui la Révolution est la justice, c'est-à-dire un monde qui *de soi fait la justice*, ou pour qui la justice dérive de la *volonté de l'homme*, volonté maîtresse, souveraine, indépendante de toute règle, de toute religion, de toute morale et de toute sanction : c'est le monde régi par la forme pure.

De l'autre, le monde chrétien ou divin, pour qui la justice, *expression de la nature des êtres intelligents et de leurs rapports*, se manifeste comme une loi supérieure à la volonté privée de l'homme, et la gouverne par ses prescriptions : c'est le monde réglé par le droit, et, dans le Christianisme, c'est le monde réglé par l'Église.

La séparation de ces deux mondes est partout, et elle éclate à des signes qui excluent tout essai d'accommodement.

Elle est dans la politique, on le voit assez; elle est dans la philosophie, elle est dans les lettres, elle est dans toutes les manifestations de l'esprit; elle est dans le gouvernement de la famille, ce point de départ de toute la société politique; elle est surtout dans l'éducation, cette institution sacrée de l'homme, cette loi conservatrice de l'humanité (p. 52).

Ce tableau est exact. Nous y aurions cependant ajouté une nuance, c'est que, après avoir montré dans l'athéisme la justice dérivant de *la volonté de l'homme*, nous aurions mis dans le monde divin la justice *dérivant de la volonté de Dieu*, au lieu de dire seulement *expression de la nature des êtres intelligents et de leurs rapports*. Hélas ! les athées prétendent aussi que la justice est l'expression de la nature des êtres intelligents. Il faut sortir de ces termes pour montrer au moins les principes qui nous séparent.

Et ici l'auteur fait très-bien remarquer l'impossibilité pour l'athée même de se séparer du Christianisme.

En dépit de sa perversion il reste imprégné de pensées, de besoins, de devoirs, de goûts même et de vertus qu'il ne soupçonnerait pas sans le Christianisme. Et ainsi, il reste Chrétien en voulant être athée, Chrétien par le sentiment, qui survit en lui, quoi qu'il en ait, de ce qui est juste, bon et beau; Chrétien par l'instinct de l'ordre qu'il garde jusque dans la folie et dans les ivresses de l'anarchie; car, par une grâce de Dieu, il ne lui est pas donné d'être conséquent; si le monde athée était conséquent, la terre serait inhabitable : il n'y a qu'un athée conséquent, c'est le Démon (p. 53).

Il en est bien ainsi : l'homme est imbibé, pétri, formé de

Christianisme, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours. Il ne peut s'en séparer. Seulement, en se couvrant de ses dépouilles, il en cache, ou ignore, ou repousse l'auteur.

M. Laurentie montre ensuite la preuve de la dégradation intellectuelle dans cette expression : *Société laïque ;* car, par cela, on entend la société sans prêtre, sans Dieu. Cette société est la société de la servitude, où l'homme devient tyran, c'est-à-dire *Dieu,* ou plus justement *Démon.* Ce n'est plus une société humaine.

Car la vraie société des hommes se réalise par la Religion qui les lie à Dieu, et les lie entre eux par la même foi ; c'est dire que la Religion, cette société des esprits, ne se conçoit qu'autant qu'elle se rattache à Dieu, seul auteur et seul révélateur de ses lois; qu'elle n'est donc pas une œuvre humaine, à savoir une œuvre arbitraire, sans action sur la croyance et sur la conduite de l'homme, convention artificielle qui n'impliquerait ni sanction ni soumission, accident imaginaire qui s'évanouit au souffle de la fantaisie, ou bien conception despotique qui ne devrait quelque durée qu'à la continuité de l'abrutissement et du fanatisme (p. 63).

Et en effet, il faut nécessairement conclure :

Hors de l'Église point de force qui ait prise sur la volonté et sur la pensée des hommes, et comme il faut pourtant que la pensée et la volonté aient une règle, hors de l'Église rien ne se conçoit, sinon l'indépendance absolue des volontés comme des idées, ce qui est l'anarchie, et l'anarchie implique la nécessité inévitable d'un pouvoir sans règle comme sans limite (p. 67).

M. Laurentie montre ensuite combien a été déplorable la politique des gouvernements, depuis plusieurs siècles, et comment par les enseignements divers qu'on jetait dans les esprits, on arrivait à l'indépendance absolue qui rejette infailliblement dans l'absolutisme absolu. De là, il expose l'erreur des rois, *même des meilleurs,* qui ont voulu usurper l'autorité de l'Eglise, et qui ont amené la société à la haine de l'Eglise.

Et ici M. Laurentie passe à ce *Syllabus* de Pie IX qui a excité tant de colères, et qui a été si faussement interprété. Il en montre d'une main ferme le sens logique, qui aboutit seulement à la condamnation des théories athées. Ainsi, en ce qui regarde *la liberté de conscience* tant prônée par les adversaires de l'Eglise, l'éminent auteur fait les remarques suivantes :

La théorie sceptique fausse le sens des mots. Elle fait étalage de la *liberté*

de conscience, comme si l'Église ne voulait pas la *conscience libre*; et au contraire, s'il est un principe philosophique avéré dans l'Église, c'est la *liberté* DE LA CONSCIENCE, formule à la vérité différente de celle des sceptiques, mais expression autrement énergique, nette et précise, de la nature morale de l'homme. Certes, en effet, Dieu a fait la conscience libre; et c'est par là que les actes humains ont leur valeur : si la conscience humaine n'était pas libre, que serait la vertu, et que seraient le vice et le crime?

Mais justement cette expression sceptique de la *liberté* DE CONSCIENCE n'est pas et ne veut pas être l'expression de la *liberté* DE LA CONSCIENCE, identique à la notion catholique du *libre arbitre*.

La *liberté de conscience* est et veut être un droit pur de négation, et en ce sens elle est identique à l'athéisme philosophique; et de même, entendue comme un droit public dans le gouvernement des peuples, elle est identique à l'athéisme social, et aussi ne veut-elle pas être autre chose.

Tel est le sens vrai de la *liberté de conscience*; et quelle raison droite alors peut s'étonner et se plaindre que l'Église condamne une maxime qui implique non la *liberté de la conscience*, mais la pleine anarchie des idées (p. 94).

Sur le reproche d'intolérance fait à l'Eglise, il fait observer que « dans l'Eglise l'intolérance du faux n'est pas l'intolérance » de celui qui croit ou enseigne, ou pratique le faux (p. 99). »

L'Église, ajoute-t-il, parce qu'elle a un corps de doctrine que l'homme ne fait point, que le prêtre ne fait point, mais *qui domine l'homme et le prêtre*, l'Église écarte avec sollicitude tout ce qui trouble sa foi. Elle l'écarte par ses conseils, par ses prescriptions, et aussi par ses anathèmes; si elle ne le faisait point, c'est que la foi lui manquerait à elle-même. Et cela n'empêche pas l'Église d'accommoder sa conduite extérieure à la variété infinie des circonstances et des situations qui l'enveloppent dans sa marche au travers des peuples, semant la lumière parmi ceux qui la méconnaissent et les bienfaits parmi ceux qui la maudissent.

Pourquoi donc tant de plaintes et tant de cris (p. 102)?

Plus loin, M. Laurentie reproche, de nouveau, comme nous l'avons fait si souvent, aux ennemis de l'Eglise, de se servir d'elle et de son enseignement, tout en la repoussant et l'injuriant.

L'École critique, comme elle se désigne elle-même, l'école sceptique, dois-je dire, l'école dégagée de foi, à qui doit-elle, sinon au Christianisme, ce qu'elle a de notions certaines sur l'homme, sur la nature, sur la vie de l'esprit, sur les rapports mutuels des êtres? Hors de ces notions, quelle notion lui est propre? Ce qui lui est propre, c'est le tâtonnement et le doute en toutes choses. Il lui est commode de combattre l'Église de qui elle a tout reçu, et même les armes dont elle use contre elle; mais que l'Église se retire, et que se retirant elle emporte la précision des doctrines, la prescription des devoirs, la foi, les vertus, les exemples, le *Vrai* en un mot, et jusqu'aux formes techniques du *Vrai* sur la politique, sur la morale, sur la philosophie, sur les

lettres, sur l'art, sur le beau, sur chacune des choses qui touchent à la conduite ou à l'ornement de la vie, ne voyez-vous pas aussitôt comme un grand vide et comme un désert se faire dans l'intelligence humaine? Et dans ce désert la lutte des passions, et dans cette lutte la sujétion du faible et la domination du fort? Oui, cette hypothèse fait peur, et si elle était réalisable, le monde n'aurait qu'à rentrer dans les bois sauvages d'où ses maîtres lui ont dit qu'il était sorti (p. 131).

Comme nous, M. Laurentie professe une grande confiance sur les décisions du futur Concile, et répond en ces termes aux appréhensions de quelques esprits.

Ici que nul ne songe à se présenter avec le dessein de prévaloir par l'expérience, par le nom, ou par le génie. Au Concile, rien ne prévaut si ce n'est la foi et la sainteté. Que s'il se trouvait des docteurs remplis d'eux-mêmes qui croiraient éclairer et dominer les décisions, en certaines questions douteuses, par la hauteur de leurs conseils et par l'ambition de leurs écrits, ces ombres d'orgueil seraient bientôt dissipées ! Des pensées privées ou même des pensées d'Églises locales se perdent dans les vastes flots de lumière partis de tous les points du ciel; ou bien si des vœux de réforme opportune viennent s'offrir, c'est qu'ils sortent à la fois du fond de toutes les âmes; l'esprit de nouveauté ne les fausse pas; tous les appellent et tous les acceptent par un instinct simultané de foi et par un besoin égal de perfection. Et ainsi chacun voit que dans les assemblées connues de la terre rien ne se trouva jamais qui pût s'assimiler à des délibérations qui ne se rapportent qu'à l'âme et laissent dormir toutes les passions (p. 136).

C'est par ces paroles que nous terminons l'analyse de ce livre qui, comme nous l'avons dit en commençant, montre l'origine et le remède des maladies du siècle actuel.

A. BONNETTY.

C'est ainsi que nous avions formulé notre opinion sur ce livre, quand nous avons lu dans l'*Union* du 23 de ce mois, le bref suivant que S. S. Pie IX adresse à l'auteur. Nos lecteurs verront que nous ne nous étions pas trop avancés, en le louant.

PIE IX, Pape. *Cher fils, salut et Bénédiction Apostolique.*

Ce que vous faites par vos écrits périodiques pour la défense de la Religion et de la vérité, Nous Nous réjouissons que vous le fassiez plus gravement encore par des travaux plus sérieux. Certes vous avez mis le doigt sur la plaie la plus hideuse de notre âge par votre ouvrage l'*Athéisme social et l'Église*; les maux présents en effet sont venus de ce que les hommes, asservis par leurs passions, ont délaissé la source d'eau vive, et se sont creusé des citernes perdues qui ne sauraient retenir les eaux; et enfin qu'ils sont arrivés à ce degré d'égarement, que, rejetant pleinement la lumière qui était sous leurs yeux, ils se sont appliqués à tout couvrir des ténèbres des erreurs, dans le dessein de renverser les fondements de la société religieuse et civile, et de rompre

tous les liens de l'une et de l'autre. Aussi, en vous proposant de dévoiler l'horreur, l'abjection et le malheur de cette entreprise impie, vous n'avez pas moins mérité de l'Église que de la chose publique, et par l'envoi de votre volume, vous Nous avez offert l'hommage qui Nous serait le plus agréable. Nous vous en exprimons Notre gratitude, et, appelant sur vos écrits tout le succès que vous souhaitez, Nous vous donnons très-affectueusement, pour gage de la faveur divine et pour témoignage de Notre paternelle bienveillance, Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome à Saint-Pierre, le 11 août 1869, de Notre Pontificat l'année XXIV.

PIE IX, PAPE.

Traditions primitives.

MÉMOIRE
SUR
L'AUTHENTICITÉ DES LIVRES SACRÉS CHINOIS,
L'INCENDIE QU'ILS ONT EU A SUBIR
ET LEUR RÉTABLISSEMENT SUBSÉQUENT.

Dans un des derniers cahiers du *Journal de la Société asiatique*, M. Pauthier a publié un travail ayant pour titre :

Mémoires sur l'antiquité de l'histoire et de la civilisation chinoise, d'après les écrivains et les monuments indigènes.

Nos lecteurs savent avec quel soin nous avons fait connaître tous les travaux, tous les documents qui peuvent éclaircir l'histoire de ce peuple, un des plus anciens et des plus recommandables de l'antiquité [2]. Nous ne saurions passer sous silence les Mémoires de l'éminent sinologue. Nous le pouvons d'autant moins qu'il s'agit ici d'éclaircir le point le plus important de l'histoire chinoise, celui de l'incendie des livres sacrés et historiques, ordonnée par cet empereur orgueilleux et stupide qui a pour nom *Thsin-Chi-Hoang-ty*, l'an 213 de notre ère.

Il s'agit, dis-je, de savoir si ces livres, qui racontent et exposent l'existence première de l'empire chinois, sont authentiques, ou s'ils ne sont que des romans issus de l'imagination de quelque jeune Chinois.

On voit que la question est vraiment importante, importante pour nous, qui avons si souvent cité ces livres, importante surtout pour l'histoire primitive de l'humanité, que nous cherchons par tous les moyens à éclaircir.

Pour nous donc qui tenons à faire connaître a nos lecteurs toutes les vraies traditions de l'humanité, et en recueillir les

[1] *Journal Asiatique*, sept.-octobre 1867, t. x, p. 107 (6e série).
[2] Voir en particulier la récapitulation de tous ces travaux dans les *Annales*, t. xx, p. 465 (4e série).

restes; qui voulons surtout les faire sortir de ce parc étroit de l'histoire grecque et romaine où on tient encore les jeunes intelligences en prison, et leur donner la faculté de jeter un coup-d'œil d'ensemble sur les vénérables ancêtres, par tous ces motifs, disons-nous, nous devons consigner dans nos pages ce travail, le plus complet et le plus savant sans doute qui existe. Nous remercions donc M. Pauthier de nous avoir permis de le reproduire, et nous sommes assuré que nos lecteurs sauront l'apprécier et s'estimeront heureux de le connaître.

Mais auparavant, pour pouvoir faire concorder cet événement avec l'histoire générale, nous commençons par mettre ici le tableau chronologique des principaux événements qui avaient eu lieu, ou qui avaient lieu en ce moment dans le reste du monde.

34e *année du règne de Thsin Chi-hoâng*, en Chine.
787e *année après la fondation du temple de Salomon.*
19e *année du pontificat de Simon*, à Jérusalem.
110 *ans après la mort d'Alexandre le Grand.*
7e *année de Ptolémée Philopator*, roi d'Egypte et maître de la Judée.
11e *année du règne d'Antiochus le Grand*, en Syrie.
539e *année de Rome* : *Q. Fabius Maximus Verrus Cossus IV* et *M. Claudius Marcellus III*, consuls.
5e *année de la 2e guerre punique.*

Voici maintenant le titre de la dissertation de M. Pauthier :

PREMIER MÉMOIRE.

Comprenant l'histoire de l'édit de proscription des anciens livres, par Thsin Chi Hoang Ti, 213 ans avant J.-C. et l'inventaire général de ces mêmes livres au 1er siècle avant notre ère.

« Mon intention n'est pas d'intervenir ici dans un débat qui s'est produit, il y a quelques années, au sujet de l'antériorité de l'astronomie chinoise ou indienne, entre un académicien célèbre qui avait provoqué ce débat, et d'éminents indianistes qui se sont crus dans l'obligation de revendiquer pour l'Inde, objet de leurs études favorites, ce que leur adversaire affirmait de la Chine, qu'il ne connaissait que très-imparfaitement et de seconde main. Ce n'est pas non plus une thèse en faveur

de l'un ou de l'autre parti que je me propose de soutenir; mais seulement de rechercher, d'après les documents chinois les plus anciens et les plus authentiques, les monuments conservés jusqu'à ce jour, quelle part on peut faire aux différentes opinions soutenues des deux côtés avec tant d'ardeur, et, en même temps, « quel est, aux yeux de la critique moderne, le » degré de crédibilité que comportent les anciennes Annales » de la Chine, » qu'un grand nombre d'écrivains se sont plu et se plaisent encore à attaquer journellement, très-souvent sans les connaître.

C'est cette dernière proposition qui m'a paru devoir être traitée la première dans ce Mémoire, parce que, en définitive, c'est de la solution de cette question que doit dépendre, en grande partie, la valeur des arguments qui seront produits par la suite.

Il semblait que les nombreux travaux sur l'histoire, la chronologie et l'astronomie chinoises, des anciens missionnaires Parrenin, Gaubil, Mailla et Amiot, devaient porter la conviction dans l'esprit des érudits qui traitent des anciens peuples et de la place respective que ces mêmes peuples doivent occuper dans l'histoire. Cependant il n'en est pas ainsi. Sans parler de nombreux écrivains sans autorité, qui font de l'histoire a priori, ou d'après des idées préconçues, ce sont non-seulement des savants étrangers à la connaissance de la langue et de l'histoire chinoises, mais encore des sinologues même résidant en Chine, et qui ont à leur disposition tous les monuments de la littérature chinoise conservés jusqu'à nos jours, qui nient ou mettent en doute l'antiquité de l'histoire, de la chronologie et de la civilisation chinoises. Ainsi, M. James Legge, des Missions de Londres, qui publie, à Hong-Kong, une fort belle édition des « Livres classiques de la Chine[1] » (dont quatre volumes ont déjà paru), et qui joint à une grande connaissance de la langue chinoise une érudition non moins grande, conteste, dans ses *Prolégomènes*, et dans ses *Notes exégétiques*, la plupart des opinions avancées par les mission-

[1] *The Chinese Classics, with a translation, critical and exegetical Notes, Prolegomena and copious Indexes*, by James Legge, D. D. of the London Missionary Society. Hong-Kong, 1861-1865, 4 vol. in-8°.

naires catholiques précités, sur l'antiquité historique des Chinois, en disant[1] que « l'année 775 avant J.-C, est la plus » ancienne date que l'on puisse dire être déterminée avec » certitude (*the year B. C. 775, is the earliest date which can » be said to be determined with certainty*), » parce que cette date concorde avec une éclipse mentionnée dans le *Chi-King*, et reconnue par le Rév. Chalmers, tandis que toutes les autres éclipses mentionnées à des dates bien antérieures par les historiens chinois (et reconnues par le P. Gaubil, ainsi que par d'autres missionnaires qui les avaient vérifiées) sont contestées par le même Révérend[2]. On verra dans la suite de ce Mémoire quelle valeur on peut attribuer aux preuves produites par M. Legge et par le Rév. J. Chalmers, ainsi qu'aux arguments sur lesquels ils s'appuient.

PREMIÈRE PARTIE

1. — Du degré de crédibilité que comportent les anciennes annales de la Chine.

L'un des principaux arguments que l'on oppose à la crédibilité de l'ancienne histoire chinoise est celui que M. J.-B. Biot a formulé ainsi (je n'en garantis pas l'exactitude) et qu'il attribue à M. Weber, professeur à Berlin :

« L'incendie général des livres chinois d'astronomie, de » philosophie et d'histoire ayant été ordonné sous peine de » mort, 213 ans avant l'ère chrétienne, par l'empereur Thsìn » Chí-hoâng-ti, tous les textes que l'on a voulu présenter

[1] *Prolégomènes* du tome III, p. 89.

[2] *On the Astronomy of the ancient Chinese*, by the Rev. John Chalmers, A. M. p. 90 et suiv. des *Prolégomènes* cités.

Un missionnaire français mort récemment, M. l'abbé Guérin, docteur en théologie, et qui avait étudié dans l'Inde l'astronomie indienne, a aussi attaqué l'antiquité et l'originalité de l'astronomie chinoise, dans le chap. XII (rempli des plus étranges bévues sur la Chine) de son ouvrage intitulé : *Astronomie indienne*, imprimé en 1847 à l'Imprimerie royale de France. Il y est dit, à propos de l'éclipse mentionnée dans le Choû-Kìng, « qu'elle fut intro» duite dans ce *vieux roman chinois* par des lettrés, après avoir été calculée » par la période de *Rahou* (!), si familière aux Indiens, et qui n'aura été enca» drée dans une histoire de Ho et de Hi qu'afin de lui donner un vernis d'an» tiquité ! »

Pourquoi les lettrés chinois n'auraient-ils pas aussi calculé la célèbre éclipse, mentionnée dans le Chî-Kìng, par la *période de Rahou?* Ils ne devaient pas s'arrêter en si beau chemin.

» comme antérieurs à cette époque doivent être réputés apo-
» cryphes[1]. »

Ce raisonnement n'est pas convaincant. De ce que la destruction par le feu des principaux monuments philosophiques, astronomiques et historiques des Chinois a été ordonnée, sous peine de mort, par un souverain chinois, il ne s'en suit pas que tous les exemplaires ou toutes les copies en ont été anéantis. Tout ce qui est ordonné n'est pas toujours strictement exécuté; loin de là. On pourrait admettre cette destruction totale si *tous* les exemplaires, *toutes* les copies des livres proscrits avaient été réunis dans une grande bibliothèque, comme celle d'Alexandrie, *supposée gratuitement avoir été incendiée par l'ordre d'Omar*. Mais il n'en était pas ainsi. Les huit principaux États entre lesquels était divisée la Chine, sur la fin de la dynastie des Tcheôu, venaient d'être réunis dans une seule main, et la centralisation des institutions, comme celle des intelligences, était encore loin d'être accomplie. On a vu souvent des conquérants, ou des instruments de leurs violences, ordonner aussi, sous peine de mort, à des populations entières de se dessaisir de toutes leurs armes et munitions de guerre; et il n'est jamais arrivé que ces ordres de la force brutale aient été ponctuellement exécutés. Pourquoi n'en serait-il pas de même, à plus forte raison, des œuvres de l'intelligence, qui représentent tout le passé historique, philosophique et religieux d'un grand peuple?

A part ces considérations, qui ont bien leur valeur, on peut opposer à l'objection de M. Weber des preuves historiques constatant que l'édit barbare de Thsin Chi-hoâng-ti fut loin d'avoir les conséquences que son auteur et son premier ministre, qui l'avait conseillé, en avaient espérées. Mais avant de produire ces preuves, il est nécessaire de donner ici la traduction intégrale de ce même édit[2].

[1] *Précis de l'histoire de l'astronomie chinoise*, extrait du *Journal des Savants*, p. 9, 1861.

[2] On peut aussi voir sur ce même édit : l'*Histoire générale de la Chine*, par le P. de Mailla (t. I, Lettre à Freret, p. CXII, et t. II, p. 390); les *Mémoires sur les Chinois*, t. III, p. 268 et suiv. où le P. Amiot, selon son habitude, a déployé les plus beaux ornements de son éloquence, souvent beaucoup trop prolixe.

2. — Édit de l'empereur Thsîn Chî-Hoâng, qui ordonne de brûler les livres sacrés chinois.

« L'empereur (Thsîn) Chi-hoâng, la 34e année de son règne (correspondant à l'an 213 avant notre ère), étant de retour d'une visite qu'il avait faite dans les provinces septentrionales de son empire, réunit en un grand festin, dans le nouveau palais de *Hién-yâng* (de « toutes les perfections supérieures réunies»), qu'il s'était fait construire au milieu de sa capitale, et qui venait d'être achevé, les principaux personnages de sa cour et 70 des premiers lettrés de l'empire[1], pour se faire souhaiter une longue vie de bonheur et de prospérité (*thsiân vëi chéou*).

» Un des familiers de l'empereur, qui avait la surintendance de ses équipages et des archers de sa garde, le ministre Tchéou Thsing, s'avança au milieu de l'assemblée et s'exprima ainsi en termes laudatifs :

« A une autre époque le territoire des Thsîn ne s'étendait » pas au delà de mille *li*[2]; mais on doit à l'intelligence supé- » rieure (litt. « divine, » *chîn lîng*), à la sagesse éclatante (au » génie enfin) de Votre Majesté[3], la pacification de tous les » pays situés entre les mers (tout l'empire chinois) et l'expul- » sion des hordes barbares du nord et du midi; de sorte que, » partout où le soleil et la lune répandent leurs rayons, il » n'est aucune population qui ne se reconnaisse comme votre

[1] *Po-szê t'si chi jîn.* C'étaient 70 lettrés de premier rang, qui occupaient des positions officielles dans l'empire, comme aujourd'hui l'Académie des Han-lin, et composaient en quelque sorte la magistrature des lettrés, à laquelle ressortissait tout ce qui concerne la conservation et l'interprétation des livres canoniques. Ce nombre de 70 était un souvenir des 70 principaux disciples de Confucius qui s'étaient dévoués à la propagation de sa doctrine. Ils étaient 72, dit Yan Sse-kou (dans sa *Glose sur l'Histoire des Han*, par Pan-Kou, k. 30, fol. 4); mais on avait adopté le chiffre de 70, qui était un nombre rond.

[2] Ce ministre fait allusion au petit État de Thsîn, fondé en 897 avant notre ère, dans la province actuelle du Chen-si, et dont Feï-tse fut le premier chef.

[3] *Pi-hia*, litt. « Le dessous des degrés. » Cette expression, qui est encore en usage aujourd'hui pour dire « Votre Majesté, » date de cette époque. Elle signifie, dans la bouche de ceux qui parlent : « Vous qui nous voyez aux pieds » de votre trône élevé. »

» hôte et ne vous fasse sa soumission. De tous les États feudataires (qui existaient antérieurement), vous en avez fait des provinces et des districts. Toutes les populations jouissent maintenant du bonheur et de la tranquillité ; elles ont cessé d'être exposées aux calamités des guerres intestines. Cet état de choses se transmettra de génération en génération jusqu'aux siècles les plus reculés. Depuis l'antiquité la plus éloignée, aucun souverain n'est parvenu à la hauteur des talents et des vertus éminentes de Votre Majesté. »

» L'empereur accueillit ces paroles avec une satisfaction visible, lorsque Chun Yu Youe, natif de l'ancien État de Thsi et docteur du premier degré, s'avança au milieu de l'assemblée et parla ainsi :

« Votre serviteur a entendu dire que les souverains des dynasties Yin et Tcheôu[1], pendant *plus de mille ans* de règne, investirent de commandements territoriaux et d'apanages leurs fils, leurs frères cadets et leurs ministres, qui avaient bien mérité de l'État, pour qu'ils fussent leurs auxiliaires et leurs soutiens.

» Maintenant, Votre Majesté possède tout ce qui est situé entre les mers ; et ses fils, ainsi que ses frères cadets, ne sont pas plus que le commun du peuple.

» Il résultera promptement, de cet état de choses, que ceux qui possèdent de grandes propriétés territoriales se conduiront comme les six grands seigneurs héréditaires (de l'État de Thsi), qui avaient le titre de *Koûng* ou « Ducs »), et que vous serez sans auxiliaire et sans soutien. A qui Votre Majesté en demandera-t-elle ? Que les choses du gouvernement qui ne sont pas modelées sur celles de l'antiquité puissent durer longtemps, c'est ce que je n'ai pas encore entendu

[1] Ce fut *Pan-keng*, roi de la dynastie des *Chang*, dont le règne commença l'année 1401 avant notre ère, qui changea le nom de cette dynastie en celui de *Yin*. Le lettré Chun affirmait donc, devant le souverain qui avait ordonné la destruction par le feu des documents historiques et autres qui existaient alors, la véracité de ces mêmes documents et l'antiquité de l'histoire chinoise ; car *mille ans et plus (thsiân yû soui)*, comme il est dit dans le texte, nous reportent ainsi à 1213 *et plus*, ce qui n'est pas en contradiction avec la chronologie officielle des Chinois, que les critiques les plus obstinés ne parviendront pas à renverser.

» dire. Le ministre Tsing, par les flatteries outrées qu'il vient » d'adresser en face à Votre Majesté, a outre-passé le but, et » ne peut que l'induire en erreur; ce n'est pas le fait d'un » sincère et loyal ministre (*féi tchoûng tchin*). »

» Chi-hoâng (l'empereur) ayant ensuite demandé l'avis des autres assistants, le premier ministre *Li-ssé* dit :

« Les cinq premiers empereurs[1] ne se modelèrent pas les » uns sur les autres, et les trois dynasties[2] ne se conduisirent » pas non plus d'après les mêmes principes. Chacune d'elles » gouverna à sa manière, non par un esprit d'opposition, mais » en se conformant à la différence des temps et aux change- » ments opérés par les circonstances. Maintenant, Votre Ma- » jesté s'est constitué un immense patrimoine; elle a fondé un » empire dont les mérites, les actes éclatants (*koûng*) subsiste- » ront pendant dix mille générations, et que l'intelligence d'un » stupide lettré (*yuh joû*[3]) ne peut certainement comprendre. » Mais, de plus, Youe n'a parlé que de l'administration et des » actes des trois dynasties qui ne peuvent vous servir de mo- » dèle ni de règle de conduite. Dans des temps différents, » quand tous les princes vassaux se querellaient entre eux, ces » princes cherchaient par tous les moyens à attirer des lettrés » errants à leur cour. Maintenant, l'empire est fait et solide- » ment constitué. Les lois, les ordonnances, ne procèdent que » d'une seule et unique autorité. Quant aux populations tran- » quilles qui jouissent du repos dans leurs familles, qu'elles » s'adonnent à l'agriculture et aux arts industriels (*lih noûng* » *koûng*). Quant aux lettrés, qu'ils s'adonnent à l'étude des » lois et des ordonnances, en observant ce qu'elles prescri- » vent, et en évitant ce qu'elles défendent. Aujourd'hui, tous

[1] *Où ti*, les « Cinq *ti*, ou souverains. » Les historiens chinois désignent ordinairement par cette expression les « cinq premiers souverains historiques de la Chine, » qui sont : Fouh-hi, Chin-noûng, Hoâng-ti, Chao-hao et Ti-ko, dont il sera question dans un autre Mémoire. Nous avons encore ici une affirmation publique, solennelle, de l'antiquité chinoise, par une bouche qui n'est pas suspecte.

[2] *Sân taï*. Les dynasties Hia, Chang et Tcheôu.

[3] Le docteur Chun Yu Youe qui a parlé avant Li-ssé, le premier ministre qui parle ici. Son expression n'est guère « parlementaire, » pour employer un mot propre à la circonstance.

» ces hommes ne veulent pas de maîtres; aujourd'hui, ils ne » veulent étudier et enseigner que l'antiquité; et sans con» sentir à accepter les nécessités et les devoirs du temps, ils » excitent les têtes noires[1] (les Chinois) au désordre et à la » révolte.

» Moi, premier ministre Ssé, sans crainte de la mort, je dis: » Dans l'antiquité, lorsque l'empire était tout disloqué et en » désordre, il ne se rencontra personne capable de lui rendre » son unité. C'est pourquoi tous les princes vassaux se coali» saient entre eux pour attaquer (le pouvoir central). Alors, » dans les protestations qui s'élevaient de toutes parts, dans » tous les discours des lettrés, il n'était question que *de l'anti-* » *quité* pour détruire l'état de choses existant. Les discours les » plus pathétiques et les plus vides étaient mis en usage pour » porter le trouble dans les esprits et dénaturer la vérité. Ces » hommes se prévalaient, comme d'une vertu, de ce qu'ils » avaient étudié dans leur propre intérêt, afin d'ébranler plus » sûrement et de renverser ce que des souverains avaient établi » et fondé.

» Et maintenant que le grand Empereur a réuni dans ses » mains toutes les parties disséminées de l'empire, qu'il a » distingué le blanc du noir et constitué son unité, (ces » mêmes lettrés) se font honneur de leur savoir person» nel, acquis dans un intérêt privé, et s'unissent entre eux » pour enseigner ce qui est contraire aux lois. L'un d'en» tre eux apprend-il qu'une ordonnance a été rendue : » alors chacun d'eux, d'après sa science, se met aussitôt

[1] *Kièn chéou*. C'est ainsi que, sans doute par mépris, les habitants de l'État de Thsin, où régnaient les ancêtres de Thsin Chi-hoâng, appelaient les populations chinoises, qui avaient apparemment le teint et les cheveux de couleur plus foncée que les gens de Thsin, parce qu'elles habitaient, pour la plupart, des régions plus orientales et plus méridionales, l'État de Thsin étant alors situé à l'ouest du Hoâng-hô (du 34e au 36e degré de latitude, et du 7e au 10e degré de longitude à l'ouest de Péking). Cet État de Thsin est aussi celui qui se trouvait le plus rapproché des autres États occidentaux de l'Asie, avec lesquels il eut les premières et les plus anciennes relations. Son nom de *Thsin* se retrouve dans les *Lois de Manou*, où il se lit : *Tchîna* (Lecture 10, sloka 44), comme je l'ai signalé dès 1831, dans mon *Mémoire sur l'origine et la propagation de la doctrine du Tao* (p. 50-52); et ce nom est devenu, dans tout l'Orient, le nom générique de l'empire chinois.

» à la discuter, à la blâmer. S'ils viennent à votre cour, » ils cachent dans leur cœur leur mécontentement; à peine » sont-ils sortis, ils expriment ce mécontentement sans ré- » serve dans les rues et les places publiques. Ils font de » grands éloges du maître en sa présence, pour être considérés » de lui, pour qu'il conçoive d'eux une haute opinion et les » tienne pour des génies extraordinaires. Puis, à peine sortis » de votre présence, ils excitent le peuple à murmurer contre » vous, à vilipender votre gouvernement. Si cela n'est pas sé- » vèrement défendu, l'autorité du souverain perdra bientôt » tout son prestige, et des partis hostiles se formeront dans le » bas peuple (contre votre gouvernement). Le mieux est de » recourir aux moyens de rigueur.

» Votre serviteur vous demande donc que les *documents* » *historiques* et autres qui sont conservés dans le bureau des » Historiographes officiels, à l'exception des *Mémoires de* » *l'État de Thsin*[1], soient tous détruits par le feu[2]; que, « à » l'exception des fonctionnaires attachés au bureau des Let- » trés de premier ordre » (établi dans la capitale[3]), quicon- » que, dans tout l'empire, oserait conserver en sa possession, » et dans des endroits cachés, des exemplaires du *Choû* (*King*) » et du *Chî* (*King*) ou des écrits, quels qu'ils soient, des cent » écoles diverses (c'est-à-dire de toutes les écoles de doctrines » diverses qui existaient alors), soit requis de les porter im- » médiatement aux autorités des différents districts pour être » détruits par le feu. Si quelques-uns d'entre eux se permet- » taient de faire en commun des observations sur le *Choû* » (*King*) et le *Chî* (*King*), qu'ils soient relégués, exposés sur les

[1] *Féi Thsin ki. Thsin ki.* « Mémoires de Thsin ; » c'était l'histoire de l'État d'où Thsin Chi-hoâng était originaire, et que sa famille avait possédé depuis près de sept siècles.

[2] *Kiài chào tchi.*

[3] *Féi poh-ssé koûan ssò tchih.* On remarquera que, indépendamment de l'histoire de l'État de Thsin (*Thsin-ki*), exceptée de la destruction, le premier ministre fait encore une exception en faveur des *premiers lettrés de l'empire* qui avaient un rang officiel (*Poh-ssé koûan*), et qui formaient alors un corps important. Ces mêmes lettrés *pouvaient conserver entre leurs mains tous les écrits et documents qui leur servaient dans leurs fonctions* (*ssò tchih*). On doit supposer que la plupart d'entre eux surent profiter de la permission.

» places publiques[1]; que ceux qui, en rappelant sans cesse » l'*antiquité*, blâmeraient le présent, le soient également avec » toute leur parenté; que les fonctionnaires publics qui auraient » connaissance de violations de cette défense et qui ne les dé» nonceraient pas, encourent la même peine et soient con» damnés avec les coupables; et enfin que, dans un délai de » *trente* jours après la promulgation de l'édit à rendre, tous » ceux qui n'auraient pas brûlé lesdits écrits en leur posses» sion soient marqués d'un fer chaud et envoyés aux travaux » forcés de la grande muraille pendant quatre ans. Les seuls » ouvrages à excepter de cette proscription sont ceux qui con» cernent la *médecine*, la *musique*, la *divination* et l'*agricul*» *ture*. Ceux qui ne comprendraient pas bien la portée de cette » loi, et qui voudraient en avoir une connaissance plus » exacte, pourront s'adresser aux fonctionnaires publics, qui » la leur feront connaître. »

» Cette proposition du ministre fut approuvée par l'empereur, qui dit : « Qu'il en soit ainsi[2]! »

3. — Exécution de l'édit; 460 lettrés qui ne veulent pas se soumettre sont enterrés vifs.

» On aura remarqué avec quel art la discussion qu'on vient de lire (rapportée par *Ssé-ma Thsian*, appelé par les Chinois le prince des historiens (*taï ssé koùng*[3]), qui écrivait dans le se-

[1] *Ki chi*. Litt. abandonner, rejeter avec dédain sur les marchés, au milieu de la populace. M. Legge, lieu cité, t. I, p. 9, traduit ces deux caractères en disant des lettrés en question : « Qu'ils soient mis à mort et que leurs corps » soient exposés sur les places de marché (*be put to death, and their bodies* » *exposed in the market place*). » C'eût été une punition bien grave pour de pauvres lettrés qui se seraient seulement entretenus entre eux du « Livre des » Vers » et du « Livre des Annales ». » Mais je pense que M. Legge a exagéré la peine, de même que les PP. Mailla et Amiot, qui donnent au texte le même sens que M. Legge. On lit dans le *Li-ki*, section *Wâng-tchi* (K. 3, fol. 7-8 de l'édition *kién-pén*; et K. 16, fol. 22 de l'édition *Kin ting i soui* : « L'homme » puni est abandonné, relégué sur les places des marchés pour être confondu » avec le peuple (*king jin yü chi, yü tchoung hi tchi*) » Les hommes ainsi punis sont comme maudits; ceux qui sont élevés en dignité ne doivent pas les recueillir, leur donner des aliments; les lettrés qui les rencontrent ne doivent pas leur parler, etc., ils sont réduits à vivre avec le bas peuple, tant que leur peine n'est pas levée.

[2] *Tchi youei kho*. Formule exécutoire.

[3] *Ssé-ki*, K. 6, fol. 21-22. Voir aussi le même texte, dans le *Ssé-ki thsi*

cond siècle avant notre ère) a été préparée pour donner à la décision, certainement arrêtée d'avance, entre l'empereur et son premier ministre Li-sse, une apparence de légalité comme ayant été prise après délibération, à la grande majorité des voix et en présence des lettrés de l'empire. Cette scène et ces discours surtout rappellent ceux qu'Hérodote, appelé aussi le prince des historiens, met souvent dans la bouche de ses personnages[1].

» L'année suivante (en 212 av. J.-C.), *deux lettrés* attachés à la cour et qui n'avaient pu s'empêcher de blâmer en particulier l'édit de proscription contre les livres, *Héou Seng* et *Lou Seng*, furent dénoncés à l'empereur qui les avait comblés de faveurs. Ayant appris par les dénonciateurs que ces deux lettrés avaient pris la fuite pour échapper au sort qui les attendait, l'empereur entra dans une grande colère, en disant que « tous » les lettrés, soit par leurs discours perfides ou de toute autre » manière, ne faisaient que jeter le trouble et la désaffection » parmi les têtes noires (les Chinois ; » et il ordonna au tribunal des Censeurs[2] de faire une enquête à ce sujet, en interrogeant tout le corps des lettrés. Sur le rapport des Censeurs, qui avaient trouvé tous les lettrés interrogés unanimes dans leurs déclarations concernant l'édit en question, ces lettrés furent alors considérés comme des rebelles, et plus de 460 d'entre eux, qui habitaient Hien-yâng, la ville capitale du nouvel empire, furent condamnés à être enterrés tout vifs dans une fosse creusée exprès ; supplice atroce qu'ils supportèrent tous

hoâ louh, K. 1, fol. 3-4 ; dans le *Yu pi Thoûng kian kang mouh*, K. 2, fol. 39-40 ; dans le *Lih tai ki ssé niân piâo*, K. 20, fol. 23 v° ; dans le *Wén hian thoûng khào* de Ma Touan-lin, K. 174, fol. 7 ; dans le *I-ssé*, K. 149 ; dans le *Foûng-tchéou Kâng-kian hoéi tswàn*, K. 8, fol. 26 et sq. dans le *Kâng kian i tchi louh*, K. 8, fol. 8, etc.

[1] Voir entre autres ceux des conjurés des sept grands de Perse, après la mort de Cambyse (liv. III, §§ 72-73, 80-81-82), discutant sur la forme à établir du gouvernement monarchique ou de la république.

[2] *Yu ssè* « historiens officiels. » (*Ssè-ki*, K. 6, fol. 25). Ces historiens officiels remplissaient alors des fonctions qui ont été attribuées depuis à de hauts fonctionnaires spéciaux, qui prennent rang après les ministres, et dont les chefs sont nommés *Toû yu ssè*. Ce sont les « Censeurs de la gauche ; » les Gouverneurs de provinces et autres grands fonctionnaires sont aussi, *ex officio*, « chefs censeurs de la droite, » ou secondaires : *Fou toû yu ssé*. Cette charge fut créée par *Thsîn Chi-hoâng-ti*.

jusqu'au dernier, sans vouloir abjurer leurs principes.

» Cette grande et barbare exécution fut faite, dit *Sse-ma-Thsian*[1], afin que la nouvelle s'en répandît dans tout l'empire, pour effrayer ceux qui auraient été tentés de les imiter; et on édicta la peine de la dégradation et du bannissement au delà des frontières pour frapper les suspects. Le fils aîné de l'empereur et son héritier présomptif, *Fou-sou*, lui ayant fait respectueusement quelques observations à ce sujet, en lui disant que « l'empire commençait seulement à être fondé, et » que ces mesures pourraient aliéner les populations qui n'é- » taient pas encore bien soumises; que les lettrés se bornaient » à lire les écrits de Koûng-tsèu (Confucius), qu'ils pre- » naient pour règle, et dont ils ne faisaient en ce moment que » demander l'application; que lui, son serviteur respectueux, » il craignait que, par suite des mesures sévères prises contre » eux, il n'en résultât des troubles dans l'empire; il ne deman- » dait rien autre chose, sinon que l'empereur voulût bien » prendre ses paroles en considération. »

» Chi-hoâng (l'empereur) s'irrita de ces paroles, et il envoya son fils *Fou-sou* dans le nord pour inspecter les travaux du général Moung-tien[2] (qui faisait construire la grande muraille), à Chang-kiun[3]. »

» Il résulte de ces faits parfaitement historiques : 1° que la très-grande majorité, sinon la totalité des lettrés chinois, aimèrent mieux subir la mort dans les supplices que d'abandonner la doctrine et les principes qu'ils considéraient comme devant être la règle immuable des gouvernants et des gouvernés; 2° qu'il n'y eut guère que les 460 lettrés habitant la ville capitale du nouvel empire, où une révolte eût été facilement comprimée, qui furent mis à mort (l'histoire du moins n'en cite pas d'autres); 3° que tous les lettrés des différentes provinces (et ils devaient être en bien grand nombre, puisque, quelques années auparavant seulement, en 249 avant notre ère, la Chine était encore divisée en dix États qui formaient

[1] *Ssé-ki*, k. 6, fol. 25 r°.

[2] *Sse-ki*, K. 6, fol. 25 v°.

[3] Châng-kiûn était une ancienne ville située à 50 *li* au sud-est du district de Soui-tchéou, dans la province actuelle du Chen-si, qui est bornée au nord par la grande muraille.

autant de grands foyers d'instruction) purent conserver la plus grande partie des ouvrages proscrits, ou du moins les emporter avec eux en exil, s'ils furent contraints de s'y rendre, et les reproduire ensuite au grand jour quelques années après, lorsque l'auteur de la proscription eut cessé de les tyranniser, sa mort étant arrivée en 209 avant notre ère, *quatre ans seulement* après l'édit de proscription. C'est au surplus ce qui sera bientôt démontré.

4. — Preuves que tous les livres ne furent pas brûlés.

« Un lettré du temps des Soung[1], *Tching*, surnommé *Kiah-tsaï*, dont on trouve d'importantes remarques dans le grand ouvrage de *Ma Touan-lin*[2], dit à ce sujet :

» La destruction des livres ordonnée par Thsîn Chì-hoâng n'eut pas, à beaucoup près, les résultats désastreux que l'on pourrait supposer. Ceux qui étaient préposés à la direction des études dans les colléges et ailleurs[3] ne connaissaient pas tous les exemplaires (ou toutes les copies) qui étaient entre les mains de leurs possesseurs. De plus, ne purent-ils pas se dispenser (au moins plusieurs d'entre eux) d'exécuter l'édit dans toute sa rigueur? Ainsi, il est certain que le *Yih King* a été conservé intégralement. Le ministre *Hiang*[4] dit que les Thsîn brûlèrent les livres, et que cependant les livres ont été conservés[5]. Tous les lettrés furent soumis à une inquisition rigoureuse dans la recherche des Kîng (les livres canoniques), pour que les Kîng fussent détruits[6]. Or, ce sont ces mêmes livres cependant qui ont reparu au grand jour[7] !

[1] Dynastie qui a régné de 960 à 1279 de notre ère. Dynastie la plus féconde en hommes de lettres. Sous son règne la liberté d'écrire enfanta tous les systèmes qui firent perdre la plupart des traditions antiques, dit un missionnaire jésuite. A. B.

[2] Le *Wên hian thoûng kào* « Examen général et approfondi des monuments littéraires, » K. 174, fol. 8, édition impériale publiée en 1524, avec une Préface de l'empereur Kia-tsing, de la dynastie des Ming.

Ma Touan-lin est un historien du 13e siècle de notre ère. A. B.

[3] *Ssè hioh tchè.*

[4] Lieou Hiâng ; il en sera question plus loin.

[5] *Tchin Hiâng wéï Thsîn jîn fân choû, eùlh choû thsùn.*

[6] *Tchoû joû kioùng king eùlh king tsiuéh.*

[7] *Kaï wéï thseù fah yè.*

» Le *Chi* (*King*, ou « Livre des Vers » a eu (seulement) six chapitres (*piên*) de perdus ; ce sont les six livres de musique instrumentale (*sêng*). Le *Chi King* était primitivement sans paroles [1] (il n'y avait que la musique de notée).

» Le *Choû* (*King*, « Livre des Annales ») a eu des chapitres (*piên*) de perdus ou d'égarés (*yih*); ils l'étaient déjà du temps de *Tchoûng-ni* (Confucius [2]) ; et toutes ces pertes n'eurent nullement pour cause le feu des Thsîn.

» Depuis les Hàn jusqu'à nous, les livres et les tablettes en bambou (sur lesquelles ils étaient écrits) se sont si peu conservés que, sur cent, il n'en est resté qu'à peine un ou deux [3]. Ce ne sont pas les Thsîn qui les ont anéantis, ce sont les étudiants qui les ont détruits eux-mêmes [4]. »

»Voilà la véritable explication de la perte de tant d'ouvrages chinois que l'on sait avoir existé, et qui se sont perdus successivement jusqu'à l'invention de l'imprimerie, laquelle eut lieu en Chine longtemps avant son apparition en Europe. Mais nous montrerons plus loin les soins qui furent pris successivement pour conserver les plus importants de ces livres par les Chinois, comme les King ou « Livres canoniques » et d'autres qui seront énumérés.

» Dès l'année 208 avant notre ère, *un an* après la mort de l'incendiaire des livres, et *cinq ans* seulement après l'édit qui en ordonnait la destruction par le feu, il s'était déjà formé, par suite de nombreuses révoltes, *neuf* nouveaux États de ce grand empire unitaire, qui, au dire de l'intendant des équipages de l'empereur Thsîn Chì-hoâng et de son premier ministre Li-sse, devait durer « dix mille générations ! » Les paroles hardies et sincères du docteur Chun Yu Youe, que Li-sse, dans son discours incendiaire, avait traité de « lettré stupide, » reçurent une prompte et éclatante confirmation ! C'est là un exemple historique bien frappant du danger auquel les flat-

[1] *Chi pén woû thséu.*

[2] *Tchoûng-ni tchî chî « woû ».*

[3] *Peh pouh thsûn yih eulh.*

[4] *Féi Thsîn jîn wâng tchî yè ; hioh tchè tséu wâng tchî eulh.* On peut lire aussi les observations de l'éditeur chinois qui suivent celles qui précèdent (*Ibid.*, fol. 8-11). Elles les confirment en tous points, mais elles sont trop étendues pour que je les rapporte ici.

teurs qui entourent les souverains les exposent souvent, eux et leur dynastie, et que les paroles de ceux qui représentent l'intelligence d'un peuple ne doivent pas être toujours dédaignées.

5.—Abrogation de l'édit qui ordonnait de brûler les livres.

»L'établissement de la nouvelle dynastie, celle des *Han*, qui succéda à celle des *Thsîn*, l'année 202 avant notre ère, eut de nombreuses luttes à soutenir contre les chefs des nouveaux États qui s'étaient formés sur les débris de l'empire des *Thsîn*. Et, quoique l'édit de proscription contre les anciens livres eût cessé réellement d'être en vigueur, ce ne fut que vers l'année 191 avant notre ère, 22 ans après la promulgation de l'édit incendiaire, que ce même édit fut rapporté. Les historiens chinois mentionnent le fait d'une manière très-brève, mais énergique : « Cette année *keng-sou* du cycle (191 avant J.-C.), » 4e année du règne de Hoeï-ti (des Han), on rapporte la loi » pénale concernant les livres [1]. »

» Quelques années après, en 179 avant notre ère, la 2e du règne de *Taï-tsoûng* des Han, surnommé *Hiào-wên Hoâng-ti* « l'empereur pieux et ami des lettres, » ce prince abrogea un autre édit du proscripteur des lettres et des lettrés, qui portait « défense de critiquer la conduite et les actes du gouvernement. » L'édit d'abrogation [2] porte :

[1] *Tchù kieh choû liuh.*

Quelques glossateurs ajoutent que *Kao-tsou*, le fondateur de la dynastie des Han, qui avait renversé celle des Thsîn, détestait également d'entendre parler du Chî-King et du Chôu-King, qui contrariaient ses vues. C'est pourquoi il ne rapporta pas l'édit de proscription.

[2] *Tchû fèi pàng yâo yân tchî lìng tchao.* « Proclamation abrogeant la loi » portant défense de critiquer, par des paroles blessantes, les actes du gouvernement. » L'ouvrage où se trouve le texte de cet édit est intitulé *Yu siouan koù wên youân kian.* « Le Miroir des sources de l'ancienne littérature. » Recueil fait par ordre impérial, et publié sous le règne de Khâng-hi, en 1685, 24 volumes chinois, in-4°.

Ce grand et magnifique ouvrage est un choix des pièces et documents de diverse nature les plus curieux et les plus importants de la littérature chinoise depuis l'antiquité, ou l'époque de Confucius, jusqu'au 12e siècle de notre ère, avec des notes ou gloses marginales, *imprimées en quatre couleurs différentes*. Les premières, *en encre jaune* (couleur impériale), sur chaque pièce du recueil, sont du célèbre empereur Khâng-hi, contemporain de Louis XIV, qui

« Dans l'antiquité, les souverains qui gouvernaient l'empire » avaient, à l'entrée de leur palais, une grande bannière dé» ployée[1] sur laquelle chacun pouvait présenter par écrit tout » ce qu'il jugerait convenable pour le bien de l'État, et une » tablette en bois sur laquelle chacun pouvait aussi faire con» naître ce qu'il avait à blâmer dans les actes du gouverne» ment. Aujourd'hui, il existe encore une loi qui frappe de » peines sévères ceux qui se permettent de critiquer par des » paroles blessantes les actes du gouvernement. Cette loi a » pour effet que, ni le peuple, ni même les ministres n'osent » se permettre d'exprimer leurs vrais sentiments à notre égard, » et qu'elle nous empêche ainsi d'être informés de nos fautes » et de nos errements. Comment les sages et les hommes su» périeurs des contrées éloignées viendraient-ils nous éclairer » de leurs conseils? *J'abolis cette loi.*

» (Sous le régime de cette loi) se rencontrait-il dans la po» pulation quelqu'un qui adressât une supplique au pouvoir » pour obtenir son assistance, en faisant acte de soumission » et d'obéissance, et qu'ensuite il parût manquer à ses pro» messes, les fonctionnaires publics le considéraient comme » un grand rebelle. Lui échappait-il des paroles inconsidérées, » les fonctionnaires publics l'accusaient aussi de critiquer » d'une manière séditieuse les actes du gouvernement. Ainsi, » ce peuple ignorant et sans aucune influence dans l'État se

en ordonna l'impression, et en rédigea la Préface, imprimée en *fac-simile* en tête de l'édition, et portant l'empreinte de ses sceaux. Les notes des auteurs ou lettrés vivants, à l'époque de l'impression de l'ouvrage, sont en *rouge* (couleur des vivants); celles des auteurs morts alors, sont en *bleu* (couleur de deuil). La ponctuation, dans l'intérieur du texte, est aussi imprimée en *rouge*.

Une seconde édition, sans date, a été publiée dans ces dernières années. La Préface en *fac-simile* de *Khang-hi*, imprimée en noir dans la première édition de 1685, l'est en *rouge* dans la seconde. Un grand nombre de *notes* marginales en *vert pâle* y sont ajoutées, et celles des lettrés, qui, dans la première édition, étaient imprimées en *rouge*, le sont en *bleu* dans celle-ci, parce que leurs auteurs sont morts dans l'intervalle.

[1] L'empereur Yâo en avait fait placer aux cinq portes d'entrée de sa demeure, et il ordonna que le peuple y inscrivît ce qu'il jugerait convenable pour le bien de l'État (Glose). Voir notre *Description de la Chine*, t. I, p. 36, et la planche 3 du même ouvrage, tirée d'une peinture chinoise.

» trouvait accusé, sans le savoir, d'un crime capital, et livré » à la mort comme un animal conduit à la boucherie[1]! Moi, » l'empereur, je ne puis véritablement le souffrir. De ce jour, » et à l'avenir, que tous ceux qui seraient ainsi accusés du » crime de rébellion ne soient plus recherchés et poursuivis » par les tribunaux[2]. »

» Le célèbre empereur Ching-tsou-jîn Hoâng-ti (le « saint » ancêtre et humain empereur »), que l'on nomme communément Khâng-hî, nom de ses années de règne, et qui fut contemporain de Louis XIV, a écrit de son pinceau, à l'encre rouge, les observations suivantes sur cette pièce bien remarquable :

« Les Thsin avaient édicté un grand nombre de lois cruelles » semblables à celle-ci. L'empereur Kâo[3] en avait déjà aboli » plusieurs qui étaient affligeantes et tyranniques; celle qui » défendait de critiquer les actes du gouvernement par des » paroles blessantes ne fut abolie qu'au commencement du » règne de Wên-ti; on avait trop différé de le faire[4]. »

» On ne peut rien ajouter à ces belles paroles d'un souverain dont le pouvoir est encore considéré en Europe comme le type du despotisme.

6. — Recherche des livres proscrits; ardeur des princes et des lettrés dans cette recherche. Inventaire des livres recouvrés fait par Lieou Hiâng et Lieou-Hin, son fils.

» On peut juger de l'esprit de corps qui animait les lettrés chinois, et de leur profond attachement à la doctrine mise en lumière par le grand philosophe Khoûng-fôu-tsèu (ou Confucius), lorsqu'on se rappelle que, dans une seule ville qui était, il est vrai, la capitale de l'empire, plus de 460 d'entre eux aimèrent mieux subir une mort cruelle que de renier cette même doctrine, qu'ils regardaient comme renfermant les lois

[1] *Ti sse*; la glose explique le premier caractère par *tchuh*, « chasser comme » un bœuf. » Le second signifie *mort*.

[2] *Weh thing tchi*.

[3] *Kào-ti*, ou Kao-tsou, le fondateur de la dynastie des Han qui renversa celle des Thsin.

[4] *Yih i wàn i*.

On peut aussi voir le texte de l'édit de Wên-ti dans « l'Histoire des Han » *Pan Kou-Thsiân Han-chou*, K. 2, fol. 2 v°; dans le *Yu pi Thoûng kian kâng-mouh*, K. 3, fol. 36 v°; dans le *Li taï ki ssé niân piào*, K. 22, fol. 5, etc., etc. Voir aussi Du Halde, t. II, p. 466.

constitutives de la nation chinoise, dont ils se considéraient (et se considèrent encore) comme les gardiens. On peut déjà supposer, par ce seul fait, et avec des présomptions telles qu'elles approchent de la certitude, que tous les autres lettrés (et ils devaient être très-nombreux), disséminés dans tout l'empire, imiteraient l'exemple qui leur avait été donné par un si grand nombre d'entre eux, et qu'ils iraient aussi jusqu'à braver la mort, les travaux forcés à la construction de la grande muraille et l'exil, plutôt que de se dessaisir des livres proscrits. On en verra bientôt la preuve.

» L'année 136 avant notre ère, l'empereur Woû-ti établit, pour la première fois, le grade littéraire le plus élevé, celui de *docteur dans la connaissance des cinq King*[1]. C'était, disent les historiens chinois, un hommage rendu aux livres révérés par la nation. Ce titre, donné aux hommes les plus éminents, versés dans l'étude de ces livres canoniques, commença de cette époque. « Les cinq King, dit Khieoû-chi, cité dans le *Li-tai ki ssé* (*ib.*), depuis l'incendie des livres jusqu'alors avaient été frapppés de proscription. La dynastie des Han s'étant élevée, ces livres reparurent peu à peu, de façon que tous les particuliers qui en avaient conservé des exemplaires (ou des copies) s'étaient empressés de se les communiquer mutuellement pour les étudier. Mais ce ne fut que cette année-là (la 5e du règne de Woû-ti) que l'on établit, comme une magistrature officielle, les fonctions de *Docteur ou Maître ès cinq King*. Woû-ti a mérité par cet acte toute la reconnaissance du corps des lettrés (*Woû-ti yèou koùng yû Joû-kiao*). »

» Six ans après, (l'année 130 av. J.-C.) à la 10e lune, en hiver, le roi feudataire de Hô-kiên[2], nommé Teh, se rendit à la cour de Woû-ti et lui offrit des présents qui causèrent beaucoup de joie (c'étaient des livres sauvés de la proscription). Il s'ensuivit une proclamation de l'empereur pour encourager la recherche des anciens livres[3]. Ce prince, qui mourut à son retour, la 1re lune du printemps, et qui reçut le nom pos-

[1] *Tsoû tchi ou King poh ssé*, *Pàn Kou Han chou*, k. 6, fol. 2; *Thoûng kian kâng-mouh*, K. 4, fol. 31 v°; *Li-tai ki sse nian piao*, K. 23, fol. 35.

[2] État situé entre le Yang-tsé-kiang et le Hoang-ho.

[3] *Tsih*, tablettes de bois de bambou couvertes d'écritures qui constituaient les anciens livres de cette époque

thume de Hién « l'homme sage, intelligent, » cultivait l'étude et aimait beaucoup l'antiquité. Tout ce qui était grave, substantiel (en fait de livres) était l'objet de ses recherches. Il prodigua l'or, l'argent, les étoffes de soie, pour se procurer, de tous les côtés, les meilleurs ouvrages et les meilleures copies. Il obtint ainsi beaucoup de livres (qui avaient échappé à la proscription), et il les donna à la cour des Han et à des lettrés éminents (*yù Han tchâo tèng*).

» A la même époque, Gân, prince de Hoaï-nân [1], aimait aussi beaucoup les livres ; mais ceux qu'il recherchait le plus et qu'il aimait de préférence étaient les ouvrages légers, pleins d'imagination ; tandis que Hién (le roi de Hô-kiên, dont il vient d'être question) ne recherchait que les anciens livres écrits en caractères antiques [2], et antérieurs à la dynastie des Thsîn, comme

» Le *Tchéou koûan* « Livre de magistrature des Tchêou ;

» Le *Chang Choû* « Livre de la dynastie des Chang » (c'est-à-dire le Choû-King) ;

» Le *Li Ki*, ou « Mémorial des Rites, » comprenant alors le *Ta-hioh*, ou « la Grande Étude, » et le *Tchoûng-yoûng*, ou « l'Invariabilité dans le milieu » (de Confucius) ;

» Le *Meng-tseu*, ou « Livre du philosophe Meng ;

» Le *Mao-chi Chî* (le Chî-Kîng ou « Livre des vers » recueillis par Confucius, avec les gloses de Mao) ;

Le *Tchûn-thsieôu* de Tsoh-chi (c'est-à-dire les Annales de ce nom, rédigées par Confucius, commentées par Tsoh-chi, ou Tsoh Kieou-mîng, contemporain du philosophe), et tout ce qui se rattachait à ces livres révérés.

» Il se procura aussi le *Li Yoh* « Livre de la Musique et des » Rites, » qui renfermait une multitude de choses relatives à l'antiquité. Peu à peu son trésor d'anciens livres s'accumula au point qu'il contenait cinq cents *piên* et plus [3]. Il les avait

[1] C'est le célèbre prince philosophe Hoaï-nân-tseu qui a écrit plusieurs ouvrages. On les trouve reproduits dans la belle collection intitulée : *Chih tsèu thsioudn choû* « Œuvres complètes des dix (anciens) philosophes, » en 26 vol. petit in-fol., édition de 1804. Hoaï-nan-tseu y forme 4 volumes.

[2] *Koù wên*.

[3] *Piên*, primitivement, des *planchettes en bambou* sur lesquelles on écrivait, soit au pinceau, soit avec un stylet, et qui étaient comme des feuillets de

fait soigneusement recouvrir de pièces d'étoffes et placer dans l'ordre que les tablettes devaient occuper. Il avait dû employer des lettrés pour cette opération ; tous les lettrés de la province de Chân-toûng (patrie de Confucius), en grand nombre, étaient accourus chez le prince. Ce fut cette année même [1], à la 10ᵉ lune, que ce prince se rendit à la cour (des Han [2]). »

G. PAUTHIER.

livres. Ce caractère a signifié ensuite par extension : *livre, section de livre*, présentant un ensemble complet : *kièn tchìng tchâng yè* (Tchìng-yûn). Le *Chi-King*, avec les gloses de Mao-chi, était divisé en 100 *pian*. Le livre de Meng-tseu a été divisé en 7 *pién* ou livres. (Dict. *I wân pi làn*, au caractère *pién*). Le *pién* ne serait donc pas l'équivalent de *volume*, comme l'a traduit M. Legge (*Chinese Classics; Prolégomènes* du t. I, p. 10).

[1] La 5ᵉ année *youân-kouâng* du règne de Woû-ti, correspondant à l'an 130 avant notre ère.

[2] Voir le texte chinois dans le *Yu pi Thoûng kian kâng mouh*, K. 4, fol. 41 vᵒ; dans le *Li taï ki ssé niân piào*, K. 23, fol. 42, etc.

Le *Propriétaire-Gérant* : A. BONNETTY.

Versailles. — Imprimerie BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 117. — Septembre 1869.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR LA RELIGION DES ROMAINS,
ET SUR LA CONNAISSANCE
QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS ;
FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES[1].

LXI

2 *ans après Notre-Seigneur Jésus-Christ.*
18e *année de la B. Vierge Marie;* à partir du 8 septembre.
1re *année du pontificat d'Eléazar,* à Jérusalem.
4e *année de Quintilius Varus,* président de la Syrie.
3e *année d'Archélaüs,* ethnarque de la Judée, de l'Idumée et de Samarie.
2e *année d'Hérode Antipas,* tétrarque de la Galilée.
2e *année de Philippe,* tétrarque de la Bathanée, de la Traconite et de l'Auranite.
754e *année de Rome : Publius Vinucius* et *Publius Alphenus Varus,* consuls. — Ils abdiquent. — Au 1er juillet *P. Cornelius Lentulus Scipio,* et *T. Quinctius Crispinus Valerianus,* consuls.
45e *année du règne d'Auguste.*

1. Vie de N.-S. Jésus-Christ.

La sainte Famille séjourne encore en Égypte. — L'Évangile garde le silence sur ce séjour. — Les livres apocryphes donnent des détails insignifiants, plus ou moins convenables et probables.

[1] Voir le dernier article au N° précédent ci-dessus, p. 85.

II. Événements politiques.

Tibère obtient la permission de revenir à Rome, mais sous la condition de ne pas s'occuper des affaires publiques. — Lucius César meurt à Marseille. Tacite ajoute à propos de cette mort et de celle de son frère Caïus, arrivée 18 mois après :

« Lucius César se rendant aux armées d'Espagne, Caïus » César revenant de l'Arménie et malade d'une blessure, meu» rent; mort prématurée par le destin, ou préparée par le » crime de Livie, leur belle-mère[1]. »

Pline insinue la même accusation dans ces paroles à demi voilées, en parlant des infortunes d'Auguste :

« Les accusations sur la mort de ses fils, et ses deuils rem» plis de tristesse, n'ayant pas seulement pour objet la perte » même de ses fils[2]. »

Florus dit prudemment :

« Tous les deux furent emportés jeunes par le Destin, et » l'un sans gloire[3]. »

III. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Nous avons dit que Tibère fut cette année rappelé à Rome. Or, il faut savoir comment il avait été prévenu de ce rappel. C'est Dion qui nous l'apprend.

« On rapporte qu'un jour, à Rhodes, Tibère étant sur le » point de précipiter Thrasylle (son devin) du haut du mur, » parce qu'il était le seul qui fût au courant de tous ses pro» jets, et le voyant triste, lui demanda pourquoi il était si » sombre, et que l'astrologue ayant répondu qu'il craignait » un danger, Tibère, étonné, n'exécuta pas son dessein. — » Thrasylle savait toutes choses d'une manière si précise, que, » voyant venir de loin le vaisseau qui apportait à Tibère de la » part de sa mère et de celle d'Auguste la nouvelle de son rap-

[1] Lucium Cæsarem euntem in hispanienses exercitus, Caium remeantem Armenia, et vulnere invalidum, mors fato propera, vel novercæ Liviæ dolus abstulit (Tac., *Annal.*, l. I, ch. 3).

[2] Incusatæ liberorum mortes, luctusque non tantum orbitate tristes (Plin., *Hist. Nat.*, III, 46, n° 2).

[3] Ambo fato breves, sed alter inglorius (Florus, l. IV, *ad finem*).

» pel à Rome, il dit à l'avance ce qui allait être la nouvelle [1]. »

Valère Maxime raconte un prodige arrivé à cette époque: « Le temple de la Mère des Dieux fut brûlé pour la seconde » fois, et la statue de la vestale Q. Claudia, qui était placée » dans le vestibule de ce temple, demeura intacte sur sa » base. »

Quod Q. Claudiæ statua in vestibulo templi Matris Deûm posita, bis eà æde incendio consumpta... in sua basi flammis intacta stetit (Val. Max., t. I, c. 8, n° 11).

IV. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Archelaüs retournant en Judée passe par la Cappadoce pour saluer le roi Archelaüs. Il y voit Glaphyra sa fille, et en devient amoureux. On sait que cette Glaphyra avait d'abord épousé Alexandre, qu'Hérode son père fit étrangler à Jéricho. Elle avait ensuite épousé Juba, roi de Lybie, qui était mort aussi, et alors elle s'était retirée auprès de son père. Archelaüs, héritier des passions furieuses d'Hérode, l'ayant trouvée encore à son gré, répudie sa femme Mariamne, et l'épouse, contre les préceptes de la loi juive [2].

A peine arrivé à Jérusalem, Archelaüs ôte la sacrificature à Joazar et la donne à Eléazar, son frère.

LXII

3 *ans après Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

19e *année de la B. Vierge Marie.*

2e *année du pontificat d'Éléazar*, à Jérusalem.

5e *année de Quintilius Varus*, président de la Syrie.

4e *année d'Archélaüs*, ethnarque de la Judée, de l'Idumée et de Samarie.

3e *année d'Hérode Antipas*, tétrarque de la Galilée.

3e *année de Philippe*, tétrarque de la Bathanée, de la Traconite et de l'Auranite.

755e *année de Rome : Lucius Ælius Lamia* et *M. Servilius*, consuls. — Ils abdiquent. — Au 1er juillet : *P. Silius* et *L. Volusius Saturninus*, consuls.

46e *année du règne d'Auguste.*

[1] Dion, *Hist. Rom.*, l. LV, c. 11 ; trad. franç., t. VII, p. 609.

[2] Josèphe, *Ant. Jud.*, XVII, c. 13, n° 1 ; édit. Didot, t. I, p. 690.

I. Vie de N. S. Jésus-Christ.

Retour de la Sainte Famille de l'Égypte.

Voici comment l'Evangile parle de ce sejour et de ce retour : « Il (Joseph) s'y tint jusqu'à la mort d'Hérode, afin que fût » accomplie cette parole que le Seigneur a dite par le pro- » phète : J'ai rappelé mon Fils de l'Egypte... — Hérode étant » mort, voilà qu'un ange du Seigneur apparut à Joseph durant » son sommeil en Egypte, disant : Lève-toi, prends l'Enfant » et sa Mère, et va dans la terre d'Israël ; car ils sont morts, » ceux qui recherchaient la vie de l'Enfant. — Joseph s'étant » levé, prit l'Enfant et sa Mère et vint dans la terre d'Israel.

» Mais ayant appris qu'Archelaüs régnait en Judée, à la place » d'Hérode son père, il appréhenda d'y aller, et averti pen- » dant son sommeil, il se retira dans le pays de Galilée.

» Etant donc venu, il habita une ville qui est appelée Naza- » reth, afin que s'accomplit ce qui a été dit par les prophètes : » Il sera appelé Nazaréen [1]. »

Pour revenir d'Egypte en Galilée, la sainte Famille dut passer par Peluse, puis longer la mer, entrer dans l'ancien pays des Philistins par Gaza, remonter par Ascalon, Joppe, traverser une partie de Samarie, toucher à Césarée, et de là à Nazareth, en Galilee, dans l'ancienne tribu de Zabulon [2].

Ce voyage est long sans doute, mais que l'on se souvienne des longs voyages que faisaient les Juifs de toutes les parties de l'empire pour venir assister à la Pâque à Jerusalem. Nous avons encore sous nos yeux un exemple de ces grands voyages dans les péregrinations annuelles des Arabes pour aller à la Mecque visiter le tombeau de Mahomet.

Une tradition consignee dans le martyrologe romain fixe au 7 janvier l'arrivée de la sainte Famille a Nazareth [3].

C'est a Nicephore et a quelques apocryphes que nous empruntons la date de 3 ans pour l'âge de Jésus à son retour [4].

[1] S. Matthieu, II, 15, 19-23. — *Nazareus* (*Jud.*, XIII, 5, 7 ; XVI, 17).

[2] Voir la *Carte* des voyages de J.-C. dans ses *Voyages*, par M. Dubois, etc.

[3] Voir *Mart. romain*, au 7 janvier, et citant ceux de Bède, d'Usuard, d'Adon, etc.

[4] Nicéph. Calliste, *Hist. Eccl.*, l. I, c. 14 ; *Pat. grec.*, t. 145, p. 674, l'*Evangile de l'Enfance* donne aussi 3 ans (*Apoc.*, ch. 26, t. I, p. 996).

II. Événements politiques.

Affligé de la mort de Lucius, Auguste pense à adopter Tibère. Mais celui-ci, parce que Caïus vivait encore, refuse cet honneur, sachant bien peut-être que cet obstacle serait bientôt levé. — Caïus continue la guerre en Orient. Attiré dans un colloque, il est blessé frauduleusement par celui qui lui adressait la parole. Indigné de la conduite et des exactions de Lollius, qu'Auguste lui avait donné pour conseil, il le chasse de sa présence. — Celui-ci craignant une dénonciation et un procès à Rome, se donne la mort. — Pour montrer comment se conduisaient en Asie les chefs que Rome y envoyait, et jusqu'à quel point les provinces asiatiques étaient pressurées et dépouillées, nous allons citer quelle fut la fortune que ce Lollius laissa à sa fille. — C'est Pline qui parle :

» J'ai vu, et ce n'était pas dans une cérémonie publique, dans » une de ces fêtes où l'on étale tout le faste de l'opulence, mais » à un simple souper de fiançailles communes, j'ai vu *Lollia* » *Paulina*, qui depuis est devenue la femme de Caligula, toute » couverte d'émeraudes et de perles, que leur mélange ren- » dait encore plus brillantes. Sa tête, les tresses et les boucles » de ses cheveux, ses oreilles, son cou, ses bras, ses doigts en » étaient chargés. Il y en avait pour 40,000,000 de sesterces » (7,600,000 fr.), comme elle était en état de le prouver par » les quittances, et ces richesses, elle ne les devait pas à la » prodigalité de l'empereur : *C'était le bien que lui avait laissé* » *son aïeul, c'est-à-dire la dépouille des provinces*. Voilà le fruit » des concussions; voilà pourquoi *Lollius*, diffamé dans tout » l'Orient pour les présents qu'il avait extorqués aux rois, et » tombé dans la disgrâce de Caïus César, fils d'Auguste, avala » du poison : C'était afin que sa petite-fille se fit voir aux » flambeaux avec une parure de 40,000,000 de sesterces! »

Lolliam Paulinam, quæ fuit Caii principis matrona, ne serio quidem, aut solemni cœrimoniarum aliquo apparatu, sed mediocrium etiam sponsalium cena vidi smaragdis margaritisque opertam, alterno textu fulgentibus, toto capite, crinibus, spira auribus, collo, monilibus, digitisque : quæ summa quadringentis sestertium colligebat; ipsa confestim parata mancupationem tabulis probare. Nec dona prodigi principis fuerant, sed avitæ opes, provinciarum scilicet spoliis partæ. Hic et rapinarum exitus : hoc fuit quare M. Lollius infamatus regum muneribus in toto Oriente, interdicta amicitia a Caio Cæsare

Augusti filio venenum biberet, ut neptis ejus quadringenties sestertio operta spectaretur ad lucernas (Plinius, *Hist. Nat.*, l. IX, c. 58).

Nous verrons bientôt un affreux supplice infligé par Auguste à quelques-uns de ces pillards de provinces.

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Pendant que les trois fils d'Hérode sont occupés à s'installer dans leurs Etats, voilà qu'on annonce la résurrection de leur frère Alexandre, étranglé comme nous l'avons dit à Jericho, par ordre d'Hérode. Voici quelques détails donnés par Josèphe :

Il y avait à Sidon un juif qui avait une ressemblance frappante avec Alexandre. Il eut la pensée de se faire passer pour le fils d'Hérode, assurant qu'il n'avait pas été mis à mort, mais qu'il avait été sauvé. Aidé d'un complice qui connaissait bien tout ce qui s'était passé dans la maison royale, il s'en alla en Crète, persuada plusieurs juifs, qui lui fournirent de l'argent. A Melos on lui en donna davantage. Alors il eut l'effronterie de vouloir se présenter à Auguste et d'en être accepté comme fils d'Hérode. Plusieurs des juifs l'accompagnent, on débarque à Pouzzoles, il est admis par les juifs comme fils d'Hérode, et salué comme leur roi. — On lui fait un superbe équipage, il arrive à Rome comme en triomphe. Tous les Juifs l'acclament comme fils de Mariamne, seule descendante de leurs rois indigènes. — Auguste envoie un affranchi qui avait connu Alexandre pour s'assurer de l'identité. — L'affranchi se laisse persuader. — Mais Auguste interroge le complice du faux Alexandre, en obtient l'aveu de la supercherie, et se contente d'envoyer aux galères le faux fils de Mariamne[1].

LXIII

4 *ans après Notre-Seigneur Jésus-Christ.*
20e *année de la B. Vierge Marie.*
3e *année du pontificat d'Eleazar*, à Jérusalem.
6e *année de Quintilius Varus*, président de la Syrie.
5e *année d'Archelaus*, ethnarque de la Judée, de l'Idumée et de Samarie.

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVII, c. 12 ; édit. Didot, t. I, p. 688.

4e *année d'Hérode Antipas*, tétrarque de la Galilée.
4e *année de Philippe*, tétrarque de la Bathanée, de la Traconite et de l'Auranite.
756e *année de Rome* : *Sextus Ælius Catus* et *Caius Sentius Saturninus*, consuls. — Ils abdiquent. — Au 1er juillet : *C. Clodius Licinus* et *Cn. Sentius Saturninus*, consuls.
47e *année du règne d'Auguste*.

I. Vie de N. S. Jésus Christ.

La sainte Famille est fixée à Nazareth. — L'Évangile ne donne aucun détail sur ce séjour. — Quelques apocryphes inventent des actions de l'enfant Jésus, tout à fait fantastiques.

II. Événements politiques.

Mort de Caius en Orient, des suites de sa blessure, mais aggravée par le poison que l'on prétend lui avoir été donné par l'ordre de Livie[1]. En effet, on remarqua qu'il était devenu en quelque sorte imbécile. Voici ce que dit Velleius Paterculus, témoin oculaire :

« Un certain Adduus le blessa dangereusement ; son corps » et son esprit s'en ressentirent, et, de ce moment, il fut » moins en état d'être utile à la République. Il ne manqua » point de flatteurs, dont les discours complaisants nourris- » saient ses vices, car l'adulation marche toujours à la suite » d'une haute fortune. Ils l'amenèrent, à ce point, de mieux » aimer vieillir dans un coin de la terre, très-loin de nous, » que de retourner à Rome. Cependant il en reprit le chemin » malgré lui et après une longue résistance, mais il tomba » malade en route, et mourut à Limyre, ville de Lycie[2]. »

Dion confirme ces détails :

« Quant à Caius, il tomba malade de sa blessure. Comme » il ne jouissait pas d'ailleurs d'une bonne santé, et que sa » raison s'était par suite égarée, il n'en fut que bien plus » hébété encore. Il finit par se résoudre à vivre en simple » particulier, et voulut rester en Syrie, de sorte qu'Auguste, » profondément affligé de cette résolution, en fit part au

[1] Voir les textes, ci-dessus, p. 166.
[2] Vell. Pat., *Hist. Rom.*, l. II, c. 102.

» Sénat, et exhorta le jeune homme à venir au moins en » Italie, où il ferait tout ce qu'il voudrait. Caius, renonçant » donc aussitôt à toutes fonctions, passa sur un vaisseau de » transport en Lycie et il mourut à Limyre[1]. »

Après la mort de ses fils adoptifs Caius et Lucius, il ne resta plus dans la famille d'Auguste que Tibère, fils de Livie, sa femme, et Agrippa Posthume, fils de Julie, sa fille. Il les adopte tous les deux pour fils. — Tibère, dans son rôle d'hypocrisie, résista longtemps à cette faveur. — Il est associé à la puissance tribunitienne et envoyé en Germanie pour réprimer quelques révoltes. — Mais auparavant, Auguste l'oblige à adopter Germanicus, fils de son frère Drusus, quoiqu'il eût lui-même un fils.

III. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Dion après avoir raconté la mort de Lucius et de Caius, prétend que c'est par l'inspection des astres que Tibère avait appris et son rappel et la mort des jeunes princes. Il indique en même temps une cause plus sûre dans l'intervention habile de Livie.

« Lucius mourut subitement de maladie, en sorte que » Livie, surtout parce que à cette époque Tibère rentra de » Rhodes à Rome, fut accusée de la mort des deux frères. Car » Tibère, qui était très-habile dans l'art de la divination par » les astres, et qui avait à ses côtés Thrasylle, homme remar» quable par la profondeur de sa science en astrologie, savait » exactement ce qui devait arriver et à lui et aux jeunes » princes[2]. »

Nous avons déjà dit que la punition infligée par Auguste à Julie, sa fille, était trop sévère eu égard à la corruption générale, comme l'a remarqué Tacite. Nous avons une nouvelle preuve de cette corruption dans les efforts multipliés que fait le peuple en faveur de cette femme. C'est Dion qui parle :

[1] Dion, *Hist. Rom.*, l. LV, c. 11 ; trad. franç., t. VII, p. 606.
[2] Dion, *Hist. Rom.*, l. LV, c. 11, trad. franç., t. VII, p. 607.

» Vivement pressé par le peuple de rappeler sa fille, Au-
» guste répondit que le feu se mêlerait à l'eau avant qu'il se
» décidât à la rappeler. Le peuple alors jeta quantité de feux
» dans le Tibre, pour prouver que le feu pouvait se mêler à
» l'eau, sans rien obtenir pour le moment par cet artifice.
» Mais dans la suite, il fit tellement violence à l'empereur,
» que Julie fut du moins transférée de son île sur le con-
» tinent[1]. »

Suétone précise l'époque et ajoute un mot d'Auguste :

« Ce ne fut qu'au bout de cinq ans qu'il la transporta de
» l'île où elle était sur le continent, et la fit traiter avec plus
» de douceur. Mais il ne consentit à aucun prix à la rappeler,
» et comme le peuple romain le priait souvent et le pressait
» instamment de le faire, il lui souhaita *de telles filles et de*
» *telles épouses.* »

Post quinquennium demum ex insula in continentem lenioribusque paulo conditionibus, transtulit eam ; nam ut omnino revocaret, exorari nullo modo potuit, deprecanti sæpe populo romano et pertinacius instanti *tales filias, talesque conjuges* pro concione imprecatus (Salust., *Aug.*, c. 65).

Tacite nous apprend dans quelle île du continent elle fut reléguée :

« Julie, à cause de ses impudicités, avait été d'abord ren-
» fermée par Auguste, son père, dans l'île de Pandateria,
» puis dans la ville des Rhégiens, qui habitent sur le dé-
» troit de Sicile. »

Ob impudicitiam olim a patre Augusto Pandateria insula, mox oppido Rheginorum, qui Siculum fretum accolunt, clausa (Tacite, *Annal.*, I, 53).

IV. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Archelaüs, à peine installé à Jérusalem, montre, comme son père, une espèce de passion pour la construction de somptueux édifices. Josèphe raconte au long le soin qu'il prend de faire réédifier le palais royal de Jéricho et divers autres monuments ruinés pendant la guerre civile qui venait d'avoir lieu.

C'est à cette époque qu'il perd sa femme, cette Glaphyra qu'il avait amenée de Cappadoce. A cette occasion, Josèphe

[1] Dion, *Hist. Rom.*, l. LV, c. 13 ; trad. franç., t. VII, p. 611.

raconte qu'elle eut un songe singulier, où elle vit son premier mari, Alexandre, qui lui parla ainsi :

« Glaphyra, tu justifies bien ce que l'on dit communément, » qu'il ne faut pas se fier aux femmes, toi qui, ma fiancée » vierge et mon épouse, et m'ayant donné des enfants, ou» blieuse de mes amours, as épousé un autre mari, et non » contente de ce manque de foi, as osé te donner à un troi» sième et rentrer ainsi dans ma maison avec déshonneur et » opprobre, en prenant pour mari Archelaus, notre frère. » Pour moi, je n'oublierai point pour cela mon affection pour » toi, je te délivrerai de toute cette infamie, en te faisant » mienne, comme tu l'as été auparavant.

» Après que Glaphyra eut raconté ce songe à ses femmes, » elle mourut peu de jours après. »

Josèphe ajoute, après avoir raconté un autre songe d'Archélaüs que nous relaterons plus loin :

« Je n'ai pas cru que ce récit fût hors de propos dans une » histoire des Rois, et surtout comme il peut servir d'exemple » et prouver l'immortalité des âmes et la providence de » Dieu à l'égard des choses humaines, j'ai jugé à propos d'en » faire mention. Quant à celui à qui ces faits paraissent in» croyables, qu'il jouisse de son opinion, mais qu'il ne blâme » pas celui qui les propose pour porter à la vertu [1]. »

LXIV

5e *année après Notre-Seigneur Jésus-Christ.*
21e *année de la B. Vierge Marie.*
1re *année du pontificat de Jésus*, à Jérusalem.
7e *année de Quintilius Varus*, président de la Syrie.
6e *année d'Archelaus*, ethnarque de la Judée, de l'Idumée et de Samarie.
5e *année d'Hérode Antipas*, tétrarque de la Galilée.
5e *année de Philippe*, tétrarque de la Bathanée, de la Traconite et de l'Auranite.
757e *année de Rome : Cn. Cornelius Cinna Magnus* et *L. Valerius Messala Valæsus*, consuls. — Ils abdiquent.

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVII, c. 13, nos 4 et 5 ; édit. Didot, t. I, p. 691. — Voir aussi *Guerre des Rom.*, l. II, c. 7, no 4.

— Au 1er juillet : *C. Ateius Capito* et *C. Vibius Postumus*, consuls.

48e *année du règne d'Auguste.*

I. Vie de N. S. Jésus-Christ.

La sainte Famille est toujours fixée à Nazareth.—L'Evangile continue à garder un humble silence sur cette époque de la vie du Sauveur.

Les apocryphes du 5e ou du 6e siècle donnent des détails insignifiants. Il n'en est qu'un que nous reproduisons ici à cause de sa gracieuseté :

« L'enfant Jésus étant âgé de 5 ans jouait sur le bord d'une » rivière, et il recueillait dans de petites rigoles les eaux trou- » bles qui coulaient, et aussitôt elles devinrent limpides et » claires, et elles obéissaient à sa voix. Ayant fait de la boue, » il s'en servit pour façonner 12 oiseaux. Or, c'était un jour » de Sabbat, et beaucoup d'autres enfants étaient là et jouaient » avec lui. Un certain juif ayant vu ce que faisait Jésus, et » qu'il jouait le jour du Sabbat, alla aussitôt et dit à son père » Joseph : « Voilà que ton fils est au bord de la rivière, et il a » façonné 12 oiseaux avec de la boue, et il a profané le Sabbat. » » — Et Joseph vint à cet endroit, et ayant vu ce que Jésus » avait fait, il s'écria : « Pourquoi as-tu fait le jour du Sabbat » ce qu'il est défendu de faire? »— Jésus frappa des mains, et » il dit aux oiseaux : « Allez !... » Et ils s'envolèrent en gazouil- » lant. — Les Juifs furent saisis d'admiration à la vue de ce » miracle, et ils allèrent raconter ce qu'ils avaient vu faire à » Jésus[1]. »

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines, dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Parmi les prodiges arrivés à Rome, Dion cite celui-ci :

« Sous ces consuls, il survint d'horribles tremblements » terre ; — le Tibre entraîna le pont (Sublicius), et rendit pen- » dant 7 jours la ville navigable. — Une partie du soleil s'é- » clipsa ; enfin la famine se fit sentir[2]. »

[1] *Livre de Thomas, l'israélite, philosophe, sur les choses qu'a faites Jésus encore enfant*, ch. 2 ; dans *Apocryphes*, t. I, p. 1148.

[2] Dion, *Hist. Rom.*, l. LV, c. 22 ; trad. franç., t. VII, p. 648.

Voici maintenant les paroles solennelles qui consacraien cette violente saisie :

« Dans le 1er livre de Fabius Pictor (223 ans av. J.-C.), nou
» trouvons les paroles que doit prononcer le grand Pontil
» lorsqu'il *prend* une Vestale. Voici cette formule :

« Pour prêtresse Vestale, qui pratique les rites sacrés, qu
» jouisse des droits de faire la prêtresse Vestale, pour le peupl
» romain et les quirites, afin que cela se fasse selon l'exact
» loi, ainsi, Amata, je te *prends*[1]. »

In libro 1° Fabii Pictoris, quæ verba pontificem maximum dicere oportea quum virginem *capit*, scriptum est. Ea verba hæc sunt : Sacerdotem vestaler quæ sacra faciat, quæ ious (jus) siet, sacerdotem vestalem facere, pro popul romano quiritibusque, utei quae optuma lege fiat, ita te, Amata, capio (Au Gell., *ibid.*).

A. BONNETTY.

[1] Il parait que Amata était le nom de la première Vestale prise par Numa



Exégèse biblique.

L'AUTHENTICITÉ MOSAÏQUE DE L'EXODE

DÉFENDUE CONTRE LES ATTAQUES DU RATIONALISME ALLEMAND [1].

Chapitre V.

Les actes de Moïse devant le Pharaon rentrent dans la catégorie des prodiges; ils ont des analogies naturelles avec la constitution physique de l'Egypte : ils répondent à l'exagération malfaisante des phénomènes naturels à ce pays.

La critique a pris occasion de ce rapport naturel entre les miracles de Moïse et les phénomènes du pays où il les produisit, pour nier que ce fussent des miracles. Pour défendre cette thèse, Eichhorn a écrit son traité *De Ægypti anno mirabili*. Mais, on le voit, le critique confesse en quelque sorte malgré lui le *merveilleux* des faits qu'il s'efforce d'interpréter naturellement; il nous avertit par le titre de son ouvrage qu'il parlera d'un temps de prodiges. Prodiges, en effet, car ils se produisent à la parole de Moïse, un geste lui suffit pour les évoquer, et ils cessent quand il veut qu'ils cessent. Et nous avons plus d'un moyen pour contrôler le caractère extraordinaire de ces actes que Dieu appelle « mes signes et mes » prodiges, אותתי ו מופתי [2]. » Les prêtres égyptiens ou les *chartoumim*, magiciens ou jongleurs, nous en fournissent un qui me semble fort probant ; ils parviennent à imiter quelques-uns des prodiges de Moïse, mais ils ne peuvent les neutraliser et encore moins les faire cesser. C'est la vanité de l'auteur juif, inventeur de toute cette relation, qui prend plaisir à nous présenter ainsi les prêtres égyptiens, dira-t-on. Erreur profonde, car s'il s'agissait de la glorification de Moïse, pourquoi nous représenterait-il, comme pouvant faire cesser toutes les plaies, le roi d'Egypte [3], l'ennemi, le tyran d'Israël? — C'est

[1] Voir le dernier article au N° précédent ci-dessus, p. 107.
[2] *Ex.* VII, 3.
[3] V. *Ex.* VIII, 8 seqq., 24 seqq. ; IX, 27 seqq.

pour glorifier le dieu national, Jéhovah. — Pour glorifier Jéhovah, soit; mais Jehovah n'était pas un dieu national, et l'auteur est loin de le présenter comme tel, ainsi qu'on le voit clairement par les paroles qu'il met dans la bouche de Jéhovah[1] et dans celle du roi d'Egypte[2]. « Qu'on annonce » mon nom sur toute la terre, » dit Jéhovah; et plus loin : « Les Egyptiens reconnaîtront que je suis Jéhovah. » Pharaon, de son côté, proclame que « Jéhovah est le juste. » Tout cela, on en conviendra, s'accorde peu avec l'etroite idée d'une divinité nationale. Puis, remarquez ceci : Etait-ce l'Egypte qui était la terre promise, la terre des Israélites, le royaume proprement dit de Jéhovah? Non; cependant l'auteur fait dire à Dieu : « Je suis Jéhovah au milieu du pays (d'Egypte) אני יהוה בקרב הארץ[3]. » Ainsi le Dieu des Israelites est positivement représenté comme le Dieu de l'Egypte, et les prodiges que l'auteur déroule devant nous ne servent qu'à manifester cette vérité dans tout son jour. Et ici, nous avons du même coup la preuve de l'authenticité de ce récit. Comment? Parce que cette serie d'actes merveilleux prouve une connaissance tellement exacte des choses de l'Egypte que de toute force elle a dû se manifester telle qu'elle est consignée, et dès lors elle a dû être consignée par un témoin oculaire, par Moïse enfin. Un auteur posterieur à Moïse, eût-il eu, pour me servir d'une locution populaire, son Egypte au bout des doigts, n'aurait pas pu composer cette relation si pleine de vie, de mouvement et d'originalité, parce que pour se faire accepter, il se serait vu dans la nécessité d'adapter son récit à l'etat des esprits contemporains. Le sentiment national aurait fait dévier sa plume, les Juifs n'auraient pas voulu se voir ainsi aplatis sous la verge des Egyptiens, et le récit, outre qu'il n'est pas possible à la fiction de prendre les allures de la réalité, n'aurait pas pu conserver une couleur exclusivement locale, exclusivement égyptienne. D'ailleurs, il est certain que les Hébreux, une fois etablis dans le Canaan, et avant même qu'ils ne le fussent, n'avaient plus de l'Egypte que des idées

[1] *Ex.* IX, 16; XIV, 4.
[2] *Ib.* IX, 27.
[3] *Ib.* VIII, 18.

confuses ; le langage qu'ils tiennent dans le désert le prouve assez. Si donc cette relation n'avait été faite par un témoin oculaire, elle n'aurait jamais pu se faire, et pour démontrer cela avec la dernière évidence, examinons les faits qu'elle expose, d'abord dans leur ensemble, puis les uns après les autres.

Les *plaies* sont au nombre de dix ; toutes ont un caractère foncièrement égyptien en ce sens qu'elles se suivent dans un ordre que détermine la nature de l'Egypte et qui, dans d'autres pays, n'aurait pas eu de motif. Or il était essentiel que cet ordre fût ainsi motivé. Dieu voulait prouver au Pharaon que c'était lui qui était le maître de toute cette nature que les Egyptiens divinisaient et adoraient dans leurs brutes. Pour triompher dans l'esprit des Egyptiens de leurs faux Dieux, il fallait donc attaquer ces puissances et les renverser dans leur propre empire, sur le terrain où ils étaient censés dominer. Si Dieu avait fait des prodiges sans connexion avec la nature du pays, les Dieux du pays, ses châtiments qui avaient en vue ces Dieux[1], auraient manqué tout effet; la confiance du Pharaon en ses Dieux serait restée intacte. Il aurait pu croire qu'un pouvoir magique ennemi avait momentanément obtenu un succès en Egypte, et par suite il aurait pu donner à Jéhovah une place dans son Panthéon à côté de Typhon ; mais il n'y aurait certainement trouvé aucun sujet pour reconnaître à ce pouvoir la prépondérance sur les Dieux du pays, il ne se serait pas écrié : « Jéhovah est le juste, moi et mon peuple nous sommes les coupables[2] ! » Et par suite il n'aurait jamais consenti au départ du peuple d'Israël. Or, ce consentement était de tout point nécessaire ; Dieu voulait que le Pharaon, par une humiliation consentie de son orgueil, rendît gloire à la puissance de Jéhovah. Il avait péché par orgueil de ses dieux brutes contre Israël, l'enfant aimé de Jéhovah, et « par où chacun pèche, dit à ce sujet la Sagesse, » il est puni[3]. »

[1] V. *Ex.* XII, 12.
[2] *Ib.* IX, 27.
[3] V. *Sap.* XI, 16, 17.

Maintenant remarquons la succession des plaies. D'abord l'eau du Nil se corrompt au point de faire mourir tous les poissons : d'où il résulte, une quantité innombrable de grenouilles qui, en périssant, infectent l'air, ce qui produit la 3ᵉ plaie, les moucherons, qui, à leur tour, attirent la 4ᵉ plaie, un mélange de toute sorte d'insectes, d'où s'ensuit la 5ᵉ plaie, une épizootie générale, qui engendre la 6ᵉ plaie, une maladie inflammatoire.

La 7ᵉ plaie sort du rapport physique avec les plaies précédentes. Elle commence une nouvelle série qui s'adapte également aux conditions naturelles de l'Egypte, quoique le phénomène d'un violent orage accompagné de pluie et de grêle soit très-rare dans ce pays. Aussi le Pharaon en est-il tellement frappé qu'il se hâte de rendre gloire à Jéhovah. Mais, revenant promptement à son endurcissement, il s'attire la 8ᵉ plaie, les sauterelles, qui semble être la conséquence naturelle de la 7ᵉ plaie en même temps que l'annonce de la 9ᵉ plaie, les ténèbres, qui ont lieu, à un degré moindre sans doute, chaque fois que souffle le *khamsyn* ou *samoum*, vent du sud-est, dont la désolation est suivie par la 10ᵉ plaie, la peste ou une maladie analogue; qui enlève tous les premiers-nés, ce qui ne veut pas dire qu'outre ces premiers nés il n'y eut pas d'autres morts, ni même que *tous* les premiers-nés moururent. En histoire, Moïse ne prend jamais le mot *tout* dans le sens absolu. Cela serait anti-historique, parce que les faits de ce monde, par cela même qu'ils s'accomplissent dans un milieu imparfait, ne comportent pas l'absolu.

Par cet aperçu général des 10 plaies qui, on le conçoit aisément, devaient opérer dans leur ensemble une impression terrible sur des hommes adonnés au culte des Dieux de la nature et qu'ils étaient habitués à regarder comme amis et protecteurs souverains de cette nature; par cet aperçu général on voit déjà ce que nous disions plus haut et ce qu'Eichhorn ne fait pas de difficulté de reconnaître [1], à savoir que l'auteur devait être profondément versé dans la connaissance de la nature de l'Egypte et des mœurs religieuses de ses habitants, et cette connaissance il ne pouvait l'avoir acquise que par de

[1] *Einleit*, § 435.

longues études faites sur les lieux. Maintenant, en examinant son récit en détail, il en ressort cette autre vérité que non-seulement il a étudié l'Egypte en Egypte, mais encore qu'il a été le témoin oculaire et l'agent de ces prodiges.

Les 10 plaies sont précédées d'un signe dont le but est de sonder les dispositions du cœur du Pharaon. Moïse dit à Aaron de jeter son bâton devant le roi d'Egypte et devant ses serviteurs, et ce bâton devient un serpent[1]. Les chartoumim ou jongleurs égyptiens en firent autant. Voilà déjà une preuve évidente que nous lisons un récit contemporain fait par Moïse. Un auteur juif des temps postérieurs, supposé qu'il eût été convaincu à ce point de la puissance de la magie égyptienne, n'aurait pas voulu engager ainsi au désavantage de Moïse le combat entre Jéhovah et les faux Dieux. Il est vrai que le bâton d'Aaron dévore les bâtons des magiciens; néanmoins la première impression a été la plus forte, le Pharaon a vu que ses Dieux peuvent produire le miracle du Dieu de Moïse; dès lors le second fait le touche peu, et le miracle de Moïse demeure impuissant sur le roi. Il y a donc désavantage pour Moïse, et il est assurément permis de croire que cette espèce de défaite qui se produit encore plusieurs fois et qui était sans doute dans le plan de Dieu, afin que le roi gardât son libre arbitre, nuit au succès des actes ultérieurs de Moïse. Mais la gloire de Jéhovah en reçut un éclat infiniment plus grand que si Moïse avait vaincu sans lutte.

On se demandera peut-être, si réellement il a été possible aux magiciens de l'Egypte d'opérer le changement de leurs bâtons en serpents, si Moïse n'a pas été dupe d'une illusion, et si dès lors il n'a pas agi lui aussi par le même agent. Le trompeur est aisément trompé et trouve toujours plus fin que lui. — A cela nous répondons que si Moïse avait trompé et qu'il se fût laissé tromper, il n'aurait pas dit, il n'aurait pas pu dire : « Les jongleurs égyptiens en firent autant par leurs » enchantements. » On le voit; les procédés de ses adversaires ne troublent pas son regard, il y voit clair; il ne nous dit pas sur quelles observations il fonde son jugement, mais la simplicité et la précision de son langage dénotent assez qu'il avait

[1] VII, 10 seqq.

bien observé. Au fond, il importe peu que le changement des bâtons des Egyptiens en serpents soit réel ou tout bonnement un tour de force; l'essentiel pour nous ici est de voir que Moïse savait à quoi s'en tenir là-dessus, et cette connaissance exprimée qu'elle est comme une chose qui va de soi et pour laquelle on n'a pas besoin de fournir des preuves[1], nous garantit la sincérité de l'acte miraculeux de Moïse. Qu'on y réfléchisse. S'il avait trompé lui-même, sa mauvaise conscience lui aurait fait redouter de porter sur l'acte des Egyptiens le jugement qu'il en porte, et en tout cas la voix secrète d'une arrière-pensée se serait manifestée dans ses paroles à son insu.

Le prodige est donc avéré par le caractère du récit, et ce bâton changé en serpent et redevenu bâton sert à Moïse pour opérer ses prodiges. D'abord la première plaie[2] : « Aaron leva » son bâton, frappa l'eau du fleuve aux yeux de Pharaon et aux » yeux de ses serviteurs; alors toutes les eaux du fleuve (furent » changées) en sang. » Voilà un prodige. « Les jongleurs en » firent autant par leurs enchantements, » ce qui fait voir que le mot כל n'est pas pris dans le sens absolu[3]. Il en est de même à la 5e plaie qui ne fit pas mourir *tout* le bétail des Egyptiens, puisqu'il en resta pour subir la 7e plaie et même pour la 10e. Le mot *tout* est donc simplement une manière de parler dans un sens général. De Wette ne s'en est pas aperçu et il prend occasion de ce mot pour signaler ici « une contra- » diction ridicule. » Le ridicule retombe de tout son poids sur la science du professeur de Bâle.

Une observation analogue à celle qui s'applique au mot *tout* doit être faite aussi pour le mot לדם *en sang*. Il n'est pas

[1] Les bâtons des jongleurs égyptiens étaient probablement des serpents engourdis par des procédés que les psylles égyptiens et hindous ont connus de tout temps puisqu'ils les connaissent encore aujourd'hui. Les psylles, dit Dubois-Aymé, engourdissent les serpents *au point qu'on les croirait morts* (*Notice sur le séjour des Hébreux en Égypte* dans la *Description de l'Égypte*, in-fol., t. III, p. 306).

[2] *Ex.* VII, 15, 17, 19 seqq.

[3] כל plurimis locis in S. Scriptura ita stricte accipi, ut non tantum de toto, sed etiam de parte aliqua integra accipiatur (Is. Vossius, *Castigationes ad scriptum Hornii de aet. mundi*, p. 46).

dit qu'il faille le prendre à la lettre; rien n'empêche de l'expliquer par אֲדֻמִּים כַּדָּם rouges comme du sang[1]. Néanmoins le fait est un prodige, car les jongleurs peuvent bien l'imiter, mais non le faire cesser; puis il amène la corruption des eaux du fleuve et la mort des poissons qu'elles contiennent, phénomènes qui n'accompagnent point la colorisation en rouge des eaux du fleuve pendant l'inondation annuelle[2]; elles restent potables, et jamais ce changement de couleur ne fait mourir les poissons. Enfin, le prodige est évident, parce que le phénomène n'arrive pas peu à peu et comme de lui-même, mais soudain et au moment où il avait été prédit par Moïse, lorsqu'Aaron lève son bâton et le fait retomber sur l'eau.

Maintenant pour prouver l'authenticité historique de ce prodige, il y a une manière aussi simple que catégorique, c'est d'examiner le texte qui le relate. Alors on voit qu'il y a dans ce texte des signes qui ne laissent aucun doute sur la véracité de l'auteur et partant sur la réalité du prodige. Tels sont d'abord ces passages : « Les Egyptiens répugneront de » boire l'eau du fleuve; les Egyptiens ne purent plus boire » l'eau du fleuve[3]. » Eh bien, dira-t-on, qu'est-ce que cela prouve?

Mais cela prouve que l'auteur savait que l'eau du Nil était à peu près la seule eau potable en Egypte, ou du moins la seule dont les Egyptiens voulussent boire. Elle leur paraissait délicieuse au delà de toute expression, et nous pouvons citer en exemple les envois réguliers que Ptolémée Philadelphe faisait de cette eau à Bérénice sa fille qui, mariée à Antiochus Théos, résidait au loin, à Antioche[4]. Elle ne pouvait se faire au goût d'aucune autre eau. Cette passion pour l'eau du Nil était partagée par tous les Egyptiens sans distinction et l'est toujours. « Les Musulmans disent, d'après l'abbé Le Mascrier, » que si Mahomet avait bu de cette eau, il aurait demandé à

[1] Cf. III *Reg*. III, 22 seqq.

[2] Girard, *Observ. sur la vallée d'Égypte* dans la *Desc. de l'Eg*. IX, 351. — « Sur les bas-reliefs le dieu Nil peint en *rouge* marque le temps de l'inondation (Champollion, *Lettres pendant son voy. en Égypte*, XIIe Lettre). »

[3] VII, 18, 21.

[4] *Athenee Deipnosophist* lib. II, c. 6.

» Dieu de ne mourir jamais, pour pouvoir en boire toujours[1]. »

Étant empêchés de boire l'eau du fleuve, les Egyptiens, dit l'auteur (v. 24), creusèrent *autour* סְבִיבֹת du fleuve. Sans doute qu'ils pensaient que cette eau qu'ils regrettaient, perdrait, en filtrant à travers le sol, ses qualités nuisibles, puis aussi parce que les puits éloignés du fleuve ne donnent qu'une eau saumâtre[2]. Ce sont là certes encore des traits à noter et qui augmentent la force probante des précédents.

Une preuve non moins péremptoire de l'authenticité du récit est celle du v. 19 : « Il y aura du sang... dans les bois » et les pierres, *in lignis et in lapidibus.* » Quel laconisme d'expression! Un auteur parfaitement familier avec les choses de l'Egypte et sachant cette même connaissance à ceux pour lesquels il écrivait, pouvait seul en rester à cette simple indication. Elle aurait été parfaitement énigmatique pour les Juifs de la Palestine. Nous avons déjà dit ailleurs, ce que l'auteur entend par « les bois et les pierres, » à savoir les vases de bois et de pierres qui servent à clarifier l'eau du Nil et dont tout ménage égyptien est pourvu.

Voyez ensuite comme l'auteur connaît bien l'hydrographie de l'Egypte. Il écrit : « Étends ta main sur les eaux des Egyp» tiens, sur leurs fleuves, leurs fossés, leurs étangs et leurs » rassemblements d'eau (v. 19). » Ces fleuves, נהרת, sont les branches du Nil dans la Basse-Egypte; ces fossés, יארים, sont les canaux[3] qui distribuent l'eau du fleuve dans les terres que l'inondation ne peut atteindre; ces étangs, אגמים, sont les lacs qui sont formés et alimentés par les inondations, et font partie du système d'arrosement de l'Egypte; enfin, ces rassemblements d'eau, כל מקוה מים, comprennent les mares, flaques et autres petites eaux dormantes qui subsistent par ces mêmes inondations[4].

Enfin, la preuve qui achève notre démonstration est celle du v. 15 : Moïse doit se placer en face du Pharaon au bord du

[1] V. Hengstenberg, *Die Büch. Mos.*, 109.

[2] V. Girard, *Observ. sur la vallée d'Égypte*, etc., dans la *Desc. de l'Eg.* IX, 370.

[3] Voir ce mot dans le sens de canaux. *Jes.* XXXIII, 21.

[4] Jomard évalue la superficie des étangs et des lacs à 283 lieues carrées et celle des canaux à 36 l. carrées. V. *Descript. de l'Egypte*, t. IV, p. 90.

Nil, le matin au moment où le roi sort pour aller auprès de l'eau. Pourquoi le Pharaon se rendait-il le matin auprès du Nil? Nous l'avons déjà démontré ailleurs; c'était pour rendre ses hommages au dieu Nil, que les monuments nous représentent fréquemment[1] recevant ces hommages par l'offrande d'une coupe de vin. Répétons-le ici : la circonstance que le Pharaon reçoit l'annonce que le vrai Dieu frappera le faux Dieu au moment où il se rend auprès de ce Dieu est une preuve irrécusable du caractère religieux de sa sortie matinale. L'intention est trop visible : Jéhovah, pour rendre l'acte de sa toute-puissance plus sensible pour le cœur du Pharaon, choisit pour lui en donner avis l'instant où le roi va mettre sa confiance en son idole. Ici encore, Moïse atteint aux limites de l'art en laissant parler les faits par leur contraste. Il ne lui vient pas à l'idée de rien expliquer; il pose les faits, certain qu'il est que la signification de l'acte du Pharaon est comprise par ceux au milieu desquels et pour lesquels il écrit sa relation. Il y a là un signe de bonne foi tellement frappant; qu'on affirme l'authenticité de ce récit comme on affirme la lumière du jour.

La vérité historique de la première plaie se prouve donc pleinement par le texte même; voyons la deuxième.

Quiconque reconnaît la réalité de la première plaie, cette seconde, les grenouilles, ne peut offrir aucune difficulté. Les grenouilles sont abondantes déjà en tout temps dans les eaux du Nil; le texte ne le cache pas[2], et les voyageurs l'assurent[3]. Quoi d'étonnant alors que la multitude en augmentât prodigieusement par la corruption des eaux? Cela devait être. Mais ce qui donne à cette augmentation le caractère du prodige, c'est que les grenouilles montèrent du fleuve et couvrirent le pays à l'instant même où Aaron étendit sa main sur les eaux, et qu'elles rentrèrent dans le fleuve au moment précis où Moïse l'avait dit.

Ce prodige est-il authentique? Il n'y a aucun doute et c'est encore le texte qui nous en fournit la preuve certaine. D'abord

[1] V. Champollion.
[2] *Ex.* VIII, 5, 7.
[3] Hasselquist, *Voy. en Pal.*, p. 254; — Sonnini, *Voy. dans l'Egypte*, III, 365.

l'auteur convient franchement que les grenouilles sont abondantes dans le Nil ; puis, que les jongleurs égyptiens surent fort bien opérer le même prodige et faire remonter les grenouilles sur le pays d'Egypte. Il est vrai qu'ils se trouvèrent embarrassés pour les y faire rentrer. Néanmoins cette rentrée à la volonté de qui s'effectue-t-elle? Est-ce à la volonté de Moïse? Qui le croirait! C'est à la volonté du Pharaon ; oui, c'est au Pharaon, à l'ennemi qu'il combat que Moïse donne la gloire d'avoir délivré l'Egypte de la deuxième plaie[1]. J'espère que voilà un trait de sincérité plus que suffisant pour nous garantir la vérité historique de cette plaie. Que celui qui voudrait encore s'inscrire en faux contre un tel texte, produise ses preuves. Nous les attendrons toujours.

La 3e plaie sont les moucherons, כִּנִּם. Cette plaie serait encore moins extraordinaire que la précédente, car les moucherons, comme nous le voyons par Hérodote[2], par Melch. Hartmann[3], par Sonnini[4] et par nombre d'autres voyageurs furent de tout temps une plaie pour l'Egypte. Mais ce qui fait voir que cette plaie fut un prodige, un vrai prodige, c'est le témoignage même des jongleurs qui ne purent l'imiter et qui avouèrent qu'il y avait là le doigt de Dieu[5]. Direz-vous que l'auteur a inventé ce témoignage pour nous en imposer? Non, cela n'est pas possible, pour peu qu'on veuille réfléchir que l'auteur a rapporté que les chartoumim purent imiter les trois signes précédents, beaucoup plus difficiles en apparence que celui-ci. Pour quelle raison, je vous prie, serait-il menteur ici? J'ai beau chercher, je ne puis en trouver aucun motif. Attendons que nos adversaires nous en indiquent un; puis nous verrons.

La 4e plaie est désignée par le mot *Arob*, עָרֹב, qu'on traduit par « mélange de vermine ou d'insectes. » Les LXX rendent ce mot par κυνόμυια, mouche de chien. Toutefois il faut qu'il y ait eu encore d'autre vermine avec celle-là, car le texte dit :

[1] *Ex.* VIII, 5, 6.
[2] *Herod.* II, 95.
[3] *Das Pasch. Ægypt.*, p. 250.
[4] *Voy. dans l'Egypte*, I, 246.
[5] *Ex.* VIII, 14, 15.

« La terre dépérit à cause de cet *Arob* (v. 20). » Les mouches seules n'auraient pas pu produire cet effet. Le targum d'Onkélos, qui a du moins une valeur traditionnelle, parle en effet d'une multitude d'animaux nuisibles de tout genre.

Ce signe, *haoth hazeh* (v. 19), a cela de remarquable qu'il est est annoncé au Pharaon comme l'avait été le premier, à savoir de bon matin au moment où il sort pour rendre ses hommages au Nil. Pourquoi cela? Sans doute, afin de remettre devant l'esprit dur à comprendre de ce Pharaon l'inanité du Dieu auquel il s'obstine d'avoir recours. Tout autre moment devait sembler moins propre pour l'éclairer sur l'inutilité de la lutte qu'il soutenait. Jéhovah choisit l'instant où le roi est devant son idole; le vrai Dieu se place à côté du faux dieu, pour que l'Egyptien voie bien la différence qui existe de l'un à l'autre, et qu'il choisisse librement la meilleure part. Le roi persistant dans l'orgueil de la nature, c'est cette nature qui va continuer à le frapper sur un signe de son maître, et cette fois d'une manière si terrible que le roi crie grâce et qu'il consent au départ d'Israël[1]. Cependant sa conversion n'est pas sincère, et une fois le fléau éloigné, il revient à sa nature.

La critique impartiale peut-elle prouver l'authenticité de ce 4e prodige; car c'est bien un prodige : le fléau disparaît à la voix de Moïse et cela d'une manière si absolue qu'il n'en resta pas trace לֹא נִשְׁאַר אֶחָד (v. 27); je demande : la critique peut-elle prouver l'authenticité de ce prodige? Assurément, le texte qui le relate en fournit un moyen infaillible, et ce moyen est dans le v. 22. Le Pharaon dit à Moïse et à Aaron qu'il permet aux Israélites de sacrifier dans le pays. Moïse lui répond que cela ne se peut « car nous sacrifions à Jéhovah notre Dieu ce qui est en horreur aux Egyptiens. Si nous sacrifions aux yeux des Egyptiens ce qui leur est en horreur, ne nous lapideraient-ils pas? » Voilà ce que nous appelons la preuve infaillible de la vérité historique de tout ce récit. En effet, il en résulte que l'auteur avait une connaissance exacte du culte de sacrifice égyptien qui défendait sous peine de mort de sacrifier un animal réputé immonde[2]. Or, aux yeux des

[1] VIII, 24.
[2] *Herod.* II, 38. Cf. 45.

Egyptiens tous les animaux que sacrifiaient les Israélites devaient être immondes, parce qu'ils omettaient ces mille précautions au moyen desquels, avant de sacrifier un animal, les Egyptiens s'assuraient qu'il était dans toutes les conditions de pureté qu'exigeait leur loi religieuse. Moïse avait donc raison de craindre pour les siens le fanatisme des Egyptiens, et ce colloque avec le Pharaon est la preuve de la véracité de son récit.

La 5e plaie est une espèce d'épizootie. Il semble qu'il n'y ait rien dans le texte qui nous permette de prouver son authenticité historique par lui-même. Ce serait fâcheux. Que le pays de Gessen fut épargné, que le Pharaon y envoya pour constater le fait, on comprend que ce pourraient être là des allégations de l'auteur qui, si rien ne venait les corroborer, ne seraient d'aucun poids aux yeux de la critique. Heureusement qu'il y a un mot, un seul mot dans le texte qui est un signe d'autant plus certain de l'authenticité du récit qu'il réclame et par lui-même et par la position que l'auteur lui a donnée. Ce mot c'est *sousim*[1], les chevaux, placés en tête de la liste des genres d'animaux qui doivent périr par la plaie[2]. Il ne faut pas venir nous dire que c'est le hasard qui a fait tomber le mot *chevaux*, le premier du style de l'auteur; nous connaissons assez cet auteur pour ne rien donner au hasard avec lui. En tout cas, il faudrait prouver ce hasard, ce qui serait une tâche fort embarrassante, attendu que le hasard aurait joué à l'auteur le même tour encore ailleurs, à savoir Genèse XLVII, 17. Nous maintenons donc le texte tel quel, et alors son authenticité historique est irréfragable, ce qui, en bonne critique, entraîne la vérité subjective du fait qu'il relate. On sait, en effet, que les chevaux étaient une des principales richesses de l'Egypte[3]. Un auteur postérieur et qui aurait forgé le Pentateuque aurait bien pu savoir cela, mais il n'aurait pas pu attacher à ce détail l'importance que Moïse né et élevé en

[1] Mot perse, évidemment. « Cette terre perse... riche en chevaux, » dit un texte cunéiforme de Persépolis (V. Oppert, *Inscript. des Achém*, p. 227).

[2] *Ex.* IX, 3.

[3] V. Michaelis, *Gesch. der Pferdezucht in Palest.*, Anhang zum III, T. des Mos. Rechts.

Egypte y attache spontanément en quelque sorte ; un tel auteur, né et élevé en Palestine, aurait nommé d'abord, et par la même raison que Moïse nomme d'abord les chevaux, les animaux qui constituent la richesse d'un peuple pasteur, le gros bétail et le menu bétail, précisément ce que l'auteur de notre récit nomme en dernier lieu, et cela parce qu'il était égyptien. Le récit de la 5e plaie est donc authentique, et dès lors la circonstance qu'il relate que le Pharaon fit constater que pas une seule pièce de bétail ne périt en Gessen (IX, 6) où paissaient les troupeaux d'Israël, devient une preuve péremptoire que la plaie sévit en Egypte pour une cause religieuse, d'où il suit que son caractère était celui du prodige.

La 6e plaie, une maladie inflammatoire éclatant en pustules[1], paraîtrait, en considération du pays où elle se produisit, n'être susceptible d'aucun caractère extraordinaire ; elle était et est encore habituelle à l'Egypte, et l'auteur le savait fort bien, car au Deutéronome XXVIII, 27, il nomme cette maladie les ulcères d'Egypte. Toutefois, il n'y a pas « éruptives en ampoules ou pustules, פֹּרֵחַ אֲבַעְבֻּעֹת. » Il paraît donc que cette plaie était une variété plus maligne de la maladie endémique, déjà très-mauvaise; les hommes ne purent se tenir debout et ce trait est à noter, car ces hommes étaient les chartoumim ou magiciens, et c'est *devant Moïse* qu'ils ne purent se tenir[2]. Il y a là une indication spontanée du caractère étrange de cette maladie. Notre sentiment au sujet de cette remarque peut certainement se justifier, mais à ceux qui ne le partageraient pas nous ferons remarquer que l'ensemble des actes au milieu duquel s'encadre cette 6e plaie étant sans contredit un prodige des mieux caractérisés, chacune de ses parties participe nécessairement de ce même caractère, alors même que, considérée isolément, elle paraîtrait toute naturelle.

Toutefois nous n'en sommes pas réduit pour toute preuve à cette déduction qui cependant nous semble irréprochable;

[1] *Ex.* IX, 9 seqq.
[2] *Ib.*, v. 11.

la plaie se présente à la suite d'un acte qui fait ressortir le prodige en même temps qu'il prouve l'authenticité du récit : c'est le procédé dont se servirent Moïse et Aaron pour faire éclater cette maladie. Moïse et Aaron, dit le texte, prirent leurs deux mains pleines de suie de cheminée et la jetèrent vers le ciel aux yeux du Pharaon [1]. Elle forma une poussière sur tout le pays d'Egypte et à l'instant la plaie se déclara. Eh bien, il y avait un acte semblable qui, dans certaines contrées de l'Egypte, faisait partie du culte typhonique. La différence, et c'est plus encore cette opposition dans le sens de l'acte lui-même qui constitue un des titres les plus solides de l'authenticité de notre récit, la différence consistait en ce que répandre certaines cendres en l'air, était pour les Egyptiens un acte de purification, tandis que ce même acte chez Moïse, a un sens diamétralement opposé, il doit répandre l'infection. Pourquoi cet acte est-il ainsi détourné de sa signification habituelle? pourquoi appelle-t-il la maladie au lieu de la dissiper comme le croyaient les Egyptiens [2]. Evidemment, parce que Moïse, adorateur du vrai Dieu, veut faire sentir par là aux Egyptiens que les actes de leur culte idolâtre opèrent devant Jéhovah le contraire de ce qu'ils en attendent dans leur fausse confiance. Dieu combat et châtie le démon avec ses propres armes; c'est de la meilleure guerre.

Ainsi, il y a encore dans ce récit une connaissance des choses religieuses de l'Egypte qui en place la vérité historique au-dessus de tout soupçon, et dès lors nous pouvons passer à la 7e plaie.

Avec la 7e plaie commence, nous en avons déjà fait la remarque, une autre série de signes, et le texte le fait assez comprendre par le discours qui en précède la manifestation. Le caractère de prodige de cette plaie ressort du récit avec toute la netteté désirable. Les orages, la grêle et la pluie ne sont pas précisément inconnus en Egypte; ils y sont rares seulement, et dans la haute Egypte ils sont si rares qu'Hé-

[1] IX, 8, 10.

[2] Voy. Plutarch. *De Iside et Osir.* Oper. II, 380 Guil. Xylandro interpr. Cet acte de livrer des cendres au vent se faisait publiquement (*hoc palam actum est*), comme dans notre récit.

rodote rapporte le fait d'une pluie à Thèbes, sous le règne de Psamménite, au temps de Cambyse, comme un prodige [1]. « Car, dit-il, il ne pleut jamais dans la haute Egypte, et il y » plut alors. » Il y a certainement de l'exagération dans ce » jamais, » ou plutôt c'est une manière de parler, car Jomard se borne à dire que l'état de l'atmosphère dans la haute Egypte est *presque* invariable. C'est avec l'observation du savant géographe que s'accorde aussi notre texte; il fait clairement entendre que les phénomènes dont il parle se voient en Egypte, et cette bonne foi est une présomption bien forte en faveur du caractère particulier de la plaie qu'il décrit. » Il » y eut de la grêle et du feu mêlé au milieu de la très-forte grêle, » telle qu'il n'y en eut point de semblable en Egypte depuis » qu'elle était devenue un peuple [2]. » Ainsi il n'y en eut point de semblable en Egypte; donc, il y avait de ces phénomènes en Egypte, seulement ils étaient d'une intensité beaucoup moins grande que celui qui constituait le prodige. Le fait de la pluie « par torrents avec tonnerre et éclairs, » dans la haute Egypte, est attesté aussi par Champollion qui y était [3].

Cette remarque, qui nous révèle que la 7e plaie fut réellement un prodige, acquiert toute sa force par l'authenticité du récit, authenticité que plusieurs passages du texte rendent irréfragable. C'est d'abord le v. 19, où il est dit : « Et mainte- » nant envoie, fais rassembler ton bétail et tout ce que tu as » au champ. Tout homme et tout animal qui sera trouvé au » champ et qui ne sera pas ramené à la maison, la grêle tom- » bera sur eux, et ils mourront. » Ainsi le bétail se trouva au champ lorsque l'orage éclata, et c'est ce qui a précisément lieu en Egypte dans les premiers mois de l'année et jusqu'au mois d'avril [4]. Mais comment contrôler la véracité de ce passage? Comment savoir que la plaie éclata à l'époque précitée? Par un autre qui se trouve plus loin, aux v. 31, 32 : « Le lin et l'orge furent abbatus, car l'orge était en épis et le » lin était en tuyaux. Le froment et l'épeautre ne furent point

[1] *Herod.* II, 10.
[2] *Ex.* IX, 24.
[3] *Lettres écrites pendant son voyage en Egypte*; XIIe Lettre, p. 83.
[4] V. Champollion à l'endroit précité ; Carsten Niebuhr, *Reisebeschr.* I, 142.

» abbatus, car ils sont tardifs. » Or, l'orge est récolté en avril ainsi que le lin [1], quand le froment est encore vert, puisqu'il n'est récolté qu'au mois de mai. Donc, le bétail, ainsi que le dit le récit, était effectivement encore au champ, et cette indication, contrôlée comme elle l'est par l'autre, en rendant évident que l'auteur était familier avec les choses agricoles de l'Egypte, imprime à son récit un cachet d'authenticité tellement net qu'il n'y a pas moyen de le nier.

La 8e plaie, les sauterelles, est un fléau trop commun en Egypte pour qu'on pût le prendre pour un prodige, si on ne voyait par le texte : 1° qu'il s'agit ici d'une espèce toute particulière de sauterelles ; 2° qu'il y en eut une quantité telle qu'on en n'avait jamais vue ; 3° que le fléau s'abattit sur le pays au moment précis que Moïse avait prédit [2]. Voilà les trois signes qui démontrent que cette plaie fut comme les précédentes, un vrai prodige ; puis la réalité historique nous en est garantie par l'authenticité du récit. Cette authenticité demeure évidente quand on considère que les sauterelles arrivent et disparaissent par un agent naturel, le vent, qu'elles arrivent par le vent d'est, רוּחַ קָדִים, et qu'elles disparaissent par le vent d'ouest, רוּחַ יָם [3]. Échhorn [4] veut que les sauterelles arrivent toujours—*immer*—en Egypte de l'Ethiopie, du midi ; mais cela est en contradiction formelle avec les faits observés sur les lieux, [5] qui nous montrent les sauterelles venant de l'est. Bohlen aussi veut que l'auteur fasse erreur ici, et il s'en fait un argument contre l'authenticité du texte. Il est vrai que la direction exacte du vent qui amène les sauterelles est la direction sud-est, mais la langue hébraique, Bohlen l'oublie et nous l'avons dit déjà ailleurs, n'a des désignations que pour les quatre points cardinaux, et dès lors il est tout naturel que l'auteur dise est pour sud-est, d'autant plus que c'est l'Arabie principalement qui fournit les sauterelles et que l'Arabie est

[1] Melch. Hartmann *Das Pasch. Ægypt.*, 207. — Girard, *Mémoire sur l'Agriculture*, etc., *de l'Egypte* dans la Desc. de l'Eg., VI, 515, 540.

[2] V. X, 4 seqq., 13 seqq.

[3] V. 13, 19.

[4] *De Ægypt. anno mirab.*, p. 26.

[5] V. Denon, *Voy. dans la Haute-Egypte* ; — Paulus, *Neu. Repert.*, I, p. 67.

à l'est de l'Egypte [1]. Ce n'est pas à dire pour cela que les sauterelles ne viennent en Egypte, aussi avec d'autres vents; nous voulons seulement faire voir que ce que le texte dit est très-exact, et cet exactitude est assurément une preuve excellente qu'il est authentique.

Il n'y a aucun fait extérieur dans le récit de la 9e plaie, les ténèbres, qui puisse servir de critérium pour constater l'authenticité du récit de la même manière que nous l'avons fait jusqu'ici. Cependant le prodige n'en est pas moins réel. Les enfants d'Israël étaient dans la lumière pendant les trois jours que les Egyptiens restaient plongés dans les plus épaisses ténèbres. Voilà le prodige. Mais, objectera-t-on, c'est l'auteur qui le dit; comment savoir s'il dit vrai? Nous répondrons qu'on peut le savoir par une preuve bien simple et qui consiste dans l'observation pratique, qu'un homme qui a toujours dit la vérité, et nous l'avons constaté pour notre auteur, ne se mettra pas tout à coup à dire un gros mensonge, et un mensonge ridicule par-dessus le marché. Ne serait-ce pas en effet un gros et ridicule mensonge, que celui de nous dire que tout un pays est resté pendant trois jours enveloppé dans une obscurité complète, et que le pays tout à côté ne s'en est point ressenti pour lui-même? J'ose dire qu'aucun homme n'est assez perdu de sens pour inventer un pareil événement, ou du moins que celui qui serait assez hardi pour l'oser, emploirait quelques petites précautions de langage qui, destinées à masquer la fourberie, ne serviraient du reste qu'à la mieux trahir aux yeux perçants de la critique. Eh bien, qu'on nous montre dans ce court et substantiel récit un artifice de langage quelconque. Le voici : « L'Eternel dit à Mosché : étends ta main vers le ciel, qu'une obscurité soit sur le pays d'Egypte, et que l'obscurité soit palpable. Mosché étendit sa main vers le ciel, il y eut une obscurité profonde dans tout le pays d'Egypte pendant trois jours. Ils ne se virent pas l'un l'autre, et personne ne se leva de sa place pendant trois jours; mais pour les enfants d'Israël il y eut de la lumière dans leurs demeures [2]. »

[1] Hartmann, *l. cit.*, p. 249.
[2] *Ex.* x, 21-23, trad. Cahen.

Quel langage net et assuré ! C'est ainsi qu'écrit la vraie histoire. Evidemment, l'auteur est tellement certain du fait qu'il est à mille lieues de penser qu'on pourra jamais songer à le contester. De Wette avec son « invraisemblable *unwahrschenlich*, » lui aurait paru sans doute un prodige de ténèbres plus fort encore que celui qu'il décrit.

Du reste, le fait, comme nous l'avons déjà dit, trouve son analogue dans l'obscurité que produit, à un degré plus ou moins fort, le vent du désert chaque fois qu'il souffle avec violence. Il y a là-dessus les témoignages unanimes des Voyages, entre autres celui de Du Bois-Aymé qui dit : « Lorsque le » Khamsyn souffle, le soleil est d'un jaune livide, sa lumière » est voilée et l'obscurité augmente quelquefois au point que » l'on se croirait dans la nuit la plus sombre, ainsi que nous » l'avons éprouvé vers le milieu du jour à Qené, ville du » Sa'yd [1]. »

Cette plaie, comme toutes les autres, a donc son analogue dans la nature de l'Egypte ; néanmoins, il reste prouvé, par chaque ligne du récit, qu'elle fut un prodige.

Nous arrivons à la dixième et dernière plaie, la mort subite de tous les premiers-nés. Que le mot כל ne doive pas être pris ici dans le sens littéral, c'est ce dont le texte nous avertit quand il dit : « Pas de maison où il n'y eut un mort [2]. » Il est impossible de supposer qu'il y ait eu un premier-né dans toutes les maisons ; puis, il va de soi qu'il y avait des maisons sans enfants. L'auteur parle donc d'une manière générale, ce dont la vérité du récit ne souffre aucune atteinte. Elle conserve pleinement, au contraire, le caractère extraordinaire que le texte lui attribue longtemps à l'avance et dont il énonce le motif [3]. Cette plus grande de toutes les plaies vint frapper l'Egypte au moment prédit et après que Jehovah eut en quelque sorte épuisé le trésor de sa justice sur le roi en-

[1] V. *Descript. de l'Egypte*, t. III, p. 307. — Voy. dans le *Moniteur* du vendredi 11 mai 1860, une note datée d'Alexandrie, où l'on parle aussi de l'effet du Hamsin. Il remplit de son souffle brûlant toute l'atmosphère d'un « brouillard si épais qu'il est impossible de distinguer les objets. »

[2] *Ex.* XII, 30.

[3] Voir IX, 15, 16.

durci. De même donc qu'il y a action directe de Dieu dans la manifestation des faits qui précèdent cette plaie, de même il y en a aussi dans celle-ci. La critique sincère et éclairée, nous l'avons montré, est amenée par tout le contenu du texte à rendre hommage au caractère extraordinaire des châtiments qui aboutissent à la mort des premiers-nés; donc, elle ne peut s'incliner qu'avec le même respect devant cette mort, מַכָּה [1], dernière.

Cependant regardons le récit de près; voyons s'il est authentique. Tout d'abord je suis frappé de ce passage: « L'homme Moïse était très-considéré dans le pays d'Egypte [2]. » La critique hostile qui invoque le passage des Nombres XII, 3 contre l'authenticité mosaïque du Pentateuque, ainsi que nous l'avons vu en son lieu, n'a pas osé se prévaloir de celui-ci. Cela est significatif. En effet, tout disposé qu'on soit à fermer les yeux devant des choses qu'on n'aime pas à voir, quelquefois cependant cela est impossible, et il paraît que nos adversaires se trouvent dans ce cas devant le passage précité. Il y a ici l'énoncé d'un fait qui justifie tout ce qui précède; ces deux choses se tiennent étroitement, et voilà pourquoi on ne saurait mettre en doute l'authenticité de ce passage. Mais le reconnaître authentique, c'est avouer aussi, si on tient à être conséquent, que ce qui motive ce passage est également authentique, car Moïse ne pouvait être « très-considéré dans le pays d'Egypte, aux yeux des serviteurs de Pharaon et aux yeux du peuple, » s'il n'avait accompli de grandes choses au su et à la vue de tout le monde. Or, ces grandes choses quelles sont-elles, sinon les dix plaies? L'histoire connait-elle d'autres grandes actions que Moïse aurait faites en Egypte? — Non, assurément. — Donc, la chose est entendue, et notre démonstration de la vérité historique des dix plaies peut se terminer ici.

C. Schœbel.

[1]. C'est le Pharaon qui désigne par ce mot l'une des plaies, la 8e (*Ex*. x, 17).
xi, 3.

Linguistique et Ethnographie.

QUELS ÉTAIENT LES SAUVAGES

Que rencontra Jacq. CARTIER sur les rives du Saint-Laurent?

Quelques auteurs ont pensé que les sauvages que rencontra Jacq. Cartier à Stadaconé et à Hochelaga, étaient de race *algonquine*. C'est là une erreur que démontre la seule inspection des mots sauvages dont le célèbre navigateur nous a conservé le vocabulaire. Ce vocabulaire peu considérable, il est vrai, mais pourtant bien précieux, comprend deux listes de mots, la liste qu'il dressa dans son 1er voyage aux environs de *Stadaconé*, et celle des mots que dans son 2e voyage, il put recueillir en remontant le fleuve Saint-Laurent jusqu'à *Hochelaga*.

Or les mots renfermés dans ces deux listes, appartiennent: 1° A une même langue; 2° cette langue n'est pas la langue algonquine.

Ces deux points sont faciles à établir:

I. La langue parlée à *Stadaconé* et même en bas de cette capitale, savoir aux quatre *demeurances* mentionnées par parties sous les noms de *Ajoasté, Starnatam, Tailla* et *Satadin*, était la même langue que parlaient les sauvages d'*Hochelaga* et des diverses bourgades situées sur les bords du fleuve entre cette dernière place et le village de Stadaconé, telles que *Tequenonday, Hochelay* et autres que cite Cartier dans le rapport de son 2e *voyage*.

En effet, dans l'une et l'autre liste, nous trouvons des mots semblables et ayant la même signification, en voici quelques-uns:

1re Liste:	2e Liste:	
Akonazé,	Aggonzi,	*la tête.*
Ochedasco,	Onchidascon,	*les pieds.*
Hontasco,	Ahontascon,	*les oreilles.*
Igata,	Hegata,	*les yeux.*
Atta,	Atha,	*des souliers.*
Asogne,	Addogne,	*un hachot.*

Tous ces mots que nous transcrivons avec un soin, on peut dire scrupuleux, de l'édition de Québec, 1843, et en regrettant de n'avoir pas sous la main le manuscrit original de l'auteur lui-même, tous ces mots, disons-nous, appartiennent manifestement à une même langue; les légères différences qui peuvent se trouver entre les mots des deux listes ne doivent s'expliquer autrement que par l'extrême difficulté que l'on éprouve toujours, quand il faut saisir par le simple son de la voix, des mots appartenant à une langue complétement inconnue. Cette raison acquiert une force toute spéciale, quand il s'agit, comme dans le cas présent, d'une langue sauvage; nous parlons ici par expérience et en appelons avec assurance au témoignage de ceux qui, comme nous, ont travaillé auprès des sauvages, et ont appris quelqu'une des langues de ces peuples.

C'est ainsi que doivent s'expliquer ces petites variantes, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'hypothèse d'une différence de *Dialectes*, ou bien d'invoquer le phénomène ordinaire du changement des *idiômes*.

Nous concluons donc en 1er lieu qu'au temps de leur découverte, les sauvages habitant les rives du Saint-Laurent, parlaient une seule et même langue.

II. Cette langue n'était pas la langue *algonquine*.

En effet, sur près de 60 mots que renferme la 1re liste, et sur plus de 100 contenus dans la 2e, il n'en est aucun qui ait la physionomie tant soit peu algonquine, à l'exception de 4 seulement, sur lesquels encore, nous pensons qu'il est nécessaire de faire des réserves.

Voici ces 4 mots :

Achesco,	*une épée.*
Amigoua,	*des chemises.*
Sahe,	*fèves.*
Cacacomy,	*pain.*

Le premier de ces mots, *achesco*, nous paraît être le seul pouvoir appartenir sans conteste à la langue algonquine, *ajaweckk*, épée, sabre.

Le 2e, *amigoua*, pourrait bien être algonquin ; mais en ce

cas, il ne signifierait pas *chemises*, mais serait le pluriel de amik, *castor*, et encore faudrait-il dire *amikwak*.

Toutefois, nous voulons bien accorder que ce mot est algonquin, attendu qu'au temps de la découverte, les *chemises* des sauvages n'étaient réellement autre chose que des peaux de castor.

Le 3e mot, *sahe*, peut être revendiqué par les *Iroquois*, à aussi juste titre que par les *Algonquins*, les premiers appelant *saheta* ce que les derniers nomment *saï*, et avec d'autant plus de raison que la finale *ta* iroquoise ne fait point partie de la racine primordiale.

Enfin le 4e, soit qu'on adopte l'orthographe de la 1re liste : *cacacomy*, soit qu'on préfère celle de la 2e, *canacony*, ne saurait signifier *du pain*, dans la langue algonquine. Y a-t-il en effet quelque rapport entre le mot *pakwyïgan* des algonquins et les deux synonymes que donne ici Cartier? Et ne semble-t-il pas plus naturel de ranger au nombre des mots *iroquois* le mot CANA*cony* dont les deux 1res syllabes se retrouvent dans KANA*tarok*, mot qui, en langue iroquoise, signifie *pain?*

Et pourtant nous concédons encore volontiers à la langue *algonquine* le mot *canacony*, à condition néanmoins qu'on nous permette de changer l'interprétation de Cartier, en substituant au mot *pain* le mot *biscuit*, lequel se dit *anakona*, en algonquin.

Or, tout en accordant que le mot *canacony* et les trois mots précédents sont *algonquins*, nous ne nous croyons pas moins en droit de conclure en 2e lieu, que les sauvages habitant, à l'époque de Jacques Cartier, les rives du Saint-Laurent, n'appartenaient point à la famille *algonquine*. Il est facile, en effet, d'expliquer comment ces quatre mots algonquins ont pu se trouver ainsi mêlés dans le vocabulaire de Jacq. Cartier au milieu d'un grand nombre d'autres mots d'une langue entièrement différente. Il suffit pour cela de supposer que le sauvage qui a fourni ces 4 mots au dictionnaire de notre illustre marin, était un algonquin prisonnier de guerre et ne sachant pas encore la langue du pays où il avait été amené captif.

Le point important est de savoir maintenant à quelle langue appartiennent sinon tous, au moins la plupart des autres mots contenus dans les deux listes.

Nous dirons, sans balancer, qu'ils appartiennent à la langue *iroquoise*.

En effet, reprenant les 6 mots que nous avons cités plus haut, comparons-les avec l'*Iroquois* tel que nous le parlons aujourd'hui, et nous aurons les équations suivantes :

Listes de J. Cart. :	Iroquois moderne :	Trad. exacte :
Akonaté, Aggonzi,	Akenontsi,	*ma tête.*
Ochedasco, Onchidascon,	Ositakon,	*aux pieds.*
Hontasco, Ahontascon,	Ohontakon,	*aux oreilles.*
Igata, Hegata,	Okahra; oka, okata,	En composition *œil.*
Atta, Atha,	Ahta,	*souliers.*
Asogné, Addogne,	Atoken,	*hache.*

Nous bornant à ces exemples, nous pourrions, ce nous semble, tirer déjà notre conclusion et regarder comme une vérité démontrée, que la langue parlée à Stadaconé, à Hochelaga et autres lieux voisins ou intermédiaires, était la langue *iroquoise*.

Mais nous pouvons ajouter de nouveaux exemples aux premiers ; ainsi :

Sur les 10 premiers noms de nombre dans la langue des sauvages que rencontra J. Cartier, 6 au moins sont encore employés dans la langue *iroquoise* d'aujourd'hui, les voici :

Langue ancienne :	Iroquois moderne :	
Secada,	Enskat ou Enskata,	1
Tigneni,	Tekeni,	2
Hasché,	Asen,	3
Ouiscon,	Wisk,	5
Addegué,	Satekon,	8
Assem,	Wasen (en composition).	10

Ceci parle aux yeux, et en présence de ce tableau, il est impossible de ne pas reconnaître l'identité des deux langues.

Mais, afin de compléter notre démonstration, et pour dé-

truire jusqu'à l'ombre même du doute, nous allons citer les mots *algonquins* qui correspondent aux différents mots qui nous ont déjà servi ou qui nous serviront d'exemples.

Ce nouveau parallèle ne peut manquer de produire l'évidence dans les esprits même les plus prévenus.

Ainsi 1° pour les mots déjà cités, nous aurions en algonquin :

Nictikwan,	*ma tête.*	Pejik,	1
Ositing,	*aux pieds.*	Nij,	2
Otawakang,	*aux oreilles.*	Niswi,	3
Ockinjik,	*œil.*	Nanan,	5
Makisin,	*souliers.*	Niewaswi,	8
Wâkakwat,	*hache.*	Mitaswi,	10

Il serait superflu de faire ici des commentaires, la chose est par trop évidente, il n'y a pas le moindre rapport entre ces mots et ceux de Jacq. Cartier.

Mais 2°, nous pouvons citer encore d'autres exemples.

Ainsi le mot *canada*, aujourd'hui aussi bien qu'autrefois, signifie en iroquois *ville, village* (kanata).

Qu'ont les algonquins à opposer au mot kanata ? Ils lui opposent : *Otenaw !*

Jacques Cartier observe que *Donnacona* était seigneur ou *agouhana* : or ce mot *agouhana* n'est autre que le mot Iroquois rakowanen, *chef*, mot que les Algonquins traduisent par *okima* ou par *kijeinini*, les Abénaquis par *sanguima*, les Montagnais par *sagamo*.

Comparez encore les mots suivants :

Vocabulaire de Cartier :	Iroquois :	Algonquin :	Signification en français :
Asquenondo,	Oskenonton,	Wawackeci,	*chevreuil.*
Aïonnesta,	Aionnhesta,	Micewe,	*cerf.*
Ahénca,	Ahènna,	Mitigwâb,	*arc.*
Canocha,	Kanonsa,	Mikiwam,	*maison.*
Cohena,	Kawenn,	Minitik,	*île.*
Quatgathoma,	Takatkatho,	Kijikabamicin,	*regarde-moi.*
Kenhia,	Karonhia,	Wakwi,	*ciel.*
Kenïon,	Kentsion,	Kikons,	*poisson.*
Adde,	Iohahate,	Mikanawan,	*il y a un chemin.*
Annedda,	Oneta,	Chingwak,	*pin.*

Ceux qui ont prétendu qu'Hochelaga était un village algonquin, nous objecteront peut-être, que Cartier n'ayant passé là que quelques heures, n'a pu prendre aucune notion de la

langue de cette peuplade, et, par conséquent, que les mots de la 2e liste aussi bien que ceux de la 1re, appartiennent seulement à la langue de Stadaconé et de ses environs.

Nous leur répondrons : Vous ne pouvez disconvenir que la langue de Stadaconé était la langue *iroquoise*; donc, vous devez admettre qu'on parlait cette même langue à Hochelaga.

En effet, plus Cartier s'avance vers cette dernière bourgade, et plus il semble qu'il s'enfonce en pays *iroquois*. Car les noms des villages qu'il rencontre sur sa route prennent une physionomie de plus en plus iroquoise, à mesure que ces villages sont plus rapprochés d'Hochelaga. Enfin il arrive *à la chaussée des Castors*, c'est-à-dire à *Hochelaga*, ou comme on prononce aujourd'hui à *Osarake*.

Cette bourgade était-elle la dernière qui, au temps de Cartier, appartînt à la nation des iroquois, ou bien, leurs possessions s'étendaient-elles encore au-delà ? Question difficile à résoudre. Un fait hors de doute, c'est qu'environ un demi-siècle après, les villages de *Stadaconé*, de *Tekenonte*, d'*Hochelay* et d'*Hochelaga* n'existaient plus. En aval du grand fleuve, en bas du site qu'occupe maintenant la cité de *Québec*, campaient çà et là sur l'une et l'autre rive, des *Montagnais* et des *Souriquois*, tandis qu'en amont, sur les ruines d'Hochelay et d'Hochelaga, on voyait quelques rares *algonquins* dresser leurs tentes.

Les anciens habitants du pays avaient émigré vers le sud. La rivière dite encore *rivière des Iroquois* les avait amenés au pays appelé depuis l'*Etat de New-York*. C'est là qu'étaient leurs *cinq cantons* à l'époque de *Lescarbot* et de *Champlain*.

Nous terminerons cette petite dissertation par une remarque qui servira comme de clef pour l'intelligence de certains autres mots contenus dans les listes de Jacques Cartier.

Des quiproquos sont inévitables dans un entretien dont les interlocuteurs ignorent complétement la langue l'un de l'autre. C'est ce qui devait avoir lieu et ce qui a eu lieu en effet pour Jacques Cartier, comme on peut le voir par les exemples suivants :

Un jour il voulait connaître l'équivalent sauvage du mot

côté, et son maître de langue se méprenant, lui répondit : *esonne* qui signifie le *dos* et non pas le *côté*.

Pour *bois, forêt,* on lui a donné le mot *konda* ou *kento* qui veut dire *ici*.

Ce même mot *konda* lui a été donné comme l'équivalent du mot *terre;* et dans une autre circonstance, comme il demandait encore comment ils nommaient la *terre,* il lui fut répondu par le mot *damga,* ou comme nous disons maintenant *toka,* mot qu'ont coutume de dire les Iroquois, quand ils ne savent ce qu'ils doivent répondre, ou qu'ils ne comprennent pas ce qu'on leur demande.

C'est encore ainsi que, d'après Cartier, *ica* signifierait : *cet homme,* et *ico* voudrait dire : *une plume d'oiseau.* Or ces deux mots ne sont autre chose que le démonstratif *iken* qui ne signifie rien de plus que le latin *hic, hæc, hoc.*

N. O., *ancien missionnaire.*

Traditions primitives.

MÉMOIRE

SUR

L'AUTHENTICITÉ DES LIVRES SACRÉS CHINOIS,

L'INCENDIE QU'ILS ONT EU A SUBIR,

ET LEUR RÉTABLISSEMENT SUBSÉQUENT.

2e ARTICLE [1].

6. — Recherche des livres proscrits; ardeur des princes et des lettrés dans cette recherche. Inventaire des livres recouvrés fait par Lieou Hiang et Lieou-Hin, son fils.

(SUITE).

On vient de voir, par les textes historiques traduits ci-dessus, que l'édit de Thsîn Chi-hoàng ordonnant la destruction, par le feu, des anciens livres chinois, et les persécutions exercées contre les lettrés, n'eurent pas les résultats qu'en attendaient leurs auteurs, puisque, 80 ans seulement après la promulgation de l'édit en question, le chef d'un petit État du Chân-toûng avait déjà pu, à lui seul, réunir une collection à peu près complète des anciens livres canoniques de la Chine, collection qui s'élevait à plus de 500 *piên* ou livres ! Personne n'osera supposer que ces 500 livres ou sections de livres aient pu être fabriqués dans un aussi court espace de temps, et, de plus, dans un seul des huit États de la Chine qui s'étaient formés sur les ruines de l'empire des Thsîn. Mais ce qui rend le fait de la fabrication matériellement impossible, indépendamment de l'impossibilité physique et morale, pour les nouvelles générations, de reconstituer l'ancienne histoire et les anciens livres de la Chine, sans être en possession des documents dans lesquels cette histoire avait été consignée, c'était de rétablir cette histoire, ces écrits, avec les formes mêmes de l'écriture dans lesquelles ils avaient été primitivement composés. C'est cependant (comme on l'a vu ci-dessus, au sujet des anciens livres offerts à la cour des Han par le roi de Hô-kiên) dans les

[1] Voir le 1er article au N° précédent ci-dessus, p. 141.

différentes formes des anciennes écritures que ces mêmes livres étaient rédigés.

Mais ce n'est pas tout. Le célèbre historien *Pan Kou*, grand historiographe de l'empire, qui vivait dans la *seconde moitié du premier siècle* de notre ère, a donné, dans sa grande « Histoire des premiers Han [1], » le Catalogue, ou « Inventaire général et systématique » de tous les ouvrages et copies d'ouvrages, en différents genres, échappés à l'incendie des livres et que l'on avait recueillis jusqu'alors. Il l'a fait précéder des paroles suivantes, qui méritent d'être rapportées [2].

[1] *Thsián Han choû*, K. 30 (*Y wên tchi*, K. 10). Cet historien, frère du fameux général Pan Tchao, qui vainquit souvent les Hioûng-noû (ancêtres des Turcs, toujours en guerre avec la Chine, dans leurs déserts de la Tartarie), et de la célèbre Pan Hoéï-pan (voir notre *Description historique de la Chine*, t. I, p. 260-265, et son portrait, pl. 54 du même ouvrage), mourut en prison, où il avait été renfermé, parce qu'il était l'ami d'un général condamné à mort, l'année 92 de notre ère. Son *Histoire des premiers Han*, achevée par sa sœur Pan Hoéï-pan (voir le *Li taï ki ssé*, K. 31, fol. 9, v°), ne fut publiée qu'après sa mort. Cette histoire comprend 100 *piên* ou livres, divisés en 120 *kiouan* ou sections. Elle a servi de type ou de modèle à celle de toutes les dynasties qui se sont succédé en Chine depuis son époque, et qui, aujourd'hui (y compris le *Ssé ki* de Ssé-ma Thsian, et l'ouvrage de Pan Kou) forment le corps des « Vingt-quatre Histoires, » en 760 volumes chinois, petit in-folio.

L'histoire de Pan Kou comprend les règnes des douze premiers empereurs des Han occidentaux (qui succédèrent immédiatement aux Thsin), depuis Kao-tsou jusqu'à Wang-mang. 12 livres en 13 sections sont consacrés aux douze empereurs en question (*Ti ki*). Viennent ensuite 10 sections de « Tableaux chronologiques » (*piáo*); 18 sections de traités spéciaux (*tchi*) sur l'état des connaissances relatives, 1° au Calendrier (*liu-li*); 2° sur les Rites et la Musique (*li yoh*); 3° sur les Lois civiles et pénales (*ping fah*); 4° sur l'Économie politique (*chih hoh*); 5° sur les Cérémonies religieuses et les Sacrifices (*kiáo ssé*); 6° sur l'Astronomie (*thien wên*); 7° sur les Cinq Éléments (*où hing*); 8° sur la Géographie de la Chine et des pays étrangers connus des Chinois (*ti li tchi*); 9° sur les Rivières et les Canaux (*kiáo kiueh*); 10° sur la Littérature (*i wên tchi*); enfin, 70 sections de Mémoires historiques et de Biographies (*lieh tchouán*).

On voit par là que cet ouvrage embrasse tous les sujets historiques d'une époque donnée, traités dans des sections spéciales et méthodiques qui répondent parfaitement aux diverses facultés de l'intelligence et aux besoins de l'esprit. C'est une véritable histoire encyclopédique, classée par matières, et dont aucune histoire européenne ne peut donner l'idée.

[2] M. Legge est le premier sinologue, à ma connaissance, qui, dans ses *Prolégomènes* (*Chinese Classics*, vol. I, p. 3), ait signalé cet important chapitre de l'historien Pan Kou, en traduisant une partie du préambule.

7. Inventaire général des anciens livres chinois, au 1[er] siècle avant notre ère, rédigé par Liéôu Hiâng et Liéôu Hin, son fils.

« Autrefois, dit Pan Kou (lieu cité), après la mort de Tchoang-nî (Confucius), celles de ses instructions les plus intimes (*weî*) qui n'avaient pas encore été mises à la portée de toutes les intelligences *se perdirent complétement*. Et quand ses 70 disciples eurent aussi disparu de la terre [1], il surgit de grandes discussions (sur la portée et le sens de ses doctrines); chacun voulut les interpréter à sa manière. C'est pourquoi il se forma cinq écoles différentes [2] dans l'interprétation du *Tchûn-tsieôu* (le « Printemps et l'Automne, » Annales de l'État de Lou); quatre pour le *Chi-King*, ou « Livre des Vers [3], » et de nombreuses sur le *Yih King*. Du temps des guerres civiles (*chén koue* « royaumes en guerre, » 480-220 avant notre ère), par suite des discussions pour et contre (ou du désaccord sur l'interprétation des livres), *le vrai et le faux se disputèrent entre eux*, et le trouble et la confusion naquirent parmi tous les lettrés.

» Arrivèrent les calamités de la dynastie des *Thsîn* (225-202 avant notre ère), qui ordonna l'anéantissement par le feu des monuments littéraires, afin de rendre les « têtes noires » (c'est-à-dire tout le peuple chinois) ignorantes et stupides (*yüh*). Mais, la dynastie des *Han* s'étant élevée (202), cette dynastie changea complétement l'état des choses en réparant les ruines causées par les *Thsîn*.

» De grands efforts furent faits dans les premiers temps de cette nouvelle dynastie pour recueillir partout les *tablettes en bambou* [4] (sur lesquelles les livres avaient été écrits jusque là), et, de toutes parts, on ouvrit la voie à la recherche et à la réu-

[1] « On écrit 70 au lieu de 72, qui était le nombre des principaux disciples du maître, pour s'exprimer en nombre rond. » (*Sse-kou*).

[2] « Ce sont celles de Tsoh-chi, ou Tsoh Kieou-ming, de Koung-yang, de Kou-liang, de Tchin-chi et de Kiah-chi. » (Glose). Les Commentaires des trois premiers sont joints au Tchûn-tsiéôu de Confucius dans l'édition des *Chih sân King* ou *Treize King*, publiés pour la première fois sous les Thâng.

[3] « Celles de Maô-chi, et celles des États de Thsi, de Lou et de Weï. » (Glose).

[4] *Piên tsih*.

nion, dans des dépôts publics, des livres que l'on parvenait à découvrir. Les choses en étaient arrivées à ce point que, sous le règne de l'empereur *Hiào wôu* (140-87 av. J. C.), des *portions de livres manquaient encore*, ou les tablettes qui les contenaient étaient tellement endommagées, que l'on ne pouvait accomplir les rites prescrits relativement aux cérémonies religieuses et à la musique[1]. L'empereur s'en émut et dit en soupirant : « Je suis très-affligé de cet état de choses (*tchîn chîn* » *mìn yân*[2]). » Dès lors, on établit des dépôts ou magasins (*thsâng*) pour y recevoir les tablettes de livres que l'on viendrait à découvrir, et l'on établit aussi des offices ou bureaux (*Kouân*) pour faire des copies exactes des livres ainsi recouvrés, y compris les ouvrages, commentaires ou autres, de toutes les écoles des lettrés qui pouvaient être placés dans ces dépôts.

» Mais à l'époque de l'empereur *Tching-ti* (37-7 av. notre ère), voyant qu'une portion considérable des livres autrefois existants continuait à être dispersée et était menacée d'*une perte complète*, une mission spéciale fut donnée à *Tching-noung*, introducteur des hôtes ou visiteurs étrangers. Cette mission consistait à rechercher les livres qui pouvaient être encore oubliés

[1] *Tchao-nan* dit que c'est là une erreur. Il y avait des commentaires écrits qui avaient conservé l'intégralité et la pureté des textes (Voir les « corrections et rectifications » (*kào tching*) placées à la fin du livre XXX de *Pan Kou*, dans l'édition impériale publiée la 4e année Khien-loung, ou 1739).

[2] Ceci se passait l'année 124 avant notre ère. Voir le *Thoûng kiàn kâng mouh*, K. 4, fol. 57 ; le *Li taï ki ssé*, K. 24, fol. 11. C'est dans un édit rendu public la même année que l'empereur *Hiào-woù* s'exprime ainsi : « J'ai tou- » jours entendu dire que c'était au moyen des lois rituelles (*li*) que l'on diri- » geait le peuple dans la voie du bien (*tao min i li*), et que c'était par la mu- » sique que l'on formait ses mœurs (*foûng tchî i yoh*). Aujourd'hui les lois » rituelles sont tombées en ruines (*hoaï*), la musique n'existe plus. *J'en suis* » *très-affligé !* (*tchîn chin min yân*). »

L'empereur ordonna ensuite aux fonctionnaires chargés des Rites ou lois rituelles (*li-kouân*) de faire tous leurs efforts pour restaurer l'ancienne musique, et relever les rites en les rétablissant dans l'état où ils étaient précédemment. Par suite de cet édit, le premier ministre *Hong* et ses collègues engagèrent le corps des premiers lettrés de l'Empire (*poh ssé kouân*) à fonder un établissement spécial de 50 élèves placés sous leurs ordres, pour concourir avec eux à rétablir dans toute leur pureté les textes des anciens livres en les aidant dans cette tâche. C'est de là que date la création des *Siu-tsâi* ou « *licenciés* » et autres degrés littéraires de la même nature.

et dispersés dans tout l'empire. Un édit[1] spécial fut rendu qui chargea :

» 1° Le surintendant des approvisionnements de la maison impériale (*kouâng louh ta foû*), *Liêou Hiâng*, d'examiner et de collationner (*kiao*) les *Kîng*, ou « Livres canoniques, » les commentaires faits sur ces mêmes livres (*tchouân*), les écrits des philosophes des différentes écoles (*tchôu tsèu*) et les écrits en vers (*chî fou*);

» 2° L'inspecteur général des troupes d'infanterie, *Jin Houâng*, d'examiner et de collationner les ouvrages sur l'art militaire (*pîng choû*);

» 3° Le grand historiographe (*taï ssè lìng*), *Yin Hien*, d'examiner et de collationner les ouvrages traitant de la science des nombres (*souh chouh*) ;

» 4° Le médecin impérial (*chì î*), *Li Tchou-koue*), d'examiner et de collationner les ouvrages traitant de la médecine et des médicaments (*fâng kì*).

» Toutes les fois qu'un ouvrage avait été ainsi examiné et collationné, *Hiâng* classait immédiatement les tablettes en bambou qui le composaient (*tcheh tiâo kì piên*), le cataloguait (*mouh*) en donnant une idée générale de son contenu, et le présentait ensuite à l'empereur. *Hiâng* étant venu à mourir pendant qu'il s'occupait de remplir sa mission, l'empereur *Negaï-ti*[2] chargea le fils de *Hiâng*, du nom de *Hin*, et qui était alors surintendant des équipages de la cour, de continuer les fonctions de son père décédé.

» *Hin*, en conséquence, fit une collection générale de tous les livres qui avaient été ainsi recouvrés et examinés, et en présenta l'inventaire à l'empereur, lequel inventaire, le *septième* par son ordre, renfermait le contenu des *six* premiers Catalogues spéciaux et probablement aussi un supplément à ces derniers, qui étaient l'œuvre de *Liêou Hiâng*, et comprenant les ouvrages qu'il n'avait pas eu le temps de cataloguer ou que l'on avait retrouvés depuis sa mort.

[1] Cet édit fut rendu la 3e année *hô-ping* du règne de l'empereur Tching-ti, 26 ans avant notre ère. Voir le *Li-taï ki ssè*, K. 27, fol. 5, où le texte de l'édit se trouve reproduit.

[2] Cet empereur commença son règne l'an 6 avant notre ère.

» Le 1er de ces Catalogues comprenait les différentes copies des six *King* ; le 2e, celles de tous les écrits philosophiques ; le 3e, celles des ouvrages en vers ; le 4e, celles des écrits sur l'art militaire ; le 5e, celles des traités sur la science des nombres ; le 6e, les ouvrages sur la médecine et les médicaments.

» Voici maintenant l'énumération par classes spéciales de toutes les tablettes ainsi inventoriées [1]. »

» L'Inventaire général de *Liéou Hiâng*, dans l'histoire de *Pan Kou*, est divisé en 38 sections. Nous allons en présenter ici la traduction complète dans le même ordre suivi par l'historien chinois, en reproduisant seulement les titres chinois des ouvrages les plus importants. Il serait à désirer de pouvoir les reproduire tous, sans exception, pour constater, devant l'érudition européenne, les titres que la civilisation chinoise a pu encore lui présenter au *commencement de notre ère*, après la proscription de ses monuments littéraires et de ses lettres, deux siècles auparavant. Mais leur étendue dépasserait les bornes que pourrait lui consacrer ce journal. Les sinologues, d'ailleurs, que notre travail ne satisferait pas, pourront recourir au texte chinois.

1. LOUH KING LIOH. *Catalogue des copies ou exemplaires [2] recouvrés des six King ou Livres canoniques.*

[1] Cet inventaire forme 50 pages grand in-8° dans l'édition de l'Histoire officielle des premiers Han, de Pan Kou (*kiouan* 30), que je possède et qui fut publiée en 1642 de notre ère. Le même inventaire forme 100 pages dans l'édition impériale publiée la 4e année Khien-loung (en 1739), K. 30.

L'inventaire littéraire de Liéou Hiang, tel que l'historien Pan Kou l'a transmis à la postérité, est, on peut le dire sans hésiter, le document le plus important de l'histoire chinoise. C'est une véritable statistique bibliographique de l'une des plus grandes et des plus anciennes civilisations du monde, à l'époque même où les civilisations européennes font commencer la leur. Malgré l'édit de proscription de Thsin-Chi Hoang-ti, qui occasionna, sans aucun doute, la destruction d'un grand nombre de monuments littéraires, aucune nation du monde ne pourrait, pour la même époque, présenter un pareil bilan. De quel prix inestimable ne serait pas un pareil inventaire bibliographique, rédigé comme celui-ci, au commencement de notre ère, pour les anciennes civilisations de l'Asie, et même pour celles de la Grèce et de Rome. De pareils inventaires couperaient court à bien des discussions stériles qui, le plus souvent, sont produites légèrement et sans connaissance de cause.

[2] Chaque copie, dans le Catalogue, porte un titre modifié selon les écoles, ou par suite des commentaires qui y sont joints.

Classes.	Titre sommaire.	Kiā[1].	P'ien[2].
1.	*Yih King.* Livre des transformations	13	294
2.	*Chóu King.* Livre des Annales	9	412
3.	*Chi King.* Livre des Vers	6	416
4.	*Li-King.* Livre des Rites	13	555
5.	*Yoh-ki.* Mémorial de la musique	6	165
6.	*Tchūn thsiéou.* Le Printemps et l'Automne	23	948
7.	*Lûn yù.* Les entretiens philosophiques	12	229
8.	*Hiao King.* Livre de la piété filiale	11	59
9.	*Siāo Hioh.* Les Études primaires	10	45
	TOTAL pour les *King*	103	3,123

« Ainsi, le premier Catalogue de Liéou Hiâng comprend 3,123 p'ièn ou « sections de livres » pour les King énumérés ci-dessus, et qui avaient été de 103 familles ou écoles différentes disséminées dans l'empire[3].

[1] *Kiā*, signifie proprement « famille »; mais il signifie aussi par extension : « École littéraire, philosophique, religieuse, etc., » désignant tous ceux qui « suivent les mêmes doctrines, qui adoptent les mêmes principes. » Ainsi en Chine, comme en Grèce, il y avait anciennement différentes « écoles » de philosophie, qui avaient leurs « maîtres » et leurs « disciples. » Encore aujourd'hui même, en Chine, il y a trois grandes « écoles » qui ont leurs chefs et leurs disciples. Ce sont : 1° *Jû-Kiā* « l'école des lettrés, » ou l'école officielle, qui reconnaît Confucius pour son maître; 2° *Tao-kiā* « l'école du Tao, » qui reconnaît pour chef Lao-tseu; 3° *Ché-kiā* « l'école de Sakia, » qui est celle du Bouddhisme, très-répandue en Chine. Dans un sens plus restreint, le mot *kiā* comprend tous ceux qui *interprètent* les livres des chefs de doctrines philosophiques ou religieuses, et *professent* ces doctrines dans le sens qui leur est propre. C'est précisément le sens appliqué ici par les auteurs du dictionnaire impérial de Khâng-hi.

[2] *P'ièn*, « livre, section de livre. » Voir au cahier précédent, note 3, p. 163.

[3] On trouve dans le grand ouvrage intitulé *King i kao* « Examen historique et critique des *King*, » en 300 *kiouan* et 48 volumes grand in-8°, publié en 1777, sous le règne et par ordre de l'empereur Khien-loung, avec une préface de sa main, à l'encre rouge, un chiffre rectifié du Catalogue de Liéou Hin reproduit par Pan Kou. Il y est dit (k. 294, fol. 2) : « Autrefois Liéou Hiâng ayant examiné et collationné les livres (qui avaient été recouvrés), Liéou Hin, son fils, après sa mort, recueillit les notes et les renseignements que son père avait laissés, et en forma un inventaire général, divisé en sept grandes sections, ou « Catalogues, » dont *six* sont consacrées aux *six classes* des livres que l'on nomme maintenant *neï p'ièn* « livres indigènes, » tandis que ceux des écoles de Foh (ou de Bouddha) et du Tao sont nommés *'ai p'ièn* « livres étrangers, ou de doctrines étrangères à la Chine. »

Parmi les premiers, le Catalogue de Liéou Hin donne (d'après le texte rectifié) les nombres suivants :

1. Le YIH KING OU LIVRE DES TRANSFORMATIONS. 13 *copies d'ouvrages énumérées.* 13 *écoles.* 294 *livres.*

» Après avoir donné l'énumération avec les titres de treize éditions du *Yih-King* recouvrées en tablettes de bambou (ou plutôt de treize rédactions manuscrites différentes par les interprétations et les commentaires de différents auteurs), Pan Kou ajoute les observations suivantes :

« On lit dans le *Yih* « Livre des transformations :

« Fouh-hî, ayant levé ses regards en haut, vit des figures » dans le ciel; les ayant ensuite abaissés, il vit des modèles » à imiter sur la terre. Il contempla les formes variées des » oiseaux et des quadrupèdes, ainsi que les propriétés di» verses de la terre. Des corps à proximité de lui et qu'il pou» vait saisir, comme des objets éloignés qu'il pouvait déter» miner, il commença à tracer les *huit Koua,* ou symboles, » dans le dessein de pénétrer la vertu de l'intelligence di» vine, et dans celui de classer par espèces les propriétés dis» tinctes de tous les êtres [1]. »

« Ce ne fut qu'à la fin des dynasties *Yin* et *Tchéou,* lorsque *Chéou* occupait le trône (1154-1137 avant notre ère), en se mettant en révolte contre le Ciel et en exerçant toutes sortes de cruautés, que *Wên-wâng,* avec l'aide de tous les princes vassaux, obéit à l'ordre du Ciel (*chun mîng,* c'est-à-dire, renversa la dynastie de *Yin,* qui avait forfait à son mandat de bien gouverner l'empire) et mit en pratique les doctrines con-

		Kiouan ou livres.
1° Classe du	Yih King	598
2° —	Chàng-Choû	190
3° —	Chî King	398
4° —	Li kî	1,570
5° —	Yoh kî	25
6° —	Tchûn-ts'ieôu	1,153
7° —	Lûn yù	416
8° —	Hiao King	144
9° —	Siào Hioh	313
	TOTAL	4,779

Différence en plus 1,676.

[1] Ce passage est tiré du *Hi-thséu,* ou « Appendice » au *Yih-King,* de Confucius. On peut en voir le *texte* avec la traduction dans nos *Sinico-Ægyptiaca* Paris, 1842, p. 3-4).

formes à la raison (*hîng tao*). Les pronostics (ou observations profondes et pénétrantes, *tchên*) de l'homme de nature céleste (*thiên jîn*, c'est-à-dire *Fouh-hî*) purent être alors compris et leur interprétation efficace commença dès cette époque. Les six *Hiâo* « lignes de transformations » du *Yih* (*King*) formèrent alors deux *piên* ou livres [1]. *Khoûng-chi* (Confucius) y ajouta les explications intitulées *Touân* et *Siâng* et l'Appendice nommé *Hi-thsêu*. Ces additions, avec d'autres explications des *Koua*, qui en dépendent, forment, réunies, 10 *piên* ou livres. C'est pourquoi il est dit que la doctrine du *Yih* est profonde (*yih tao chîn i*).

» Des hommes des temps passés, trois grands Saints (*sân chîng*), qui parurent successivement à trois antiquités différentes [2] (pour composer le *Yih King*), il a fallu arriver à l'incendie des livres par les *Thsîn* pour que le *Yih* devînt le *livre des sorts et de la divination* [3]. La tradition en avait été perdue. La dynastie des *Han* s'étant élevée, *Thiên-hô* fit revivre cette tradition, qui fut remise dans tout son jour par *Siouan-youen*, en employant les écrits de *Khiêou* (Confucius), de *Liâng*, de *Mêng* (-tseu) et de *King-chi*. Cette tradition s'est répandue ainsi dans les établissements destinés aux études (*hioh kouân*, les colléges et les écoles publiques), et le peuple, dans ses moments de loisir, a pu se repaître à satiété des discours des deux écoles rivales.

» *Liêou-Hiâng*, dans la révision qu'il fit du texte du *Yih King* de la moyenne antiquité [4], se servit des Kîng ou livres

[1] *Tsoh chàng hia piên*. C'est encore la division actuelle du Yih King, qui comprend, dans les éditions ordinaires accompagnées seulement de la glose de *Tchou-hi*, 74 et 69 feuillets in-8°, ou 143 pages chinoises ; ce qui, dans une traduction en langue européenne, formerait bien un volume de même format. On a donc ici une *mesure approximative* du *piên* et de l'étendue des textes que comportaient les 4,799 *piên* (ou seulement les 3,123 énumérés par Pan Kou) du Catalogue de Liêou Hin.

[2] La glose dit que *Fouh-hî* représente la « haute antiquité, » *Wên-wâng* la « moyenne antiquité, » et *Khoûng-tsèu* la « dernière antiquité. »

[3] *Wêi chi pouh tchi ssé.*

[4] *I tchoûng kòu wên Yih King kiao*. Sse-kou dit que « Liêou Hiâng a employé le terme de *tchoûng* « milieu » pour désigner le livre ou la rédaction de

canoniques de Khiêou (Confucius), de Liang et de Meng. Peut-être a-t-il retranché des choses qui n'étaient pas dangereuses et dont on peut regretter la perte. Il n'y a que le *Kîng* (le *Yih Kîng*) de *Feï-chî* qui soit conforme à l'ancien texte[1]. »

Au nombre des 13 copies ou réductions recouvrées du Yih-Kîng, énumérées par Liêou Hin (dans Pan Kou), on remarque celle qui est intitulée : « Le *Yih Kîng* en 12 livres, y compris les commentaires de Khièou (Confucius), Liâng (Koh Liâng) et Meng (Meng-tseu) formant trois écoles[2]; » une autre copie intitulée : *Yih tchouan Tchéou chi eulh piên* « Le *Yih Kîng*, avec les explications de Wên-wâng et de Tchéou-koûng, en 2 livres, tel qu'il subsiste encore de nos jours. »

2. Le Choû king ou Livre des annales. 9 *copies d'ouvrages énumérées.* — 9 *écoles.* — 412 *livres.*

» La première des copies du *Choû Kîng* énumérées dans le Catalogue a pour titre : « Le Livre des Chang en caractères » antiques; 46 *Kiouan* ou chapitres[3]. » C'est celle qui a été reproduite depuis dans toutes les éditions des Kîng. Il s'en trouve aussi une autre intitulée : « Les 71 *piên* du Livre des Tchéou[4]. »

» l'empereur *Wên-wâng* et seulement pour distinguer cette rédaction des opi- » nions étrangères. »

[1] Le *Yih Kîng* de Feï-chi n'est effectivement pas cité au nombre des *treize* rédactions manuscrites différentes (par les interprétations et les commentaires) citées dans le Catalogue de Liêou Hiâng; mais celle de *Kîng-chi* y est mentionnée. *Sou-chi* dit que ce *Kîng-chi* était un homme de la « mer orien- » tale »(*toûng hài jîn*), et qu'il était du premier grade littéraire (*poh ssé*).

La rédaction de *Feï-chî* ne s'est pas perdue; j'en possède une édition imprimée en caractères *koù wên*, ou « antiques, » qui date de l'année 1596 de notre ère. C'est assurément le plus ancien monument de la littérature chinoise. J'ai eu depuis longtemps l'intention de le reproduire par la lithographie; mais qui s'en serait occupé à notre époque? *Ludicra vanaque mirantur.*

[2] *Yih King chih eulh piên chî Mêng Liâng Kièou sân kiâ.* Sse-kou dit en note que cette copie du Yih King comprenait les livres Chang et Hià, avec les *Dix ailes;* c'est pourquoi elle formait 12 *piên* ou livres.

[3] *Chang Choû koù wên king ssé chih louh kiouan.* Ces 46 *kiouan*, dit la Glose, formaient 57 *piên.* Selon Sse-kou, on lit dans la préface du *Choû-Kîng* par Khoûng Gân-koue, descendant de Confucius et commentateur du livre, qui vivait sous les Han, que les 59 *piên* recouvrés forment les 46 *kiouan* ou chapitres actuels.

[4] Sse kou, dans ses notes jointes au Ssé-ki de Sse-ma Thsian dit : « Liêou Hiâng rapporte que, du temps des Tchéou, les chapitres intitulés *Kao* et *Chi*

Observations de Pan Kou : « On lit dans le *Yih King* que » le Fleuve fit sortir de son sein le Tableau qui représentait les » diagrammes (de Fouh-hî), que le Cheval blanc à crinière » noire (*loh*) portait sur son dos le Livre (ou l'écriture primi- » tive), et que le saint homme le prit pour modèle. » (Voir le *Hi-thsêu*, première partie). C'est ainsi que le Livre (*Choû*) tire de loin son origine. Mais ce fut Khôung-tseu qui le rédigea. Il ne le fit commencer qu'à Yâo, en descendant vers l'époque des Thsîn (*hia kih yû Thsîn*). Il se composait alors de 100 *piên* ou sections, et il joignit une préface analytique dans laquelle il donnait une idée de son contenu[1]. Les Thsîn en ayant ordonné la destruction par le feu et fait défense de l'étudier, Fou-seng, de la partie méridionale du royaume de Thsi (aujourd'hui province de Chân-toûng), le cacha dans un mur de son habitation pour le sauver de la destruction. La dynastie des Han ayant succédé à celle des Thsîn, on parvint alors à recouvrer ainsi 29 *piên* ou sections du Livre[2] sur celles qui étaient perdues, et le contenu de ces chapitres fut dès lors enseigné dans les Etats de Tsi et de Lou (patrie de Confucius et de Fou-seng).

» Arrivé à l'époque du règne de Hiao-Sou-hian (73-49 avant notre ère), il y eut les Ngéou-Yâng (père, fils et petit-fils, dont le premier avait étudié sous Fou-seng), et Hia-heou (disciple du dernier), qui déposèrent au collége impérial (*Hioh koûan*) l'exemplaire du Chang Choû, en anciens caractères (*koù wên*), qui avait été découvert dans un mur en terre de la demeure de Khoûng-tsèu[3]. Voici comment la découverte en fut faite :

« ordres, commandements, » étaient appelés *Ling*, mot qui a le même sens. Or, des 100 *piên* et plus qui furent examinés et mis en ordre (*lûn*) par Khoûng-tsèu, il n'en reste plus maintenant que 45. »

[1] On a mis en doute que la préface que l'on possède aujourd'hui du *Choû King* soit de Confucius ; mais elle lui est attribuée par Sse-ma Thsian, par Pan Kou, comme on le voit ci-dessus, et par d'autres lettrés célèbres de la dynastie des Han.

[2] Cette partie ainsi recouvrée du *Choû-King* figure au Catalogue de Liéou Hiâng sous ce titre : *King eulh chih kiéou kiouan*. Une note de Sse-kou dit que c'étaient là les 29 chapitres recouvrés par Fou-seng, qui y joignit 41 *piên* de Commentaires.

[3] La Glose de Sse-kou ajoute : « On lit dans le *Kiâ-yù* « Discours sur la

» Sur la fin du règne de Woû-ti (vers 90 avant notre ère), le roi du petit Etat de Lou (patrie de Confucius) faisant démolir la demeure de Khoûng-tsèu dans le désir qu'il avait d'agrandir son palais, on découvrit un exemplaire du *Chang Choû* en caractères *koù wén*, avec un exemplaire du *Lì-Ki*, du *Lûn-yù* et du *Hiao King*, qui formaient ensemble 10 *piên*, tous en caractères anciens. Plusieurs rois des petits Etats se rendirent ensemble à la demeure de l'ancien philosophe, pour y entendre les sons des instruments qui lui avaient aussi appartenu et qui y avaient été conservés. Depuis cette époque, on s'inquiéta de ne pas laisser se détériorer ou se perdre la précieuse découverte. Khoûng Gân-koue, qui descendait de Khoûg tsèu, se mit aussitôt avec ardeur à la recherche de ces livres. Il en obtint la possession, et, à l'examen scrupuleux qu'il en fit, il reconnut qu'indépendamment des 29 *piên* (déjà sauvés par Fou-seng), il en recouvrait 16 *piên* en plus [1]. »

» Ces faits, rapportés par des historiens contemporains, suffisent amplement, selon nous, pour répondre aux objections soulevées contre l'authenticité du *Choû-King*, tel qu'il nous reste avec ses lacunes. Ce prétendu « vieux roman, » comme on n'a pas craint de l'appeler, est assurément de tous les anciens monuments historiques de l'antiquité, le plus authentique qui existe [2].

3. Le Chi king ou Livre des vers. 14 *copies d'ouvrages énumérées.* — 6 *écoles.* — 416 *livres.*

« Parmi les 14 copies recouvrées du *Chi King*, appartenant à 6 écoles différentes, la première, dans l'ordre du catalogue de Liêou Hiâng, et aussi dans l'ordre de son importance, est celle

famille de Confucius : « Khoûng Theng (descendant de Confucius), surnommé » Tseù siâng, craignant les effets de la loi de proscription rendue par les » Thsin, s'empressa de cacher le *Chang Choû*, le *Hiao King* et le *Lûn yu* dans » l'intérieur d'un vieux mur en terre d'une salle de la maison du philosophe. »

[1] Pan Kou ajoute encore quelques détails spéciaux sur quelques différentes lectures des textes ainsi recouvrés, que nous croyons inutile de reproduire ici.

[2] On peut voir, en outre, des détails plus étendus sur le même sujet dans la *Dissertatio octava* du P. Regis, placée en tête de la traduction latine du Y-King, par le même missionnaire, en commun avec les PP. de Mailla et Du Tartre (p. 79 125), éditée par M. Mohl en 1834), et dans les *Prolégomènes* de la traduction du *Choû-King* (p. 15 et suiv.), par M. A. Legge, déjà cité.

en 28 *kiouan* ou livres provenant des 3 écoles des Etats de Lou, de Thsi et de Weï[1]. On en remarque aussi deux autres de l'Etat de Lou, l'une en 28 livres et l'autre en 25; 5 autres de l'Etat de Thsi.

Observations de Pan Kou : « On lit dans le *Choû King :* « Les » vers sont la description (*tchi*) extérieure des pensées intimes; » les chants sont l'expression prolongée dés paroles[2]. » C'est pourquoi les vers sont comme l'écho des sentiments de douleur et de joie que l'on éprouve intérieurement, et les chants en sont comme la forme extérieure prolongée. Ainsi, les paroles que l'on peut noter et que l'on chante, on les nomme des « vers » (*chî*). Les intonations qu'on leur donne en les prononçant musicalement, on les nomme « chant » (*kô*). C'est pourquoi, dans l'antiquité, il existait un bureau spécial chargé de recueillir les pièces de vers (chantées par les populations), afin que ceux qui les gouvernaient pussent s'en servir et s'instruire, en lisant, des mœurs et coutumes (de ces mêmes populations); et en même temps, savoir, par cette lecture, si elles avaient perdu ou gagné en moralité, et les réformer au besoin.

» Khoûng-tsèu recueillit avec beaucoup de sincérité et de soin les vers chantés de la dynastie des Tchêou; il plaça en tête un choix de ceux de la dynastie de Yîn (1401-1137 av. J. C.), et en dernier lieu, il recueillit ceux de l'Etat de Lou (sa patrie). L'ensemble de ces vers chantés formait 305 *pièn* ou livres.

» A l'avénement fatal des Thsîn, le recueil (de ces chants) était complet, et comme on ne pouvait plus les chanter (*foùng-tsàï*), les tablettes en bambou sur lesquelles ils avaient été recueillis furent laissées dans leurs enveloppes de soie.

» A l'avénement des Hàn, Chin, prince de Lou, donna des explications sur ces chants; Yen-kou, de l'Etat de Tsi, et Han-seng, de l'Etat de Yen, firent aussi des commentaires sur les mêmes chants. Quelques autres choisirent leurs explications

[1] *Chî King eulh chi pah kiouan, Lou, Thsi, Weï sân kiâ.* Un annotateur dit que Chin Koùng (Tchin, dans le *Li tai ki ssé*), prince de l'État de Lou, qui régna de 855 à 825 avant J.-C. fut l'auteur des vers ou chants de *Lou*; que Héou Thsang le fut de ceux de Thsi, et que Ying (*alias* King), prince de l'État de Weï, 867-855, le fut de ceux de *Wei*.

[2] *Chun-tien*, sub fine.

dans le *Tchûn-thsiêou* (de Confucius); mais tous ne réussirent pas à en saisir le sens primitif. C'est seulement pour les chants de l'Etat de Lou (comme étant les plus voisins de leur époque) qu'ils en ont le plus approché.

» Les trois écoles (celles de Lou, de Thsi et celle de Han) étaient toutes trois représentées au département des études (*Hioh koùan*). Il y avait en outre l'école de Mao Koûng, dont la doctrine lui avait été transmise successivement de vive voix, depuis Tseu-hia (l'un des plus célèbres disciples de Confucius), que le roi Hien de Hô-kien [1] préférait à toutes les autres, et qui n'était pas encore parvenue à s'établir définitivement (*wéï teh lih*). »

On trouve effectivement dans le Catalogue de Liêou Hiâng deux copies du *Chî King* de Mào-chi (ou Mao Koûng) : l'une en 22 *kioùan*, et l'autre intitulée : *Mâo Chî koù hiun tchouan*, en 30 *kioùan*, comprenant, comme le porte son titre, les explications de Mâo basées sur les anciennes traditions. On voit par là que le Livre des vers n'avait pas beaucoup souffert de la proscription.

G. PAUTHIER.

[1] Voir plus haut, p. 162.

Histoire ecclésiastique.

LES CONCILES GÉNÉRAUX

PAR MGR PLANTIER [1].

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de recommander à vos lecteurs une Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Nîmes qui éclairera bien des âmes.

Le savant prélat, convaincu que l'influence des conciles sur la civilisation n'était pas assez connue des gens du monde, a pensé qu'il était bon d'esquisser l'histoire de cette influence, et cette esquisse tracée de main de maître, comme tout ce que fait l'éminent prélat, lui a valu l'approbation de toutes les autorités compétentes et la reconnaissance de tous les catholiques. Aussi votre savant recueil ne pouvait passer sous silence un pareil travail.

Mgr de Nîmes a divisé son Instruction en deux parties :

1° Conciles du passé;

2° Concile de 1869.

Dans la première partie, il a employé 36 chapitres à étudier l'influence des conciles passés, et 17 chapitres à dérouler les résultats que peut avoir sur la civilisation contemporaine la réunion de 1869.

Mais cette instruction est à la fois si nourrie et si lumineuse, que nous n'osons analyser chaque chapitre en particulier; agir ainsi serait faire acte de vandalisme théologique et littéraire. Afin cependant d'exciter vos lecteurs à lire cet éloquent volume, je citerai les titres de chapitres après quoi je résumerai l'esprit général qui a présidé à ce travail de maître.

Conciles du passé.

I. *Bienfaits des conciles au point de vue dogmatique.*

1° Les anciennes religions ne connaissaient pas les professions de foi proprement dites;

[1] Paris, 1869, Palmé, libraire-éditeur.

2° Nécessités des symboles ou professions de foi dans l'Eglise;

3° Les professions de foi première préoccupation des conciles;

4° Immutabilité des professions de foi des conciles;

5° Contrairement aux professions de foi immuables de l'Eglise, les hérésies en produisent constamment de nouvelles;

6° L'Eglise gardienne de la tradition est justement ennemie des nouveautés et des novateurs;

7° Rien n'est plus avantageux pour la tradition que la rigueur dogmatique de l'Eglise;

8° De quels progrès est susceptible le symbole de la Foi. — Ces progrès sont dus aux conciles;

9° Dans l'exposition de la foi, l'Eglise en précise les formules, ou en développe les conséquences, sans jamais proclamer cependant des dogmes nouveaux.

II. *Bienfaits des conciles au point de vue moral.*

1° Les conciles mettent en pleine lumière la vraie notion de Dieu, premier fondement de la morale;

2° Les conciles donnent la seule notion exacte de l'homme, second fondement de la morale;

3° Les conciles sauvegardent l'honneur de l'Eglise en combattant le relâchement des mœurs et en maintenant la discipline dans le clergé;

4° Par quels sages règlements les conciles veillent à l'intégrité et à la sainteté des mœurs parmi les simples fidèles;

5° Les conciles ont toujours revendiqué pour l'Eglise la liberté dans l'élection des papes et des évêques;

6° Les conciles ont énergiquement combattu l'ingérence du pouvoir civil dans la collation des dignités et des offices ecclésiastiques;

7° Les conciles ont été les seuls vrais *réformateurs*.

III. *Bienfaits des conciles au point de vue social.*

1° Les conciles ont servi de modèle aux princes dans l'administration de la justice;

2° Les conciles reconnaissent expressément le droit de recours au Saint-Siége;

3° Zèle des conciles pour la diffusion de l'instruction populaire et de la haute science;

4° Les conciles promoteurs des arts délaissés ou déshonorés par l'erreur;

5° Les conciles couvrent de leur protection les propriétés ecclésiastiques ou civiles;

6° Sollicitude des conciles pour les pauvres et les malades.

IV. *Bienfaits des conciles au point de vue de la civilisation générale.*

1° Leur salutaire influence s'exerce au profit des peuples sur les princes;

2° Les conciles ont sauvé l'Europe de la barbarie musulmane;

3° La vérité catholique doit au concile ses triomphes sur les hérésies;

4° La fraternité des peuples est l'œuvre des conciles.

V. *Procédés des conciles.*

1° La convocation des conciles généraux appartient aux papes. — A-propos merveilleux de ces convocations;

2° Le courage des Souverains-Pontifes se manifeste dans le choix et la nature des causes traitées par les conciles;

3° Déférence montrée par les papes dans les conciles;

4° Science des papes dans la direction des conciles;

5° Conduite des premiers chrétiens à l'endroit des conciles;

6° Conduite des politiques et des princes hétérodoxes à l'endroit des conciles;

7° Manière d'agir de l'Eglise envers les princes dans les conciles;

8° Nobles caractères des pères qui siégeaient dans les conciles;

9° Hommages rendus par l'hérésie à l'esprit de justice des évêques appelés dans les conciles. — Partialité des assemblées hétérodoxes;

10° Les conciles se distinguent par une loyauté de discussion.

VI. *Le concile de* 1869.

1° Coup-d'œil sur la nature de la société contemporaine;

2° Un seul homme est capable de porter remède au mal social. — Qui est-il?

3° Rien que le fait de la convocation du futur concile montre la noble hardiesse de Pie IX;

4° Quels sont ceux qui n'ont pas été invités au futur concile?

5° Quelles considérations ont pu engager Pie IX à ne point convoquer, du moins actuellement, les princes au futur concile?— Réfutation du docteur Wordswoth, évêque anglican de Lincoln.

6° Quels sont ceux que le Pape a invités au futur concile? —Réfutation du docteur Wordsworth et des autres dissidents.

7° Résultats du futur concile. — Indication sommaire de la tâche qu'il aura à remplir.

8° Conséquences du concile pour les doctrines de la libre-pensée.

9° Conséquences du concile sur la discipline et le droit canon.

10° De quelles lumières seront éclairées les questions traitées dans le concile?

11° Quels seront la compétence et le savoir qui présideront aux travaux du futur concile?

12° La liberté et la sobriété dans la discussion, caractères du futur concile?

13° Réfutation anticipée de quelques objections émanées d'une prudence toute humaine.

14° Illusion de certains catholiques à l'égard de certaines questions délicates dont le concile ne devrait pas à leur avis s'occuper.

15° La conduite des précédents conciles œcuméniques donne la mesure de celle qu'adoptera le concile de 1869.

16° Cinq conséquences très-claires et très-certaines du futur concile.

17° Quatre vœux de l'auteur pour le succès du prochain concile général.

On peut dire sans exagération que cette table des matières contient le programme d'un véritable traité dogmatique, historique et diplomatique à l'usage des gens du monde. Pour l'éminent prélat, un concile n'est pas un événement ordinaire dans les fastes ecclésiastiques. C'est, au contraire, un de ces faits qui modifient un siècle, qui rétablissent l'ordre, qui enrayent le mal, qui font resplendir la vérité en pulvérisant l'erreur. Non-seulement Mgr Plantier prétend qu'il en est ainsi, mais le prouve par des faits patents irrécusables. Pour cela il n'a qu'à jeter un coup-d'œil sommaire sur notre histoire de l'Eglise, que les gens du monde, je le dis mélancoliquement, ne connaissent pas assez, ou ne connaissent pas du tout. Sans parler des mille sectes que l'enfer a suscitées pour faire naufrager la barque de Pierre, ne sont-ce pas les conciles qui ont frappé à mort les Ariens, les Nestoriens, les Manichéens, les Calvinistes et les Luthériens? Sans doute la queue de ces erreurs existe encore, mais leurs corps de doctrine ne sont plus que des fantasmagories qui excitent la pitié et le dégoût.

S'appuyant sur ces résultats obtenus dans le passé, l'éminent prélat est convaincu que les grandes assises de 1869 ne seront pas moins fécondes, et ses espérances sont appuyées sur une inaltérable confiance dans l'assistance du Saint-Esprit. Et d'ailleurs au point de vue humain même, quelle réunion offrirait des garanties pareilles à celle du Vatican? Le président est le vicaire de J.-C., nulle part dans aucune assemblée on ne rencontrera un pareil président ; les membres de cette réunion sont les hommes les plus élevés en sainteté, en expérience, en science ecclésiastique, que l'univers possède. Ils viennent de tous les pays, connaissent tous les besoins, aucun motif humain ne les guidera ; véritables et uniques réformateurs des mœurs, ils étudieront les maladies qui travaillent les âmes, et indiqueront prudemment les vrais remèdes. Ni l'ambition, ni la corruption, ni la vaine gloire n'inspireront leurs actes ; un seul esprit planera sur ce cénacle que les bruits du monde laisseront indifférent, c'est l'Esprit saint, l'esprit de vérité.

Mgr Plantier connaît son siècle, il sait que parmi les catho-

liques même se trouvent des esprits timides et méticuleux, qui ont plus de confiance dans la politique humaine, que dans la politique de l'Esprit saint! Le savant évêque rassure ces âmes et les tranquillise. Il sait aussi que le bercail de Pierre renferme des têtes folles et imprudentes qui voudraient dicter leurs utopies aux Pères du concile; il montre à ces dernières l'extravagance de leur conduite, comme si Dieu avait besoin de quelques théologiens idéologues pour diriger son Eglise! Il prouve même que cette grande question de l'infaillibilité personnelle du Saint-Père dont on fait un épouvantail, sans être considérée dans le passé comme un dogme, est cependant une vieille, très-vieille croyance dans l'Eglise, qu'aucun pouvoir civil n'a le droit de déclarer fausse, si l'Eglise de Jésus-Christ la déclare vraie; attendu que l'autorité civile fait des lois, mais ne promulgue jamais des dogmes.

Enfin le docte prélat termine son beau livre en formulant quatre vœux auxquels nous nous associons de toute l'énergie de notre âme.

Il désire d'abord qu'il se trouve dans la société moderne travaillée par le vent de l'erreur, des Constantin, des Théodose, des Justinien et des Marcien qui abritent les travaux et les décisions du concile sous l'égide de leur bienveillance ou plutôt de leur piété filiale. Et son espérance se fonde sur ce que « le monde, malgré tous les ravages du rationalisme, » est encore du côté de l'Eglise plus qu'on ne pense. »

L'évêque de Nîmes souhaite en 2e lieu « que le concile ait » l'inappréciable honneur de ramener mieux que ceux de » Florence et de Trente les dissidents à l'unité. » Ce vœu grandiose n'est pas téméraire. « On ne peut en disconvenir, » ajoute le vénérable prélat, Pie IX a reçu du ciel et de sa » propre vertu, je ne sais quelle puissance d'attraction, dont » le charme se fait sentir jusques dans les profondeurs les » plus lointaines du schisme et de l'hérésie. »

Le 3e vœu formulé, « c'est qu'avant et après le concile, les » catholiques se déclarent soumis à ses définitions avec la » plus entière simplicité d'obéissance et de foi. » C'est là un conseil, une exhortation sur laquelle nous ne saurions trop insister. Au moyen âge, dans les siècles chrétiens par excel-

lence, où la foi était ancrée dans les âmes, l'immense majorité des fidèles croyaient sans discuter; aujourd'hui avec la manie du libre-examen qui s'infiltre partout, les doctrines religieuses sont passées au crible des discussions les plus puériles et les plus extravagantes, et l'on peut affirmer que la discussion est en raison inverse de la science. Ce ne sont pas les évêques *docteurs nés* de l'Eglise, généralement ce ne sont pas les prêtres qui ont passé leur vie à étudier les matières dogmatiques ou canoniques, qui dénigrent l'autorité de l'Eglise. Ce sont, la plupart du temps, des journalistes fougueux, sans science, sans prudence, sans érudition, sans style, s'associant à quelques ecclésiastiques anonymes plus ou moins déclassés. Il importe de faire cesser ce désordre, le moyen le plus simple d'arriver à ce résultat, c'est de se serrer auprès de notre mère, la sainte Eglise, et de répéter ces belles paroles qui doivent être notre cri de ralliement : *Rome a parlé, la cause est entendue.*

Enfin le 4e et dernier vœu du vénérable Pontife s'adresse à l'auguste Marie, Mère de Dieu. Comme le vœu est une touchante prière, on nous permettra de la transcrire tout entière. Les lecteurs des *Annales* y rencontreront un véritable sujet d'édification et de confiance.

« O Vierge aussi vénérée que glorieuse! s'écrie le saint pré- » lat, nous vous redisons avec amour le chant du grand et » incomparable Evêque d'Alexandrie. Nous vous saluons des » mêmes titres! Mais nous vous conjurons en même temps » de renouveler, pour le concile qui se prépare, les prodiges » dont on vous rendait grâces après la conclusion de celui » d'Ephèse. Celui-là serait peut-être plus encore votre concile » que celui-ci. Le Concile du Vatican s'ouvrira sous vos aus- » pices, le jour où l'Eglise célébrera votre Immaculée Con- » ception; 500 évêques ont sollicité pour l'inauguration de » ses travaux, cette date si chère aux cœurs de vos enfants.

» Le Pontife, qui après avoir convoqué cette grande assem- » blée, la présidera de sa personne, est celui-là même que le » ciel a choisi pour vous déclarer à la face des peuples, en- » tièrement exempte de la faute originelle, et victorieuse du » démon dès le premier instant de votre existence. Il est im-

» possible que cette double circonstance ne vous détermine
» pas à faire de notre prochain concile l'œuvre de votre royale
» main.

» O Reine des temps et des mondes, contenez les tempêtes
» et dirigez les événements, de manière à ce qu'au moment
» désigné, nous trouvions les routes et les mers libres pour
» voler où notre père nous a appelés! Obtenez à cet auguste
» Père lui-même la grâce de renouveler sa jeunesse comme
» celle de l'aigle et de mener à bonne fin ce grand ouvrage
» qui doit être la merveille principale de son Pontificat, déjà
» si riche en miracles! Daignez enfin par votre sollicitude
» descendre parmi nous dans le cénacle qui doit nous réunir;
» faites que chacun de nous ouvre son âme avec plénitude
» aux effusions de la lumière et de la force de l'Esprit saint;
» rendez-nous tous des ouvriers et des instruments aussi par-
» faits que possible pour accomplir la grande tâche qui va
» nous être confiée; afin que le monument qui sortira de nos
» labeurs communs soit véritablement « ce temple de Dieu,
» bâti sur les montagnes, » dont parle le prophète Isaïe:
» temple auquel il soit donné de voir toutes les nations accou-
» rir dans son sein, pour y puiser la connaissance de leurs
» voies, la science de la loi divine, l'amour de la concorde
» et de la paix, et surtout, comme source des autres biens
» et garantie de leur immuable possession, la résolution de
» ne marcher jamais qu'à la lumière de celui que Dieu a
» donné pour guide et pour docteur aux nations Notre-Sei-
» gneur Jésus-Christ, à qui soient Honneur, Bénédiction,
» Force et Domination pendant les siècles des siècles. »

Amen! Amen!!!

GABRIEL DE CHAULNES.



Histoire religieuse.

RECUEIL DE POÉSIES CALVINISTES

(1550-1566)

Publié par **M. TARBÉ**, Correspondant de l'Institut [1].

L'histoire de nos guerres religieuses marque une époque déplorable pour notre France et pour l'Eglise. A Dieu ne plaise que nous voulions ici nous apesantir durement sur les principaux auteurs des excès commis de part et d'autre. Cependant dans nos jours d'apaisement et de critique, il est utile de connaître l'histoire vraie de ces temps de trouble. Protestants et catholiques ne peuvent que gagner à cette connaissance; surtout quand cette histoire est faite par la production de pièces historiques et contemporaines. C'est la méthode actuelle, et cette méthode est la bonne. Nous ne pouvons que louer les auteurs et les ouvrages qui suivent cette voie, et enrichissent nos littératures de pièces nouvelles.

C'est dans ce but que nous allons donner quelques extraits du volume curieux que vient de publier M. Tarbé.

La partie la plus importante de ce recueil est celle qui renferme les éloges donnés à ce Poltrot, qui assassina lâchement le duc de Guise. C'est aussi les principales pièces qui y ont rapport que nous allons citer.

Les remarques qui suivent chacune de ces pièces les expliquent parfaitement et en montrent la portée.

Ajoutons qu'une des raisons qui nous décident à cette publication, c'est l'influence, que tous nos lecteurs y rencontreront, de ces études païennes alors dans leur Renaissance. Les noms de Brutus, de Scevola, de tous les grecs et romains, illustres par les assassinats politiques, sont invoqués par les Saints de la Réforme pour légitimer l'assassinat. C'est un avertissement nouveau donné à nos professeurs de Paganisme, et que nous sommes bien aise d'ajouter à ceux si nombreux qui se

[1] Vol. in-8° de XLIII-210 p., à Paris, chez Aubry, libraire, rue Séguier, 18.

trouvent déjà dans nos *Annales*. Voici d'abord comment M. Tarbé raconte cet assassinat dans une *préface* qui expose les principaux faits qui précédèrent et suivirent ce crime.

1. Récit de l'assassinat du duc de Guise.

« Jean Poltrot, sieur de Meré, ou de Merey (petit fief situé près d'Aubeterre), mince gentilhomme de l'Angoumois, faisait partie de la suite du *baron des Adrets*. Elevé comme page dans la maison de François Bouchard, comte d'Aubeterre, il avait d'abord fait le métier d'espion pendant la guerre de Picardie. Après avoir embrassé la religion calviniste, il prit part à la conjuration d'Amboise, et parvint à fuir la mort. Lorsque l'héritière du comté d'Aubeterre épousa Jean Larchevêque, *sieur de Soubise*, il la suivit dans cette grande famille : c'était comme officier de M. de Soubise qu'il accompagnait M. des Adrets, lors de ses conférences avec M. de Nemours.

» On vint à parler de la mort du roi de Navarre tué devant Rouen, comme d'un fait heureux pour les protestants. — « Ce
» n'est rien que cela, repartit Poltrot : il faut avoir le chien au
» grand collier. — De qui donc parlez-vous ? lui dit-on. — Du
» Guisard, du duc de Guise. — Puis, levant la main droite, il
» ajouta : — Voilà le bras qui fera le coup. »

» Poltrot était d'ailleurs un aventurier peu estimé, même dans son camp, un bavard inconsidéré, cependant brave, habile à jouer des armes à feu ; c'était un homme à tout risquer.

« Incapable de garder un secret, ainsi que le rapporte d'Au-
» bigné, il disoit a qui vouloit l'oïr son dessein de tuer le
» Guisard, montrant des balles fondues exprès, et par là se
» rendoit ridicule. » Mais ce qui est plus grave, c'est qu'il répétait ses coupables propos devant les chefs du parti protestant, et personne n'essayait de le ramener à des idées plus chrétiennes.

» Soubise, voyant dans Poltrot un homme d'action, l'envoya vers l'amiral de *Coligny*, pour quelques jours à Orléans. Celui-ci l'interrogea d'abord, accepta ses services, lui donna même de l'argent pour acheter un cheval, le laissa dans la place sous les ordres de d'Andelot, et partit pour aller réunir des troupes.

» Comme nous l'avons dit, François de Lorraine, duc de Guise avait mis le siége devant Orléans. Les calvinistes avaient jugé cette place imprenable; néanmoins, au bout de quelques jours, ses faubourgs étaient enlevés d'assaut, et tout portait à croire que le corps de la place aurait la même destinée. Rien ne résistait à la valeur, au génie, à la fortune du duc de Guise. Lui seul pouvait écraser l'insurrection. Son arrêt de mort fut prononcé par les calvinistes, et Poltrot se chargea de l'exécuter.

» Il sortit donc de la ville, gagna le camp des catholiques, et se fit présenter comme transfuge à *François de Lorraine.* Après quelques questions, ce prince lui permit de rester sous ses drapeaux. Il ne pouvait supposer dans les autres une lâcheté dont il était incapable : l'idée qui le dominait était le désir de mettre fin à la guerre civile, à des misères qui ruinaient la France, et menaçaient de la livrer à l'étranger. Malgré ses premiers succès, et la certitude qu'il avait de se rendre maître d'Orléans par la force, il avait repris les négociations ouvertes après la bataille de Dreux pour arriver à la pacification du royaume. MM. d'*Oysel* et de l'*Aubespine* avaient reçu ses pleins pouvoirs et s'étaient rendus au milieu des protestants[1]. Néanmoins et à toutes fins on pressait les travaux du siége, et tout portait à croire que le dernier assaut se donnerait du 18 au 19 février.

» Le 18 février donc, le sire de Meré, sentant que, s'il en était ainsi, la ville succomberait, et avec elle le parti calviniste, comprit que le moment était venu de commettre son crime. Il crut à propos de se préparer à l'assassinat par la prière, si l'on en croit quelques auteurs protestants, suppliant Dieu de changer son vouloir, si ce qu'il voulait faire lui était désagréable, ou sinon de lui donner force et courage.

» Vers le soir, le duc de Guise, voulant, s'il était possible, éviter à la ville d'Orléans les horreurs d'une prise d'assaut,

[1] On voit dans les *Mémoires de Castelnau* et dans ceux de Condé la preuve que le duc de Guise et Catherine de Médicis voulaient, avant tout, la paix et la négociaient sérieusement.

était allé, suivi de M. de Rostaing et d'un page[1] nommé de Crenay, au-devant de MM. d'Oysel et de l'Aubespine, ses négociateurs, dont il espérait le prochain retour. Il s'était avancé vers le faubourg d'Orléans, connu sous le nom du Portereau : les envoyés ne revenaient pas et le temps s'écoulait. La duchesse de Guise, alors au camp, pouvait s'inquiéter de ce retard, et le jeune de Crenay prit les devants pour aller la rassurer[2].

» Poltrot le rencontre, l'interroge sur le chemin que François de Lorraine doit suivre à son retour. Quand il est bien renseigné sur ce point, il se place derrière un arbre, au carrefour d'Olivet, et attend sa victime.

» M. de Guise, ne voyant pas reparaître ses négociateurs, regagna le camp. Poltrot le laissa d'abord passer, et lui tira dans le dos un coup de pistolet. Trois balles atteignirent le malheureux duc à l'aisselle : il s'affaissa sur-le-champ. M. de Rostaing voulut d'abord arrêter le meurtrier ; mais, monté sur une mule, il fut lui-même jeté par terre, et revint alors secourir son général[3].

» Cependant Poltrot, à l'aide d'un excellent cheval, celui qu'il avait acheté des deniers donnés par Coligny, se sauvait rapidement. Mais la terreur et les remords lui firent perdre la tête. Il erra toute la nuit au hasard dans les forêts voisines,

[1] A la place de ce dernier, quelques pièces publiées dans les *Mémoires de Condé* nomment M. de Villegemblain, auteur de Mémoires publiés seulement en 1667.

[2] — *Derniers propos de M. de Guise*, — LANCELOT DE CARLES, évêque de Riez. Reims, 1579, fol. 158. — Ce curieux volume parut d'abord à Troyes, chez François Trumeau, et fut imprimé en caractères gothiques sous le titre de *Recueil des derniers propos que dit et tint très-illustre messire François de Lorraine*, etc. — Les protestants, naturellement, attaquèrent l'authenticité de ce récit ; mais une incroyable maladresse, que contient la première édition, prouve la bonne foi de l'auteur et l'exactitude de son récit. Nous y reviendrons page suivante, note 1.

[3] Il n'est pas sans intérêt de donner ici le récit de M. Michelet (*Guerres de Religion*, p. 305). — « Le 18 février, Poltrot, ayant prié Dieu de lui dire si vrai-
» ment il fallait frapper, crut se sentir au cœur la voix divine, avec un mou-
» vement étonnant d'allégresse et d'audace. Il attendit Guise, vers le soir, au
» coin d'un bois ; prudemment, froidement, il calcula qu'il devait être armé
» au-dessous, et qu'il fallait le tirer à l'aisselle, juste au défaut de la cuirasse.
» Il tira à six pas, d'une main ferme, très-juste, et l'abattit, etc. »

et la Providence ramena sa course affolée au lieu même où le crime avait été commis, au pont d'Olivet : c'est là qu'il fut arrêté.

» De suite on transporta M. de Guise dans sa tente, et le premier pansement avait eu lieu, lorsque MM. d'Oysel et de l'Aubespine arrivèrent et rendirent compte de leur mission : les protestants demandaient des otages, et le prince, étendu sur ce lit, dont il ne devait plus se relever, s'empressa de dire que, si la reine le commandait, il offrait comme tels ses enfants.

» Catherine de Médicis, avertie de la perte que faisait la France, vint visiter le duc de Guise à sa dernière heure. Il l'engagea fortement à conclure la paix et pria sa femme et ses fils de pardonner sa mort aux calvinistes, de renoncer à toute vengeance et de sacrifier leur ressentiment au bien du royaume[1],

» Quelques heures plus tard, le but de Poltrot était atteint; l'arrêt rendu par les calvinistes avait reçu son exécution ; le plus grand des généraux du siècle, le vainqueur de l'Empire et de l'Angleterre, le champion de la monarchie et du catholicisme avait cessé de vivre.

» Il mourut, » dit un historien que personne n'accusera de » flatterie, Eudes de Mezeray, « dans cette réputation, même » parmi ses ennemis, d'avoir été de son temps le plus généreux » prince et la meilleure tête de la chrétienté, qui eut toutes » les vertus héroïques, et presqu'aucun vice, ni de prince, ni » de courtisan. On lui fit des oraisons funèbres qui purent être » fort belles sans être flatteuses[2]. »

» Cependant, aussitôt après l'arrestation du meurtrier, l'instruction avait été commencée. Le 21 février, au camp de Saint-Hilaire, près de Saint-Mesmin, Poltrot subit son premier inter-

[1] *Derniers propos du duc de Guise*, fol. 159, 160, 161. — Lancelot de Carles, en racontant la mort du duc de Guise, rapporte les propos qu'il tint à chacun. — Il eut la naïveté de dire que le duc de Guise pria sa femme de lui pardonner ses infidélités, comme il lui pardonnait celles qu'elle aurait pu commettre. — Cette phrase malheureuse disparut des éditions qui suivirent la première publication de ce dramatique récit ; mais elle prouve son exactitude.

[2] *Hist. de France*, t. III, page 194.

rogatoire devant Catherine de Médicis et toute la Cour. Il accusa formellement l'amiral de Coligny de lui avoir proposé l'assassinat du duc de Guise, *lui assurant qu'il feroit un grand service à Dieu, au roy et à la république, qu'il feroit œuvre méritoire envers Dieu et envers les hommes*[1]. A l'en croire, Théodore de Bèze et un autre ministre, qu'il ne nommait pas, *l'auroient assuré que, s'il vouloit exécuter l'entreprise dont M. l'amiral lui avoit tenu propos, il seroit le plus heureux homme de ce monde. Pour lequel acte il gagneroit paradis et s'en iroit avec les bienheureux, s'il mouroit pour une si juste querelle.*

» Poltrot, de plus, déclara que Coligny lui avait donné deux fois de l'argent, dont l'une pour acheter son cheval. MM. de Soubise, d'Aubeterre et de la Rochefoucauld furent aussi compromis par ses réponses.

» Il fut livré, le 16 mars, à la justice régulière, aux mains du parlement de Paris. Comme il avait averti la reine de se mettre en garde contre des assassins déjà mis en campagne, on décida d'abord qu'il serait placé sous bonne garde, et que la marche de la procédure serait lente pour laisser à la vérité le temps de percer[2]. Mais, loin de s'éclaircir, les mystères de ce crime restaient enveloppés d'un voile impénétrable. Poltrot variait sans cesse dans ses interrogatoires. La torture, ce moyen aussi cruel qu'insensé de faire luire la lumière, lui fut imposée : mais elle n'amena que des rétractations, par conséquent de nouveaux doutes. Enfin l'arrêt du meurtrier fut rendu. La peine de mort, prononcée contre lui, fut aggravée de toutes les rigueurs acceptées par la législation du temps en cas de régicide. Il fut déchiré avec des tenailles ardentes et tiré à quatre chevaux. Ses derniers mots ne furent que bravades et menaces. — « Avec tout cela, dit-il en parlant du duc » de Guise, il est bien mort et ne ressuscitera pas. Si la per» sécution ne cesse, il y aura vengeance sur cette ville, et déjà » les vengeurs y sont[3] (p. xxv-xxx). »

[1] *L'Interrogatoire et déposition faite à un nommé Jehan de Poltrot, soidisant seigneur de Merey, sur la mort de feu M. le duc de Guise, nouvellement imprimé à Paris, avec privilége.* — 1563. — Bibliothèque nationale.

[2] D'AUBIGNÉ. *Hist. universelle.* Amsterdam. 1616, col. 250-251.

[3] MICHELET. — *Guerres de religion*, p. 317.

Voici maintenant le premier hommage rendu à l'assassin. On a dit qu'il s'était préparé à ce meurtre par la lecture de la Bible et la prière, les vers suivants prouvent que c'est plutôt aux classiques païens qu'à la Bible qu'il dut sa résolution.

2. Éloge de Merey.

Si, pour avoir un tyran mis à mort [1],
Brutus [2] acquist si grande renommée,
Merey encor méritas-tu plus fort
Qu'à tout jamais ta gloire soit nommée,
Car, en conseil et constance affermée,
Rien tu ne dois à ce vaillant Romain,
Et qui plus est, ce coup fait de ta main
A beaucoup plus que l'autre heureuse issue :
Car luy par guerre espandit sang humain,
Et toy la paix à la France as rendue (p. 110).

On voit comment tous ces bons Huguenots connaissaient leurs Classiques et en appliquaient les principes. En voici une nouvelle preuve.

3. Le bon Merey.

Cessez, Romains, cessez de louer vos Brutus [3],
Qui, tuant les tyrans, vous mûrent en la guerre,
Car nostre bon Merey, par ses nobles vertus,

[1] Collection de Rasse de Noueux, t. i, p. 115.

[2] Nous l'avons déjà dit, la paix négociée par le duc de Guise et conclue, sur sa recommandation, avant sa mort, ne fut que de courte durée. Chacun le prévoyait, et l'insistance des poëtes huguenots sur ce point n'a d'autre but que de cacher le crime de leurs amis, sous les bénéfices de la paix qu'il aurait amenée. — Quant à l'exemple donné par Brutus, ils aiment à y revenir. Lorsqu'en 1567, à la bataille de Saint-Denys, le connétable Anne de Montmorency, âgé de près de 80 ans, renversé de cheval, couvert de blessures, reçut un dernier coup de Robert Stuart, l'assassin présumé du président Minard, les Muses protestantes publièrent ce quatrain, riche de jeux de mots et d'allusions, et au grade de Brutus, et au caractère un peu rude du connétable.

Brutus erat patriæ vindex, sed perditor Annas,
Verè Annas, Brutus nomine, brutus erat.
Brutus equûm ductor fuerat celerumque magister;
At scelerum prudens Anna minister erat.

Collection Rasse de Noeux, t. iv, p. 170.

[3] Collection Rasse de Noeux, t. i, p. 255. — Le premier Brutus n'assassina personne : au gouvernement arbitraire et violent des Tarquins, il substitua le règne de la loi. Quant à M.-J. Brutus, il est vrai qu'il poignarda César, mais il eut tort : la guerre qui suivit la mort du dictateur ne fut pas longue, et le règne du despotisme commença pour ne plus finir.

Tuant l'architytan, a mis paix sur la terre.
Mais la reyne, honorant du tyran la séquelle [1],
Semble avoir entrepris de le ressusciter :
Non, non ! elle hayt trop ceste race cruelle,
Et veut, en ce faisant, les Mereys susciter (p. 118).

Les voici maintenant évoquant les dieux du Paganisme, et prenant pour exemple, et les Grecs, et les Romains, Homère, Virgile, etc.

4. L'épitaphe de Poltrot de Merey.

Ny l'antique grandeur, dont les loix de Lycurgue [2]
Ont jadis honoré le peuple athénien,
Ny les braves effects de ce grand Libien [3]
Ja par le Grec chanté, le Latin et le vulgue [4];

Ne l'hardy chevalier, que louent les Romains [5],
Dont le gouffre hydeux célèbre tant le nom,
Ne peuvent approcher de l'immortel renom
Qu'as dignement, Merey, acquis sur tous humains,

Car une seule mort, par la tienne vengée,
En a cent et cent mil aux fidèles sauvée,
Et en t'abandonnant, la France as préservée [6].

[1] Il s'agit de Catherine de Médicis : elle dut écouter les plaintes de la veuve et des frères du duc de Guise, et sut cependant alors ne pas céder aux accusations dirigées contre Coligny, accusations dès lors assises sur des bases incertaines, et que l'histoire n'a pas depuis justifiées. — Sans doute, la reine pouvait craindre les exigences des Guises, comme elle s'inquiétait des prétentions des princes de la maison de Bourbon et de leurs amis ; mais, en ce moment, MM. de Lorraine étaient les vrais défenseurs du trône et de la loi : ils ne firent pas frapper monnaie à leur effigie, comme le prince de Condé ; ils n'avaient pas ouvert la France aux Anglais, comme les Châtillon ; avec eux étaient L'Hôpital, les parlements, les maréchaux et la France.

Quant à la menace qui termine ces huit vers, elle nous apprend comment les partisans du Libre examen entendaient les droits de l'opposition politique et les devoirs de la minorité.

[2] Collection Rasse de Noeux, t. i, p. 120.

[3] Hercule ne tua que des monstres.

[4] *Vulgus*, le monde, les hommes en général.

[5] Publius Decius Mus se dévoua aux dieux infernaux, pour assurer la victoire des Romains aux prises avec les peuples du Latium, 340 ans avant Jésus-Christ. Il se fit tuer les armes à la main et n'assassina personne.

[6] L'auteur oublie que Poltrot, après avoir commis son crime, s'est élancé sur un excellent cheval d'Espagne, et prit la fuite avec tant de rapidité, qu'on n'a pu l'atteindre. S'il a fini par être arrêté, c'est qu'il s'est perdu dans les bois de la Sologne. Quant au service que Poltrot a pu rendre à la France et à ses amis, en assassinant le duc de Guise, l'histoire de la Saint-Barthélemy se charge de répondre au poëte. — En ouvrant les portes du ciel aux assassins

Des tourmens, qui l'avoyent jusqu'icy outragée.

Ton généreux dessein, dont l'effect glorieux,
Appaise nos discords, assopit nostre guerre,
Fait qu'à ton loz, Merey, l'universelle terre
En chante l'épitaphe, et ton guerdon les cieux (p. 150).

C'est encore à l'exemple de Rome et de la Grèce que le poëte calviniste s'inspire pour célébrer la main de l'assassin. Les esprits calvinistes étaient plus dirigés par les écrivains Païens que par la Bible.

5. Louange de la main de Poltrot.

Que le peuple Romain [1]
Se vante de la main
De Mutius Scævola [2],
Parce que la France a
Maintenant bien de quoy
Devancer son arroy !

Mais aussi que la Grèce,
Comme recelleresse
Des tyrans, ne se prise
De la haulte entreprise
De ceulx qui ont mis bas
Des tyrans les estats [3].

Maintenant je puis bien,
O main, dire combien

calvinistes, comment Théodore de Bèze et ses amis prétendaient-ils les fermer aux meurtriers catholiques ?

[1]. Collection de Rasse de Noeux. t. i, p. 73.

[2] L'an 507 avant Jésus-Christ, Porsenna, roi d'Etrurie, assiégeait Rome, lorsque Caius Mutius tenta de le poignarder. — Le jeune Romain laissa brûler son poing gauche sans se plaindre. De là son surnom de *Scævola*. Porsenna, touché de son courage, lui donna sa grâce et fit la paix. Le prince étrusque était pour C. Mutius un étranger ; mais, quoi qu'il en soit, frapper un homme sans défense est toujours commettre un assassinat ; et de plus, dans le cas dont il s'agit, Caius Mutius, croyant frapper le protecteur de Tarquin, avait tué son secrétaire. L'authenticité de cette légende latine a été mise en doute : mais, fût-elle vraie, un crime ne peut justifier un autre crime.

[3] Allusion à la conspiration d'Harmodius et d'Aristogiton contre les enfants de Pisistrate, Hipparque et Hippias : ce dernier les fit mettre à mort comme assassins de son frère. Ce fut en Grèce que le tyrannicide fut, pour ainsi dire, inventé. Sous ce ciel brûlant, qui corrompt les mœurs et exalte les imaginations, il eut de nombreux sectaires, et leurs attentats furent célébrés, comme le crime de Poltrot. Mais des odes en grec, pas plus que des chansons en français, ne prouveront jamais qu'un citoyen ait le droit d'attenter à la vie de son semblable en dehors des cas et des formes indiqués par la loi.

Tu devances l'honneur
De ceux là par ton heur :
Heur jamais non connue
Ni en France venue [1] !

Car la France affranchie,
Comme serve fleschie,
Jamais ne fust cogneue :
Mais, plus à la venue
Du cruel estranger
Ne s'est voulu venger.

L'estranger decevant,
Et la mort concevant
De tes princes, tu as
Ruyné par ton bras,
Servant d'exemple à tous
Estrangers d'être doux.

O main donc bien heureuse [2] !
O pouldre vertueuse !
O balle précieuse !
O pistolle fameuse !
Puisque, par ton seul fait,
Nous sentons tel effect.

Si jamais le loisir
Je trouve à mon désir,
Je te promets chanter
Et à tous te vanter,
Comme le comble, o main,
De l'heur du genre humain [3] (p. 152).

Ces éloges donnés à l'assassin ne furent pas seulement l'explosion d'une satisfaction du moment, ils furent continués longtemps dans la littérature huguenote. Voici comment un de leurs poëtes célébrait ce haut fait un an après l'événement.

6. Assassinat du duc de Guise raconté par un protestant, à l'occasion de son anniversaire (février 1564).

Durant que le Guisart gouvernoit nostre France [4],

[1] Nous aimons à voir le poëte calviniste avouer qu'avant la Réforme, les Français n'avaient pas l'habitude d'assassiner leurs ennemis.

[2] Comme si un assassinat pouvait jamais être un bonheur, relever le moral d'une nation et lui donner des jours de force et d'honneur !

[3] Pour peu que le poëte n'ait pas immédiatement eu le loisir de chanter les hauts faits de Poltrot, il aura pour le moins eu celui d'en voir les suites fatales.

[4] Fonds Gaignières, 485. — Collection Rasse de Noeux, t. v, 2e partie. p. 11

Citadins d'Orléans vivoyent en grande souffrance :
Dieu suscita le vaillant de Meré,
Qui le Guisart ha massacré.

Le Guisart, ennemy de toute l'Evangile,
Il avoit bien juré, s'il entroit dans la ville,
Il fit serment que, s'il rentroit dedans,
Mettroit tout à feu et à sang.

Le vaillant de Méré entendit sa parolle,
N'a guères demeuré à bien jouer son rôle ;
A demandé à un page tout bas[1] :
— Monsieur de Guise vient-il pas ?

Le page lui respont sans aucune fallace :
— Ouy, vois le ci venir sous son corps de cuirace.
Allors Poltrot, sans faire aucun semblant,
Se pourmenoit en l'attendant.

Le Guisart est passé du long de la rivière.
Poltrot le devança de fort bonne manière :
Se pourmenant sous le noier du coin,
Tenant sa pistolle en son poing.

Ceste pistolle étoit de poudre bien chargée :
Trois balles estoient dedans, sans aucune dragée,
Qu'il fit forger à Lion tout exprès,
Pour faire un si beau coup après.

Le Guisart est passé tout du long de la haye.
Poltrot le devança, luy fit mortelle playe,
Et luy donne, ce vert gallant,
Dedans l'espaulle bien avant.

Le Guisart s'escria en tumbant de la selle :
— Hélas! je suis blessé au dessous de l'aiscelle.
Disant tout haut : — O maudits huguenots!
Le monde n'a pour vous que maux.

Monsieur de Rostaing, vaillant homme de guerre[2],

et 12. — Notre préface donne l'histoire de l'assassinat du duc de Guise : nous n'y reviendrons pas. — Mais l'intérêt de cette chanson consiste en ce qu'elle prouve que les protestants n'avaient pas compris leur faute. Ils célébraient avec une pieuse joie l'anniversaire de leur crime. Ces couplets sont ceux de la fête de 1564. On verra plus loin le *Te Deum* de 1566. Les années passaient sans éteindre la colère des calvinistes, sans les éclairer sur l'immoralité de leurs théories. Ils provoquaient le ressentiment des Guises, ils défiaient la foudre : elle finit par leur répondre.

[1] Il s'agit du seigneur de Crenay, officier de la suite du duc.

[2] Tristan de Rostaing, gentilhomme de la maison du duc de Guise, n'était pas un soldat. Sa vie se passa dans les travaux de la diplomatie et de l'administration. Il accompagnait M. de Guise, quand le crime fut commis. Monté

De la grand peur qu'il eust, cheut de sa mulle à terre :
Et le Guisart s'escria haut de loin :
— O ! le beau revaucheur de foin !

Qui en fut bien fasché ? Le seigneur de Martigues :
D'Andelot resjoui, en lui faisant la figue [1],
En luy disant : — Tu n'es plus colonel
Par un si beau coup solennel.

Lors si vous eussiez vu les Souisses de garde,
Ayant le corps transi, prendre leur hallebarde,
De grand regret abandonner le broc,
Pour tascher à prendre Poltrot !

Qui fit cette chanson ? Un enfant de la ville,
Faisant profession de suivre l'Évangile :
Au bout de l'an revisita le lieu,
Pour en rendre louange à Dieu (p. 167) !

Même glorification est faite trois ans après, sous ce titre.

sur une mule pacifique, il essaya vainement d'atteindre Poltrot fuyant sur l'excellent cheval espagnol acheté des deniers donnés par Coligny. Est-il tombé par terre ? L'histoire n'en dit rien. C'est lui qui ramena le duc de Guise au camp. Il était alors conseiller d'Etat. Depuis, il fut chambellan du roi, gouverneur de l'Ile-de-France et chevalier du Saint-Esprit.

[1] Ces quatre vers sont d'une naïveté terrible : nous n'avons pas besoin de les commenter. François de Châtillon, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral de Coligny, fut, dès le règne de Henry II, colonel général de l'infanterie française : il prit parti pour les Bourbons dans les premiers temps de leur rivalité contre la maison de Guise. Arrêté, comme conspirateur, en 1559, il fut enfermé dans la prison de Melun, dépouillé de sa charge de colonel général. Après le colloque de Poissy, il se fit protestant.

Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, vicomte de Martigues, dit le chevalier sans peur, fut, à son retour d'Écosse, où il commandait nos troupes envoyées au secours de Marie Stuart, nommé colonel général de l'infanterie, en remplacement de Charles de la Rochefoucauld, tué au siége de Rouen : c'est en cette qualité qu'il menait à la bataille de Dreux les fantassins français, tandis que d'Andelot, qui conservait son titre dans l'armée calviniste, conduisait les fantassins protestants.

En 1563, ce dernier était gouverneur d'Orléans, quand Poltrot sortit de la ville pour assassiner le duc de Guise. — Après la paix, qui suivit cet attentat, il parait avoir été rétabli dans son grade de colonel général : mais les catholiques et les partisans de Guise ne lui obéissaient qu'à regret. Chiari, capitaine des gardes, ayant refusé de recevoir ses ordres, fut assassiné. D'Andelot est accusé d'avoir ordonné ce meurtre. — Il mourut le 27 mai 1569 et fut inhumé à Nismes, dans la cour de l'hôtel-de-ville.

Son compétiteur, M. de Martigues, nommé, vers 1564, gouverneur de Bretagne, fut tué d'un coup d'arquebuse au siége de Saint-Jean-d'Angély, aussi en 569.

7. Vaudeville d'adventuriers, chanté à Poltrot, avec son anniversaire, le 24 de febvrier 1566. De la délivrance, le 3e.

Allons, jeunes et vieux [1],
Revisiter le lieu
Auquel ce furieux [2]
Fut attrappé de Dieu,
Attrappé au milieu
Des gents de son armée,
Dont fut esteint le feu
De la guerre allumée.

Quel homme tant heureux
Dieu choisit pour cela !
Quel soldat généreux
Dedans son camp alla !
Tant se dissimula
Que, l'occasion prise,
Il exécuta là
Sa divine entreprise.

Ce fust cest Angoulmoys,
Cest unique Poltrot [3]
(Nostre parler françoys
N'a point un plus beau mot),
Sur qui tomba le lot
De retirer d'oppresse
Le peuple huguenot
En sa plus grand détresse.

Devant l'embrasement
De ce civil erreur,
Il avoit bravement
Résolu en son cœur
Que le plus grand honneur,
Que l'homme peust acquerre,
Seroit d'oster l'auteur
Et chef de ceste guerre.

Longtemps il tint secret
Ce qu'il en conspiroit,
Comme soldat discret,
Qui bien souvent avoit,

[1] Collection de Rasse de Noeux, t. i, p. 268. — Cette pièce prouve que trois ans après la mort du duc de Guise, les huguenots célébraient encore l'anniversaire de son assassinat. La ténacité de leur haine égalait celle de leur aveuglement.

[2] Le duc de Guise.

[3] Depuis, il y en a eu bien d'autres. — En aurait-il été de même, si l'on n'eût point glorifié le guet-apens politique?

chrétiens; la plupart de ces théologiens ne faisaient qu'appliquer les principes posés par Cicéron dans son traité *de Officiis*[1]. Car ce ne sont pas seulement les protestants, les catholiques aussi se laissèrent éblouir par ces principes immoraux.

Dans sa *Préface*, M. Tarbé montre cependant combien les principes régicides, reprochés à saint Thomas et aux Jésuites en particulier, diffèrent essentiellement du tyrannicide païen ou protestant. Dans une *note* placée à la fin de l'ouvrage, il donne le nom de 31 théologiens jésuites, la date de leur naissance, l'époque de la publication de leurs livres, et prouve ainsi qu'ils n'ont pu influer sur les assassinats du président Ménard, du maréchal de Saint-André. et du duc de Guise ; il la fait suivre de la remarque suivante.

De ces 31 théologiens accusés de théories favorables au meurtre politique, 12 n'étaient pas nés quand fut commis l'assassinat de François de Lorraine, 16 étaient alors enfants ou trop jeunes pour que l'on s'inquiétât de leurs opinions ; trois seulement, en 1563, étaient arrivés à l'âge où l'on peut demander aux hommes compte de leurs paroles, un Italien, le cardinal Tolet, deux espagnols Molina et Mariana; mais, nous l'avons dit, l'apparition de leurs œuvres est postérieure à l'attentat perpétré sous les murs d'Orléans (p. 203.).

Nous terminerons ces extraits qui, nous l'espérons, seront lus avec intérêt par nos abonnés, et leur donneront une connaissance nouvelle de cette époque de notre histoire par les paroles qui terminent la *préface* de M. Tarbé.

Nos pères ont commis des fautes politiques : mais en ont-ils seuls commis? — Leur expérience a-t-elle sauvé les hommes du dernier siècle des mêmes erreurs? Et depuis soixante-cinq ans, avons-nous profité des leçons des jours lointains!

A toutes ces questions notre plan nous défend de répondre : à l'histoire appartient le passé : les hommes des jours présents cherchent leur voie, et l'avenir est le secret de Dieu. A tout homme il octroye le libre arbitre, à toute nation le droit de vouloir et d'agir ; et suivant l'usage que chacun fait de ses facultés, il le traite. A chaque homme donc le sort dont il est digne, à chaque peuple donc la destinée qu'il mérite.

Aux races sans cœur, la servitude ; aux races sans morale, la dégradation ; aux races sans foi, la boue du réalisme ; aux races sans noblesse, le culte du veau d'or.

Mais ce n'est pas en se jetant à la face des injures historiques, ce n'est pas en s'accusant tout-à-tour des malheurs de la patrie, qu'on ramènera la France

[1] Cicéron, *De Officiis*, l. III, c. 6. Voir les textes dans nos *Annales*, t. XIII, p. 126 (5e série).

dans le droit chemin. Les sociétés modernes, pas plus que n'ont pu le faire celles qui les ont précédées, n'arriveront au bonheur, à l'ordre et à la liberté, tant qu'elles n'auront pas écrit sur leur bannière religieuse : — Obéissance aux commandements de Dieu ; — sur leur bannière politique : — Place au droit pour chacun et pour tous; — tant que les peuples auront d'autre cri que ces deux mots : Dieu et la loi.

Plût à Dieu que ces principes fussent le guide des gouvernements et des gouvernés.

A. BONNETTY.



NOUVELLES ET MÉLANGES.

PALESTINE-JÉRUSALEM. — *Découverte des fondations de l'enceinte du temple, et de quelques inscriptions qu'on y a trouvées :*

Dans une séance de l'Académie des inscriptions du mois de juin, M. de Vogüé a fait lecture de la note suivante :

« Il existe depuis plusieurs années en Angleterre une association pour l'exploration archéologique de la Palestine, connue sous le nom de *Palestine exploration fund.* Cette Société a fait exécuter à Jérusalem des fouilles qui ont déjà produit d'importants résultats. Je signalerai entre autres la récente *découverte de signes tracés sur les fondations mêmes de l'enceinte du temple.* Par des galeries souterraines habilement creusées, sous la direction d'un officier du corps royal du génie, à des profondeurs qui atteignent aux deux angles S.-E. et S.-O. plus de 20 *mètres*, les explorateurs sont parvenus jusqu'aux premières assises de ces gigantesques constructions. Sur les pierres qui les composent, ils trouvèrent des *signes tracés avec un pinceau trempé dans de la couleur rouge*, et quelques autres *gravés assez profondément*; ce sont des marques d'appareil, des repères laissés par les ouvriers qui ont construit l'enceinte du temple. Parmi ces signes, les uns ont des formes arbitraires qui ne les rattachent à aucun alphabet connu, les autres se rapprochent des lettres dites *Nabatéennes* ou lettres des *inscriptions du Haouran* et du *Sinaï*. Telles sont des marques assez semblables à un *aleph*, un *aïn*, un *wau*, d'autres même paraissent être un *thêta* et un *hêta* grecs grossièrement tracés. Quoi qu'il en soit, aucun de ces caractères n'a la forme archaïque des alphabets phénicien ou hébraïque contemporains de Salomon. »

M. de Vogüé voit dans cette circonstance une nouvelle preuve en faveur de l'opinion qui attribue à Hérode le Grand la construction de cette enceinte.

(*Revue archéologique.*)

BABYLONE. — *Découverte d'une nouvelle inscription concernant la tour de Babel.*

Dans la séance du 14 mai de la Société asiatique, M. Oppert donne une description détaillée d'un monument babylonien d'une importance considérable pour l'archéologie et la philologie babyloniennes. *C'est un baril de l'époque du roi Sardanapale V, trouvé à Babylone.* L'inscription, en style archaïque, renferme, après l'invocation ordinaire, l'exposé des motifs qui ont déterminé la construction de ce monument. Le roi rappelle qu'il a restauré la *fameuse pyramide de Babylone*; il fait des vœux pour la félicité de son règne et aussi pour son frère Samoulsamoukin, investi par lui de la suzeraineté de Babylone. Ce monument, qui est actuellement en la possession de M. Clercq, a été libéralement mis à la disposition de M. Oppert. Ce savant termine sa description par quelques observations sur la chronologie assyrienne et sur les travaux dont elle a été l'objet; enfin sur ses propres recherches relatives au déchiffrement des inscriptions cunéiformes touraniennes.

(*Journ. de la Société asiatique.*)

Le Propriétaire-Gérant : A. BONNETTY.

Versailles. — Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRETIENNE.
Numéro 118. — Octobre 1869.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA RELIGION DES ROMAINS, ET SUR LA CONNAISSANCE QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS ;

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES [1].

4. De l'origine probable du culte rendu au Feu.

Le culte du Feu se perd dans la nuit des temps ; on le trouve pratiqué chez presque tous les peuples, et il est certain que c'est le vrai Dieu que l'on a adoré sous ce symbole. Voyons ce que nous en dit la Bible.

Dieu y est identifié, en quelque sorte, avec le Feu. « Le » Seigneur votre Dieu, dit Moïse, est un Feu dévorant [2]. »

Mais bien longtemps avant, Dieu s'était manifesté sous la forme du Feu. On croit que c'est par un feu, brûlant son offrande, que Dieu approuva les sacrifices d'Abel dès les premiers jours du monde [3]. — C'est sous la forme du feu que Dieu accepte le sacrifice d'Abraham et qu'il fait alliance avec lui. « Lorsque ensuite le soleil fut couché, il se fit une obscurité » sombre et un foyer répandant la fumée apparut et une » torche de feu *passa* [4] entre les offrandes [5]. »

[1] Voir le dernier article au N° précédent ci-dessus, p. 165.

[2] Dominus Deus tuus ignis consumens est (*Deut.* IV, 24).

[3] *Genèse* IV, 4.

[4] Le mot *passa* indique la présence divine, dit M. Cahen (*Genèse*, t. I, p. 57).

[5] Cum ergo occubuisset sol, facta est caligo tenebrosa, et apparuit clibanus fumans, et lampas ignis transiens inter divisiones illas (*Gen.* XV, 17).

C'est sous la forme du Feu que Dieu conduit les Israélites dans le désert[1]. — C'est un feu qui tombe du ciel sur les sacrifices offerts par Moïse à la dédicace du tabernacle[2], — et sur celui de Manué, père de Samson[3], — et sur celui de Salomon, à la dédicace du temple[4], — et sur celui d'Elie au mont Carmel[5], — et sur celui de Néhémie au retour de la captivité[6].

Le Psalmiste présente la colère de Dieu sous la forme du feu : « Un tourbillon de fumée s'élève dans sa colère; un feu » dévorant sort de sa bouche, et allume des brasiers devant » lui[7]. »

Daniel nous offre le même symbole :

« Un torrent de feu sort de sa face et se répand au loin[8]. »

Mais c'est surtout quand Dieu apparut à Moïse dans le buisson ardent, alors qu'il lui révéla son vrai nom, que Dieu semble s'identifier lui-même avec le Feu. Il faut décrire cette scène surprenante, et d'une majesté vraiment divine.

« Moïse vint à la montagne de Dieu en Horeb et le Seigneur » lui apparut dans une flamme de Feu au milieu d'un buis- » son; il voyait que le buisson brûlait et ne se consumait » point. — Moïse dit donc : *J'irai et je verrai cette grande vision,* » *et pourquoi le buisson ne se consume pas.* — Mais le Seigneur » voyant qu'il venait pour regarder, l'appela du milieu du buis- » son, et dit : *Moïse, Moïse.* — Celui-ci répondit : *Me voici,* — » et le Seigneur : *N'approche pas ici; ôte ta chaussure, car la* » *terre sur laquelle tu t'arrêtes est une terre sainte,* — et il » dit : *je suis le Dieu de tes pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu* » *d'Isaac, le Dieu de Jacob.* Moïse cacha sa face, car il » n'osait regarder Dieu[9]. »

[1] *Exode* XII, 21.
[2] *Levit.* IX, 24.
[3] *Juges* XIII, 19, 20.
[4] II *Paral.* VII, 1.
[5] III *Rois* XVIII, 38.
[6] II *Macch.* I, 19; XI, 10.
[7] Ascendit fumus in ira ejus, et ignis a facie ejus exarsit; carbones succensi sunt ab eo (*Psal.* XVII, 9).
[8] Fluvius igneus, rapidusque egrediebatur a facie ejus (*Daniel*, VII, 10).
[9] *Exode* III, 1-6.

Dieu se montre sous le même symbole dans le Nouveau Testament :

« Je suis venu, dit-il, baptiser par le Saint-Esprit et par le » Feu[1]; » et, en Esprit-Saint, il descend sur les disciples *sous » la forme de langues de feu*[2]. »

On voit combien est antique et combien respectable est le culte de Dieu sous le symbole du Feu.

Ceci peut aider à comprendre le culte du Feu pratiqué avant Moïse par les Caldéens et les Perses, et autres peuples.

5. Du culte rendu au feu chez les divers peuples.

Le culte de Dieu sous le symbole du feu est très-ancien, comme on vient de le voir, et précédant, croyons-nous, le temps de Moïse; c'est à lui que nous devons cependant la première mention expresse d'*honorer Dieu par l'entretien d'un feu perpétuel*. Voici la prescription qu'en fait Moïse, peu après avoir reçu la loi sur le Sinaï.

« Le feu brûlera toujours sur l'autel et *on ne le laissera » jamais s'éteindre*. Le prêtre y mettra du bois, et y fera brûler » la graisse des hosties pacifiques, — et le *feu sera toujours » allumé sur l'autel*, et on ne le laissera jamais éteindre[3]. »

Telles sont les traditions historiques sur le feu et sur le précepte de le conserver perpétuel. Et comme nous aimons à poser autant que possible des synchronismes pour mieux saisir l'histoire générale de l'humanité, synchronismes qui peuvent être considérés comme des jalons, séparés les uns des autres, mais que les découvertes successives rapprochent tous les jours, nous allons poser ici le synchronisme suivant :

Établissement du feu perpétuel par Moïse.

1509 *ans avant Notre-Seigneur Jésus-Christ.*
888e *année après le Déluge.*
1re *année après la sortie d'Égypte.*
81e *année de la vie de Moïse.*
18e *dynastie des rois égyptiens.*
613e *année de l'empire des Assyriens.*
16e *année du règne de Tsou-y,* en Chine.
758 *ans avant la fondation de Rome*

[1] *Matth*, III, 11.
[2] *Actes* II, 3.
[3] *Lévit.* VI, 12, 13.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le culte du Feu chez les divers peuples :

Chez les Egyptiens :

« La coutume, d'après Diodore, de conserver un Feu perpé-
» tuel, semblable à celui du ciel, est née chez les Egyptiens
» et, de là, s'est répandue chez les autres nations[1]. »

On connaît assez maintenant combien général était le culte que les Egyptiens rendaient au Soleil sous le nom de *Ra*, nom communiqué à leurs rois sous le nom de *Pha-Raon*.

Chez les Africains :

« Dans le temple de Jupiter Ammon, les flammes conser-
» vent dans un foyer, des autels jamais éteints.

Inextincta focis servant altaria flammæ (Sil. Ital., *Punic.*, III, 29[2]).

Chez les Tyriens :

Nonnus racontant l'origine de Tyr, fait mention d'un feu qui entourait un olivier, sans le brûler, et qui ne s'éteignait pas.

« D'un arbre qui brûle, un feu spontané jette de merveil-
» leuses étincelles, et une flamme, qui ne brûle pas, entoure et
» nourrit le rameau d'olivier[3]. »

L'année de la fondation de Tyr est très-incertaine; Josèphe la met à 240 ans avant la fondation du temple; par conséquent à l'an 1270 avant J.-C., après la prescription de l'entretien du feu sacré par Moïse.

Chez les Indiens :

« Les Brachmanes rapportent, s'il faut les en croire, que le
» feu descendu du ciel est conservé chez eux en feu éternel,
» dont une petite portion était portée devant les rois d'Asie
» comme un bon augure.

Feruntque, si justum est credi, etiam ignem, cœlitus lapsum, apud se sempiternis foculis custodiri, cujus portionem exiguam, ut faustam, præesse quondam asiaticis regibus dicunt (*Amm. Mar.*, l. XXIII, 60).

Les livres sacrés indiens confirment ces paroles de l'historien romain. Les 4 volumes de la traduction du *Rig-veda* sont tous consacrés aux hymnes en l'honneur d'*Agni* ou du Feu.

[1] Diodore, *Biblιot. Hist.*, l. I.

[2] Voir aussi Plutarque, *De la cessation des oracles*.

[3] Nonnus, les *Dionysiaques*, l. XL, v. 478; dans les *Poetæ græci* de Lectius, in-fol. *Aur. Allob.*, 1606.

Chez les Perses :

« Il y a chez eux, dit Procope, un grand Pyrée ou autel de » feu que les Perses vénèrent au-dessus de tous les Dieux, et » où les Mages conservent un Feu perpétuel[1]. »

« En tête de l'armée de Darius était porté sur des autels » d'argent, le Feu qu'ils appellent sacré et *éternel*. »

Ignis quem ipsi sacrum et æternum vocabant, argenteis altaribus præferebatur (Quintus Curs., l. III, c. 3; IV, 13, 14).

Maxime de Tyr nous dit :

« Les Perses offrent des sacrifices au feu en lui fournissant les » aliments convenables, et lui disent : Seigneur Feu, mange. » (πῦρ δέσποτα, ἔσθιε)[2]. »

Autres peuples de l'Asie :

« La plupart des *peuples de l'Asie*, et les *Macédoniens* rendent les honneurs divins au feu, ainsi que le rapporte » Diogène dans le 1er livre de ses *Persiques*. Que dirai-je des » *Sauromates* qui adorent aussi le feu, d'après Nymphodorus » dans ses Mœurs des barbares[3]. »

En ce moment encore les Tartares adorent le feu au dire des voyageurs[4]. »

Chez les Grecs :

Le feu éternel le plus célèbre de toute la Grèce est celui que l'on conservait à Athènes dans le temple de Minerve Poliade, c'est-à-dire protectrice de la ville; voici ce qu'en dit Pausanias :

« Ce n'est pas seulement Athènes qui est sous la protection » de Minerve, c'est tout le pays; car encore que chaque peuple » de l'État ait ses dieux particuliers, tous néanmoins honorent » la Déesse d'un culte commun. La plus vénérable de toutes » ses statues est même celle qui, longtemps avant que les » Athéniens eussent quitté leurs bourgades pour se rassembler » et ne faire qu'un seul peuple, fut d'un consentement unanime » consacrée dans le quartier où est aujourd'hui la Citadelle » et qui composait toute la ville d'Athènes. La renommée a

[1] Procope, *Guerre persique*, l. II, c. 28.

[2] Maxime de Tyr, *Discours*, l. VIII, c. 4; édit. Didot, p. 28.

[3] Dans Clément d'Alex., *Exhortation aux nations*, c. 5; *Patr. grecq.*, t. VIII, p. 167.

[4] Voir les *Voyages* de Rubruquis, c. 8, et de Carpin, c. 3.

» publié que cette statue était tombée du ciel, c'est ce que je » ne veux ni nier ni affirmer.

» La lampe d'or qui brûle devant la déesse est un ouvrage » de Callimaque. On l'emplit d'huile au commencement de » chaque année sans qu'il soit besoin d'en remettre, quoi» qu'elle soit allumée jour et nuit. Cela vient de ce que la » mèche de cette lampe est faite de lin de Carpasie, le seul que » le feu ne consume point[1]. »

« A Olympie, près du lieu où est le foyer sacré, il y a un » autel dédié à Pan; ce foyer sacré est fait de cendres, et l'on » y entretient perpétuellement du feu le jour et la nuit[2]. »

« A Mantinée, il y a un temple de Cérès et de Proserpine, » dans lequel on conserve un feu toujours allumé, et l'on a » grand soin qu'il ne s'éteigne jaimais[3]. — Les Arcadiens » mettent le dieu Pan au nombre des plus puissantes divi» nités, et tiennent une lampe perpétuellement allumée en » son honneur[4]. »

Chez les *Cappadociens :*

« Dans les temples d'Anactis et d'Oman, il y a des pyrothées » espèces de petites chapelles, au milieu desquelles il y a un » autel, sur lequel il y a beaucoup de cendres, où les mages » conservent un feu perpétuel[5]. »

« En Sicile, dit Elien, il y avait un temple consacré à Vul» cain, entouré d'un mur et d'un bois sacré; on y conserve » un feu perpétuel et inextinguible[6]. »

Chez les Bretons :

« Minerve préside aux fontaines d'eau chaude, et dans son » temple le feu perpétuel ne blanchit pas en cendres, mais » dès que le feu est éteint, il se change en globes de pierre. »

Quibus fontibus præsul est Minervæ numen in cujus æde perpetui ignes numquam canescunt in favillas, sed ubi ignis tabuit vertit in globos ignæos (Solinus, *Polyhist.*, c. 22).

[1] Pausanias, *Attique*, l. I, c. 26; trad. Gedouin, in-4°. Paris, 1731.
[2] Pausanias, *Elide*, l. v, c. 15.
[3] Pausanias, *Arcadie*, l. VIII, c. 9.
[4] *Idem*, c. 37.
[5] Strabon, *Geog.*, l. XV, p. 733, in-fol.
[6] Elien, *De la nat. des animaux*, l. XI, c. 3.

8. Du culte du feu chez les Romains. De Vesta et des Vestales.

Mais c'est surtout chez les Romains, à l'époque où nous sommes parvenus dans cette histoire, qu'il est utile de connaître quel était le culte du Feu et comment il était conservé.

C'est Numa qui, la 2e année de son règne, et la 40e de Rome, établit le culte de Vesta, mais qu'il n'inventa pas. « En général, » dit M. Ampère, Numa est, parmi les Sabins, l'instaurateur » des vieux cultes Pélasgiques. On lui attribue ce qu'il n'a fait » que renouveler, les Vestales et les Saliens [1]. »

Le temple qu'il dédia à Vesta était très-simple, couvert de chaume et formé de feuillages.

> Quæ nunc ære nitent, stipula tum tecta virebant,
> Et paries lento vimine textus erat (Ovide, *Fastes*, VI, 261).

Sa forme était ronde ; une partie était publique pendant le jour, mais il n'était permis à aucun homme d'y passer la nuit, dit Denys d'Halicarnasse. Les Vestales seules pouvaient pénétrer dans le sanctuaire. La Déesse n'y était représentée par aucune statue, ni aucune image. « Idiot que j'étais, dit » Ovide, j'ai cru longtemps aux statues de Vesta, puis j'ai » appris qu'il n'y en avait aucune dans son temple. »

> Esse diu stultus Vestæ simulacra putavi,
> Mox didici curvo nulla subesse tholo (Ovide, *Fastes*, VI, 295).

C'est à l'extérieur et sur les médailles seulement qu'on voyait la figure de Vesta [2]. Auprès du temple était la *Regia* où devaient habiter les Vestales et le Souverain Pontife. Quand Auguste fut honoré de cette dignité, pour ne pas aller habiter la *Regia*, qui devait être un lieu public, il ouvrit au peuple la moitié de son palais, et transporta ainsi les Vestales chez lui.

Quant au nombre des Vestales, Numa n'en avait établi que 4 ; Servius Tullius, ou Tarquin l'Ancien, en ajoutèrent 2 [3]; et ce nombre de 6 fut continué [4] jusqu'à l'époque où écrivait

[1] Ampère, l'*Hist. Romaine à Rome*, t. I, p. 358.

[2] Voir plusieurs de ces médailles dans Juste Lipse : *De Vesta et Vestalibus* ; dans *Opera*, t. II, p. 750, in-fol. Lugd., 1613.

[3] Plutarque, *Numa*, c. 10; édit. Didot, t. I, p. 79.

[4] Voir deux médailles où apparaissent les 6 Vestales dans Juste-Lipse, *ibid.*, p. 782.

Denys[1]. Mais par leurs fonctions, on va voir qu'elles étaient toujours au nombre de 18. En effet, Denys dit :

« Il fallait que les Vestales servissent pendant 30 ans, » chastes et privées de mariage, pratiquant les sacrifices selon » les usages, et pendant ce temps elles passaient 10 ans à » s'instruire, 10 ans à sacrifier et 10 ans à enseigner les jeunes » Vestales. — La plus âgée, portait le nom de *Grande Ves-* » *tale*[2]. »

Leurs fonctions étaient de *veiller*, de *conserver*, de *sacrifier*.

D'abord *veiller* sur l'entretien perpétuel du Feu. Pour quelque cause qu'il vînt à s'éteindre, c'était un signe infaillible d'un grand malheur chez les Romains.

« Les Romains redoutent l'extinction de ce feu, au-delà de » tous les augures graves et redoutables, interprétant ce » signe par la fin ou l'amoindrissement de la république[3]. »

Aussi allons-nous voir que les Vestales qui le laissaient éteindre, étaient sévèrement punies.

En second lieu *conserver*. Or, que gardaient donc les Vestalles? rien moins que le *gage fatal* de l'empire. C'est ce que dit le consul C. Flaccus à propos de ceux qu'il accuse d'avoir incendié le temple de Vesta.

« Ils ont osé profaner le temple de Vesta, les feux éternels » et le *gage fatal* de l'empire romain, conservé dans le lieu » secret de ce temple. »

Vestæ ædem petitam, et æternos ignes, et conditum in penetrali fatale pignus imperii romani (Livius, XXVI, c. 27).

Or, quel était ce *Pignus ?* On le tenait soigneusement caché, le public n'en savait rien et aucun n'a pu le préciser. Quelques-uns pensaient que c'était certains dieux de Samothrace que Dardanus porta à Troie, et qu'Enée apporta en Italie; d'autres, un Palladium tombé du ciel et aussi apporté par Enée.

Ce palladium serait, d'après Lucain, une statue de Pallas, que les hommes ne devaient pas voir.

..... Nullique adspecta virorum
Pallas, in abstruso pignus memorabile templo
(Lucan., *Bell. Civil.*, IX, 994).

[1] Denys, *Ant. Rom.*, l. II, c. 17, n° 6.
[2] Denys, *ibid.*, n° 7.
[3] Denys, *ibid.*, n° 4.

Le grand prêtre Metellus, pour la sauver d'un incendie, l'ayant vue, en fut puni par la perte de ses yeux :

Metellus orbam luminibus exegit senectam, amissis incendio quum Palladium raperet ex æde Vestæ (Pline, *Hist. Nat.*, VII, c. 45, n° 2).

Plutarque, au contraire, croit que ce Palladium était deux tonneaux dont l'un était plein et l'autre vide.

« Ceux qui sur cela font les sages, disent qu'on y cache » deux petits tonneaux, dont l'un est plein et bouché, et » l'autre vide, l'un et l'autre ne pouvant être vus que par les » yeux des Vierges [1]. »

Et c'est cet objet inconnu que le grave Cicéron regardait comme le salut de l'empire :

« Il faut le conserver, dit-il en parlant de Brutus, comme » le signe qui, tombé du ciel, est renfermé dans les lieux » secrets de Vesta, lequel signe étant sauf, nous serons tou» jours sauvés. »

Qui ita conservandus est, ut id signum, quod de cœlo delapsum, Vestæ custodiis continetur, quo salvo, salvi sumus futuri (Cic., *Philip.*, XI, c. 10).

Denys finit en disant :

« Je pense moi, d'après plusieurs indices, que les Vierges » conservent non-seulement le feu, mais certains objets » sacrés, inconnus au vulgaire. Mais quels sont-ils? Ni moi, » ni aucun autre, qui respecte religieusement les dieux et les » choses divines, ne doit les rechercher curieusement [2]. »

Au 2e siècle, après Jésus-Christ, on croyait encore à ce Palladium apporté de Troie par Enée, et à propos d'un incendie arrivé à Rome, Hérodien dit :

« Le temple de Vesta ne fut point épargné, et l'on vit à » découvert la statue de Pallas, que les Romains révèrent et » tiennent cachée, apportée de Troie, comme on l'a dit, la» quelle, pour la première fois, après avoir été apportée d'I» lion en Italie, fut vue par les hommes de notre temps [4]. »

Mais les Vestales gardaient bien autre chose dont ne parlent

[1] Plutarque, *Camille*, c. 20; édit. Didot, t. I, p. 166.

[2] Denys, *Ant. Rom.*, l. II, c. 17, n° 4.

[3] Voir plusieurs médailles offrant le temple et la statue de Pallas, dans Juste-Lipse, *ibid.*, p. 755.

[4] Hérodien, *Commode*, grec-latin, p. 39, in-12. Lyon, 1624.

ni Denys, ni Plutarque, et dont Pline révèle l'existence, dans ce lieu secret du temple de Vesta.

Qui le croirait? Ces chastes Vierges étaient chargées, en outre, de la garde et du culte du dieu *Fascinus*. Or qu'était-ce que ce Dieu ? C'était ce qu'on n'ose pas même nommer en bonne compagnie dans notre société chrétienne ; voilà ce que les Vestales honoraient. Au reste qui croirait encore que c'est à la conservation de ce Dieu que ce célèbre *Senatus populusque Romanus* attachait le salut de l'Empire, la conservation de ses généraux triomphateurs, et la santé de ses enfants. Il faut lire le grave historien Pline pour y croire :

« La nourrice, ainsi que son nourrisson, sont sous la pro-
» tection de *Fascinus*, gardien des empereurs, non moins que
» des enfants. Ce Dieu est honoré par les Vestales parmi les
» choses sacrées de Rome; il est suspendu sous le char des
» triomphateurs, pour les guérir de l'envie et de la vaine
» gloire, et de la fortune, ce bourreau de la gloire.

Quamquam illos religione tutatur et *Fascinus* imperatorum quoque, non solum infantium custos, qui Deus inter sacra romana a Vestalibus colitur, et currus triumphantium, sub his pendens, defendit, medicus invidiæ (Pline, *Hist. Nat.*, xxviii, 7[1].

Le grave et savant Varron croyait aussi à la protection de cette amulette :

« Une chose honteuse est suspendue au cou des enfants
» pour éviter toute chose nuisible et leur donner bonne pros-
» périté. »

Puerulis turpicula res in collo quædam suspenditur, ne quid obsit, bono scævæ causæ (Varro, *De Ling. lat.*, l. vi, *ad finem* ; — l. vii, n° 97; édit. Muellerus. Lips., 1833).

Les Vestales présidaient aussi aux *mystères de la bonne Déesse*, d'où les hommes étaient sévèrement exclus, et dont on ne connaît ni les rites, ni les cérémonies[2].

Le 3e office des vestales était de *sacrifier*, et il paraît que, les sacrifices étaient perpétuels et de jour et de nuit, d'après ce que fait entendre Sénèque :

« Quoi donc? n'est-ce pas une chose inique que les plus

[1] Voir *Annales*, t. ix, p. 372 (5e série) ; et deux de ces bulles portant des Phallus, dans Montfaucon, *Ant. expl.*, t. iii, p. 70, planche 37.

[2] Plutarque, *Quæst. Rom.*, n° 20.

» nobles Vierges soient éveillées la nuit pour offrir des sa-
» crifices[1] et que des femmes souillées jouissent d'un profond
» sommeil? »

Quid porro? Non est iniquum, nobilissimas virgines ad sacra facienda noctibus excitari, altissimo somno inquinatas frui (Sénèque, *De Provid.*, c. 5, n° 3)?

Ajoutons que dans les derniers temps, les empereurs Romains, comme les rois Perses, faisaient porter le feu devant eux[2].

8. Priviléges et punitions des Vestales.

En compensation de leur chasteté forcée, les Romains avaient entouré les Vestales d'honneurs et de priviléges. Soustraites à l'autorité du père; — droit de tester; — précédées d'un licteur quand elles sortent; — délivrer un condamné à mort rencontré fortuitement; — peine de mort pour celui qui toucherait leur litière ou regarderait par dessous; — les magistrats baissent leurs faisceaux devant elles; — les consuls et les préteurs leur cédent la voie[3]. — Auguste leur donne cette année même une place privilégiée à ces spectacles[4], que nous venons de voir Ovide interdire à toute vierge pudique. Peu d'années après, Juvénal stigmatise le scandale de leur présence à ces spectacles, et les honteux désordres que la danse lascive des acteurs excitait sur leur personne.

Chironomon Ledam molli saltante Bathyllo,
Tuccia vesicæ non imperat (Juvénal, VI, 63).

Quant aux punitions, malheur à la Vestale qui laissait éteindre le feu sacré, ou qui oubliait ses vœux de chasteté.

« Il y a de très-rigoureuses peines, dit Denys d'Halicarnasse,
» pour celles qui manquent à leurs devoirs. Selon la loi, c'est
» aux Pontifes à les examiner et à les punir. Celles qui tom-
» bent dans de légères fautes sont condamnées à être
» fouettées[5]. »

« Quand elles ont fait quelque faute, dit Plutarque, on les

[1] Voir les Vestales sacrifiant et leur costume, dans Lipsius, *ibid.*, p. 756.
[2] Huet, *Dem. Evang.*, IV, c. 5.
[3] Voir Plutarque, *Numa*, c. 10; Lipsius, *De Vesta*, p. 756.
[4] Suét., *Aug.*, c. 44 et 45.
[5] Denys, *Ant. Rom.*, l. II, c. 17, n° 7.

» châtie avec des verges; le Pontife les fouette lui-même, » toutes nues, dans un lieu obscur, et ceintes seulement d'un » voile [1]. »

Mais la peine était bien plus sévère pour celles qui oubliaient que la chasteté leur était imposée.

Il paraît que Numa avait ordonné seulement qu'elles fussent lapidées [2]. Mais Tarquin l'Ancien les condamna à un supplice bien plus terrible, selon Denys :

« Mais pour celles qui se laissent corrompre, et pour les » incestueuses, on les punit du supplice le plus ignominieux » et le plus terrible. Car on les porte en terre toutes vivantes » sur une lectique, avec les cérémonies et les rites des morts, » accompagnées de leurs parents et de leurs amis dans le deuil » et les larmes. Lorsqu'on est arrivé à la porte Colline, elles » sont déposées dans l'enceinte de la ville, dans une cellule » souterraine, avec les ornements funéraires. On ne les juge » pas dignes d'un tombeau, ni de sacrifices funèbres, ni des » autres solennités en usage pour les morts [3]. »

Plutarque ajoute les détails suivants :

« On creuse sous la porte Colline un petit caveau où on » laisse une ouverture pour y descendre, et où on met un petit lit, une lampe allumée, et une petite provision de tout ce » qui est necessaire pour se nourrir, une cruche d'eau, une » fiole d'huile, et un pot de lait, comme pour ne pas laisser » mourir de faim une personne consacrée avec les cérémonies » les plus augustes et les plus saintes.

» On met la coupable dans une litière bien fermée et bien » jointe avec des courroies, afin que l'on ne puisse pas même » entendre ses cris et on la porte en cet état à travers le » Forum.

» D'aussi loin qu'on voit cette litière, on se retire pour la » laisser passer, et on la suit dans le plus profond silence avec » toutes les marques de la plus profonde tristesse. Il n'y a » point de spectacle plus horrible, ni de jour plus affreux ou » plus funeste pour Rome.

[1] Plutarque, *Numa*, c. 10.
[2] Voir Cedrenus, *Abrégé d'Histoire*, p. 148.
[3] Denys, *Ant. Rom.*, l. 17, n° 7.

» Quand la litière arrive au lieu du supplice, les licteurs dé-
» lient les courroies et le Grand Pontife, après avoir fait des
» prières secrètes, et levé les mains au ciel avant cette effroya-
» ble exécution, en tire la criminelle enveloppée d'un suaire,
» et la met sur l'échelle par laquelle on descend dans le ca-
» veau.

» Après cela, il s'en retourne avec tous les autres prêtres,
» et cette malheureuse n'est pas plutôt descendue, qu'on re-
» tire l'échelle, et l'on referme l'ouverture avec beaucoup de
» terre que l'on y jette[1]. »

Il ne manque plus qu'un trait à cet affreux tableau, c'est qu'on croyait que cette punition avait été ordonnée par les Dieux. C'est ce que rapporte Denys :

« Il semble que Tarquin a été le premier inventeur du sup-
» plice dont les Pontifes punissent celles qui ne gardent point
» leur virginité. Soit qu'il l'ait imaginé de son chef, soit,
» comme le croient quelques auteurs, que cela lui eût été
» ordonné par des songes, qui, au rapport des interprètes
» des choses saintes, furent trouvés, après sa mort, parmi les
» oracles des Sibylles[2]. »

Quant au corrupteur Zonare nous a conservé la mention de son supplice.

« Quant à ceux qui avaient corrompu une Vestale, on enfer-
» mait leur cou dans un bâton à deux branches ou une
» fourche, sur le Forum même, et ainsi ils étaient battus, tout
» nus, avec des verges, jusqu'à ce qu'ils fussent morts[3]. »

9. Les Vestales ne connaissaient pas la Divinité qu'elles servaient.

Et d'abord les Vestales savaient-elles quelle était cette Divinité, qu'elles servaient sous des menaces si sévères? Oui; — on leur enseignait que Vesta était la *Terre*, dit le généalogiste et le chantre contemporain de la religion romaine :

« La *Terre* est *sta*tionnaire par sa propre force; par cette *sta*tion elle est appelée *vesta*. »

Stat vi Terra sua, vi *stando* *Vesta* vocatur (Ovide, *Fast.*, VI, 299).

[1] Plutarque, *Numa*, c. 10.

[2] Denys, *Ant. Rom.*, l. III, c. 20, n° 2.

[3] Zonare, *Annales*. l. VII, c. 8; *Pat. grecque*, t. 134, p. 566.

Mais non ; « elle n'est pas la Terre, elle est le *Feu*.— « Et ne » va pas t'imaginer que *Vesta* soit autre que la *flamme* vive. »

Nec tu aliud Vestam, quam vivam intellige flammam (*Ibid.*, 291).

Or cette Divinité était-elle Vierge ? Non. Car elle est *la mère des Dieux*, μητέρα Θεῶν [1]. — Mais si ; elle est Vierge :

« Sœur de Junon et de Cérès ; elle fut toujours Vierge : les » deux premières épousèrent, et toutes les deux eurent des » enfants. Sur les trois une seule resta insoumise à un » homme. »

Utraque nupserunt. Ambæ peperisse feruntur,
De tribus impatiens restitit una viri (Ovide, *Fastes*, VI, 287).

Et encore il s'en fallut de peu que sa Virginité ne lui fût enlevée. Ce fut un Ane qui la sauva. C'est Ovide qui raconte cette jovialité relative à la Divinité servie par les Vestales.

Cybèle avait donné un grand dîner le jour de sa fête où toutes les Divinités avaient été invitées. « Après avoir passé la nuit » à bien boire,

In multo nox est pervigilata mero (Ovide, *Fastes*, VI, 326),

Dieux et Déesses se répandent dans les bois du mont Ida.

« Une partie se couche, et repose ses membres sur le léger » gazon ; ceux-ci jouent ; les autres dorment, d'autres dansent, »

Pars jacet, et molli gramine membra levat.
Hi ludunt, hos somnus habet ; pars brachia nectet (v. 328).

« Vesta est étendue, et goûte en sécurité un tranquille re- » pos. »

Vesta jacet, placidamque capit secura quietem (v. 331).

Mais Priape survient, aperçoit Vesta, et « conçoit une obscène » espérance. »

Spem capit obscœnam, furtimque accedere tentat (v. 337) .

« Fort heureusement que l'Ane du vieux Silène se mit in- » tempestivement à braire, et la Déesse effrayée par cette voix » retentissante se mit sur pied. »

Intempestivo quum audit illa sono
Territa voce gravi surgit Dea (v. 347).

Lactance n'a pas manqué de reprocher cette scène ignoble aux Romains de son temps qui adoraient encore Vesta.

[1] Aristote, *Du Ciel*, l. II, c. 13, et Gretser, *Inscrip*.

« Quoi de plus honteux, leur dit-il? Quoi de plus ignoble,
» que de reconnaître que Vesta doit sa virginité au bénéfice
» d'un Ane? »

Quid turpius? Quid flagitiosius, quam si Vesta beneficio Asini Virgo est. (Lact., *Inst. Div.*, l. I, c. 21; *Pat. lat.*, t. VI, p. 237).

« Cependant c'est en souvenir de ce grand service qu'aux
» fêtes de Vesta les Romains promennent un Ane couronné
» de pains, en guise de couronne, en souvenir de cette Virgi-
» nité qu'il lui avait conservée. »

Apud Romanos vero eumdem (asinum) Vestalibus sacris in honorem pudicitiæ conservatæ panibus coronari (Lact., *ibid.*).

10. Comparaison entre les Vestales et les Religieuses chrétiennes.

Nous venons de tracer en abrégé l'histoire des religieuses du Paganisme : Vocation forcée, travaux pénibles, punitions atroces, ignorance de la Divinité qu'elles servaient. Et nous ne sachions pas que jamais aucun historien ait plaint ces pauvres filles, et ait flétri cette religion païenne qui les torturait. Par contre on a beaucoup écrit contre le triste sort des Religieuses qui devaient se consacrer au service de cet Enfant-Dieu qui alors vivait au village de Nazareth. Il n'est donc pas inutile de faire la comparaison entre ces Vestales nouvelles et les anciennes.

Commençons d'abord par la liberté de vocation. Voici les prescriptions et cérémonies ordonnées par le *Pontifical romain* [1].

« La veille les Vierges doivent être présentées au Pontife qui
» doit recevoir leurs vœux, lequel doit avec le plus grand
» soin les interroger, chacune en particulier, sur leur âge et
» sur leur dessein, c'est-à-dire si elles ont accompli l'âge de
» 25 ans, si elles ont la volonté et la détermination de conser-
» ver leur virginité. »

Antequam pontifex ad missam se paret, in loco conveniente, præsentantur ei Virgines benedicendæ, qui de earum ætate, et proposito, singulariter singulas, videlicet an annum 25e compleverint, si voluntatem et propositum servandæ virginitatis habeant, diligenter inquirit (*De Benedictione et consecratione virginum*, p. 153).

[1] *Pontificale romanum* Clementis VIII, primum, nunc denuo Urbani VIII auctoritate recognitum. Lutet. Paris, 1664, in-12.

aucun historien n'a donné un regret ou une larme à leur mémoire. Pour nous, nous signalons à la commisération de nos lecteurs :

En 418 de Rome, la vestale *Minucia*, qui battue de verges et posée sur l'échelle fatale, se retourne pour mettre pudiquement en ordre sa tunique dérangée, repousse fièrement le bourreau qui voulait l'aider à descendre, et disparaît en protestant contre l'iniquité du jugement par le cri : *moi, incestueuse* [1] !

En 636, la Vestale dont on n'a pas conservé le nom, et qui fut fouettée par le grand prêtre Licinius[2].

En.... nous félicitons la vestale *Æmilia*, qui accusée d'avoir laissé éteindre le feu et menacée du supplice, prouve son innocence, en jetant un pan de sa robe sur le feu éteint, qui se rallume à l'instant[3].

En 609, nous félicitons aussi la vestale *Tuccia* qui accusée d'inceste, prouve son innocence en remplissant un crible d'eau qu'elle porte et vient jeter aux pieds de ses juges[4].

Et enfin plaignons en leur rendant en même temps hommage, les Grandes Prêtresses : *Cœlia Claudiana*, — *Terentia Flaviola*, — *Terentia Rufilla*, — *Flavia Manilia*,— *Flavia Publicia*, — et *Cœlia Concordia*, qualifiées de *très-pudiques*, *très-vertueuses*, dans les inscriptions qui nous en restent[5].

A. Bonnetty.

[1] Tite-Live, l. IV, c. 44. — Denys, l. IX, c. 10. — Pline, IV, 1, n° 1.

[2] Tite-Live, XXVIII, 11.

[3] Denys, II, 17. —Val. Max., I, 1, n° 7. — Properce IV, 11, v. 53.

[4] Denys, *ib.* — Val. Max., VIII, 1, n° 5. — Pline, XXVIII, 2. — Et Aug. *De Civit. Dei*, l. X, c. 16.

[5] Voir Juste-Lipse, *De Vesta et Vestalibus*, p. 762.



Exégèse biblique.

L'AUTHENTICITÉ MOSAÏQUE DE L'EXODE

DÉFENDUE CONTRE LES ATTAQUES DU RATIONALISME ALLEMAND [1].

Chapitre VI.

Voyons maintenant les deux passages du ch. XI que la critique adverse considère comme deux fragments insérés dans la grande et imposante narration que nous venons d'analyser. Le premier de ces passages va du v. 1 au v. 3. De Wette [2] veut qu'on l'ait pris dans une autre relation pour l'intercaler ici. Pour se convaincre de l'inadmissibilité d'une telle prétention, on n'a qu'à rapprocher le v. 4 du v. 29, le dernier du chapitre précédent; on voit alors qu'il ne s'y adapte pas bien. Cela devait être cependant si l'assertion de De Wette était fondée.

Puisque donc le v. 4 ne continue pas directement le v. 29, ce que le commencement des deux versets : « Moïse dit, » prouve jusqu'à l'évidence, il a dû y avoir dès l'abord un passage intermédiaire, et quand on examine bien notre passage et ce qui suit, on reconnaît que c'est lui qui est ce passage intermédiaire. La preuve n'en est pas bien difficile à faire.

Comment finit le ch. X? Le Pharaon se met en colère contre Moïse qui persiste à vouloir s'en aller avec tout son peuple et avec tout ce que possède ce peuple, ses troupeaux. Il le menace de la mort si jamais il ose reparaître devant lui. Moïse saisit cette menace de mort et réplique au roi : « Tu as bien » dit; je ne verrai plus ton visage (v. 29). » Et aussitôt il fait entendre, par la voix de Jehovah, l'annonce de la mort de toute la primogéniture égyptienne (v. 1). Quelles représailles!

On le voit, le rapport entre la fin du ch. X et le commencement du ch. XI est non-seulement réel, mais d'une réalité saisissante et terrible. Jamais contraste ne constitua une unité plus forte. Pourquoi donc nos critiques ne le recon-

[1] Voir le dernier article N° précédent, ci-dessus, p. 179.

[2] *Beiträge* etc. II, 195.

naissent-ils pas? D'abord, parce que le sens religieux du Pentateuque leur manque; puis, parce qu'ils ne peuvent se faire au style hébreu. Il les déroute à chaque instant, imbus qu'ils sont des règles de la rhétorique d'école. Ils passent pourtant pour être hébraïsants. C'est singulier.

Cependant notre passage est une parenthèse, car ce n'est pas Moïse qui parle, mais Jehovah qui parle à Moïse. Pourquoi cette parenthèse? Il me semble que c'est afin de rappeler au lecteur que les choses importantes que Moïse va dire au Pharaon, depuis le v. 4 jusqu'au v. 8, sont fondées sur la parole de Jehovah. L'à-propos de ce rappel[1] direct de la révélation de Jehovah ressort suffisamment de la gravité de la circonstance, de la solennité du moment, et la parole que Moïse adresse ensuite au Pharaon en reçoit un surcroît d'autorité. Le v. 3, il est vrai, a quelque chose d'étrange. Il le perd cependant dès qu'on juge Moïse par Moïse. C'est sa manière d'anticiper ainsi sur les événements et de donner sur-le-champ la fin de l'histoire incidente, dont il a dit les premiers mots. On en trouve des exemples très-nombreux dans tout le Pentateuque. C'est la manière généalogique appliquée aux faits historiques proprement dits.

Ainsi l'assertion de De Wette relative à ce passage est insoutenable, et il en est de même de celle de Vater qui nous laisse le choix de considérer comme une intercalation ou le passage précité ou le récit de la 9e plaie, ch. x, 21-29. Nous n'avons pas à choisir, parce que ch. xi, 1-3 n'est pas un fragment, comme nous venons de le démontrer, et que ch. x, 21-29 l'est aussi peu, attendu que ce récit a des rapports étroits avec ce qui précède (comparez x, 24 avec x, 9-11) et avec ce qui suit (voyez xii, 31, 32). Le morceau est donc à sa place là où il se trouve, et si on l'ôtait de là on finirait par l'y remettre.

Le second passage du ch. xi que la critique adverse signale comme un fragment, comprend les v. 9 et 10. En y regardant mieux, elle verrait que ce prétendu fragment est tout simplement le résumé et la conclusion du récit des plaies qui n'eurent pas sur le cœur du Pharaon le pouvoir de le faire

[1] V. *Ex.* iii, 20-22; iv, 23

nsentir au départ des enfants d'Israël. Il n'y a pas là l'ombre d'un fragment, et Vater[1], qui soulève l'objection, ne prouve pas qu'elle est fondée.

L'emploi qui est fait dans toute cette histoire des noms de Dieu ne peut plus offrir aucune difficulté d'après les explications que nous avons données sur cette matière. Les Égyptiens se servent du mot Elohim; cela est *naturel*, Elohim s'accorde assez avec leurs idées sur le Dieu-nature. Moïse tient toutefois à leur faire voir que cette nature est sous la main de Jehovah et que cet Elohim dont ils ont une idée erronée est le même Dieu que Jehovah. C'est pourquoi il joint les deux noms, comme nous l'avons vu déjà ailleurs, et il dit à Pharaon : « Je sais que vous ne craignez pas encore Jehovah-» Elohim[2]. » Par cet emploi simultané des deux noms, il coupe pour ainsi dire au Pharaon la retraite qu'il incline sans cesse à prendre vers son Elohim à façon égyptienne. En lui faisant sentir par ses paroles comme par ses *signes* que Jehovah et Elohim sont identiquement le même Dieu et que « *la terre* » est à Jehovah (v. 29) », il réussira enfin à lui faire perdre confiance en son Elohim-nature et à le porter à rendre hommage à Elohim-Jehovah. En effet, à force d'être sollicité, le Pharaon confesse qu'il a péché envers Jehovah[3]. C'est un progrès, et plus tard il couronnera l'œuvre en disant à Moïse : « Allez, adorez Jehovah... et bénissez-moi[4]. » Le voilà tout à fait éclairé et converti. Il est vrai que son cœur changea encore une fois, mais ce fut la dernière...

Chapitre VII.

Le chapitre XII interrompt la marche chronologique du récit pour exposer l'institution de la Pâque, le rite de cette fête, sa signification et son but. Mais tout en constatant cette interruption du fil de la narration, nous ne pouvons pas voir une solution de continuité proprement dite, c'est-à-dire un fragment intercalé, comme l'assure De Wette[5]. Non, car

[1] *Comment. üb. d. Pent.* II, 32.
[2] *Ex.* IX, 30.
[3] *Ib.* X, 16.
[4] *Ib.* XII, 31, 32.
[5] *Beiträge zur Einl.* II, 195 et suiv.

Moïse étant amené par le cours des événements à parler incessamment de la première célébration de la Pâque, il devait en exposer d'abord l'institution divine, la loi. Cette loi, il est vrai, remonte plus haut ; mais l'auteur ne pouvait en parler dans l'ordre chronologique, attendu qu'alors il y aurait eu une interruption dans la narration des prodiges qui, en la coupant, aurait distrait notre attention et aurait ainsi détruit ou du moins diminué l'imposant effet qu'elle produit dans sa rédaction actuelle. Moïse, en écrivain consommé, a évité cet inconvénient, et pour nous donner la loi Pascale un peu plus tard qu'elle ne fut instituée, il nous la donne au bon endroit. Il viole la chronologie, oui, mais c'est pour mieux observer les convenances de l'histoire.

La critique rationaliste, on le pense bien, ne comprend rien ou fait semblant de ne rien comprendre à cette disposition intelligente qui se rattache à la manière habituelle de l'auteur, la manière généalogique. Le ch. XII et aussi le ch. XIII sont pour nos adversaires un composé de fragments sans connexion entre eux et avec ce qui précède. Déjà le commencement du ch. XII : « Et Jehovah avait dit à Moïse et à Aaron » *au pays d'Égypte,* » démontre, selon De Wette, que nous avons ici un morceau à part et écrit postérieurement à Moïse. Rien de plus faux. Ce critique ne réfléchit pas que ce qui constitue le nœud du Pentateuque, c'est la Genèse de la législation [1]. Or, pour la plus grande exactitude de cette Genèse, l'auteur ne devait pas négliger les indications qui précisent où telle ou telle loi fut donnée. L'auteur dit donc que la loi de la Pâque fut instituée en Égypte, tout comme il nomme ailleurs, par exemple, le lieu de l'institution du mariage ou l'endroit de la promulgation du Décalogue.

L'hypothèse fragmentaire qui repose sur le « dans le pays » d'Égypte » étant écartée, voyons celle de Vater [2] qu'il croit être fondée sur la manducation des pains non levés. Le critique n'a pas bien lu. En effet, il dit que d'après les v. 34 et 39 on voit que la manducation des pains non levés a été l'œuvre du hasard, le départ précipité des Israélites, et que

[1] Ranke, *Untersuch. ü. d. Pent.* II, 30.
[2] *Commentar üb. d. Pent.* III, 447.

c'est ce hasard qui est devenu ensuite la base de l'usage légal de cette manducation, tandis que dans l'institution de la Pâque, au commencement du chapitre v. 1-13, la manducation des pains non levés est présentée comme faisant essentiellement partie de cette institution. Tel est l'argument de Vater, et s'il était fondé, sans doute, le ch. XII serait un composé de morceaux sans connexion entre eux et, de plus, contradictoires. Mais il n'est pas fondé, car l'auteur ne parle pas aux v. 34, 39 de la manducation Pascale; il dit : « Le » peuple emporta la pâte avant qu'elle ne fût aigrie... Ils firent » cuire la pâte qu'ils avaient emportée d'Egypte en gâteaux non » levés, etc. » Quelle était cette pâte? C'était la pâte dont les Israélites avaient déjà mangé avant le départ et cela conformément à la loi pascale. L'auteur le dit très-clairement au v. 28, après avoir rapporté tout ce qui concerne la Pâque; il dit : « Les enfants d'Israël allèrent et firent comme Jehovah » avait ordonné à Moïse et à Aaron; ainsi ils firent. »

On le voit; Vater a fait une confusion des plus caractérisées : il a confondu l'enlèvement précipité de la pâte qui restait en pétrin avec la manducation des pains non levés déjà accomplie. N'est-ce pas triste qu'on soit obligé de relever de pareilles bévues? Et cependant il le faut absolument puisqu'ils en font des arguments contre l'authenticité du Pentateuque, et que sur la foi de leur science une infinité de gens donnent dans le panneau.

Un autre argument contre l'unité du Pentateuque serait fourni, si l'on en croit Hitzig[1], par les v. 6 et 17 de ce même ch. XII, en ce qu'il en résulterait, d'accord avec d'autres passages[2], que l'Exode et la Pâque auraient été accomplis le soir du 14e jour du premier mois (Abib), tandis qu'ailleurs (*Ex.* XXXIV, 18) ces choses sont présentées comme ayant eu lieu à la nouvelle lune du premier mois.

Rien de plus arbitraire que les raisons de Hitzig pour prouver son opinion. Ainsi il traduit חֹדֶשׁ הָאָבִיב [3] la nouvelle lune (au lieu le mois) d'Abib, en alléguant que le מוֹעֵד qu

[1] *Ostern und Pfingsten im zweiten Decalog*, p. 21 sqq.
[2] V. *Levit.* XXIII, 5; *Num.* IX, 2 sqq.
[3] *Ex.* XXXIV, 18.

précède marque toujours un temps déterminé fort restreint. La vérité est que le mot *moed* marque un temps qui peut être long ou court[1], le contexte seul en décide. Par lui-même il ne peut pas donner au mot *chodesch* qu'il précède le sens du jour de la nouvelle lune, que du reste ce mot n'a jamais dans le Pentateuque[2]; il signifie toujours *mois*. Le *lemoed chodesch haabib* ne pourrait donc déterminer aucun moment précis du 1er mois, s'il n'était déterminé par d'autres mots. Or, il est déterminé par ce qui précède immédiatement, et dont Hitzig cherche à se débarrasser, à savoir : « Sept jours tu » mangeras des pains sans levain comme je t'ai commandé, » et comme ces paroles se rapportent au document qui institue cette fête de sept jours, c'est-à-dire aux ch. XII et XIII de l'Exode, le *moed chodesch* ne peut pas être un jour unique, le jour de la nouvelle lune, mais il signifie l'*époque* des sept jours du mois d'Abib pendant laquelle il fallait manger des pains non levés[3].

Ainsi tombe la contradiction que signale si gratuitement Hitzig; et maintenant revenons à Vater[4].

Ce critique voit encore trois autres fragments dans le ch. XII. Le premier comprend les v. 40-42. On ne conçoit pas cette prétention. Car n'est-il pas vrai que les v. 40 et 41 contiennent une donnée chronologique au sujet du séjour des enfants d'Israel en Egypte? Et l'auteur pouvait-il la placer mieux dans son récit que là où elle se trouve, à savoir après qu'il nous a montré comme un fait accompli le départ d'Israël de la terre de captivité? Mais cette donnée chronologique est tellement à sa place ici qu'il faudrait l'y mettre si elle n'y était pas. Et non-seulement elle concourt à prouver l'unité de ce chapitre, mais encore elle est un des liens les plus solides qui rattachent l'Exode à la Genèse, puisqu'elle nous montre l'accomplissement de la révélation que Dieu avait jadis faite à Abraham[5]. Quant au v. 42, qui ne voit que ces

[1] Cf. *Gen.* I, 14; *Deut.* XXXI, 10.
[2] V. Hengstenb., *Beiträge zur Einl.* III, 363.
[3] *Ex.* XII, 15; XIII, 6.
[4] *Comment.*, etc., II, 32.
[5] *Gen.* XV, 13, 14.

paroles solennelles sont une réflexion parfaitement appropriée à l'esprit de l'événement précédemment exposé. L'auteur, après avoir consigné les choses étonnantes de cette nuit mémorable, se recueille, la nuit de la Pâque lui apparaît dans toute sa sainte grandeur, et il la proclame à jamais sacrée pour tout Israël.

Comment donc pourrait-on ôter ce passage sans porter atteinte à l'intégrité du chapitre, ainsi que le dit Vater? C'est chose impossible, et le critique est tout aussi mal inspiré quand il revendique comme fragments les v. 43-49 et les deux qui suivent et qui terminent le chapitre. En effet, puisque l'auteur tient en si haute vénération la nuit de Pâques, et qu'il veut que les générations à venir la célèbrent comme une fête sacrée, il est tout naturel qu'il pose des barrières légales qui puissent en maintenir la sainteté. Et c'est ce qu'il fait depuis le v. 43 jusqu'au v. 49. Et comme il pense aux générations futures, il rédige la loi de telle sorte qu'elle trouve son application à l'état social qu'Israël aura dans le pays pour lequel il quitte l'Egypte, et qui est la Terre promise. Elle est cependant observée déjà lors de la première célébration en Égypte, avant la sortie; l'auteur nous le dit dans les vers. 50 et 51. Ce passage se rattache donc historiquement au passage antérieur, qui se relie à ce qui précède et ainsi de suite en remontant, et nulle part une lacune, nulle part une disjonction quelconque; et voilà comment le ch. XII est constitué dans l'unité la plus étroite avec lui-même et avec l'ensemble dont il est la suite.

Voyons maintenant le ch. XIII. Il est bien la continuation du ch. XII, sans lequel on ne le comprendrait pas. Néanmoins De Wette[1] ne l'entend pas ainsi; il dit formellement que le « mythe » de la Pâque et de la consécration des premiers nés que donne le ch. XII, et le « mythe » de ces mêmes choses que contient le ch. XIII, se neutralisent réciproquement — *heben sich gegenseitig auf*, et trahissent la fiction — *Dichtungen*. On s'attend à ce qu'une accusation aussi accentuée soit soutenue par des preuves solides. Il n'en est rien. Il suffit à ces Messieurs de lancer leur négation; prouver qu'elle est fondée,

[1] *Beitraege* etc., II, 198 sqq.

le récit du voyage là où le v. 37 du ch. XII l'a laissé; c'est à Souccoth que les Israélites sont arrivés, c'est de Souccoth « qu'ils partirent » (XIII, 20) en tournant vers le désert (v. 18) à la limite duquel « ils campèrent à Etham » (v. 20). L'assertion de Vater est donc purement gratuite, et il en est de même de celle de De Wette, qui dit que le départ précipité de tout un peuple dans une seule nuit est impossible. Pourquoi donc? Nous ne voyons là rien d'impossible, pourvu toutefois que ce peuple soit préparé à un tel départ. Or, le texte, avant de dire que le départ fut précipité (XII, 39), avait dit que quatre jours avant le départ les Israélites avaient été avertis de se tenir prêts (XII, 3, 11). Quand on est prêt à partir, on peut partir à quel moment que ce soit, et comme chacun part pour soi, tout le monde peut partir à la fois, surtout lorsque la chose se passe avec ordre comme ici, car ils partirent « par cohortes » עַל־צִבְאֹתָם (XII, 51).

Répondons maintenant à quelques objections d'une autre nature. La première concerne cette remarque si souvent répétée dans toute cette partie de l'Exode : « Jehovah endur» cit le cœur de Pharaon. » On la lit depuis le ch. IV, 21 jusqu'au ch. XIV, 4. Dieu est donc l'auteur du mal, disent les rationalistes, contents de battre Dieu par son Ecriture, et ils demandent comment on peut concilier avec cette doctrine le caractère sacré du Pentateuque. Je crois bien qu'on ne le pourrait jamais avec l'interprétation qu'ils donnent à ces paroles; aussi cette interprétation est-elle absurde au possible. M. Cahen dit[1] : « Les interprètes cherchent à concilier » cet endurcissement involontaire (du Pharaon) avec le libre » arbitre, » et il ajoute agréablement : « Ce qui n'est pas fa» cile. » Il aurait dû dire que cela est impossible; l'endurcissement involontaire et le libre arbitre sont deux choses radicalement opposées. Mais aussi l'endurcissement involontaire n'a rien à faire ici. Ce n'est pas involontairement que le Pharaon résiste à la volonté de Dieu qui se manifeste à lui par tant et de si grands prodiges; cette résistance est son fait propre. Que veut donc dire : Jehovah endurcit le cœur de Pharaon? Cela veut dire simplement ce qui vient tout d'abord

[1] *La Bible*, II, 16 note 21.

à la pensée de quiconque ne cherche pas midi à quatorze heures, à savoir, que Dieu mit le péché, qui était dans le for intérieur et dans la volonté du Pharaon, en présence de faits qui par leur action devinrent, du plein consentement du roi, une occasion pour que ce péché se manifestât de plus fort en plus fort dans le domaine extérieur; en d'autres termes, Dieu, par sa justice, força le roi à se montrer tout entier tel qu'il était, tel qu'il voulait être. Il châtiait le péché de l'homme. L'homme sentait bien la cause de ce châtiment; mais parce qu'il était perverti à fond, il s'en irritait — *peccator videbit et irascetur,* — et c'est cette colère qui engendrait son endurcissement croissant. Il en est de l'endurcissement du cœur du roi d'Egypte par le fait de Dieu, comme de celui de ces criminels déterminés qui, frappés par la justice, sortent des peines subies plus criminels qu'ils ne l'étaient déjà. Est-ce que pour cela un esprit sain pensera que c'est la justice qui est la cause des crimes de cet homme? Assurément non, et cependant on pourra dire, en un certain sens, que c'est la justice qui l'a endurci. Le tout est d'entendre la chose comme le bon sens veut qu'on l'entende, et alors aussi on verra que l'auteur pouvait dire : « Jehovah endurcit le » cœur de Pharaon, » sans que pour cela il avait le moins du monde à craindre de présenter Dieu comme l'auteur du mal.

La seconde objection se présente avec un caractère plus spécieux que l'objection précédente, et elle a fréquemment embarrassé les défenseurs du Pentateuque. Voici ce dont il s'agit. Il est dit, ch. XII, 35, 36 : « Les enfants d'Israël (sur le » point de partir) demandèrent aux Egyptiens des vases d'ar» gent, des vases d'or et des vêtements. Jehovah avait doué » de grâce le peuple aux yeux des Egyptiens qui leur don» nèrent volontiers. Et ainsi ils dépouillèrent l'Egypte. » C'est sur ce passage, qui correspond aux v. 20-22 ch. III et aux v. 2, 3 ch. XI, qu'on a dressé contre le Pentateuque l'accusation formelle de favoriser, que dis-je! de sanctifier le mensonge, la fourberie et le vol. L'accusation est vieille déjà, car nous trouvons que Tertullien [1] s'en échauffe contre Mar-

[1] Tert. *Cont. Marcionem,* l. II, c. 20.

cion et qu'elle met saint Augustin aux prises avec Faustus[1].
Elle a embarrassé aussi saint Irénée et Clément d'Alexandrie.
Depuis lors l'affaire est allée bon train, et tous les incrédules
lettrés de tous les siècles n'ont pas manqué d'en faire des
gorges chaudes. Il faut dire qu'ils n'avaient pas absolument tort, bien au contraire, car les défenseurs du Pentateuque, tous de bonne volonté pour démontrer l'absurdité de l'accusation, s'y prenaient on ne peut plus mal; ils se plaçaient sur un terrain où ils devaient nécessairement succomber; ils ne lisaient pas bien le texte; ils avouaient que du côté des Egyptiens il s'était agi d'un prêt, et du côté des Israélites, d'un détournement. De cette manière, aucune bonne défense n'était possible, et les adversaires avaient raison. Si les Egyptiens ont prêté des choses à eux aux Israélites qui se les sont appropriées, les Israélites ont commis une mauvaise action et l'auteur qui consacre cette action par l'intervention de Dieu est un homme abominable. Aucune subtilité nous tirera de là, et dire, comme le fait dom Calmet « qu'on peut répondre que Dieu dispensa en cette occa» sion les Hébreux de la loi qui défend le vol[2], » est un blasphème bien caractérisé. On croit rêver.

Arrière tous les raisonnements quelque spéciaux qu'ils soient[3]; lisons bien le texte, et toute difficulté s'évanouit. En effet, le texte ne porte pas : les Egyptiens prêtèrent ἔχρησαν, comme traduisent les LXX, d'où est venu tout le mal, faute que saint Jérôme a tristement suivie avec son *commodaverunt*; mais le texte porte וַיַּשְׁאִלוּם leur *donnèrent*. Le verbe שָׁאַל demander, au mode hiphil, ainsi qu'il est employé ici et ailleurs, par exemple I *Rois*, I, 28, ne peut signifier que faire ce que quelqu'un demande, et, par suite, *donner volontairement*.

Quand quelqu'un porte un autre à lui demander quelque chose, il est bien dans l'intention de le lui donner, cela est évident. Eh bien, les Egyptiens firent cela à l'égard des Israélites. Pourquoi ? Parce que « Jehovah avait doué de grâce

[1] August., *Cont. Faustum*, l. II, c. 71.

[2] V. *Comment. sur l'Exode*, p. 398, éd. in-fol.

[3] On peut en lire l'aperçu chez Hengstenberg, *Beitr. zur Einl. ins A.-T.* III, 510 seqq.

» le peuple aux yeux des Egyptiens (v. 36). » Ce passage rapproché de cet autre du *Deut.*, 23, v. 8 : « Ne déteste pas l'E» gyptien, » aurait dû ouvrir les yeux des apologistes ; il n'a pas échappé à Josèphe qui dit : « Les Egyptiens leur *donnèrent* » tout cela *en présent;* les uns, par impatience où ils étaient de » les voir partir; les autres, *à cause de l'amitié qu'ils avaient* » *pour eux*[1]. » Sur quoi D. Calmet fait cette remarque : « Mais » cela ne paraît point par l'Ecriture. » Mais si, cela paraît par l'Ecriture. Dieu disposa le cœur des Egyptiens à provoquer les demandes des Israélites et à leur donner ce qu'ils demandaient. Le sens et la grammaire sont parfaitement d'accord ici pour affirmer que la chose se passa ainsi. Or, si les enfants d'Israël avaient reçu en cadeaux ce qu'ils emportèrent, ils ne détournèrent rien, et, en effet, le texte ne dit pas : « Ils volèrent » ou pillèrent les Egyptiens, *prædati sunt Ægyptios,* » comme traduit saint Jérôme en forçant encore le ἐσκύλευσαν des LXX ; mais le texte dit : « Ils *dépouillèrent* l'Egypte. » Le verbe נצל n'a jamais le sens de *dérober par ruse,* ainsi qu'il l'aurait ici s'il s'était agi de *prêter ;* il veut dire *spoliare,* ce qui implique la violence. Dans le sens propre, il est vrai, le dépouillement par violence n'est pas de mise ici, néanmoins le *spoliare hostem* est au fond de la chose et dans la pensée de l'auteur. Les Egyptiens furent défaits par une violence intérieure; ils succombèrent à une force que chacun d'eux subit à son insu et cela par une disposition de cette justice éternelle qu'ils avaient foulée aux pieds dans la personne des Israélites. Maintenant, Israël, l'armée de Jehovah צבאות יהוה (XII, 41), chargé des dépouilles de ses ennemis, s'en allait de l'Egypte en vainqueur. Voilà les représailles de la justice de Dieu, et voilà aussi notre texte justifié de toutes les imputations qu'on lui a fait subir depuis tant de siècles.

Enfin, pour ce qui est de l'emploi des noms de Dieu dans ces deux chapitres, il ne donne sujet aux partisans des documents Élohistes et Jehovistes qu'à une seule objection, et cette objection concerne l'Élohim des v. 17-19. Cependant elle est encore sans fondement, car l'emploi de ce nom est ici motivé, d'abord par la citation directe, au v. 19, des paroles de

[1] Flav. Josèphe, *Antiq. jud.* II, 8.

Joseph, aux v. 24, 25, ch. L de la Genèse. L'auteur prépare cette citation *élohiste* dans les lignes qui précèdent, afin que la prophétie de Joseph et son accomplissement se présentent dans un accord complet et nous frappent davantage. Si le nom de Jehovah avait continué jusqu'au v. 19, le lecteur aurait pu être étonné de ce brusque changement ; il aurait pu croire que le Dieu de Joseph n'était pas identiquement le même que celui dont parle l'auteur et qui est Jehovah. — Puis, le changement de Jehovah en Elohim a encore sa raison, en ce que jusqu'au v. 16, Dieu est montré comme ayant agi par une intervention spéciale et directe, par des prodiges, ce qui est particulièrement propre à sa qualité de Jehovah, de roi théocratique, tandis qu'ensuite, aux v. 17 et 18, son action apparaît simplement comme celle de la Providence.

Chapitre VIII.

Passons au ch. XVI.

Ce chapitre qui donne le récit des miracles des cailles et de la manne n'est pas, on le pense bien, du goût de la critique dont « l'essence est la négation du surnaturel[1]. » Il faut en convenir pourtant, ce sont ces prodiges qui nous garantissent la réalité du séjour des Israelites dans le désert. Si ces prodiges étaient absents de l'histoire du désert, il y aurait de bons motifs pour le mettre en doute. En effet, et pour donner tout de suite la raison péremptoire de la sustention miraculeuse des Israélites, comment pourrait-on tenir pour vrai, sans le prodige de la manne, le séjour de 40 ans de plusieurs millions d'hommes dans un pays, la presqu'île de Sinaï, désert de granit et de porphyre, dont la stérilité est effrayante et telle qu'il peut à peine nourrir une population de 4,000 à 5,000 âmes[2] ? Eichhorn a fort bien senti la force de cet argument et ne pouvant nier le séjour du désert, il a essayé du moins de le réduire aux seuls chefs, en dispersant le peuple par groupes dans les pays d'alentour[3]. Notre cri-

[1] Renan, *Étude d'Hist. relig.*, p. 137.

[2] Burckhardt et Rüppell, v. *Précis de la Géogr.* par Malte-Brun, t. IV, p. 500.

[3] *Allgem. Biblioth.* I, 81.

tique aurait mieux fait d'essayer d'établir, en faisant valoir les textes qui ne cachent pas que le peuple regrette l'Egypte, qu'il rentra dans ce pays. Cependant on n'a pas osé proposer cette hypothèse, ni celle de l'introduire prématurément dans le Canaan. Il touchait pourtant aux limites de ce beau pays ; peu de temps lui aurait suffi pour s'y transporter. Qu'un peuple aussi sensuel et dur à l'obéissance eût adopté l'une ou l'autre de ces parties, c'est ce qu'on comprendrait ; mais qu'il se dispersât on ne sait dans quelles contrées inhabitées, et partant désertes, de l'Arabie ou de la Syrie, cela n'a pas de sens. Pourquoi donc Eichhorn préfère-t-il cette dernière hypothèse ? Ne serait-ce pas parce que malgré lui il est subjugué par l'autorité du texte qui ne constate ni cette rentrée en Egypte, ni cette prise de possession anticipée de Canaan ? Mais si vous reconnaissez l'autorité du texte sur ce point, vous pouvez fort bien laisser les Israélites là où ce texte nous les montre constamment, dans le désert de la presqu'île ; le séjour prolongé d'une population si nombreuse dans l'Arabie déserte ou dans le désert de Syrie tiendrait tout autant du miracle que celui dans l'Arabie-Pétrée. Puisque donc par des raisons de géographie physique il est démontré sans réplique que le séjour des Israélites entre l'Egypte et le Canaan n'a pu être possible que par des circonstances extraordinaires, quelle objection sérieuse peut soulever le prodige de la manne et les autres ? Aucune, absolument. C'est ce qu'a fort bien senti Gramberg, et, pour se tirer d'embarras, il déclare que le séjour de 40 ans des Israélites dans le désert est une légende, *sage*[1]. On ne sait s'il faut rire ou se fâcher d'une énormité pareille? Non, dit-on, il faut prouver que c'est une énormité. — Eh bien, voyez alors le registre officiel des campements d'Israël dans le désert, Nomb. XXXIII, 38. L'authenticité de ce tableau est irréfragable, et nous le démontrerons en son lieu.

Voyons les objections particulières contre les prodiges dont il s'agit.

Le prodige de la manne est une multiplication de nourri-

[1] *Krit. Geschichte der Religions Ideen des A.-T.* I, p. 473.

ture analogue à celle qu'opéra plusieurs fois Jésus-Christ, et il a de plus la permanence de celle qui se fit à la parole d'Elie [1]. Comme eux aussi, il est fondé sur un fait naturel qui est ici un arbrisseau buissonneux, nommé *alhagi*, très-abondant dans le désert du Sinaï et qui transsude sur toutes les parties un suc doux et aromatique. Coagulée en petits grains et ressemblant, dit l'auteur, par une réminiscence *égyptienne* [2], à la semence de coriandre [3], cette espèce de gomme est recueillie pendant les mois de juin et de juillet et fournit une nourriture agréable. Le prodige consistait donc en ce que Dieu, par sa bénédiction, fit se produire et se multiplier ce fruit particulier au désert pendant toute l'année et pendant 40 années consécutives. Est-ce que par hasard cela serait impossible à Celui qui a créé, par un acte de sa volonté, le ciel et la terre et toutes les choses visibles et invisibles?

Mais, dit-on, le caractère fictif de cette histoire se trahit par la langue; le mot מָן *man* n'est pas hébraïque; on l'a évidemment placé là pour le besoin de la cause. Car si les Israélites se sont écriés, à la vue de cette couche de rosée blanche: « Qu'est-cela? » ils ont dû dire מַהוּא *mah hou*, et non מָנְהוּא *man hou*. — Cette objection n'a absolument aucune valeur, car bien que מן ne soit pas un mot interrogatif dans l'hébreu littéraire, on sait que les mots se modifient fréquemment dans la bouche du peuple, et l'auteur a certainement rendu ici la prononciation qu'on donnait à ce mot pour éviter le choc de deux aspirées identiques. Ce procédé, tout spontané et partant populaire, est profondément euphonique; aussi toutes les langues, les unes plus, les autres moins, en font-elles usage; par exemple, en grec, on écrit *aggos*, *aggelos* et on prononce *angos*, *angelos*. Il n'y a donc rien à objecter contre l'hébraïcité du mot *manne* et son origine linguistique, telle que notre chapitre la donne, est parfaitement autorisée par des procédés formatifs, identiques ou analogues, de beaucoup d'autres mots; c'est dire qu'il est his-

[1] *Matth.* xvi, 9; *Marc.* viii, 19; *Reg.* xvii, 14-16.

[2] V. Pline, *Hist. Nat.*, xx, 82, qui dit que la coriandre est une plante qui prospère surtout en Egypte.

[3] *Ex.* xvi, 31; *Num.* xi, 7.

torique. L'interrogation *qu'est-ce?* a formé le mot *manne*, de la même manière absolument que la phrase interrogative *was ist das?* qu'est-cela? le mot français *vasistas*, ou les exclamations *bei Gott*, avec (par) Dieu, et *kourava*, quelle voix! les mots *bigot* et *corbeau*. On ne serait pas embarrassé d'en citer beaucoup d'autres exemples[1].

Quant au prodige des cailles, il est tout aussi avéré que celui de la manne, et, en outre, il est moins surprenant. Buffon l'a déjà remarqué; le vent qui amena les cailles était le vent du midi, car il venait de la mer[2], et les cailles sont abondantes sur les côtes de la mer Rouge[3], *plurimum abundat*, dit Josèphe[4]. Ce qui indique ici le prodige, c'est que le phénomène naturel en soi se produit avec une augmentation inouïe et qu'il arrive au moment annoncé d'avance[5]. M. Cahen pense qu'un prodige ne peut pas être un fait historique. « Il s'agit » ici, dit-il, de raconter un prodige et non un fait historique[6]. » Je donnerais beaucoup pour savoir pourquoi un prodige n'est pas un fait historique. Me dira-t-on parce qu'il n'existe pas et qu'il n'a jamais existé? Fort bien; seulement il faut le prouver. Où sont vos preuves? Produisez les.

En attendant, disons que le prodige des cailles est manifeste. Mais est-il réellement arrivé? Il n'y a aucun doute, car il y a un témoin irrécusable du fait, savoir *Hibroth Hatavah* (sepulcra concupiscentiæ), les sépulcres de la convoitise[7]. Ce n'est pas un endroit inventé pour le besoin de la cause, car nous le retrouvons dans un document d'une authenticité incontestable, dans le registre des lieux de campement, au chap. XXXIII, v. 16, 17 des Nombres. Il y avait donc dans le

[1] Plusieurs ont pensé que le mot *man* pouvait être de l'égyptien, parce qu'il est probable que les Israélites par suite de leur long séjour en Égypte, avaient adopté nombre de mots de cette langue. Ils auraient donc dit en apercevant la manne : « Voilà la manne. » Cette explication serait certainement fort plausible, si les mots précités n'étaient suivis de ces autres : « Car » ils ne savaient pas ce que c'était » (*Ex.* XVI, 15).

[2] *Num.* XI, 31.

[3] Buffon, *Hist. nat. des Oiseaux*, II, 462, éd. 1771.

[4] *Antiq. jud.*, l. III, c. 1.

[5] *Num.* XI, 18, 31.

[6] *La Bible*, IV, fol. 60, note 31.

[7] *Num.* XI, 34.

désert sinaïtique un lieu appelé « les sépulcres de convoitise. » On peut même le voir encore à l'heure qu'il est; c'est du moins ce qu'affirment les témoignages de plusieurs voyageurs peu suspects d'enthousiasme religieux, tels que Carsten, Niebuhr et Burckhardt[1].

D'où est venu à cet endroit le nom singulier de *Kibroth Hatavah?* Qu'on lise le passage des Nombres (XI, 31-34), qui s'y rapporte et qu'on nous dise si, à côté de cette explication, il y a place pour une autre. Nous ne risquons rien en affirmant que personne ne voudra même essayer d'une autre explication, tant celle qui est donnée frappe comme un fait. Or, si le fait qui a donné lieu à établir Kibroth Hatavah est réel et historique, le prodige des cailles l'est aussi.

Les objections contre les faits merveilleux du chap. XVI, étant écartées, abordons la catégorie des démentis qui concernent l'unité et conséquemment l'authenticité de son texte. On conteste cette authenticité, parce qu'il parle du Sabbath, qu'il dit qu'une mesure pleine de manne doit être déposée devant l'arche et qu'il constate que les Israélites mangèrent la manne pendant 40 ans. — A entendre nos critiques, ce serait là trois fautes graves contre la chronologie et elles accuseraient un auteur postérieur à Moïse.

Il n'en est rien. D'abord, quant au Sabbath qu'on dit être institué plus tard, on est dans une erreur complète, car le septième jour, le jour de repos, est de date primordiale[2]; puis, il en est question dans la loi pascale[3], et il est institué dans ce chapitre à l'occasion de la manne. On confond la promulgation solennelle du septième jour comme jour de repos consacré au Seigneur, promulgation qui eut lieu au Sinaï, avec son institution théocratique par un motif théocratique. En effet, Dieu en dispensant aux Israélites leur nourriture journalière par l'envoi de la manne et des cailles, leur montre ainsi d'une manière sensible qu'il est leur maître immédiat, et c'est en cette qualité qu'il leur intime l'ordre d'avoir à

[1] Niebuhr, *Voy. en Arabie*, I, 191. — Burckhardt, *Travels in Syria*, 482. — V. aussi Ch. Forster, *la Voix d'Israël* etc.

[2] *Gen.* II, 3.

[3] *Ex.* XII, 16.

s'abstenir de recueillir la manne le septième jour; de plus, joignant l'exemple au précepte, il ne leur en dispense point ce jour-là. Nous avons donc ici, au ch. XVI, le motif historique de l'institution du sabbath, et c'est une nouvelle preuve de l'authenticité de tout le récit. Un auteur postérieur, auquel certainement la promulgation solennelle de la loi du Sabbath sur le Sinaï ne pouvait être inconnue, n'aurait pu gagner sur lui de placer ici, se rattachant aux besoins vulgaires de la vie, une loi fondamentale aussi importante et aussi sacrée. Comment aurait-il pu avoir l'idée, lui qui vivait dans de tout autres temps agités par de tout autres intérêts, de faire de la dispension de la manne, prodige peu éclatant dans la série des autres prodiges, la cause prochaine de la loi sabbathique, le pivot de la législation théocratique[1]? Pour peu qu'on y réfléchisse, on sentira que, dans l'espèce, ce procédé rétrospectif aurait été irréalisable, non-seulement par rapport à celui qui aurait voulu donner cette origine à la loi du Sabbath, mais aussi et plus encore par rapport à ceux auxquels on la destinait; jamais ils ne l'auraient reçue. Les Juifs ne pouvaient reconnaître l'institution du Sabbath qu'avec la certitude de la vérité historique de ses origines; sur ce point, il aurait été absolument impossible de leur en imposer; donc, cette institution s'est faite dans l'ordre chronologique et historique où la place le ch. XVI, et, par conséquent, le texte qui s'y rapporte est de la main de Moïse.

Pour ce qui est de l'*omer* plein de manne qui doit être déposé devant Jehovah, disposition suivie de ces paroles : « Ainsi que Jéhovah avait ordonné à Moïse, Aaron le déposa » devant l'arche (*édouth*, loi, témoignage), » la critique[2] s'écrie qu'on a évidemment ici la preuve que le texte est d'un temps postérieur aux autres faits racontés dans ce chapitre, puisque l'arche n'existait pas encore, et elle en conclut que ce n'est pas Moïse qui l'a écrit. La conclusion est passablement étourdie et se trouve renversée par cette remarque fort simple que Moïse a écrit le Pentateuque au terme de sa carrière, ainsi que le prouve du reste Deutéronome XXXI, 9, et le v. 35 de

[1] Cf. Haevernick, *Handb.* etc., I, 2, 437.
[2] Vater, *Commentar* etc., II, 445 sqq.

notre chapitre : « Les enfants d'Israël mangèrent la manne » pendant 40 ans, jusqu'à leur arrivée dans un pays habité ; » ils ont mangé la manne jusqu'à leur arrivée aux frontières » du pays de Canaan. » Ce verset, qui selon nos critiques est un argument pour la composition fragmentaire du chapitre, tourne ainsi à leur confusion, d'autant plus que nous savons que cette manière d'écrire, qui donne au sujet de la première apparition de la manne un aperçu historique de tous les faits qui se rattachent à la manne, est le procédé que Moïse préfère, ainsi que nous avons eu déjà plus d'une fois occasion de le constater.

C. SCHOEBEL.

Traditions primitives.

DE

LA MÉTHODE A SUIVRE EN ETHNOGRAPHIE

ET DES

Rectifications à opérer dans le groupe appelé improprement sémitique.

Sous le titre de *Société d'Ethnographie*, il s'est formé une société ayant pour but de caractériser la race, la nation, la famille des différents peuples, soit anciens soit modernes. Cette société publie ses travaux dans la *Revue ethnographique*, qui paraît tous les 3 mois dans un volume de 132 pages[1]. Le 1er numéro vient de paraître et contient plusieurs travaux importants. Nous y remarquons en particulier un discours de M. le vicomte de Rougé, que nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs.

Ils y verront là combien est dangereuse cette méthode d'*énoncer les principes à priori*, si usitée dans nos cours de philosophie, et auxquels bon gré, mal gré, on plie tous les faits; ornière dans laquelle les professeurs se précipitent non pas tant par une pente de la nature, que par une application de tous les éléments qu'ils ont déjà reçus; et c'est ainsi que l'on prend des conjectures, des imaginations pour des principes. C'est l'ensemble, ce sont les faits qu'il faut surtout examiner et constater. Voilà la vraie méthode critique. L'homme est un fait, les peuples, l'humanité sont des faits, œuvres du Créateur. Les règles de la morale, la croyance, la religion tout entière, sont des faits, œuvres de Dieu qui a créé l'homme, et qui en le créant lui a révélé, imposé ce qu'il devait croire et faire pour arriver à sa fin en ce monde et en l'autre.

En fait de critique historique le savant égyptologue énonce un fait nouveau, c'est que l'hébreu que l'on croyait être la

[1] A Paris, chez Amiot, libraire, rue de la Paix, 8. Prix : 12 fr. par an.

langue des seuls enfants de Sem, se trouve aussi être la langue des fils de Cham. « L'hébreu, dit-il, n'est pas autre chose que » la langue des Chananéens. »

Ainsi en montrant des mots hébreux dans l'égyptien, le phénicien et l'éthiopien, M. de Rougé nous fait voir que ces trois groupes principaux de la prétendue famille sémitique appartiennent à des petits-fils de Cham.

Mais la principale conclusion que M. de Rougé tire de cet ensemble de faits, c'est l'erreur profonde de M. Renan et de ses adhérents, qui ont voulu former un groupe, une *famille sémitique*, ayant des instincts particuliers et propres, au moyen desquels elle avait inventé, trouvé, confectionné le *monothéisme*. On voit comment tous ces systèmes, toutes ces prétendues vérités scientifiques s'évanouissent en fumée.

Voici le discours de M. de Rougé:

« Messieurs, — Il eût fallu réfléchir longtemps pour vous présenter une esquisse qui puisse servir comme principe de critique propre à la discipline de l'esprit, plutôt que comme histoire du groupe qu'on est habitué à désigner sous la dénomination impropre de *groupe sémitique*.

» En réfléchissant sur vos publications, j'ai été frappé de la grandeur de l'idée qui a présidé à la fondation de votre Société. Prendre à chaque science, à la géographie, à l'archéologie, à l'histoire, à la linguistique, au droit, à l'anthropologie, à l'étude des mœurs, ce qui vous fait dire : voilà une nation ; c'est là, Messieurs, une très-belle et grande idée, et comme le dit très-bien votre dernier *Rapport annuel* une idée extrêmement féconde en grandes conséquences, susceptible de devenir l'origine de vues politiques supérieures, plus sages, plus humanitaires et de nature à effacer les différences qui ne tiennent qu'à des erreurs d'appréciation et non pas à l'essence des choses. Il y a là certainement matière à la fondation d'une science nouvelle, immense par son but, par son domaine, trop vaste peut-être.

» En sorte, Messieurs, que si je suis frappé de l'intérêt de vos études, je ne puis m'empêcher de vous signaler les dangers qui les accompagneraient si on ne s'appuyait pas suffisamment sur le sol, si l'on estait trop dans la métaphysique,

et si on donnait trop de place aux idées générales, alors que les principes qui les appuieraient ne peuvent être dégagés que par les efforts lents et continus de la science investigatrice.

» Dans ma jeunesse, j'ai eu le bonheur de suivre une année un cours fréquenté par peu de personnes, mais dont tous les auditeurs ont conservé le souvenir. Ampère l'*Ancien*, celui qu'à tous égards on aurait appelé Ampère le Grand, si son ambition n'eût pas été à l'inverse de son génie, après avoir parcouru comme peu de personnes l'ont fait dans son temps le cercle entier de nos connaissances, eût l'ambition sublime de réunir en un système général et sous un point de vue métaphysique toutes les sciences de son époque. Ce système général des connaissances humaines fut un des plus beaux monuments du siècle : il voulut en frapper une médaille et essaya de renfermer en peu de mots, et dans une petite *pièce de vers latins*[1], l'esprit de sa méthode. Il m'est resté de ce cours une très-vive impression et des principes de critique qui ne m'ont jamais abandonné dans mes travaux.

» Ampère envisageait toute science humaine sous trois points de vue : 1° le point de vue analytique qui consiste à examiner les faits sur toutes leurs faces; 2° le point de vue critique qui tient compte des lois secondaires; 3° le point de vue qu'il appelait *cryptoristique*, et qui est ce qu'on nomme communément la *métaphysique* de chaque science, point de vue sous lequel devaient se trouver réunies les conséquences les plus abstraites qu'on pouvait tirer de la réunion des lois secondaires.

» Quand une science en est arrivée là, c'est le couronnement de l'œuvre; et alors Ampère s'animant s'écriait : « De » nos principes descendent des rayons lumineux qui éclairent » jusqu'au moindre détail des faits. » Il était merveilleux sous ses cheveux blancs !

» Pour des principes, cela est très-beau; mais comme il est facile de les mal poser quand on n'a pas encore étudié et

[1] Cette pièce de vers qui renferme le tableau complet de toutes les connaissances humaines se trouve dans le tome XII (1re série) des *Annales de philosophie*. Elle ne se trouve probablement que là, au moins aussi complète. Nous l'avons transcrite nous-même sous sa dictée, la dernière année de la vie de cet illustre savant et sincère chrétien. (A. BONNETTY).

comparé assez de faits ! Je le sais fort bien : vouloir empêcher l'énonciation des principes *a priori*, c'est une chose à peu près impossible, tant il y a là une tendance naturelle à l'esprit humain ; et c'est pour cela que ce *système est si dangereux*. Lorsqu'il s'agit de l'astronomie, par exemple, n'est-ce pas une des premières questions qu'adressent des esprits superficiels que celle de savoir si les astres sont habités. Ah ! croyez-moi, ne suivez point ce système, et gardez-vous de prendre les conjectures quelles qu'elles soient pour les principes de la science.

» Il est certain que vous fondez une science nouvelle, comme le dit très-bien votre secrétaire ; mais au point de vue spécial de ce qui doit caractériser la *race*, *la nation*, *la famille*, il y a encore peu de travaux qui aient été faits d'une manière vraiment critique.

» Il faut donc, Messieurs, marcher avec la plus grande prudence et ne pas tenir un compte trop absolu de telle ou telle circonstance : ni la linguistique, ni l'anthropologie, ni la mythologie, ni l'histoire elle-même ne doivent être mises isolément à contribution. Où l'histoire distinguerait un peuple, la linguistique n'amènera pas à la même conséquence et réciproquement. Là où la linguistique ne croit voir qu'une seule race, l'anthropologie nous en révèlera parfois plusieurs. Ces réflexions m'amènent tout naturellement à vous donner un exemple des erreurs qui ont été les conséquences du système exclusif qui a été adopté pour l'étude de certains peuples, et de la nécessité, que je suis le premier à reconnaître, de prendre les principes de la *saine ethnographie* et non ceux de la *seule linguistique* pour le classement et la définition des peuples.

» On a remarqué que la *langue biblique* paraissait le centre d'un certain nombre de langues offrant un air de famille et dont le caractère a été de plus en plus contesté. On a appelé ce groupe, *groupe sémitique*, dans la pensée où l'on était qu'il provenait de *Sem*. On a divisé ce groupe en *hébreu*, *araméen*, *arabe*, *éthiopien*[1]. Il régnait alors un préjugé fécond en conséquences inexactes.

[1] Les *Annales* ont donné dans leur *Dictionnaire de Diplomatique* toute la

» Les premiers commentateurs de la Bible s'étaient imaginé qu'il y avait une certaine convenance à croire que la langue biblique avait été la première langue de l'humanité. A cette époque on ne faisait point encore de ces recherches, de ces études minutieuses des faits qui méritassent le nom d'*ethnographie*, et le nom de *Sem* fut appliqué au groupe avec tant de persistance qu'on ne peut plus guère s'en débarrasser aujourd'hui. Cependant vous allez voir, Messieurs, combien cette dénomination est fausse, et comment une seule erreur de nom a pu fourvoyer des savants éminents qui se sont adonnés à une étude spéciale de ces langues. Or, il y a un fait que personne ne peut plus nier, c'est que *l'hébreu n'est pas autre chose que la langue des Chananéens*. Quand Josué et avant lui Jacob arrivèrent en Palestine, ils trouvèrent les trois quarts des noms propres de personnages et de localités qui étaient non-seulement *hébreux* par leurs radicaux mais encore par leur forme et par tout le système de leur agencement. Il est donc évident que Jacob entrait dans un pays où l'on parlait hébreu, et c'était le pays de Chanaan. On se fermait les yeux, parce qu'on répugnait à admettre que la langue sacrée fût la langue de ces affreux Chananéens qu'il avait fallu exterminer à cause de leur idolâtrie. Divers docteurs ont même prétendu que c'était après coup qu'on avait donné à ces peuples des noms hébreux.

La Bible sainement consultée ne permet pas cette interprétation; tous les noms de la Palestine sont hébreux quoique bien antérieurs à l'arrivée de Josué : de leur côté, les monuments *égyptiens* où sont relatées les campagnes des Toutmès, des Seti et des Ramsès, nous fournissent des formes purement *hébraïques* pour les nombreux noms propres *Chananéens* qu'ils nous donnent [1].

La langue appelée aujourd'hui hébraïque était donc parlée dans tout le domaine des fils de Chanaan. Quant au *phénicien*,

série des langues que l'on a fait sortir du groupe sémitique. Voir la dernière énumération de toutes ces langues au nombre de 35 dans l'article consacré au Tome III, p. 18 (5e série). A. B.

[1] Nous ferons observer que les *Annales*, dans le tableau des langues, cité ci-dessus, avaient fait remarquer, les premières peut-être, que le *copte*, c'est-à-dire l'*égyptien*, était une langue attachée à l'hébreu. A. B.

cet antique rameau qui a mérité le nom biblique de *fils aîné de Chanaan*, nous savons à présent que c'est de l'*hébreu* un peu altéré[1]. Le peuple de *Heth*, que les monuments égyptiens appellent *Hat*, *Hati*, était également un rameau *chananéen*, qui étendit sa domination du Liban à l'Euphrate et dont les rois de Syrie se firent gloire de porter le nom en s'appelant « rois de Heth. » Ce fut, en ordre et en dignité, le deuxième rameau issu de Chanaan. Le troisième rameau, ou rameau *éthiopien*, paraît de son côté intimement lié avec la branche *couschite*.

» Vous le voyez donc, les trois principaux groupes de la prétendue famille *sémitique* appartiennent à des petits-fils de Cham. Tous les monuments de l'Egypte et de l'Assyrie sont là pour confirmer cette idée; et c'est avec cela qu'on nous a fait le *groupe sémitique!*

» Comment cela s'explique-t-il, si ce n'est en disant que Jacob vint s'établir avec sa famille en Palestine et *adopta la langue du pays au milieu duquel il avait émigré*. Voilà ce qu'une saine lecture de la Bible nous laisse parfaitement voir. L'histoire de Jacob nous permet d'apprécier le mode de constitution d'une telle famille, et nous y voyons le petit rameau implanté prendre naturellement la langue d'une nation plus considérable au milieu de laquelle il se trouve incorporé. Aussi avez-vous signalé avec beaucoup de raison l'impuissance absolue de la linguistique isolée pour résoudre la plupart des problèmes des origines et des transformations successives des peuples; c'est également avec beaucoup de raison que vous avez rappelé l'intérêt qu'il y avait à étudier les *législations comparées*. Le droit est une des choses les plus vivantes, les plus caractéristiques, même chez les peuples les plus infimes. Il n'y a guère que la religion qui ait la force de déraciner le droit, du moins la religion antique.

» La détermination des peuples appelés *sémitiques* est loin d'être achevée d'une manière satisfaisante pour la science, et

[1] Le phénicien est aussi compris dans notre tableau des langues sémitiques.

[2] Ceci est corroboré par le texte que nous avons donné qu'en arrivant dans le pays de Chanaan Abraham savait deux langues; *Annales*, t. IX, p. 430 (5e série).

Il rentre dans le cadre de nos travaux d'en rechercher les éléments, de tracer la limite des idiomes *couschites* et *sémitiques*, de caractériser les idiomes intermédiaires tels que l'*Himyarite* et l'*Éthiopien*.

» Avec ce groupe linguistique bâtard, qualifié bien mal à propos du nom de *sémitique*, on a constitué un groupe *ethnographique*, et voilà la source d'une foule d'erreurs qui se sont propagées jusqu'à notre époque. On a dit : *Tous ces peuples sont également sémites*, donc ils doivent avoir des instincts, des tendances communes. On a voulu signaler dans leur ensemble une tendance au régime pastoral et à la vie contemplative sous la tente. Et cependant, parmi les divers rameaux que j'ai énumérés, nous trouvons tout à la fois des pasteurs, des agriculteurs, des marins, et de nombreux habitants des villes, c'est-à-dire la plus grande variété dans tout ce qui a trait aux habitudes de la vie.

» On a cherché ensuite à établir qu'il y avait entre tous les membres de la famille sémitique des tendances intellectuelles analogues. Une idée de ce genre a été soutenue par mon savant confrère, M. Renan, homme certes éminent à beaucoup de points de vue et qui a eu le mérite de populariser les études orientales dans un certain monde qui les dédaignait naguère. Eh bien! M. Renan a été jusqu'à reconnaître, chez tous ces peuples dont nous venons de constater la diversité, une communauté de tendances métaphysiques, d'où serait provenue une croyance commune à un *Être suprême et unique*.

» Quelle entorse il a fallu donner aux faits! Quelle subtilité il a fallu avoir pour faire rentrer dans cette prétendue famille ces idolâtres fils de Chanaan! Toute l'adresse de M. Renan n'y a pas suffi; en vain s'est-il appuyé sur quelques indications philologiques, par exemple sur la présence du mot *EL* supposant l'idée de Dieu. Cette particularité elle-même a été contestée dans de récents travaux. Elle était d'ailleurs bien loin de suffire pour établir la réalité de sa thèse.

» Tous les monuments chananéens qui nous parlent de leurs nombreux Dieux, de leur culte impudique, et qui étalent tous les désordres du plus grossier *panthéisme* sont venus

témoigner contre ce *monothéisme* si gratuitement supposé. L'idolâtrie des populations chananéennes est des mieux constatées, et cependant ce sont elles qui forment le fond le plus solide de ce qu'on a voulu appeler, en ethnographie, le groupe sémitique. Si vos travaux eussent été accomplis, il y a quinze ans, je ne crois pas que cette erreur eût été possible. La variété des nations qui forment ce qu'on appelle *le groupe sémitique*, la disparité de leurs mœurs et de leurs coutumes eût certainement frappé M. Renan, et un tout autre système eût présidé à la composition de son livre.

» Les premiers travaux des Sociétés ethnographiques méritent donc d'être médités par le monde savant; et pour ma part je ne doute pas de l'avenir qui leur est réservé, surtout s'ils évitent d'*énoncer de trop grands principes* à leur début, et aussi s'ils s'attachent à bien définir les groupes qui composent le vaste domaine de leurs investigations (p. 106-113). »

C'est par ces sages paroles que M. de Rougé encourage la Société naissante en lui montrant la route à suivre et l'écueil à éviter. Nous nous associons complétement à ces conseils. Le nom de quelques membres qui ont *a priori* fait une science et une religion personnelle, en attaquant la religion générale et divine, nous impose quelques craintes, mais la sage direction du savant président, dont nous venons d'exposer les principes, nous rassure complétement. Aussi souhaitons-nous accroissement et prospérité à la Société nouvelle.

A la suite du discours de M. de Rougé, un membre de la Société, M. Eichhoff, a rendu compte d'un ouvrage de M. Jules Girard sur le *Sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle*. Nous n'avons pas lu cet ouvrage, nous voyons seulement par le compte rendu qu'on exalte grandement ce *Sentiment religieux;* on y expose qu'il est l'expression « de certains principes » *gravés par Dieu lui-même dans le cœur* de l'homme, et qui » ne peuvent s'effacer malgré l'*expression différente* qu'ils » empruntent au *caractère* de chaque nation (p. 113). » Théorie toute Païenne imitée par trop de professeurs. M. de Rougé fait l'observation suivante sur ce compte rendu:

« Je voudrais savoir si le livre de M. Girard dont M. Eich-

hoff vient de nous rendre compte d'une manière si intéressante, est exempt d'un défaut très-grave au point de vue de l'*ethnographie* et qu'on trouve bien souvent dans les ouvrages des critiques qui s'occupent des peuples de l'antiquité classique : je veux parler d'un *certain mirage dans la manière de présenter le tableau de la civilisation primitive de ces peuples.* Le côté *philosophique,* l'expression la plus raffinée du progrès intellectuel est mis en avant, tandis que le *côté vrai des mœurs,* des coutumes est souvent laissé dans l'obscurité. Tout doit être dit, *les faiblesses comme les grandeurs de l'histoire des générations passées.* Il est en effet très-intéressant, au point de vue ethnographique, de mentionner les côtés défectueux de la civilisation de nos prédécesseurs, et d'en rechercher les causes. Il faut éviter l'écueil qui *consiste à voir tout en beau* chez les peuples anciens dont on fait un sujet spécial d'études. Même quand il s'agit de l'admirable civilisation de la Grèce ancienne, je ne saurais me départir de ce principe (p. 114). »

On peut voir, dans le travail que nous faisons sur la Religion romaine, que c'est exactement cette méthode que nous suivons dans les *Annales.* Ces travaux, comme nous l'avons déjà dit quelquefois, nous ont mérité l'approbation d'un très-grand nombre de personnes très-lettrées et très-savantes, qui nous ont avoué n'avoir pas connu jusqu'alors la véritable Histoire romaine. Nous trouvons une nouvelle approbation dans les paroles de M. de Rougé, et nous espérons avoir celle de tous ceux qui veulent connaître, comme le dit le savant égyptologue, le *côté vrai des mœurs, des coutumes et des religions antiques.*

A. BONNETTY.



Hiérarchie ecclésiastique.

APOSTASIE DU P. HYACINTHE

PREMIER FRUIT DU RATIONALISME CHRÉTIEN.

Un grand scandale vient d'être donné dans l'Eglise. La plupart s'en étonnent, et ne savent d'où a pu provenir cette perte de la foi et de la soumission dans le prédicateur, qui imposait la soumission de l'esprit aux incrédules et aux ennemis de l'Eglise catholique. Les lecteurs des *Annales* n'ont pas eu lieu de s'étonner. Ils prévoyaient cette chute, et nous pouvons dire que depuis longtemps, avec nous, ils l'avaient prédite. Ils l'annonçaient, de même qu'ils en annoncent et en prédisent d'autres.

Le P. Hyacinthe était en ce moment le coryphée et le porte-voix de cette école qui s'est qualifiée authentiquement elle-même de *Rationalisme chrétien;* c'est cette école d'Ontologistes platoniciens, qui rappelant du tombeau Platon et Malebranche enseignaient et enseignent encore que l'homme a naturellement *l'intuition directe de la vérité,* que la *raison humaine* est un *écoulement,* une *participation* de Dieu même. Nous l'avons souvent dit : il est impossible à un homme éclairé, directement, intérieurement, personnellement, de Dieu, de se soumettre à aucune autorité extérieure humaine.

Nous l'avons dit, et le P. Hyacinthe, qui était la trompette éclatante de cette école vient en ce moment de prouver nos assertions, de réaliser nos prévisions.

Que l'on nous permette à ce sujet de remettre sous les yeux de nos lecteurs l'exposé que nous faisions, en 1865, des principes philosophiques de cette école de Rationalistes chrétiens, et des audaces rationalistes du P. Hyacinthe falsifiant impunément une des propositions émanées de Rome.

I

Après avoir exposé le plan apologétique de Mgr de Salinis et les progrès réels qu'il avait fait faire à la défense de l'Eglise, nous ajoutions :

« Aussi l'Eglise, dans la révolution de 1848, fut respectée » comme église et comme science, même par ses ennemis.

» Nous savons que depuis un certain temps l'influence de » l'école de Mgr de Salinis a cessé. Par la porte qu'elle avait » ouverte sont entrés à flots d'autres apologistes. Leur pre- » mière campagne a été de combattre ceux qui leur avaient » préparé la place. Exagérant les fautes de leurs prédécesseurs, » ou leur en prêtant d'imaginaires, falsifiant leurs principes, » les récents apologistes se sont arrêtés au 17e siècle, même à » la fin du 18e, et passant sous silence le gouffre où l'enseigne- » ment nous avait jetés, ils ont pris pour guide cette maxime : » *Faisons comme nos pères*, sans se préoccuper s'ils n'allaient » pas nous précipiter dans le même gouffre, où nos pères nous » avaient laissé tomber.

» De là les divers systèmes qui règnent en ce moment en » Philosophie : au lieu de systèmes nous ferions mieux de dire » l'affreuse confusion, qui y obscurcit toutes choses. En effet » si l'on fait bien attention aux diverses écoles et aux divers » ouvrages composés récemment et enseignés dans nos clas- » ses, on trouvera qu'en *Philosophie* il règne deux écoles :

» Les éternels Platoniciens,

» Et les éternels Aristotéliciens.

» Voilà où en sont les Philosophes chrétiens après 19 siècles » de Christianisme.

» De là l'école de ces *Rationalistes chrétiens* comme ils s'ap- » pellent eux-mêmes[1], de là ces concessions faites aux Rationa- » listes purs ; de là leur union et leur accord avec eux en Phi- » losophie : la seule différence, c'est que les uns restent dans » le Rationalisme et les autres vont plus avant. Ce système a » reçu une sorte de consécration dans l'église métropolitaine » de Paris[2]. Là, en effet, l'orateur, citant une des propositions » soumises à notre signature en 1855, l'a donnée à son audi- » toire en ces termes :

[1] Voir les aveux de ces philosophes dans les *Annales*, t. v, 389, 392 (5e série).

[2] Voir la 3e conférence prêchée par le P. Hyacinthe, ayant pour titre : *La raison témoin et précurseur* (!!!) *de Dieu*, dans le *Journ. des Villes et Camp.* du 19 déc. 1864.

» La Raison précède la foi,

» *Ratio præcedit fidem,*

» et de là l'exaltation de la Raison. Cette définition est vraie,
» mais elle est tronquée et incomplète, car le prédicateur a
» supprimé la fin de la proposition qui contient ceci :

» Et y conduit à l'aide de la Révélation et de la Grâce.

» *Et ad eam conducit ope revelationis et gratiæ.*

» La Raison seule, sans mention de Révélation ou de Grâce ; telle est celle que l'on enseigne dans nos philosophies et telle que l'exaltent et l'amènent en polémique les récents apologistes.

» C'est le contrepied de toute la tendance de l'école de Mgr de Salinis.

» Cette nouvelle tendance, que nous qualifions de funeste, ne peut que nous précipiter dans un nouvel abîme. Aussi croyons que la nouvelle École ne peut durer et qu'elle ne durera pas ; on reviendra forcément à l'école historique traditionnelle chrétienne. »

Nous ajoutions :

« En nous envoyant à signer les 4 propositions, le secrétaire de la Congrégation, le P. Modéna, avait dit dans une lettre qui fixait la portée de cet acte : « Que la sacrée Congrégation ne promulguait aucun jugement qui déclare erronées, ou suspectes, ou dangereuses les opinions de l'auteur qui les signe[1]. »

Le P. Hyacinthe dit :

« Quatre propositions... ont frappé cette nouvelle erreur jusque dans sa racine, l'ont desséchée à jamais, et privée de l'espoir d'avoir des rejetons[2]. »

» Que l'on compare[3] ! »

On voit ainsi comment, dès cette époque, le P. Hyacinthe séparait, audacieusement, la Raison de la Révélation et de la Grâce. C'est le système qu'il applique en ce moment dans sa conduite, en opposant sa Raison personnelle et sa Conscience,

[1] Voir la lettre entière dans les *Annales*, t. XII, p. 328 (4e série).
[2] D'après la même relation du *Journ. des Villes*, etc., *ibid.*
[3] *Annales*, t. XI, p. 802 (5e série).

à l'autorité, qui vient lui parler au nom de la Révélation et de la Grâce. On va voir cette application dans ses lettres.

Commençons par publier la lettre de son supérieur, parce que c'est sur elle qu'il fait porter l'accusation de l'avoir poussé à l'apostasie.

II

Lettre du supérieur du P. Hyacinthe lui prescrivant plus de réserve dans ses paroles et sa conduite.

Rome, 22 juillet 1869.

Mon très-révérend Père Hyacinthe, définiteur,

J'ai reçu votre lettre du 9 juillet courant, et, peu de temps après, le Discours que vous avez prononcé à la *Ligue de la paix*. Je n'ai pas trouvé, heureusement, dans ce discours, la phrase hétérodoxe qu'on vous attribuait[1]. Il faut avouer cependant qu'il y a des propositions vagues qui se prêtent d'elles-mêmes à des interprétations fâcheuses, et qu'un tel discours ne va pas trop bien à un religieux. L'habit du Carmel n'était pas là non plus certainement à sa place.

Mon Père et cher ami, vous savez combien a été grand l'intérêt que je vous ai toujours porté. Dès le commencement de vos prédications à Notre-Dame de Paris, je vous ai vivement exhorté à ne pas vous mêler des questions agitées parmi les catholiques et sur lesquelles tous n'étaient pas d'accord[2]. Car du moment où vous vous attachiez ostensiblement aux uns, votre ministère devenait plus ou moins infructueux pour les autres. Or, il est patent que vous n'avez tenu aucun compte des avis de votre Père et de votre supérieur ; car vous écriviez, l'année dernière, une *lettre à un club de Paris* dans laquelle vous faisiez voir franchement vos opinions là-dessus en faveur d'un parti pas trop sage et en opposition avec les sentiments du Saint-Père, de l'épiscopat et du clergé en général. J'en fus alarmé, et, avec moi, le clergé français.

Je vous écrivis immédiatement pour vous faire voir la fausse voie dans laquelle vous veniez d'entrer, afin de vous arrêter. Mais ce fut en vain ; car, quelques mois après, vous autorisiez de vous-même une *Revue périodique de Gênes* à publier une autre lettre qui vous a valu à vous et à moi tant d'ennuis !

Enfin, durant votre dernier séjour à Rome, je vous ai fait de sérieuses observations, même des reproches un peu forts, sur la fausse position où vous vous étiez placé par votre imprudence ; et, à peine arrivé à Paris, vous avez fait publier, de votre propre autorité, *une lettre qui a déplu à tous*, même à vos amis.

Dernièrement, votre présence et votre discours à la *Ligue de la paix* ont fait naître un grand scandale dans toute l'Europe catholique, comme cela est arrivé, il y a environ six ans, à l'occasion de votre discours dans une réunion

[1] Cette phrase était celle où il parlait de 3 religions : le judaïsme, le mahométisme, le catholicisme, qu'il semblait mettre dans une même égalité.

[2] L'extrait précédent des *Annales* prouve que le général du P. Hyacinthe lui donnait un conseil très-prudent.

à Paris. Vous avez dû donner sans doute quelque prétexte à de semblables récriminations par quelques phrases obscures, hardies et nullement prudentes.

J'ai fait jusqu'à présent tout ce que j'ai pu pour vous défendre et pour vous sauver. Aujourd'hui, il faut que je pense aussi aux intérêts et à l'honneur de notre saint Ordre, que vous compromettez à votre insu.

Vous m'écriviez de Paris le 19 novembre 1868 : J'évite « de mêler à ces » sortes de choses le Couvent de Paris et l'Ordre du Carmel. » Laissez-moi vous dire, mon cher Père, que c'est là une illusion. Vous êtes religieux et lié par des vœux solennels à vos supérieurs. Nous avons à répondre de vous devant Dieu et devant les hommes, et, par conséquent, à prendre des mesures à votre égard, comme à l'égard des autres religieux, quand votre manière d'agir peut porter préjudice à votre âme et à notre ordre.

Déjà en France, en Belgique, ici-même, des évêques, le clergé, les fidèles blâment les Supérieurs de notre Ordre de ce qu'ils ne prennent point certaines mesures à votre égard, et, de là, ils concluent que, dans notre Congrégation, il n'y a pas d'autorité, ou que l'autorité *partage vos opinions et votre manière de faire.* Je ne me repens pas certainement de la conduite que j'ai observée jusqu'à présent à votre égard ; mais les choses en sont arrivées à un tel point que je compromettrais ma Conscience et l'Ordre entier si je ne prenais pas là dessus des mesures plus efficaces que par le passé.

Considérez donc, cher et révérend Père, que vous êtes religieux, que vous avez fait des vœux solennels, et que, par celui d'obéissance, vous êtes lié à vos Supérieurs réguliers par un lien autrement fort que celui qui attache le simple prêtre à son Evêque. Je ne puis donc plus tolerer que vous continuiez à compromettre l'Ordre entier *par vos discours ou par vos écrits*, comme je ne puis plus tolerer non plus que notre saint habit comparaisse dans des réunions qui ne seraient pas en harmonie avec notre profession de Carmes-Déchaussés.

Donc, dans l'intérêt de votre âme et de notre saint Ordre, je vous *ordonne formellement*, par la présente, de *ne plus faire imprimer soit lettre, soit discours, de ne plus prendre la parole en dehors des églises, de ne plus vous présenter aux Chambres et de ne plus intervenir à la Ligue de la paix*, comme à toute autre réunion qui n'aurait pas un but exclusivement catholique et religieux. J'espère que vous obéirez avec docilité et même avec amour.

Maintenant, laissez-moi vous parler à cœur ouvert, comme un père à son fils ! Je vous vois lancé dans une voie extrêmement dangereuse, qui, malgré vos intentions présentes, pourrait vous conduire là où vous seriez aujourd'hui désolé d'arriver.

Arrêtez-vous donc, mon cher fils, écoutez la voix de votre père et de votre ami, qui vous parle le cœur déchiré de douleur. Pour cela, vous feriez bien de vous retirer dans un des couvents de la province d'Avignon, pour vous y reposer et aussi pour y faire la retraite dont je vous avais dispensé l'année dernière, à cause de vos occupations.

Méditez dans la solitude les grandes vérités de la religion, non pour les prêcher, mais pour le profit de votre âme. Demandez des lumières au Ciel avec un cœur contrit et humilié. Adressez-vous à la sainte Vierge, à notre père

saint Joseph, à notre séraphique mère sainte Thérèse. — Un père peut bien adresser ces paroles à un fils, quoique grand orateur !

C'est une question bien sérieuse pour vous et pour nous tous.

Je prie le Seigneur pour qu'il daigne vous accorder ses lumières et ses grâces ; je me recommande à vos prières ; je vous donne ma bénédiction et je suis

De Votre Révérence,

Le très-humble serviteur,

Fr. Dominique de Saint-Joseph,

Préposé général.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la douceur et la sagesse de ces conseils. Voici comment le P. Hyacinthe y a répondu :

III

Lettre du P. Hyacinthe annonçant son apostasie.

Mon très-révérend Père,

Depuis cinq années que dure mon ministère à Notre-Dame de Paris, et malgré les attaques ouvertes et les délations cachées dont j'ai été l'objet, votre estime et votre confiance ne m'ont pas fait un seul instant défaut. J'en conserve de nombreux témoignages écrits de votre main, et qui s'adressent à mes prédications autant qu'à ma personne. Quoi qu'il arrive, j'en garderai un souvenir reconnaissant.

Aujourd'hui cependant, par un brusque changement dont je ne cherche pas la cause dans votre cœur, mais dans les *menées d'un parti tout puissant à Rome*, vous accusez ce que vous encouragiez, vous blâmez ce que vous approuviez, et vous exigez que je parle un langage ou que je garde un silence qui ne seraient plus l'entière et loyale expression *de ma conscience*.

Je n'hésite pas un instant. Avec une parole faussée par un *mot d'ordre*, ou mutilée par des *réticences*, je ne saurais remonter dans la chaire de Notre-Dame. J'en exprime mes regrets à l'*intelligent et courageux archevêque* qui me l'a ouverte et m'y a maintenu contre le mauvais vouloir des hommes dont je parlais tout à l'heure. J'en exprime mes regrets à l'imposant auditoire qui m'y environnait de son attention, de ses sympathies, j'allais presque dire de son amitié. Je ne serais digne ni de l'auditoire, ni de l'évêque, ni *de ma conscience*, ni *de Dieu*, si je pouvais consentir à jouer devant eux un pareil rôle.

Je m'éloigne en même temps du couvent que j'habite, et qui, dans les circonstances nouvelles qui me sont faites, se change pour moi *en une prison de l'âme*. En agissant ainsi, je ne suis point infidèle à mes vœux : j'ai promis l'obéissance monastique, mais dans les limites de l'*honnêteté de ma conscience*, de la *dignité* de ma personne et de mon ministère. Je l'ai promise sous le bénéfice de cette loi supérieure de justice et de *royale liberté*, qui est, selon l'apôtre saint Jacques, la loi propre du chrétien. C'est la pratique plus parfaite de cette liberté sainte que je suis venu demander au cloître, voici plus de 10 années, dans l'élan d'un enthousiasme pur de tout calcul humain, je

n'ose pas ajouter dégagé de *toute illusion* de jeunesse. Si, en échange de mes sacrifices, on m'offre aujourd'hui des *chaînes*, je n'ai pas seulement le *droit*, *j'ai le devoir de les rejeter*.

L'heure présente est solennelle. L'Église traverse l'une des crises les plus violentes, les plus obscures et les plus décisives de son existence ici-bas. Pour la première fois depuis 300 ans, un Concile œcuménique est non-seulement convoqué, mais déclaré *nécessaire* : ce sont les expressions du Saint-Père. Ce n'est pas dans un pareil moment qu'un prédicateur de l'Évangile, fût-il le dernier de tous, peut consentir à se taire, comme ces *chiens muets* d'Israël, gardiens infidèles à qui le prophète reproche de *ne pouvoir point aboyer* : *Canes muti, non valentes latrare*[1]. Les saints ne se sont jamais tus. Je ne suis pas l'un d'eux, mais toutefois je *me sais de leur race*, — *Filii sanctorum sumus*[2], — et j'ai toujours ambitionné de mettre mes pas, mes larmes, et, s'il le fallait, mon sang dans les traces où ils ont laissé les leurs.

J'élève donc, devant le Saint-Père et devant le Concile, ma PROTESTATION de chrétien et de prêtre contre ces doctrines et ces pratiques qui se *nomment romaines, mais ne sont pas chrétiennes*, et qui, dans leurs envahissements toujours plus audacieux et plus funestes, tendent à changer la constitution de l'Église, le fond comme la forme de son enseignement, et jusqu'à l'esprit de sa piété. Je PROTESTE contre le divorce impie autant qu'insensé qu'on s'efforce d'accomplir entre l'Église, qui est notre mère selon l'éternité, et la *société du 19e siècle*, dont nous sommes les fils selon le temps, et envers qui nous avons aussi des devoirs et des tendresses.

Je PROTESTE contre cette opposition plus radicale et plus effrayante encore avec la *nature humaine*, atteinte et révoltée par ces faux docteurs dans ses *aspirations* les plus indestructibles et les plus saintes. Je PROTESTE par dessus tout contre la perversion sacrilége de l'Évangile du Fils de Dieu lui-même, dont l'esprit et la lettre sont également foulés aux pieds par le *pharisaïsme* de la loi nouvelle. Ma conviction la plus profonde est que, si la France en particulier, et les races latines en général, sont livrées à l'anarchie sociale, morale et religieuse, la cause principale en est non pas sans doute dans le Catholicisme lui-même, mais *dans la manière dont le Catholicisme est depuis longtemps compris et pratiqué*.

J'en APPELLE au Concile qui va se réunir pour chercher des remèdes à l'excès de nos maux et pour les appliquer avec autant de *force* que de douceur. Mais si des craintes, que je ne veux point partager, venaient à se réaliser, si l'auguste assemblée n'avait pas plus de liberté dans ses délibérations *qu'elle n'en a déjà dans sa préparation*; si, en un mot, elle était privée des caractères essentiels à un Concile œcuménique, je CRIERAIS vers Dieu et vers les hommes *pour en réclamer un autre*, véritablement réuni dans le Saint-Esprit, non dans l'esprit des partis, représentant réellement l'Église universelle, non le silence des uns et l'oppression des autres. « Je souffre « cruellement à cause de la souffrance de la fille de mon peuple, je pousse « des cris de douleur et l'épouvante m'a saisi. N'est-il plus de baume en

[1] *Isaïe*, LVI, 10.
[2] *Tobie*, VIII, 5.

» Galaad, et n'y a-t-il plus là de médecin? Pourquoi donc n'est-elle pas fermée, la blessure de la fille de mon peuple[1]? »

Et enfin j'en APPELLE à votre tribunal, ô Seigneur Jésus! *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.* C'est en votre présence que j'écris ces lignes; c'est à vos pieds, après avoir beaucoup prié, beaucoup réfléchi, beaucoup souffert, beaucoup attendu, c'est à vos pieds que je les signe. *J'en ai la confiance, si les hommes les condamnent sur la terre, vous les APPROUVEREZ dans le ciel.* Cela me suffit *pour vivre et pour mourir.*

FR. HYACINTHE,
Supérieur des Carmes-Déchaussés de Paris, deuxième définiteur de l'Ordre dans la province d'Avignon.

Paris-Passy, le 20 septembre 1869.

Cette lettre, avant d'être adressée à son supérieur, fut envoyée au *Temps*, journal protestant de Paris. Faisons quelques courtes remarques sur les différents principes que le P. Hyacinthe y expose.

IV

1° On voit que par son terme de *protestation* le P. Hyacinthe a voulu s'élever au rang de Luther. Mais on distingue facilement qu'il est encore plus Philosophe rationaliste que Protestant chrétien.

2° Comme tous les Rationalistes, il applique l'axiome qu'il avait posé dans la chaire de Notre-Dame. La *Raison précède la Foi*, ce qui, avec la suppression qu'il a faite, signifie que la *Raison est au-dessus de la Foi.*

3° Et en effet dans toute sa lettre toute trace de Révélation extérieure est supprimée. Sa Conscience et sa Raison n'ont plus qu'une relation directe, personnelle, intime avec Dieu. Le *médiateur* Jésus, l'Eglise qu'il a fondée, le Vicaire qu'il a établi pour conserver les vérités qu'il a révélées, sont supprimés.

4° A la vérité, il prononce le nom de Jésus, et en appelle à son tribunal, mais c'est à Jésus, résidant au Ciel, et n'étant pas *descendu sur la terre*; ce n'est plus le Jésus *ayant été vu parmi les hommes*, et y ayant établi une Eglise et un chef *pour la régir.* — Bien plus c'est à ce Jésus qu'audacieusement il dicte la sentence qu'il doit prononcer. « Si les hommes condamnent ces » lignes sur la terre, vous LES APPROUVEREZ dans le ciel, » lui

[1] *Jérémie*, VIII, 21.

dit-il. C'est entendu. Le Seigneur Jésus doit recevoir le *mot d'ordre* du P. Hyacinthe.

5° En donnant cet ordre à Jésus, il refuse de le recevoir de Rome. Il ne fait pas attention que l'*unité de l'Eglise* ne subsiste que parce que tous ceux qui veulent être Catholiques, ne peuvent l'être, ne le sont, que parce qu'ils sont soumis *au mot d'ordre* de Rome.

6° Nous ne parlons pas de cet appel au Concile qui va se réunir, et puis à un autre si celui-ci ne juge pas selon ce que le P. Hyacinthe désire, et puis au concile du ciel, etc Cela est simplement puéril et ridicule. Il valait mieux dire tout d'un coup : « *Je suis la vérité* sur la terre et dans le ciel, il faut » qu'on se conforme à ma Raison et à ma Pensée. »

7° C'est en effet la *liberté de sa pensée*, le droit par conséquent de regarder comme vrai, tout ce qu'il pense, que ce pauvre Rationaliste réclame en parlant de *prison de l'âme*, et en prétendant avoir le droit et le *devoir de ne se laisser imposer aucune chaîne*. C'est la suprême prétention des libres penseurs, sans faire attention que Dieu seul a le droit d'identifier *sa pensée avec la vérité*.

8° On remarquera cet appel qu'il fait aux *aspirations de la Nature humaine*, qu'il ose qualifier de *saintes*. Il se met là en opposition a toutes les prescriptions de l'Evangile, qui conseille perpétuellement de lutter contre la nature et ses aspirations. Il nie implicitement la chute de l'homme et le péché originel, dogmes enseignés par l'Eglise. Et en cela non-seulement il se met en opposition avec toute la Bible, mais encore avec tout le genre humain qui a conservé partout le souvenir de la chute. Il est même en cela moins chrétien que Cicéron qui avouait « que dans l'état présent *la Nature* ne nous a donné que des pe» tits feux (*igniculos*), que nous eteignons bientôt d'une manière » telle, par nos mœurs corrompues et *nos opinions perverses*, » que la *lumière de la Nature n'apparaît plus nulle part* [1]. »

Au reste nous ne regrettons nullement la démarche du P. Hyacinthe. La position, toute rationaliste, ontologiste, malebranchiste qu'il a prise, forcera les plus aveugles à voir où

[1] Cicéron, *Tuscul*, III, 1, 2 ; voir le texte entier dans les *Annales*, t. XIII, p. 326 (5ᵉ série).

conduisent logiquement ces principes de *participation divine, d'écoulement divin, d'intuition directe et personnelle* de la vérité, et nous avons la confiance que le prochain Concile qui s'occupera sans doute de ces grandes questions, posera des principes qui sépareront nettement la Raison humaine de toute union panthéiste avec la Raison divine. Il dira nettement qu'il n'y a rien dans l'homme, *créature,* qui ne soit *créé.* Et ainsi commencera la réaction contre ce Panthéisme que l'enseignement répand à pleines mains, et qui aussi nous inonde. Poursuivons l'histoire des égarements du P. Hyacinthe.

V

Lettre du général des Carmes mettant en demeure le P. Hyacinthe de rentrer dans son couvent sous peine d'excommunication.

Rome, 26 septembre 1869.

Au Révérend Père Hyacinthe, définiteur.

Mon Révérend Père,

Ce n'est qu'hier, 25 septembre, que m'est parvenue votre lettre en date du 20 courant. Vous vous figurerez sans peine à quel point elle m'a affligé et de quelle amertume elle a rempli mon âme. J'étais loin de m'attendre de votre part à une chute aussi profonde. Aussi mon cœur saigne-t-il de douleur, et est-ce pris d'une immense pitié pour vous, que j'élève mes humbles supplications vers le Dieu de toute miséricorde afin qu'il vous éclaire, qu'il vous pardonne et qu'il vous fasse sortir au plus tôt de la voie déplorable et fatale où vous êtes engagé.

Il est bien vrai, mon Révérend Père, que, depuis cinq années, malgré mes opinions personnelles, en général contraires aux vôtres sur bien des questions religieuses, comme je vous l'ai exprimé plus d'une fois; malgré les avis que je vous ai donnés à plusieurs reprises, relativement à vos prédications, et dont, si l'on en excepte toutefois *votre station de Carême à Rome,* vous n'avez tenu qu'un fort médiocre compte, tant que vous n'êtes pas ouvertement sorti des limites imposées par la prudence chrétienne à un prêtre et surtout à un religieux, je vous ai toujours témoigné mes sentiments d'estime et d'amitié, et je vous ai encouragé dans vos prédications. Mais si cela est vrai, il est vrai aussi que, du moment où je m'aperçus que vous commenciez à franchir ces limites, je dus commencer, de mon côté, à vous exprimer mes craintes et à vous témoigner mon mécontentement.

Vous devez vous rappeler, mon Révérend Père, que je l'ai fait notamment l'année dernière, vers le mois d'octobre, lors de mon passage par la France, à l'occasion de la *lettre* que vous aviez adressée à *un club de Paris.* Je vous fis connaître alors combien cette lettre m'était désagréable.

Vos *lettres* publiées en Italie me furent également fort pénibles et vous attirèrent aussi des observations et des reproches de ma part, lors de votre dernier voyage à Rome.

Enfin, votre présence et surtout votre *discours* à la *Ligue de la paix* mirent le comble à mes appréhensions et à ma douleur, et me forcèrent à vous écrire la *lettre* du 22 juillet dernier, par laquelle je vous ordonnais formellement de ne plus faire imprimer, à l'avenir, aucune lettre ni aucun discours, de ne plus prendre désormais la parole en dehors des églises, de vous abstenir de vous présenter aux Chambres, de prendre part à la Ligue de la paix, ou à toute autre réunion, dont le but ne serait pas exclusivement catholique et religieux.

Ma défense, comme vous le voyez, ne s'adressait pas le moins du *monde à vos prédications dans la chaire sacrée*. C'est au contraire à cette chaire de vérité que je désirais vous voir consacrer entièrement et uniquement votre talent et votre éloquence.

Aussi est-ce avec une pénible surprise que j'ai lu dans votre lettre que : *avec une parole faussée par un mot d'ordre ou mutilée par des réticences, vous ne sauriez remonter dans la chaire de Notre-Dame.*

Vous devez bien savoir, mon Révérend Père, que je ne vous ai jamais *interdit de prêcher*, que jamais je ne vous ai donné d'*ordre ou imposé de restrictions* à vos prédications. Je me suis permis seulement de vous donner quelques avis, de vous adresser quelques observations, notamment au sujet de vos *dernières conférences*, comme cela était, en ma qualité de supérieur, mon droit et mon devoir.

Vous étiez donc, pour continuer vos prédications, soit à Paris, soit ailleurs, tout aussi libre que les années précédentes avant ma lettre du 22 juillet dernier, et si vous avez renoncé à reparaître dans la chaire de Notre-Dame de Paris, c'est volontairement et de votre plein gré que vous y avez renoncé, et non pas en vertu de mesures que j'aurais prises à votre égard.

Votre lettre du 20 m'annonce que vous vous éloignez de notre couvent de Paris. Les journaux et des lettres particulières m'apprennent, en effet, que vous auriez quitté votre couvent et dépouillé l'habit religieux sans aucune autorisation ecclésiastique. Si le fait se trouvait malheureusement vrai, je vous ferais remarquer, mon Révérend Père, que vous ne devez pas ignorer que le Religieux qui quitte son couvent et l'habit de son ordre, sans permission régulière de l'autorité compétente, est considéré comme *un vrai apostat* et tombe, par conséquent, sous le coup des peines canoniques mentionnées in cap. *Periculoso*.

Ces peines sont, vous le savez, l'*excommunication* majeure, *latæ sententiæ*, et, suivant nos *Constitutions* confirmées par le Saint-Siége, part. III, cap. xxxv, n° 12, ceux qui sortent de la Congrégation, sans autorisation, encourent l'excommunication majeure *ipso facto* et la note d'infamie : *Qui a congregatione recedunt, præter apostasiam, ipso facto excommunicationem et infamiæ notam incurrunt.*

En ma qualité de votre supérieur, et afin d'obéir aux prescriptions des décrets apostoliques qui me commandent d'employer même les censures afin de vous ramener dans le sein de l'Ordre que vous avez si déplorablement abandonné, je me vois dans la nécessité de *vous ordonner de rentrer dans le couvent de Paris que vous avez quitté, dans le terme de dix jours à partir de la réception de la présente lettre*, vous faisant remarquer que si vous n'obéissiez pas à cette pré-

cription dans le terme fixé; vous seriez privé canoniquement de toutes les charges que vous exercez dans l'ordre des Carmes déchaussés, et continueriez à vivre sous le coup des censures établies par le droit commun et par nos constitutions.

Puissiez-vous, mon Révérend Père, écouter notre voix et le cri de votre conscience! puissez-vous rentrer promptement et sérieusement en vous-même, voir la profondeur de la chute que vous avez faite, et, par une héroïque résolution, vous relever généreusement, réparer le grand scandale que vous avez causé, et consoler par là l'Eglise votre mère, que vous venez de tant affliger! Ce sont là les vœux les plus vrais et les plus ardents de mon cœur; c'est là aussi ce que vos frères désolés et moi, votre Père, demandons de toute la ferveur de nos âmes au Dieu tout-puissant, à Dieu si fécond en miséricorde et en bonté.

Fr. Dominique de Saint-Joseph,
préposé général des Carmes déchaussés.

VI

La précédente lettre nous montre le P. Hyacinthe mis en demeure de rentrer, selon ses vœux, dans son couvent sous peine d'excommunication; avant de dire comment il y a répondu, citons quelques-uns des efforts infructueux tentés pour le faire renoncer à son projet, ou le faire rentrer dans le devoir.

VII

Lettre de Mgr Dupanloup au P. Hyacinthe. — Réponse du P. Hyacinthe.

Orléans, le 25 septembre.

Mon cher confrère,

Aussitôt que de Paris on m'eut appris ce que vous étiez sur le point de faire, j'ai essayé, vous le savez, de vous épargner à tout prix ce qui devait être pour vous une si *grande faute* et un si *grand malheur*, en même temps qu'une profonde tristesse pour l'Eglise : j'ai fait partir à l'heure même, et de nuit, votre ancien condisciple et votre ami pour vous arrêter, s'il était possible. Mais il était trop tard; le scandale était consommé, et dès maintenant vous pouvez mesurer, à la douleur de tous les amis de l'Eglise et à la joie de tous ses ennemis, le mal que vous avez fait.

Aujourd'hui je ne puis plus que prier Dieu et vous conjurer vous-même de vous arrêter sur la pente où vous êtes, et qui conduit à des abîmes que l'œil troublé de votre âme n'a pas vus.

Vous avez souffert, je le sais; mais, laissez-moi vous le dire, le P. Lacordaire et le P. de Ravignan, je le sais aussi, ont souffert plus que vous, et ils se sont élevés plus haut dans la patience et la force par l'amour de l'Eglise et de Jésus-Christ.

Comment n'avez-vous pas senti quelle injure vous faisiez à l'Eglise votre

mère par ces prévoyances accusatrices? *Et quelle injure à Jésus-Christ, en vous plaçant, comme vous le faites, seul en face de lui, au mépris de son Eglise!*

Mais je veux espérer et j'espère : ce ne sera qu'un égarement passager.

Revenez parmi nous ; après avoir donné au monde catholique cette douleur, donnez-lui une grande consolation et un grand exemple Allez vous jeter aux pieds du Saint-Père Ses bras vous seront ouverts, et en vous pressant sur son cœur paternel, il vous rendra la paix de votre conscience et l'honneur de votre vie.

Recevez de celui qui fut votre évêque, et qui ne cessera jamais d'aimer votre âme, ce témoignage et ces conseils d'une véritable et religieuse affection.

† Félix, *Evêque d'Orléans.*

A cette lettre toute paternelle, voici quelle a été la réponse du P. Hyacinthe.

Paris, 26 septembre 1869.

Monseigneur,

Je suis très-touché du sentiment qui vous a dicté la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, et je suis très-reconnaissant des prières que vous voulez bien faire pour moi ; mais je ne peux accepter *ni les reproches, ni les conseils* que vous m'adressez.

Ce que vous appelez une *grande faute commise*, je l'appelle un *grand devoir accompli.*

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je demeure, en Jésus-Christ et en son Eglise,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

Frère Hyacinthe.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer le ton hautain et irrespectueux de cette lettre ; mais elle convient à celui qui se pose, seul et infaillible, en face du Fils de Dieu. — Nous devons noter aussi que c'est la position forcée de tous ceux qui rejetant la Révélation positive et extérieure de Dieu, se donnent la prérogative de l'intuition directe, de la participation de Dieu. C'est le cas de tous les Ontologistes.

Citons encore une lettre du P. Hyacinthe en réponse aux compliments que lui adresse un persécuteur de l'Eglise en Italie.

Turin, le 25 septembre 1869.

Intrépide apôtre du progrès et de la vérité!

Bravo! pour votre lettre et pour vos nobles et courageux sentiments! Il est temps que des voix puissantes s'élèvent pour confondre ceux qui dénaturent la religion du Christ et en font trafic. Il est temps, grand temps que la sublime et simple vérité du Christianisme et de l'Evangile triomphe des mensonges et

des ténèbres. Comme homme de cœur et comme chrétien, merci pour votre noble franchise, pour votre courage indépendant et désintéressé.

Comptez-moi au nombre de vos admirateurs et amis.

Marquis de VILLAMARINA.

A cette lettre, le P. Hyacinthe a répondu dans les termes suivants :

Paris, le 30 septembre 1869.

Monsieur le Marquis,

Les témoignages de sympathie comme ceux que vous me faites l'honneur de m'adresser sont bien faits pour m'encourager dans la voie difficile où j'ai résolu de marcher.

L'Italie peut peser immensément dans l'œuvre de la TRANSFORMATION de l'Eglise. *Tempus est ut incipiat judicium a domo Dei*[1].

Quant à moi personnellement, je ne sais si la protestation que j'ai élevée et le sacrifice que j'ai accompli seront féconds, mais du moins j'aurai obéi jusqu'à la fin à ma *conscience*.

Je vous remercie de m'avoir compris et appuyé.

Fr. HYACINTHE.

On le voit ici, le P. Hyacinthe ne vise à rien moins qu'à *transformer* l'Eglise. Voilà ce que cachaient les phrases sonores de ses célèbres *conférences* sous ce rapport. C'est un grand bien qu'il y ait mis fin lui-même. Car il y semait à profusion des principes qui n'étaient ni romains ni chrétiens, et qui étaient un scandale souverainement dangereux pour les nombreux auditeurs qui venaient là pour s'instruire.

VIII

Appréciation de la Revue ontologiste *Le Correspondant*, sur la conduite du P. Hyacinthe.

Les journaux et revues dévoués à Rome ont été unanimes à déplorer la conduite du P. Hyacinthe. L'*Univers*, le *Monde*, l'*Union*, la *Revue du Monde catholique*, etc., ont montré à cet esprit égaré dans quel abîme il se précipitait. Les journaux catholiques étrangers aussi ont été unanimes à blâmer la démarche de l'ex-Père carme, et à réfuter les principes sur lesquels il s'appuie. Mais les journaux gallicans, et encore plus ontologistes que gallicans, tels que la *Gazette de France* et le *Français*, ne pouvant s'empêcher de désapprouver sa violente séparation de l'Eglise, en ont atténué la gravité, plaidé les circonstances atténuantes, rejeté la faute sur ses adversaires. Parmi ces journaux il faut distinguer le *Correspondant*;

1. I Pierre, IV, 17.

c'est la revue spéciale des rationalistes chrétiens, des ontologistes, c'était la Revue dans laquelle le P. Hyacinthe écrivait. A ce titre, nous devons insérer ici les courtes réflexions qu'elle fait sur l'apostasie de son collaborateur, dans sa *chronique* du 25 septembre (t. 43, p. 1174) et sous la signature de son *gérant*.

« Cette chronique ne peut se terminer sans parler de la lettre du P. Hyacinthe, reproduite par tous les journaux, et qui nous a *surpris* autant qu'*attristés*. Nous devons au Révérend Père la vérité avant tout, et la vérité, c'est qu'il a cédé à un mouvement évident de colère. Or, la colère rend injuste. Il a été injuste envers l'Eglise, qui n'est pas, comme il le dit, *dominée tout entière par quelques faux docteurs*, et qui n'a jamais, non! jamais, condamné la Société, révolté la Nature, perverti l'Evangile, lorsqu'au contraire, d'un bout à l'autre du monde habité, elle vit en paix avec les peuples, guérit la pauvre nature humaine et répand le vin généreux du pur Evangile. Il a été injuste envers ce grand Concile, dû à la libre et souveraine initiative de Pie IX et *inauguré par les Evêques allemands* dans des paroles si pleines de douceur et de majesté. Il a été injuste envers cet habit de sainte Thérèse qui l'environnait comme d'un voile de sainteté dans cette chaire de Notre-Dame, où il trouvait la gloire, l'enthousiasme, la fécondité, et dont il descend en déchargeant contre l'Eglise un discours qui peut effacer tous les autres dans les âmes de vingt ans!

» Le P. Hyacinthe se plaint de maux *qui ne sont pas sans réalité*, mais qui ne sont pas sans remède, sans compensation, sans précédents. Il y a des frelons autour de toutes les ruches. Peut-être l'éloquent religieux *a-t-il souffert plus qu'un autre de leur contact et de leurs piqûres*. Mais les saints, dont il évoque l'exemple, ne se sont jamais ni étonnés ni emportés. Sans ouvrir l'histoire des saints, nous renvoyons le P. Hyacinthe à l'*Apologie* du P. Newman et à *la Vie* du P. Lacordaire. C'est en 1864, après des tribulations de toute sorte, que Newman écrivait : « Je n'ai pas à noter, depuis que j'ai embrassé la foi, une seule » variation dans ma pensée, un seul trouble dans mon cœur ; je suis au port, » et sur ce rivage, ma paix n'a pas été interrompue un seul jour (p. 374). »

» Le P. Lacordaire, a écrit M. de Montalembert, élevait contre les petitesses de la jalousie le même rempart que contre les orages les plus formidables : le silence. « Le tout est d'être irréprochable, disait-il, d'être prudent et d'agir » sous la protection de Dieu, avec une énergie invincible et un silence profond » contre ses ennemis... (p. 168). »

» Mais nous ne voulons pas adresser au P. Hyacinthe des *sermons intempestifs* que nous aurions aimé à recevoir de ses lèvres. S'il a manqué de patience, d'équité, de confiance; s'il a sacrifié sa gloire, et, ce qui est bien plus que sa gloire, sa sainte mission, *que ceux qui l'ont poussé à bout* s'accusent eux-mêmes en l'accusant!

» Hélas! la position qu'il a prise est bien périlleuse. *Il est à lui-même sa garde, son toile et son bouclier* contre des tentations et des sollicitations sans nombre. Il va devenir un événement. Il aura la douleur de voir son nom servir d'argument contre la foi, et se placer comme une pierre dans la fronde de tous les méchants. Nous voulons croire qu'il résistera et qu'il ne fera pas un

pas de plus. Dieu nous garde d'exagérer sa démarche ou d'être ingrats envers son glorieux passé ! Nous le blâmons hautement comme catholique, mais nous n'oublions ni ses services, ni ses accents, ni *ses douleurs*. Nous prions notre commun Maître d'apaiser son âme en révolte et de lui redire à l'oreille : « *Mon joug est doux et mon fardeau léger,* » et nous ne cessons pas, en blâmant celui qui hier encore était l'un de nous dans ce Recueil, de le plaindre, de l'attendre et de l'aimer. — *Le Gérant* : Ch. Douniol. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la phrase où le *Correspondant* dit que l'Eglise n'est pas *dominée tout entière par quelques faux docteurs*, ce qui laisse à entendre qu'elle *l'est en partie*. Nous n'insistons pas non plus sur quelques autres expressions que nous avons soulignées, mais nous devons noter que pour tout *guide*, tout *bouclier*, tout *principe*, le *Correspondant* ne renvoie le P. Hyacinthe *qu'à lui-même*. C'est en effet la seule autorité que puissent reconnaître les rationalistes, les ontologistes, et tous les docteurs qui ne sont plus des *théodoctes*, ou des *théologiens*, mais des *théophantes*, comme le reprochait Grégoire IX, en 1228, aux professeurs Ontologistes de son temps[1].

IX

Comment la démarche du P. Hyacinthe a été jugée par les Rationalistes séparés de l'Église.

Il ne nous reste qu'à faire connaître quel jugement ont porté sur l'apostasie du religieux carme ceux qui, comme lui, mettent *la Raison au-dessus de la foi*. On va voir que les adversaires de l'Eglise lui prouvent qu'il n'a pas moins manqué à tous les devoirs de l'honneur et de la morale mondaines qu'aux règles et aux devoirs imposés par l'Eglise. Voici comment s'exprime l'*Avenir National* du 23 septembre :

Si nous étions au temps où les schismes et les questions d'orthodoxie avaient une portée historique et étaient une manifestation du mouvement des esprits, la lettre du Fr. Hyacinthe ne serait pas sans importance. A cette heure, elle n'a que la valeur d'un acte individuel et ne peut inspirer d'autre intérêt que cet intérêt de curiosité pure, qui s'attache aux écrits des personnes que leur situation ou les circonstances ont mises plus ou moins en vue. Le Fr. Hyacinthe rompt avec l'ultramontanisme.

Ce qui a porté ce religieux à un tel éclat, ce n'est point l'amour de quelque vérité nouvelle qui a illuminé son esprit et lui a donné la fièvre, l'inspiration et le courage des grands réformateurs ; non, il se sépare hautement des ultra-

[1] Voir le texte dans les *Annales*, t. III, p. 168, et t. XX, p. 311 (4e série).

montains, il quitte son couvent, il descend de sa chaire simplement parce qu'il *a encouru le blâme de ses supérieurs, et que sa fierté ne peut pas se plier à cette obéissance qu'il a jurée le jour où il a revêtu la robe du carme.* Ignorait-il cependant que cette obéissance était la première condition de la vie monacale? Ignorait-il, lorsqu'il se courbait sous la tonsure, lorsqu'il chaussait ses pieds des sandales du carme, qu'il renonçait à sa pensée, qu'il renonçait à ses sentiments, qu'il renonçait à son existence morale, pour n'avoir d'autre pensée, d'autres sentiments que ceux de l'Eglise, manifestés par la volonté des supérieurs?

S'il ne se sentait la force de se soumettre, s'il n'avait pas l'énergie ou la faiblesse d'une entière abnégation, d'un renoncement complet, s'il rêvait les fières ambitions de la pensée indépendante, que ne restait-il simplement un homme libre, sans rechercher les *honneurs et les privilèges* que confère la robe et que le Catholicisme ne concède à ses élus qu'à des conditions irrévocables et sur la portée desquelles nul ne peut s'abuser? Ces conditions, M. Hyacinthe Loyson les a connues avant de devenir le frère Hyacinthe; il les a librement acceptées, et il ne peut se soustraire à leur accomplissement qu'en se dépouillant de sa robe et de son caractère de prêtre catholique. Il entend, au contraire, retenir ces deux choses incompatibles : l'indépendance vis-à-vis des supérieurs et la prêtrise. Il entend jouir du double privilége de la liberté et de l'autorité; il ne s'aperçoit pas qu'il caresse la plus folle des chimères, celle de rester catholique en niant ce qui est le fondement même de la Catholicité : l'obéissance, la hiérarchie. Nous n'avons pas à juger une telle conduite au point de vue religieux. Si nous appartenions à l'Eglise romaine, notre jugement serait sévère. Le Fr. Hyacinthe a commis le grand péché, le péché d'orgueil.

Si des doutes étaient nés dans son esprit, son devoir de catholique l'obligeait à les soumettre à son supérieur et au Saint-Père, et à accepter avec humilité les décisions de ces autorités Si ces doutes s'élevaient jusqu'à la hauteur d'une négation absolue de l'autorité, un autre devoir naissait pour le Fr. Hyacinthe, le devoir de l'homme qui ne reconnaît plus que les prescriptions de sa Conscience et qui proclame hautement l'erreur dans laquelle il a vécu jusqu'alors. M Hyacinthe a pris un moyen terme il a voulu être et n'être pas; il veut faire échec à l'autorité de Rome, et rester cependant dans le giron de l'Eglise romaine. Cette situation contradictoire et toute personnelle, née, comme M. Hyacinthe le déclare lui même, des attaques ouvertes et des délations cachées dont il est l'objet depuis cinq ans, n'offre rien qui puisse intéresser sérieusement le public. Avant de se trouver, sur ces matières religieuses, à la hauteur des préoccupations générales, et au point où en est l'esprit public, M. Hyacinthe a plus d'un pas encore à faire.

Entre lui et son supérieur, c'est un débat de prêtre à prêtre qui s'agite; il eût agi plus dignement, plus conformément à ses vœux, à l'esprit de son ordre, à l'humilité chrétienne, en ne donnant pas à ce débat le retentissement de la publicité Mais si en ne reculant pas devant le bruit, il a cru se hisser à côté des grands schismatiques, à côté des Jean Huss, des Luther, des Wicklef, il a méconnu entièrement et son temps et la portée de ses propres aspirations.

Un siècle après Voltaire, le Fr. Hyacinthe, deuxième définiteur de l'ordre des Carmes déchaussés dans la province d'Avignon, peut se fâcher avec le R. P. Général, auquel il doit obéissance, sans que le monde s'en émeuve beaucoup. — *A. Desonnaz.*

X

Insoumission du P. Hyacinthe, sa fuite en Amérique.

Résumant tout ce que nous avons dit, nous rappelons que par sa lettre du 26 septembre le général des Carmes avait sommé le P. Hyacinthe, d'après la constitution de l'Ordre, de rentrer dans son couvent après le délai de 10 jours. Cet ordre lui fut intimé par deux de ses confrères vers le 1er octobre, le délai expirait donc le 10. A cette époque on lit dans le *Journal des Débats :*

« Nous apprenons que le P. Hyacinthe vient de partir pour les Etats-Unis, où il fera un séjour de courte durée, car il compte être de retour à Paris à la fin de l'année, au moment où le Concile aura véritablement commencé à siéger. Il est parti le jour même qui lui avait été fixé par le préposé général des Carmes pour rentrer dans son couvent. »

C'est ainsi que l'ex-carme a cru se délivrer de la triste position où il s'est placé; toujours a-t-il délivré d'autres personnes de l'inconvénient de sa présence. Il annonce son retour. Viendra-t-il comme repentant ou comme ennemi? Dieu seul le sait.

A. BONNETTY.



Hiérarchie catholique.

EXEMPLE DE RÉTRACTATION ET DE SOUMISSION

DONNÉ PAR MGR DE SÉGUR.

Une des preuves les plus frappantes de la divine vitalité de l'Église, c'est qu'au moment où quelque grand scandale éclate, Dieu fait toujours apparaître un grand exemple de soumission et de vertu. Nos lecteurs connaissent tous l'apostasie de l'ex-Père Hyacinthe, résistant à son General, et sortant de l'Eglise par l'excommunication qu'il a bravée. C'est ainsi qu'agit l'apostat, aveuglé par sa raison. Voici comment agit un fils dévoué et sincère. On lit dans les journaux catholiques :

« Paris, le 12 octobre 1869

» Mon cher rédacteur,

» Je viens vous demander de vouloir bien m'aider à remplir un devoir qui, dans les circonstances présentes, me semble plus sacré que jamais. Tout le monde comprendra l'importance que j'attache à la publication de ces quelques lignes. Enfant de l'Église et de la vérité, je dois aimer la vérité et l'Eglise plus que moi-même et fouler aux pieds tout amour-propre, toute considération personnelle, dès que la sainte cause de la doctrine, de l'obéissance et du bien des âmes est en jeu.

» Il y a quelques années, j'ai publié sous ce titre : *Jésus vivant en nous*, un opuscule où je tâchais d'expliquer, ou du moins d'exposer le grand mystère de *l'union de notre âme* avec Notre-Seigneur. Avant de publier ce petit écrit, je m'étais entouré de précautions minutieuses : me défiant de moi-même dans des matieres si élevées, si délicates, si peu définies, j'avais soumis mon travail à *plusieurs doctes ecclésiastiques* et fait droit à leurs observations. Près de 17,000 exemplaires de mon opuscule se sont répandus en France, et pas une observation défavorable ne m'a été adressée; au contraire, de nombreuses et de très-touchantes lettres me

permettaient de croire que le petit livre en question faisait aux âmes un bien réel.

» Mais la lumière souveraine de Rome discerne des erreurs que les lumières privées, même les plus autorisées, n'aperçoivent pas toujours. Elle l'a découvert dans mon travail, et cela me suffit. Je bénis Notre-Seigneur et je me réjouis de ce que sa Providence a placé ainsi, au sommet de son Eglise, une autorité souveraine, infaillible, toujours vigilante, et qui redresse immédiatement ceux que la meilleure volonté du monde n'empêcherait pas de glisser hors de la voie de la vérité.

» Apprenant donc de source certaine que l'autorité compétente trouve dans mon opuscule des *erreurs dogmatiques*, je tiens à déclarer immédiatement que je le réprouve et le supprime, avec tout ce qu'il peut renfermer de contraire à la pure doctrine catholique. Je l'ai déjà retiré de la publicité, et je prie les fidèles qui l'auraient lu ou entre les mains de qui il viendrait à tomber, de le regarder comme non avenu et comme réprouvé par le Saint-Siége. Avec la grâce de Dieu, je serai toujours soumis et d'esprit et de cœur à tous les jugements du Siége Apostolique.

» J'ajouterai, en terminant, que je suis heureux d'avoir à pratiquer à mes dépens ce que je ne cesse d'enseigner aux autres; d'autant plus que le Saint-Père daigne me faire savoir qu'il me conserve toute sa bienveillance; et sa main paternelle, qui ne frappe que pour guérir, m'envoie une spéciale bénédiction, afin de m'aider à remplir dignement mon devoir.

» Agréez, mon cher rédacteur, l'expression anticipée de ma gratitude et l'hommage de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» † L.-G. DE SÉGUR. »

C'est ainsi que s'honore un prêtre. Cependant pour être plus utile nous aurions désiré que Mgr de Ségur eut spécifié quelles sont les erreurs qui sont dans son livre, si on les lui a fait connaître. Tous les chrétiens auraient ainsi connu ce qu'il faut éviter. A. B.



Tradition catholique.

APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE DU VELAY

DISSERTATION SUR LA DATE DE L'ÉVANGÉLISATION DU VELAY

PRÉCÉDÉE D'UNE

Introduction sur les origines du Christianisme dans les Gaules en général.

PAR L'ABBÉ FRUGÈRE, CURÉ DE CHASPUZAL [1].



Nous nos lecteurs ont dû remarquer avec quel empressement M. Bonnetty signalait toutes les publications soutenant que les Gaules ont été évangelisées dès le premier siècle de l'ère chrétienne. Cette croisade a porté ses fruits ; désormais l'école de Launoy a perdu son prestige auprès des savants impartiaux ; tous les jours, ces derniers l'abandonnent, et l'école de la tradition fait de nouvelles recrues qu'il importe de présenter au public. C'es dans ce but que je me propose d'analyser l'*Apostolicité de l'Eglise du Velay*, et je remplis cette tâche avec d'autant plus de bonheur, qu'il s'agit aujourd'hui d'une thèse dont la défense fournit mes debuts dans la presse catholique et dans les *Annales de philosophie chrétienne*, et que cette thèse se trouve aujourd'hui soutenue d'une façon plus brillante par un compatriote, né comme moi aux pieds de la grande Madone, qui reçut jadis les hommages des papes et des souverains.

Au mois de novembre 1861, nous avons eu l'honneur de publier dans les *Annales de philosophie chrétienne* [2], une *Dissertation sur l'Episcopat de saint Georges, premier évêque du Velay* ; le travail dans lequel nous avions accumulé le plus grand nombre de documents possibles, pour demontrer que les Gaules avaient eté évangelisées dès le premier siecle, se terminait par un vœu : Nous exprimons le désir que ces modestes études pussent inspirer, à quelqu'intelligence d'élite, la

[1] Vol. in-8°. Le Puy, 1869.
[2] Voir *Annales*, t. IV (1er art.), p. 809 ; (2e art.), p. 309 (5e série).

pieuse pensée d'écrire l'histoire impartiale de l'*Eglise d'Anis*. Ce vœu n'a pas été rempli encore, mais il ne faut pas trop nous plaindre, notre travail a inspiré à un docte curé, vaillant disciple de l'abbé Gorini, la pensée de condenser, de compléter et d'améliorer notre œuvre, et cette pensée à été mise à exécution avec un bonheur dont nous sommes le premier à féliciter M. l'abbé *Frugère*. Aussi ce volume in-8° qui ne contient pas moins de 244 pages, peut être considéré comme une œuvre originale digne de l'attention des diplomatistes.

La valeur des documents contenus dans cet ouvrage rend impossible l'analyse chapitre par chapitre. Nous suivrons donc dans cette étude un excellent usage souvent pratiqué par M. Bonnetty et fort commode pour les hommes d'étude. Nous citerons d'abord la table des matières, après quoi nous relaterons, en les accompagnant de réflexions, tous les documents inédits.

Table des matières de l'Apostolicité du Velay.

par S. Lazare de Béthanie, 1er évêque de Marseille[1], par ses deux sœurs Ste Marthe et Ste Marie-Magdeleine et par S. Maximin, un des 72 disciples de Jésus-Christ, 1er évêque d'Aix. — Elle nie même l'unité de personne de Ste Magdeleine, de Ste Marie, sœur de Lazare et de la pécheresse dont parle S. Luc. — Preuves de la mission dans la Gaule méridionale. — La Provence au 1er siècle ;

5° Enfin envoi dans les Gaules, au 1er siècle, de plusieurs autres missionnaires, par S. Pierre et le pape S. Clément, 3e successeur du prince des apôtres. — L'école anti-traditionnelle conteste que S. Pierre et le pape S. Clément aient envoyé d'autres missionnaires dans les Gaules au 1er siècle. — Preuves de l'envoi de plusieurs autres missionnaires dans les Gaules, au 1er siècle. — Documents établissant la mission de S. Trophime à Arles, au 1er siècle. — Documents établissant la mission de S. Martial à Limoges, au 1er siècle. — Documents établissant la mission de S. Paul à Narbonne au 1er siècle. — Documents établissant que S. Saturnin a été envoyé à Toulouse, au 1er siècle, par S. Pierre lui-même et par S. Clément. — Documents établissant que S. Austremoine a été envoyé aux Arvernes par S. Clément à la fin du 1er siècle. — Documents établissant que S. Gatien a été envoyé à Tours au 1er siècle par S. Pierre lui-même. — Documents établissant que S. Gatien a été envoyé à Tours par S. Clément, à la fin du 1er siècle seulement. — Documents établissant la mission de S. Denys à Paris au 1er siècle, par le pape S. Clément.

Nos traditions religieuses et les Pères de l'Église des 4e, 3e et 2e siècles. — Témoignage des Pères de l'Église des 4e, 3e et 2e siècles établissant que, dès l'origine du christianisme, la foi évangélique a été prêchée dans les Gaules. — Nos traditions sur l'époque de l'Évangélisation des Gaules résumées savamment au 17e siècle par notre compatriote *Jacques Branche*.

Motifs qui portent des savants, d'ailleurs distingués, à rejeter de nos jours encore les traditions de nos églises.

Retour des savants à notre école traditionnelle. — Lettre de M. *Paulin Paris*, membre de l'Institut à l'auteur de cet opuscule.

Dissertation sur l'apostolicité de l'église du Vélay.

S. Georges a été, au 1er siècle, envoyé par S. Pierre dans le Vélay. — Quelques-uns des adversaires contemporains de la croyance à l'apostolicité de l'église du Vélay :

1° Notions sur le Vélay celtique et sa capitale au 1er siècle de l'ère chrétienne. — Le Vélay celtique. — La capitale du Vélay celtique ;

2° L'époque du 1er siècle est bien la date de l'Évangélisation du Vélay. — L'Évangélisation du Vélay a eu lieu au 1er siècle. — Documents établissent la mission de S. Georges dans le Vélay au 1er siècle ;

3° Solutions des objections opposées par les adversaires de l'apostolicité de l'église du Vélay. — *Appendices*, notes et documents.

[1] Voir les preuves qui ont été déjà données de cette mission dans une *Dissertation* de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, dans les *Annales*, t. XIII, p. 338 et le procès-verbal de la découverte de son corps, p. 344 (3e série).

Comme on peut s'en convaincre par la lecture de cette table des matières, M. l'abbé Frugère a divisé son sujet en deux parties bien distinctes; dans la 1re il a traité la question générale, et la 2e partie a été consacrée à faire l'application de la doctrine à la thèse spéciale de l'évangélisation de saint Georges dans le Velay. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la sagesse de cette division déjà adoptée par le savant abbé Arbellot, mais nous devons d'abord signaler la lettre d'approbation de Mgr l'Evêque du Puy. C'est plus qu'une autorisation d'imprimer, car nous y rencontrons cette phrase significative.

« Sur des questions de cette nature, si la certitude absolue, » si la démonstration rigoureuse, sont presque toujours à peu » près impossibles, l'esprit de système préconçu, abrité même » derrière certains principes de la critique moderne, ne pour- » rait non plus avoir la prétention de s'imposer invincible- » ment aux esprits sincères et désintéressés. »

Ces paroles, nous pouvons le dire, constituent un blâme à l'adresse de l'école anti-traditionnelle.

Marchant sur les traces de ses devanciers, M. l'abbé Frugère examine d'abord la fameux texte de *Sulpice Sévère*[1], qui raconte « que ce ne fût que sous Marc-Aurèle qu'on vit des » martyrs dans la Gaule, la religion chrétienne ayant été très- » tard *acceptée* au delà des Alpes. » Texte qui faisait dire au savant Père Sirmoud « que les paroles de Sulpice-Sévère sont » comme le couteau qui coupe à la gorge la cause de l'école » traditionnelle. *Jugulum his verbis huic causæ peti sentiunt* » *Areopagitici*[2]. » Et notre écrivain affirme avec l'abbé Arbellot que le mot *martyria* est pris pour *martyres*, c'est-à-dire exécution en masse; par conséquent, la citation ne prouve pas qu'avant Marc-Aurèle il n'y avait jamais eu de *martyrs isolés*. Quant à l'expression *suscepta*, elle signifie que la religion n'avait pas été *généralement acceptée*; mais il ne faut pas en tirer la conclusion qu'elle n'avait pas été *prêchée* dans les Gaules.

Arrivant au fameux texte de Grégoire de Tours qui est la

[1] *Historia sacra*, lib. II, c. 32; *Pat. lat.*, t. XX, p. 147.
[2] Sirmond, dissertation *De duobus Dyonisiis*, page 3.

forteresse que les partisans de Launoy considéraient comme imprenable, le savant curé du Puy répète, après les abbés Arbellot, Faillon, etc., 1° que dans ce texte S. Grégoire de Tours s'appuie sur une citation inexacte; 2° les assertions de ce texte de S. Grégoire de Tours sont contredites par des écrivains antérieurs dont l'autorité ne saurait être révoquée en doute; 3° qu'on trouve dans ce texte de S. Grégoire de Tours des faits particuliers dont on démontre historiquement la fausseté; 4° qu'enfin dans ce texte, S. Grégoire de Tours se trouve en contradiction avec ce qu'il avance ailleurs lui-même[1].

On comprendra que nous n'entrions dans aucun développement ici, cette partie de la polémique ayant été à peu près reproduite dans notre travail sur S. Georges.

Il est un chapitre que nous voulons signaler en passant à tous les amateurs de l'histoire sérieuse, c'est le chapitre de la critique dans lequel le judicieux écrivain s'appuie sur les excellentes règles tracées par le Père Honoré de Sainte-Marie, dans son savant ouvrage : ***Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique*** (3 vol. in-4°).

Nous signalerons encore, sans nous y arrêter, les chapitres consacrés à l'évangélisation, au 1er siècle, de la Provence, du Limousin, du Languedoc, de l'Auvergne, de la Touraine, de l'Ile en France. Les abbés Faillon, Arbellot, Darras, etc., ont dit tout ce qu'il y avait à dire sur ce sujet, contentons-nous de féliciter l'abbé Frugère d'avoir confirmé ces témoignages et arrivons bien vite a une lettre autographe d'un savant moderne, lettre d'une extrême importance.

On sait que, dans son *Rapport de* 1858 *sur les antiquités de la France*, M. Paulin Paris qualifia la reprise en France de nos traditions et de nos légendes religieuses, sur la date de la prédication de l'Évangile dans les Gaules, *d'étrange retour aux idées du* 11e *siècle*.

[1] Voir une réfutation détaillée de ce texte de Grégoire de Tours dans une dissertation de M. Lecoy de La Marche ayant pour titre : *De l'autorité de Grégoire de Tours*; dans les *Annales*, t. v, p. 85 (5e série), et une autre dissertation de l'abbé Faydit prouvant que les Gaulois ont entendu parler du christianisme avant tous les autres pays (t. vii, p. 433, 5e série).

M. l'abbé Arbellot releva le gant et publia ses documents inédits, reproduits dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1861, t. III, p. 165 (5e série). Cette réponse était sans réplique, d'autant plus qu'elle s'appuyait sur une lettre de M. *Augustin Thierry* (sans contredit fort injuste vis-à-vis des savants Bénédictins de Solesme), mais donnant gain de cause à l'abbé Arbellot.

En face de cette victoire, un vrai savant n'a qu'un parti honorable à prendre : revenir sur ses pas. C'est ce qu'a fait M. Paulin Paris, non-seulement dans des notes fournies à la nouvelle édition de l'*Histoire littéraire de la France*, dont nous parlerons tout à l'heure, mais encore dans *la lettre* suivante adressée à M. l'abbé Frugère qui l'avait interrogé sur ce sujet.

« Paris, 22 décembre 1868.

» Monsieur le curé,

» Pardonnez-moi de répondre si tard à votre lettre du » 22 novembre dernier. J'ai exprimé très-rapidement, dans » les notes des premiers volumes de l'*Histoire littéraire*, mon » opinion sur les premières prédications évangéliques en » France, et les raisons qui m'avaient fait changer, sur ce point, » de conviction, depuis mon *rapport de* 1858 *sur les antiquités* » *de la France*, lu dans la séance publique de notre Académie » des inscriptions. L'ancienneté de ces prédications a bien » mieux été prouvée par l'abbé Arbellot, à l'occasion de S. » Martial, et par l'abbé Darras, dans son livre sur *S. Denys,* » *évêque de Paris*. Pour moi, j'ai soutenu que le passage de » Sulpice-Sévère, allégué pour prouver que le Christianisme » n'avait été apporté en Gaule que sous le règne de Marc-Au- » rèle, prouvait seulement que les pro-consuls, envoyés de » Rome, n'avaient pas été aussi persécuteurs en Gaule qu'en » Italie et en Orient; mais que la vraie religion avait pu être » longtemps prêchée auparavant, sinon généralement ac- » ceptée.

» J'ajoutais qu'il était moralement impossible que les » Gaules, centre des écoles philosophiques et littéraires, dans » les premiers siècles de Rome; les Gaules où tous les jeunes » Romains, qui voulaient se perfectionner dans l'éloquence et

» les belles-lettres, étaient envoyés, soit à Bordeaux, soit à Mar-
» seille, à Lyon, à Arles, etc.; il était, dis-je, impossible d'ad-
» mettre que la foi nouvelle n'y eût pas été prêchée dès le
» temps des premiers papes; et que l'Allemagne, l'Espagne,
» l'Angleterre, en eussent reçu le bienfait avant elles. Le re-
» tentissement de la nouvelle foi avait été trop grand, pour
» n'avoir pas d'abord frappé les oreilles de nos ancêtres; et,
» quand le fameux passage de Grégoire de Tours ne se réfu-
» terait pas, et de lui même, et par ce que le même historien
» dit ailleurs, il n'en serait pas moins démontré, aux yeux de
» tout critique, que le Christianisme a été apporté chez nous,
» non à la fin du 2e siècle ou au 3e siècle, mais dès le temps
» du premier Clément.

» Voila, Monsieur, ce que j'avais dit assez faiblement, et je n'ai
» pas assez d'autorité dans ces matières, pour que mon sen-
» timent ait quelque valeur. Je vous le rappelle puisque vous
» voulez bien le souhaiter, et je suis heureux de profiter de
» cette occasion pour me dire respectueusement, Monsieur le
» curé,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Paulin Paris. »

Cette lettre, non moins remarquable par son objet principal que par l'excessive modestie de son auteur, mérite une réserve que M. l'abbé Frugère s'est bien gardé d'omettre : c'est que, tout en donnant raison à MM. les abbés Arbellot et Darras et, en battant en brèche les citations de Sulpice-Sévère et de Grégoire de Tours, l'illustre membre de l'Institut enseigne que le Christianisme n'aurait été apporté dans les Gaules que sous le Pape S. Clément, tandis que toute l'école traditionnelle, et M. Frugère avec elle, veulent que cette introduction ait eu lieu sous le pontificat de S. Pierre.

Sous le bénéfice de ces observations, arrivons aux notes insérées par M. Paulin Paris dans la nouvelle édition de l'*Histoire littéraire de la France*.

Elles ont une telle importance dans la question, elles émanent d'un érudit si compétent, qu'on nous pardonnera de les citer en entier et de les citer après la lettre, quoiqu'elles fassent partie de l'*Appendice* du livre de M. l'abbé Frugère.

On lit dans l'*Histoire littéraire de la France*, p. 141, n° XXII, nouvelle édition, 1866.

« De sorte, dit le célèbre Sulpice, que ce ne fut qu'un peu » plus tard que le Christianisme s'établit en deçà des Alpes, et » l'on ne commence à y voir des martyrs que sous Marc- » Aurèle. » C'est là, comme on sait, la thèse ardemment soutenue par les Bénédictins et par Launoy. Les travaux de la critique moderne tendent aujourd'hui à démontrer d'une façon plus satisfaisante que le Christianisme fut apporté dans les Gaules plus d'un siècle avant Marc-Aurèle, à une époque assez rapprochée de l'apostolat de S. Pierre. Nous n'avons pas l'intention de traiter ici cette grave question; il doit nous suffire de renvoyer à un très-remarquable travail de l'abbé Darras, *Saint Denys, l'Aréopagyte. Etude sur les origines chrétiennes des Gaules*, Paris, Louis Vivès, 1863, in-8°. D'ailleurs le passage cité de Sulpice-Sévère n'est pas aussi décisif que le pensait Dom Rivet : « *Sub Aurelio* (suit la citation....). Sulpice avait dit, dans la phrase précédente, que la paix de l'Église n'avait pas été troublée sous Antonin le Pieux, prédécesseur de Marc-Aurèle. Les premiers martyrs dans les Gaules ont donc pu fort bien ne pas être les premiers apôtres des Gaules. J'irai même au delà de MM. Darras, Arbellot, de Bausset-Roquefort, en proposant de rapporter le *serius* de Sulpice aux persécutions qui auraient frappé assez tard sur la Gaule déjà convertie au Christianisme. C'est ainsi, je le pense, que l'eût entendu Dom Rivet lui-même, s'il n'eût pas écouté, dans la discussion des faits de cet ordre, une passion regrettable. Chose singulière! le savant Bénédictin veut, p. 138, que l'édit de Domitien, rendu en 94 contre les philosophes, ait fait refluer aussitôt dans la Gaule les études philosophiques, et il n'admet pas que les nombreuses persécutions faites contre les chrétiens, durant les deux premiers siècles, ait fait refluer dans les Gaules les chrétiens chassés de Rome et les prédications évangéliques!

» Bien qu'ici l'opinion particulière du nouvel éditeur (Paulin Paris) n'ait aucune autorité : il se croit obligé d'avouer qu'il a longtemps professé les mêmes sentiments que Sirmond, Tillement et Dom Rivet sur les origines du Christianisme.

Mais les nombreux arguments présentés par les soutiens de l'opinion contraire l'ont complétement rappelé à la conviction que Rome, où le Christianisme faisait chaque jour de nouveaux progrès depuis le règne de Néron, Rome qui avait déjà fait aux partisans de la foi nouvelle quatre grandes persécutions successives, Rome était dans un rapport trop immédiat, trop continuel avec les Gaules, pour que les prêtres et les confesseurs chrétiens, obligés de lutter dans le cirque contre les lions et les tigres, ou de se réfugier dans les catacombes, n'eussent pas fréquemment passé dans les Gaules, pépinière constante de rhéteurs, de philosophes, de grammairiens qui ne cessaient d'aller, de venir, de Rome à Lyon, Arles, Marseille, Toulouse, Nîmes et Narbonne. Non, cela nous semble aujourd'hui moralement impossible, car nos grandes cités gauloises vivaient de la vie, des sentiments, des mœurs de la Rome impériale ; et supposer que le Christianisme, qui avait déjà envahi les Germains et l'Espagne n'eût pas alors assez de retentissement pour que le bruit en arrivât dans les Gaules, c'est aller contre le sentiment de Sénèque, de Pline et de Tacite. C'est fermer les yeux à la lumière de l'histoire. »

M. P. Paris ajoute dans le même volume, p. 447, n° XXVII :

« Sulpice-Sévère les compte (les premiers martys de Lyon), pour les premiers qui aient souffert dans les Gaules. Je suis obligé de remarquer que Sulpice-Sévère ne parle nulle part des martyrs de Lyon et qu'il se contente de la phrase rappelée précédemment : *Sub Aurelio*, etc. A la page suivante, ligne 6, Dom Rivet cite Grégoire de Tours pour etablir que S. Pothin est reconnu pour le 1er évêque de Lyon. Grégoire de Tours dit seulement que « le premier des martyrs de Lyon fut Pothin, » évêque de Lyon. » C'est ainsi que l'a entendu M. Gaudet, le premier traducteur de cet historien : « *In Galiis, multi pro Christi nomine sunt per martyrium gemmis cœlestibus coronati..... Ex quibus et ille primus Lugdunensis Ecclesiæ Photinus episcopus fuit..... Beatissimus vero Ireneus, hujus successor martyris, qui a beato Polycarpo ad hanc urbem directus est, admirabili virtute enituit* [1]. »

» Remarquez cette distinction entre S. Pothin et S. Irénée,

[1] Grego. *Hist. franc.*, l. I, c. 16 et 17 ; *Pat. lat.*, t. 71, p. 174.

son successeur. C'est le dernier seulement que S. Polycarpe aurait envoyé dans les Gaules, non pas S. Pothin qui s'y trouvait avant lui. Grégoire de Tours, cité précédemment, ne dit pas que S. Pothin fût venu d'Asie.

» Enfin, on peut assurément tirer l'induction de la prédication de la foi nouvelle dans les Gaules, à une époque plus rapprochée des apôtres, dans le passage cité par Dom Rivet, page 344 de la 4e lettre de S. Irénée. « De notre temps, y est-il » dit, il y a des contrées barbares, telles que l'Espagne, la Ger» manie, qui se conservent dans la pureté de la loi qu'elles ont » reçue des apôtres et sans le secours d'aucune écriture[1]. » Et dans le livre *Contra hæreses lib. I, cap.* 10 : *Nam etsi in mundo loquelæ dissimiles sunt, sed tamen virtus traditionis una et eadem est.... Et neque hæ quæ in Hiberis sunt, neque hæ quæ in Celtis.* A qui fera-t-on croire que la Gaule seule ait échappé, pendant près de deux siècles, à ces traditions, à ces prédications qui se faisaient en Espagne, et *in Celtis?* »

Enfin M. Paulin Paris, dans le 3e volume de l'histoire littéraire p. 781, n° XXVI, s'exprime ainsi relativement aux *vies* des saints Speusippe, Eleusippe et Meleusippe, martyrs en 166, dont Warna Haire avait été l'auteur, à la fin du 6e siècle:

« Dom Rivet qui, comme on le sait trop, renvoyait à la fin du 2e siècle la première introduction du Christianisme dans les Gaules, aurait dû peut-être reconnaître ici qu'un écrivain contemporain de Grégoire de Tours était persuadé que S. Speusippe, Eleusippe et Maleusippe avaient été martyrisés vers l'an 166, et que cet écrivain ne paraissait pas croire qu'ils y eussent, des premiers, professé la religion chrétienne. Il ne s'agit pas ici de la sincérité plus ou moins contestable des *actes* des trois saints martyrs, mais de l'opinion qu'on en conservait en France, dès le 6e siècle, opinion qui tend encore à mieux battre en brèche le fameux passage de Grégoire de Tours dont se sont armés Launoy, Tillemont et nos savants auteurs de *l'Histoire littéraire.* »

On nous pardonnera d'avoir cité *in extenso* ces très-précieux documents, mais ils sont d'une importance majeure dans la

[1] Il n'existe pas de *lettres* de S. Irénée. Voir sur ce point, *Cont. Hæreses.*, t. III, c. 4 ; *Pat. grec.*, t. VII, p. 855, et l'autre texte, p. 554. (A. B.)

thèse que nous soutenons. Nous serons plus concis dans le compte rendu de la 2e partie du livre de M. Frugère. Le premier document important que cite M. l'abbé Frugère pour démontrer que S. Georges a été envoyé par S. Pierre, est la légende insérée dans le *Bréviaire* de 1661; car, hélas! la manie des réformes liturgiques avait pénétré dans les montagnes du Velay. Nous renvoyons nos lecteurs à cette légende en leur faisant observer qu'elle est extraite d'un *Sanctoral* aujourd'hui entre les mains des R. P. Jésuites de Vals près le Puy, édité par André et Pierre Lagarde, imprimeurs au Puy, en vertu d'un ordre en date du 16 juillet donné par Mgr Henri de Maupas du Tour, évêque du Puy.

Partant de là, M. Frugère remontant les siècles retrouve la même tradition conservée intacte. Ainsi, en 1616, le père Jean Gauthier, jésuite, dans sa *chronologie de l'Eglise catholique*; en 1620, Théodose de Bergame, en la même époque Odo de Gessey, l'un dans son *Histoire admirable de Notre-Dame du Puy*, le second dans ses *Discours historiques de la très-ancienne dévotion à Notre-Dame du Puy*, soutiennent l'opinion légendaire.

Au 17e siècle, le *Sanctoral* de Just de Terres, imprimé en 1624 et conservé à la bibliothèque du séminaire du Puy; le *Martyrologe gallican* d'André du Saussay de 1637; Jacques Branche, l'auteur de la *Vie des saints d'Auvergne du Velay;* le père Giry dans ses *Vies de saints*; le frère Théodore Bochart de Sarron de Champigny, dans *l'Histoire angélique de Notre-Dame du Puy*, s'accordent à dire que S. Georges fut envoyé par S. Pierre.

Au 16e siècle, les liturgies de Lyon, d'Orléans, d'Auch et de Marseille, le père Ribadeyra dans les *Vies de saints*, confirment cette pieuse tradition.

Nous félicitons M. l'abbé Fugère d'avoir mentionné un document que je n'avais vu relaté nulle part: C'est *un office noté* pour la fête de S. Front, qui se trouve dans l'église paroissiale de Domfront, canton de Maignelay, diocèse de Beauvais. Notre légende y est racontée.

Au 15e siècle, S. Antonin dans son *Historiarum opus*.

Au 14e siècle, Bernard Guidonis dans son *Miroir sanctoral*; Foggini dans son ouvrage *de Romano divi Petri itinere et episcopatu*, relatent la tradition qui nous est chère.

Au 13e siècle, Vincent de Beauvais dans son *Miroir historial*, et Pierre le Vénérable au 12e siècle, parlent de S. Georges comme envoyé par S. Pierre.

Nous ne parlerons que pour en faire mention du *Bréviaire* manuscrit, faisant partie des archives de l'évêché du Puy, nous l'avons analysé dans notre *dissertation* (publiée en 1861); mais il est un autre document qui, dans la circonstance, peut avoir son utilité.

On sait que tous les martyrologes, le martyrologe romain, ceux d'Adon, d'Usuard, de Notker, relatent notre légende. Il y a quatre ans, en parcourant une copie du martyrologe d'Usuard qui forme le n° 273 dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, copie que nous croyons contemporaine du 9e siècle, nous avons lu le passage suivant dont nous avons envoyé le *fac-simile* à M. Frugère. On nous permettra de le reproduire ici comme pièce originale.

« Eodē die. Petragorica civitate, Scti Frontonis q̄ Romæ a » beato Petro eps ordinat cm̄ Georgio pr̄bo que papti bacūlu » in itinere socia de morte recepit ad pdicta civitatē veniens, » maugam gentis illius multitudinē ad Xm̄ convertit et multis » miraculis clarus in pace quievit. »

Après avoir cité tous les témoignages qui proclament la glorieuse légende Velavienne, M. l'abbé Frugère fait apparaître l'opinion des détracteurs de la sainte tradition et n'a pas de peine à réfuter les objections, la plupart du temps, sans portée. La seule objection sérieuse est celle formulée par M. Maudet dans son *Histoire du Velay*, qui cite un monument élevé à Ruessium, capitale du Velay, à la mémoire d'*Etruscilla, épouse de l'Empereur Dèce qui régnait en* 250. « *Si*, dit » M. Maudet, *en* 250, *on élevait un monument à l'épouse de* » *l'implacable adversaire des chrétiens, Ruessium n'avait pas* » *été évangélisé.* » M. l'abbé Frugère a merveilleusement répondu en citant le passage de notre éminent archéologue chrétien, le chevalier de Rossi. « *Reconnaissons que l'établissement du Christianisme dans les Gaules a été d'abord modeste, qu'il a peu à peu et mystérieusement grandi, et n'est qu'à la longue devenu maître du pays.* »

Quant à l'opinion de MM. Mazoyer, Roselat et Decatin dont

l'abbé Frugère a la bonté de s'occuper, je me permettrai de lui dire que ce sont des opinions de littérateurs, de faiseurs de guide, ou même (et il s'agit ici du dernier), de journaliste étourdi, sans littérature et sans érudition. Car, où M. Decatin a-t-il vu « *que le siecle des légendes est passé* ; » qui a proféré ces paroles « *qu'il faut être sobre de miracles, si l'on ne veut pas avoir les rieurs contre soi?* » J'engage fortement l'imprimeur, qui méprise nos légendes, à méditer la lettre de M. Paulin Paris. Cette méditation lui apprendra qu'il est plus facile d'abriter un persiflage de mauvais aloi derrière un anonyme, que d'étudier les arcanes historiques « *étude dont on se détache avec regret,* » nous dit le jeune poëte qui a corrigé les épreuves du livre de M. Frugère, dans une épître pleine d'esprit, de cœur et de foi.

En résumé, M. l'abbé Frugère a bien mérité du Velay ; l'église du Puy lui sera reconnaissante d'avoir défendu sa plus glorieuse tradition avec autant d'énergie que de science et de modération. Son nom désormais peut être inscrit sur la liste des laborieux disciples de l'abbé Gorini, et j'ajoute avec bonheur que cette savante monographie a déjà reçu les félicitations d'un grand nombre de juges compétents, parmi lesquels se trouvent les nouveaux Pères Bollandistes.

C'est donc encore dans les rangs de ce clergé si calomnié par la libre pensée, c'est encore parmi ces modestes curés de campagne que se rencontrent souvent les pionniers de l'érudition contemporaine. C'est là l'éternel honneur du Catholicisme de diriger le mouvement intellectuel et de le sanctifier.

Pour nous, nous éprouvions en étudiant cette monographie une douce émotion, nous nous rappelions qu'en 1861, encore bien jeune, nous avions quelque peu déblayé le sentier dans lequel notre savant compatriote vient de fournir une si glorieuse carrière. Nous avions donc apporté un des premiers notre humble pierre à l'edifice destiné à glorifier l'antique église d'Anis dans laquelle nous fûmes baptisé.

Gabriel DE CHAULNES.

Le *Propriétaire-Gérant* : A. BONNETTY.

Versailles. — Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 119. — Novembre 1869.

Traditions primitives.

CONFÉRENCE
SUR LA RELIGION DES ANCIENS ÉGYPTIENS

PAR M. LE VICOMTE DE ROUGÉ.

I
Observations préliminaires.

La question de l'existence d'un Monothéisme primitif et de la Révélation extérieure faite à l'homme de ce qu'il devait croire et faire est, comme chacun en conviendra, de la dernière importance pour le temps présent. Il s'agit, en effet, de savoir si l'homme a été doué, en naissant, de facultés capables d'*inventer* sa croyance et sa morale, ou 'ils a reçu l'une et l'autre révélées, imposées par un commandement exprès de son Créateur. De là la grande part que nous donnons dans les *Annales* à toutes les questions historiques qui peuvent nous éclairer sur les croyances de tous les anciens peuples.

Or, parmi ces peuples, nous avons toujours fait une part spéciale au peuple Egyptien, à cause de ses antiques monuments et de la découverte toute récente de la lecture de son écriture restée si longtemps inintelligible.

Nos lecteurs le savent assez; cette précieuse lecture est due, pour la plus grande partie, aux savantes recherches de M. le vic. de Rougé, qui a continué et perfectionné l'œuvre de Champollion. Toute indication sortie de sa plume est toujours très-précieuse et c'est avec reconnaissance que nous publions la *Conférence* qu'il nous adresse et dont le but est de nous prouver que la religion primitive égyptienne était celle d'un Monothéisme tout à fait conforme à celui de la Bible.

Ce fait a été constaté dernièrement par M. Robiou dans la dissertation que nous avons publiée dans le cahier d'avril dernier[1]. En parlant de ce travail dans notre compte rendu (*Ib.*, p. 469), nous avons donné peut-être à entendre que cette notion du Monothéisme primitif égyptien était *toute nouvelle*. Or, il y a déjà longtemps que, dans nos *Annales* même, M. le vicomte de Rougé avait constaté, démontré cette primitive croyance par les textes les plus positifs.

Avant de publier donc sa conférence, qui n'est que le résumé de ses travaux précédents, nous croyons devoir indiquer les différents passages où cette croyance primitive est exposée d'une manière toute spéciale, et avec le texte égyptien même.

Dès 1851, M. de Rougé nous montre « Neith, la grande mère » génératrice d'un Dieu, qui est un premier-né, et qui n'est » pas engendré, mais enfanté[2], sans génération paternelle ou » masculine (p. 364).—Ce Dieu est appelé le *seigneur des siècles* » (p. 358). — *Grand principal* (*ib.*). — C'est le seul Dieu vivant » en vérité... Le générateur des autres dieux... Celui qui s'en» gendre lui-même... Celui qui existe dans le commencement... » Les Dieux de la demeure céleste n'ont point ... mêmes en» gendré leurs membres, c'est Toi qui les as ... dans leur » ensemble (p. 366). »

En 1857, dans la lecture d'un *Mémoire* fait ... démie les 6, 13, 20 février, il trouve d ... que le Dieu suprême reçoit les qualifications ...

« Dieu UN, vivant ...
» a créé les choses ...
» qui a fait le ciel, ...
» CRÉATEUR qu...
» dans le ciel et ...
» gendre lui-mê...

En 1859, il ... démie le Mo...

[1] *Annales*, ...

[2] De Roug...

...

tion de M. d'Anselme, il renouvelle la même déclaration[1].

Récemment encore, devant la même Académie, on le voit rappelant ou renouvelant les mêmes principes sur le Monothéisme primitif égyptien[2]. »

On voit avec quelle clarté et quelle certitude l'éminent égyptologue a le premier introduit, dans la science et dans l'histoire, les preuves du *Monothéisme égyptien*.

Ecoutons maintenant les paroles qu'il a prononcées au *Cercle catholique*, le 14 avril dernier.

II

Conférences sur la religion des anciens Égyptiens.

« Il y a plus de 45 ans que Champollion commença à déchiffrer les hiéroglyphes, et cependant les résultats de la science ne sont pas encore passés dans le domaine public. Aux obstacles qui ont arrêté leur divulgation on peut assigner plusieurs causes. C'est d'abord et surtout les défaillances de la critique moderne. Notre siècle, auquel on donne souvent le titre de *siècle de la critique*, justifie peut-être cette prétention [illegible] concerne les sciences naturelles; mais on ne peut [illegible] ant quand il s'agit des grandes *découvertes archéolo*-[illegible] mpollion lutte toute la vie contre les dénégations [illegible] e et les plus [illegible] ées. Il meurt, et la critique se [illegible] 25 ans. Le [illegible] mme soutenait seul la lutte; [illegible] adversair [illegible] le silence et n'ont pas même [illegible] profiter [illegible] vertes.

[illegible] later la n [illegible] ance lorsque, il y a 45 ans, [illegible] jeunes cu [illegible] à attirer l'attention, et si [illegible] des tex [illegible] nes a fait d'éclatants pro-[illegible] certaine [illegible] e faire honneur à la cri-[illegible] des Sa [illegible] ein, à cette époque, de [illegible] elles le [illegible] enue donner depuis un

[illegible] es (4e [illegible]

[illegible] les de Philosophie, seules, [illegible] converties anglicanes la [illegible] peine si quelques rares [illegible] cours ou leurs apologies. [illegible] gyptiennes. A. B.

Mais au moins les *assyriologues* sont assez nombreux, et ils avaient la ressource de se critiquer mutuellement. La véritable raison du manque de popularité que les grandes découvertes de Champollion ont rencontré en France, c'est qu'il était à peu près seul à y travailler sérieusement dans son pays : pour qu'elles fussent adoptées chez nous, il a fallu qu'elles nous revinssent de l'étranger.

On a reconnu alors qu'il n'est pas une seule partie du monde antique qui n'ait été éclairée par les découvertes de Champollion. La France a enfin ouvert les yeux et reconnu la gloire de notre illustre compatriote; elle lui rend aujourd'hui l'hommage le plus digne de lui en fécondant ses méthodes par des travaux nombreux.

Le savant M. *Robiou*, dans les *conférences* qu'il a faites[1], vous a expliqué quelles ont été les principales conquêtes de la science dans les 45 dernières années. Il vous a nommé les monuments qui attestent la naissance des arts en Egypte; il vous a dépeint leurs périodes de splendeur et de décadence; il vous a raconté les relations internationales de ce peuple avec l'Afrique et l'Asie, les incursions des bandes sémitiques qui ont envahi ce pays, les débordements de l'Egypte sur la Syrie, puis l'Egypte envahie à son tour par les Tyrrhéniens, les Sicules, les Sardes, les Lyciens et autres peuples des côtes de la Méditerranée.

Plus tard, c'est l'*Assyrie* qui triomphe de l'*Egypte ;* puis viennent les conquérants *éthiopiens*, qui balancent le pouvoir des Pharaons nationaux, dont l'existence politique se termine avec la victoire de Cambyse.

Mon intention n'est pas de repasser avec vous les savantes leçons de M. Robiou, ni d'entrer dans des récits historiques.

Pour utiliser le mieux possible le temps consacré à cette Conférence, j'ai cherché dans la vie du peuple égyptien un point assez haut placé pour mériter toute votre attention. De notre temps, la manière d'envisager l'histoire a beaucoup changé. Parmi nos grands historiens, beaucoup d'esprits d'un vol élevé ont senti que les mœurs, les lois, les idées d'un

[1] *Conférences sur l'Histoire d'Egypte*, au Cercle catholique, par M. Robiou. — Voir une de ces Conférences dans le précédent volume XIX, p. 280. A. B.

peuple méritaient bien d'être étudiées et présentaient plus d'intérêt que l'énumération des batailles avec leur cortége obligé de triomphes ou de revers.

L'homme, a dit un grand philosophe, est *un animal religieux*. C'est là, en effet, la plus haute différence que la science ait pu constater entre l'homme et tous les êtres vivants. Aussi suis-je assuré de vous intéresser en vous parlant de la *Religion des Egyptiens*.

Laissant donc de côté les faits glorieux des Rhamsès et des Aménophis, je vous parlerai de la Religion égyptienne dans ce qu'elle présente de plus simple et de plus grand, n'accordant qu'une attention secondaire aux détails de la Mythologie ; et pénétrant aussi loin que possible dans l'antiquité égyptienne, nous nous tiendrons aux textes les plus anciens et les plus vénérés.

Nous ne nous arrêterons point à tout ce *polythéisme* chargé de personnages allégoriques et de symboles ; cette *mythologie* est morte, et comme on est obligé d'en faire soi-même les commentaires (qu'on ne trouve point tout faits comme pour les Védas), on est souvent obligé de s'en tenir à des conjectures. Mais heureusement les points principaux de la croyance antique sont définis avec une précision extraordinaire et avec des expressions absolues qui ne laissent rien à désirer. Je n'ai cependant abordé, après dix ans d'études, qu'avec un vif sentiment d'anxiété les monuments religieux. Le labeur serait-il récompensé ? N'y avait-il qu'un grossier *fétichisme* ou des jeux d'imagination en délire, sous toutes ces figures bizarres ? Recouvraient-elles, au contraire, un fond respectable et quelques rayons divins étaient-ils restés cachés sous ces voiles si épais ?

Les Grecs me donnaient bien quelque espoir : Thalès était un disciple des prêtres d'Héliopolis. Je savais que Platon était venu s'instruire de leurs doctrines et qu'il introduisait un vieillard égyptien lorsqu'il voulait parler de la tradition sacrée appliquée aux choses divines[1].

Le livre attribué à Plutarque, sur *Isis et Osiris*, et surtout

[1] Voir toutes les preuves des rapports de Platon avec les Égyptiens dans les *Annales*, t. XL, p. 282 (3e série). A. B.

le traité de Jamblique *sur les mystères*, étaient aussi de nature à rehausser la valeur des doctrines égyptiennes ; mais ces ouvrages étaient tellement suspects quant à leur sincérité, et les Grecs nous avaient tellement trompés sur l'histoire des Egyptiens, que la valeur de ces témoignages devait dépendre tout entière de la conformité qu'ils présenteraient avec les monuments.

J'ai donc exploré les textes sacrés, les hymnes et les prières funéraires les plus anciennes. L'interprétation que j'ai proposée pour ces textes, discutée, fortifiée par tous les travaux accomplis depuis en France, en Allemagne et en Angleterre, n'a jamais été ébranlée.

Aujourd'hui, ils sont devenus *classiques*, et personne n'a contredit le sens fondamental des principaux passages à l'aide desquels nous pouvons établir ce que l'Egypte antique a enseigné sur *Dieu*, sur le *monde* et sur l'*homme*.

J'ai dit *Dieu* et non *les dieux*. Premier caractère : c'est l'unité la plus énergiquement exprimée : *Dieu un, seul, unique, pas d'autres avec lui. — Il est le seul être vivant en vérité. — Tu es un, et des millions d'êtres sortent de toi. — Il a tout fait, et seul il n'a pas été fait.* Notion la plus claire, la plus simple et la plus précise.

Mais comment concilier l'*unité de Dieu* avec le *polythéisme égyptien?* Peut-être l'histoire et la géographie éclaireront-elles la question. La religion égyptienne comprend une quantité de cultes locaux. L'Egypte que Ménès réunit tout entière sous son sceptre était divisée en *nomes* ayant chacun une ville capitale; chacune de ces régions avait son Dieu principal désigné par un nom spécial ; mais c'est toujours la même doctrine qui revient sous des noms différents. Une idée y domine : celle d'un *Dieu un* et primordial ; c'est toujours et partout une *substance qui existe par elle-même* et un dieu inaccessible.

Mais, première déviation, — la religion, dès le commencement des temps historiques, passe au *Sabéisme*. Le Soleil, considéré d'abord comme la lumière visible, symbole de la lumière idéale, est bientôt pris pour la manifestation du Dieu lui-même ; sa naissance chaque matin est attribuée à sa propre énergie intime. C'est la première application de la doctrine

de *l'émanation* qui est la source de l'idolâtrie égyptienne. Mais au milieu de tous ces dieux nouveaux qu'elle produit, l'idée de l'Unité persiste : toujours à Thèbes on adorera *Ammon*, dieu caché, *père des dieux et des hommes*, avec *Ammon-Ra* (dieu soleil), première forme où apparaît la matérialisation de l'idée divine.

La seconde cause de déviation est un mystère qui fait honneur à l'esprit théologique des Egyptiens : *Dieu existe par lui-même ; c'est le seul être qui n'ait pas été engendré*. Ils conçoivent Dieu comme la cause active, la source perpétuelle de sa propre existence; il s'engendre lui-même perpétuellement. *Dieu se faisant Dieu et s'engendrant perpétuellement lui-même*, de là l'idée d'avoir considéré Dieu sous deux faces : le *père* et le *fils*. Dans la plupart des hymnes on rencontre cette idée de *l'être double* qui *s'engendre lui-même; l'âme en deux jumeaux*, comme dit le Rituel funéraire, pour signifier deux personnes inséparables. Jamblique nous disait bien que le dieu des Egyptiens était πρῶτος τοῦ πρωτοῦ, « Premier de premier. » Un hymne du musée de Leyde dit plus encore : il l'appelle *le Un de un*; pour attester l'Unité qui persiste malgré la notion de la génération, d'où résultait une dualité apparente [1].

La doctrine primitive à Héliopolis semble présenter des nuances un peu différentes. Le même personnage divin y apparait sous trois formes : 1° le Dieu inaccessible, *Atum*; 2° le dieu scarabée, *Choper*, symbole du Père divin, c'est-à-dire de l'être s'engendrant lui-même et à lui seul; 3° *Ra*, la manifestation, le Soleil visible.

Telle est certainement la doctrine la plus ancienne. Jusqu'ici, pas de Divinité femelle; c'est un Dieu mâle (représenté avec la barbe); cette génération se passe dans le ciel. Le dieu primordial de Memphis, *Phthah*, semble bien avoir eu les mêmes caractères, et je ne vois nulle part qu'on lui attribue une véritable épouse [2] ; mais il n'en est pas de même à Thèbes et à Saïs. Nous avons là également le *père* et le *fils* ;

[1] Jamblique, *De Mysteriis Ægyptiorum*; voir tout le ch. *Opinio Ægyptiorum de Deo, deque diis;* dans la trad. de M. Ficin, *Opera*, t. II, p. 845, in-f°. (A. B.)

[2] *Beset*, la déesse de Bubastis, porte seulement le titre de « Grande amante de Phthah. » DE ROUGÉ.

mais la génération se passe dans le sein d'une *mère divine*, origine de toutes les divinités femelles; dédoublement, et dédoublement significatif. C'est la doctrine qui paraît avoir triomphé dans les derniers temps; et à Saïs, *Neith*, mère du Soleil, semble même obtenir la primauté[1].

Ce simple exposé suffit pour faire toucher du doigt la différence radicale qui existe entre l'idée chrétienne de la Trinité et la Triade égyptienne, puisque celle-ci se composait essentiellement d'un *père*, d'une *mère*, et d'un *fils*. Rien d'analogue au rôle spécial de l'*Esprit-Saint* n'a sa place dans le système que nous avons retracé.

Considéré dans ses rapports avec le monde, Dieu est Créateur. *Il a fait le ciel, — il a créé la terre ; — il a fait tout ce qui existe. — Tu es seul, et des millions d'êtres proviennent de toi. — Il est le maître des êtres et des non-êtres.* Ces textes sont de 1,500 ans au moins avant Moïse. D'après les mêmes hymnes, Dieu a réglé l'ordre de la nature. Il est difficile d'affirmer plus nettement les droits souverains du Créateur; mais quant à l'époque même de l'origine de la matière, les Egyptiens paraissent avoir cru que le monde est *enfanté éternellement*. Comme ils conçoivent Dieu éternellement actif en ce qui concerne sa propre existence, ils le conçoivent aussi produisant éternellement la matière. Et cependant ils reconnaissent au monde un commencement et distinguent le *toujours*, c'est-à-dire le temps sans fin, de l'*éternité* véritable: « L'éternité, c'est la nuit primordiale; le temps, c'est le jour, » dit le *Rituel*, au chapitre XVII, c'est-à-dire qu'il commence à la première apparition du soleil. C'est le jour *de viens à nous*, dit le même texte, ce qu'il explique par le jour où le Dieu suprême, sous le nom d'*Osiris, a dit au soleil : Viens*. La Création ainsi conçue, c'est-à-dire la matière chaotique enfantée éternellement, nous tombons en plein dans la doctrine de l'*émanation directe ;* de là la divinisation du Nil, des animaux, enfin de tout ce qui existe. Un passage du même chapitre enseigne que le Soleil s'est mutilé lui-même, et que du jet de son sang il a produit tous les êtres[2]. Voilà le principe de la

[1] Voir le *Mémoire* de 1851 cité ci-dessus.
[2] Voir le texte cité dans les *Annales*, t. XIX, p. 340 (5e série). A. B.

déviation au dogme de l'unité; par l'association de la nature à son créateur on arrive rapidement au *polythéisme* le plus étendu.

Quant à l'*homme*, quelle idée en avaient les Egyptiens? L'homme, d'après leurs textes sacrés, est une Créature toute spéciale. *Ammon-Cnouphis* a pétri l'homme avec de l'argile, sur un tour à potier, et l'a façonné lui-même; c'est l'ouvrage direct des mains de Dieu[1]. C'est de lui que vient aussi l'élément moral. Le meurtre, le vol, l'adultère, la fraude sont poursuivis, *en son nom*, dans tous les détails de la vie sociale. Le plus ancien monument de la littérature égyptienne est un papyrus conservé à la Bibliothèque impériale, et qui contient les préceptes du prince *Phtah-Hotep*. A toute prohibition importante il ajoute ces simples mots : *Dieu déteste cela*[2].

La sanction à cette morale si complète ne manque pas : c'est l'*immortalité de l'âme*. Sous ce rapport, on le savait par les témoignages anciens, l'Egypte devançait tous les autres peuples. *Osiris* était le souverain du séjour des morts; il était le protecteur de l'âme juste et présidait le tribunal des juges infernaux. Il y a un chapitre spécial au *Rituel* pour enseigner que l'âme doit être réunie à son corps dans la *résurrection*. Voilà la véritable raison de l'embaumement des corps. L'âme qui avait subi heureusement le terrible jugement sous la protection d'Osiris, devait retrouver le compagnon de sa vie terrestre, et cette nouvelle vie était produite par le germe que l'âme avait déposé dans le sein de la déesse du ciel, par une nouvelle assimilation de l'homme avec la divinité. Quant aux impies, ils subissent une seconde mort, une vraie mort éternelle. L'impie meurt éternellement; il meurt toujours; il s'appelle *le double mort*. Malgré cette singulière qualification, il n'est pas anéanti, car on le retrouve encore occupé à faire le mal; c'est un mauvais génie que l'on conjure, comme un Démon, par des formules terribles.

Voilà le tableau sommaire de la doctrine égyptienne. Il est permis d'en conclure que l'Unité et la simplicité la caractéri-

[1] On voit que c'est presque mot à mot le texte de la *Genèse*. A. B.

[2] Comparer avec la théorie de Mgr Hugonin, déclarant faux le principe qu'il *faut obéir à la volonté de Dieu*, ci-dessus, p. 185. A. B.

saient à l'origine; mais le système de l'*émanation divine* donna successivement naissance à des combinaisons mythologiques où la multiplicité des personnages n'est égalée que par la variété des appellations symboliques. Dans les temps les plus reculés, on ne décorait les tombeaux qu'avec les scènes de la vie ordinaire, de la vie champêtre surtout; mais lorsqu'on arrive à la 18e dynastie, on les trouve remplis de tableaux des régions infernales, peuplées d'une foule de personnages mythologiques. Cependant la doctrine de l'Unité persiste toujours dans les titres divins et semble protester contre les envahissements du Polythéisme, même jusque sous les Ptolémées.

Et maintenant quelle place doivent tenir ces notions dans l'histoire générale? L'*Histoire de l'idée de Dieu* dans le monde est un vaste champ de recherches, et à coup sûr l'un des plus intéressants problèmes qu'on puisse se poser. Beaucoup d'esprits philosophiques ont été conduits à se demander: Puisque l'idée de Dieu (le Monothéisme) *existe* dans les sociétés humaines, comment y est-elle arrivée? Quelle est son origine historique? Et, remarquons-le bien, c'est un sujet qui s'impose, une étude obligatoire. L'homme, comme l'a dit un grand penseur, *est un condamné à mort*. Il sait, il sent qu'il va bientôt partir; il faut qu'il sache où il va. — Dieu et l'âme, tels sont les deux points précis sur lesquels ses interrogations anxieuses sollicitent en vain *la Science*. Elle ne sait ni nommer le Créateur, ni renseigner l'Homme sur sa vraie nature, ni sur le but d'un voyage inévitable. Les plus grands génies auxquels nous devons les progrès des sciences naturelles ont tous avoué l'impuissance de leurs moyens d'investigation pour résoudre les questions d'où dépendait la réponse à l'éternelle interrogation. Le scalpel ne suffira jamais pour étudier le point immatériel qui réunit sans confusion les mouvements divers des sensations, qui les compare, qui les juge et qui commande dans sa liberté[1].

[1] Remarquons cet aveu parfaitement vrai que la science ne peut nommer ni le *Créateur*, ni la *nature* et le but de la créature; et cependant il n'est pas un de nos *Cours de philosophie* qui ne prétende enseigner tout cela à l'aide de sa science métaphysique. Ces auteurs ne font pas attention qu'ils disent inventer ce qu'ils ont *appris*. A. B.

Econduit quand il s'adresse aux sciences physiques, ne trouvant souvent qu'une clarté douteuse dans les réponses du métaphysicien, le questionneur obstiné s'adresse parfois à l'*historien des temps primitifs ;* car un instinct secret l'avertit que les mystères de sa fin sont dans une intime connexion avec ceux de son origine. Je sais bien que la critique moderne conseille d'étudier toutes ces questions avec une impassible indifférence, « comme du haut d'une planète étrangère, » mais l'archéologue doit avoir des entrailles plus humaines; le savant est homme avant tout.

L'idée d'un Dieu suprême étant constatée *comme un fait* dans les annales de l'humanité, d'où provient-elle? Deux systèmes principaux ont dicté les réponses.

Dans le premier, *fétichisme* ou *naturalisme,* on suppose que l'homme primitif était à l'état absolu d'ignorance. Effrayé devant les manifestations des forces de la nature, il les personnifie et les adore. Ce n'est que peu à peu, et par la marche des siècles, qu'il est parvenu à secouer les liens de l'ignorance en fait de Religion, comme dans toutes les sciences; et du système Naturaliste ou ailleurs du Fétichisme le plus grossier, il se serait élevé successivement à des conceptions plus philosophiques, et aurait fini par reconnaître le Dieu de Socrate et de Platon. Cette filiation aurait suivi la marche glorieuse de la civilisation générale, et *Dieu,* tel que nous le concevons, ne serait en définitive que le *produit du progrès dans l'esprit humain ;* mais alors, comme tout progrès, il pourrait sans doute disparaître devant un progrès nouveau.

Dans le second système, l'homme aurait reçu du même Maître souverain *le corps*, *l'âme et la connaissance de ses devoirs, de son origine et de sa fin ;* système entièrement opposé à celui qui précède[1].

Nous savons que dernièrement il s'est créé un système intermédiaire et qui consiste à dire que l'idée Monothéiste n'est pas venue subitement à l'homme, et qu'elle n'est pas davan-

[1] Nous n'avons pas besoin de faire observer que par ce *second système* M. de Rougé entend celui soutenu et expliqué dans les *Annales de Philosophie*. Sous ce point de vue les vrais savants comprennent bien mieux les nécessités de l'apologétique actuelle que tous les métaphysiciens. A. B.

tage le résultat du progrès des siècles; elle aurait été particulière à un climat, à un pays; elle serait le fruit de certaines prédispositions naturelles de la race qu'on a appelée Sémitique. Née sur ce point spécial du globe, elle se serait répandue plus tard par le Judaïsme et ses dérivés. Mais ce système a peu a peu disparu devant la critique; nous ne nous en occuperons pas[1].

La question reste posée entre les deux premiers, et le témoignage de l'Egypte antique peut y apporter quelques lumières. Est-ce que ces belles doctrines y sont le produit des siècles? Positivement non; car elles existaient plus de 2,000 ans avant l'ère chrétienne. Tout au contraire le *Polythéisme*, dont nous avons signalé les sources, se développe et progresse sans interruption jusqu'aux temps des Ptolemées. Il y a plus de 5,000 ans qu'a commencé, dans la vallée du Nil, *l'hymne à l'Unité de Dieu et à l'Immortalité de l'âme;* et nous voyons dans les derniers temps l'Egypte arrivée au *Polythéisme* le plus effréné. *La croyance à l'Unité du Dieu suprême, à ses attributs de Créateur et de Législateur de l'homme, qu'il a doué d'une âme immortelle* : voila les notions primitives enchâssées comme des diamants indestructibles au milieu des superfétations mythologiques accumulées par les siècles qui ont passé sur cette vieille civilisation.

Tel est le fruit que je voudrais vous faire recueillir de cette étude, et ces notions historiques sont en parfaite harmonie avec les grandes traditions Bibliques sur les origines humaines. Il nous est permis de rappeler ici que les points de contact des études égyptiennes avec les livres historiques de la Bible ont été très-nombreux, et que partout le texte sacré est sorti victorieux de l'épreuve.

Au milieu des ruines situées à Abou-Keiched, sur le sol de la terre de Goschen, on voit encore un bloc de granit sur lequel est inscrit le nom même que la Bible donne à la ville où les Juifs étaient forcés de travailler : *la ville de Ramsès.* Puis, sur les murailles de Karnak, Champollion a découvert

[1] Nos lecteurs ont deviné que c'est celui de M. Renan que M. de Rougé achève de mettre en déroute dans le *Discours* que nous citons dans le dernier cahier ci-dessus, p. 283. A. B.

la mention de la victoire de Sésac sur Roboam[1]. Nous avons reconnu nous-même sur le monument d'un roi d'Ethiopie l'exactitude du XIXe et du XXXe chapitres d'Isaïe qui représentaient l'Egypte livrée aux guerres civiles, au milieu des luttes sanglantes des princes qui régnaient à Tanis, à Héracléopolis et dans d'autres parties de l'Egypte[2]. Ces textes nouveaux fortifiés et éclaircis dans une foule de détails par les documents *tirés des inscriptions assyriennes* semblent arriver tous à la fois, à notre connaissance, et des régions les plus distantes, pour éclairer d'une lumière inattendue les chapitres obscurs ou contestés des grands prophètes hébreux ; et c'est ainsi qu'après avoir successivement étudié les points les plus intéressants de cette longue histoire d'Egypte, une fois de plus nous aurons constaté notre droit à rester *calmes et fiers dans notre foi de chrétiens*.

Le Vic. EMM. DE ROUGÉ.

[1] Voir dans les *Annales* la figure de ce roi avec l'inscription qui y a rapport, t. VII, p. 160 ; t. VIII, p. 113 (1re série). A. B.

[2] Voir la dissertation insérée dans les *Annales*, t. VIII, p. 175, 199 et 200 (5e série). A. B.

Histoire primitive.

DE L'ORIGINE DES PHÉNICIENS

Et de leur identité avec les Pasteurs qui envahirent l'Égypte.

La dissertation suivante sur l'origine des Phéniciens est due à la plume italienne d'un professeur distingué du Collége Romain. Lue à l'*Académie Pontificale d'Archéologie*, puis imprimée et tirée à quelques exemplaires seulement, j'ai eu la bonne fortune de la recevoir des mains mêmes de l'auteur. Que le très-savant Père *Tarquini* daigne agréer ici l'hommage public de mes remerciements. Je n'oublierai pas l'accueil gracieux que je trouvai un soir, dans sa cellule à Rome; ni la bonté avec laquelle il m'a naguère permis de traduire son remarquable travail[1].

Rien encore d'aussi décisif n'avait été écrit sur les premiers commencements d'un peuple célèbre ; la question restait obscure pour tous. On peut dire que le R. P. Tarquini a trouvé l'origine des Phéniciens.

Du reste le lecteur en jugera. J.-B. GABARRA.

I. Observations préliminaires.

Rien, sans contredit, ne serait plus important que de connaître l'origine des Phéniciens, soit parce qu'ils furent un grand peuple, soit aussi parce que leur histoire doit nécessairement se trouver liée à celle des plus célèbres nations de l'antiquité : et toutefois, cette origine est presque entièrement ignorée jusqu'à ce jour. Tout ce que nous en savons, c'est qu'ils descendent de la race de *Chanaan*, comme l'indiquent *Eupolème*[2], *Philon* de Byblos[3], *Etienne de Byzance*[4], *Chérobosque*[5]. Saint *Mathieu* aussi le fait entendre, lorsqu'il

[1] Les vrais amateurs des langues anciennes apprendront avec plaisir que le R. P. Tarquini a recueilli tous les éléments d'une *Grammaire étrusque*. Elle est entièrement achevée; elle est complète, et sera presque aussi volumineuse que la *Grammaire hébraïque* de Gésénius; elle contiendra de plus les règles de la *Poésie étrusque*. Mais, surchargé de travail pour le Concile, le R. P. Tarquini est forcé de retarder la publication de cet ouvrage.

[2] Cité par Eusèbe, *Prép. Evang.*, IX, 17; *Pat. grecque*, t. XXI, p. 707; et dans les *Fragments des historiens grecs*, édit. Didot, t. III, p. 112.

[3] Dans Eusèbe, *op. cit.*, I, 10; *ibid.*, p. 75.

[4] Voce Χνᾶ.

[5] Voir Bekker, *Anecd. græc.*, t. III, p. 1181; Gésénius, *Thes. ling. hebr.*, p. 696, B, au mot כְּנַעַן.

appelle *Chananéenne* la femme venue des contrées de Tyr[1]. D'après le témoignage de saint *Augustin*[2], les Phéniciens, émigrés en Afrique, affirmaient eux-mêmes cette descendance. Et enfin, quand je tairais toutes ces autorités, la langue seule que parlait ce peuple, suffirait peut-être pour nous le révéler. En dehors de ces indications, nous ne possédons qu'un renseignement fort vague, fort général, légué par *Hérodote*[3], et confirmé, il est vrai, par *Denys le Périégète*[4], par *Hésychius*[5], et d'autres. Lorsque les Phéniciens s'en allèrent occuper cette partie de la Palestine septentrionale où ils fixèrent leur demeure, ils partirent des bords de la mer Rouge, disent ces auteurs, sans préciser cependant leur point de départ. Aussi des écrivains postérieurs, avec ces données fort légères, se sont amusés, au gré de leur caprice, à ballotter cette nation d'un lieu à un autre, du couchant à l'orient, du golfe Héroopolite au golfe Elanite, et même de la mer Arabique au golfe Persique, parce que celui-ci se trouve quelquefois appelé *Mer Rouge*.

Désirant aujourd'hui soumettre à la sagacité de votre jugement ce que j'ai eu le bonheur de pouvoir ajouter aux notions acquises jusqu'à ce jour, je ne crois pas inutile de suivre ici la voie même qui m'a fait tout découvrir. Si je ne me trompe, l'ordre qui m'a guidé dans mes recherches, doit jeter une clarté plus vive sur l'ensemble du sujet.

2. Recherches sur le nom des Phéniciens.

Lorsque, à mon tour, j'ai voulu sonder ce problème historique, il m'a semblé qu'il fallait tout d'abord trouver, et, à l'aide d'une bonne critique, mettre hors de doute la véritable signification du nom même de *Phénicien*, porté par ce peuple célèbre ; car tout le monde le sait, les noms sont étroitement liés avec les faits et nous en offrent très-souvent la révélation. Je n'ignorais pas les efforts déjà tentés à ce sujet. Je savais combien les investigations basées sur les langues sémitiques

[1] *S. Matth.*, xv, 22.
[2] Aug., *In Epist. ad Rom.*, n. 13; *Pat. lat.*, t. 35, p. 2096.
[3] Hérod., I, 1 ; VII, 89.
[4] Denys, *Vers.* 905.
[5] Hésychius, au mot Σιδόνιοι.

avaient été inutiles et qu'elles ne pouvaient aboutir à un résultat supportable. Je savais encore que, déboutés de ce point, les savants modernes s'étaient tournés vers le grec; et à ce travail, *Gésénius*, et d'autres après lui, s'étaient essayés sans succès. Tout cela m'avait paru le comble de la *Grécomanie*.

Quoi! les Phéniciens auraient donc aussi reçu leur nom des Grecs! Mais de son temps déjà leur compatriote *Sanchoniaton* les appelait ainsi[1], et, au rapport d'*Eusèbe*, il écrivait avant le siége de Troie[2]. Et dès avant le siége de Troie, les Grecs auraient imposé un nom aux Phéniciens, et les Phéniciens l'auraient accepté des Grecs! Mais dans ces temps reculés, assure *Thucydide*[3], ces mêmes Grecs, n'avaient pas encore un nom véritablement à eux; confinés dans leurs retraites, ils n'osaient pas faire un pas au dehors, ni par terre, ni par mer; sans villes fortes, sans territoire fixe, ils se laissaient chasser d'un lieu à un autre par chaque invasion de nouveaux émigrants. Du reste, eux-mêmes disent que le frère aîné de *Cadmus* s'appelait *Phénix*; ils avouent, qu'avant l'arrivée de Cadmus en Béotie, l'alphabet et les arts leur étaient inconnus; ils sortaient à peine de l'état sauvage; on les voyait, couverts de peaux de bêtes, errer presque à la façon des Satyres et des Faunes[4]. Et l'on veut que ces Faunes et ces Satyres se soient transportés près du berceau du frère aîné de Cadmus pour donner à cet enfant le nom de *Phénix!*

"Εστι δὲ καὶ ὄρνις ἱρὸς τῷ οὔνομα φοῖνιξ. Il est un oiseau qu'on appelle Phénix.» Vous le savez bien, Messieurs, et *Hérodote*, que je viens de citer[5], affirme avoir appris en Egypte même l'existence et le nom de cet oiseau appelé *Phénix*. Or, dans ce pays, on le regardait comme un oiseau sacré; bien des fois, pendant la durée des cinq siecles, disaient les habitants contemporains d'Hérodote, on l'avait signalé, mais spécialement d'apres *Tacite*[6], au temps de Sésostris et toujours sous ce nom de *Phénix*. Et l'on veut encore que, sous le règne de Sésostris,

[1] *Prep. Evang.*, I, 9-10; *Pat. grecque*, t. XXI, p. 71.
[2] *Prép. Evang.*, I, 9, *ibid.*
[3] V. Thucydide, *Préface.*
[4] Pausan., VIII, 5.
[5] Hérodote, II, 72.
[6] Tacite, *Annales*, VI, 28.

les Grecs soient descendus en Egypte pour donner à cet oiseau le nom qu'il porte, et c'est d'eux que les Egyptiens et le grand Sésostris l'auraient appris ! Mais c'est là une opinion folle ; c'est le digne pendant de cette étrange prétention tant de fois soutenue, que le mot dont se servent les Grecs pour nommer le *palmier*, c'est-à-dire φοῖνιξ, est un mot grec. Comme si le palmier était un arbre indigène de la Grèce ! Comme si l'on ne savait pas que les plantes étrangères gardent toujours sous d'autres cieux leur nom étranger ! Aujourd'hui encore les Coptes, au moyen d'une légère altération de l'antique mot Egyptien, appellent *Beni* le *palmier*. Et du reste, personne ne l'ignore, les Cadméens, en occupant la Béotie où ils bâtirent leur ville sous le nom égyptien de *Thèbes*, transplantèrent aussi là ce végétal égyptien [1] ; or, ils n'allèrent pas demander aux Grecs comment il fallait l'appeler.

Si donc le mot *Phénix* n'est ni sémitique, ni grec, à quelle langue pourra-t-il appartenir? Vous l'entendez déjà, Messieurs, c'est un terme égyptien. De fait, le palmier, *Phœnix*, est un arbre d'Egypte. L'oiseau *Phœnix* est un des oiseaux sacrés de l'Egypte ; le frère de Cadmus, *Phœnix*, était fils d'Agénor qui était fils de *Bel* égyptien ; et enfin ce peuple que Sanchoniaton avant le siége de Troie, appelle *Phénicien*, nous le voyons précisément apparaître pour la première fois avec ce nom, lorsqu'il entre en *Egypte* pour y fonder la dynastie des *Pasteurs*. *Manéthon* écrit en effet sur la 17[e] dynastie des Pharaons égyptiens : « 17[e] dynastie des Pasteurs, qui étaient les frères *Phé-* » *niciens* ; rois étrangers, qui s'emparèrent de Memphis [2]. »

3. Ce nom est égyptien et signifie *Hommes des temps antiques*.

Ces paroles, rapportées par Eusèbe, s'accordent exactement avec le texte cité par le Scoliaste de Platon sur le mot Σαϊτικὸς dans le *Timée* [3], et aussi avec le texte de *Jules l'Africain* que

[1] Hermippe, dans *Athénée*, lib. I, cap. 49, pag. marg. 27 et suiv.

[2] Manéthon, dans les *Frag. hist. græcor.* de Didot, t. II, p. 570. Ποίμενες ἦσαν ἀδελφοὶ Φοίνικες ξένοι βασιλεῖς, οἳ καὶ Μέμφιν εἷλον, etc., dans *Chronique d'Eusèbe*, part. I ; *Patr. grecque*, t. XIX, p. 188.

[3] Édit. d'Astius, t. V, p. 123, 1826.

nous a transmis le Syncelle; seulement ce dernier texte recule un peu la dynastie des Pasteurs qu'il nous donne comme la 15e : « La 15e dynastie est des Pasteurs; or, les Phéniciens » étaient étrangers[1]. »

Il y a plus : *Manéthon* ajoute, conformément au témoignage unanime d'Eusèbe, de l'Africain et du Scoliaste, que ces Phéniciens fondèrent d'abord une ville, près des portes de l'Égypte, dans un lieu appelé plus tard le *Nome Séthroïte*; puis de là ils se jetèrent à l'improviste sur ce royaume et s'en emparèrent; « qui, dans le *Nome Séthroïte*, fondèrent une ville, » d'où ayant fait irruption ils subjuguèrent les Égyptiens eux- » mêmes[2]. » Or, avec un peu d'attention donnée à ces paroles, il était aisé de découvrir cette ville qui, dans son appellation égyptienne, contient précisément et le fait historique rapporté par Manéthon et le nom même de *Phénicien* qui nous occupe. En effet, juste dans le *Nome Séthroïte*, juste sur *les portes de l'Egypte*, se trouvait la ville de *Daphné* que l'Écriture appelle תחפנחס (*Tahhphenehhs*)[3]. Ce terme est évidemment composé du mot égyptien *tah, transitus*, et du mot *Phenehhs*, *Phénicien*. Jablonski l'a fort malheureusement estropié; il le traduit presque aussi carrément qu'improprement par « *commencement du siècle*, » et encore pour dire « *porte de l'Égypte*. » Mais, on le voit, sans qu'il soit besoin de le défigurer, et tout en s'accordant avec le récit de Manéthon, ce mot *Tahh-phenehhs* signifie : *passage des Phéniciens* ; perpétuant en lui le souvenir de cet événement mémorable et l'origine de la cité bâtie.

C'est donc là un fait corroboré par une multitude de faits qui concordent tous entre eux : *Phénicien* est un mot égyptien.

[1] Jules Africain, dans le Syncelle p. 62, cité en note *Pat. græc.*, t. XIX, p. 188.

[2] Manéthon, dans *Frag. hist. græc.*, t. II, p. 570; d'après le Syncelle, p. [illegible]

[3] Les Massorètes ont varié la ponctuation de ce mot. Voici comment ils l'écrivent dans Ézéchiel, XXX, 18 : תְּחַפְנְחֵס, et dans Jérémie, XLIII, 7, 8, 9, XLIV, 1, XLVI, 14, תַּחְפַּנְחֵס. Le *Chethib* (Jérem., II, 16) suit une leçon moins mauvaise : תחפנס. Le fait est qu'on ne pouvait pas bien ponctuer ce mot, car, comme les deux dernières consonnes (חס) sont nécessaires pour exprimer la lettre égyptienne *h*, il aurait fallu les laisser toutes deux sans voyelles, תחפנחס, et ce n'est jamais permis dans l'écriture hébraïque. Aussi le *Chethib* a pris ce moyen terme de retrancher le dernier ח.

Mais que signifie-t-il? Et les Phéniciens, peuple de race Chananéenne, comment prirent-ils ce nom étranger? Deux questions fort naturelles, qui, une fois résolues, nous mèneront droit au but de nos recherches. — Au reste, l'origine du terme *Phénicien* étant reconnue, il est impossible que sa signification reste obscure pour nous. Un lexique et une grammaire nous l'indiqueront sur-le-champ. D'après la grammaire, la lettre initiale P aspiré est un article. Suivant le dictionnaire, le mot *eneh* a le sens de *œvum*, c'est-à-dire, *d'âge antique*, s'il s'agit du passé, *d'éternité*, si on regarde l'avenir, ou bien encore ces deux sens à la fois.

Je ne parle point ici de choses qui vous soient inconnues; car aucun de vous, Messieurs, ne peut ignorer la belle interprétation du surnom égyptien Ψονθομφανὴχ (d'après la leçon des Septante) imposé en Egypte au patriarche Joseph. Dans une séance du 7 juillet 1842, le très-savant Père Barnabite *Ungarelli* eut l'honneur de lire, en présence de cette Académie, un remarquable travail [1]; analysant alors ce surnom composé, il éveilla l'attention sur le terme même qui nous occupe et sur l'article qui le précède, c'est-à-dire sur le mot *ph-eneh* ; et après avoir exactement traduit la première partie du surnom, *p-sônt-o* par *Salvator* ou *sustentator mundi*, puis le préfixe *m* par la préposition *usque in*, il donna fort justement au dernier mot *phenehhs* le sens de *œvum*; et ce nom tout entier, Ψονθομφανὴχ, dit-il alors, signifie : *Salvator mundi in œvum.*

Singulière coïncidence, digne d'être remarquée! Cette année-là Gésénius publiait le premier fascicule du 3e tome de son *Thesaurus*, et l'explication qu'il donna de ce mot, fut absolument la même. Ainsi *ph-eneh* en égyptien, comme en hébreu קֶדֶם, veut proprement dire: *temps long* ou *temps antique*, *priscum tempus*, dans les dictionnaires hébreux. Or soit que les Egyptiens aient donné à ce terme *abstrait* (ce qui du reste arrive fort souvent) un sens *concret;* soit que pour avoir le sens *concret*, ils aient simplement changé la seconde voyelle, comme nous le voyons chez les Coptes modernes qui, pour dire « *éternel*, » écrivent toujours *Phœniihh* , il est évident que ce

[1] Ce travail a été traduit et inséré en entier dans les *Annales*, t. VII, p. 340 (3e série).

terme, appliqué à des hommes, signifie : ***hommes des temps antiques*** (***homines prisci temporis***).

Vous voyez maintenant comme tout s'éclaircit et pourquoi ce peuple célèbre partagea le même nom avec l'oiseau appelé *Phénix* et avec le *palmier*. Le palmier, croyait-on, ne vieillissait que fort tard, *tarde senescit*, écrit Pline[1]; et on le nomme *Phœnix*, c'est-à-dire arbre de longue durée. On croyait aussi que le fameux oiseau, vénéré en Égypte sous le nom de *Phénix*, était « celui d'entre les animaux qui vivait le plus, » *omnium maxime longævum animal*, dit Horapollon[2], et le même auteur ajoute qu'on le sculptait souvent dans les hiéroglyphes pour indiquer une *époque très-reculée*[3] : de là son nom de *Phénix*, c'est-à-dire oiseau qui parvient à un âge très-avancé. Et enfin, voilà pourquoi, tandis qu'un des petits-fils de Bel égyptien ou un des fils d'Agénor est désigné sous le nom de *Cadmus*, l'autre reçoit celui de *Phénix*. Cadmus, en langue hébraïque ou chananéenne, a le même sens que *Phénix* en égyptien, et veut dire : *qui prisci temporis est*; car *Cadmus* vient de קֶדֶם, et nous l'avons vu, קֶדֶם signifie : *priscum tempus*. Il arrive par là que les deux frères de naissance furent également frères de nom ; l'idiome seul distingua *Phénix* de *Cadmus*. Et nous pouvons ainsi rectifier en passant la signification de *Cadmus*, jusqu'ici traduit avec peu de bonheur par *Oriental*; non pas que ce mot n'ait encore par lui-même ce sens; mais ce sens ne peut évidemment être admis à cause de la relation qui existe entre les noms des deux frères, et surtout pour une raison plus cachée que nous dévoilerons bientôt.

Ce n'est donc pas une simple conjecture, mais une vérité certaine et évidente : *Phénicien* est un mot égyptien qui signifie : *hommes du temps antique;* nous dirions, nous : *aborigènes*. Il nous reste à voir comment ce peuple a pu, quoique *chananéen*, se donner ce nom habillé ainsi à l'égyptienne.

[1] Pline, *Hist. Nat.*, l. XIII, c. 31.
[2] Horap., *Hierogl.*, I, 34.
[3] *Ibid.* et chapitre suivant.

4. Comment les Phéniciens, peuple Chananéen, se sont donné un nom égyptien.

Nous l'avons déjà fait observer, Manéthon appelle *Phéniciens* ces étrangers qui commencent à bâtir une ville sur l'extrême frontière du pays de *Chanaan*, du côté de l'Egypte, et qui dès lors partiront de ce même pays pour envahir l'empire des Pharaons et y fonder la dynastie des *Rois-pasteurs*. C'est là une révélation de la plus grande importance, et elle nous apprend deux choses : 1° Le peuple conquérant de l'Egypte fut le peuple *Phénicien*; 2° par cela même qu'il occupa l'Egypte, il trouvait une occasion favorable ou de prendre ou de recevoir un nom égyptien. Le prit-il pour se décorer du titre pompeux de : *Hommes du temps antique*, et pour se rendre ainsi vénérable aux yeux des Egyptiens? Ce serait là une assertion tout à fait gratuite, basée sur l'imagination pure que je n'ai point l'habitude de suivre; cela du reste me paraît fort improbable. Car au lieu de s'attirer le respect et la vénération, il eût réussi à se couvrir de ridicule : on sait qu'en fait d'antiquité, les Egyptiens ne voulaient le céder à personne et qu'ils se croyaient le plus ancien peuple du monde. De plus, la nation et la dynastie des Pasteurs n'inspirèrent jamais que de la haine et du mépris aux Egyptiens. Il est donc évident que ceux-ci ne les auraient jamais désignés par un titre d'honneur, et, surtout après l'expulsion des *Hyksôs*, ils n'auraient pas continué à les appeler du nom de *Phéniciens* : et l'on est contraint de penser que ce nom fut absolument le nom propre de ce peuple; on ne pouvait pas le lui refuser. Seulement il fut alors traduit ou par eux-mêmes, c'est-à-dire par les Phéniciens ou par les Egyptiens.

Puis donc que les Phéniciens descendent de la race chananéenne, puisqu'ils viennent du pays de Chanaan, on ne saurait plus en douter, le mot qui dans leur langue natale, correspond au mot égyptien, c'est קַדְמֹנִים. Car, en hébreu et chananéen, קַדְמֹנִים est justement le mot dont le sens précis donne : *hommes du temps antique*, comme en Egypte *Phéniciens*. Quelle heureuse fortune, si l'on pouvait, sans le secours de l'hypothèse ou de l'imagination, trouver de fait et en vérité, parmi les nations *chananéennes*, un peuple dont le nom propre fut : קַדְמֹנִים! Eh bien! oui, Messieurs, on le trouve. Lisez-le

au xve chapitre de la *Genèse*. Dieu s'adresse à Abraham et il parle ainsi : « Je donnerai cette terre à ta race, depuis le fleuve » d'Egypte jusqu'au grand fleuve l'Euphrate ; les Cineens, les » Cénézéens, les Cadmonéens (קַדְמֹנִים), etc... » Voilà donc les *Phéniciens!* Voilà leur berceau ! Ne les perdons pas de vue, car nous sommes arrivés au but que nous nous étions proposé.

Qu'advint-il de ces *Cadmonim* qui, dans les vieux jours d'Abraham, habitaient la contrée chananéenne? Que nous en disent les Livres saints? Silence profond. Depuis lors ce nom ne paraît plus, quoique l'on trouve en plusieurs endroits de la Bible l'énumération des peuples de Chanaan. Les *Cadmonim* furent-ils exterminés? Par qui? Et quand? Abraham passa de longs jours encore au pays de Chanaan dans la plus grande paix; Isaac y demeura aussi fort longtemps, et après lui son fils Jacob. Et on ne fit pas un seul mot qui ait trait à une catastrophe aussi étrange, aussi extraordinaire que la destruction complète de tout un peuple. Il faut donc dire, ce qui est plus naturel, qu'un jour, après la mort d'Abraham, les *Cadmonim* émigrèrent loin de ce pays.

5. Les Phéniciens sont les Cadmonim de la Genèse.

Or voici, messieurs, un admirable rapprochement entre les *Cadmonéens* et les *Phéniciens*. Ceux-ci, dans leur langue natale, durent s'appeler *Cadmonim*; car *Phénicien*, mot venu d'Egypte, ne peut se traduire en hébreu que par קַדְמֹנִים, et le peuple dont il est parlé au chapitre xv de la *Genèse*, porte précisement ce nom, et s'appelle קַדְמֹנִים, *Cadmonim*. — La patrie primitive des Phéniciens, avant leur invasion en Egypte, fut la région chananéenne : la patrie primitive des *Cadmonéens* fut aussi Chanaan. — Les Phéniciens habitaient encore cette contrée dans les vieux jours d'Abraham; car, comme nous le verrons bientôt, ils ne s'emparèrent pas de l'Egypte avant l'époque d'Isaac. C'est aussi pendant la vieillesse du patriarche que les *Cadmonéens* residaient en ce pays. — Peu après ce temps, les *Phéniciens* émigrèrent; et peu après ce même temps (car on ne trouve plus rien sur eux) les *Cadmonéens* durent aussi émigrer. — Ainsi les faits, le temps, les lieux, le même nom propre, tout est commun à ces deux nations. N'est-il pas manifeste que c'est là un même peuple?

6. Les Phéniciens sont les Pasteurs qui envahissent l'Égypte.

Voyez : la dynastie des *Phéniciens* ou des *Rois-Pasteurs* avait été expulsée de l'Egypte. *Agénor*, dans la personne de son fils *Cadmus*, est expressément désigné par Diodore comme le chef de cette race étrangère chassée par les Egyptiens vers l'époque où les Hébreux quittèrent l'empire du Pharaon [1], juste l'époque de l'expulsion des Rois-Pasteurs [2]; il est aussi communément appelé fils de *Bel Egyptien*, c'est-à-dire, *seigneur de l'Egypte*. C'est la signification du mot *Bel*, בַּל, en chananéen et en hébreu. Eh bien! lorsqu'il voulut, selon la coutume constante des hommes, renouveler dans le nom de ses enfants les antiques souvenirs de sa race et de sa famille, que fit Agénor? Il les appela tous deux du même nom, et il n'y eut de différence que dans la langue. Il nomma l'un *Phénix*, en égyptien, pour rappeler la récente domination de ses ancêtres sur l'Egypte, et l'autre, *Cadmus*, dans l'idiome de son pays, c'est-à-dire en chananéen, pour perpétuer en lui le souvenir de sa primitive origine qu'il tirait des *Cadmonim*, peuple de Chanaan. Et il indiquait ainsi que *Cadmonéens* et *Phéniciens* étaient les noms d'un même peuple, je dirais presque d'un même père, dont lui se déclarait le descendant.

Mais nous devons pénétrer plus avant encore dans cette découverte et recueillir des détails plus circonstanciés.

Eusèbe jouira toujours d'une grande autorité pour sa science, le soin qu'il mit à rassembler les anciens souvenirs, la critique sûre qui brille dans toutes ses œuvres, l'âge où il écrivit, âge riche en manuscrits et monuments nombreux aujourd'hui disparus. Or, dans sa *Chronique*, et son récit sera confirmé par un témoignage qui peut bien passer pour contemporain au fait en question, Eusèbe rapporte que les *Rois-Pasteurs* entrèrent en Egypte *l'an* 90 d'Isaac. — J'ajouterai, Messieurs, si vous daignez prêter foi à ma parole, qu'avant de l'avoir consulté, après avoir confronté les écrivains profanes

[1] *Excerp. Phot.*, XL, Ecl. 1. Voyez encore ce texte dans : *Fragm. historic. græc.*, t. II, p. 391, édit. Didot.

[2] *Ex.* I, 8 ; et *ibid.*, *Rex novus*. — Comparez avec le témoignage de Manéthon dans Josèphe, comme quoi les Pasteurs, chassés de l'intérieur de l'Egypte, se tinrent quelque temps dans Avaris.

avec la Sainte-Ecriture, les faits antérieurs avec les faits subséquents qui tous se ralient en quelque manière les uns aux autres, j'avais moi-même fixé cette année-là comme se rapprochant de l'invasion susdite. Ainsi, quand je vis cette date si expressément marquée par Eusèbe, mon plaisir fut grand; non point par une satisfaction d'amour-propre, c'eût été puéril, mais parce que je voyais là le sceau de la vérité!

Et maintenant, ouvrons un peu le livre sacré de la *Genèse*; considéré au seul point de vue profane, il a bien pour nous la valeur d'un témoignage contemporain; et voyons si par hasard en l'an 90 d'Isaac, on ne raconterait pas quelque fait qui puisse se rapporter à cet événement si fameux de la conquête de l'Egypte par des *rois Chananéens*.—Justement, je trouve au chap. XXVI, 26, le récit d'un fait coïncidant avec cette année-là, c'est-à-dire avec la 30e année d'*Esaü* dont Isaac était devenu père à l'âge de 60 ans. Nous le voyons en effet dans les versets qui précèdent immédiatement ce chapitre; Esaü était déjà devenu chasseur intrépide et grand agriculteur, ce qui indique la jeunesse et la vigueur de l'âge ; puis, dans la suite du texte, on lit, qu'arrivé à sa 40e année, *Esaü* prit pour femmes deux Chananéennes. Le fait en question suppose donc une époque intermédiaire entre ces deux dates, et c'est bien le 30e année d'Esaü et la 90e d'Isaac qu'il désigne.

7. Preuves par la comparaison de l'histoire de la Bible et de l'histoire égyptienne.

Or, ce fait, le voici. Isaac demeurait avec ses nombreux troupeaux sur les terres d'*Abimélec*, roi des *Philistins*, qui, eux aussi, étaient pasteurs. Ayant eu beaucoup à souffrir de leur part, il s'éloigna pour un bien de paix, et se retira vers l'extrême frontière méridionale du pays de Chanaan, c'est-à-dire tout près de l'Egypte. Voilà que tout à coup il voit apparaître dans sa tente le roi *Abimélec* en personne, le capitaine général de son armée, *Pichol*, et un prince allié d'Abimelec, nommé אחזת, *Achusaïth*.

Notez ce nom que Gésénius fait venir de la racine אחז et traduit par *possession* : il obtient ainsi une forme appelée *construite* qui passe régulièrement et improprement à l'état *absolu*. Or, sans recourir à une pareille irrégularité, on peut avec

plus de raison considérer ce mot comme une forme contracte de אחִיזִית, *frater olivæ;* absolument comme אֲבִטַל qu'on trouve trois fois dans les saints livres pour אֲבִיטַל, en vertu d'une contraction vulgaire qui a lieu non-seulement dans les noms propres (chose commune à toutes les langues, y compris la langue hébraïque), mais encore et surtout dans les mots appartenant à la forme ית. Cette étymologie qui appartient d'ailleurs à l'excellent maître d'hébreu, *Maurin Guarin,* nous la verrons bientôt admirablement confirmée.

A la vue de ces trois personnages, *Abimélec*, *Pichol* et *Achusaïth*, Isaac fut rempli d'étonnement. « Qu'y a-t-il donc » de nouveau ? s'écria-t-il. Naguère vous m'avez chassé de vos » terres, et maintenant vous venez à moi ! Que voulez-vous ? » — Nous sommes venus, répondirent-ils, pour que tu nous » jures de n'être pas notre ennemi, de ne nous point faire du » mal. » Et ils ne se retirèrent pas qu'Isaac n'eût juré.

Sans doute, le prédécesseur d'*Abimélec* avait demandé à *Abraham* un serment semblable. Mais les circonstances étaient toutes différentes. Ici, *Isaac* témoigne son étonnement, et il avait raison. Ce qu'il y a, en outre, de très-remarquable, c'est la présence d'*Achusaïth,* qui n'est pas *Philistin,* comme l'affirme gratuitement Gésénius, car alors il aurait été le sujet d'Abimélec, mais bien l'allié de celui-ci, d'après le texte sacré, et par conséquent chef d'un autre peuple. De plus, on ne lit pas qu'Isaac ait eu jamais des rapports avec ce prince qui, lui aussi, exige le serment du patriarche.

En vérité, il n'est pas nécessaire d'être très-versé dans les arcanes de la diplomatie pour s'apercevoir du premier coup-d'œil que ces trois hommes devaient se trouver dans une de ces circonstances graves où Isaac pouvait leur inspirer quelque crainte ; et puisqu'enfin il s'agissait de paix à demander, voici quel devait être le cas : Ils avaient conçu quelque projet hostile contre les pays d'alentour, et puis ils s'étaient mis justement à craindre qu'Isaac, se souvenant des torts qu'il avait reçus, ne vînt à se lier avec l'ennemi et ne leur tombât sur le dos au plus fort de l'action. Or, ainsi que nous l'avons déjà dit, ces contrées étaient limitrophes de l'Egypte : cette entreprise hostile ne pouvait donc être que l'invasion de cet em-

pire. Et rappelez-vous, Messieurs, que nous sommes à l
90ᵉ année d'Isaac, juste celle où les *Phéniciens*, c'est-à-dire le
Chananéens, se jetèrent sur l'Egypte et s'en rendirent maîtres

Voyez maintenant quelle vive lumière rejaillit sur ce
Achusaïth. Abimelec, le texte est clair et précis, était roi de
Philistins ; Achusaïth devait donc être le chef des *Cadmonim*
Ce qui pour nous l'éclaire d'un jour plus grand encore et tou
nouveau, c'est son alliance même avec les Philistins. Ca
Philistins et *Cadmonéens* sont deux noms étroitement lié
entre eux par une naturelle relation : *Cadmonéen* signifi
peuple d'aborigènes, *Philistin*, peuple d'étrangers, c'est-à-dir
peuple qui a émigré de son pays natal et s'est retiré sur le
terres d'un autre peuple. Et, par là, il est facile d'entrevoir l
cause et l'occasion de l'entreprise sur l'Egypte : les *étranger*
s'étaient accrus, ils étaient devenus puissants ; les *aborigène*
se voyant fort resserrés, et pressentant un avenir plus diffici
encore, durent facilement se résoudre au parti de céder leur
terres à leurs alliés, pourvu que ceux-ci les aidassent de toute
leurs forces à conquérir l'Egypte. — Et de fait, toutes ce
données relatives aux deux princes, *Achusaïth* et *Abimelec*
correspondent à celles que nous fournit *Manéthon* au suje
des rois qui soumirent ce pays.

Manethon écrit : « La dynastie des Pasteurs, qui étaien
» frères phéniciens, dits étrangers, qui s'emparèrent mêm
» de Memphis, et dont le premier avait régné[1]... » Et d'abord
quelques remarques : 1° Manethon affirme que les rois agres
seurs de l'Égypte étaient plus d'un, et alliés entre eux. « *Erant*
fratres Phœnices, peregrini reges, » car *fratres* fut toujours l
terme employé pour désigner des alliés ; 2° ils étaient pas
teurs, « *dynastia pastorum* ; » 3° ils s'emparèrent ensemble d
Memphis, puis de toute l'Egypte ; mais l'un d'eux resta seu
pour en être le roi, « *qui Memphim etiam cœperunt, quorum*
primus Saïtes regnavit, etc.

Lorsque dans des familles on découvre, épars çà et là
divers débris d'inscriptions ou de statues, et qu'en les rajus

[1] Dynastia Pastorum, qui erant fratres Phœnices, peregrini reges, qui Mem
phim etiam cœperunt, quorum primus Saites regnavit annis, etc. (Manéthon
dans *Fragm. hist. græc.*, déjà cité.

tant on s'aperçoit qu'ils se relient parfaitement entre eux, aussitôt on s'écrie que ces tronçons appartiennent véritablement à une même statue, à une même inscription, c'est-à-dire à cette inscription et à cette statue ainsi raccordées. De même, si toutes ces données se rapportent complétement et d'une façon évidente aux deux rois, *Achusaïth* et *Abimélec*; si l'on y ajoute surtout les détails énumérés plus haut sur toutes les circonstances de l'entrevue de ces princes avec Isaac, on ne pourra plus en douter, *Abimélec* et *Achusaïth* furent les *rois-pasteurs* conquérants de l'Egypte. — Or, voyez si les traits divers recueillis jusqu'à l'heure ne nous dépeignent vraiment pas ces deux personnages.

8. Preuves par la similitude des noms.

Les envahisseurs de l'Egypte étaient plus d'un; et dans le récit biblique nous en trouvons précisément deux, *Achusaïth* et *Abimélec*. — Manéthon les appelle *fratres*, c'est-à-dire alliés; et le texte sacré dit aussi qu'ils avaient fait alliance entre eux. — On les désigne encore sous le nom de *Pasteurs*; et la Bible est expresse sur *Abimélec*; elle nous enseigne qu'il était roi d'un peuple adonné à la vie pastorale. Or, sans crainte d'erreur, on peut aussi l'affirmer d'*Achusaïth*, que nous voyons habiter les mêmes lieux. — Après la conquête de l'Egypte, un seul des rois agresseurs demeura pour la gouverner, et l'autre dut retourner chez lui; des deux alliés, *Achusaïth* et *Abimélec*, un seul a disparu de Chanaan, parce qu'il s'est établi ailleurs, c'est *Achusaïth*; l'autre, *Abimélec*, nous le retrouvons toujours là où il était déjà, dans le pays de Chanaan. — Le roi resté en Egypte s'appelait *Saïth*; et celui des deux princes qui n'est plus à Chanaan porte aussi le nom de *Saïth*, c'est-à-dire d'*Achu-saïth*, nom équivalent. Je dis que *Achu-Saïth* équivaut à *Saïth*; car *Achu-Sath* est composé de deux mots, אָחוּ, *frater*, et זַיִת *oliva*. Or, non-seulement les Hébreux, qui nous en fournissent plusieurs exemples, mais encore les Egyptiens, avaient la coutume, conservée encore aujourd'hui parmi les Coptes, de tronquer ces noms composés et d'en retrancher très-souvent une partie. C'est la remarque du savant bollandiste le P. Sollier [1], dans son cata-

[1] *Bollandistes*, t. V de juin.

logue des patriarches d'Alexandrie. Le 53ᵉ de ces patriarches avait nom *Michael* et on l'appelait communément *Chael, per aphæresim Coptis usitatam*, dit ce Père. Quant à ce même système usité chez les anciens Egyptiens, il n'est pas rare d'en rouver des traces dans *Ideler;* on disait *Mon* ou *Men* pour *Amon; Suph,* au lieu de *Sen-Semph; Thutmosis* au lieu de *Misphra-Thutmosis,* etc... Ainsi toutes les données que Manéthon nous a laissées sur les Rois-Pasteurs conquérants de l'Egypte conviennent à merveille aux deux princes *Abimélec* et *Achusaïth.*

Tout ce qu'on peut encore remarquer à leur sujet vient confirmer cette même conclusion : *Abimélec* et *Achusaïth* furent les usurpateurs de l'Egypte.

Dans le récit de Manéthon, un point demeurait fort obscur : il y eut plus d'un roi, par conséquent plus d'un peuple pour envahir l'Egypte; et néanmoins un seul resta pour en être le chef. — Or, maintenant que dans ces rois nous avons bien reconnu *Achusaïth* et *Abimélec*, cette difficulté s'évanouit, comme nous l'avons observé plus haut; bien plus, elle devient un admirable trait de lumière, et nous révèle le motif de leur entreprise. Il était certes naturel que l'idée de conquérir l'Egypte vînt à des peuples voisins et limitrophes, plutôt qu'à des nations éloignées; et précisément les terres d'*Abimélec*, et je puis dire aussi d'*Achusaïth*, se trouvaient être les plus rapprochées de l'Egypte; elles la bornaient. — D'après Manéthon, les envahisseurs commencèrent par fonder une ville aux portes même de l'Egypte, sans que les Egyptiens en prissent ombrage; en sorte que l'irruption des Pasteurs partant de cette cité arriva pour eux à l'improviste. Mais un pareil fait ne saurait être vraisemblable qu'en supposant deux cas : 1° les conquérants, déjà maîtres de la frontière, ne durent point sembler faire chose étrange en y bâtissant une ville; 2° comme leurs autres possessions étaient attenantes à cette ville, ils purent de tous les points réunir secrètement et tout à leur aise, dans la nouvelle cité, des forces considérables, sans éveiller les soupçons de l'ennemi. Or, tout cela n'a pu se réaliser que dans la personne d'*Abimélec*, et d'*Achusaïth*, dont l'empire, nous l'avons vu, devait confiner avec l'Egypte. —

2° Pour subjuguer une puissance aussi forte, il ne fallait pas être le premier venu; il fallait un prince à la tête de soldats nombreux et aguerris. Eh bien! entre tous les princes de Chanaan, *Abimélec* est le seul que le texte sacré nous montre toujours avec un capitaine général à ses côtés : *Abimelec et Pichol princeps exercitus ejus, Abimelec et Pichol dux militum*[1]; il avait par conséquent avec lui une armée toujours prête et bien exercée.

Ainsi, toutes les conditions nécessaires pour s'emparer de l'Égypte, toutes les données positives sur les envahisseurs, la circonstance précise du temps et de l'année où ce royaume fut conquis, le récit rapporté plus haut du 26° chapitre de la *Genèse*, le nom même de *Saïth*, qui fut, dit Manéthon, le nom du premier conquérant de l'Egypte, tout concourt à désigner *Achu-Saïth* évidemment le chef des *Cadmonim*, c'est-à-dire des Phéniciens, et avec lui son allié, *Abimélec*, appelé aussi à bon droit *Phénix* par les Egyptiens; car ils le voyaient uni à *Achu-Saïth*, et savaient qu'il habitait la même contrée. *Dynastia Pastorum, qui erant fratres Phœnices, peregrini reges*, etc...

Et maintenant, Messieurs, récapitulons, en suivant l'ordre historique, tout ce que jusqu'ici nous avons démontré pas à pas; nous verrons clairement et dans tout son ensemble l'origine de cette nation.

9. Récapitulation historique.

Les *Phéniciens*, peuple incontestablement issu de la race de Chanaan, durent s'appeler, dans leur idiome natal, *Cadmonéens*, synonyme de *Phéniciens* en langue égyptienne; et à l'époque d'Abraham nous les trouvons, en termes exprès, mentionnés sous ce nom, dans la *Genèse*, comme les habitants primitifs du pays de *Chanaan*. Or cette époque étant fort reculée, et le nom de *Cadmonim*, porté par ce peuple, signifiant *hommes du temps ancien* ou *Aborigènes*, il faut en conclure que du vivant même de leur père Chanaan et dès la première division de la grande famille humaine, ils allèrent se fixer dans ce pays. Peu après, il survint chez eux des hommes de

[1] Genèse, XXI, 22; XXVI, 26.

Caphtor, dit le texte sacré, qui furent admis en qualité de citoyens de la même patrie : par opposition au nom de *Cadmonéen* ou d'*Aborigène*, ces nouveaux venus furent appelés *Philistins*, c'est-à-dire étrangers ou émigrés ; et tous, *Philistins* et *Cadmonéens*, vécurent ensemble jusqu'à la 90e année d'Isaac. En ce temps-là un *Abimélec* regnait sur les Philistins, et un *Achusath* ou *Achu-Saïth* sur les Cadmonéens. Cette même année, les deux peuples qui s'étaient accrus outre mesure, prévoyant que leur territoire serait bientôt trop étroit pour les contenir tous, conclurent, à ce qu'il paraît, un accord : *Achusaïth* abandonnerait le pays tout entier à *Abimélec*, et celui-ci le dédommagerait largement en lui prêtant le concours de toutes ses forces pour conquérir l'Egypte. Mais ils craignirent d'avoir contre eux *Isaac* qu'Abimélec avait offensé et qui s'était établi sur les confins de l'Egypte ; ce fut alors que les deux princes prirent avec eux le capitaine général Pichol et allèrent de concert trouver Isaac, pour obtenir de lui le serment qu'il ne leur ferait aucun mal. Et aussitôt, on les vit bâtir une ville sur l'extrême frontière de leur pays, près de l'Egypte, dans un lieu appelé depuis le *Nome-Séthroïte*.

Cette ville devait être située sur les bords de la Méditerranee, qui, dans ces âges lointains, selon les belles observations de l'illustre professeur *Bianconi*, couvrait le Delta et s'avançait jusque près de Memphis. Ils y rassemblèrent toute leur armée ; puis à l'improviste, et peut-être en combinant une attaque par terre et par mer (on sait que de tout temps les Chananéens furent de vaillants marins), ils se jetèrent sur Memphis et l'emportèrent ; et sans laisser à l'ennemi le temps de respirer, ils traversèrent toute l'Egypte et la soumirent. Après cela, les Philistins retournèrent dans les lieux où on les trouve toujours plus tard, c'est-à-dire dans le pays de Chanaan ; et *Achu-Saïth* dont les Egyptiens, selon leur coutume, écourtèrent le nom en *Saïth*, resta seul maître de l'Egypte et ouvrit l'ère de la *dynastie des Rois-Pasteurs*. Les *Cadmonéens* devenus avec lui citoyens de l'Egypte, virent leur nom traduit dans la langue du pays ; ils s'appelèrent *Phéniciens*. Enfin, la ville fondée par eux et qui avait été leur tête d'attaque pour la

conquête, fut nommée *Tah-p-eneh* (Daphné), c'est-à-dire *passage des Phéniciens*.

Les événements postérieurs sont suffisamment connus. Les *Cadmonéens*, que nous appellerons désormais *Phéniciens*, se voyant dépassés de beaucoup en nombre par les Egyptiens, en vinrent bientôt à prendre le parti ordinaire des minorités qui veulent dominer la multitude, je veux dire le parti de la terreur. — C'est le témoignage de Manéthon dans Josèphe [1]. — Alors s'alluma chez les Egyptiens cette haine mortelle contre leurs tyrans, et en général contre les Pasteurs, haine qui ne s'éteignit jamais. Cependant *Saïth* mourut, et le trône passa plus tard à *Apophis*, qui, dans la note d'Eusèbe et du scoliaste de Platon, est le 3e roi de la dynastie. *Una omnium voce*, écrit le Syncelle [2], ce fut sous le règne d'*Apophis* que *Joseph* fut mis à la tête de tout le royaume, et que *Jacob* vint en Egypte avec toute sa famille. Joseph meurt, et voilà que du fond de l'Ethiopie où ils s'étaient réfugiés (c'est là sans doute la cause de l'erreur de Diodore qui attribue aux Egyptiens une origine éthiopienne [3]), voilà que du fond de l'Ethiopie les descendants de la dynastie chassée du trône par les Phéniciens, s'ébranlent; et, après une longue guerre et une lutte acharnée, dit *Manéthon* dans Josèphe [4], ils réussirent enfin à chasser leurs rivaux et à recouvrer tous leurs états. Seulement les *Phéniciens* se rallièrent et allèrent se retrancher dans la cité d'*Avaris*, située vers la pointe non pas orientale, car elle est tout en dehors de l'Egypte, mais occidentale de la mer Rouge, à l'entrée même de l'Egypte; et en même temps ils entourent de fortifications 1,000 arpents de terre. Circonstance remarquable, rapportée encore par *Manéthon* dans *Josèphe*, et sur laquelle jette un grand jour la belle découverte du savant *Bianconi*; car d'après le célèbre professeur, la Méditerranée, dans ces temps reculés, couvrait le Delta et touchait presque à la mer Rouge.

On voit ainsi que ces vaillants *Phéniciens* avaient appuyé les

[1] Josèphe, *Contra Apion*, l. I.
[2] Suivant Eusèbe, la 17e; suivant le Syncelle, p. 62; 15e dynastie.
[3] Diodore, l. III, au commencement.
[4] Josèphe, *Contra Apion*, l. I.

deux côtés de leur immense camp sur les deux mers, pour mettre l'ennemi dans l'impossibilité de les cerner et pour recueillir, sur les mers dont ils étaient les maîtres, tous les avantages de position, inappréciables surtout en temps de guerre. De fait, ajoute *Manéthon*, toutes les armées et tous les efforts des Egyptiens furent impuissants à les déloger; il fallut en venir à un accommodement. D'après le traité, les *Phéniciens*, après avoir obtenu les conditions qu'ils voulaient, quittèrent ce pays; et des bords de la mer Rouge où se trouvait la ville d'*Avaris*, ils s'en allèrent tout droit, selon *Hérodote* qui affirme l'avoir appris des Phéniciens eux-mêmes [1], vers les rivages de la Méditerranée, vers la contrée qu'ils habitèrent toujours dans la suite et qui reçut d'eux le nom de *Phénicie*. Ces détails se lient parfaitement avec l'histoire d'*Agénor* qu'on dit être fils de *Bel Egyptien*, c'est-à-dire d'un *Pharaon* qui, après être parti de l'Egypte, occupa *Tyr* et *Sidon*; il dut sans nul doute suivre la voie de mer, chose facile aux Phéniciens, puisque leur camp s'étendait jusqu'à la Méditerranée. Et ainsi s'explique en même temps la facilité avec laquelle ils purent suspendre et subjuguer ces contrées; par la voie de terre, ils n'auraient pas certainement pu les conquérir sans de grands dangers et de longs combats.

Les *Phéniciens* étaient déjà maîtres de ce pays, et ils avaient à *Sidon* leur capitale, lorsque *Moïse* écrivait le *Pentateuque*. Au Xe chapitre de la Genèse, il a jeté deux mots très-courts qui mettent le dernier sceau à la découverte de l'origine de ce peuple et nous conduisent jusqu'à sa première apparition. Dans ce chapitre, *Moïse* fait le dénombrement des peuples venus de *Chanaan* qui existaient alors, et il commence tout juste par les habitants de *Sidon*, c'est-à-dire par le peuple qui nous occupe et qui, à cette époque, habitait là. Or il dit que cette nation était issue non pas seulement de *Chanaan*, mais encore de son premier-né — צידון בכרו; *Sidon, primogenitus ejus*. — Et en effet, dans plusieurs auteurs de l'antiquité, on trouve qu'*Agénor* s'approprie le nom même de *Chanaan* [2].

[1] Hérodote, l. VII, 89; et I, 1.

[2] Chœrobosque, Philon de Byblos, et tous ceux qui ont écrit que le nom de

Ce qui vient d'une façon admirable confirmer le texte de Moïse, car le droit de représenter la première souche appartient toujours au fils aîné, de préférence aux autres descendants.

Voilà donc, Messieurs, l'origine des Phéniciens que je désirais soumettre à votre jugement. Elle nous délivre de cette étrange illusion qui fait venir *du grec* le nom d'un peuple aussi ancien, aussi illustre; elle nous présente ce peuple non-seulement comme issu de *Chanaan*, mais encore comme son premier-né; elle nous le montre dans ces *Cadmonéens*, habitants primitifs de Chanaan, que la Genèse place vers l'époque d'Abraham, et qui disparaissent ensuite de ce pays; elle nous apprend sur ce peuple que, parti de Chanaan, il envahit l'Egypte et fonda la Dynastie des Pasteurs; elle nous révèle le nom et la personne de ce roi des Phéniciens, qui, 15 ans après la mort d'Abraham, entreprit la conquête de l'Egypte; elle nomme l'allié de ce roi, et jette ainsi un grand jour sur une époque regardée comme un des pivots de la chronologie antique; puis, à travers les vicissitudes bien connues de la Dynastie des Pasteurs, elle nous conduit enfin, en le déterminant et l'éclaircissant, jusqu'à ce point même des bords de la mer Rouge, d'où Hérodote, sur leurs propres indications, fait partir les *Phéniciens*, lorsqu'ils se dirigèrent vers cette contrée, devenue leur demeure fixe et appelée, de leur nom, *Phénicie*.

De cet ensemble de crconstances frappantes, quelque nouvelle lumière pourra peut-être encore rejaillir sur l'histoire de ce peuple et des peuples qu'il civilisa. Mieux que moi, messieurs, vous qui savez avec quelle abondance l'élément égyptien domine dans les opinions religieuses et dans les mœurs de cette nation, vous serez en mesure de l'apprécier.

C. TARQUINI, S.-J.

Observations.

Pour avoir connaissance de ce que l'on connaît de positif sur l'histoire de l'Egypte, voir l'article de M. de Rougé, intitulé *État actuel de toutes les découvertes faites en Egypte*

Terre de Chanaan, fut proprement celui de la *Phénicie*. Voyez Étienne de Byzance; Hérodien, p. 8, 8; et d'autres.

dans leurs rapports avec la Bible, dans les *Annales*, t. XII, p. 245 (4e série).

Et en ce qui concerne spécialement les *Pasteurs*, voir l'article du même égyptologue, ayant pour titre : *Notes sur les principaux résultats des fouilles exécutées en Egypte par M. le vicomte de Rougé;* on y verra que ces Pasteurs sont des Chananéens, contrairement à ce que dit le P. Tarquini; ils viennent de l'isthme de Suez; mais aussi ils sont refoulés en Palestine et dans le pays de Chanaan. Nous sommes étonnés que le P. Tarquini n'ait pas parlé de ce travail et des Monuments qui concernent ces peuples, et nouvellement découverts. (Voir *Annales*, t. IV, p. 205 (5e série).

Voir aussi sur l'identité des mots Adam, Edom, Adamites, Eduméens, Phéniciens, Erythréens, Himyarites, qui tous signifient *rouges*, la dissertation sur la Sibylle érythréenne, dans les *Annales*, t. XI, p. 379 (5e série).

A. B.

Exégèse biblique.

L'AUTHENTICITÉ MOSAÏQUE DE L'EXODE

DÉFENDUE CONTRE LES ATTAQUES DU RATIONALISME ALLEMAND [1].

Chapitre IX.

Le chap. XVII nous présente deux autres prodiges : l'eau sortant du rocher que frappe Moïse, et la victoire d'Israël sur Amalek. Pour ce qui est du premier, la critique des Vater et des Hartmann le déclare une fiction d'auteurs divers, attendu, disent-ils, que le même fait dont l'identité se révèle par le nom identique des lieux où il se produit, est raconté cependant tout autrement et avec d'autres expressions dans les Nombres XX, 8 et suivants.

Toute cette argumentation est échafaudée en l'air. De même que le prodige des cailles s'est fait plus d'une fois et en des lieux divers, de même aussi celui de l'eau. Pour apaiser la soif de cette grande multitude qui campa pendant 40 ans dans le désert, mais pas dans le même endroit, Dieu, cela est évident de soi, dut reproduire plus d'une fois les prodiges qui avaient pour but immédiat d'empêcher les Israélites de mourir de faim et de soif, et nous avons des arguments positifs pour constater que celui dont il s'agit ici est différent de celui des Nombres. En même temps, nous verrons que ces deux prodiges sont historiques, et qu'un seul et même auteur nous en a transmis la connaissance.

L'argument que la critique invoque pour établir que les deux événements sont au fond un seul et même fait, est que les lieux où la chose se passe reçoivent les mêmes noms. — Eh bien, cela n'est pas. Le lieu où se fit le prodige de l'Exode reçut les noms de *Massa* et de *Mériba* [2]; l'endroit du prodige des Nombres fut nommé *Kadesch* et *En Mischpat*. « En » Mischpat est Kadesch, » dit l'auteur dans la Genèse, XIV, 7, et ce texte, pour le dire en passant, est une nouvelle preuve de

[1] Voir le dernier article N° précédent, ci-dessus, p. 179.

[2] *Ex.* XVII, 7.

ce que nous disions plus haut, que Moïse a composé le Pentateuque vers la fin de sa vie. Il est vrai que les noms d'*En Mischpat*, fontaine du *jugement*, et *Kadesch*, sanctifié ou consacré, ne sont pas formellement dans le récit du prodige des Nombres; n'importe, ils y sont virtuellement. Le texte nous présente Jéhovah qui juge Moïse et Aaron, parce qu'ils ne l'ont pas *sanctifié* par une ferme foi aux yeux des enfants d'Israël[1]. Par contre, l'expression *Mê Mèribah, eaux de la dispute*, y est en toutes lettres[2]; mais remarquez bien qu'il n'est pas dit que le lieu reçut ce nom; le terme de « eaux de la » dispute » n'est pas ici un nom propre, comme dans le récit de l'Exode; c'est un simple qualificatif, parce que cette nouvelle demande d'eau que les Israélites firent à Moïse et à Aaron ne se passa pas non plus sans dispute, et il paraît qu'il en fut ainsi toujours[3]. La manière dont il faut entendre ici, aux Nombres, le « voilà les eaux de la dispute (*Me Méribah*), » est clairement exprimée par le « voilà les eaux de la dispute (*Me* » *Meribah*) de Kadesch, » du v. 14, ch. XXVIII. Voyez aussi Deut., XXXII, 51. Cette expression de *Méribah*, loin donc de confondre les récits de l'Exode et des Nombres en un seul et même récit, les distingue au contraire profondément, en ce que Meriba dans l'Exode, est un nom géographique, tandis que, dans les Nombres, il est simplement un mot qualificatif.

Comment, d'ailleurs, ces deux récits pourraient-ils être des variantes d'un seul et même fait, quand le caractère de l'un est foncièrement différent de l'autre? Y a-t-il dans le récit de l'Exode la plus légère trace du doute que manifestent, dans celui des Nombres, Moïse et Aaron, et dont les conséquences furent si graves pour ces deux chefs? Non, il n'y en a pas; et cependant, si ces deux récits étaient des variantes d'une relation primitivement une et identique, cette identité s'y verrait à coup sûr. Donc, encore une fois, les deux faits sont absolument indépendants l'un de l'autre; chacun a sa physionomie particulière et nettement déterminée.

Maintenant, pour ce qui est de la prétention que ces deux

[1] *Num* XX, 12. *Cf Deut.* XXXII, 51.
[2] *Num. Ib.* v, 13.
[3] Cf *Ex.* XV, 22; *Num.* XXI, 4, 5

récits distincts appartiennent à des auteurs différents, elle est tout aussi insoutenable. D'abord, la langue est la même dans les deux récits. On le conteste, et on dit, par exemple, que le עֵדָה, *réunion* ou *communauté*, qui est dans le récit des Nombres, n'est pas employé dans celui de l'Exode, où on lit en place עָם, *peuple*. Il y a de fâcheux pour nos critiques que le mot *édah*, réunion, se trouve dans le récit de l'Exode dès la première ligne : « Toute la réunion, כָּל־עֲדַת, des enfants » d'Israël, etc. [1]. » C'est vraiment jouer de malheur. — On dit que l'expression de l'Exode זִקְנֵי יִשְׂרָאֵל, les *anciens d'Israël*, est remplacée, dans les Nombres, par le terme קָהָל *assemblée*. Argument absurde. Est-ce que par hasard l'Exode ne connaît ni n'emploie ce terme de *kahal ?* On ne le lit pas, il est vrai, dans le chap. XVII, mais on le lit dans le ch. XVI (v. 3), qui est dans la connexion la plus étroite avec le chap. XVII. L'auteur ne pouvait pas employer le mot *kahal* dans le récit du ch. XVII, attendu que son sujet ne l'exigeait pas. En effet, le prodige de l'Exode ne se fait que devant les *anciens d'Israël* (v. 5, 6), tandis que celui des Nombres a lieu devant toute l'*assemblée* (kahal), terme qui est synonyme de *réunion* (édah), et signifie le peuple [2].

On le voit, l'argument qu'on veut fonder sur l'usage linguistique des deux récits, pour les attribuer à des auteurs différents, ne tient pas contre un examen sérieux. Cette langue est identique et accuse un seul et même auteur, qui, d'ailleurs, se fait connaître encore d'une autre manière. Dans le récit des Nombres, il y a plusieurs rapports avec celui de l'Exode, qui ne pourraient être tels qu'ils sont, si chaque récit avait son auteur particulier. Hengstenberg [3] l'a remarqué ; dans les Nombres, v, 7, il est dit laconiquement : « Prends le bâton. » Quel est ce bâton ? Un auteur autre que l'auteur du récit de l'Exode nous l'aurait dit ; mais l'auteur des deux récits étant

[1] *Ex.* XVII, 1.

[2] *Num.* XX, 8, 10, 12 ; Cf. *Lév.* IV, 13, 14, où la synonymie des deux termes *édah* et *kahal* est clair comme le jour. « Si toute la *réunion* ou *communauté* a péché, elle (l'*assemblée*) offrira un sacrifice sous la présidence des anciens de la communauté (v, 15). C'est un sacrifice de péché pour l'*assemblée* הַקָּהָל (v, 21).

[3] *Beiträge zur Einl.* etc., III, 382.

identique, il n'avait pas besoin de le dire dans le récit des Nombres. Pourquoi? Parce qu'il l'avait déjà dit dans le récit de l'Exode, où on lit, v. 5 : « Prends le bâton avec lequel tu » frappas le Nil. » — Puis, il faut suppléer encore du récit de l'Exode : « Et tu frapperas le rocher (v. 5). » — Mais, dit-on, Moïse ne devait pas frapper le rocher; il devait lui parler seulement. — Pas du tout; s'il ne s'agissait que de parler au rocher, l'ordre de prendre le bâton était inutile; et la preuve qu'il devait servir pour frapper le rocher, c'est que Moïse s'en servit ainsi. — Mais, objecte-t-on encore, c'est précisément parce qu'il frappa le rocher qu'il fut jugé indigne de conduire Israël dans la terre promise. — Non encore, car il fut jugé parce qu'il *douta* et qu'il frappa *deux* fois. L'auteur n'aurait pas dit ce « deux fois, » si Moïse n'avait pas dû frapper du tout; car, s'il n'avait pas dû frapper, sa faute aurait été la même en ne frappant qu'une fois. Un second coup ne pouvait consommer la faute consommée déjà par le premier coup.

Il reste donc prouvé contre la critique adverse que le récit de l'Exode et celui des Nombres se rapportent chacun à un événement distinct et spécial et qu'ils sont écrits par le même auteur. Maintenant, pour constater la réalité de ces événements merveilleux, il y a une raison qu'on ne peut guère récuser et qui s'offre d'elle-même dans les noms de *Massah* tentation, *Méribah* dispute, et *En Mischpat* fontaine du jugement. Voilà assurément des noms qui sont parfaitement en rapport avec les faits que retracent nos récits; ce sont donc des noms motivés. Ces noms auraient-ils pu être inventés par un auteur postérieur à Moïse? Impossible; car comment cet auteur aurait-il pu avoir la pensée d'élever, de dessein prémédité, un monument à la honte du peuple auquel il appartenait ainsi qu'à celle du héros national? Non, un tel dessein ne pouvait entrer dans sa tête, et cependant ces noms, on ne saurait le contester, sont réellement un déshonneur pour Israël et pour Moïse. Si un autre que Moïse les avait légués aux contemporains et à la postérité, on ne l'aurait pas cru, et on n'aurait pas adopté son récit si malsonnant pour l'orgueil théocratique de la nation. Mais la chose change du tout au tout, si les événements que résument ces noms sont réellement arrivés et

qu'ils soient consignés par celui qui en a été l'agent principal. Alors, ces noms étant positifs comme les faits qu'ils rappellent, existent en vertu de l'histoire, et il n'y a pas de sentiment national, si raide qu'il soit, qui ne se voie forcé de se courber devant le fait accompli. C'est ce qui en effet a toujours eu lieu pour ces récits: les Juifs les ont tenus pour authentiques. Par conséquent, les faits dont il s'agit ici ont bien eu, lorsqu'ils sont arrivés, le caractère de prodige sous lequel le texte nous les présente, et la main qui nous en a conservé la mémoire est celle de Moïse, puisque Moïse y apparaît, dans les Nombres du moins, sous un jour défavorable. Qu'on pèse bien cet argument.

Quant au prodige de la victoire d'Israël sur Amalek que de Wette traite de mythe, nous n'avons rien à dire aux sceptiques, parce que ne croyant pas à l'efficacité de la prière sur laquelle repose ce prodige, ils désertent le terrain sur lequel il faudrait livrer le combat.

Il n'en est pas de même d'un passage qui fait partie de ce récit et dont ils se font une objection contre l'authenticité du chapitre. Ce passage est dans le v. 14 : « J'effacerai entière» ment Amalek de dessous le ciel. » Hartmann [1] dit qu'il ne peut être de Moïse et que même il doit être postérieur au temps de Samuel, attendu que Samuel l'aurait certainement rappelé, quand il ordonne à Saül, au nom de Jehovah, d'extirper les Amalékites [2]. Cette objection n'est qu'une grande distraction, car il suffit de bien lire l'ordre que Samuel adresse à Saül pour voir que c'est la paraphrase du passage précité de l'Exode, et que Samuel n'aurait certes pu le donner, s'il n'avait pas connu le texte de la Thorah. Lorsque Samuel donne cet ordre, Amalek, en effet, n'avait rien fait de si grave contre Israël pour mériter d'être extirpé « jusqu'à l'âne. » Il faut remonter jusqu'au temps de Moïse, et précisément jusqu'au temps que marque le ch. XVII de l'Exode, pour trouver le motif valable de cette injonction terrible, motif qui consiste en ce qu'Amalek déclara le premier la guerre à Israël, guerre qu'il lui fit d'une manière atroce et perfide, et qu'il en agit ainsi avec Israël, parce qu'Israël était le peuple de Dieu. Ama-

[1] *Hist. krit. Forschung.* etc., 716 seq.

[2] *I Reg.* XV, 2, 3.

lek « leva la main sur le trône de Jehovah » dit le texte [1].

Le rapport rétrospectif [2] des paroles de Samuel avec le Pentateuque est donc clair comme le jour, ce qui fait que l'argument de Hartmann ne l'est pas du tout.

Nous pouvons passer au ch. XVIII.

Chapitre X.

Le chapitre XVIII donne l'histoire de l'origine d'une institution qui concerne l'état social des Hébreux, l'institution des juges. Elle était, sous une autre forme, le rétablissement de celle juridiction naturelle qui avait gouverné les Israélites tant qu'ils avaient pu conserver la constitution patriarcale. A la bonne heure s'écrie la critique adverse, voilà un chapitre à mon goût; tout s'y passe naturellement [3] — Si la satisfaction de la critique est à ce prix, nous sommes fâché de la désillusionner, car ce chapitre confirme expressément tous les événements miraculeux relatés dans les chapitres précédents, « tout » ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël, son peuple. Tout ce » que Jehovah avait fait à Pharaon et à l'Egypte à cause d'Israel » et comment Jehovah les avait délivrés [4]. » Puis, les choses de ce chapitre ne sont-elles pas rapportées à Dieu? Moïse s'y montre faisant connaître les ordonnances de Dieu et ses doctrines [5]. Notre chapitre est donc tout imprégné de l'élément divin; il n'y a pas moyen de le nier.

De Wette, cependant, pour satisfaire sa soif du naturel et croyant le tenir ici à pleines mains, veut que ce chapitre n'ait rien à démêler avec les *mythes* des autres chapitres, parce que, selon lui, il sort de l'ordre chronologique, qu'il parle de choses qui, d'après les chapitres suivants, ne se sont réalisées que plus tard, depuis le séjour au Sinaï. D'où il résulte que nous avons ici un fragment de quelque autre auteur et moins ami du merveilleux. Vraiment! Mais quel est donc le lieu où

[1] *Ex.* XVII, 16. Cf. *Num.*, XXIV, 20; *Deut.* XXV, 18.

[2] A ce sujet cf. encore *II Reg.*, VII, 1, avec *Deut.*, XXV, 19.

[3] V. de Wette, *Beiträge* etc., II, 231.

[4] V. 1, 8 sqq.

[5] V. 16, 19.

se passent les choses du ch. XVIII? N'est-ce pas qu'elles se passent « au désert, près la montagne de Dieu? » (v. 5.)—Oui, répond-on, mais la montagne de Dieu est le Horeb, le nom général du massif, et non le Sinaï, la montagne particulière, ainsi qu'il résulte du ch. III, 1. הַר הָאֱלֹהִים חֹרֵבָה.—La raison n'est pas absolument concluante, car le Sinaï aussi est appelé la montagne de Dieu [1], et ici c'est bien le Sinaï, parce que c'est au Sinaï seulement que le Pentateuque fait séjourner Israël pendant un temps considérable, et qu'on voit clairement, par le contenu du chapitre, qu'il y a en effet ici comme une installation à demeure. C'est donc au pied du Sinaï que se passe ce que nous lisons ici, d'où il suit que le ch. XVIII est chronologiquement bien placé après le ch. XVII, qui parle du séjour à Raphidim. C'est en effet en partant de Raphidim que les Israélites arrivèrent dans le désert du Sinaï. L'auteur, il est vrai, ne le dit qu'au ch. XIX (v. 2), d'où il résulte que notre chapitre n'est pas dans l'ordre chronologique par rapport au ch. XIX ; mais il y a une raison qui justifie cette anticipation, et cette raison, c'est le caractère purement social de l'institution des juges. Remarquez bien que le ch. XIX commence l'histoire de la législation toute divine du Sinaï, histoire qui va jusqu'au ch. X, v. 11 des Nombres. Eh bien, le récit de l'institution des juges n'ayant rien de commun avec le tableau des institutions divines que l'auteur va dérouler, il est placé ici à part dans le chapitre que l'économie du livre lui assigne.

Justifié de l'attaque de de Wette, le ch. XVIII, qui, par le premier verset même se rattache étroitement à toute l'histoire qui précède, et qui, par les versets suivants, ramène sous nos yeux, d'une manière parfaitement appropriée au sujet, la famille de Moïse, avec laquelle nous avions commencé à faire connaissance au ch. II, pour la perdre de vue ensuite depuis le v. 26 du ch. IV; le ch. XVIII est accusé, par Vater [2], de contenir des passages qui, à l'en croire, lui donnent un caractère fragmentaire. Cela n'est pas. Mais, voyons.

D'après le ch. IV, 10, Moïse, partant de Madian pour l'Egypte,

[1] *Ex.* XXIV, 13.
[2] *Comment. üb. d. Pent.* III, 445 seq.

emmène avec lui sa femme et ses enfants. D'après notre chapitre, le beau-père de Moïse, venant trouver le chef d'Israël au mont Sinaï, lui ramène sa famille de Madian. — Comment? cette famille était à Madian? Nous n'en savions rien. — Nous n'avions pas besoin de le savoir; le Pentateuque n'est pas l'histoire domestique de Moïse. Le fait est que pendant tout ce temps qui s'est écoulé depuis le ch. IV, la femme et les enfants de Moïse n'étaient pas avec lui. Peut-être aussi qu'ils étaient encore avec lui en Egypte, puisque le nom du puîné fait allusion aux combats que Moïse eut à soutenir contre le Pharaon [1]. Toujours est-il que, dans un temps ou dans un autre, Moïse s'était séparé de sa famille, qu'il l'avait renvoyée au pays. Moïse ne nous l'avait pas dit, parce qu'il n'avait aucun motif pour cela. Mais maintenant, au ch. XVIII, le texte étant amené, à cause de la visite de Jethro, à nous parler de nouveau de Séphora, qui accompagne son père, il doit nous dire, et il nous dit en effet ce qui était arrivé d'elle pour qu'elle pût ainsi venir de Madian; il nous dit que Moïse l'avait renvoyée (v. 2). Vater trouve ce renseignement tout à fait arbitraire, — *vollig willkührlich*, — et invraisemblable, et il en conclut à un défaut de rapport qui lui paraît assez grave pour déclarer ce chapitre un fragment détaché, il ne sait d'où. Voilà qui serait singulier. N'est-il pas évident, au contraire, que par cette remarque relative à la séparation des deux époux, ce chapitre nous offre une preuve fort solide qu'il fait partie intégrante de l'ensemble du texte? Cela ne nous paraît nullement contestable; la réalité et la netteté du rapport qu'exprime le « après qu'il l'eut renvoyée, » ne laissent rien à désirer.

Quant au sentiment de M. Drach [2], qui combine ce passage avec celui du ch. IV, pour en inférer qu'il y a une lacune ou omission dans le texte, parce qu'il n'y est pas dit « ni quand, » ni pourquoi, ni comment Moïse avait renvoyé en Madian sa » femme et ses enfants, » je dis, quant à ce sentiment, il n'est pas soutenable, pour la raison que nous avons déjà indiquée. Le Pentateuque n'est pas l'histoire personnelle de Moïse, et

[1] *Ex.* XVIII, 4.
[2] *Le livre Yaschar*, col. 1078 seq.

lorsqu'il ne parle pas de cette histoire, il n'omet rien, parce que rien ne l'oblige de dire ce qu'il ne dit pas.

Un autre indice, selon Vater et de Wette[1], que le ch. XVIII pourrait être un morceau intercalé, ne relevant que de lui-même, c'est que l'institution des 70 anciens, relatée au ch. XI, 16, 17 des Nombres, paraît, suivant ces critiques, faire double emploi avec l'institution des juges, surtout si l'on tient compte de l'énoncé des v. 1 et 9, ch. XXIV de l'Exode, où il est déjà parlé de 70 anciens. Vater fait bien de nous exprimer son sentiment avec beaucoup de précaution, et pour peu qu'il y eût regardé à deux fois, ses doutes n'auraient pas manqué de s'évanouir. En effet, il est clair, pour quiconque sait lire, aptitude qui n'est pas départie à Hartmann[2], que l'institution des 70 n'est pas une institution judiciaire proprement dite; c'est comme qui dirait un sénat directeur ou un conseil d'Etat. Sa mission, émanant directement de Dieu, le distingue on ne saurait mieux des magistratures établies par Moïse, sur le conseil de Jéthro, pour débrouiller et juger cette masse de petites et grosses affaires courantes d'un peuple nombreux, et auxquelles les forces d'un seul homme, cet homme fût-il Moïse, ne pouvaient suffire[3]. On voit que les doutes de Vater, la déclaration de de Wette et la décision de Hartmaun sont mal fondées : l'institution des juges n'a rien à démêler avec l'institution des anciens, et le ch. XVIII de l'Exode ne fait par conséquent pas double emploi avec le ch. XI des Nombres.

Nous passons sous silence quelques autres objections de moindre importance encore que celles dont nous venons de faire voir l'inanité, et nous arrivons à l'emploi qui est fait, dans ce chapitre, des noms de Dieu. Il y a quelques remarques à faire. Ainsi, au v. 1, il est dit : « Jéthro avait appris tout » ce que *Elohim* avait fait à Moïse et à Israël, son peuple; car » *Jéhovah* avait fait sortir Israël de l'Egypte. » L'emploi du Elohim s'explique du point de vue de Jéthro; le Jéhovah est le jugement de l'auteur. Dans les v. 10 et suiv., Jéthro se sert du mot Jéhovah. Pourquoi? Moïse vient de lui raconter

[1] *Beiträge zur Einl.* II, 345.
[2] V. *Hist. krit. Forschungen* etc., 196.
[3] Cf. *Deut.* I, 9-17.

les faits et gestes de Jéhovah; les paroles de Jéthro sont l'écho des paroles de Moïse. Néanmoins, le Madianite offre ensuite des sacrifices à *Elohim*. Cela s'explique encore. Jéthro met naturellement Jehovah au rang le plus élevé qui, selon lui, est le rang du Dieu qu'il adore; or, ce Dieu étant Elohim, c'est sous ce nom qu'il offre des sacrifices à Jehovah, ainsi que l'interprète fort bien l'auteur qui, à la fin du verset, remplace le *Elohim* par *Haélohim*, c'est-à-dire Jéhovah. Si Moïse, dans la conversation avec son beau-père, se sert ensuite du mot *Elohim*, qui ne voit que c'est une concession identique à celle qu'Abraham, par exemple, fait à Abimélech[1], concession qui, bien entendu, n'a rien de répréhensible, puisque Moïse, comme Abraham, entend par Elohim le vrai Dieu, c'est-à-dire Jéhovah, devant le sanctuaire duquel les sacrifices s'accomplissent : לפני האלהים[2]. Cette expression nous fait entendre que le ch. XVIII anticipe sur le ch. XL, où nous trouvons le récit de l'érection de l'arche et sa consécration.

C. SCHŒBEL.

[1] *Gen.* XX, 11 seqq.
[2] *Ex.* XVIII, 12.

Orthodoxie catholique.

DU CONCILE GÉNÉRAL ET DE LA PAIX RELIGIEUSE

PAR MGR MARET, ÉVÊQUE DE SURA [1].

Suscepêre duo Manipulares, dit Tacite, *imperium populi Romani transferendum ,et transtulerunt* [2].

« Deux soldats entreprirent de transférer le pouvoir du » peuple romain, et ils le transférèrent. »

Voici un Évêque sans juridiction qui a aussi entrepris de transférer le pouvoir dans l'Église romaine. Mais, disons-le tout de suite, il ne le transférera pas.

L'œuvre de Mgr Maret a déjà reçu de nombreuses et savantes réfutations. Les évêques à juridiction se sont élevés contre la forme de gouvernement qu'il veut donner à l'Église. Nous ne reproduirons pas leurs réfutations, parce qu'elles ont été insérées dans la plupart des journaux, et sont connues par conséquent de nos lecteurs.

1. Observations préliminaires.

Mais il est un point de vue sous lequel on n'a pas considéré l'entreprise de Mgr Maret. *C'est le point de vue philosophique*. Or, c'est sous ce rapport que son œuvre est capitale, parce qu'elle a de nombreux et puissants partisans dans l'autorité civile et même dans le clergé, et c'est ce qui la rend souverainement dangereuse.

En effet, quand on examine soigneusement la pensée intime, le but, le moyen de Mgr Maret, on voit qu'il veut introduire dans l'Église l'élément rationnel, et la réduire à une simple auxiliaire de l'élément humain. On connait son système qu'il a exposé et défendu dans tous ses ouvrages, nonobstant contradictions et rétractations nombreuses :

Il y a deux révélations dans le monde : l'une naturelle, intime, personnelle, incessante, première, don de la création; elle constitue l'Humanité; l'autre positive, extérieure, seconde,

[1] 2 vol. in-8°, chez Plon, libraire.

[2] Tacite, *Hist.* l. I, c. 25.

don de l'enseignement du Christ, elle constitue l'Église.

La Révélation naturelle nous donne tout ce qu'on enseigne en philosophie, Dieu, l'homme, ses devoirs sociaux.

L'autre ajoute à ces connaissances naturelles, la connaissance des choses surnaturelles.

Les premières vérités sont les vérités naturelles révélées par la raison, *flambeau divin, rayon divin, émanation de la substance même de Dieu,* se révélant perpétuellement. Nous allons voir que ce sont là les propres paroles de Mgr Maret.

Les secondes vérités sont les vérités chrétiennes, révélées par le Christ et enseignées par l'Église.

Or, il s'agit dans tout l'ouvrage de Mgr Maret de savoir si dans cette Église il y a un Chef dont l'autorité soit infaillible, non pour révéler de nouvelles vérités, mais pour conserver celles qui ont été enseignées positivement, extérieurement par le Christ. Mgr Maret le nie, et prétend qu'il faut qu'à l'enseignement de ce chef se joigne l'enseignement des évêques, et même l'assentiment des prêtres et des laïques.

En vertu de quel droit Mgr Maret ôte-t-il au Pape le pouvoir de Chef supérieur, de quelle source tire-t-il l'autorité des Évêques, et pourquoi fait-il intervenir les prêtres et les laïques?

Quoi qu'il dise et quoi qu'il pense, ce n'est point de l'assistance du Christ, homme autant que Dieu, et ayant enseigné extérieurement, mais de la révélation incessante de la Raison, qu'il fait dériver ce qu'il accorde aux évêques, aux prêtres et aux laïques.

Voilà ce que nous appelons transférer le pouvoir. Ce n'est plus l'Église, c'est l'Humanité qui enseigne et conserve la vérité.

Or, cette thèse est dangereuse parce qu'elle n'est pas sans apparence de raison.

En effet, s'il existe dans l'Humanité une révélation de Dieu, incessante, naturelle, commune à tous, il faut bien que l'enseignement du chef de l'Église s'y conforme, et il y a plus de certitude que cette révélation est conservée par tous que par un seul. Cela est d'une logique rigoureuse.

Déjà cette doctrine a prévalu dans les gouvernements; ils appliquent la doctrine philosophique qu'on leur a enseignée;

ils s'en tiennent à la Révélation, à la Religion naturelles.

Or que ce soient là les vrais principes de Mgr Maret, et que ce soient ceux qu'il veuille faire prévaloir dans l'Église, c'est ce que prouvent tous ses ouvrages, c'est ce qui ressort de celui qu'il vient de publier sous ce titre : *Du Concile général et de la paix religieuse.*

Pour prouver cette vérité, il est nécessaire de connaître les principes que Mgr Maret a semés dans ses ouvrages antérieurs. Les lecteurs des *Annales* savent les nombreuses critiques que nous en avons faites.

Il ne sera besoin que d'en faire l'analyse en ce moment.

2. Courte analyse des diverses opinions philosophiques de Mgr Maret.

I. M. l'abbé Maret en 1840.

M. l'abbé Maret publie son *Essai sur le Panthéisme dans les sociétés modernes* [1].

C'est l'ouvrage qui commença à le faire connaître. Nous en rendîmes compte, nous-même, sur sa demande, et en fîmes un grand éloge. En effet, il contenait une philosophie qui était toute traditionnelle et basée sur la révélation primitive, thèse qu'il n'a cessé de contredire dans tous ses ouvrages subséquents.

Alors, avec raison, il soutenait contre M. Cousin que sa théorie de la création prétendant que la « manifestation de » Dieu est impliquée dans l'idée de Dieu même, et que Dieu » passe forcément dans sa créature, est le pur panthéisme [2]. »

Il y attaque les théories de Jouffroy, de Cousin, de Damiron, de Michelet, de Guizot, et montre que cette proposition de Lerminier : « L'esprit humain est une perpétuelle et nécessaire révélation de Dieu, » est le pur panthéisme [3].

Et là, déjà, avec M. Maret, nous indiquions la cause de ce panthéisme et le remède :

« Quelle est la cause de ce déplorable égarement ? N'en » omettons pas la remarque, et n'en perdons pas le souvenir. » C'est toujours parce qu'à la naissance de la société ces phi-

[1] Vol. in-8°, chez Sapia. 1re édition.
[2] Voir *Annales*, t. I, p. 323 (3e série).
[3] *Ibid.*, p. 325.

» losophes ont oublié que Dieu s'est mis en relation avec
» l'homme ; c'est qu'à la naissance de l'individu ils ont
» encore oublié que la société est auprès de lui, l'accepte,
» l'élève, l'instruit, lui révèle ce qu'elle-même a reçu de la
» révelation de Dieu. Ils ont placé la société et l'individu dans
» l'état de pure nature, et ce qu'ils voient de leurs yeux ne
» leur a pas appris ce qui s'est passé au commencement. Au
» contraire, ce qu'ils ont supposé sans preuves s'être passé au
» commencement des sociétés, ils s'obstinent à soutenir que
» cela se passe à la naissance de l'individu, malgré les preuves
» du contraire qu'ils ne nient pas d'ailleurs; tant l'homme
» est aveugle une fois qu'il est sorti de l'école de l'Eglise[1] ! »

Ce sont ces principes que M. l'abbé Maret applique alors pour répondre aux théories de Pierre Leroux. Ce sont les propres principes des *Annales*.

« Le Christianisme, dit-il, nous apprend qu'une Révélation
» divine fut faite au premier homme, et ensuite aux pieux
» patriarches, pères des races humaines; que cette révélation
» renfermait toutes les vérités nécessaires à ces temps, et
» constituait un véritable Christianisme primitif. Cette révé-
» lation primitive est la source de tout ce qu'il y a d'universel
» et de vrai dans les traditions générales et dans les philoso-
» phies des divers peuples.... Le Christianisme avait donc ses
» racines dans le passé, mais dans un passé divin. Il dérivait
» directement de la Révélation patriarcale et mosaïque, et
» ramenait au foyer de la révélation primitive toutes les vérités
» éparses et flottantes dans les traditions des peuples, vérités
» qu'il regardait à bon droit comme sa propriété[2]. »

Ces principes étaient excellents. M. l'abbé Maret les complétait par une définition exacte du Panthéisme.

Le Panthéisme se divise en religieux et philosophique. Le panthéisme religieux provient du système de l'*émanation* mis à la place de la *création*. — La *création* est la réalisation de ce qui n'était pas; l'*émanation* est la manifestation de ce qui était caché. — Ce n'est pas une production, c'est un *développement;* c'est Dieu dans ses œuvres, ce sont ses œuvres divinisées (p. 220).

M. Maret montre ce système régnant dans les anciennes écoles païennes, et le signale surtout au moyen âge dans

[1] *Annales*, t. I, p. 326 (3e série).
[2] *Annales*, t. II, p. 90. — *Essai*, p. 306.

Scot Erigène, Guillaume de Champeaux, Amaury de Chartres, David de Dinan, et au 15e siècle, il le montre, comme nous, dans la Renaissance et dans l'étude renouvelée des auteurs païens.

C'était là une base certaine, historique et profondément chrétienne donnée à l'apologétique, et nous ne manquâmes pas d'accorder les plus grands éloges à son auteur [1].

En effet, il soutenait toutes les théories que nous avions exposées, toutes celles qui alors étaient appliquées par l'Ecole catholique, qui, sous la direction de MM. les abbés Gerbet et de Salinis, défendait l'Eglise et lui avait donné cette belle position, qui lui valut le respect et souvent l'assentiment de ses adversaires.

M. l'abbé Maret reconnaît parfaitement tous ces principes apologétiques dans le court exposé suivant :

L'intelligence qui est toute la dignité de l'homme n'est qu'une *capacité de recevoir et de conserver* la lumière divine. Les idées, qui sont cette lumière divine, revêtent des caractères propres à la raison divine elle-même. Unes, absolues, nécessaires, immuables, les mêmes dans tous les temps, dans tous les lieux, pour tous les hommes, elles se montrent infiniment supérieures aux sens, à l'expérience, au moi humain. Elles ne peuvent provenir des sens, de l'expérience, du moi humain ; car, on ne déduira jamais l'universel du particulier, le nécessaire du contingent, l'immuable du variable, l'absolu du relatif, l'infini du fini. Ces idées existent donc indépendamment de notre raison individuelle ; elles subsisteraient, n'y eût-il aucune intelligence humaine pour les comprendre. Nous sommes donc forcés de les rapporter à l'intelligence divine elle-même, où elles subsistent toujours et sont toujours parfaitement entendues, suivant l'expression de Bossuet.

Mais, puisque nous participons aux idées *sans les faire*, il suit que nous les recevons, qu'elles nous sont données, il suit que les idées sont une *véritable révélation*.

Et comme, dans notre condition terrestre, ces idées n'*existent pour notre esprit* qu'autant que nous en possédons l'*expression*, qu'une *idée innommée est pour nous comme si elle n'était pas*, il suit encore que la *Parole nous est donnée avec les idées*, qu'elle est *révélée comme elles*.

Ainsi, l'origine de la pensée humaine est une révélation à la fois intérieure et extérieure ; le Verbe divin, la parole substantielle, *manifestée dans le verbe et la parole humaine*, éclaire *tout homme venant au monde* [2] ; notre intelligence s'allume à l'éternel foyer de la lumière et de la vie.

[1] Voir les deux articles consacrés à l'ouvrage dans les *Annales*, t. I, p. 321 *bis* et t. II, p. 85 (3e série).

[2] Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. (Jean I, 9.)

Il a donc existé dès l'origine une société sainte entre Dieu et l'homme. Dieu a manifesté à l'homme les vérités *qui lui étaient nécessaires pour arriver à sa fin;* il lui a donné des lois; il s'est fait aimer de lui; il l'a orné dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel des plus beaux priviléges. L'homme a donc commencé par la science et par la perfection. *Toutes les traditions* proclament cette glorieuse origine, et notre dégradation, les ruines de notre être attestent aussi cette vérité. Ainsi, lorsqu'on est en face des débris d'un antique édifice, on peut en concevoir la grandeur et la beauté passées.

Les *mêmes traditions*, qui nous font connaître l'état de perfection où l'homme fut créé, témoignent aussi de cette antique déchéance qui a laissé de si profondes traces et dans l'homme, et dans la nature, et dans l'histoire [1].

Telle était alors la belle et chrétienne théorie de Mgr Maret. Aussi son livre, convenablement loué par les journaux, fit sensation et attira l'attention sur son auteur. Mgr Affre le distingua et le nomma professeur de dogme à la chaire de la Sorbonne.

Or, là, qu'arriva-t-il? La confraternité avec M. Cousin, aussi professeur en Sorbonne, les conférences avec les autres professeurs, tous rationalistes, donnèrent-elles de nouvelles lumières à M. l'abbé Maret? On ne sait. Le fait est qu'il changea complétement de principes, sur l'origine de la raison, sur l'origine de la parole, sur les idées, sur la création, sur l'émanation, comme nous allons le voir. Le changement complet est dans le sens donné au texte de saint Jean : « Il était (le Verbe) la » lumière véritable éclairant tout homme venant en ce » monde. » Comme nous venons de l'entendre, cette lumière était le Verbe se révélant par la parole au commencement du monde, et surtout dans son habitation corporelle sur cette terre, et se continuant dans l'enseignement quotidien de l'Eglise. M. Maret va bientôt avouer qu'il a abandonné ce sens pour adopter celui donné par M. Cousin, que « la Raison est » précisément le Verbe qui éclaire tout homme venant en ce » monde. »

Au verbe extérieur, historique, fixe, reconnaissable, transmis, enseigné, M. Maret, dans tous ses écrits postérieurs, et encore dans son dernier ouvrage, *le Concile*, y substitue une révélation naturelle, personnelle, incessante, celle de la Raison et de la Conscience.

[1] *Essai sur le panthéisme*, etc., p. 269.

C'est ce qu'il est important d'exposer pour se rendre compte de toute l'œuvre de Mgr Maret.

II. M. l'abbé Maret en 1844.

M. l'abbé Maret publie la 1re édition de sa *Théodicée chrétienne*, et renie la plupart des principes qu'il a établis dans son *Essai sur le Panthéisme.*

Dans son *Essai*, il avait dit que l'homme tenait la notion de Dieu de la révélation extérieure et primitive de Dieu ; ici, voici comment l'homme connaît Dieu :

Mais, ô prodige, je ne puis prononcer ce mot de *fini* sans que mon esprit ne prononce en même temps la négation de ce fini, de cette borne, et sans que l'idée de l'infini, ou l'*idée de Dieu*, ne se lève sur ma pensée, comme un soleil majestueux, éclatant de ses mille rayons.

Je trouve donc trois faits, trois idées fondamentales dans ma *conscience*, dans ma *raison* : l'idée de *moi*, l'idée du *monde*, l'idée de *Dieu* [1].

Comme on le voit, ce n'est plus à la révélation primitive, c'est à la conscience et à la raison qu'il doit la connaissance de Dieu. Tout son livre est fondé sur cette théorie toute rationaliste. C'est de là qu'il tire immédiatement tout ce que l'homme doit faire, c'est-à-dire la loi morale.

Au milieu de ma *conscience* s'élève une grande voix, qui me prescrit à l'*égard de ce Dieu*, père et maître absolu des hommes et du monde, l'adoration et l'obéissance ; *à l'égard de mes semblables*, le respect de leurs droits. Elle m'ordonne à l'*égard de moi-même* de tendre à toute la perfection dont ma nature est susceptible [2].

C'est ainsi que l'homme connaît ce qu'il doit croire et ce qu'il doit faire. Et c'est cette origine première, fondamentale, que Mgr Maret veut introduire dans l'Eglise. Et il ne s'en cache pas, il le dit positivement.

Nous ne voudrions pas laisser inférer que, selon notre pensée, la méthode suivie dans ce cours ne convient qu'aux laïques. Nous croyons fermement au contraire que les progrès de la théologie, en France, sont attachés à l'adoption d'une méthode semblable à celle que nous avons cru devoir suivre [3].

C'est en vain que postérieurement il parle de la faiblesse de la raison. Elle a toujours pour soutien la nature humaine : « Si l'évidence et le raisonnement défaillent, *l'aspiration hu-* » *maine ne défaille pas* (p. 9).

Et, en effet, il établit « que les conditions de la révélation

[1] *Theodicée*, 1re leçon, page 6.
[2] *Théodicée*, p. 7.
[3] *Théodicée*. Préface, p. xv.

» ont toujours été *calquées sur la nature, la constitution et les* » *besoins de l'humanité* (p. 11). »

C'est donc toujours dans l'Humanité qu'il faut chercher les conditions de la Révélation, puisque celle-ci n'en est que le *calque.*

En vain il veut ajouter à cette constitution première une révélation nouvelle et postérieure; ceci est son opinion personnelle; la voix de la conscience et de la raison est toujours la plus divine. L'Ecriture et la tradition ont été *calquées* sur elle. Et, en effet, c'est sur la nature humaine que M. Maret va asseoir même la révélation du Christ :

Le cercle des révélations a été fermé lorsque le Verbe, la Sagesse de Dieu, s'étant montré visiblement à la terre, est venu accomplir toute la destinée humaine. Les conditions de la révélation ont été *calquées sur la nature, la constitution et les besoins de l'humanité* (p. 11). Et un peu plus loin : Des révélations successives, *toutes calquées sur la constitution de la nature humaine,* sont venues continuer et achever l'éducation du genre humain (p. 28.)

Sur cette étrange théorie, nous disions à M. l'abbé Maret :

« Ceci donne gain de cause aux Humanitaires qui prétendent : 1° Que c'est dans l'étude *de la nature humaine* qu'il » faut chercher la révélation, la parole, le Verbe de Dieu, et » non dans l'enseignement de l'Eglise; 2° qu'il n'y a rien de » *surnaturel* dans une religion *calquée sur la nature;* 3° que » Dieu ne peut rien changer à des lois qui sont *calquées sur* » *une nature* qui ne change pas [1]. »

Or si c'est sur la nature, la constitution, les besoins de l'âme qu'il faut chercher la révélation du Christ, il est clair qu'on la trouvera dans la voix d'un grand nombre, plutôt que dans la voix d'un seul. De là son appel au corps des pasteurs, aux prêtres et même aux laïques, qui est le sujet des deux volumes qu'il vient de publier. Et cette théorie est établie dès la 2e *leçon.* On n'y a pas fait attention. Voici :

Il y a dans l'Eglise un ministère, un pouvoir enseignant, fondé par Jésus-Christ, et toujours assisté par lui. Ce ministère est le *corps des premiers pasteurs,* des évêques unis au Souverain-Pontife... S'élève-t-il au sein de l'Eglise des controverses doctrinales,... il est évident qu'il appartient au *corps des pasteurs* de terminer les discussions... Ce jugement est porté par le *corps des pasteurs* unis au Souverain-Pontife, dans les Conciles généraux, ou hors de ces Conciles, peu importe (p. 15.)

[1] *Annales,* t. xx, p. 384 (3e série.)

Nous trouverons plus loin l'appel aux prêtres et aux laïques.

On voit donc que la théorie de Mgr Maret date de loin. — Suivons l'exposé de son système :

La *théologie* ne peut non plus se passer de la philosophie, car alors elle ne correspondrait pas à tous les *besoins de l'âme*. La théologie et la philosophie sont *deux sœurs*, qui ne peuvent vivre l'une sans l'autre, qui ont besoin de s'aider, et qui doivent marcher unies. Une philosophie théologique, une théologie philosophique, voilà ce qui convient au monde, surtout au monde d'aujourd'hui (p. 24.)

Ici encore, la théologie est *calquée* sur *les besoins de l'âme*, et la philosophie devient *la sœur* de la théologie, et qui plus est la *sœur aînée*, par conséquent supérieure à sa cadette. Cette théorie des *deux sœurs* a été clairement combattue dans un *mandement* de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, à l'occasion d'un discours prononcé à la Chambre par M. Thiers, dans lequel cet orateur disait que l'une, la philosophie, régnait *sur l'esprit*, et l'autre, la théologie, *sur le cœur*. Mgr de Mazenod prouvait que la philosophie était la *subordonnée*, *l'élève* de la théologie, et montrait la fausseté de toutes les théories de M. l'abbé Maret [1].

Continuons à les exposer et à les comprendre, si nous le pouvons. M. Maret nous dit dans sa 1re *Leçon* :

Tant que la raison n'a pas été *fécondée par la parole* et par l'*idée*, elle est à l'état de *pure puissance*, de *puissance inerte* ; elle est ensevelie dans une léthargie profonde. Mais dès que l'homme a reçu de la société le *don extérieur de la parole*, et qu'il a perçu le sens des mots par l'illumination intérieure de l'idée, aussitôt la raison entre en activité et développe toutes ses facultés [2].

Maintenant, dès sa 2e *Leçon*, on passe sous silence le don de la parole, et on insinue une transformation de la raison.

La raison humaine, qui est elle-même *une révélation naturelle*, peut conduire l'homme jusqu'au parvis du monde divin... Dieu, à l'origine, créa la raison par le *don de la vérité* (p. 28.)

Il semble que le don de la vérité eût dû suffire à l'homme, mais M. Maret ne le juge pas ainsi :

Des révélations successives, toutes *calquées sur la constitution de la nature humaine*, sont venues continuer et achever l'éducation du genre humain, (p. 28.)

Comprenez-vous? Jésus-Christ *calquant* sa révélation sur la nature humaine? Eh bien! c'est là toute la théorie de Mgr Ma-

[1] Voir *Annales*, t. I, p. 184 (4e série).

[2] *Théodicée*, 1re leçon, p. 4.

ret. Il invente un je ne sais quoi qu'il appelle raison, conscience, nature, aspiration, émanation, écoulement, et qui doit servir de base à la science divine et humaine. Nous allons voir se développer ce système rationaliste.

Dans sa 3e *Leçon*, M. l'abbé Maret trompe ses lecteurs en disant qu'au 12e siècle et au 17e, *l'Eglise laissa faire l'esprit humain* dans ses spéculations philosophiques [1]; il leur cache la belle et énergique protestation de Grégoire IX contre l'enseignement de l'Université de Paris [2], et quant à la philosophie de Descartes et de Malebranche, qu'il préconise et continue comme quelque chose de *divin*, il cache encore que l'Eglise a mis à l'index tous les ouvrages de ces deux auteurs [3].

Dans sa 4e *Leçon*, il annonce que quoique « les théories » philosophiques se soient montrées souvent fausses et per- » nicieuses, elles attestent cependant le *réveil des plus saintes* » *aspirations de notre nature* (p. 84). »

Nos lecteurs se souviendront que ce sont les propres expressions du P. Hyacinthe, et que ce sont ces *aspirations* qu'il oppose à la voix de Rome et à celle des conciles présents et futurs [4]. — Poursuivons et voyons les produits de ces *aspirations* dans M. l'abbé Maret :

La question de l'*origine des dogmes* est une des plus graves qui puissent être traitées ici. *Les vérités théologiques* sont de deux sortes, parce qu'elles proviennent de *deux sources différentes*. Il y a des vérités de *conscience*, des vérités de *raison*, provenant de la révélation *primitive* que Dieu accorda au monde à son origine (p. 88).

Nous lui disions :

« Faisons bien attention à ces paroles, car nous touchons » au fondement même de toutes les erreurs de M. Maret. Plus » haut il avait dit que les *sources spéciales* de la théologie » étaient l'*Ecriture*, la *tradition*, et les *définitions* de l'Eglise » (p. 16), de telle sorte qu'elle avait pour objet propre et spé- » cial, la *révélation positive* et *surnaturelle*, toutes *les vérités* » *révélées, conservées dans l'Eglise* (p. 11). Ici il nous apprend » que ces vérités spéciales proviennent de *deux sources diffé-*

[1] *Théodicée*, p. 77.
[2] Voir cette bulle dans les *Annales*, t. XVI, p. 362 (3e série).
[3] Voir *ibid.*, t. V, p. 93 et 103 (4e série).
[4] Voir le cahier d'octobre ci-dessus, p. 296.

» *rentes*, la *Raison* et l'*Ecriture*, révélées toutes les deux, mais » l'une par une révélation qu'il appelle primitive, naturelle, » intérieure, faite directement de Dieu à l'homme; l'autre par » une révélation extérieure, surnaturelle, vérifiable. Or, c'est » là la thèse même soutenue par les Rationalistes. Seulement » ils ajoutent, que puisque la communication *directe* et *inté-* » *rieure* de Dieu à l'homme est une chose *naturelle*, ils ne » voient pas pourquoi les autres révélations seraient *surnatu-* » *relles*. De plus ils prétendent que par cette communication » de Dieu, ils *participent à Dieu lui-même* et que *participant à* » *Dieu*, ils sont eux-mêmes divins, au moins dans leur raison » et leur conscience. Nous ne croyons pas qu'on puisse ré- » pondre à ce raisonnement, et en effet M. l'abbé Maret n'a » pas essayé de le faire. » Il ajoute :

Cette révélation (la primitive) se renouvelle toutes les fois qu'un homme naît à la vie intellectuelle *et morale* (p. 88).... Aussi, nous chercherons l'*origine* de ces vérités dans la conscience et dans la raison, qui est une *révélation véritable*, mais *naturelle;* nous demanderons *Dieu à l'âme humaine* (p. 89).

Nous lui disions encore :

« Les rationalistes les plus décidés n'en demandent pas plus. » Chaque individu jouit de cette *révélation véritable* et *natu-* » *relle;* il est en communication *directe avec Dieu*. Plus besoin » n'est de médiateur, ni de Christ, ni de son Eglise, ni de la » tradition. C'est la philosophie, la philosophie pure, c'est la » maxime de M. Cousin : *la Raison est une incarnation du* » *Verbe*.

» C'est cette méthode que nous n'hésitons pas à dire philo- » sophique, protestante, antichrétienne, destructive du Catho- » licisme. »

M. Maret ajoute ensuite :

Les autres vérités théologiques n'ont pas leur *origine* dans la conscience et dans la raison; elles ont été *révélées* par Dieu d'une manière *positive*, et historique, et proposées à la foi de l'homme (p. 89).

Faisons sur cette funeste méthode quelques remarques.

« 1° M. l'abbé Maret n'assigne pas, et ne saurait assigner de » division entre les premières vérités et les secondes. Chacun » peut donc chercher dans sa conscience et sa raison les vérités » qu'il lui plaît : il les déclarera révélées directement de Dieu.

» 2° Il donne gain de cause à ceux qui disent que l'ensei-

» gnement direct, immédiat de Dieu leur suffit, qu'ils n'ont pas
» besoin de l'enseignement des hommes [1]. »

M. Maret avait dit dans sa 1re *Leçon :* « Je trouve trois faits, » *trois idées fondamentales* dans ma conscience, dans ma rai- » son : moi, le monde, Dieu (p. 7). »

Maintenant, il va en trouver quatre :

Je dis qu'il y a dans la pensée humaine *quatre idées mères :* le *Panthéisme*, qui part de l'unité de substance, le *Dualisme*, qui affirme deux principes coéternels et nécessaires ; le *Déisme*, qui sépare Dieu du monde ; enfin, le *Christianisme*, dont le point de départ est l'idée de la trinité dans l'unité divine. Tous ces *principes* engendrent une série de conséquences qui soutiennent entre elles *un parallélisme absolu* (p. 95).

Nous lui disions :

« On ne sait par où attaquer les aberrations philosophiques » et théologiques qui fourmillent dans ce peu de mots. Rappe- » lons bien qu'aux yeux de M. l'abbé Maret l'*intelligence hu-* » *maine* a été constituée par une *révélation directe* et *immé-* » *diate*, que les *principes* qui la constituent sont *éternels*, » *nécessaires*, *immuables*, que c'est à *l'âme humaine qu'il faut* » *demander Dieu*, et puis plongez dans cette intelligence, in- » terrogez cette pensée, et la première idée *mère* que vous y » trouverez est... quoi? le *panthéisme?* Je renonce à dévoiler » les antinomies de ces principes. Nos lecteurs les verront bien » d'eux-mêmes. Nous devons de plus noter la fausse définition » du *déisme*, qui ne *sépare pas Dieu du monde*, mais l'y intro- » duit seulement avec la seule *voix intérieure* de la conscience » et de la raison, adressée directement à tous les individus, et » celle du *christianisme*, qui ne prend pas son point de départ » de la *trinité*, mais de la première parole prononcée par Dieu à » Adam, des premiers dogmes qu'il lui ordonna de *croire*, et » des premiers préceptes qu'il lui ordonna de *pratiquer*. Ces » dogmes et ces préceptes formaient alors le Christianisme » complet de cette époque (p. 389). »

Dans la 5e *Leçon*, paraît une aspiration nouvelle.

On vient de dire bien clairement qu'il y a *deux sources* des vérités théologiques, celles trouvées dans la conscience et dans la raison, révélation véritable mais naturelle; celles données par la révélation historique et positive de Dieu.

[1] *Annales*, t. XX, p. 386 (3e série).

Ici, forcé de rentrer dans l'orthodoxie, il trouve dans ses aspirations qu'il n'y a plus qu'une origine. Il faut voir :

Nous voulons chercher Dieu dans l'âme humaine, nous voulons y découvrir toutes les traces de l'*empreinte* divine [1]; mais la conscience où nous voulons pénétrer est la conscience *formée par le Christianisme*, la *conscience chrétienne*. Nous voulons demander à la *raison* tout ce qu'elle peut nous apprendre sur Dieu; mais c'est à la *raison éclairée par le Christianisme* que nous nous adressons (p. 104).

Ainsi, toute cette révélation naturelle primitive, don de Dieu, empreinte de Dieu, n'est, en dernière analyse, que la *révélation chrétienne*. C'est bien, très-bien ; mais si la conscience et la raison doivent être formées par le Christianisme, que deviennent votre raison et votre conscience naturelles? Pourquoi demander votre Dieu à la conscience et à la raison, plutôt qu'au Christianisme qui, de votre aveu, les a formées. — Confusion et confusion.

En effet, voici qu'immédiatement M. l'abbé Maret va nier cette formation de la raison par le Christianisme :

L'idée de Dieu ou de l'Infini est tout à fait *primitive* dans la raison humaine; elle est un de ses éléments intégrants; elle a été donnée à la raison par la révélation primitive et naturelle qui l'a constituée (p. 106).

Et après avoir dit que cette idée ne se développe que par l'excitation de l'enseignement et de la parole, il ajoute :

Je sais bien, et je le répète à dessein, je sais bien que si nous n'avions pas *antérieurement et par une communication divine*, l'idée de Dieu, toutes ces démonstrations ne nous la donneraient pas (p. 107).

Il s'en suit évidemment que ce n'est pas la révélation chrétienne qui a formé la conscience et la raison. Et, en effet, on va voir que tout découle de Dieu d'après une méthode toute panthéiste. Continuons :

Pâles reflets de l'éternelle lumière, faibles *écoulements* de cette mer immense, de l'Etre, les créatures reproduisent quelques traits de l'éternelle beauté (p. 122.)

C'est là un élément panthéiste. Voici du pur traditionalisme :

Remarquez bien qu'Aristote et Platon n'étaient pas dépourvus de toute tradition; car qu'est-ce que l'homme *sans la tradition?* IL N'EST PAS (p. 130).

Jamais les traditionalistes n'ont parlé aussi absolument. Et un peu plus loin :

Il me semble que Descartes, dans sa méthode, a totalement négligé l'*élément*

[1] Notons que la révélation *primitive* n'est plus qu'une *empreinte*.

[2] *Ibid.*, p. 106.

traditionnel et de croyance qui se trouve dans la constitution de la raison, et qu'il a entièrement sacrifié cet élément à l'élément de l'évidence (p. 177.)

Naguère pourtant, la Raison était constituée seulement par *l'idée de Dieu*, posée par Dieu lui-même. Avançons d'un pas, c'est ce qu'il va dire :

Il n'y a pas d'abord de raisonnement ; il y a une *illumination intérieure*, un éclair qui pénètre l'âme ; il y a une *manifestation divine ;* tranchons le mot, il y a une *révélation*, une révélation naturelle (p. 185).

Il avait soutenu que cette révélation avait un besoin nécessaire de l'enseignement et de la parole, et de plus d'être formée par la religion chrétienne. Tout cela est changé, car il ajoute :

Dieu se *montre à l'âme*, il établit dès ce premier moment son *éternel rapport*, son *rapport* vivant avec elle ; et l'âme, dans ce moment suprême, s'affirme elle-même, affirme *Dieu* avec une invincible assurance, avec une certitude inébranlable .. L'homme possédant ainsi, par *le fait même de la constitution de son intelligence* ou de la révélation naturelle, *l'idée de Dieu*, de son *rapport avec Dieu*, et la certitude inébranlable de la réalité des existences (p. 186).

On se demande naturellement ce que la révélation positive, ce que l'enseignement ont pu ajouter à la connaissance de Dieu, et au rapport de l'homme avec Dieu. N'est-ce pas là tout le dogme et toute la morale? Aussi tournons quelques pages, et nous allons voir que le Christ n'a rien appris, il a seulement *agrandi l'œil* de l'homme, afin qu'il pût voir Dieu face à face. Il faut lire :

Le rationalisme énerve les ressorts de l'âme, la prive de ses ailes divines, et la rend incapable de s'*élever* aux pures régions de l'infini. Le Christianisme, au contraire, avait prodigieusement *épuré le regard intérieur de l'âme ;* il l'avait rendue capable de contempler, *presque face à face*, Dieu dans son essence (p. 199).

C'est encore là une de ces transformations que M. l'abbé Maret veut faire subir à la notion chrétienne, qui a cru jusqu'à ce jour que le Christ n'a pas ouvert *l'œil pour faire voir l'essence divine*, mais a révélé et exprimé ce qu'il y avait en lui-même. C'est de par M. l'abbé Maret, l'œil de l'homme mis à la place de l'œil du Christ.

Or, c'est cette méthode toute rationaliste que M. Maret va appliquer.

Nous voulons nous élever à la pure conception de la Divinité; et si je réussis à dégager, aux yeux de votre raison, l'idée de Dieu ; si, après cette leçon, vous

voyez clairement la manière d'être que cette idée exclut et celle qu'*elle contient*, ce que Dieu n'est pas et ce *qu'il est*, vous monterez dès ce moment à un point de vue bien supérieur à celui des écoles modernes (p. 200).

On le voit, ce n'est plus le Christ qui révèle, qui est médiateur, l'âme reçoit son enseignement directement de Dieu. C'est toujours le soldat qui veut transformer l'empire romain. Écoutons :

Il me semble évident que Dieu seul peut nous apprendre ce qu'il est, car lui seul se connait véritablement.

Cela est de toute vérité.

Mais où nous parle-t-il? où nous fait-il entendre sa voix?

Question essentielle. Le chrétien répond : Dieu nous a parlé par la bouche du Christ, et c'est l'Eglise qui conserve et transmet son enseignement. M. Maret transforme cela :

Dieu nous parle *dans le sanctuaire intérieur*, au fond le *plus intime de l'âme*. C'est là où il *se révèle* à nous par l'IDÉE qu'il nous communique de son infinie perfection. C'est donc cette idée qui sera pour nous la *source de la lumière*. Cette idée méditée et approfondie *nous révélera* TOUTE *la grandeur*, TOUTE *la magnificence de l'Être divin*. Dans cette idée, comme sur un *autre Sinaï*, l'Éternel va nous *apparaître*, non plus entouré d'éclairs et de foudres, mais paré de l'infinie beauté que récèle la perfection souveraine (p. 201).

Sur cela nous disions à M. l'abbé Maret :

« 1° Le Christ, la parole vivante et extérieure de Dieu, est » mis de côté; Dieu parle intérieurement et directement à » chaque individu; le Christ est donc inutile.

» 2° Ce n'est plus l'Evangile ou la Tradition qui contiennent » la révélation de Dieu, c'est l'*idée* et l'*idée personnelle;* ce » n'est donc plus aux Ecritures qu'il faut recourir, ce n'est » plus la Révélation extérieure qu'il faut suivre, mais l'*idée* qui » est en chacun de nous.

» 3° Comme chacun de nous a au dedans de soi l'*idée divine*, » la *parole divine*, la *révélation divine*, tout ce que nous dira » cette idée sera vrai.

» 4° Puisque l'*idée* est le *Sinaï*, nous n'avons plus besoin de » consulter les tables de la loi du Sinaï historique. Nous avons » à consulter le Sinaï, qui est en nous, et suivre la loi qui y » est écrite.

» 5° Chacun jouissant de tous ces priviléges qui sont *naturels, donnés de Dieu*, chacun est maître de sa croyance, de

» sa foi, doit croire de Dieu ce qu'il trouve en soi, pratiquer
» la loi qu'il trouve en soi.

» Enfin, je vois bien que c'est ce qui se fait *dans l'état actuel*
» *de l'esprit humain;* c'est ce que font les rationalistes, éclec-
» tiques, panthéistes ; mais que ce soit là le *Christianisme*, je
» défie M. l'abbé Maret de le prouver, je défie tout professeur
» de philosophie ou de théologie de soutenir que c'est là la
» doctrine de l'Eglise, et j'attends réponse [1]. »

Nous pouvons ajouter en ce moment : Mgr Maret, qu'allez-vous, s'il vous plaît, demander au concile ? Mais que sont les évêques assemblés, qui est le Pape, devant Dieu qui directement vous illumine ? Ah ! nous comprenons maintenant votre livre *sur le Concile*, et votre présence à Rome ; voyant de Dieu, éclairé de Dieu, vous allez révéler aux évêques assemblés et par eux au monde, ce que Dieu vous a directement révélé.

Ah ! que nous sommes loin, et bien loin, de l'enseignement de Mgr Manning qui se bornait à répéter ce que le Christ avait enseigné !

Or, il ne faut pas croire que nous falsifions l'enseignement de M. l'abbé Maret, poursuivons :

Osons maintenant élever vers l'idée de la perfection souveraine *des regards* pleins de respect ; osons *envisager, face à face* (*facie ad faciem*, comme Moïse [2]), l'infini, Dieu lui-même. Nous savons ce qu'il n'est pas, qu'il daigne lui-même nous apprendre *ce qu'il est* (p. 208).

Hâtons-nous de connaître ce que M. l'abbé Maret a vu dans cette face à face avec Dieu.

Lorsque dans le silence de la méditation nous nous élevons à la conception de l'unité, de la simplicité, de l'infinité divines, nous nous trouvons en présence *d'une existence indéterminée*, où nous voyons que toute perfection est comprise, et où cependant nous ne pouvons en *discerner aucune*.. Tant que nous n'avons pas *conçu* ces propriétés divines, l'infini est pour nous *une abstraction, un nom, une lettre morte* (p. 269).

Sur cette conception de Dieu nous disions à M. l'abbé Maret :

« Approchez, chrétiens, vous tous simples d'esprit, petits
» enfants, hommes et femmes du peuple, approchez, c'est là
» ce qu'on appelle la première *conception philosophique de*

[1] *Annales*, t. xx, p. 394 (3e série)

[2] Loquebatur autem Dominus ad Moysen *facie ad faciem*, sicut solet loqui homo ad amicum suum (*Exode*, xxxiii, 11).

» *Dieu*, ou plutôt n'approchez pas, contentez-vous de la » *connaissance* de Dieu que vous donne votre catéchisme, elle » est la seule raisonnable et par-dessus cela, elle est la seule » vraie. Le Dieu dont on vous donne connaissance n'est point » un être *indéterminé*, ni une lettre *morte*. Bien loin de ne » pouvoir *discerner en lui aucune perfection déterminée*, vous » connaissez en même temps ses perfections que son exis- » tence, vous apprenez tout de suite qu'il est bon, qu'il est » tout-puissant, qu'il est éternel, qu'il nous a créés, etc. Or, » c'est là le seul Dieu réel et traditionnel, tous les autres ne » sont que des dieux fantastiques, je veux dire philosophi- » ques [1]. »

M. l'abbé Maret continue à nous dire ce qu'il trouve dans sa face à face avec Dieu, et ici il se rencontre qu'il a trouvé la même chose que ce qu'avait déjà trouvé l'abbé de Lamennais. Nous mettons les deux trouvailles en présence.

M. l'abbé de Lamennais.	M. l'abbé Maret.
Que si *contemplant* l'Être infini, nous essayons de découvrir ses propriétés nécessaires, nous *trouvons* que l'idée de l'Être renferme premièrement celle de force et de *puissance*; car pour être il faut *pouvoir être* et l'existence implique la notion d'une *énergie* PAR LAQUELLE elle est perpétuellement RÉALISÉE (*Esquisse d'une philosophie*, t. I, p. 48).	Je *trouve* que la première propriété de l'Être infini est la *puissance*. Avant d'être il faut *pouvoir être*. L'être *suppose* une force, une *énergie* première, une activité, une CAUSALITÉ, qui le soutient, le porte et le RÉALISE sans cesse (*Théodicée*, p. 290) [2].

Sur cette étrange théorie, nous lui disions :

« Il ne nous sera pas difficile de prouver que toutes ces no- » tions sont erronées et fausses. Et d'abord l'*Être* en Dieu ne » suppose rien, absolument rien de *premier* à lui; il n'existe » ni force, ni énergie, ni activité, ni causalité qui puisse s'ap- » pliquer à la substance de Dieu; il n'y a rien, absolument » rien qui la *soutienne*, la *porte*, la *réalise*. Non, l'être en Dieu,

[1] *Annales*, t. XIII, p. 302 (3e série).

[2] Voir, en outre, dans les *Annales*, la continuation du parallèle et de l'identité des principes de M. l'abbé Maret et de M. de Lamennais, *Annales*, t. XIII, p. 298, 303, 310 (3e série).

» ou plutôt l'Etre-Dieu est sans principe, sans racine, sans » premier, sans précédent réel ou supposé. Cet être EST, et » de lui commencent tous les premiers, viennent toutes les » forces, toutes les énergies, toutes les causes. Il ne faut pas » dire qu'il est *parce qu'il est possible*, il faut dire que c'est » parce qu'il est, qu'il peut y avoir des *possibilités* et des *puis-* » *sances d'être* dans l'univers [1].

Voici une nouvelle découverte faite par M. l'abbé Maret, dans sa face à face avec l'infini. Jadis les Manichéens avaient inventé deux principes; M. l'abbé Maret en voit trois.

La doctrine des symboles de Nicée et de Constantinople se résume ainsi : Il n'y a qu'une *nature*, une substance divine, qui sans aucune division *se communique à trois principes coéternels*. Ces *trois principes* sont trois personnes subsistantes et distinctes, mais égales en toutes choses (p. 283).

Ici nous faisions observer que M. Maret avait pris cette définition dans M. l'abbé de Lamennais, qui dit : « Trois per- » sonnes ont dû concourir à la création, puisque *trois prin-* » *cipes* actifs et infinis y ont concuru nécessairement [2]. »

Or, ce n'est pas ici un *lapsus plumæ* échappé à la rédaction. L'expression de *trois principes* est répétée 12 fois dans l'ouvrage [3].

Ici nous faisions observer en outre à M. l'abbé Maret que la *nature* divine ne se *communique* pas, qu'elle est seulement *commune aux trois personnes*, et nous citions longuement les textes des Pères qui établissent cette vérité.

On ne conçoit pas non plus comment il peut ensuite reprocher aux Fouriéristes d'*adopter trois principes*, et leur demander *comment leurs trois principes peuvent n'en faire qu'un* (p. 410). C'est ce qu'il fait lui-même.

Et puis après arrivent encore les expressions du panthéisme le plus pur, dans la contemplation de Dieu.

La pensée succombe, la parole est muette; mais l'intelligence et le cœur sentent là le mystère même de la vie. Ils se sentent attirés vers ce foyer, comme vers le centre immanent de l'existence. Ils voient que tout ce qu'il y a dans

[1] *Annales*, t. XIII, p. 305 (3e série).
[2] *Esquisse d'une philosophie*, t. I, p. 101.
[3] Voir *Théodicée*, pp. 248, 261, 262, 283, 284, 299 (1re édition).

le monde d'*être*, *de vérité*, *de vie*, n'est qu'un *faible écoulement*, un imperceptible *éclat* de cette Trinité divine (p. 298).

Tout dans l'humanité un *écoulement* de la trinité! n'est-ce pas là le pur panthéisme?

Cependant, tout en se servant d'expressions panthéistes, tout en disant que tout ce qu'il y a d'*être* dans le monde est un *écoulement* de la trinité; tout en disant que la raison est une *participation* de la raison divine, M. l'abbé Maret, traitant de la création était obligé de repousser le panthéisme. Aussi il ne manque pas de dire :

Le panthéisme, dans son expression la plus générale, consiste à affirmer que le *monde appartient* à la substance de Dieu (p. 331)... Répétons que le dogme chrétien repousse toute matière, toute substance préexistante à l'acte créateur, tout germe antérieur et latent, toute *participation à la substance divine* (p. 335).

Cela est bien, très-bien ; c'est l'enseignement chrétien. Mais avançons de quelques pages et écoutons ce que M. Maret, à la 16e *Leçon*, c'est-à-dire 8 jours après, voit dans sa face à face avec Dieu.

Dieu étant la bonté essentielle veut se *communiquer* et se donner ; il appelle les créatures à la vie, au bonheur, à la *participation de son essence* (p. 353).

Voilà la participation de l'essence que M. Maret vient de déclarer panthéistique. Ce n'est pas tout.

Dieu ne choisit pas un monde entre les mondes possibles, mais il réalise, dans l'indéfini de l'espace et du temps, tous les mondes possibles. *Dieu manifeste* TOUT *ce qui est en lui;* tout ce qui doit *naître*, naît au moment marqué par l'éternelle sagesse ; l'être le plus infime est *réalisé* comme le plus sublime ; tous les mondes sont *appelés* successivement à l'existence (p. 357).

Nous faisions sur cela les remarques suivantes : D'abord qu'il avait pris cette théorie dans M. l'abbé de Lamennais qui, critiquant la théorie catholique de la création, ajoute :

« Tous ces graves inconvénients disparaissent dès qu'on se » représente la création comme la *manifestation progressive* » de *tout ce qui est en Dieu*, et dans le même ordre qu'il » EXISTE en Dieu; car il est évident dès lors que tout ce qui » PEUT ÊTRE *devient être,* il n'y a pas même lieu à imaginer » un *choix* [1]. »

Nous faisions observer en outre que M. Maret aggravait

[1] *Esquisse d'une philosophie*, t. I, p. 117.

même l'erreur de M. l'abbé de Lamennais en appelant *naissance* l'acte de la création [1].

De plus nous lui reprochions de falsifier l'opinion de S. Thomas en traduisant son expression :

Nihil habet rationem boni et appetibilis, nisi secundum quod participat Dei similitudinem, par : « Tout être, en jouissant du bonheur auquel il est appelé » par sa nature, *participe à Dieu* (p. 362). »

S. Thomas dit : *participe à la ressemblance de Dieu*, c'est le terme de la Genèse et qui exclut l'identité, M. l'abbé Maret dit : *participe à Dieu*. Terme qu'il a déclaré être une expression de panthéisme. Confusion, confusion.

Tel était M. l'abbé Maret en 1844.

III. M. l'abbé Maret en 1845.

M. Maret publie dans le *Correspondant* un article qu'il intitule : *Les philosophes et le clergé ; théorie catholique des rapports de la religion avec la philosophie* [2], et là encore le panthéisme de la définition de la raison est clairement énoncé :

La raison humaine est un *écoulement* de cette éternelle et intelligible lumière qui *éclaire Dieu lui-même*, elle est une *participation* aux idées éternelles que l'intelligence divine pose comme les types immuables des choses; elle n'existe qu'à la condition d'une *union réelle* avec la raison infinie (p. 190).

Nous examinâmes cette théorie et nous lui disions :

« Qu'est-ce que le mot *émanation*, si ce n'est le mot latin » *emanatio, francisé?* et qu'est-ce que le mot *écoulement*, si ce » n'est le mot *emanatio*, *traduit?* Émanation et écoulement » sont deux synonymes, ou plutôt c'est le même mot, l'un » *latin*, l'autre *français*. Or, en théologie comme en philoso» phie, on ne peut pas se servir de ce terme en parlant des » dons que Dieu a faits à sa créature, en parlant d'aucune des » qualités que possède l'homme. Il n'y a qu'une seule émana» tion, qu'un seul écoulement en Dieu, c'est celui qui a pour » terme le Fils et le Saint-Esprit, l'un par génération, et l'au» tre par procession. Ainsi est épuisée en Dieu la faculté éma» nante; c'est le langage de la théologie, qui doit être aussi » celui de la philosophie, c'est le langage du bons sens; éma» nation, écoulement impliquent l'idée de *consubstantialité*,

[1] Voir *Annales*, t. I, p. 157 (4e série).

[2] Le *Correspondant* du 25 avril 1845, t. X, p. 190.

» or il n'y a de consubstantiel à Dieu que les trois Personnes
» divines.

« Et puis combien d'autres termes peu exacts dans ce peu
» de paroles ? Qu'est-ce que c'est que cette *lumière éternelle et*
» *intelligible qui éclaire Dieu et l'homme?* Est-ce que Dieu peut
» être éclairé par quelque chose que par lui-même ? Qu'est-ce
» que c'est aussi que cette *union réelle* de la raison avec Dieu ?
» Nous croyions qu'il n'y avait que l'âme du Christ qui fût
» *unie réellement* à Dieu. Est-ce bien dans un moment où le
» Panthéisme nous gagne, qu'il convient de se servir de pa-
» reils termes en parlant des rapports qui existent entre le
» Créateur et sa créature [1] ? »

Là encore M. l'abbé Maret transforme la révélation du Christ en révélation philosophique.

Tous les grands théologiens, dit-il, depuis saint Jean jusqu'à *Malebranche* et *Bossuet* ont *enseigné* cette glorieuse origine de la raison (p. 190).

Nous lui disions :

« Nous demanderons à tous les théologiens et à tous les phi-
» losophes s'il est convenable de mettre sur la même ligne
» Malebranche, Bossuet et saint *Jean*, comme ayant *enseigné*
» les uns et les autres l'origine divine de la raison. Bien que
» M. Maret donne ailleurs (p. 200) à Malebranche le titre de
» *divin*, aux yeux des catholiques, il n'est, non plus que Bos-
» suet, qu'un Cartésien d'une autorité très-contestable. Sur
» l'origine de la raison, ces deux philosophes n'ont pu rien
» nous *enseigner* dans le sens de l'enseignement de saint Jean.
» Cet apôtre, ou nous a rapporté les propres paroles, paroles
» divines, réelles, du Christ, ou il a été dirigé, guidé, inspiré
» par le saint Esprit dans tout ce qu'il a écrit. Rien de sem-
» blable, ou d'approchant, ne peut se dire de Malebranche ou
» de Bossuet. Son autorité est donc toute différente de celle
» de ces deux philosophes. Unir deux autorités si éloignées,
» c'est tenir le même langage que les Rationalistes, qui, n'ad-
» mettant pas d'inspiration divine, mettent précisément sur
» la même ligne nos auteurs inspirés, et Malebranche, et Bos-
» suet, et Socrate, et Platon. Quand on ne pense pas comme

[1] *Annales*, t. XI, p. 329 (3e série).

» eux, pourquoi parler de même? Et encore est-ce bien s'ex-
» primer convenablement, et d'une manière théologique, que
» de caractériser la *révélation positive* que saint Jean nous a
» faite des paroles ou des inspirations divines, par les expres-
» sions suivantes : *L'aspect purement intellectuel de ce magni-*
» *fique phénomène avait surtout fixé l'attention de ces grands*
» *hommes !* Les Rationalistes, qui nient l'inspiration directe de
» saint Jean, s'exprimeraient volontiers dans ces mêmes ter-
» mes. Que M. Maret nous pardonne ces observations, elles
» nous sont dictées par la nécessité que nous a faite la polé-
» mique de notre époque, de ne s'exprimer dans toutes ces
» questions qu'avec une réserve, une circonspection, et une
» précision extraordinaires [1]. »

Là encore, nous lui reprochions de dire à M. Saisset :

Au nom de la raison, et de la raison *seule*, nous avons combattu le panthéisme... Cette démonstration a été donnée au nom de la *seule raison*, appuyée par *sa seule autorité* (*Corr.*, p. 201).

Et nous lui disions :

« Si vous faites cette démonstration avec la Raison *toute*
» *seule*, vous êtes vous-même rationaliste, car vous avez dit
» peu de pages avant à M. Saisset : Le mot de *rationalisme* ex-
» prime parfaitement l'essence même de votre système, qui
» veut tout tirer de la *raison seule*, tout appuyer *sur elle seule*
» (*Corr.*, p. 189.) »

Nous ajoutions :

« Non, non, ce n'est point avec la raison *toute seule* que
» vous avez combattu le Panthéisme, c'est avec votre raison
» sans doute, mais formée, mais aidée, mais éclairée de la
» révélation primitive, de la révélation sociale faite par le
» langage, et de toutes les lumières qu'il renferme en ce mo-
» ment [2]. »

Nous ne faisions là, que lui rappeler la théorie qu'il avait posée lui-même en 1844. Nous pouvons lui rappeler en ce moment qu'il se met aussi en opposition directe avec la 3e proposition imposée à tous les philosophes et à tous les théologiens en 1855.

[1] *Annales*, t. XI, p. 330.
[2] *Annales*, ibid, p. 341.

« La raison humaine précède la foi et nous y conduit, *à* » *l'aide de la révélation et de la grâce* [1]. »

M. l'abbé Maret supprime cette dernière partie de la proposition et n'accepte que la première, comme l'a fait le P. Hyacinthe [2]; en effet, après avoir cité cette 3e proposition en latin, il ajoute : « Dans notre livre la *raison conduit l'homme à la* » *foi, avec le secours de la grâce* [3]. » La *révélation* est confisquée.

M. l'abbé Maret répondit à nos observations par une Lettre à nous adressée dans le *Correspondant* [4], en nous priant de la reproduire dans les *Annales*. Nous la reproduisîmes avec notre réponse [5].

Ici encore il répète et aggrave sa définition panthéistique de la Raison. Sur sa définition, que la raison est un *écoulement* de cette « éternelle et intelligible *lumière qui éclaire Dieu* » *lui-même,* » nous lui avions demandé quelle était cette lumière qui éclairait Dieu. Il nous répond : « Qui ne voit » que Dieu ne peut être éclairé que par sa *propre substance* » (*Corr.*, p. 61)? »

Sur cela nous ajoutions :

« Ainsi donc on peut construire votre phrase de la sorte : » la *raison humaine est un écoulement de la substance de Dieu.* » Non, non, vous ne pensez pas ainsi que vous vous exprimez (*Ann.*, p. 50).

Nous ajoutions :

« Ici encore, M. Maret pose la base de toutes ses aberrations, » dans ces paroles :

Il y a *dans l'intelligence humaine* des *vérités éternelles, immuables et nécessaires*... Elles sont *en elle*, mais elles ne sont pas elle... Elles sont *en Dieu*; elles sont *Dieu même*; c'est *en lui* que nous les voyons (p. 58).

Nous répondions :

« Ces vérités sont *Dieu même,* Dieu ne peut pas se morceller; » si elles sont dans l'homme, ce ne peut-être que par *écoule-* » *ment, émanation*... Et si Dieu les a mises *en nous*, qu'est-il

[1] Voir le texte authentique de cette proposition, dans les *Annales*, t. XII, p. 330 (4e série).

[2] Voir son discours, dans le N° précédent, ci-dessus, p. 294.

[3] *Dignité de la raison*, etc., p. 538.

[4] Voir *Correspondant*, t. XI, p. 57.

[5] Voir *Annales*, t. XII, p. 31 (3e série).

» besoin que nous les voyions *en Dieu,* ne pouvons-nous, ne
» devons nous pas les *voir en nous-même?* Et dès lors cela ne
» nous mène-t-il pas au système des rationalistes (p. 39)?

M. Maret n'a jamais répondu à cela; et de même qu'alors il supprimait le Médiateur pour les vérités philosophiques, il amoindrit, et, en effet, supprime en ce moment le Médiateur que Dieu a mis dans son Eglise, pour conserver les vérités qu'il a révélées de sa bouche divine.

Nous y établissions expressément que ce n'est point *en soi,* mais en dehors *de soi,* dans la révélation extérieure et dans la tradition qu'il faut chercher ce *qu'il faut croire et ce qu'il faut pratiquer,* c'est-à-dire la vérité religieuse (p. 39.)

Et pour cela nous lui disions :

« Vous confondez la *raison divine,* qui n'est pas de l'hom-
» me, avec la *raison humaine* qui est bien de l'homme. Oui,
» quand la société a instruit l'homme, quand il a été élevé
» par elle; quand il a participé aux lumières et aux instruc-
» tions qui font l'homme social et raisonnable; oui, avec ces
» secours, l'homme se forme une raison qui est à lui! C'est son
» âme même, raisonnant, voulant, niant, accédant avec liberté,
» c'est lui-même dans le fond et l'essence de son être (p. 44). »

M. Maret disait :

La vérité universelle et invisible *me montre,* comme par morceaux pour l'accommoder à ma portée, TOUTES les vérités que j'ai besoin d'*apercevoir.*

Nous lui répondions :

« Si vous admettez ces principes, si vous ne faites pas in-
» tervenir la révélation extérieure comme origine de la vérité
» religieuse, comme la règle qu'il faut consulter, pour savoir
» si *vos idées* sont vraies, je vous défie de prouver l'erreur du
» rationaliste, du brahmane et du chinois. Vous aurez *vos*
» *idées,* ils auront *les leurs,* fondées les unes et les autres sur
» les vérités qui sont en *dedans de vous,* qui sont *Dieu,* que
» vous *devez seules consulter,* vous avez également raison ou
» déraison logiquement, les uns et les autres (p. 49.) »

Et sur l'*union* de la raison humaine avec la raison divine, nous lui citions Mgr Affre, le seul archevêque de Paris, qui ait eu la vraie compréhension du danger de l'Ontologisme, et qui disait :

« Le système que nous combattons professe une sorte de » consubstantialité et une *union naturelle de la raison humaine* » *avec l'éternelle vérité.* Cette doctrine n'est-elle pas clairement » démentie par tout ce que nous apprend l'histoire de la phi- » losophie, des contradictions de l'esprit humain sur la notion » même de Dieu, et sur toutes les vérités de la religion natu- » relle... Comment la raison peut-elle affirmer le oui et le non, » si elle est *essentiellement unie à l'éternelle vérité* ?... Il suffit » de poser un tel problème pour en démontrer l'absur- » dité [1]. »

Après avoir inséré la réponse de l'abbé Maret dans nos *Annales*, nous lui demandions, par réciprocité, de faire insérer notre réponse dans le *Correspondant* qui avait admis l'attaque. Mais malgré nos droits, malgré la justice et nos protestations nous ne pûmes jamais l'obtenir. Nous ne voulûmes pas nous adresser à la justice, et nous eûmes tort; car lorsque l'on défend une cause juste, il ne faut jamais céder de ses droits [2].

IV. M. l'abbé Maret en 1846.

M. l'abbé Maret publie un article ayant pour titre : Le *néo-christianisme de M. de La Mennais et sa traduction des Evangiles* [3]; et là encore nous trouvions les principes panthéistes toujours posés par M. l'abbé Maret. Là il assurait « que » sans la révélation surnaturelle, la raison ne saurait acquérir » toutes les vérités nécessaires à *son développement divin* [3] » (p. 168). »

Nous lui disions :

« Est-ce que ce qui est *divin* a jamais pu se *développer?* Est- » ce que l'homme a jamais pu se *diviniser?* Développement et » divin, ne sont-ce pas deux idées qui s'excluent dans le lan- » gage catholique? elles s'excluent triplement si vous y ajoutez » l'idée d'*homme*. Ces termes n'ont de sens que dans le *langage* » *panthéiste;* en effet, dans ce système, l'homme arrive sur cette

[1] *Introduction philosophique à l'Étude du Christianisme*, p. 147 (4e édition), et *Annales*, t. XII, p. 72.

[2] Voir toutes les circonstances de ce refus dans les *Annales*, t. XIII, p. 221 (3e série).

[3] Dans le *Correspondant* du 25 avril 1846, t. XIV, p. 161.

» terre *petit embryon consubstantiel à Dieu*, lequel embryon, » de développement en développement devient raisonnable, » puis divin, et enfin rentre de nouveau dans la substance » divine d'où il est sorti [1]. »

Ici encore M. l'abbé Maret fait dériver la théologie de la philosophie, en assurant que le vrai Platonisme n'a rien d'*humain* ni de *païen*, et que cette doctrine a été *perpétuée par saint Jean*, et même *par Jésus-Christ*, et de plus par tous les Pères, tous les Docteurs, tous les théologiens, y compris *Malebranche*, dont tous les ouvrages ont été mis méchamment à l'index. Nous lui disions :

« D'après vous, les *idées éternelles* sont en nous comme une » *participation divine*. Cette phrase exprime la même chose » que le *Verbe éclairant toute créature* de S. Jean. Cela étant, » qu'avons-nous besoin d'autre maître, d'autre règle, d'autre » révélation extérieure? Ne sommes-nous pas prophètes et » messies [2] ? » — Et n'avons-nous pas raison de dire que M. Maret veut transformer la doctrine de l'Église.

Ajoutons qu'il indique ici *Aristote* et *Descartes* comme les *deux législateurs de la pensée humaine* (p. 75); avant eux la pensée humaine n'avait donc pas de règle !

Ces énormités théologiques n'étaient soutenues par personne, quand un religieux bénédictin, dom Gardereau, vint, par la plus malheureuse des suggestions, se jeter dans cette discussion et faire un éloge complet de la *méthode et des écrits* de M. l'abbé Maret. Il dit :

Les écrits de M. l'abbé Maret, par leur solidité, leur méthode précise et logique, leur mérite d'exposition et la lucidité constante de la polémique, nous semblent appelés à devenir de *vrais manuels philosophiques pour le clergé et la jeunesse chrétienne* [3] (p. 208).

Cette apologie nous étonna fort, et, pour en montrer l'incohérence, nous mîmes sous les yeux de nos lecteurs les paroles précises de dom Gardereau enseignant une théorie toute traditionnelle dans *l'Auxiliaire catholique* [4].

[1] Voir *Annales*, t. xiv, p. 63 (3e série).

[2] *Annales*, ib., p. 72, 73 et 74.

[3] Article de dom Gardereau dans le *Correspondant* du 25 juillet 1846, t. xv, p. 182 et dans les *Annales*, t. xiv, p. 203.

[4] Voir *Annales*, ib., p. 203, et l'*Auxiliaire*, t. ii, p. 354.

Dom Gardereau répondit très-longuement à nos observations. Toute sa théorie peut se résumer dans le texte suivant.

L'homme voit TOUT dans cette clarté primitive qui illumine même les objets finis dont l'âme acquiert la connaissance par l'intermédiaire des sens ; il voit TOUT en elle, et cette lumière innée est, dit saint Bonaventure, la LUMIÈRE ÉMANÉE de l'Être infini, quoique reçue dans l'âme d'une manière objective et finie [1] (*Corr.*, p. 193).

C'est là le système que dom Gardereau soutint avec acharnement dans 7 articles successifs. Nous le suivîmes pas à pas, en lui prouvant que c'était là du Panthéisme, et que ce n'est pas la doctrine de S. Bonaventure, dont nous traduisîmes presque tout l'opuscule : *Itinerarium mentis in Deum*. Nous lui citions, en particulier, ces paroles décisives du docteur séraphique :

« Quant à la contemplation des *émanations*.... le souverain » bien tend essentiellement et éminemment à se *communiquer*. » Or, la suprême diffusion et contemplation ne PEUT ÊTRE » qu'actuelle et *intrinsèque*, substantielle et *hypostatique* [2]. »

Mais ces textes précis ne firent point céder dom Gardereau, jusqu'à ce que, en 1863, dans une discussion avec le P. Ramière, il se rétracte, et convient que cette lumière n'est pas *émanée*, mais que c'est *une similitude de la vérité incréée, une image créée de la vérité incréée, une similitude* de l'Etre divin [3].

C'est là notre théorie, c'est là ce que nous avons toujours soutenu. Mais alors pourquoi ne pas en convenir tout de suite. On n'a eu que le plaisir d'éterniser les disputes, avec celui d'une palinodie complète [4].

V. M. l'abbé Maret en 1848.

En 1848, le P. Lacordaire fonde *l'Ère nouvelle*, dont M. l'abbé Maret devient le directeur et le principal collaborateur, avec M. Ozanam. Là encore, il est panthéiste :

La raison et la civilisation, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel partent d'un même principe, de la source de toute lumière, de toute vie, de tout

[1] *Annales*, t. XIV, p. 217, et t. XV, p. 290 (3e série).

[2] *Annales*, t. XVI, p. 396 (3e série).

[3] Voir *Annales*, t. VIII, p. 387, 388 (5e série).

[4] Voir en particulier un *Appendice* où nous montrons que, comme M. Maret, dom Gardereau a pris la plupart de ses idées dans M. l'abbé de La Menais. *Annales*, t. XV, p. 397 (3e série).

bien : de Dieu. ÉMANÉS *du même foyer divin, ces rayons divins*, d'une même vérité divine, doivent finir par converger dans une magnifique UNITÉ [1].

Nous lui faisions observer que dire que l'ordre naturel, et l'ordre surnaturel, *émanés du foyer divin*, doivent devenir UN, c'est encore le panthéisme.

On sait comment ce journal, après avoir subi la réprobation d'un grand nombre d'évêques, finit faute de lecteurs [2].

Nous ne faisons que mentionner ici le secours inespéré que le P. Chastel vint apporter à M. l'abbé Maret, toujours dans le *Correspondant*. Il nous suffira de citer les principes suivants qu'il y pose :

Antérieurement à la prescription à la volonté divine, il y a bien et mal moral, il y a *obligation morale* (p. 119); car si Dieu ordonne ou défend, il faut qu'il y ait en nous une raison *antérieure* d'accepter sa volonté et de la suivre (*ibid.*). Il y a toujours *obligation* morale, *devoir réel*, quand même on *ferait abstraction de Dieu* et de la religion (*ibid.*). — Il y aurait encore une obligation naturelle, quand même on accorderait, ce qui ne se peut, *qu'il n'y a point de Divinité*, ou en faisant abstraction, pour un moment, de son existence [3].

Comme on le voit, c'est une méthode *morale* pour se passer de Dieu.

VI. M. l'abbé Maret en 1849.

En 1849, M. Maret publie une 2e *édition de sa Théodicée*, et là il corrige la plupart des conceptions fausses qu'il avait eues sur Dieu et la Trinité. Elles sont assez importantes pour que nous les signalions ici; de 1844 à 1849 il avait vu tout le contraire dans sa face à face avec l'infini.

En 1844 (date de la 1re édit.), M. l'abbé Maret *s'élevant à la conception de* Dieu, trouve une *existence indéterminée*, une *abstraction*, *un nom*, une *lettre morte*.

En 1849 (date de la 2e édit.), M. l'abbé Maret, *s'élevant à la conception de* Dieu, y voit clairement que toute perfection s'y trouve renfermée; il voit cela d'une vue pure, il en fait l'objet d'une affirmation absolue. Quelle est la meilleure conception et la meilleure vue?

En 1844, M. l'abbé Maret *trouve* que la première propriété de Dieu est de *pouvoir être*, que cet être supposait une *causalité* qui réalisait sa substance, etc.

[1] Voir *Annales*, t. XVIII, p. 376 (3e série), et *Ère nouvelle* du 16 octobre 1848.

[2] Voir quelques détails sur la fondation de ce journal, et en particulier une *lettre* de M. le comte de Montalembert contre les doctrines de l'*Ère nouvelle* dans les *Annales*, t. XVIII, p. 462 (3e série).

[3] *Correspondant* du 8 avril 1849, t. XXIV, p. 119, et *Annales*, t. XIX, p. 446 (3e série).

En 1849, il *trouve* que l'essence de Dieu est, par elle-même, qu'elle est la source, et la cause première, etc., sans supposition de *causalité* réalisant la substance. Qui croire de M. Maret de 1844, ou de M. Maret de 1849?

En 1844, M. l'abbé Maret *voyait* qu'il y avait en Dieu des *facultés*.

En 1849 il n'en voit plus, et voit que tout est *en acte* en Dieu.

En 1844, M. l'abbé Maret *concevait et voyait* en Dieu *trois principes formant trois personnes*.

En 1849, M. l'abbé Maret supprime les trois principes, il ne *voit* plus, ne conçoit plus que trois personnes.

Enfin, en 1844, M. l'abbé Maret concevait et voyait que la *nature divine se communique à trois principes coéternels*.

En 1849, il *conçoit* et *voit* que la nature divine est seulement *commune à trois personnes coéternelles*.

Nous lui disions alors :

Voilà tout ce qu'a conçu et vu successivement M. l'abbé Maret en 1844. Et maintenant il ne peut plus soutenir qu'il ait conçu ou vu quoi que ce soit, de toutes ces choses-là. Il avoue par le fait que sa conception, que sa vision ont été *illusoires* et *fausses*. Quelle preuve a-t-il que, s'il voit et conçoit différemment en 1849, ce soit exactement à sa *vision* et à sa *conception* qu'il le doive. Sa conception, faible et impuissante en 1844, n'a pas gagné en 1849. Telle elle était, telle elle est. Si donc il a conçu et vu différemment en 1849, c'est qu'on lui a *donné des notions nouvelles*; si nous ne l'avions averti, il est sûr qu'il aurait continué à *concevoir* et à *voir trois principes* et *trois personnes en Dieu*. Si donc il ne voit plus trois principes, c'est qu'on lui a mis la tradition, la révélation sous les yeux. Il y a cédé; mais de quel droit vient-il attribuer tout aussitôt ce changement à sa *conception* et à sa *vision?*

Oui, voilà, voilà le vrai point, la question actuelle, contre tout le rationalisme, le panthéisme et l'humanitarisme.

En effet, supposé quelqu'un (l'abbé de La Menais, par exemple, à qui vous avez emprunté ces erreurs), qui vienne vous dire : « M. l'abbé, c'est en 1844 » que vous voyiez bien; en 1849, vous êtes dans l'illusion. » Que lui répondrez-vous, si vous n'avez recours à la révélation?

Que répondrez-vous à celui qui viendra vous dire : « En 1844 vous voyiez » trois principes en Dieu, c'est bien; en 1849, vous n'en voyez plus qu'un, » c'est bien; mais moi je ne vois pas de personnes, je ne vois qu'un Dieu » seul (c'est Lamartine qui parle ainsi), » et un autre qui vient vous dire : » moi, je ne vois rien du tout (c'est *Proudhon*). » Qu'avez-vous à leur dire, vous qui vous attribuez le privilége de vous élever à *Dieu*; de vous mettre en présence de *Dieu*, de *voir en Dieu*, de *concevoir* les perfections de Dieu? — Ce privilége, vous êtes obligé de le reconnaître aux autres, de leur dire comme ils vous disent : *c'est bien*. Hors de là, vous êtes obligé de convenir que vous ne connaissez de Dieu que les *notions qu'il a révélées lui-même*, que la tradition conserve, que l'Église enseigne.

Votre méthode de *conception* et d'*intuition divine* est donc radicalement et matériellement fausse, et c'est de cette méthode que découlent logiquement et forcément toutes les erreurs actuelles sur Dieu. Tous les panthéistes et

tous les humanitaires font ce que faisait M. l'abbé Maret en 1844 : ils prétendent avoir une *conception* qu'ils n'ont pas : ils prétendent *voir* ce qu'ils ne voient pas.

Nous croyons avoir poussé la démonstration de ces principes jusqu'à leur dernière évidence [1].

Nous le croyions en effet et le croyons encore; mais en corrigeant et rétractant ses erreurs, M. l'abbé Maret ne rétracta pas la *méthode*, qui les lui avait fait connaître.

Aussi cherchions-nous dans le texte suivant à lui montrer toutes les conséquences rigoureuses de cette méthode.

1° Le Christ, la parole vivante et extérieure de Dieu, est mis de côté; Dieu parle intérieurement et directement à chaque individu; le Christ est donc inutile.

2° Ce n'est plus l'Évangile ou la tradition qui contiennent la révélation de Dieu, c'est l'*idée* et l'*idée personnelle*; ce n'est donc plus aux Écritures qu'il faut recourir, ce n'est plus la révélation extérieure qu'il faut suivre, mais l'*idée* qui est en chacun de nous.

3° Comme chacun de nous a au dedans de soi l'*idée divine*, la *parole divine*, la *révélation divine*, tout ce que nous dira cette idée sera vrai.

4° Puisque l'*idée* est le *Sinaï*, nous n'avons plus besoin de consulter les tables de la loi du Sinaï historique. Nous avons à consulter le Sinaï qui est en nous, et suivre la loi qui y est écrite.

5° Chacun jouissant de tous ces priviléges qui sont *naturels*, *donnés de Dieu*, chacun est maître de sa croyance, de sa foi, doit croire de Dieu ce qu'il trouve en soi, pratiquer la loi qu'il trouve en soi,

Enfin je vois bien que c'est ce qui se fait *dans l'état actuel de l'esprit humain*; c'est ce que font les rationalistes, éclectiques, panthéistes; mais que ce soit là le *Christianisme*, je défie M. l'abbé Maret de le prouver [2].

VII. M. l'abbé Maret en 1850.

Or, ce que nous croyions impossible, deux prêtres, M. l'abbé Darboy, alors directeur du *Moniteur catholique* de Paris, et M. l'abbé Freppel, alors professeur au petit séminaire de Strasbourg, vinrent le tenter et défendre la méthode philosophique et théologique de M. l'abbé Maret.

Quand M. l'abbé Darboy publia, en 1845, sa traduction des *Œuvres* de S. Denys l'aréopagite, nous lui écrivîmes pour lui proposer de traduire pour les *Annales*, le *Panégyrique de tous les martyrs*, que le diacre Constantin avait composé vers le 5e siècle, qui avait été lu au 7e concile général de Nicée, et que le card. Maï venait de publier dans le 10e vol. de son

[1] *Annales*, t. xx, p. 398 (3e série).

[2] *Annales*, t. xx, p. 394 (3e série).

Spicilegium Romanum. M. l'abbé Darboy s'en excusa par la lettre suivante :

Langres, 30 janvier 1845.

Monsieur le Directeur,

Je suis très-sensible aux choses bienveillantes que vous voulez bien me dire sur ma *Traduction de saint Denys,* et flatté que vous daigniez penser à moi pour la traduction de l'opuscule du diacre Constantin. Comme vos jugements me sont une loi, vos désirs, Monsieur, me sont des ordres. Je regrette donc beaucoup que des engagements formels m'obligent à écrire d'ici à Pâques quelques pages qui, avec le reste de mes occupations, ne me permettent pas de traduire l'*Apologie des Martyrs* dans l'espace de temps que vous indiquez. C'est un vrai chagrin pour moi de ne pouvoir vous faire plaisir à cette rencontre et vous donner une preuve de l'estime respectueuse que je professe pour vous.

Votre très-humble et obéissant serviteur,

DARBOY.

Nous regrettâmes de n'avoir pu, dès ce moment, inscrire M. l'abbé Darboy au nombre de nos rédacteurs habituels, mais peut-être lui donnâmes-nous l'idée de venir à Paris, où il nous favorisa de plusieurs articles pour nos revues, et où ses mérites l'ont élevé successivement aux chaires épiscopales de Nancy et de Paris.

En 1849, M. l'abbé Darboy publia dans le *Correspondant* un article ayant pour titre : *Comment y a-t-il progrès doctrinal dans l'Eglise?* Et un de nos rédacteurs crut devoir en extraire le texte suivant :

L'*Humanité*, prise en masse, n'échappe pas à cette loi d'*un mouvement graduel* dans la connaissance explicite de la vérité. Placez-la, par supposition, en présence d'une doctrine, elle ne peut tout de suite ni en appliquer tous les principes, ni en formuler toutes les conséquences, parce qu'elle ne comprend et n'agit qu'avec des forces collectives, dont chacune s'ébranle et apporte son concours d'*idées progressivement acquises.* Ce que l'*Humanité* fait aussitôt, le voici : elle proclame avec une tranquille *autorité*, soit l'ensemble, soit quelques détails de la doctrine reçue; vous en niez un point, elle l'affirme contradictoirement, *après s'être interrogée;* vous en faites des applications, elle les condamne ou les ratifie d'une manière expresse, *après avoir examiné;* et ainsi, chaque jour, elle applique à des cas particuliers *sa croyance générale;* elle arrive à une conscience plus distincte et plus précise des choses qu'elle admettait réellement, mais *vaguement;* elle réduit en formules fixes et nettes ce qui est *la substance* et l'âme de ses convictions et *le résultat de ses expériences.* L'avénement du Christianisme n'a pas changé, en ceci, *la condition naturelle de l'humanité* [1].

[1] Dans le *Correspondant*, t. XXIII, p. 284, et dans les *Annales*, t. XX, p. 340 (3e série).

Nous joignîmes à cet extrait une note où nous faisions observer que ce n'est pas *l'humanité* qui conserve et proclame les *dogmes* mais *l'Eglise*[1], ce que d'ailleurs il soutenait lui-même aussi. — M. l'abbé Darboy répondit à ces remarques, qu'il terminait par cette déclaration : « En résumé, je maintiens et j'affirme de nouveau toutes les paroles extraites du » *Correspondant* et censurées par vous. » — Nous publiâmes sa réponse accompagnée de nos observations et nous nous contentâmes de mettre purement et simplement ses paroles sous les yeux de nos lecteurs[2].

La lettre de M. l'abbé Darboy est du 25 janvier, le 15 du mois de février, il inséra dans le *Moniteur catholique*, dont il était le directeur, un article où se trouvait la déclaration suivante[3] :

A notre avis, la partie du livre de M. Maret qui mérite le plus qu'on s'y arrête, le point qui appelle le plus l'attention, *c'est la méthode suivie par le savant professeur* ; non pas qu'elle lui soit personnelle, mais il y a longtemps qu'elle n'a été publiquement employée dans une école française de théologie *avec un si grand succès*. Aussi, cette *méthode* lui a-t-elle valu la censure de je ne sais plus *quels spadassins théologiques*, qui ont l'habitude de livrer des batailles sur la pointe d'une aiguille, et qui, renfermés dans cet étroit espace, condamnent tout ce qu'ils ne peuvent atteindre et nomment Rationalisme *tout ce qui dépasse leur portée*. Naturellement, la méthode de M. Maret, comme celle de plusieurs autres, a dû être décrétée par eux d'hétérodoxie[4].

Nous nous bornâmes à faire observer à M. l'abbé Darboy qu'il changeait complétement la méthode de M. l'abbé Maret, et lui attribuait celle des *Annales*, en lui attribuant de *partir des vérités révélées positivement*, et de l'obligation de ne point *s'écarter de la doctrine traditionnelle de Dieu*[4]. — Nous terminions en déclarant que « nous lui pardonnions de bon cœur » de nous avoir appelés des *spadassins théologiques* et des *petits* » *peseurs de diphthongues*. » Depuis lors nous n'avons plus eu aucune relation ni avec M. l'abbé Darboy ni avec Mgr Darboy, ce qui ne nous a pas empêché de rendre hommage à ses mérites, et de louer convenablement sa *Vie de S. Thomas Becket*[5].

[1] Voir le texte entier de M. l'abbé Darboy et nos observations dans les *Annales*, t. xx, p. 340 (3e série).

[2] Voir dans les *Annales* la lettre et notre réponse, t. i, p. 56 (4e série).

[3] *Moniteur catholique* du 15 février, et *Annales*, t. i, p. 153 (4e série).

[4] Voir tout l'article dans les *Annales*, t. i, p. 153 (4e série).

[5] Voir *Annales*, t. xviii, p. 131 (4e série).

Pour défendre M. l'abbé Maret, M. l'abbé Freppel nous écrivit *deux lettres*. Il avoue tout d'abord qu'il ne veut pas faire une *apologie complète* de M. Maret [1], mais il en défend à peu près *tout le système*. Ainsi il approuve ces principes :

La raison est une révélation naturelle; les révélations successives, postérieures, ont été *calquées* sur la nature humaine (p. 139); la raison est une *participation* à la vérité infinie dans la créature raisonnable (p. 141, 302); il faut *demander Dieu* à l'âme humaine (p. 143). — Dieu est révélé par l'*idée* (p. 150); il excuse l'expression *concevoir Dieu* (p. 298). Comme M. Maret, il attribue à saint Thomas la *participation* directe en cachant le *participatio similitudinis* qui est le terme propre (p. 303).

Voilà les propositions de M. l'abbé Maret, que M. l'abbé Freppel approuve et qu'il accompagne des explications les plus embrouillées, qu'aucun philosophe ait jamais employées [2].

Nous accompagnâmes ses deux Lettres de notes précises, et répondant à chacune de ses phrases. Mais à la fin nous le sommâmes de s'expliquer sur les divers principes que M. Maret avait trouvés par sa méthode et qu'il avait rétractés. M. l'abbé Freppel persista à refuser de répondre. Nous comprîmes alors qu'il n'avait voulu que se manifester dans notre Revue. Nous jugeâmes que la manifestation était suffisante et refusâmes une 3e *lettre* dans laquelle il persistait à ne pas répondre. Et en effet cette manifestation lui a suffi. Sur cela il arriva à Paris, fut accepté par M. l'abbé Maret, de là admis en Sorbonne, où l'on peut dire qu'il occupe le rang le plus distingué. Nous nous félicitons d'avoir commencé à le faire connaître, et quoique aucune relation n'ait continué avec nous, nous nous plaisons à reconnaître son mérite, et avons toujours loué convenablement ses différents ouvrages [3].

Puisque nous avons mentionné tous ceux qui ont eu le courage de défendre la méthode philosophique de M. l'abbé Maret, il nous sera permis de citer ici la savante et courageuse intervention de *Mgr Doney* évêque de Montauban, en faveur de la philosophie des *Annales* [4]. Nous pouvons citer

[1] *Annales*, t. I, p. 131 (4e série).

[2] Voir en particiculier son système des vérités *enseignées*, puis *révélées*, puis *trouvées*, et *retrouvées* (*ibid.* p. 308).

[3] Voir le compte-rendu de ses *Pères apostoliques*, t. XX, p. 113 (4e série), et extrait de son *Origène* sur les classiques païens, t. XVII, p. 286 (5e série).

[4] Voir *Annales*, t. II, p. 448; III, 116; IX, p. 419, et la *table générale* de la 4e série.

encore celle de Mgr Parisis, de Mgr d'Avanzo, et celle du Concile d'Amiens. Dès ce moment, notre cause ne fut plus la nôtre, mais celle de ces pasteurs réguliers de l'Eglise.

VIII. M. l'abbé Maret publie sa Thèse théologique de docteur.

En cette même année, une importante amélioration se fit dans la position de M. l'abbé Maret. Il s'agit de le nommer professeur titulaire à la chaire dogmatique de la Sorbonne. Mais il fallait être docteur en cette faculté. C'est pourquoi il soutint une *thèse théologique* le 25 mars. Cette thèse se compose de 4 pages 1/2 in-4°. Elle est toute formée de phrases découpées sans citation dans la Bible, et formulant tout le système philosophique et théologique de M. l'abbé Maret.

Cette thèse n'a pas de titre. Elle porte seulement : *Theses* (au pluriel) *pro doctoratu* [1], et voici tout le système qui y est exposé.

1° Dieu, complétement connu seulement pas ses œuvres, « tout ce qui est connu par Dieu est manifesté à l'homme. » Dieu le lui a manifesté (*Deus illo manifestavit* [2]). »

2° Dieu a donné à l'homme un *cœur pour penser, et il le remplit de la discipline de l'intelligence*, etc., et là M. l'abbé Maret supprime la suite de l'auteur sacré, qui ajoute : « Dieu » donna *une règle* à l'homme ; il lui donna en héritage la loi » de la vie ; il établit avec eux un testament et une alliance » éternelle ; leurs yeux virent les merveilles de sa gloire, et » leurs OREILLES *entendirent l'honneur de sa voix*, et il leur » DIT : Gardez-vous de toute iniquité [3]. »

Ce texte qui refute toute la révélation intérieure, personnelle, naturelle de M. l'abbé Maret est supprimé.

3° Chute et imperfection de l'homme. « *Si autem quod nolo (malum) illud facio jam non ego operor illud, sed* quo *habitat in me peccatum* [4].

[1] Paris, imprimerie Bailly, in-4°, 1850.

[2] Il existe deux éditions de cette thèse ; dans la 2e édition on a corrigé ce solécisme et l'on a mis *illi* ; la 1re édition que nous citons n'est pas une *épreuve* ; elle est cousue, rognée, comme la 2e.

[3] *Eccli.*, XVII, 9-11.

[4] *Rom.*, VII, — Ce *quo* a été corrigé dans la 2e édition et remplacé par *quod*.

4° Dieu a parlé par son fils, qui nous a racheté largement : *Si enim unius delicto multi mortui sunt :* multi *magis* gratiâ *Dei et donum in gratiâ unius hominis Jesu Christi in plures abundavit* [1].

5° Sacrifice du Fils de Dieu, sa résurrection, envoi du Saint-Esprit : *qui* docet (au lieu de docebit) *nos omnem veritatem et* suggerat (au lieu de *suggeret*), *quæcumque mandavit Dominus* [2]. On voit qu'en mettant le présent au lieu du futur, M. Maret enseigne que l'inspiration du Saint-Esprit est perpétuelle, au lieu que dans saint Jean, le Christ annonce l'arrivée du Paraclet qui devait éclairer les apôtres.

6° Venit Christus ut *societatem habeamus nobiscum.* — Saint Jean disait... « Quod vidimus et audivimus annuntiamus vo-» bis, *ut societatem habeatis nobiscum* [3]; » afin *que vous ayiez société avec nous,* cela se comprend ; mais *afin que vous ayons société avec nous ;* que signifie cela ? — Fondation de l'Eglise : *Petrus accipit claves regni cœlorum,* tradendæ *successoribus* [4]. *Dans l'Eglise le régime monarchique, mais tempéré d'aristocratie et de démocratie ;* c'est tout le système gallican, que M. Maret veut faire dominer en ce moment dans l'Eglise; dans sa 2e édition, il a ajouté : *comme l'enseigne Bellarmin.*

7° Glorification de l'homme, et cette phrase jetée sans explication à la fin : *Cum erit Deus omnia in omnibus.*

Nous cherchâmes à faire voir tout ce qu'il y avait d'inexact et de dangereux dans cette exposition, et nous nous étonnâmes que semblable thèse eût été soutenue en Sorbonne, et qu'on fît ainsi des docteurs en théologie [5].

Répondant à notre plainte, M. l'abbé Glaire, doyen de la Faculté, nous écrivit une *lettre* dans laquelle il nous apprenait :

1° Que quoique cette thèse portât la signature du doyen, il ne l'avait pas signée et n'en avait pas permis le tirage;

2° Que la commission avait signalé des fautes qui n'avaient pas été corrigées;

[1] *Rom.*, v, 15. — *Multi* et *gratiâ* sont restés dans la 2e édition.

[2] Jean xiv, 26. — Le *suggerat* est resté dans la 2e édition.

[3] I Jean, i, 3.

[4] *Tradendæ* a été corrigé dans la 2e édition et remplacé par *tradendas.*

[5] Voir notre article, t. i, p. 359 (4e série).

[6] Voir cette lettre *ibid.*, p. 465.

3° Que la méthode suivie par M. l'abbé Maret n'était pas celle de la Faculté;

4° Que la Faculté ne comptant que deux professeurs titulaires, le jury d'examen avait été complété par deux professeurs étrangers;

5° Qu'en conséquence, ce grade de docteur a été donné contre toutes les règles de la Faculté.

Cette protestation fut très-mal accueillie par Mgr Sibour, qui patronait et présentait M. l'abbé Maret. En conséquence, il destitua M. l'abbé Glaire de sa place de doyen et la donna à M. l'abbé Maret.

Nous avouons que cette manière de résoudre une question de philosophie et de discipline nous étonna fort, et nous n'aurions publié ni nos observations sur la thèse de M. l'abbé Maret, ni la lettre de M. le Doyen, si nous avions pu soupçonner que cette publication dût causer la destitution de l'un et la substitution de l'autre.

Aussi prîmes-nous la résolution de ne plus critiquer un adversaire qui avait dans ses moyens de tels arguments. Mais la discussion continua au dehors. *L'Univers* du 28 juillet reproduisit la lettre de M. l'abbé Glaire, et M. l'abbé Maret répondit par une lettre du 5 août, dans laquelle il avouait que sa thèse n'avait été qu'une *formalité;* ce qui sans doute le dispensait de l'écrire en latin; *que le sens de ses paroles* avait été dénaturé par nous, et que les corrections faites à la 2e édition de sa *Théodicée n'étaient de sa part, ni l'aveu ni la reconnaissance d'aucune erreur;* il demandait de plus que les pièces fussent mises *sous les yeux du public.*

A. BONNETTY.

(*La suite au prochain cahier*).

Le Propriétaire-Gérant : A. BONNETTY.

Versailles. — Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 120. — Décembre 1869.

Enseignement catholique.

OUVERTURE DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DU VATICAN.

DISCOURS DE SA SAINTETÉ PIE IX.

Enfin ce Concile si désiré de tous, si rempli d'espérances dans le monde entier, vient d'être inauguré. Voici les premières nouvelles qui en sont parvenues à Paris, par dépêche télégraphique, adressée au journal le *Monde*.

« Rome, 8 décembre, 11 h. 30 (matin).

» Le Concile est ouvert.

» La cérémonie a commencé à neuf heures un quart, conformément au *Methodus* qui avait été publié.

» La procession, à laquelle assistaient environ 700 Pères du Concile, a été magnifique. Le défilé a duré trois quarts d'heure.

» La messe solennelle a été célébrée par le cardinal Patrizzi.

» Malgré la pluie, une foule immense se presse sous les portiques et sur la place de Saint-Pierre.

» Une émotion profonde règne dans la ville de Rome; tout le monde est dans l'allégresse.

» 8 décembre, 4 h. 35 (soir).

» Après la messe, le sermon d'ouverture est prononcé par Mgr l'Archevêque d'Icône.

» Les saints Évangiles sont portés solennellement sur l'autel.

» Le Pape reçoit l'obédience générale.

» On récite les prières liturgiques, qui durent environ une heure.

» Le Pape prononce une *allocution*.

» Le secrétaire lit le décret d'ouverture, qui est voté par » acclamation.

» Indiction de la prochaine session pour l'Épiphanie. Ap» probation générale.

» On chante le *Te Deum*.

» La cérémonie est terminée à trois heures.

» Une joie générale anime la ville de Rome. Un ordre » parfait n'a cessé de régner pendant les cérémonies. Le » concert a été empêché par la pluie. Il doit y avoir des illu» minations ce soir. »

Mais déjà, dès le 2 décembre, avait eu lieu une réunion préparatoire dans laquelle S. S. Pie IX avait prononcé l'allocution suivante.

Allocution prononcée par Sa Sainteté le Pape, dans la réunion préparatoire au Concile, tenue à la chapelle Sixtine, le 2 décembre 1869.

Vénérables Frères,

Devant, dans peu de jours d'ici, ouvrir la réunion du saint Concile œcuménique, rien ne Nous a paru plus opportun et plus doux que de vous adresser la parole à vous tous, Vénérables Frères, qui êtes en ce moment réunis autour de Nous, suivant notre désir, et de pouvoir vous exprimer la grande affection que Nous entretenons au fond de Notre cœur pour vous. Comme il s'agit, en effet, d'une chose très-importante, qui est *d'apporter des remèdes à tant de maux* qui, à cette époque, troublent la société chrétienne et la société civile, Nous avons cru qu'il était digne de Notre sollicitude apostolique et qu'il convenait à l'importance d'une entreprise si grande, avant que l'œuvre conciliaire ait commencé, de

VENERABILES FRATRES,

Sacri Œcumenici Vaticani Concilii conventus post paucos hinc dies auspicaturi, nihil opportunius Nobisque jucundius existimavimus, VV. FF., quam ut Vos universos hodierno die juxta Nostra hic desideria congregatos alloqui, ac præcipuam caritatem, quam intimo corde alimus, Vobis aperire possemus. Cum enim de re maxima agatur, qualis est illa, in qua de remediis comparandis agitur tot malis, quæ Christianam et civilem societatem hoc tempore perturbant, putavimus Apostolica Nostra sollicitudine dignum esse, et tantæ rei magnitudini consentaneum, ut antequam Conciliarium rerum actio initium

demander pour vous au Dieu très-clément l'assistance de sa Bénédiction céleste, comme gage de toute grâce; Nous avons également cru nécessaire de vous donner les règles consignées et publiées dans nos Lettres apostoliques, et que Nous avons jugé devoir établir pour que tout se passât dans les actions conciliaires régulièrement et avec ordre. C'est là, Vénérables Frères, ce que Nous accomplissons aujourd'hui dans cette vaste assemblée, Dieu et la Vierge immaculée ayant accompli Nos vœux. Nous ne pouvons assez vous exprimer par nos paroles, Vénérables Frères, la grande consolation que Nous donne cet empressement désiré et légitime de votre part à répondre à l'appel apostolique, à vous rendre de tous les points de l'Univers catholique dans cette noble cité pour le Concile indiqué par Nous, et à vous réunir autour de nous d'un consentement unanime, vous que votre rare dévotion à Notre égard et à l'égard du Siége Apostolique, votre ardeur admirable pour promouvoir le règne du Christ, et, chez plusieurs d'entre vous, les souffrances endurées pour le Christ, rendent à bon droit si chers à Notre cœur. Cette réunion, Vénérables Frères, Nous est d'autant plus précieuse que Nous marchons sur les traces des Apôtres, qui Nous ont laissé de grands exemples de leur union unanime avec le divin Maître.

Les Saintes Ecritures nous apprennent, en effet, que lorsque le Seigneur Jésus parcourait les villes et les bourgs de la

habeat, in omnis gratiæ auspicium Vobis cælestis Benedictionis opem a Deo clementissimo precaremur; ac necessarium censuimus, Vobis eas tradere normas, Apostolicis Nostris litteris consignatas atque editas, quas ad omnia in Conciliaribus actionibus rite et ordine agenda, constituendas esse judicavimus. Hoc autem illud est, VV. FF., quod Deo, et Immaculata Deipara votis Nostris annuente, hodierno die in amplissimo hoc Vestro conventu peragimus; nec satis verbis explicare possumus ingentem eam consolationem, quam Vestra hæc exoptata et debita Apostolicæ vocis obsequio frequentia Nobis ingerit, cum Vos tandem ex omnibus Catholici Orbis partibus in hanc almam Urbem, indicti a Nobis Concilii causa convenisse, et summa animorum consensione Nobiscum conjunctos aspiciamus, quos eximia erga Nos et Apostolicam Sedem devotio, mirificus ad navandam Christi regno operam ardor, et in pluribus etiam, tribulationum pro Christo perpessio jure efficit cordi Nostro carissimos. Hæc autem, VV. FF., vestra Nobiscum conjunctio eo gratior Nobis accidit, quod in ea hærentes Apostolorum vestigiis insistimus, qui suæ unanimæ et constantis cum divino Magistro conjunctionis luculenta Nobis exempla reliquerunt.

Nostis enim ex sacris litteris, cum Christus Dominus Palæstinæ regiones pera-

Palestine en prêchant et annonçant le royaume de Dieu, les Apôtres mus par un zèle égal, se tenaient à ses côtés, et que les douze, comme dit saint Luc [1], l'accompagnèrent avec fidélité partout où il porta heureusement ses pas. Cette union des Apôtres fut surtout marquée lorsque le Maître céleste, élevant la voix dans Capharnaüm devant les juifs, discourut longuement sur le mystère de la divine Eucharistie. Alors, en effet, lorsque cette foule, absorbée par une pensée grossière et charnelle, ne pouvant croire à cette merveille de l'amour, s'écarta comme par dégoût du Maître, alors plusieurs disciples, suivant le témoignage de Jean, s'éloignèrent et cessèrent de marcher avec lui, la tendresse, la vénération et la soumission des Apôtres ne furent point ébranlées, et Jésus, leur ayant demandé si, eux aussi, voulaient l'abandonner, Pierre, affligé de cette question s'écria : « Seigneur, à qui irions-nous ? » et il ajouta immédiatement la raison qui lui faisait suivre le Seigneur avec une foi constante : « Vous avez les paroles de » la vie éternelle [2]. »

Remplis de ces souvenirs, que pouvons-Nous avoir de plus doux, de plus cher, de plus pronfondément gravé dans le cœur ? Certes, dans cette réunion même faite au nom du Christ, Nous n'échapperons ni aux contradictions, ni aux

grans iter faceret per civitates et castella, prædicans et evangelizans regnum Dei, Ejus lateri Apostolos pari omnes studio adhæsisse, et duodecim cum Illo, uti Sanctus Lucas [1] loquitur, fideliter quacunque iter haberet esse versatos. Atque hæc Apostolorum conjunctio splendidius etiam enituit eo tempore, cum cælestis, Magister docens in Capharnaum de divinæ Eucharistiæ mysterio coram Hebræis fusiori sermone pertractavit : tunc enim cum gens illa carnalis et obtusioris sensus sibi de tantæ caritatis opere persuadere non posset, atque ita Magistri pertæsam se ostendisset, ut multi discipulorum, Joanne testante, abirent retro et non cum Illo ambularent, Apostolorum tamen amor in Magistri veneratione et obsequio immobilis perstitit, et Jesu Apostolos percontante num et ipsi vellent abire, graviter id ferens Petrus in eas voces erupit : *Domine, ad quem ibimus ?* ac rationem subjecit quare Dominum constanti fide sequi velle statueret : *verba vitæ æternæ habes* [2].

Hæc nos animo recolentes, quid dulcius aut jucundius hac nostra conjunctione reputare, quid porro etiam firmius ac stabilius tueri debeamus ? Non deerunt certe Nobis, una licet in Christi nomine conjunctis, non deerunt con-

[1] Lucas, VIII, 1.
[2] Joannes, VI, 67.

luttes ; Nous aurons à Nous défier de l'homme ennemi, qui ne désire rien tant que de semer l'ivraie ; mais la pensée de la fermeté et de la constance apostolique qui ont mérité cet éloge du Seigneur : « C'est vous qui êtes demeurés avec moi » dans mes épreuves [1], » la pensée de Notre Rédempteur déclarant positivement : « Celui qui n'est pas avec moi est » contre moi [2], » la pensée enfin de notre devoir nous obligent à faire tous nos efforts pour suivre le Christ avec une foi ferme et inébranlable, et lui demeurer attachés en tout temps d'un cœur unanime.

Telle est, en effet, Vénérables Frères, la situation qui nous est faite, que, depuis longtemps déjà, Nous luttons dans de continuels combats contre de nombreux et de redoutables ennemis. Il faut que Nous Nous servions des armes spirituelles de Notre milice, et que Nous supportions tout le choc du combat en nous appuyant sur l'autorité divine, et en nous abritant derrière le bouclier de la charité, de la patience, de la prière et de la constance. Mais il n'y a pas à craindre que les forces viennent à nous manquer dans cette lutte, si Nous voulons fixer Nos yeux et Notre esprit sur l'auteur et le *consommateur* de Notre foi. Car si les apôtres attachés par le regard et par la pensée au Christ Jésus ont tiré de là assez de courage et de force pour supporter vaillamment toutes les épreuves,

tradictiones ac dimicationes subeundæ, nec inimicus homo segnis erit, nil magis cupiens quam superseminare zizania ; at Nos memores Apostolicæ firmitudinis et constantiæ, quæ Domini præconio laudari meruit, *vos estis qui permansistis mecum in tentationibus meis* [1], memores Redemptoris Nostri diserte denunciantis, *qui non est mecum contra me est* [2], officii pariter Nostri memores esse debebimus, omnique studio curare, ut inconcussa fide ac firmitate Christum sequamur, Illique omni tempore concordibus animis adhæreamus.

In ea enim, VV. FF., conditione constituti sumus, ut in acie adversus multiplices eosdemque acerrimos hostes, diuturna jam contentione versemur. Utamur oportet spiritualibus militiæ Nostræ armis, totamque certaminis vim, tum divina innixi auctoritate, tum caritatis, patientiæ, precationis et constantiæ clypeo sustineamus. Nihil autem metus est ne vires nobis in hac dimicatione deficiant, si in Auctorem et Consummatorem Fidei nostræ oculos animosque conjicere voluerimus. Si enim Apostoli oculis et cogitatione in Christo Jesu defixi satis ex hoc animi viriumque sumpserunt, ut adversa quæque strenue

[1] Lucas, XXII, 28.

[2] Lucas, XI, 23, et Math., XII, 30.

Nous de même, dans la contemplation de ce gage salutaire de Notre Rédemption, d'où émane cette vertu divine, Nous trouverons la force et l'énergie, pour triompher des calomnies, des injustices de nos ennemis, et nous aurons la joie de tirer de la croix du Christ le Salut pour Nous-mêmes et pour tant de malheureux qui errent loin de la voie de vérité.

Mais il ne suffit pas de *contempler* Notre Rédempteur, il faut aussi que Nous le *revêtions* par la docilité de l'esprit, afin que Nous l'écoutions avec toute humilité et la tendresse de Notre cœur. Car ce que le Père céleste a ordonné lui-même au moment où le Christ, Notre-Seigneur, révélait sa gloire sur le sommet d'une montagne, en présence des élus : « Celui-» ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes com-» plaisances, écoutez-le [1], » Nous devons l'accomplir en écoutant Jésus avec une respectueuse attention, en l'écoutant en toutes choses, sans doute, mais particulièrement en ce que lui-même a tant à cœur, que prévoyant les difficultés que l'objet de sa prière devait vaincre, il adressa à plusieurs reprises cette même prière à son Père dans la dernière cène : » Père saint, conservez en Votre nom ceux que vous m'avez » donnés, afin qu'il soit un comme Nous sommes un [2]. » Que tous aient donc en Jésus-Christ une seule âme et un seul

perferrent, Nos pariter Ipsum adspicientes in salutari pignore Redemptionis nostræ, ex hoc aspectu, unde divina manat virtus, nos eam vim roburque inveniemus, quo calumnias, injurias, inimicorum artes superemus, ac salutem nobis, totque etiam miseris a via veritatis errantibus ex Christi Cruce haurire lætabimur.

Neque Redemptorem Nostrum respicere contenti, eam quoque mentis docilitatem induamus necesse est, ut Eidem libenter toto cordis affectu audientes simus. Hoc est enim quod ipse Pater cælestis Majestatis suæ auctoritate præcepit, cum revelante Christo Domino gloriam suam in monte præcelso coram electis testibus, *hic est*, inquit, *Filius meus dilectus in quo mihi bene complacui, Ipsum audite* [1]. Jesum igitur prono mentis obsequio audiamus ubique in omni re, at in ea præcipue quam Ipse ita cordi habuit, ut prænoscens difficultates quibus ipsa obnoxia futura esset in mundo, de illa ipsa Patrem suum obsecrare in novissima Cœna effusis iteratisque votis non omiserit : *Pater Sancte, serva eos in nomine tuo quos dedisti mihi, ut sint unum sicut et Nos* [2]. Una itaque anima cum uno corde in Christo Jesu sit cunctis Nobis

[1] Math. III, 27, et Luc. IX, 35.
[2] Joan. XVII, 11.

cœur. Il n'y aura pas pour Nous de plus grande consolation que de prêter une oreille docile aux avertissements du Christ : c'est par là que Nous reconnaîtrons que Nous sommes avec le Christ, et que Nous trouverons en Nous le gage évident du salut éternel. « Car celui qui est de Dieu écoute la parole de » Dieu [1]. »

Que Dieu tout-puissant et miséricordieux, à l'intercession de la Vierge immaculée, confirme par son puissant secours ces paroles de Notre Allocution pontificale qui sortent du fond de Notre cœur, et qu'il Nous soit propice, afin qu'elles portent des fruits nombreux. Qu'il tourne sa face vers vous, Vénérables Frères, et qu'il comble de la grâce de ses bénédictions vos corps et vos âmes : vos corps, afin que vous ayez la force de souffrir courageusement et joyeusement les fatigues inséparables de votre ministère ; vos âmes, afin que, remplis des secours célestes, vous donniez le glorieux exemple de la vraie vie sacerdotale et de toutes les vertus pour le salut du troupeau du Christ. Que la grâce de cette Bénédiction vous accompagne constamment et vous inspire heureusement tous les jours de votre vie, afin que vos jours soient jugés pleins, pleins de sainteté et de justice, pleins des fruits des œuvres saintes dans lesquelles on trouve les vraies richesses et la vraie gloire. Et qu'ainsi Nous puissions Nous-mêmes

aliud sane Nobis majori consolationi futurum est quam si obsequentem Christi monitis aurem cordis jugiter præbuerimus, quo pacto et nos esse cum Christo agnoscemus, et perspicuum æternæ salutis pignus inesse reperiemus in nobis : *qui enim ex Deo est verba Dei audit* [1].

Has Pontificiæ Nostræ cohortationis voces ex intimo corde deprømptas Omnipotens et Misericors Deus, Deipara Immaculata deprecante, potenti sua ope confirmet, efficiatque propitius, ut uberibus fructibus augeantur. Convertat deinde faciem suam ad Vos, VV. FF., ac tum corpora tum animos vestros benedictionis suæ gratia prosequatur : corpora nempe, ut labores omnes, qui a vestro sacro ministerio abesse non possunt, strenue alacriterque ferre valeatis; animos vero, ut cælestibus auxiliis abunde repleti, sacerdotalis vitæ exemplis et virtutum omnium splendore in Christiani Gregis salutem præluceatis. Hujus autem benedictionis gratia Vobis continenter adsit, atque omnibus vitæ vestræ diebus clementer adspiret, ut dies pleni inveniantur in Vobis, pleni sanctitatis et justitiæ, pleni sanctorum operum fructibus, in quibus veræ nobis divitiæ et gloria continetur. Atque ita Nobis continget feliciter, ut expleto

[1] Joan. VIII, 47.

après avoir heureusement parcouru le cours de Notre pèlerinage mortel, dire au dernier jour de Notre vie : « Je me suis réjoui » des paroles qui m'ont été dites, Nous irons dans la maison du » Seigneur [1]. » Et puissions-Nous trouver ouvert le chemin de la sainte montagne de Sion, de la Jérusalem céleste !

mortalis peregrinationis cursu, in novissimo illo vitæ die dicere cum Propheta Rege non vereamur : « Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, In domum » Domini ibimus [1], » atque aditum Nobis patere plane confidamus in Montem Sanctum Sion, Cælestem Hierusalem.

Voici maintenant la 2e allocution prononcée par le S. Père.

Allocution prononcée dans la basilique vaticane, le 8 décembre de l'année 1869, pour inaugurer le saint et œcuménique Concile par N.-S.-P. le Pape Pie IX, et adressée aux Évêques de l'univers catholique réunis dans ce Concile.

Vénérables Frères,

L'objet de tous nos vœux et de toutes nos prières auprès de Dieu, la célébration du Concile œcuménique convoqué par Nous, une singulière et insigne grâce du même Dieu Nous l'accorde à notre grande joie. Aussi Notre cœur se réjouit dans le Seigneur et est rempli d'une indicible consolation, à cause du bonheur que Nous avons de vous contempler en plus grand nombre encore qu'auparavant et de jouir de votre présence en ce jour placé sous les auspices de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, mère de Dieu, dans cette forteresse de la religion catholique, vous qui avez été appelés à partager Notre sollicitude.

Allocutio habita in vaticana basilica sacro œcumenico Concilio inchoando a sanctissimo Domino nostro Pio divina providentia PP. IX, die 8 decembris 1869, ad episcopos catholici orbis in idem concilium congregatos.

Venerabiles Fratres,

Quod votis omnibus ac precibus ab Deo petebamus, ut Œcumenicum Concilium a Nobis indictum concelebrare possemus, id insigni ac singulari Dei ipsius beneficio, datum Nobis esse summopere lætamur. Itaque exultat cor Nostrum in Domino et incredibili consolatione perfunditur, quod auspicatissimo hoc die Immaculatæ Dei Genitricis Virginis Mariæ Conceptioni sacro, Vos qui in partem sollicitudinis Nostræ vocati estis, iterum majori quam alias frequentia, in hac catholicæ Religionis arce præsentes intuemur, aspectuque Vestro perfruimur jucundissime.

[1] Psalm. CXXI, 1.

Vous êtes ici maintenant réunis au nom du Christ [1], Vénérables Frères, pour rendre avec Nous témoignage au Verbe de Dieu, le témoignage de Jésus-Christ [2], pour enseigner avec Nous la voie de Dieu dans la vérité à tous les hommes [3], et pour juger avec Nous, sous la conduite de l'Esprit-Saint [5], les oppositions qui se couvrent du faux nom de science [4].

Plus que jamais, dans ce temps surtout où la terre gémit et s'abîme à cause des vices de ses habitants [6], le zèle de la gloire divine et le salut du troupeau du Seigneur Nous demandent d'entourer Sion de notre amour, de l'embrasser, de raconter ce qui se passe dans ses murailles et de revêtir Nos cœurs de sa puissance [7].

Vous voyez, en effet, Vénérables Frères, avec quelle impétuosité l'antique ennemi du genre humain a donné l'assaut et le donne encore à la maison de Dieu, à laquelle appartient la sainteté. C'est lui, l'instigateur de cette vaste conjuration des impies, qui, redoutable par son union, forte par ses richesses, puissante par ses institutions, se couvrant du masque de la liberté du mal [8], ne cesse de faire une guerre acharnée et

Vos autem nunc, Venerabiles Fratres, in nomine Christi congregati [1] adestis, ut Nobiscum testimonium perhibeatis Verbo Dei et testimonium Jesu Christi [2], viamque Dei in veritate omnes homines Nobiscum doceatis [3], et de oppositionibus falsi nominis scientiæ [4], Nobiscum Spiritu Sancto duce judicetis [5].

Si enim unquam alias, hoc maxime tempore, quo vere luxit et defluxit terra infecta ab habitatoribus suis [6], divinæ gloriæ zelus, et Dominici gregis salus a nobis postulat, ut circumdemus Sion et complectamur eam, narremus in turribus ejus, et ponamus corda Nostra in virtute ejus [7].

Videtis enim, Venerabiles Fratres, quanto impetu antiquus humani generis hostis Domum Dei, quam decet sanctitudo, aggressus sit et usque aggrediatur. Eo auctore funesta illa impiorum conjuratio late grassatur, quæ conjunctione fortis, opibus potens, munita institutis, et velamen habens malitiæ libertatem [8],

[1] *Matth.*, XVIII, 20.
[2] *Apoc.*, I, 2.
[3] *Matth.*, XXII, 16.
[4] I *Tim.*, VI, 20.
[5] *Act. Ap.*, XV, 28.
[6] *Isaias*, XXIV, 4, 5.
[7] *Psalm.*, XLVII, 13, 14.
[8] I *Petr.*, II, 16.

scélérate à la sainte Église du Christ. Vous n'ignorez point de quelle espèce est cette guerre, quels sont sa force, ses armes, ses progrès, ses desseins. Vous avez continuellement devant les yeux la perversion et la confusion des saines doctrines sur lesquelles reposent les affaires humaines, dans quelque ordre que se soit, le bouleversement lamantable de tout droit, les artifices multipliés de la corruption et des audacieux mensonges employés pour briser les liens salutaires de la justice, de l'honnêteté et de l'autorité, pour fomenter les passions les plus détestables, arracher du fond des âmes les racines de la foi chrétienne. L'attaque est poussée à un tel point qu'il y aurait lieu de redouter pour notre époque la destruction de l'Eglise de Dieu, s'il était au pouvoir des machinations des hommes de l'anéantir. « Mais rien n'est plus puissant » que l'Eglise, disait saint Jean Chrysostome[1]; l'Eglise est plus » forte que le ciel même. *Le ciel et la terre passeront, mais » mes paroles ne passeront pas*[2]. Quelles paroles? *Tu es Pierre » et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer » ne prévaudront pas contre elle*[3]. »

Bien que la cité du Seigneur des vertus, la cité de Notre Dieu repose sur un fondement inébranlable, comme Nous connaissons et comme Nous déplorons du fond du cœur la multi-

acerrimum adversus Sanctam Christi Ecclesiam bellum, omni scelere imbutam urgere non desinit. Hujus belli genus, vim, arma, progressus, consilia non ignoratis. Versatur Vobis continenter ante oculos sanarum doctrinarum, quibus humanæ res in suis quæque ordinibus innituntur, perturbatio et confusio, luctuosa juris cujusque preversio, multiplices mentiendi audacter et corrumpendi artes, quibus justitiæ, honestatis et auctoritatis salutaria vincula solvuntur, pessimæ quæque cupiditates inflammantur, Christiana Fides ab animis funditus convellitur, ita ut certum hoc tempore Ecclesiæ Dei metuendum esset exitium, si ullis hominum machinationibus et conatibus excindi posset. « At nihil Ecclesia potentius, inquiebat Sanctus Joannes Chrysostomus[1]; » Ecclesia est ipso cœlo fortior. *Cœlum et terra transibunt, verba autem mea » non transibunt*[2]. Quæ verba? *Tu es Petrus, et super hanc Petram ædificabo » Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam*[3]. »

Quamquam vero Civitas Domini virtutum, Civitas Dei nostri inexpugnabili fundamento nitatur, tamen agnoscentes ac intimo corde dolentes, tantam

[1] *Homil. Ante exil.*, n° 1; dans la *Pat. Grecque*, t. LII, p. 429.
[2] *Matth.*, XXIV, 25.
[3] *Matth.*, XVI, 18.

tude des maux et la ruine des âmes, affreux fléau que Nous serions prêts à conjurer au prix de Notre sang, Nous qui, remplissant sur la terre le rôle de Vicaire du Pasteur éternel, devons être dévorés plus que les autres du zèle de la Maison de Dieu, Nous sommes entré résolûment dans la voie qui Nous paraissait la plus utile et la plus propre à réparer les pertes de l'Eglise.

Nous avons souvent pensé à ce mot d'Isaïe : « Prends conseil, » réunis une assemblée ; » Nous Nous sommes rappelé que ce remède a été employé avec succès par Nos prédécesseurs dans les conjonctures les plus graves où s'est trouvée la chrétienté, et après avoir prié longtemps, après avoir pris conseil auprès de nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, après avoir aussi sollicité l'avis de plusieurs Evêques, Nous avons jugé à propos de vous convoquer près de cette Chaire de Pierre, vous, Vénérables Frères, qui êtes le sel de la terre, les gardiens et les pasteurs du troupeau du Seigneur; et aujourd'hui, grâce à la bonté divine, qui a dissipé tant d'obstacles, Nous célébrons, selon les usages solennels de Nos ancêtres, l'ouverture de cette sainte assemblée. Les sentiments d'amour remplissent Notre cœur avec tant d'abondance, qu'il Nous est impossible, Vénérables Frères, d'en arrêter l'effusion.

Car il nous semble voir présents, en vous tous, Nos très-chers fils, la famille tout entière du monde catholique; Nous

malorum congeriem animarumque ruinam, ad quam avertendam vel vitam ponere parati essemus, Nos qui æterni Pastoris Vicaria in terris procuratione fungentes zelo domus Dei præ cæteris incendamur necesse est, eam viam et rationem ineundam Nobis esse duximus, quæ ad tot Ecclesiæ detrimenta sarcienda utilior et opportunior videretur. Ac illud Isaiæ sæpe animo revolventes « ini consilium, coge consilium, » et reputantes hujusmodi remedium in gravissimis rei christianæ temporibus a prædecessoribus Nostris salutariter esse usurpatum, post diuturnas preces, post collata cum Venerabilibus Fratribus Nostris Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus consilia, post expetita etiam plurium Sacrorum Antistitum suffragia, Vos, Venerabiles Fratres, qui estis sal terræ, Custodes Dominici Gregis et Pastores, apud hanc Petri Cathedram censuimus evocandos; atque hodie divina benignitate favente, quæ tantæ rei impedimenta sustulit, sanctæ Congregationis initia solemni majorum ritu celebramus. Tot autem sunt, tamque uberes caritatis sensus, quibus hoc tempore afficimur, Venerabiles Fratres, ut eos in sinu continere non valeamus.

Videmur enim in Vestro conspectu universam catholicæ gentis familiam, ca-

pensons à tant de témoignages d'amour, à tant d'œuvres d'un zèle ardent, par lesquels ils ont prouvé et continuent de prouver admirablement, sous votre impulsion, sous votre direction et à votre exemple, leur piété et leur respect envers Nous et ce Saint-Siége apostolique; et, à cette pensée, Nous ne pouvons pas, en manifestant solennellement et publiquement devant votre vaste assemblée Nos sentiments de gratitude pour tous ces enfants, ne pas demander instamment à Dieu que cette preuve de leur foi, beaucoup plus précieuse que l'or, trouve louange, gloire et honneur à l'avénement glorieux de Jésus-Christ [1].

Nous pensons aussi à la misérable condition de tant d'hommes trompés, qui errent loin du chemin de la vérité et de la justice, par conséquent du vrai bonheur, et nous désirons profondément venir à leur aide pour leur salut, Nous rappelant Notre Divin Rédempteur et Maître Jésus-Christ qui est venu chercher et sauver ce qui avait péri. Nous jetons en outre les yeux sur ce Tombeau du Prince des Apôtres, auprès duquel Nous siégeons, sur cette noble ville de Rome, qui, grâce à la faveur divine, n'est pas devenue la proie des dévastateurs, sur ce peuple Romain qui Nous est si cher et qui nous entoure de son amour constant, de sa fidélité, de son obéissance, et Nous Nous sentons pressés d'exalter la bonté de Dieu, qui a voulu faire grandir de plus en

rissimos Nobis Filios præsentes intueri; cogitamus tot amoris pignora, tot ferventis animi opera, quibus Vestro impulsu, ductu et exemplo suam pietatem et observantiam Nobis et huic Apostolicæ Sedi mirifice probarunt, ac porro probant; atque hac cogitatione Nobis temperare non possumus, quin in vestro amplissimo cœtu, Nostram erga eos omnes gratissimam voluntatem, solemni et publica significatione profitentes, Deum enixe adprecemur, ut probatio eorum fidei, multo pretiosior auro, inveniatur in laudem et gloriam et honorem, in revelatione Jesu Christi [1].

Miseram deinde etiam tot hominum conditionem cogitamus, qui a via veritatis et justitiæ, ideoque veræ felicitatis decepti aberrant, eorumque saluti opem afferre desiderio desideramus, memores Divini Redemptoris et Magistri Nostri Jesu, qui venit quærere et salvum facere quod perierat. Intendimus præterea oculos in hoc Principis Apostolorum Trophæum apud quod consistimus, in hanc almam Urbem, quæ Dei munere tradita non fuit in direptionem gentium, in romanum hunc Populum Nobis dilectissimum, cujus constanti amore, fide, obsequio circumdamur, atque ad Dei benignitatem

[1] I *Petr.*, I, 7.

plus et confirmer en Nous dans ces temps l'espérance de de son divin secours. Nous vous embrassons particulièrement dans Notre pensée, vous, Vénérables Frères, à la sollicitude, au zèle et à la concorde desquels, Nous le comprenons, est aujourd'hui confié le soin de procurer la gloire de Dieu. Nous connaissons le zèle ardent que vous avez apporté à accomplir votre devoir, et surtout votre remarquable et étroite union avec Nous et ce Siége apostolique, union qui a toujours été dans Nos plus grandes tribulations et qui est particulièrement aujourd'hui, ce qui peut nous être le plus agréable, et ce qui est le plus utile à l'Eglise; et Nous Nous réjouissons grandement dans le Seigneur de vous voir si bien disposés que Nous sommes porté à concevoir la solide et certaine espérance que de votre réunion Synodale sortiront des fruits abondants et surtout désirables. Comme jamais peut-être guerre plus acharnée et plus féconde en ruses ne s'est élevée contre le royaume du Christ, de même en aucun temps ne fut plus nécessaire l'union des prêtres du Seigneur avec le Pasteur suprême du troupeau, union d'où ressort une admirable force dans l'Eglise; et cette union par une grâce particulière de la divine providence, et votre vertu éprouvée, s'est manifestée avec un tel éclat, qu'elle est et sera de plus en plus, Nous en avons la confiance, admirée du monde, des anges et des hommes.

extollendam vocamur, qui divini sui præsidii spem in Nobis hoc tempore, magis magisque fulcire et confirmare voluerit. At præcipue Vos cogitatione complectimur, Venerabiles Fratres, in quorum sollicitudine, zelo et concordia, magnum momentum ad Dei gloriam operandam positum nunc esse intelligimus; agnoscimus flagrans studium, quod ad Vestrum munus implendum attulistis, ac præsertim, præclaram et arctissimam illam Vestrum omnium cum Nobis, et hac Apostolica Sede conjunctionem, qua, ut semper alias in maximis Nostris acerbitatibus, ita potissimum hoc tempore nihil Nobis jucundius, nihil Ecclesiæ utilius esse potest; ac vehementer gaudemus in Domino Vos ita esse animo comparatos, ut ad certam solidamque spem uberrimorum fructuum et maxime optabilium, ex synodali hac vestra coitione concipiendam impellamur. Ut nullum fortasse aliud infestius et callidius bellum in Christi Regnum exarsit, sic nullum fuit tempus in quo magis Sacerdotum Domini cum Supremo Gregis ejus Pastore unio, a qua in Ecclesiam mira vis manat, postularetur; quæ quidem unio, singulari divinæ providentiæ munere et spectata virtute Vestra ita jugiter reipsa constitit, ut spectaculum facta sit, et futuram magis confidamus in dies, mundo et angelis et hominibus.

Courage donc, Vénérables Frères, affermissez-vous dans le Seigneur : alors, sanctifiés dans la vérité [1], revêtus des armes de la lumière, enseignez avec Nous *la voie, la vérité et la vie* vers lesquelles le genre humain, agité par tant de calamités, ne peut pas ne pas soupirer ; donnez avec Nous vos soins pour que la paix puisse être rendue aux royaumes, la foi aux barbares, la tranquillité aux monastères, l'ordre à l'Église, la discipline au clergé, et que le peuple devienne agréable à Dieu [2]. Dieu se tient dans son sanctuaire, il assiste à Nos conseils et à Nos actes, il Nous a choisis comme ministres et auxiliaires dans cette Œuvre excellente de sa miséricorde, et il faut que Nous Nous appliquions à ce ministère de telle sorte que Nous lui consacrions exclusivement, en ce temps, Nos esprits, Nos cœurs et Nos forces.

Mais ayant conscience de Notre infirmité, Nous défiant de Nos forces, nous élevons avec confiance Nos regards vers vous, et Nous vous adressons Nos prières, Esprit-Saint, vous qui êtes la source de la lumière véritable et de la sagesse divine, versez la lumière de votre grâce en Nos esprits, afin que Nous voyons ce qui est juste, ce qui est salutaire, ce qui est le meilleur. Dirigez, échauffez, inspirez Nos cœurs, afin que les actes du Concile soient régulièrement commencés, heureusement poursuivis et salutairement terminés.

Agite igitur, Venerabiles Fratres, confortamini in Domino : ac in nomine ipsius Trinitatis Augustæ, sanctificati in veritate [1], induti arma lucis, docete Nobiscum viam, veritatem et vitam, ad quam tot agitata ærumnis gens humana jam non adspirare non potest ; date Nobiscum operam, ut pax regnis, lex barbaris, monasteriis quies, Ecclesiis ordo, clericis disciplina, Deo populus acceptabilis restitui possit [2]. Stat Deus in loco sancto suo, Nostris interest consiliis et actibus, suos Ipse ministros et adjutores in tam eximio misericordiæ suæ opere Nos adlegit, atque huic ministerio ita Nos inservire oportet, ut illi unice hoc tempore mentes, corda, vires consecremus.

Sed nostræ infirmitatis conscii, Nostris diffisi viribus, ad Te levamus cum fiducia oculos, precesque convertimus, o Divine Spiritus, Tu fons veræ lucis et sapientiæ divinæ, Tuæ gratiæ lumen præfer mentibus Nostris, ut ea quæ recta, quæ salutaria, quæ optima sunt videamus, corda rege, fove, dirige, ut hujus Concilii actiones rite incohentur, prospere promoveantur, salubriter perficiantur.

[1] *Joann.*, XVII, 19.
[2] S. Bern. *de Consideratione*, l. IV, c. 4 ; dans *Pat. lat.*, t. 182, p. 772.

Pour vous, Mère du pur amour, de l'intelligence, de la sainte espérance, Reine et protectrice de l'Eglise, prenez nos délibérations, nos travaux sous votre tutelle et votre sollicitude maternelle, et obtenez de Dieu par vos prières que nous demeurions toujours dans un seul esprit et dans un même cœur.

Vous aussi, donnez votre assistance à Nos vœux, anges et archanges, et vous bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et vous, son collègue dans l'Apostolat, Paul, docteur des nations, qui avez prêché la vérité dans tout l'univers, et vous tous saints habitants des Cieux, surtout ceux dont Nous vénérons ici les reliques, obtenez par vos prières toutes puissantes que tous, remplissant fidèlement Notre ministère, Nous obtenions en ce temple la miséricorde de Dieu, à qui l'honneur et la gloire appartiennent dans tous les siècles des siècles.

Nous n'avons pas cru devoir prendre part aux vives discussions qui ont été soulevées, à propos du Concile, et qui, maintenant qu'il est ouvert, sont heureusement terminées. Mais nous engistrerons avec respect toutes les pièces officielles qui seront publiées, de manière que nos abonnés connaisent tout ce que le saint Concile, assisté de l'Esprit-Saint, proposera à la croyance et à la pratique des Enfants de l'Église, disciples de Jésus-Christ.

Nous ferons observer que ce Concile du Vatican sera le 20e Concile œcuménique. Le 19e, celui de Trente, fut convoqué par Paul III en 1545, continué sous Jules III en 1551 ; souvent interrompu, puis terminé sous Pie IV en 1563. Il dura donc pendant 18 ans. Il eut 25 sessions, présidées par les legats du Saint-Siége et promulgua 127 canons.

A. BONNETTY.

Tu vero, Mater pulchræ dilectionis, agnitionis et sanctæ spei, Ecclesiæ Regina et propugnatrix, Tu Nos, consultationes, labores Nostros in Tuam maternam fidem tutelamque recipias, ac Tuis age apud Deum precibus, ut in uno semper spiritu maneamus et corde.

Vos quoque Nostris adeste votis, Angeli et Archangeli, Tuque Apostolorum Princeps, Beatissime Petre, tuque Coapostole ejus, Paule, doctor gentium et prædicator veritatis in universo mundo, Vosque omnes Sancti cælites, et præcipue quorum cineres hic veneramur, potenti Vos deprecatione efficite, ut omnes, ministerium nostrum fideliter implentes, suscipiamus misericordiam Dei in medio Templi Ejus, Cui honor et gloria in sæcula sæculorum.

Orthodoxie catholique.

DU CONCILE GÉNERAL ET DE LA PAIX RELIGIEUSE

PAR MGR MARET, ÉVÊQUE DE SURA [1].

Pour répondre à la demande de M. l'abbé Maret, nous fîmes insérer dans l'*Univers* du 14 août un *tableau*, où, sans discussion, nous mîmes en présence :

1° Les textes de l'*Esquisse d'une philosophie* de l'abbé de La Mennais, d'où les erreurs de M. l'abbé Maret avaient été copiées; — 2° le texte de ces erreurs dans la 1re édition de sa *Théodicée ;* — 3° les observations publiées dans les *Annales* sur ces erreurs ; 4° le texte de la 2e édition de la *Théodicée*, revu, corrigé et rectifié selon les indications des *Annales*. — Il semble qu'il n'y avait rien à répondre à cela.

M. l'abbé Maret répondit par une lettre du 3 septembre, dont nous devons reproduire ici l'extrait suivant :

1° Sur la question concernant la *conception de Dieu, je conviens que la première rédaction était obscure et défectueuse.*

2° J'avais dit : L'Être *suppose une causalité qui le réalise.* Ces expressions me paraissaient susceptibles d'un bon sens Cependant pour éloigner tous les malentendus, *je les ai réformées.*

3° Quant au mot *faculté* appliqué à la nature divine, il est *impropre* ; il devait être et il a *été retiré.*

4° Lorsque je me servais du mot de *principe* pour désigner les personnes divines, il me semblait que ce mot pouvait donner une idée vive de la distinction personnelle dans l'unité divine... Cependant je ne tardai pas à *reconnaître* que cette expression *n'était pas conforme au langage consacré dans la théologie*, et j'étais pressé d'arriver à la 2e édition pour l'*effacer.*

5° J'avais dit que la nature divine *se communique* à trois personnes [2]. Le verbe actif était *déplacé*. Le passif eût mieux valu, il eût été *mieux encore* de dire, comme je l'ai fait dans la 2e édition, que *la nature divine est participée (ou est commune) à trois personnes* [3].

[1] Voir le N° précédent, ci-dessus, p. 369.

[2] Ici nous lui disions : « Non, vous aviez dit qu'elle *se communique* à *trois principes coéternels.* »

[3] Ici nous disions : « Vous changez votre phrase, car vous n'avez pas dit cela dans la 2e édition : vous avez dit : « La nature divine *est participée par trois per» sonnes* (p. 288 ; » ce qui est encore inexact, ou erroné, le seul terme exact est : *est commune à trois personnes*, vous l'avez pris dans nos observations et c'est faussement que vous assurez qu'il se trouve dans la 2e édition ; il n'y est pas. »

6° Enfin en parlant de ces expressions: « Par la création Dieu manifeste » *tout ce qui est en lui*, » il avoue qu'elles *semblaient* indiquer un épuisement de puissance créatrice, et qu'aussi il les *a remplacées*.

Après ces aveux, la logique la plus commune concluait que M. l'abbé Maret avait exprimé des *erreurs* dans la 1re édition de sa *Théodicée;* mais non, M. l'abbé Maret soutient que sa doctrine *est restée constamment pure*, et que les *Annales ont dénaturé ses paroles.*

Dans une lettre du 6 septembre, nous fîmes ressortir la contradiction qu'il y avait entre les *corrections* jugées nécessaires, et la prétention de n'avoir énoncé *aucune erreur*.

Dans une lettre du 26 septembre, M. Maret fait une réponse à jamais remarquable entre toutes celles qu'ont jamais faites des théologiens, la voici :

« Pour me défendre, je n'ai eu qu'à *compter*, à spécifier, à nommer ces *erreurs*; *en les nommant*, *elles se sont évanouies*, comme les fantômes qui disparaissent quand on veut les saisir. Le rapprochement de quelques textes a suffi pour dissiper les ténèbres que M. Bonnetty accumulait à plaisir [1]. »

Voilà comment M. l'abbé Maret explique les expressions erronées de sa 1re édition et les corrections obligées faites à la 2e. On se demande comment un homme qui se prétend philosophe a pu écrire des mots qui hurlent ainsi de se trouver ensemble. Les erreurs ne sont plus erreurs, les corrections ne sont plus corrections !!

Tout le reste de sa lettre est de cette force. Nous lui reprochions en particulier de poursuivre en nous des fantômes créés par sa propre imagination, et de ne pas même toucher à la question que nous avions posée, et qui était toute dans cette phrase :

« Nous soutenons que la raison de l'homme n'a pas pu *inventer* Dieu et ses perfections ; que ce n'est pas elle qui a » *fait* les rapports qui unissent la créature au Créateur ; c'est-à-dire que l'homme ne s'est pas *inventé*, pour lui-même, ce » qu'il doit croire et ce qu'il doit faire. A part ces deux points » nous laissons à la raison toutes ses forces, toutes ses préro» gatives [2]. »

[1] Voir la lettre dans l'*Univers* du 26 septembre 1850, et l'extrait donné dans les *Annales* t. II. p. 463 (4e série.)

[2] *Annales*, t. II, p. 473 (4e série.)

Nous nous étonnâmes surtout de ce qu'il n'avait fait aucune attention à l'article que nous avions publié avec ce titre : *Des prérogatives de la raison et de la philosophie, d'après l'enseignement des traditionalistes* [1].

Tel était M. l'abbé Maret en 1850.

IX. M. l'abbé Maret en 1852.

Nous devons noter ici l'intervention d'une revue romaine : les *Annali delle Scienze Religiose*, qui, dans un article intitulé : *Essai analytique de la discussion qui a eu lieu à l'occasion de certaines assertions contenues dans la Théodicée chrétienne de M. l'abbé Maret* [2], examine et blâme tous les principes panthéistes et rationalistes de M. l'abbé Maret et de M. l'abbé Freppel. Nous traduisîmes et publiâmes cet article [3], auquel ni M. Maret, ni M. Freppel, n'ont repondu.

X. M. l'abbé Maret en 1856.

M. l'abbé Maret publie en cette année les leçons qu'il avait professées en Sorbonne, sous le titre de : *Philosophie et religion. — Dignité de la raison humaine et nécessité de la révélation divine* [4].

Nous ne voulûmes pas examiner cet ouvrage dans les *Annales*. M. l'abbé Maret y continue son système philosophique, ajoute de nouvelles erreurs, multiplie ses contradictions, renouvelle ses rétractations, renie son passé. C'est : la confusion dans la confusion.

En effet, il y fait saint Augustin disciple et continuateur de Platon, et supprime cette déclaration expresse du saint docteur :

« Certainement aussi les paroles par lesquelles j'ai tant » exalté Platon, les philosophes platoniciens et les académi- » ciens, termes qu'il ne fallait pas employer envers ces hom- » mes impies, me déplaisent avec juste raison, d'autant plus » que c'est contre leurs très-grandes erreurs qu'il faut défen- » dre la doctrine chrétienne [5].

[1] *Annales*, t. II, p. 57.

[2] *Annali*, etc , 2e série, t. X, n° 28, p. 47.

[3] Voir *Annales*, t. V, p. 167 (4e série.)

[4] Vol. in-8°, Paris, Mequignon.

[5] S. Aug., *Retract*, l. I, c. 1, n° 4 ; *Patr. lat.*, t. 32, p. 587, et ce texte dans os *Annales*, t. IV, p. 309 (4e série).

Il donne saint Augustin pour son complice dans la vision directe en Dieu, et il supprime ce texte décisif :

« La raison a pu être conduite jusqu'ici, elle agissait... dans » le cercle des choses humaines ; mais dès qu'on *parvient* » *aux choses divines*, elle se détourne, elle *ne peut avoir aucune* » *intuition*[1]. »

Sur S. Thomas, M. Maret refute toute sa théorie que l'intelligence est une table rase sur laquelle il n'y a rien d'écrit ; que la connaissance a son commencement par le sens ; il déclare que ses principes « sur la connaissance paraissent difficiles à » saisir et à concilier entre eux (p. 121.) » Là où saint Thomas dit que la raison humaine est une participation de similitude avec Dieu, M. l'abbé Maret va jusqu'à poser le principe suivant :

Pour expliquer la raison, il ne suffit pas, d'après S. Augustin, d'admettre que notre intelligence est une participation, par *similitude de la lumière incréée*, mais il faut de plus la *présence même* de cette divine lumière[2].

Et finit par porter ce jugement sur l'œuvre du saint docteur, et de la scholastique :

Il semble que Dieu a voulu nous montrer, par cet exemple, qu'un homme, un siècle, une époque, ne contiennent pas l'esprit humain tout entier, ni toute la science... Le 17e siècle opérera la réforme nécessaire d'une *scolastique abusive*, sortie d'Aristote. Une philosophie plus profonde et plus élevée, plus sobre et plus sage, remplacera une *métaphysique dégénérée*[3].

Cette répudiation ne l'empêche pas de dire quand il en a besoin : « Notre méthode pour démontrer la nécessité de la » révélation *est exactement celle de saint Thomas*[4].

Cette philosophie plus profonde et plus élevée est, d'après M. l'abbé Maret, celle de *Descartes* et de *Malebranche*, sans daigner indiquer que toutes les œuvres de ces deux auteurs ont été mises à l'index[5]. — C'est aussi celle de Fénelon, sans dire que son *Traité de l'existence de Dieu* n'a été publié qu'après sa mort, contre la défense qu'il avait faite dans son tes-

[1] Hactenus ratio potuit perduci; versabatur namque, non veritate certior, sed consuetudine securior, in rebus humanis ; at ubi *ad divina perventum est, avertit sese, intueri non potest*, (S. Aug., *De moribus Ecclesiæ catholicæ*, l. I, c. 7 ; *Patr. lat.*, t. 32, p. 1315.)

[2] *Dignité de la raison*, p. 534.

[3] *Ibid*, p. 124.

[4] *Ibid*, p. 538.

[5] Voir les deux décrets dans les *Annales*, t. V, p. 96 et 103 (4e série.)

tament[1]; que les premières éditions ne contenaient pas les chapitres sur lesquels il s'appuie, et sans protester contre l'expression appliquée à la raison : *Représentation infinie de l'infini,* expression qui avait effarouché M. Cousin qui la déclare *vicieuse* [2].

Mais tout cela n'est rien en face des négations réitérées qu'il fait de ses propres principes. Ainsi sur la théorie de la connaissance et de la parole, il avait déjà dit en 1850.

M. de Bonald, comme chacun sait, a démontré, de nos jours, l'impossibilité de l'invention du langage par l'homme et la nécessité de la parole pour penser. L'illustre philosophe a enseigné aussi que la parole était révélée, qu'elle était un effet de la révélation primitive. *J'ai adopté et soutenu ces deux opinions.* Toutefois, elle n'ont jamais eu, à mes yeux, *le même degré de certitude.* De l'impossibilité démontrée de l'invention de la parole, il *ne s'en suit pas rigoureusement que la parole soit révélée* [3].

Ici il se rétracte pour la 2e fois:

Tout ce que nous avons pu dire sur la nature et l'origine de la parole dans nos autres écrits où l'influence de M. de Bonald se fait trop sentir, doit être ramené au sens de la théorie que nous venons d'exposer et que nous avons adoptée, après les études les plus mûres [4].

Et encore pour la 3e fois:

Sans rien diminuer de notre respect, de notre admiration, de notre reconnaissance personnelle envers l'illustre auteur des *Recherches philosophiques* et de *la Législation primitive*, nous tempérons ici, après des réflexions plus mûres, l'éloge trop absolu que nous avons fait, dans notre *Essai sur le panthéisme*, de la philosophie de M. de Bonald [5].

Il en est de même pour ce qui concerne la théorie de la révélation naturelle, il la rétracte encore :

Il est bien à regretter que des matières si importantes aient été embrouillées de nos jours, d'une manière si confuse. *Nous-mêmes,* nous nous sommes servi quelquefois du mot *de révélation naturelle, intérieure et extérieure à la fois*, pour expliquer l'origine de la pensée et de la parole. Des études plus approfondies ont amené, dans notre opinion, les modifications dont cet ouvrage témoigne [6].

La modification consiste en ce que, pour le moment, M. l'abbé Maret déclare « *qu'il n'y a qu'une révélation*, et que la révélation » proprement dite, c'est-à-dire extérieure et positive, est toujours

[1] *Annales*, t. XVIII, p. 409 (5e série).
[2] Voir son traité *Du vrai, du beau et du bien*, p. 88; in-12, 5e édit., 1855.
[3] Lettre de M. l'abbé Maret dans les *Annales*, t. II, p. 405 (4e série).
[4] *Dignité de la raison humaine*, p. 349.
[5] *Ibid*, p. 534.
[6] *Ibid*, p. 535.

» *surnaturelle, lato sensu (ib.)* » — Poursuivons ses rétractations.

D'abord par le fait même de la création, l'homme possède des forces naturelles qui lui font connaître Dieu et la morale.

Il faut concevoir que l'homme, dès L'INSTANT MÊME DE SA CRÉATION, par une lumière intérieure et divine, *identique à celle qui éclaire tous les jours la raison*, mais plus éclatante et plus abondante, a connu *Dieu* et la *loi morale* (p. 393).

Mais non ; ces forces naturelles ne lui viennent pas du fait de la création, le secours de l'enseignement social lui est nécessaire.

Lorsque l'homme, laissé à lui-même et *à ses seules forces naturelles*, voudra s'appliquer à la recherche de la vérité, il échappera bien difficilement à tant de causes d'erreur qui l'assiégent (p. 402).

Et encore :

L'homme *laissé à ses seules forces naturelles* n'est pas du tout l'homme isolé et séparé de la société, *puisque la société et l'enseignement social sont le moyen ordinaire et naturel du développement humain*. L'homme laissé à ses *seules forces naturelles* est *l'homme social*, dans le plein exercice de ses facultés et dans toutes les conditions de leur développement régulier (p. 380).

C'est cette religion (la religion chrétienne) qui sera pour l'homme *le moyen* de connaître ses fins naturelles, le *moyen* de les accomplir; c'est cette religion, qui sera la *lumière*, la loi, la force de l'homme (p. 389).

Ainsi les forces naturelles de l'homme *seules*, sont les forces corroborées de tout l'enseignement social ; ce sont celles que M. Maret qualifie de *seules*. En sorte que *seul* veut dire *accompagné*.

Ce n'est pas tout, sa 14e leçon est toute consacrée à signaler les monstrueuses erreurs des Traditionalistes.

Ils affirment, dit-il, que l'homme, *laissé à lui-même*, ne peut avoir aucune connaissance certaine des premières vérités naturelles, ou que, du moins, il est très-permis de douter qu'il possède réellement la puissance d'acquérir cette connaissance (p. 364.)

Or, voulez-vous savoir ce que M. l'abbé Maret pense de la tradition ? Ecoutez :

Il prouve très-bien que tous les anciens philosophes ont abouti à l'*émanation* ; puis il continue :

Telle a été la marche de l'esprit humain, lorsque, *dépourvu de l'appui des traditions divines*, il a voulu se rendre compte de l'origine des choses [1].

Et de plus :

Dans cette recherche il ne peut être question de l'homme *isolé* de la société,

[1] *Théodicée*, p. 320.

dépourvu de tout enseignement, dénué de toute TRADITION. L'homme ainsi dépouillé serait un être hors de sa nature, un être CHIMÉRIQUE (*Dign.*, p. 305).

Et encore de plus en plus :

Aristote et Platon n'étaient pas dépourvus de toute *tradition*, car qu'est-ce que l'homme *sans la tradition*? Il N'EST PAS (*Théodicée*, p. 130).

Nous demandons si aucun des Traditionalistes qu'il combat (sans citer leurs paroles), a jamais dit quelque chose d'aussi fort.

Est-ce assez de confusions et de contradictions? Non, il nous reste à apprendre de la bouche même de M. l'abbé Maret, que toute la theorie qu'il a soutenue et développée dans toutes ses leçons à la Sorbonne et dans tous ses volumes ne s'applique pas à l'état actuel *historique* de l'homme. Il n'a jamais voulu parler que d'un état *logique* et *abstrait*.

C'est la puissance *logique* de la raison que nous voulons étudier en ce moment, et non pas son développement *historique*. Nous arriverons aujourd'hui à un résultat plutôt *abstrait que réel*, plutôt *logique qu'historique* (p. 307).

Telle est l'œuvre de M. l'abbé Maret. Mais il n'est pas en sa puissance de poser des principes et puis de les circonscrire et de les limiter selon son bon plaisir. Il l'a dit lui-même :

La *logique* est une force supérieure à celle de l'homme, même fût-il doué des dons du génie (p. 319).

Et, en effet, c'est l'état *logique*, formulé par M. l'abbé Maret, qui est adopté par les Ontologistes, et les Rationalistes de toute sorte; c'est toujours la raison, *écoulement* de la substance divine, *participation* non de ressemblance, mais réelle de la raison divine etc.; c'est celui sur lequel sont basés tous les cours de philosophie, qui n'enseignent qu'une *religion naturelle*; c'est celui qui est adopté et mis en pratique par tous les gouvernements, c'est en dépit de ses assertions, celui-là même qui est la pensée intime de M. l'abbé Maret, qu'il formulle nettement en ces termes :

La connaissance de l'existence Dieu, des *premiers devoirs moraux*, de l'immortalité de l'âme, forme donc le *domaine propre de la raison* dans l'ordre de la vérité naturelle, *religieuse* et morale. L'homme, *par sa propre nature, par sa propre essence, par la nécessité des idées et de leurs conséquences*, est donc en possession des éléments de la vie intellectuelle, religieuse, morale. Il y a donc des réalités, des vérités religieuses et morales, *naturelles, essentielles à la raison et à la conscience* (p. 373).

Voilà la pensée intime de M. l'abbé Maret, dans son livre : *De la dignité de la raison humaine*.

On comprend pourquoi nous ne voulûmes pas alors analyser un tel livre. Nous nous bornâmes à publier un article, qui parut dans la *Revue de l'instruction publique*, dans lequel un rationaliste déterminé, M. Frédéric Morin, le félicitait de ses principes, et l'invitait à en tirer les conséquences, en devenant tout à fait rationaliste [1].

XI. M. l'abbé Maret en 1860 et 1861.

Le gouvernement vit bien que c'était là l'homme de sa philosophie et de sa théologie. Aussi, par décret impérial du 25 mai 1860, contresigné Rouland, ministre des cultes, M. l'abbé Maret fut nommé évêque de Vannes. Ce décret souffrit d'abord quelque difficulté, car il ne fut inséré au *Moniteur* qu'un mois après, le 25 juin [2].

Le Saint-Père ne crut pas devoir ratifier cette nomination. Nous n'avons pas à en dire les motifs. Nous nous bornons à publier la *lettre* que M. l'abbé Maret écrivit à ce sujet à MM. les Vicaires généraux de Vannes qui l'avaient supplié de donner sa démission ; c'est une pièce essentielle dans cette revue que nous faisons des opinions de M. l'abbé Maret, et nous ne devons pas lui en refuser le bénéfice ; c'est d'ailleurs la seule pièce connue de son quasi-épiscopat de Vannes.

Paris, 9 avril 1861.

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 avril, et dans laquelle j'ai trouvé des sentiments qui me sont toujours bien chers. Je conçois l'inquiétude des esprits dans le diocèse de Vannes, et je suis heureux de pouvoir vous donner sur-le-champ des explications, qui, j'en ai l'espérance, pourront contribuer à la calmer.

Par l'ajournement de ma préconisation, je me suis trouvé dans la position la plus pénible et la plus difficile. J'avais à concilier entre eux les devoirs les plus graves et les plus délicats : le dévouement sans bornes, l'inviolable fidélité qui sont dus à l'Église et à son Chef; le respect sincère des droits Concordataires du Souverain et la reconnaissance pour son bienfait; la défense légitime, nécessaire, de mon honneur d'homme, de prêtre et d'écrivain ; enfin, le vif intérêt que devait m'inspirer un diocèse dont la Providence semblait vouloir me confier le gouvernement.

En gardant, devant les plus injustes accusations et le public, la dignité du silence; en m'abstenant, comme je le devais, de m'immiscer dans des négo-

[1] Voir *Annales*, t. XIV, p. 266 (4e série).
[2] Voir *Ami de la religion* du 26 juin, t. v, p. 696.

ciations de puissance à puissance, voici, Messieurs, ce que j'ai fait pour rester conséquent avec moi-même et pour satisfaire à des obligations sacrées

Le 29 juin 1860, j'ai adressé au Saint-Père un *Mémoire explicatif et justificatif*, mais incomplet, parce que je ne connaissais pas alors toutes les fausses allégations portées contre moi. Ce n'est qu'avec neuf mois d'attente, et le 23 février dernier, que les principales sont venues à ma connaissance. J'ai donc *écrit de nouveau* au Saint-Père. Dans cette lettre, après avoir répondu à tous les griefs qui me sont connus, je dépose aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, du Souverain-Pontife, les témoignages de ma foi, de ma fidélité, et de mon obéissance au Siége apostolique; de mon attachement à ses prérogatives et à ses droits. Je termine en abandonnant entre les mains du plus juste et du meilleur des pères, ma cause, mon avenir, ma vie, mon honneur, et je lui déclare que je ne désire et ne demande que l'accomplissement de la volonté de Dieu, dont sa décision suprême sera pour moi la manifestation.

Cette lettre n'a pu partir pour Rome que le 19 mars dernier.

En même temps que je présentais au Saint-Père ma défense, avec l'hommage de ma fidélité, *j'écrivais à l'Empereur*, une première fois, le 27 juin 1860, c'est-à-dire deux jours après l'insertion du décret de ma nomination au *Moniteur*; une *seconde fois*, le 25 janvier dernier, au moment où les informations canoniques des Évêques, nommés après moi, venaient d'être autorisées par le Pape. Dans ces deux lettres, je déclare à Sa Majesté que je ne devais et ne pouvais pas être un obstacle à la bonne harmonie entre son gouvernement et celui du Saint-Siége, que le veuvage prolongé d'une Église qui m'est chère et qui m'avait donné des témoignages de respect et de confiance, était pour moi le sujet d'une amère douleur, et que, pour mettre fin à une situation pleine d'inconvénients, j'étais prêt à me conformer aux ordres et aux intentions du Pape et de l'Empereur.

Voilà, Messieurs, les démarches que le sentiment de mes devoirs et de la grave responsabilité qui pèse sur moi, surtout dans les circonstances actuelles, m'ont inspirées; voilà comme j'ai cru pouvoir concilier ce que demandaient mon honneur et mes obligations envers le Pape, envers l'Empereur, envers l'Église et l'État, et à l'égard du diocèse de Vannes.

J'attends maintenant, avec le plus grand calme, la décision du Souverain-Pontife. Si le Vicaire de Jésus-Christ m'envoie vers vous, malgré mon indignité, j'espère, Messieurs, que les préventions qu'on a pu concevoir contre moi s'évanouiront quand on me connaîtra; nous ne serons tous, j'en ai la confiance, qu'un cœur et qu'une âme pour nous consacrer à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Si le Saint Père, toujours par des motifs dignes de sa sagesse, persévère dans les dispositions qu'il a paru manifester jusqu'ici, je ne doute pas que l'Empereur ne nomme à Vannes un autre prélat, un prêtre digne de gouverner cet important Diocèse; et j'applaudirai de tout mon cœur à une détermination et à un choix qui émaneront uniquement des vues les plus hautes et les plus pures de la conciliation et du bien.

Telles sont, Messieurs, les explications que je puis vous donner, et que je vous prie de porter à la connaissance du clergé diocésain. J'ose espérer que,

devant la sincérité et la loyauté de ces explications, l'agitation des esprits cessera parmi vous, et que, peut-être le clergé de Vannes, pour qui je professe tant d'estime, à qui j'avais donné ma plus profonde sympathie, au bonheur duquel je me voulais consacrer tout entier, regrettera la pression qu'il a voulu un moment exercer sur moi.

Veuillez agréer, etc.,

H. MARET [1].

Nonobstant le *Mémoire justificatif* et les *Lettres*, la nomination de M. l'abbé Maret ne fut pas confirmée, et le 10 juin 1861, M. l'abbé Dubreuil fut nommé à l'évêché de Vannes, « vacant est-il dit, par la démission de M. l'abbé Maret [2]. » En compensation « et comme éclatante preuve de sa paternelle » justice, » dit l'*Ami de la religion*, S. S. Pie IX nomma M. l'abbé Maret évêque de *Sura*, dans le pays des infidèles (*in partibus infidelium*) [3], et il fut sacré en cette qualité dans l'église de la Sorbonne, le 25 août [4]. Un décret du même jour le nomma *chanoine du 1er ordre au chapitre impérial de Saint-Denys*, honneur ajouté à celui de professeur et doyen de la faculté de théologie de la Sorbonne [5].

XII. Mgr Maret en 1869.

Mgr Maret avait dit à la fin de son volume sur la *Dignité de la raison humaine* :

Nos travaux futurs n'auront d'autre objet que de démontrer l'existence de la révélation surnaturelle et chrétienne, dont nous avons justifié la possibilité, la nécessité morale. Nous consacrerons tous nos efforts à établir la divinité de ce Christianisme, dont la grandeur et l'excellence viennent de se révéler à notre raison et à notre cœur (p. 529).

Mais voici qu'il change d'avis, il ne dit pas pourquoi, et publie l'ouvrage suivant :

Du Concile général et de la paix religieuse; — 1re partie : *La constitution de l'Eglise et la péridiocité des Conciles généraux.*

[1] *Ami de la religion* du 23 mai 1861, t. IX, p. 454.

[2] *Ami de la religion* du 11 juin 1861, t. IX, p. 605.

[3] *Ami*, n° du 27 août, t. X, p. 490.

[4] Sura, petite ville ruinée sur l'Euphrate, dont on ne connait que deux évêques, l'un, Uranius, qui assista au concile de Chalcedoine, et l'autre, anonyme, qui fut trompé par Chosroès, qui détruisit la ville. (Voir *Geographia Sacra* d'Holstenius, p. 292, in-fol. Amsterdam, 1707, et Procop. *Bellum Persicum*, l. II, c. 5, t. I, p. 99, in-fol., Paris, 1662.)

[5] *Ami* du 29 août, t. X, p. 495.

— *Mémoire soumis au prochain Concile œcuménique du Vatican*[1].

Nos lecteurs connaissent maintenant les principes et le but de Mgr Maret et de son école : la raison est un écoulement de la lumière ou substance de Dieu ; elle est une participation divine, impliquant non la similitude, mais la présence même de la lumière divine.

C'est la lumière de chaque individu.

Cela étant, ce n'est ni à un pape infaillible, ni à une Église infaillible qu'il faut demander la vérité. C'est là une conséquence inexorable.

Or, nous allons voir que ce sont ces principes que Mgr Maret établit dès le principe dans son ouvrage.

En effet, comme le P. Hyacinthe, Mgr Maret, dès sa Préface, fait appel aux « *aspirations de notre nature* et se plaint qu'elles » restent sans objet déterminé. Il déplore de voir l'âme hu- » maine flottante au gré des doctrines et des tendances les plus » contraires (p. I). » Avec raison, il fait remarquer que ce qui manque « à la famille, à la société, c'est Dieu, Dieu lui-même. » Sa place est presque vide dans les esprits et dans les cœurs » (p. II.) »

Recherchant ce qui a sauvé le monde païen, il fait remarquer que c'est l'Évangile et la Croix de Jésus-Christ ; mais il ne dit pas que c'est par l'enseignement et la parole, il n'y voit que le mouvement philosophique, « Dieu replacé dans l'âme » humaine, *par un rayonnement* prodigieux de vérité, de jus- » tice, de paix et d'amour (p. II). »

Sans vouloir rechercher les *causes* qui ont amené la décadence de la société actuelle, il dit avec raison : « Une part » terrible de responsabilité dans ces malheurs incombe aux » hommes qui ont *représenté*, dans le monde chrétien, et l'u- » nité et la foi, et la religion (p. III). »

Pour remédier à cet état de choses, il conclut qu'une *impulsion divine* est devenue nécessaire, et c'est par ce mot tout philosophique qu'il qualifie le Concile que Pie IX vient de convoquer.

Aussi ce Concile est appelé à faire une œuvre de *lumière*,

[1] 2 vol. in-8°, Paris, Plon, 1869.

une œuvre de *justice*, une œuvre de *réforme*. — L'Athéisme, le Matérialisme ne sont pas la négation des vérités que Dieu a révélées et imposées à l'homme, mais « la négation de la » *Raison souveraine*, *éternelle*, *nécessaire*, *parfaite*, *infinie* » (p. VIII.) » Mais où trouver cette raison souveraine? C'est bien facile : dans l'*idéal divin* que la raison porte en soi. Et voilà chacun portant en soi l'idéal divin, la raison parfaite; de là la déification de la raison humaine. La conséquence n'effraye pas Mgr Maret, au contraire il ajoute immédiatement : « L'homme est vraiment le Dieu de ce monde, parce qu'il » porte, dans sa raison, l'*idéal divin* (p. IX). » Seulement il veut que *cet idéal* ne soit pas le produit de l'homme, mais un *présent du Parfait et de l'Infini*.

Que doit donc faire le Concile? Une œuvre toute philosophique, la philosophie de Mgr Maret. Pas n'est question de rappeler strictement à l'homme que Dieu a parlé, qu'il a fixé les croyances et les pratiques pour être sauvé. Non, ceci est de l'histoire et de la tradition.

Ecoutons :

Quelle mission sublime est donc réservée à un Concile général qui va faire entendre au monde la grande voix de l'Église catholique! En fut-il jamais de plus belle? Par la *conservation de toutes les grandes croyances de l'Humanité*, raffermir la raison humaine sur sa base ébranlée; payer un juste tribut de louange aux *philosophes qui ont consacré les forces de leur génie à dégager et à démontrer les Lois et l'Autorité de la raison*, depuis Aristote et Platon jusqu'à Descartes et Leibnitz; emprunter aux *divines révélations* et aux écrits des Saints Docteurs tout ce qu'il y a de plus lumineux pour répandre, s'il est possible, un *jour nouveau* sur toutes les grandes vérités, *patrimoine éternel de l'Humanité*; surtout présenter nos divins mystères comme la plus parfaite manifestation de l'amour de Dieu pour l'homme, comme la plus *haute philosophie* de Dieu et de l'homme; telle nous apparaît, dans ses traits généraux, l'œuvre de lumière que le Concile est appelé à accomplir (p. X).

On le voit, les Révélations divines ne sont pas les sources du dogme, elles ne doivent qu'éclairer les grandes vérités, *patrimoine éternel de l'humanité*. Le Concile doit faire *resplendir l'éternelle vérité* (p. XI); et alors « la dignité humaine, les es» pérances humaines, l'*ordre moral et social*, salueront dans » le saint Concile un maître, un ami, un sauveur (p. XI). »

Sinon, non.

Voilà l'œuvre toute philosophique du Concile. C'est bien l comme l'a dit son ami, le P. Hyacinthe, *transformer* l'Eglis

Pour l'œuvre de *justice;* c'est encore la philosophie, cell spécialement de Mgr Maret, que le Concile doit prendre po guide et glorifier.

Nous croyons qu'il serait du plus grand effet que le saint Concile, sans to cher aux sphères qui doivent lui rester étrangères (lesquelles, s'il vous plaît s'appliquât à mettre *en lumière* tout ce qu'il y a de vrai dans les trava *de la pensée moderne, dans les sciences philosophiques, morales, sociales, po tiques*; dans les sciences naturelles elles-mêmes, considérées par rapport à l religion. Faire l'inventaire de toutes les vérités utiles à la moralité, à la félici humaines; *louer les hommes qui les ont découvertes, ou proclamées à quelq camp que ces hommes de bien appartiennent*; ramener toutes ces parcelles leur somme, tous ces *rayons* à leur *foyer*, tous ces progrès à leur cause réell *l'Esprit de vérité, l'Esprit de Jesus-Christ agissant même sur ceux qui l'igno rent,* sur ceux qui le méconnaissent, certes voilà une œuvre difficile, une œuv délicate, mais d'une grandeur et d'une utilité incomparables (p XII).

Voilà encore l'invitation de mettre Platon et les autres ph losophes, tous *hommes de bien*, au nombre des prophètes. C ne sont plus les paroles extérieures, positives, traditionnell du Christ, que le Concile doit constater dans ses décisions Mgr Maret met l'*Esprit* de vérité, l'*Esprit* de Jésus-Christ *agi sant* intérieurement et perpétuellement en nous. C'est le *Sp ritualisme* de Cousin; c'est le Concile *transformé* encore e assemblée philosophique, c'est l'*Humanité* se recueillant définissant le dogme.

Certes on conviendra qu'il est impossible de *transform* plus complétement l'Eglise et le Concile. Le Concile, en effe n'est et ne peut être que le conservateur et le désignateur d paroles et des dogmes révélés extérieurement par le Chris Ce sont les seules vérités que le Concile ait le droit d'impos aux hommes. C'est en cela seul qu'il est assisté de l'Esprit d Dieu, et il ne peut, et il ne doit rechercher ces paroles que dan la tradition catholique. Quant à l'*instinct* (p. XIII), que Mgr Maret veut que le Concile consulte; quant aux *aspiration légitimes* (*ib.*), qu'il doit respecter, ce sont là les raisons qu ont fait sortir le P. Hyacinthe de l'Eglise, et qui en feront sortir Mgr Maret, s'il consulte cet *instinct*, ces *aspirations* plutôt qu le Concile.

C'est par suite de ces principes qu'il juge la *société laïque,*

non comme une personne qui doit être instruite des volontés révélées par Dieu, mais comme une rivale avec laquelle l'Église doit conserver *d'excellentes et pacifiques relations* (p. xv.)

Mais on comprend, de ce point de vue, qu'après avoir doté l'homme d'*instincts*, d'*aspirations divines*, qu'après avoir établi que la *raison humaine porte en soi un idéal divin*, Mgr Maret l'établisse comme une puissance avec laquelle il faut que le Concile s'entende et entre en transaction.

Dans la réalité, il établit deux révélations divines, comme il l'a déjà fait dans tous ses autres ouvrages, l'une interne, incessante, personnelle, toujours présente, c'est la révélation naturelle; l'autre extérieure, positive, temporelle, déjà passée, c'est la révélation surnaturelle.

Quand on admet cette théorie, et qu'on a ainsi distribué les voies par lesquelles Dieu se manifeste à l'homme, il faut nécessairement que le Concile ne heurte, ne contredise en aucune manière cette *révélation naturelle de Dieu*. Il doit même la suivre, car elle est perpétuelle, incessante, tandis que la révélation de Jésus-Christ s'est faite une seule fois, il n'en fera pas d'autre, car il a déclaré lui-même être venu *accomplir la loi* [1], et aucun [2] *iota ne doit* y être ajouté ou effacé.

Le P. Hyacinthe a fait l'application logique de la théorie de Mgr Maret. Si le Concile contredit les *aspirations légitimes de notre nature*, il faut en *appeler* à un autre Concile, et si ce Concile ne donne pas raison à nos *aspirations*, il faut en appeler *directement au Seigneur Jésus. Cela me suffit*, dit-il, *pour vivre et pour mourir* [3]. Or c'est, jusqu'à un certain point la position que semble prendre Mgr Maret quand il dit à la fin de sa *préface :*

« A Jésus-Christ seul nous avons consacré notre vie, il nous » accordera, nous l'espérons de son infinie miséricorde, de » toujours vivre pour lui et de mourir en lui (p. xxvii.)

Ceci est bien philosophique, ce me semble. Saint Paul disait plus clairement et plus pratiquement : « Si nous-même

[1] Nolite putare quoniam veni solvere legem aut prophetas ; non veni solvere, sed adimplere (Matth. v, 17.)

[2] Iota unum, aut unus apex non præteribit a lege donec omnia fiant (*Ib.* 18).

[3] Voir sa lettre, N° d'octobre, ci-dessus, p. 298.

» ou un ange du ciel venait vous annoncer autre chose que ce
» que je vous ai annoncé, qu'il soit anathème [1]. »

Telle est la théorie de Mgr Maret enseignée dans sa *préface*. On verra qu'il en fait l'application dans tout le cours de ses deux volumes. On peut la définir par ces mots :

» Ôter l'infaillibilité personnelle du Pape, l'étendre aux
» évêques, y faire participer en quelque sorte les prêtres et
» même un peu les laïques, tout cela en vertu de l'*idéal divin*
» *que chacun porte en soi* : telle est la théorie, non pas ecclé-
» siastique, mais philosophique de Mgr Maret. »

Le grand défaut de son livre est de mêler continuellement ces deux ordres, de manière à pouvoir répondre aux philosophes qu'il a leurs principes, aux théologiens qu'il est avec eux.

Nous allons en donner quelques exemples.

Le Christianisme est une révélation divine proposant au monde certaines vérités à croire et des devoirs à pratiquer (p. 3). Dans sa sagesse infinie, Dieu, après avoir fait entendre sa voix aux hommes, a bien voulu fixer par l'Écriture les vérités qu'il nous a enseignées (p. 4.)

C'est très-bien. Mais voici l'amalgame à l'adresse des philosophes.

La Bible ne contient pas seulement les premiers principes de la religion et de la morale, *qui sont aussi dans la raison et dans la conscience*, etc. (p. 5)

Il fallait dire : La Bible énonce clairement à la raison et à la conscience les vérités à croire et à pratiquer. Au lieu de cela, on voit que la Bible n'est plus qu'une superfétation enseignant ce qui était déjà *dans la raison et la conscience*.

Autre exemple :

Nous ne voulons pas ici déprécier la raison. La raison est le *premier flambeau* que Dieu a donné à l'homme, *la première révélation* qu'il lui a accordée. La raison est une *communication de la lumière divine*, elle forme une sainte société entre l'homme et Dieu. *Parti des splendeurs éternelles, le rayon divin tombe dans la conscience humaine, et illumine ses ténèbres. Il met dans cette conscience les principes éternels, nécessaires, universels* : des principes d'une évidence parfaite (p. 8.)

Voilà pour la philosophie : *flambeau* donné de Dieu, *révélation* de Dieu, *communication* de la lumière de Dieu, *rayon divin*, par conséquent de même nature que celui de Dieu, c'est à éblouir la créature. Ce n'est pas seulement l'ennoblir, c'est

[1] Sed licet nos, aut angelus de cœlo evangelizet vobis præterquam quod evangelizavimus vobis, anathema sit (*Gal.* I, 8.)

la rendre non semblable, mais participant à la nature divine elle-même, comme l'a dit Mgr Maret.

Mais cela est impie et panthéiste ; aussi voici qu'à son gré, Mgr Maret obscurcit le *flambeau* de Dieu, rend incompréhensible la *révélation de Dieu*, rend inutile et impuissant le *rayon de Dieu.*

Ecoutons :

Mais en dehors de ces premiers principes, insuffisants à tous les besoins de la vie intellectuelle et morale, il faut bien reconnaître que la raison *n'est plus une lumière manifeste* ; elle *entrevoit* bien plus qu'elle ne voit, elle *pressent* plus qu'elle n'affirme. Les facultés de *l'intuition et du raisonnement* sont d'ailleurs très-inégales, très-inégalement développées, très-inégalement exercées (p. 8).

On voit quelle chute et quel désappointement pour l'homme ; ajoutons quel mépris pour le rayon divin ! Mais voici que la vérité va sortir, malgré lui, de la bouche de Mgr Maret. La raison n'est plus un flambeau, un rayon, une participation, un écoulement de Dieu, comme il l'a souvent dit, c'est une *simple faculté.*

C'est cette *faculté*, bornée, faible et versatile ; cette *faculté* inégale, inégalement cultivée, inégalement droite, qui deviendrait l'interprète et le juge, le moyen unique et universel de la révélation et de la religion (p. 9) !

Voilà qui est parlé comme un théologien ; mais que dira Mgr Maret à celui qui préfère son dogmatisme philosophique, assurant que la raison est un flambeau divin, une communication divine, un rayon divin ?

Voilà pourtant quelle est la base de toute la théorie que Mgr Maret veut appliquer à l'Eglise et faire prévaloir dans le Concile.

Nous ne pouvons le suivre dans ses deux volumes et en relever toutes les inexactitudes ; plusieurs évêques l'ont déjà fait, ainsi que plusieurs écrivains dans les différents journaux et revues catholiques. Nous nous bornons à prouver qu'il veut introduire dans l'Eglise la révélation qu'il a appelée naturelle, et lui soumettre la révélation surnaturelle.

C'est en effet ce qu'il fait très-habilement en appliquant à l'Eglise la constitution humaine éclairée du *flambeau divin*, du *rayon divin*, de la *communication divine*. Il a bien prouvé que ce flambeau n'était pas très-clair, mais entraîné lui-même par la logique inexorable que, si le flambeau existe, il

doit éclairer suffisamment, c'est à sa lumière qu'il réforme et transforme l'Eglise; c'est en ce nom qu'il demande de rechercher et de conserver ce que la philosophie a trouvé, depuis Platon jusqu'a Leibnitz, depuis Aristote jusqu'à Descartes. C'est en vertu de la communication divine, faite à tous les hommes, qu'il refuse d'accorder l'infaillibilité à un seul homme, qu'il ne la lui accorde qu'à la condition qu'il s'accordera avec les évèques; et c'est en vertu de cette puissance naturelle, distribuée à tous qu'il demande « une juste part d'influence » à la démocratie chrétienne dans la constitution ecclésiasti- » que[1]. »

De là, la prétention que les *prêtres*, dans les Conciles, possèdent, de *droit divin*, la voix *consultative*, et qu'ils peuvent jouir de la voix *délibérative* (p. 126).

De là aussi, la revendication pour les simples *laïques* du droit *de présence* dans les Conciles, et d'être *aptes à la voix consultative* (*ib.*)

De là encore, la demande expresse qu'il fait de la *réunion décennale des Conciles* et de la nomination des pasteurs par le clergé et par le peuple.

Voilà la base, la raison, le principe de la *transformation* que Mgr Maret veut introduire dans l'Eglise. Malgré ses protestations, ses exceptions, ses dénégations, c'est toujours le *flambeau divin naturel* qui doit seul, en dernière analyse, éclairer l'Eglise.

Et Mgr Maret ne se contente pas d'insinuer ce système dans son premier volume, sous le titre de *La Démocratie dans l'Eglise* (t. I, p. 117-127), il traite encore fort au long cette question dans son 2e volume sous le titre de :

Section III. *Autorité des évêques et présence des prêtres dans les conciles provinciaux et généraux.*

Section IV. Droits des prêtres dans les Conciles provinciaux et généraux. — Voix consultative. — Voix délibérative. — Les prêtres doivent donc assister aux Conciles comme *consultants*, c'est *leur droit rigoureux* (t. II, p. 439). Mais s'il est certain d'un côté que les prêtres n'ont pas de droit divin la voix *délibérative*, il est également certain de l'autre, qu'ils l'ont eue de droit ecclésiastique (t. II, p. 440).

Telle est la part des prêtres. Il y a aussi celle des laïques :

[1] *Du concile, etc.*, t. I, p. 125.

Ils ont aussi dans les assemblées ecclésiastiques une part qu'il faut déterminer (p. 445). C'est d'abord le droit de présence. — Mais les fidèles n'étaient pas toujours réduits au rôle de spectateurs et de témoins; ils prennent quelquefois part aux *délibérations* et donnent leur avis sur certaines questions (p. 447).

Et là-dessus il cite un texte de saint Cyprien, qui semble demander *leur sentence*, sans dire que ce mot a été supprimé dans deux éditions de ce Père, parce qu'il ne se trouve pas dans les manuscrits [1]; et de plus un autre texte d'une lettre adressée de Rome au même Père, où il est question des laïques, « parce » qu'un décret ne peut être stable, quand il ne paraît pas avoir » eu l'*assentiment* d'un grand nombre [2]. »

Voilà au fond la pensée de Mgr Maret, l'assentiment du peuple, en vertu de ce que le peuple a aussi reçu le flambeau divin, et possède le rayon divin.

XIII. Mgr Maret et les Conciles généraux.

Mgr Maret fait passer sous les yeux de ses lecteurs les Conciles de l'Eglise, et y cherche la preuve que les Papes n'ont jamais été regardés comme infaillibles. Les *Annales* ont répondu d'avance à toutes ses arguties, dans les 14 articles publiés par notre collaborateur M. *Dumont*, et ayant pour titre : *Les 8 premiers conciles dans leurs rapports avec les Papes.*

Dans ses *chap.* II et III, Mgr Maret examine les rapports du concile de Nicée et du 1er de Constantinople, avec les Papes, et surtout avec Libère (t. I, p. 145-171).

Nos lecteurs trouveront expliqués très au long les mêmes rapports et la justification de Libère, dans le 1er et le 2e article (*Annales*, t. VI, p. 137 et 168, 4e série). Dans le 3e article, on examine la question de l'autocratie conciliaire au 2e concile général, et en particulier les décrets de Constance et de Bâle (*ibid.*, p. 337).

Dans son *chap.* IV, Mgr Maret traite du concile d'Ephèse, 3e général (t. I, p. 172-200).

On trouvera tout ce qui a rapport à ce concile, et les preuves

[1] Voir S. Cyprien, *Epist.* XI; dans *Patr. lat.*, t. V, p. 258 et la *note* qui y est jointe.

[2] Quoniam nec firmum decretum potest esse, quod non plurimorum videbitur habuisse consensum. (*Ibid.*, lettre 31, dans *ibid.*, p. 312).

de la turbulence d'une partie de ses évêques, dans le 4e article des *Annales*, t. v, p. 405.

Dans son *chap.* v, Mgr Maret traite du concile général de Chalcédoine (4e général), et dénature les rapports de ce concile avec S. Léon (t. i, p. 200-242).

Les *Annales* examinent explicitement tous les faits qui s'y sont passés, et justifient l'action prepondérante du Pontife, dans les 5e, 6e et 7e art., t. vii, p. 19, 124, 208. M. Dumont y traite, en particulier, la grande question de S. Léon cassant le 28e canon de ce concile, qui égalait au Pape l'évêque de Constantinople, et des appels perpétuels qu'on a toujours faits à Rome.

Au *chap.* vi, Mgr Maret dénature encore la doctrine du pape S. Gélase, en assurant que ses paroles ne concernent que les Eglises particulières, et ne peuvent porter aucune atteinte aux droits des conciles généraux ; mais en citant plusieurs textes de ce pape, il cache soigneusement celui-ci où, parlant des Grecs, ce Pape dit :

« Ils nous opposent les Canons, mais ils ne savent pas ce » qu'ils disent, puisqu'ils se trahissent par là même agissant » contre ces Canons, en ce qu'ils refusent d'obéir au premier » Siége, conseillant des choses saines et droites. Ce sont les » Canons eux-mêmes qui ont voulu que les appellations de » toute l'Église fussent déferées à l'examen de ce Siege. Ils » ont établi qu'on ne devait jamais nulle part appeler de ses » décisions, et qu'*il devait juger de toute l'Eglise ;* qu'il ne » devait être soumis au jugement de personne. Ils ordonnerent qu'il ne fallait jamais juger de son jugement ; ils » établirent que sa sentence ne pouvait être infirmee par aucun de ceux auxquels ils ordonnaient plutôt d'obéir a se » décrets [1]. »

[1] Nobis opponunt Canones, dum nesciunt quid loquantur. Contra quos hoc ipso venire se produnt, quod primæ Sedi, sana rectaque suadenti, parere fugiunt. Ipsi sunt Canones qui appellationes totius Ecclesiæ ad hujus Sedis examen voluere deferri. Ab ipsa vero nusquam prorsus appellari debere sanxerunt, ac per hoc illam de tota Ecclesia judicare, ipsam ad nullius commeare judicium, nec de ejus unquam præceperunt judicio judicari, sententiamque illius constituerunt non oportere dissolvi, cujus potius decreta sequenda mandarunt (S. Gelase, *Epist.* iv, *Commonitorium ad Faustum magistrum fungentem legationis officio Constantinopoli*, dans *Pat. lat.*, t. lix, p. 28).

Voilà le texte que cache Mgr Maret, pour prouver que les paroles de Gélase ne concernent que les Eglises particulières.

Le *chap.* VII est consacré au 5[e] concile (2[e] de Constantinople), et Mgr Maret y prétend que le pape Vigile s'est soumis au concile (t. I, p. 247-272).

Dans ses art. 8, 9 et 10, M. Dumont examine toutes les assertions des Grecs, à ce sujet, et en montre la perfidie ou la fausseté (*Annales*, t. VII, p. 325, 407 et t. VIII, p. 45).

Au *chap.* VIII, Mgr Maret examine le 6[e] concile (3[e] de Constantinople), et soutient que le pape Honorius y a été condamné (t. I, p. 273-300).

M. Dumont, dans ses 10[e] et 11[e] art., prouve la falsification des actes de ce concile contre Honorius (*Annales*, t. VIII, p. 15 et 115).

Le *chap.* IX est consacré par Mgr Maret au 7[e] concile général (2[e] de Nicée), et soutient que la souveraineté Conciliaire s'y manifesta clairement (t. I, p. 301-343).

M. Dumont, à la fin de son 11[e] article, prouve, au contraire, que la souveraineté pontificale n'y a reçu aucune atteinte (*Annales*, t. VIII, p. 429).

Le *chap.* X est consacré au 8[e] concile (4[e] de Constantinople), et au schisme de Photius. Comme dans les autres conciles, Mgr Maret cherche à y prouver que la souveraineté spirituelle y apparaît comme essentiellement complexe dans ses éléments (t. I, p. 314-335).

C'est à cette question que M. Dumont consacre ses 12[e], 13[e] et 14[e] articles (*Annales*, t. IX, p. 126, 245, 325), et voici ses conclusions :

« Au lieu de voir que la soumission à Rome catholique était » la liberté des enfants de Dieu, les Grecs s'en offensèrent en » secret, et pour se defendre de l'autorité spirituelle, ils se li- » vrèrent au pouvoir séculier, sur lequel, en effet, la volonté » humaine a toujours quelque influence, et dont la servilité » la plus basse au besoin espère toujours gagner quelque » chose.

» Telles sont les causes premières des huit premiers conciles » œcuméniques. Tous ces conciles ont été tenus dans l'empire » grec, par le vouloir superbe des Grecs et par leur faute,

» c'est-à-dire pour des scandales étrangers à l'Eglise latine. » Car les sept grandes hérésies de ces temps sont nées en » Orient, dont deux seulement l'Arianisme, et, à deux reprises, » le Manichéisme, ont pénétré en Occident sans pouvoir y » prendre racine ; l'Arianisme même n'y entra qu'à la suite » de l'invasion barbare. L'Orient ne perdait rien pour cela de » sa présomption, s'imputant à mérite le redressement néces- » saire de ses erreurs. Le succès d'un intérêt particulier, d'une » opinion ou d'un privilége, y excitait plus de zèle que celui » de la vérité et du bien général. L'orthodoxie même y était » rarement franche de partialité. L'épiscopat, en synode, sui- » vant toujours l'impulsion de la cour, ne quittait cependant » jamais la défensive à l'égard du Saint-Siége, même quand le » prince donnait l'exemple de la docilité chrétienne. Le res- » pect qu'on y affectait pour la règle couvrait le plus souvent » une disposition tortueuse ou arrogante à décliner l'autorité » gardienne et interprète de la règle [1]. A tout le moins on y » retrouve constamment cette émulation d'importance, qui » est le défaut instinctif de toute assemblée. Les conciles grecs » voulaient délibérer et résoudre tout comme d'eux-mêmes, » jusqu'à égaler et prévenir, s'ils avaient pu, la décision pon- » tificale : à peu près comme ce jardinier, qui se hâtait d'ar- » roser à l'approche d'une nuée, de peur que la pluie vînt » empêcher son officieux labeur.

» Les Papes procédaient tout autrement, toujours diligents » à maintenir la foi, la discipline, la hiérarchie, avec la sûreté » de décision qui leur appartenait, sans acception de partis. » Toujours même zèle à faire observer les définitions œcumé- » niques ; même patience dans l'exercice de leur autorité, » avec un désintéressement personnel, qui ne se fait jamais » valoir et dont il n'y a pas d'exemple hors d'eux. Qu'on se » rappelle Vigile défendant la mémoire de trois évêques grecs » contre l'acharnement d'une assemblée grecque, et qu'on » ajoute à cette générosité la bonne foi des pontifes romains à » recevoir les actes du 6e concile, leur abnégation silencieuse

[1] S. Gelase : « Nobis opponunt Canones, dum nesciunt quid loquantur, Contra quos hoc ipso venire se produnt, quod primæ Sedi, sana rectaque suadenti, parere fugiunt (*Epist.* IV, dans *Pat. lat.*, t. LIX, p. 28).

» touchant la condamnation si suspecte d'Honorius, sans la » moindre apparence de reproche, de récrimination, de ré» présailles, ni de rancune. Telle est leur conduite invariable; » et l'on conviendra que le Saint-Siége, dans ses rapports avec » les conciles, a toujours eu l'avantage de la justice, de la » prudence et de la charité.

» C'est la première conclusion à tirer de cette étude. La se» conde, moins saillante, n'est pas moins exacte. Un singulier » retour s'est opéré à la fin. Des trois papes, compromis par les » conciles, deux sont déjà suffisamment justifiés depuis long» temps; la fatigue de ce long travail me paraît bien récom» pensée, si l'on jugeait désormais dissipées les obscurités qui » subsistaient encore; et le Pape Vigile n'est-il pas lui-même » réhabilité maintenant? D'autre part trois Conciles ont été » contestés. L'Occident rejeta assez longtemps le 5e et le 7e. » Quant au 6e, hors la définition de foi, son texte reste au » moins pour jamais douteux. Car si l'on ne trouvait pas con» vaincantes les preuves de falsifications, il est impossible de » prouver que la falsification n'existe pas; enfin, ce qui res» sort et par dessus tout, c'est la souveraineté dogmatique et » juridique du Saint-Siége. Non-seulement la fausse censure » du 6e Concile n'a pas causé d'incertitude, un seul moment, » nulle part, sur ce point; mais le 7e Concile et surtout le » 8e ont été la plus éclatante manifestation de l'obéissance » due à la chaire de Saint-Pierre; les Grecs, à la veille de con» sommer leur schisme se sont vus contraints, par une admi» rable providence, de ployer une dernière fois, à la face du » monde, sous le pouvoir apostolique, et la vérité, près de les » quitter, emporta d'eux ce solennel et irréfutable témoignage. » S. Augustin ne craignait pas de dire, *qu'il ne croirait pas à » l'Evangile, sans l'autorité de l'Eglise*[1], on peut dire à plus » forte raison qu'on n'aurait nul compte à tenir du Concile » le plus universel, sans l'autorité du Saint-Siége[2]. »

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen. Mgr Maret,

[1] Ego vero Evangelio non crederem nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas (S. Aug. *Contra Epist. Manichæi, quam vocant Fundamenti*, cap. 5; dans *Pat. lat.*, t. XLII, p. 176).

[2] *Annales*, t. IX, p. 337 (4e série).

dans son 3e livre, examine les autres Conciles jusqu'à celui de Trente. M. Dumont a déjà refuté ci-dessus ses appréciations sur les Conciles de Constance et de Bâle. C'est toujours la même méthode. Nous l'avons assez fait connaître : C'est le flambeau divin distribué à tous, et supprimant le flambeau particulier remis à un seul. C'est l'Eglise transformée, comme nous l'avons dit, au commencement :

Suscepère duo manipulares imperium populi romani transferendum et transtulerunt.

Mgr Maret et son école ne feront pas ce que firent deux soldats païens.

XIV. Le Pape, tel que le qualifient les saints canons.

Les *Annales* n'ont pas cru devoir entrer dans la grande discussion sur l'infaillibilité pontificale, d'abord parce qu'elle a été traitée fort au long dans toute la presse catholique, en second lieu, parce qu'elles ont a diverses reprises, et très-explicitement, exprimé leur croyance sur cette question.

Et, en effet, nous pensons que nulle part on n'expose plus explicitement et plus exactement les priviléges du Souverain-Pontife, que dans l'article qu'elles ont publié en 1852, et intitulé : *Titres canoniques donnés au Pape.* Ce sont tous les titres donnés au successeur de saint Pierre, par les Ecritures, par les Papes, par les saints Pères, par tous les Conciles. Ce travail est extrait de l'*Epitome canonum* du cardinal de Laurea [1]; il est accompagné de tous les textes, et nos lecteurs, en le consultant, auront sous les yeux tous les témoignages de la tradition [2].

A. Bonnetty.

[1] *Epitome canonum omnium*, du cardinal de Laurea, in-fol. Venet, 1680.
[2] Voir les *Annales*, t. v, p. 32 (4e série).

Histoire de l'Eglise.

L'ABBÉ GORINI

Défenseur de l'Évangélisation des Gaules

DÈS LE 1er SIÈCLE.

Mon cher Directeur,

Permettez-moi de vous signaler un nouvel adversaire de l'école malsaine de Launoy. Il s'agit encore cette fois d'un curé de campagne, mais cet érudit peut lutter avec le docteur de l'ancienne France, car le modeste pasteur de La Tranclière (Ain) a acquis une telle autorité dans la critique historique, que l'on s'estime heureux de l'avoir dans son camp. Ce n'était pas petite affaire de redresser les erreurs des Augustin et Amédée Thierry, des Guizot, des Fauriel, des Ampère, des Aimé Martin, des Quinet, et surtout de conserver l'estime de ces savants, gent d'ordinaire fort irritable. Mais je m'aperçois que le désir de rendre hommage à l'abbé *Gorini*, trop tôt ravi à la science, m'éloigne de mon sujet : j'y reviens donc, renvoyant à plus tard une biographie qui mérite de figurer dans votre savant recueil.

M. l'abbé Gorini a publié un ouvrage intitulé : *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Augustin et Amédée Thierry, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, Aimé Martin* [1].

La marche de ce savant ecclésiastique est très-simple, imitant un peu la méthode de S. Thomas, il cite le texte qui doit fournir le sujet de sa glose, et puis sous le titre d'*observations* arrive la réfutation.

Le savant ecclésiastique intitule le chapitre 11e du IVe volume : *Des rapports de la Papauté avec l'Eglise gallicane,* et pose cette question :

« Le Saint-Siége n'a-t-il pas contribué à la conversion des » Gaules ? »

[1] 4 vol. in-12.

Ce titre n'est pas là sans motif, il est amené par la phrase suivante de M. Guizot :

« L'Italie, l'Espagne, *les Gaules* étaient devenues chrétiennes sans le secours de la Papauté [1].

» Les premiers missionnaires de la Gaule, répond l'abbé Gorini, ont été envoyés par Rome ou autorisés par elle. Innocent Ier nous l'assure... d'autres témoignages appuieront celui de l'illustre souverain Pontife.

» Cherchant les noms des premiers prédicateurs de notre pays, M. Guizot n'a songé, il paraît, qu'aux deux plus célèbres, S. Pothin et S. Irénée, sortis de l'école de S. Polycarpe, évêque de Smyrne, et il en a conclu que le flambeau de l'Evangile s'était avancé sur la Gaule de l'Asie et non de l'Italie, conséquence fausse, car tout nous persuade que les missionnaires arrivèrent parmi nous du consentement du pape [2]. »

Mais n'avons-nous pas eu d'autres prédicateurs de la foi ? se demande le savant critique ; il dit dans sa réponse qu'il ne consultera ni *Lactance*, parce que dans son livre il n'est qu'un rhéteur [3], ni *Sulpice-Sévère*, parce que dans la ligne qu'il consacre dans son histoire sacrée à l'établissement du Christianisme sur les bords du Rhône, « négligeant les premières » tentatives, les premiers germes de croyance, il se borne à ces » mots : *Sous Marc-Aurèle, fils d'Antonin, s'élève la cinquième* » *persécution. Alors pour la première fois on vit des martyrs en* » *Gaule, la divine religion ayant été reçue tard en deçà des* » *Alpes* [4]. »

« Oui, s'écrie alors l'abbé Gorini, la religion y fut reçue tard, » mais n'eût-elle pas de bonne heure quelqu'apôtre dont les » obscurs travaux préparaient le champ où allait vite grandir » la moisson ravagée par Marc-Aurèle ! Nous allons chercher » ailleurs ces détails négligés par l'abréviateur gaulois. » Et alors l'auteur de la *Défense de l'Eglise* cite ce passage de S. Grégoire de Tours : « *La ville de Bourges reçut pour la première fois la parole du salut de S. Ursin, ordonné évêque et dirigé vers*

[1] *Histoire de la civilisation en France*, t. II, leçon XIX, p. 98.
[2] *Défense de l'Eglise*, t. IV, 261.
[3] *De mortibus persecutorum*, c. III, dans *Pat. lat.*, t. VII, 196.
[4] *Hist. sacra*, l. II, c. 32 ; *Pat. lat.*, t. XX, p. 147.

les Gaules par les disciples des Apôtres [1]. » Après quoi l'abbé Gorini passe à S. Trophime.

Les lecteurs de l'histoire ecclésiastique savent que vers la fin du 4e siècle l'évêque d'Arles et celui de Vienne réclamaient tous les deux l'autorité métropolitaine sur la province Viennoise. Les moyens d'accommodement proposés par un concile de Turin ne satisfaisant pas l'évêque d'Arles, il en appela au pape Zozime. Celui-ci déclara que la province Viennoise et les deux Narbonnaises dépendaient d'Arles, « *parce que*, disait-il, *il est juste de ne pas déroger aux anciens priviléges de la ville métropolitaine d'Arles, vers laquelle fut d'abord envoyé de ce siége* (de Rome) *le souverain prêtre Trophime* [2]. »

Maintenant à quelle époque Trophime parut-il dans cette ville? se demande le savant curé de La Tranclière. Voici sa réponse, elle est puisée dans une lettre des évêques gaulois au pape Léon :

« Toute la Gaule sait, disaient les prélats, et la sainte Eglise » n'ignore pas, qu'*Arles, la première entre les cités gauloises,* » mérita de recevoir de S. Pierre S. Trophime pour évêque, et » que peu à peu, de cette ville, le don de la foi et de la religion » se communiqua aux autres provinces des Gaules. Nos prédé- » cesseurs..... croyaient raisonnable que l'église d'Arles ré- » clamât de même en Gaule le droit d'ordination, *elle qui avait* » *obtenu des apôtres S. Trophime pour évêque* [3]. »

[1] Bituriga vero urbs primum a sancto Ursino, qui a discipulis Apostolorum episcopus ordinatus in Gallias destinatus est, verbum salutis accepit (Greg. Tur., *De gloria confessorum* c. 80, dans *Pat. lat.* t. 71, p. 886).

[2] Sane quoniam metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primum *ex hâc sede* Trophimus summus antistes ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt, directus est (Zozimus, *epist.*, I, c. 3; dans *Pat. lat.*, t. XX, p. 644).

[3] Omnibus etenim regionibus gallicanis notum est, sed nec sacro-sanctæ Ecclesiæ Romanæ habetur incognitum, quod prima inter Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro apostolo sanctum Trophimum habere meruit, sacerdotem et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum...... Sicut per Beatissimum Petrum, Apostolorum Principem, sacrosancta Ecclesia Romana tenet supra omnes totius mundi Ecclesias principatum, ita etiam intra Gallias Arelatensis Ecclesia, quæ sanctum Trophimum, ab Apostolis missum, sacerdotem habere meruisset, etc. (*Epist.* LXV, parmi les *Epîtres* de saint Léon; dans *Pat. lat.*, t. 54, p. 880).

« S. Trophime, ajoute M. Gorini, a donc *été obtenu des apôtres, reçu de S. Pierre*, par la ville d'Arles. Et il fait ensuite cette remarque fort judicieuse, c'est que dans les interminables débats pour s'arracher le droit de metropole, nous ne voyons pas les adversaires mettre en doute l'arrivée aux temps apostoliques de S. Trophime. »

Notre savant critique passe de S. Trophime à S. Grégoire de Tours, et dit que dans son traité de la *Gloire des Martyrs* le pieux chroniqueur place S. Saturnin à Toulouse, sous les disciples des apôtres[1], et il ajoute qu'ayant rencontré plus tard la vie du bienheureux, il s'empressa de le faire descendre au milieu du 3e siècle. Suit ce passage cent fois cité par tous les critiques qui se sont occupés de la question[1] :

« Dès la naissance même du Christianisme, écrivaient les
» Pères du concile de Tours de 567 à Ste Radegonde, les
» germes de la foi générale commencèrent à vivre sur le sol
» gaulois, etc. [2]. »

« Les pères de cette assemblée, dit avec beaucoup de raison l'abbé Gorini, croyaient donc avec ceux d'Arles, avec notre historien S. Grégoire, avec l'agiographe de S. Saturnin, avec les papes Zozime et Innocent Ier, que l'aube de la foi a paru sur l'horizon des Gaules avant l'arrivée des prédicateurs du 3e siecle, avant même Pothin au 2e, et dès le temps des Apôtres. » Plus loin le savant critique nous indique le motif pour lequel il ne laisse pas l'arrivée de Trophime à la date assignée par Grégoire de Tours.

« C'est que, dit-il, notre vieil historien, ne connaissant pas plus les lettres de Zozime aux Gaulois, que la supplique de ceux-ci à S. Léon, joignit à tout hasard l'arrivée de l'évêque d'Arles et celle de l'évêque de Toulouse. Suit la célèbre citation de Grégoire de Tours [3] où il est question des SS. Gatien, Trophime, Paul, Saturnin, Denys, Austremoine, Martial. Ainsi placée dans le récit, fait justement remarquer l'abbé

[1] Voyez dom Ruinart, *Vita S. Saturnini*, dans *Acta sincera martyrum*; dans *Pat. lat.*, t. VIII, p. 705.

[2] Itaque cum ipso catholicæ religionis exortu cœpissent gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare, etc. (Greg. Tur., *Hist. franc.*, l. IX, c. 39 ; *Pat. lat.*, t. 71, p. 510).

[3] Voir *Hist. franc.*, l. I, c. 18 ; *Pat. lat.*, t. 71, p. 175.

Gorini, cette énumération semble faire partie de la vie de S. Saturnin ; or cette légende ne parle nullement des saints que nous venons de citer.

Ces divers passages nous suffisent pour ranger le savant curé de La Tranclière parmi les partisans de la tradition. Un pareil témoignage est une bonne fortune pour la thèse de l'Evangélisation des Gaules dès le Ier siècle.

Tout à vous,

GABRIEL DE CHAULNES

Histoire naturelle.

UNITÉ DE L'ESPÈCE HUMAINE

RÉFUTATION DU SYSTÈME DE DARWIN.

Jamais les savants des siècles passés n'ont révoqué en doute l'unité de l'espèce humaine. Aristote et Pline la supposent. Le premier de ces savants avait bien l'occasion de s'inscrire en contre, en parlant des esclaves. Dans son chap. VI de la *République*, il méconnaît contre eux le droit naturel, et exalte cruellement la loi du plus fort; mais enfin il suppose la même nature aux esclaves et aux libres. Dans son chap. VII *sur les animaux*, il signale bien quelques similitudes du singe avec l'homme, mais en même temps il n'oublie pas sa supériorité même physique. Déjà au chap. 1er il avait fait sa déclaration de philosophe et de naturaliste, en disant que « l'homme domine tout par la faculté de penser, par la connaissance du bien et du mal, de la justice et du droit, par son aptitude à créer des règles de discipline pour vivre en société. »

Pline, à son tour, relève les quelques ressemblances du singe avec l'homme, mais c'est après avoir mis l'homme, dans son fameux livre VII, à une hauteur où il domine le monde par la supériorité de ses facultés. Il montre l'homme « resplendissant par le génie de Socrate, de Platon, de César, de Cicéron, etc... » Il a fallu descendre jusqu'à Lamark, Voltaire, Bory de Saint-Vincent, pour rencontrer des contradicteurs à cette légitime possession d'heureuses et utiles croyances.

L'unité de l'espèce humaine est attaquée aujourd'hui avec plus de violence que de sincérité; et on comprend l'attitude d'un grand nombre de savants qui refusent de prendre au sérieux cette boutade matérialiste. Mais il est de la destinée de notre siècle d'avoir à y compter avec les erreurs les plus imprévues et les plus osées contre le sens commun, dans le champ de la science comme dans celui de la politique.

Les titres de noblesse de l'humanité ne sont pas seulement

suspectés, ils sont foulés aux pieds. Entrons donc dans un débat auquel il est douloureux de prendre part, et voyons ce que désirent la nature, la science et le sens commun.

I. — Définition de l'espèce.

L'*espèce* est l'ensemble des individus plus ou moins semblables entre eux, qui sont descendus de parents communs par une succession ininterrompue de familles. Au sein de l'espèce se forme la variété. Quand la variété devient héréditaire, elle constitue la *race*.

La race est donc l'ensemble des individus semblables appartenant à une même espèce, ayant reçu et transmettant par voie de génération les caractères d'une variété primitive.

Les idées fondamentales de cette définition de l'espèce et de la race se trouvent confirmées par les plus grands noms de la science de l'histoire naturelle.

« La nature, dit Buffon, a imprimé à l'espèce certains caractères inaltérables. L'espèce est une succession constante » d'individus semblables et qui se reproduisent. L'empreinte » de chaque espèce est un type dont les principaux traits sont » gravés en caractères ineffaçables et permanents, quoique » les touches accessoires varient ou puissent varier. La trans» formation des espèces est impossible[1]. »

Cuvier définit l'espèce : « La collection de tous les corps or» ganisés, nés les uns des autres ou de parents communs, et » de ceux qui leur ressemblent, autant qu'ils se ressemblent » entre eux[2]. »

Selon Linnée, voici l'espèce : « Species sunt quot diversas » formas ab initio produxit infinitum Ens : quæ formæ se» cundum generationis inditas leges produxere plures res sibi » semper similes. »

M. de Candolle dit que l'espèce « est la collection de tous les » individus qui se ressemblent entre eux plus qu'ils ne res» semblent à d'autres, qui peuvent, par une fécondation réci» proque, produire des individus fertiles, et qui se reproduisent » par la génération, de telle sorte qu'on peut, par analogie,

[1] Cité dans le *Monde primitif*, p. 184.
[2] *Philosophia botan.*, p. 99. 1770.

» les supposer tous sortis originairement d'un seul individu. »

Pour Blainville, « l'espèce est l'individu répété dans le » temps et l'espace. »

Pour M. Quatrefages, « l'espèce est l'ensemble des individus » plus ou moins semblables entre eux, qui sont descendus ou » peuvent descendre d'un couple primitif unique, par une » succession ininterrompue de familles. »

M. Chevreul ne s'exprime pas d'une autre manière.

« L'espèce, dit Jean Muller, est une forme vivante qui repa» rait avec certains caractères inaliénables dans la généra» tion, et qui est constamment reproduite par la génération » d'individus semblables. »

Selon Vogt, « appartiennent à une seule et même espèce, » d'après l'état actuel de la science naturelle, tous les indivi» dus qui naissent de parents semblables, et qui eux-mêmes » ou dans leurs descendants, redeviennent semblables à leurs » ancêtres [1]. »

On pourrait multiplier les définitions semblables, prises chez les naturalistes les plus en renom, et qui professent d'ailleurs les opinions les plus variées en matière de philosophie.

Il suit de là que la marque la plus positive et la plus fondamentale, la plus exclusive de l'espèce, est la fécondité continue, et ce principe s'applique aux plantes, aux animaux, comme à l'homme. L'épreuve de cette marque n'a sans doute pu s'appliquer universellement, soit dans le règne végétal, soit dans le règne animal, car il faudrait un temps infini; mais on juge plusieurs espèces à ce point de vue par analogie. Or, pour les différentes races humaines, l'expérience est sans réplique.

Toutes les races humaines unies ensemble sont fécondes.

Il y a plus : la fécondité augmente, au lieu de diminuer, entre les races différentes.

Les degrés prohibés dans la parenté établie par l'Eglise pour les unions conjugales reposent, on ne peut en douter, sur cette sorte de considération, comme sur celle de la fraternité humaine.

[1] V. *La Bible et la nature*, par le docteur Reusch, p. 483.

« Il est une autre loi de la nature qui confirme la précédente : D'après Buffon, Cuvier et un grand nombre de savants distingnés qui ont marché sur leurs traces, les croisements entre espèces différentes sont : 1° difficiles ; 2° quand ils peuvent avoir lieu, ils sont presque toujours stériles ; 3° quand ils sont féconds, le produit est généralement infécond, et, en définitive, il n'arrive jamais à une génération éloignée ; et si quelquefois le produit reste fécond, comme entre le bouc et le mouton, il y a promptement retour à une des deux espèces, et le *musmon*, qui est l'hybride de ces animaux, a complétement disparu. L'homme peut multiplier les races, mais il ne peut multiplier les espèces, *species naturæ opus*, dit Linnée[1].

Bory de Saint-Vincent semble dire qu'il y a eu des alliances qui ont produit des parentés entre les singes et les nègres. M. le docteur Chenu lui répond qu'on a bien entendu parler d'enlèvements de nègres par des singes ; mais nulle part on ne peut citer un fait digne d'attention au sujet des métis qui en seraient sortis[2].

Parmi les preuves directes de l'unité de l'espèce humaine, il faut citer les suivantes. On trouve chez toutes les races humaines, et dans ce cercle seulement, la même structure anatomique du corps, la même durée moyenne de la vie, la même disposition à la maladie et à certaines maladies qui n'attaquent que cette espèce ; la même température moyenne du corps, la même vitesse moyenne dans les pulsations du pouls, la même durée de la grossesse. On ne trouve jamais une telle conformité dans les différentes espèces d'un genre ; elles ne se trouvent que dans les variétés d'une même espèce.

Par rapport à la taille, il n'y a pas non plus de différence essentielle, comme le remarque Burmeister[3]. « Les nations » du nord, dit-il, sont généralement d'une taille plus petite » que celle des habitants des zones tempérées, mais on n'y » trouve point de véritables familles de nains. *Cinq* pieds, » taille qui n'est pas dépassée par beaucoup d'Européens, for» ment un minimum au-dessous duquel une nation tout

[1] V. *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1869, article de M. Quatrefages.
[2] Docteur Chenu, *Les Quadrumanes*, p. 4.
[3] *Apud*, Reusch, p. 481.

» entière ne descend guère ; tandis que *six* pieds semblent être
» le maximum de hauteur qu'une nation tout entière puisse
» atteindre, bien que quelques individus, même en Europe,
» aient une taille encore plus élevée. Le rapport de la taille
» du Patagon à l'Esquimeau est à peine comme 3 est à 2.
» Au lieu qu'on a entre certaines variétés de chiens une pro-
» portion de 1 à 12; et des variétés de bœufs domestiques où
» la proportion est de 1 à 6. »

Nous aurons plus loin l'occasion de rendre compte des variétés de l'espèce humaine. Il nous suffit ici d'établir les traits de conformité qui caractérisent l'espèce.

Nous verrons que l'anatomie seule creuse une séparation infranchissable entre l'homme et l'animal qui en approche le plus[1].

Mais voici le caractère qui place l'homme, comme dit Pascal, à une distance infinie des animaux qui sont au-dessous de lui : c'est l'intelligence, la raison.

Dieu a donné à l'animal les sensations et l'instinct : l'homme sait même rendre cet instinct de l'animal plus admirable en le formant par une répétition d'actes à des mouvements qui semblent le sortir du cercle étroit de ses habitudes instinctives. Mais on ne peut cultiver la raison là où elle n'est pas et où jamais elle n'a pu briller. Voila l'apanage exclusif de l'homme ; avec sa raison, don du ciel, il embrasse la nature tout entière et s'élève au-dessus d'elle. Il en saisit les proportions; il pénètre dans les details jusqu'aux infiniment petits par la chimie et les microscopes que son génie a su inventer; et, par ses calculs et ses heureuses hypothèses éclairées peu à peu de lumières nouvelles, il s'est élancé aux limites des mondes invisibles, il a deviné les lois les plus profondes du Créateur, il remonte les âges par l'histoire, il embrasse l'espace et s'élance dans l'avenir par la sagacité de ses conjectures; enfin, il s'est élevé à la contemplation de l'harmonie universelle.

Nous n'avons aucun effort à faire pour montrer les produits

[1] Voir en particulier les 5 articles de M. Bianconi : *Considérations naturelles sur les prétendues affinités des singes et de l'homme*, dans les *Annales*, t. XI et XII (5e série).

du génie humain. Il est épanoui dans les ateliers, sur les voies ferrées et aux extrémités des fils électrisés d'un hémisphère à l'autre, dans les musées, dans les bibliothèques publiques. Que tous les matérialistes se réunissent donc pour apprendre au plus parfait animal seulement le premier principe d'une science quelconque, et même quelque chose d'utile pour lui, qui soit un progrès sur son immobile instinct. « Des voyageurs, dit Buffon, avaient accoutumé des orangs-outangs à se chauffer à leur foyer. Ils y prenaient plaisir, mais abandonnés à eux-mêmes auprès de ce feu allumé, ils le voyaient tristement s'éteindre sans songer qu'ils pouvaient l'alimenter en y poussant de nouvelles bûches. Ne leur demandons pas ce qu'ils n'ont pas reçu. »

Aussi voyez comment l'homme est éminemment au premier rang dans la nature ; comme il la domine ! Avec quelle facilité il dompte non-seulement les animaux si puissants par leur vigueur, mais encore les éléments, et les force à servir ses volontés et à contribuer à la satisfaction de ses besoins !

Dans ce rang élevé, il forme un genre unique : *le genre humain*. Dans la classification des espèces dans le tableau des êtres dressé par l'histoire naturelle, il ne doit pas être confondu avec des êtres qui sont à une si énorme distance de sa grandeur morale et même physique. Ce serait contraire à la science comme au sentiment moral.

Cependant cette injure ne lui a pas été épargnée depuis quelque temps, comme si la place que la Providence lui a donnée était une usurpation. Ici, nous rencontrons les adversaires de la dignité humaine. Commençons par ceux qui osent le faire descendre du gorille, du chimpanzé ou du pongo.

II. — Système de Darwin.

Le naturaliste anglais Darwin n'a fait que réchauffer le système de Lamarck en lui donnant l'apparence d'un plus grand appareil scientifique.

Selon lui, tous les genres, toutes les classes émanent d'un être commun, d'où toute vie dérive par voie de génération et de transformation, comme les variétés d'une espèce naturelle descendent du type normal de cette espèce. La vie s'est trans-

mise par des transformations graduées, comme dans l'arbre la racine donne naissance à la tige, la tige aux branches, les branches aux feuilles, les boutons aux fleurs, les fleurs aux fruits. Ainsi, la totalité des êtres organisés viendrait d'un type primitif rudimentaire ; d'une première efflorescence de vie qui s'est épanouie avec le temps et par des efforts continuels dans toutes les directions.

Darwin invoque trois agents pour expliquer son système :

1° *La lutte* de la vie contre ce qui en arrête l'essor. C'est l'être qui tend à se développer, à agrandir, à perfectionner ses organes ;

2° *La sélection*, principe par lequel des êtres semblables, mais singuliers dans leurs espèces, s'unissent ensemble et produisent des espèces nouvelles;

3° *Le temps*, et il en prend à son aise pour donner à sa transformation le loisir de s'accomplir.

Darwin consent à voir le bœuf descendre de la grenouille et l'homme d'un végétal; seulement, donnez-lui du temps.

Cependant, pour être juste, disons que M. Darwin a mis un correctif à sa témérité : *Je ne prétends rien prouver, mais seulement soulever une question.* Etrange déclaration qui montre avec quelle légèreté on jette des doutes invraisemblables à la face des vérités les plus respectées.

C'est avec Cuvier et les maîtres que nous allons examiner cette question. Mais que les savants ne s'y méprennent pas, la comparaison du singe avec l'homme est heureusement du domaine du sens commun. Et ici, il ne dépend de personne de forcer les convictions du genre humain. Les similitudes et les différences ne sont un mystère pour personne. Ici, il ne faut ni profondes études, ni obscure métaphysique, avant de prononcer. Il ne suffit pas que quelques esprits aventureux émettent une opinion aussi hardie et réussissent à se faire lire et même applaudir dans quelques cercles pour faire croire que l'univers est sur le point de penser sérieusement que des quadrupèdes sont nos ancêtres. Le jour où une telle doctrine passerait officiellement dans l'enseignement public, nous serions, il est vrai, dignes d'être dégradés, mais tant qu'il y aura un homme sur la terre, la structure de son corps et la der-

nière étincelle de sa raison seront une protestation contre ce blasphème qui remonte jusqu'à Dieu, car il attaque sa plus pure image.

Il me semble que pour peindre d'un seul mot le système de Darwin au point de vue scientifique, on doit l'appeler un brillant jeu d'esprit sur l'appréciation des variétés. Il part, en effet, d'une idée vraie. Il constate une large place dans les espèces par les variétés; tous les Naturalistes en conviennent. Ce fait est de sens commun. Mais ce système devient excessif et faux, quand il prétend que les variétés vont jusqu'à combler les différences d'une espèce à l'autre, et encore plus faux, quand il demande la transformation des espèces elles-mêmes. Nous avons des preuves pour la première partie de son système; il n'en a pas une seule pour la seconde ni pour la troisième, et on ne fait pas de la science d'observation sans preuves, sans faits qui la confirment.

Si le système de M. Darwin est vrai, toutes les notions admises jusqu'ici sont bouleversées et fausses. Il faut anéantir les œuvres de Linnée, de Buffon, de Cuvier, de Lacépède, de Brogniard, de Flourens, de Muller, de Quatrefages, etc., parce que leurs divisions, leurs classifications reposent sur les définitions de l'espèce qui sont admises. Il faudrait bien en passer par là, si le naturaliste anglais nous apportait la vérité. Mais, que faut-il lui répondre, s'il nous offre un système sans base, sans preuves, et en même temps insultant pour l'humanité?

Voyons les preuves; voyons ce que dit la science.

L'ensemble des corps qui se partagent le domaine de la nature se divise en deux parties : les corps non organisés, c'est la matière inerte; et les corps organisés. Ceux-ci se subdivisent en deux règnes : le règne végétal et le règne animal. Chaque ordre comprend des embranchements, chaque embranchement des classes, chaque classe des familles, des tribus, des genres, des espèces, et enfin l'espèce des variétés. Les variétés dérivent les unes des autres, par voie de génération, et peuvent aisément se transformer, en s'éloignant ou en se rapprochant du type primitif.

Mais les règnes ne peuvent jamais se confondre, jamais les

classes se transformer entre elles, jamais un genre donner naissance aux autres genres, ni une espèce à une autre espèce. Voilà ce qui fait l'objet de l'enseignement public dans les pays civilisés et ce qui est enseigné par les savants de toutes les nations, et ce qu'on regarde comme une loi de la nature. Ces notions sont fondées sur des observations des milliards de fois répétées depuis deux mille ans. Il n'y a pas une loi du monde physique, y compris la loi d'attraction, qui soit mieux constatée.

Cependant, M. Darwin s'inscrit en contre. Mais à quel titre? Eh bien! c'est sans titre; il ne présente que des conjectures et des hypothèses contre l'évidence.

En effet, on use de l'hypothèse dans les cas douteux, obscurs, là où la science n'a pas encore porté le flambeau de ses lumières et de ses définitions; mais une hypothèse contre les choses constatées, cela ne s'est jamais vu, et est contraire à la marche des sciences d'observation.

Faisons l'application de ces principes si simples, et voyons s'ils sont contredits par les trois agents invoqués par Darwin. Son premier agent est celui de la *lutte* (*struggle for the life*); c'est un combat de l'être vivant contre tout ce qui arrête son essor.

Ce principe est-il faux? Non, sans doute, s'il veut dire qu'un être organisé naissant tend avec énergie vers son développement final, et lutte contre les obstacles qu'il rencontre et qui peuvent arrêter ce développement, en sorte que si les obstacles sont bien et facilement écartés, il pourra devenir le plus bel individu de son espèce.

C'est cela qui se voit tous les jours.

Mais ce principe est faux, si on prétend qu'un être organisé quelconque, placé à sa naissance même dans les conditions les plus favorables, aura un développement assez heureux pour sortir de son espèce, ou donner quelque signe qu'il tend à s'élever au-dessus de son espèce. Perfectionner son espèce, voilà une formule scientifique. Sortir de son espèce, même par tendance lente, mais observable, voilà ce qui est démenti par l'expérience. C'est de la pure fantaisie de savant.

Voici le second principe : *la sélection*. On suppose que des individus d'une même espèce, qui sont marqués par des sin-

gularités fortement accusées, s'accouplent ensemble, et que leurs descendants réussissent à opérer des accouplements dans la même tendance, dans la même direction. M. Darwin conclut qu'on aura à la fin une modification tellement profonde que l'espèce sera changée. Si cela est, prouvez-le. Où sont vos exemples? Vous avez pu obtenir par la sélection des centaines de races de chiens, de pigeons, de chevaux, de bœufs. Mais montrez-nous des chevaux qui aient produit des bœufs, des chiens qui aient fourni des ânes, et des singes qui aient donné des hommes. Comme on ne peut rien découvrir de pareil, il faut bien rentrer dans le sens commun des principes admis universellement.

Mais c'est peut-être l'application du troisième moyen, *le temps,* qui fournira à Darwin une démonstration. Il demande des siècles et des millions d'années pour arriver à ses résultats. Eh bien! accordons-lui des siècles.

Vous en avez dans les temps historiques, et vous en avez d'incommensurables dans les fossiles paléontologiques. A-t-on trouvé des espèces en voie de se confondre avec les espèces voisines? Pas une seule.

Pour les temps historiques, nous avons des observations qui remontent à plus de 2,000 ans. C'est un chiffre déjà respectable. Les espèces décrites par Pline et Aristote sont restées immobiles. Les temples et les hypogées d'Egypte nous ont transmis des grains de blé qui nous montrent une espèce invariable à travers 3 ou 4,000 ans. Il en est de même des corps humains embaumés, des nombreuses peintures qui nous représentent les animaux de ce pays. Il n'y a nulle transition insensible entre les espèces; nos définitions d'aujourd'hui leur conviennent encore comme alors.

Ce n'est pas tout. La géologie vient à notre secours à travers des séries de siècles incalculables, telles que les demande Darwin. Elle nous montre un grand nombre de fossiles des espèces existantes qui remontent, dit-on, à des millions d'années, dans les terrains tertiaires et bien plus avant. Or, on les trouve avec les mêmes caractères qu'aujourd'hui, et les races intermédiaires qui doivent conduire d'une espèce à l'autre manquent à l'appel de nos théoriciens.

Ces races intermédiaires ont beau être enregistrées dans les colonnes de Darwin et de ses disciples, la nature ne les connaît pas. On a trouvé des crânes et des mâchoires humains dans les brèches osseuses, à Moulin-Guyon, qui remontent à la dernière limite des temps historiques, et on a constaté que ces fragments ne s'écartent point des variétés humaines actuellement existantes. Il y a eu des espèces existantes autrefois, et éteintes depuis; mais la paléontologie les donne pour ce qu'elles sont, pour des êtres qui avaient leur place à part dans l'échelle des espèces, et ne se confondaient ni avec les supérieures, ni avec les inférieures.

Conclusion. Le système si retentissant de Darwin ne trouve pas un seul point dans la nature pour s'y appuyer, ni dans les êtres organisés contemporains, ni dans les âges historiques, ni dans les âges paléontologiques.

Nous n'ignorons pas qu'il y a des difficultés sérieuses en histoire naturelle pour la distinction de certaines espèces, mais cette dificulté ne tombe pas sur les espèces d'un ordre élevé, surtout il n'y a aucun doute pour l'homme avec les premières espèces qui le suivent; or c'est là qu'est l'intérêt capital de la question présente, soit qu'on l'avoue, soit qu'on le dissimule.

La théorie que nous jugeons n'est donc qu'une hypothèse qui n'a aucun caractère scientifique que rien ne justifie, mais qui se place sciemment en dehors des faits de la nature, et qui ne peut faire avancer les sciences: elle peut faire honneur à l'esprit et aux connaissances approfondies de son auteur, mais la pensée principale reste une erreur.

Aussi le système de M. Darwin a rencontré la plus vive opposition de la part des naturalistes en grand nombre et de tous les pays. Nous citons d'Archiac [1], Flourens [2], Von Baer [3], *Quaterly Review* [4], *Edimbourg Review* [5], *Dublin Review* [6], *Rambler*, mars 1850, etc.

[1] *Introduction*, II, p. 65.

[2] *Examen*, cité dans Reusch, p. 442.

[3] *Annales de théologie allemande*, VII, p. 169.

[4] Tome CVIII, p. 22.

[5] Tome CXI, p. 488.

[6] Tome XLVIII, p. 50.

Nous n'ignorons pas qu'il a eu aussi des approbateurs, mais peu ont osé l'adopter sans de grandes réserves. Nous citons Lyell, Haxley, Scheiden, Rolle, O. Schmith, etc., et il ne manque pas d'un certain nombre d'adhérents en France. Y a-t-il jamais eu un siècle où les nouveautés aventureuses aient eu plus de chances de pousser que dans le nôtre? Mais, en matière scientifique, ce qui ne peut se prouver est destiné à disparaître.

Il n'y a que l'ignorance crasse, dit le docteur Reusch [1], qui puisse parler de la théorie de Darwin comme ayant de la solidité ou comme appuyée sur des raisons valables. Cela est si vrai que son auteur dit sans détour, comme déjà nous l'avons remarqué, qu'il ne croit pas avoir résolu la question de l'origine des espèces, et qu'il n'a guère fait que la soulever. Une telle déclaration devrait dispenser de s'en occuper jusqu'à ce qu'on ait trouvé des raisons plus sérieuses, ce qui n'arrivera jamais.

Mais l'opinion publique est saisie de ce scandale, et il ne manque pas d'écrivains qui l'exploitent dans un sens qui ne favorise guère les principes sur lesquels repose l'ordre public. Ce système a si peu de consistance aux yeux même de ceux qui désirent le plus qu'il soit vrai, que l'incrédule Charles Vogt, qui admet la possibilité de la fusion de deux espèces très-voisines, regarde toutes ces théories simplement comme des absurdités. « Qu'on aille, dit-il, dans n'importe » quelle basse-cour où l'on fait couver les canards par les » poules, et l'on verra qu'il ne pousse point de membranes aux » pieds des poules, et que les canards ne perdent point les » leurs. Il n'est pas possible qu'un vadipède ait envie d'habiter » sur la terre ferme ou dans les bois : la raison en est simple, » c'est que son organisation le destine à patauger dans les » marais; car aucun animal ne peut avoir des désirs que son » organisation ne lui permet pas de satisfaire, ou qui seraient » en contradiction avec elle [2]. »

Il faut mainenant arriver au point capital de la discussion, là où est le vrai intérêt de la question. Il s'agit de savoir si

[1] Page 442.
[2] Cité par Reusch; *ibid.*

l'homme peut descendre du singe. C'est une *espérance* que veulent se donner les matérialistes. Ils ne se résoudront pas aisément à y renoncer. Tout le bruit qui se fait autour du nom de Darwin, il faut bien l'avouer, ne vient que de là. Les prudents se gardent de l'avouer, et ils n'en restent pas moins passionnés. Mais il y a des savants qui mettent de côté tous les ménagements et qui font presque publiquement des vœux pour que la science découvre que l'homme n'a pas d'autre origine. Oui, il en est ainsi, et Vogt lui-même, qui vient de frapper si vertement le système anglais, ne le fait qu'avec un sentiment de dépit arraché par la vérité. Car, ailleurs, il veut bien admettre de ce système tout ce qui ne lui paraît pas si manifestement mal prouvé. Il est donc bien reconnu que c'est une opinion philosophique, et une tendance matérialiste qui a passionné ce débat.

Il fallait des raisons bien puissantes pour en venir à soutenir une thèse aussi humiliante, pour braver l'opinion publique; il ne fallait rien moins qu'une certitude. C'est tout le contraire. L'anatomie comparée, dans ses plus minces détails, prononce pour la dignité de notre espèce.

On nous objecte la similitude de l'espèce simienne avec l'espèce humaine.

Sans doute il y a des similitudes, et de nombreuses similitudes; mais, ni séparément, ni toutes ensemble, elles ne peuvent prétendre à prouver que l'homme et le singe sont du même genre. Non-seulement l'intelligence le place à une hauteur inaccessible au singe, mais il le surpasse aussi essentiellement dans son être physique.

Voici la ressemblance du singe avec la structure du corps humain.

Le singe est le seul des animaux qui ait les mollets et les fesses charnues, quoique dans un degré bien moindre que l'homme, ce qui, cependant, semble le disposer à marcher debout : il est le seul qui ait la poitrine large, les épaules aplaties et les vertèbres conformées comme celles de l'homme, avec quelques différences que Cuvier nous marquera bientôt; le seul dont le cerveau, le cœur, les poumons, le foie, la rate, le pancréas, l'estomac, les boyaux soient absolument pareils;

le seul qui ait l'appendice vermiculaire au cœcum; enfin, l'orang-outang ressemble plus à l'homme qu'aucun des animaux, par la largeur de son visage, la forme du crâne, des mâchoires, des dents, des autres os de la tête et de la face, par la grosseur des doigts et du pouce, par la figure de ses ongles aplatis, par le nombre de ses vertèbres lombaires et sacrées, par celui des os du coccix, par la conformité dans les articulations, dans la grandeur de la rotule, dans celle du sternum, par la facilité qu'il a d'imiter un grand nombre des actions de l'homme.

Nous ne rapportons pas ici les détails d'amours attribués, par certains voyageurs, au singe, que personne n'a pu vérifier depuis, et qui ont été négligés par Cuvier, comme dénués de preuve.

Mais nous nous plaçons devant les ressemblances réelles, et nous allons encore les augmenter, dans un sens, sans qu'elles soient un embarras pour la supériorité humaine.

L'homme est intelligence et matière organisée. Par ce côté inférieur, il est en rapport avec la nature; le rapport est continuel, profond, universel. Il y a une échelle ascendante dans la série des créatures matérielles, depuis le minéral inerte jusqu'à la matière organisée; dans les dernières espèces végétales jusqu'aux plus parfaits dycotiledones; depuis les zoophytes jusqu'aux plus parfaits des animaux, c'est-à-dire l'éléphant, le chien et l'orang-outang.

L'homme est à la tête de cette série, qui est ininterrompue, car la nature évite les sauts. « La nature, dit Buffon, est cons-
» tante dans sa marche; elle ne va jamais par sauts : toujours
» elle est graduée et nuancée par des degrés insensibles. La
» Providence a voulu que les plus parfaits des animaux, dans
» cette immense série, ne fussent parfaits que parce qu'ils
» avaient plus de ressemblance avec l'homme; comme
» l'homme n'est si prodigieusement au-dessus des plus par-
» faits des animaux que parce qu'il porte en lui la ressem-
» blance de Dieu. Mais il a assez de dissemblance pour faire
» un règne à part [1]. »

Ce plan est plein d'harmonie et de grandeur; il est digne

[1] Buffon, *Hist. nat.*, t. xxxv, p. 18.

de Dieu, auteur de la nature, dont il a trouvé tous les types particuliers dans sa pensée et dans son être infini.

Voilà pourquoi l'homme, roi de la création, représente parfaitement toute la création; c'est un chef-d'œuvre qui réfléchit toute la série des êtres. Il tire sa force physique des minéraux, il végète avec la plante, il vit avec les animaux, et pense avec Dieu, l'ordonnateur suprême[1].

Doit-on s'étonner de sa ressemblance avec les êtres inférieurs, puisqu'il les représente et les reproduit tous. Il représente la nature, mais c'est pour la glorifier dans sa personnalité hors de pair. En philosophie, on appelle l'homme un *microscome.*

Voilà ce que le simple bon sens saisit dans l'homme; voilà ce que les philosophes de l'antiquité et les naturalistes, comme Aristote et Pline, avaient reconnu avec les lumières de la raison. Heureusement, malgré de regrettables discordances, voilà aussi ce que la science contemporaine, dans ses plus illustres et ses plus graves représentants, n'a pas hésité à établir.

Ecoutons Lacépède et Cuvier[2] sur cette question, qui a attiré toute l'attention de leur profond et lucide génie. Ils commencent par reconnaître quelques rapports de conformation.

« Le seul visage de l'orang, dit Buffon[3], diffère de l'homme » par le nez, qui n'est pas proéminent; par le front, qui est » trop court; par le menton, qui n'est pas relevé à la base; » il a les oreilles proportionnellement trop grandes, les yeux » trop voisins l'un de l'autre, l'intervalle entre le nez et la » bouche est aussi trop étendu.

» Pour le reste du corps, les cuisses sont relativement trop » courtes, les bras trop longs, les pouces trop petits, la paume » des mains trop longue et trop serrée, les pieds faits plutôt » comme des mains que comme des pieds humains.

» L'intérieur de cette espèce diffère de l'espèce humaine » par le nombre des côtes. L'homme n'en a que douze; l'orang » en a treize. Il a aussi les vertèbres du cou plus courtes, les

[1] V. Reusch, p. 573, *Fixité de l'espèce.*
[2] Cité par Latreille, t. XXV, p. 164
[3] *Œuvres*, t. XXXV, p. 202.

» os du bassin plus serrés, les hanches plus plates; il n'a
» point d'apophise épineuse à la première vertèbre du cou;
» les reins sont plus ronds que ceux de l'homme; la vessie et
» la vésicule du fiel sont plus étroites et plus longues que dans
» l'homme. Enfin, d'après les mesures prises et comparées
» par Cuvier, l'angle facial auquel on attache, non sans rai-
» son, de l'importance, a une ouverture de 70 degrés dans
» l'homme le moins favorisé, et il va de 50 à 63 dans les ani-
» maux les mieux favorisés. Voilà l'ensemble des différences
» purement physiques; encore faut-il prendre l'angle facial
» de l'orang quand il est jeune; car, plus il vieillit, plus son
» museau s'allonge. En vieillissant, cet animal devient hideux,
» intraitable et cruel. »

Peut-on comparer la main du singe avec celle de l'homme, dit le docteur Chenu, p. 6. Oui, répond-il; mais c'est pour mieux en faire sentir la différence. Ces animaux ont les pouces très-courts, très-écartés des autres doigts, auxquels ils s'apposent d'une manière restreinte, et bornée au service seulement des besoins matériels; les autres doigts grêles, allongés et dans une dépendance mutuelle pour leurs mouvements, d'après la position des muscles fléchisseurs. Jamais ses mains ne se montrent les auxiliaires de la pensée qui n'existe pas; tandis que chez l'homme, on l'a dit souvent, le geste est la moitié de la pensée, et quand la parole manque, il la supplée.

Le docteur Chenu cite fort à propos Mathieu Palmière :
« Avec les mains, on appelle et on chasse, on se réjouit et on
» s'afflige, on indique le silence et le bruit, la paix et le com-
» bat, la prière et la menace, l'audace et la crainte; on affirme
» et on nie, on expose, on énumère. Les mains raisonnent,
» disputent, approuvent, s'accommodent enfin à toutes les
» dictées de notre intelligence. »

Si donc le singe avait une étincelle de cette intelligence, elle s'en échapperait par ses mains, au défaut de la parole. Mais laissons cette hideuse caricature de l'homme à sa place, et, de tout ce qui précède, tirons pour conclusion que le singe n'est pas fait pour marcher sur ses deux pieds de derrière : c'est par intervalles seulement, et avec effort et peine, qu'il marche quelque peu en cette position. Il doit

souffrir étant appuyé sur les pieds de derrière; ses muscles ne se prêtent que difficilement à cette opération. Mais, en revanche, cette structure est admirablement appropriée pour grimper sur les arbres. Aussi c'est ce qu'il fait : il est là dans sa vraie retraite. Il s'accroche aux branches par quatre crampons aussi merveilleux par leur vivacité, leur adresse, que par leur force. La terre, c'est le lieu de la pâture du singe; les arbres sont sa cité. Ses yeux ne sont pas placés pour contempler le ciel. Cet animal n'a que deux soucis : la nourriture et la précaution contre ses ennemis.

Au reste, si nous trouvons quelque ressemblance du singe avec l'homme, ce n'est pas pour admirer cette bête; car ce sont des caricatures plutôt que des ressemblances. Est-ce que les hideuses grimaces du singe nous rappellent la dignité humaine? Même dans les traits des sauvages, il y a encore un reste de la grandeur humaine, dont il n'y a pas de trace dans la figure chétive, ridée et bistrée du singe. Quels gestes, quelle tenue, dans ce quadrupède, le plus laid des quadrupèdes, l'un des plus mal partagés sous bien des rapports?

Qui croira que Maupertuis était sincère lorsqu'il ne rougit pas de dire : « Je préfère quelques heures de conversation » avec les hommes à queue, au cercle des plus beaux esprits » de l'Europe. »

Qui croira que nos modernes Maupertuis sont sincères lorsqu'ils débitent la même absurdité dans leurs phrases d'une apparence plus froidement scientifique, pour simuler la bonne foi à défaut de raison.

Mais ces vérités vont être mises dans un plus beau jour en observant le côté intellectuel du singe.

Il faut des connaissances spéciales pour juger le singe par le côté anatomique, mais pour le comparer à l'homme pour l'intelligence, tous les hommes de bon sens deviennent juges. Chacun comprendra la justesse et l'à-propos des judicieuses observations de Buffon sur ce sujet :

« Quelque ressemblance qu'il y ait donc entre l'homme et » le singe, l'intervalle qui les sépare est immense, puisqu'à » l'intérieur il est rempli par la pensée, et au dehors il a la » parole. »

Ensuite il compare l'éducation de ces deux êtres :

« Il y a deux éducations qui me paraissent devoir être soi-
» gneusement distinguées, parce que leurs produits sont fort
» différents. L'éducation de l'individu qui est commune à
» l'homme et aux animaux, et l'éducation de l'espèce qui n'ap-
» partient qu'à l'homme. Cette distinction marque, en effet,
» une prodigieuse différence. Par l'instinct, l'animal apprend
» de *soi-même*, en recevant seulement les soins physiques,
» tout ce que savent ses parents, et cela en très-peu de temps.

» C'est tout différent pour l'homme. Il faut à la faiblesse de
» l'enfant des soins continuels et longtemps prolongés. En
» soignant le corps, dit Buffon, les pères et mères cultivent
» l'esprit; le temps qu'il faut au premier tourne au profit du
» second. C'est que l'exercice de l'intelligence ne s'obtient que
» par la sollicitation d'autres êtres déjà en possession de leur
» raison en plein exercice. C'est que l'homme est un être né
» pour la société, et il y est attaché par des liens multipliés à
» l'infini. »

Qu'il faille des efforts prolongés et bien des années pour former la raison humaine, c'est un fait palpable. C'en est un autre que les animaux n'ont pas cette peine, parce qu'ils sont privés de raison. C'est une éducation qu'ils n'ont pas à faire, leur instinct ne dépend pas de leur volonté, pas plus que leur respiration. L'orang-outang est comme tous les autres, il reste dans la catégorie des animaux.

Ici, Buffon nous dit très-ingénieusement : « Parmi les ani-
» maux mêmes, quoique tous dépourvus du principe pen-
» sant, ceux dont l'éducation (ou plutôt le développement
» physique) est la plus longue, sont aussi ceux qui paraissent
» avoir le plus d'intelligence ; l'éléphant, qui de tous est le
» plus longtemps à croître et qui a besoin du secours de sa
» mère pendant toute la première année, est aussi le plus in-
» telligent de tous. Le cochon d'Inde auquel il ne faut que
» trois semaines d'âge pour prendre tout son accroissement
» et se trouver en état d'engendrer, est peut-être par cette seule
» raison l'un des plus stupides... Quant au singe, les soins de sa
» mère ne lui sont nécessaires que pendant les premiers mois[1]. »

[1] Buffon, *ibid.*, p. 43, 44.

De ce côté, il n'est pas rangé parmi les animaux privilégiés.

« Il est donc animal, dit le même auteur, et malgré sa res-
» semblance avec l'homme, bien loin d'être le second dans
» notre espèce, il n'est pas le premier dans l'ordre des ani-
» maux, puisqu'il n'est pas le plus intelligent...

» Le singe ressemble plus à l'homme par le corps et les
» membres que par l'usage qu'il en fait... Les mouvements
» sont brusques, intermittents, précipités; ses actions incon-
» séquentes, ridicules, extravagantes, parce qu'en les rappor-
» tant à nous nous nous trompons d'échelle. »

Cette dernière expression du grand naturaliste est un trait de génie.

« Le singe, dit-il encore, est indocile, insensible aux ca-
» resses, n'obéit qu'au châtiment, et se place ainsi bien au-
» dessous du chien ; on le dompte plutôt qu'on ne le rend
» privé. On peut le tenir en captivité mais non en domesti-
» cité. »

A plusieurs animaux on peut communiquer quelque chose des sentiments doux et délicats de l'attachement ; au singe, jamais !

Voici la conclusion de notre auteur : « Le singe est donc
» plus loin de l'homme que la plupart des autres animaux. »

Si l'homme vient du singe pourquoi celui-ci ne reproduit plus l'espèce humaine. La nature se déjuge donc, elle se donne à elle-même un démenti.

Le singe du 19e siècle est le même que celui du temps d'Aristote. Il est immobile. Il est aussi stupide que dans les premiers siècles. On a vu des singes en Afrique se réchauffer avec plaisir près du feu allumé par des voyageurs. Mais leur intelligence ne va pas à attiser le feu lorsqu'il s'éteint, à le renouveler en posant de nouvelles branches. Il n'a jamais eu la pensée de se faire quelque chose de raisonné qui soit utile à son espèce, d'avoir un esprit de suite et de prévoyance qui aille au-delà de son instinct d'animal. S'il n'a pas la parole, ce n'est pas seulement parce que Dieu lui a refusé les organes de l'articulation, mais surtout parce qu'il ne pense pas. En un mot il n'est ni parlant, ni perfectible dans son espèce.

Or, entre l'être qui pense et celui qui ne pense pas il y a l'infini ; on ne trouvera jamais la pensée là où la providence ne l'a pas mise, et là où elle se trouve, elle brille d'un éclat qui lui est propre. L'instinct des animaux a sans doute quelque chose de surprenant, mais il roule dans un petit cercle infranchissable. La pensée humaine n'a pas de limites, avec le raisonnement il relie le passé et l'avenir avec le présent, les choses obscures sont comparées avec les présentes ; il s'élève jusqu'à la connaissance de l'harmonie universelle. C'est vraiment l'image de Dieu sur la terre.

Hâtons-nous de terminer cette douloureuse étude dans ce parallèle humiliant pour la plus noble créature de Dieu. Ce sujet serait moins triste si les adversaires que nous rencontrons ici avaient eu seulement la pensée erronée d'élever le singe jusqu'à nous, ce qui serait déjà une déplorable aberration, mais il y a plus, ils voudraient abaisser l'homme jusqu'au singe en lui refusant la possession de son âme, et ils aspirent à trouver des preuves qui constatent que l'homme n'a qu'un instinct plus développé que le singe, mais que sa pensée n'est qu'un fait passager de son organisation matérielle, un effet éphémère qui s'évanouit avec la cause.

Serait-ce qu'on désire échapper à la responsabilité humaine ! et que toutes les actions sont indifférentes.

L'abbé GAINET.



Enseignement catholique.

BULLE DU PAPE GRÉGOIRE IX

Signalant les erreurs philosophiques enseignées dans les écoles du moyen-âge et ordonnant de changer cet enseignement.

Dans notre dernier N° nous avons blâmé Mgr Maret accusant l'Eglise d'*avoir laissé faire l'enseignement de la philosophie au moyen-âge*, et avons allégué, pour prouver le contraire, la Bulle de Grégoire IX adressée aux professeurs de l'Université de Paris. Nous avons déjà cité cette Bulle, il y a 22 ans [1], avec diverses autres Bulles des Papes et condamnations d'Évêques et de Conciles contre certaines erreurs. Mais beaucoup de nos abonnés actuels ne la connaissent pas. D'ailleurs nous n'en avions donné que la traduction, et l'on nous avait reproché de ne pas en avoir cité le texte, sur lequel seul on peut s'appuyer en philosophie et en théologie. Nous allons donc réparer cet oubli et publier de nouveau cette traduction, en y ajoutant le texte peu connu, ou qui n'a été cité que d'une manière incomplète par les différents historiens [2].

D'autres raisons nous déterminent encore à cette publication. On a reproché aux *Annales de philosophie* d'avoir attaqué l'enseignement de la Scholastique. Elles ont pu sans doute excéder dans quelques paroles. Mais on doit reconnaître aussi qu'elles sont les seules à avoir défendu la doctrine scholastique contre les Ontologistes, qui veulent trouver leurs principes d'*émanation divine*, de *participation divine*, d'*intuition divine* dans ces docteurs. La théorie de saint Thomas que « l'âme hu-» maine est au commencement une table rase sur laquelle il

[1] Voir notre N° de novembre 1847, t. XVI, p. 362 (3e série).

[2] On la trouve seulement dans les *Epistolæ* de ce Pape, t. II, n° 20; — dans du Boulay *Historia universitatis*, t. III, p. 129; — dans Raynaldus *Ann. Eccles.*, ad annum 1228, t. XIII, p. 389; — d'Argentré n'en a donné que le commencement dans sa *Collectio judiciorum*, t. I, p. 137; — le P. Noël Alexandre n'en donne qu'un extrait dans son *Hist. Eccles.*, t. VII, p. 16; — elle ne se trouve pas dans le *Bullarium magnum* de 1727.

» n'y a rien d'écrit; que toute connaissance a son commence-» ment par le sens, » a toujours été la base de la philosophie des *Annales*.

Quant aux blâmes, nous n'avons fait que mettre en lumière les reproches que les Papes et les Conciles avaient faits à certains professeurs; or, personne au monde ne pourra empêcher que ces reproches ne soient justes, et que les professeurs ou docteurs, quels qu'ils soient. ne soient sujets aux reproches faits par les Papes et les Conciles.

Il se fait en ce moment un retour favorable vers les études Scholastiques; tous sont donc intéressés à connaître les écueils que les Papes ont signalés, afin qu'on n'y tombe pas de nouveau.

Quoi que l'on puisse penser des professeurs de théologie et de philosophie, quelle que soit leur science, et même leur sainteté, c'est toujours la voix de Pierre qu'il faut suivre, et non celle d'un autre. Les adversaires de l'*école traditionnelle* refusent obstinément de publier cette Bulle; ils affectent même de la supprimer quand ils parlent des Bulles des Papes pour les études. Il faudra bien cependant qu'on revienne à ses prescriptions.

Pendant près de 300 ans, on a négligé, transgressé à plaisir labulle de Pie V, sur la Liturgie; et, à la fin, on a fini par être forcé de s'y conformer. Il en sera de même pour la bulle de Grégoire IX sur les études philosophiques.

A. BONNETTY.

Bulle du Pape Grégoire IX

SUR LES DÉFAUTS DES PROFESSEURS DE PARIS DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA THÉOLOGIE SCHOLASTIQUE, AU 13e SIÈCLE.

GRÉGOIRE, *évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers fils tous les Docteurs et Maîtres de la théologie, enseignant à Paris, salut et bénédiction apostolique.*

« Frappés d'une vraie douleur de cœur, nous avons été » remplis au dedans de nous d'une amertume d'absinthe,

GREGORIUS, episcopus, servus servorum Dei, Dilectis filiis universis, Doctoribus, et Magistris theologiæ Parisius docentibus, salutem, et apostolicam benedictionem.

Tacti dolore cordis intrinsecus, amaritudine repleti sumus absynthii, quod

» parce que, selon que la nouvelle en a été portée à notre » oreille, quelques-uns d'entre vous, par esprit de vanité, en» flés comme des outres, s'attachent, dans une nouveauté » profane, à changer les termes posés par les Pères, et l'intel» ligence de la doctrine céleste limitée par les saints Pères dans » les termes certains de leurs expositions, qu'il est non-seule» ment téméraire, mais encore profane de transgresser, en » s'inclinant vers la *doctrine philosophique des choses* (ou scien» ces) *naturelles;* et cela par ostentation de science, et non » pour un avantage quelconque des auditeurs. De telle ma» nière qu'ils semblent être (ces professeurs) non des hommes » ayant reçu leur enseignement de Dieu (*theodacti* [1]), ou par» lant le langage de Dieu (*theologi*), mais plutôt des gens qui » voient Dieu (*theophanti*), des *théophantes*, des *révélateurs* de » Dieu, et qui parlent en son nom.

» Car au lieu qu'ils doivent enseigner la Théologie selon les » traditions des saints, et détruire, non par les armes *de la* » *chair,* mais par les armes puissantes de Dieu, *toutes hauteurs* » *s'élevant contre la science de Dieu,* et *réduire tout intellect* » *captif en l'obéissance du Christ* [2], ces professeurs, égarés par » des doctrines *variables et étrangères* [3], mettent la tête à la » place de la queue, et forcent la Reine à obéir à sa servante,

sicut nostris est auribus intimatum, quidam apud vos spiritu vanitatis, ut uter distenti, positos a Patribus terminos, profana transferre satagunt novitate, cœlestis paginæ intellectum, sanctorum Patrum studiis, certis expositionum terminis limitatæ, quos transgredi non solum est temerarium sed profanum, ad doctrinam Philosophicam naturalium inclinando, ad ostentationem scientiæ, non profectum aliquem auditorum. Ut sic videantur non *theodacti* [1], seu *theologi*, sed potius *theophanti*.—Cum enim Theologiam, secundum approbatas Traditiones sanctorum, exponere debeant, et non carnalibus armis, sed Deo potentibus destruere *omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et captivum in obsequium Christi omnem reducere intellectum* [2], ipsi *doctrinis variis, et peregrinis* [3] abducti, redigunt caput in caudam et Ancillæ cogunt famulari Reginam, videlicet documentis terrenis cœleste, quod est gratiæ, tribuendo naturæ. Profecto scientiæ Naturalium plus debito insistentes,

[1] Raynaldus, d'Argentré, du Boulay portent *theodacti*, qui est sans doute pour *theodidacti*; le P. Alexandre a mis *theodocti*. L'une et l'autre expression ne peut signifier que *enseigné de Dieu*.

[2] II *Cor.*, x, 4.

[3] *Hebr.*, xiii, 9.

» c'est-à-dire qu'ils attribuent le *céleste* à des *enseignements terrestres*, et ce qui est de la Grâce à la Nature. En effet, s'arrêtant beaucoup plus qu'il ne faut à la *science des choses* » *naturelles*, retournant ainsi aux *éléments faibles et pauvres de* » *ce monde* [1], auxquels ils étaient assujettis quand ils étaient » enfants, ils les servent de nouveau ; et comme faibles dans » le Christ, ils se nourrissent une seconde fois de lait et non » de la nourriture solide et paraissent n'avoir nullement affer- » mi leur cœur sur la grâce. C'est pour cela que, dépouillés des » dons gratuits, et blessés dans leurs dons naturels, ils n'ont » plus présentes à leur mémoire ces paroles de l'Apôtre, que » cependant ils ont dû lire fréquemment : *Evite les nouveautés* » *profanes des paroles et les oppositions d'une science de faux* » *nom*, car *ceux qui s'y sont attachés sont déchus de la foi* [2].

» O imprudents ! et gens lents à croire tout ce que les pré- » dicateurs de la grâce divine, les Prophètes, les Evangélistes » et les Apôtres nous ont enseigné par le *langage !* Tandis que » la *nature par elle-même ne peut rien pour le salut*, si elle » n'est aidée de la grâce, ces présomptueux, enseignant la » *doctrine naturelle*, servent à leurs auditeurs les *feuilles et* » *non les fruits ;* de manière que leurs esprits repus, pour » ainsi dire, d'écorces ou de gousses, demeurent vides et » vains, et leur âme ne peut se délecter dans la plénitude, » parce que, altérée et aride, elle ne s'abreuve pas en silence » aux eaux courantes de Siloë, mais plutôt à ces eaux qui se

ad infirma, et egena elementa mundi [1], quibus, dum essent parvuli servierunt reversi, et eis denuo servientes tanquam imbecilles in Christo lacte, non solido cibo vescuntur, et videntur cor nequaquam gratia stabilisse. Propter quod spoliati gratuitis, et in suis naturalibus vulnerati, ad memoriam non reducunt illud Apostoli, quod ipsos legisse credimus jam frequenter : *Profanas vocum novitates et falsi nominis scientiæ oppositiones devita, quam quidam appetentes exciderunt a fide* [2].

O improvidi, et tardi corde in omnibus, quæ divinæ gratiæ assertores, Prophetæ, videlicet Evangelistæ, ac Apostoli sunt locuti ! Cum natura per se quicquam ad salutem non possit, nisi gratia sit adjuta, dicant Præsumptores hujusmodi, qui doctrinam naturalem amplexantes, verborum folia et non fructus auditoribus suis apponunt; quorum mentes quasi siliquis pastæ, vacuæ remanent et inanes, et eorum anima non potest in crassitudine delectari, eo quod sitibunda et arida aquis Siloe currentibus cum silentio non potatur : sed eis

[1] *Galat.*, IV, 3, 9.

[2] I *Tim.*, VI, 20.

» puisent aux *torrents philosophiques*, dont on a dit à bon » droit : *Plus on boit de ces eaux et plus on est altéré* [1]; parce » qu'elles n'apportent pas la satiété, mais plutôt l'inquiétude » et la peine.

» Quand, par des expositions *torturées* ou plutôt *dénaturées*, » ils font fléchir les paroles sacrées inspirées de Dieu, vers *le* » *sens de la doctrine des philosophes ignorant Dieu*, ne pla- » cent-ils pas Dagon auprès de l'Arche d'alliance, et ne font-ils » pas adorer la statue d'Antiochus dans le temple du Seigneur? » Et tandis qu'ils s'efforcent d'asseoir plus qu'il ne faut *la foi* » *sur la raison naturelle*, ne la rendent-ils pas en quelque » sorte inutile et vaine? Car *la foi à laquelle la raison humaine* » *donne son expérience n'a aucun mérite* [2].

potius, quæ de torrentibus philosophicis hauriuntur, de quibus dicitur : *Quo plus sunt potæ, plus sitiuntur aquæ* [1]; quia satietatem non afferunt, sed anxietatem potius et laborem.

Nonne dum ad *sensum doctrinæ philosophorum ignorantium Deum* sacra eloquia divinitus inspirata extortis expositionibus, immo distortis inflectunt, juxta Dagon arcam fœderis collocant et adorandam in templo Domini statuunt imaginem Antiochi? et dum fidem conantur plus debito ratione astruere naturali, nonne illam reddunt quodammodo inutilem, et inanem, *quoniam fides non habet meritum, cui humana ratio præbet experimentum* [2]?

[1] Ovide, *Fastes*, I, 216.

[2] Cette sentence de Grégoire IX est tirée de saint Grégoire *Homélie* 16 (*Pat. lat.*, t. 76, p. 1197.) et s'est perpétuée dans tout le moyen-âge. Nous la trouvons citée, en 1157, par Hugo Metellus dans une *lettre à Gerlandus*, qui assurait, avant Calvin, que la parole de Notre-Seigneur parlant de son corps et de son sang était une figure. Hugo appelle ironiquement Gerlandus « obéré et honoré de la science du trivium et du quadrivium (*Gerlando scien-* » *tia Trivii et Quatruvii onerato et honorato* » (*Pat. lat.*, t. 188, p. 1273)

On trouve encore cette sentence de saint Grégoire, citée par Alain de l'Isle, mort en 1203, dans le curieux *Dictionnaire des expressions théologiques* sous le titre de *Distinctiones dictionum theologarum*, qui, imprimé une seule fois en 1477, a été réimprimé par M. l'abbé Migne, dans sa *Patrologie latine*. (Voir le mot *Ratio* dans *Patr. lat.*, t. 210, p. 922). « Dans la théologie, y est-il dit, » la construction n'est pas assujettie aux lois de Donat, la traduction est » différente des règles de Cicéron, l'énonciation est étrangère aux enseignements » d'Aristote, et la foi est éloignée des arguments de la raison. » *Ubi constructio non subjacet legibus Donati, ubi translatio aliena a regulis Tulii, ubi enuntiatio peregrina ab Aristotelis documento, ubi fides remota a rationis argumento* (*Ibid.*, p. 687).

Le P. Alexandre a supprimé cette sentence, ainsi que tout le paragraphe suivant dans la citation, qu'il fait de cette bulle.

« La nature intellectuelle croit, mais la foi, par sa vertu
» gratuite, comprend les choses intelligibles, objets de la
» croyance, parce que, courageuse et infatigable, elle pénètre
» là où l'intellect naturel ne peut atteindre. Qu'ils nous
» disent, ces sectateurs des *sciences naturelles*, aux yeux des-
» quels la grâce paraît proscrite, si c'est à la nature ou à la grâce
» qu'il faut attribuer que le Verbe, qui était au commence-
» ment en Dieu, s'est fait chair et a habité parmi nous?

» Loin de nous, au reste, que la plus belle des femmes, far-
» dée par ces pourvoyeurs, soit cachée sous des couleurs adul-
» tères, et que celle qui, revêtue par son époux d'ornements
» divers et ornée de pierres précieuses marche splendide
» comme une reine, soit revêtue d'une robe sordide faite des
» *haillons des philosophes, cousus ensemble!* Loin de nous que
» les génisses laides et maigres, et ne donnant aucune mar-
» que de plénitude, viennent dévorer les génisses belles et
» grasses [1]!

» Afin donc que cet *enseignement téméraire et pervers* ne se
» répande pas comme un cancer et ne souille pas un grand
» nombre d'esprits, et que Rachel ne soit pas réduite à pleurer
» ses fils perdus, nous vous enjoignons par l'autorité des pré-
» sentes lettres, et nous vous ordonnons strictement, de vous
» abstenir de *la folie* que nous venons de signaler, et d'enseigner
» la *pureté théologique, sans le levain de la science mondaine ;*

Credit denique intellecta natura, sed fides ex sui virtute gratuita intelligentia credita comprehendit, quæ audax, et improba penetrat, quo naturalis nequit attingere intellectus. Dicant hujusmodi naturalium sectatores, ante quorum oculos gratia videtur proscripta, quod Verbum, quod erat in principio apud Deum, factum est caro et habitavit in nobis, est ne gratiæ an naturæ?

Absit, de cætero, quod pulcherrima mulierum a Præsumptoribus stibio peruncta, oculos coloribus adulterinis fucetur, et quæ a suo Sponso circumamicta varietatibus et ornata monilibus, procedit splendida ut Regina, consutis Philosophorum semicinctiis, veste sordida induatur. Absit ut boves fœdæ, ac confectæ macie, quæ nullum dant saturitatis vestigium, speciosas devorent crassasque consumant [1].

Ne igitur hujusmodi dogma temerarium et perversum, ut cancer serpat, et inficiat plurimos, oporteatque filios perditos plorare Rachelem, præsentium vobis auctoriate mandamus, et districte præcipimus, quatenus prædicta vesania penitus abdicata sine fermento mundanæ scientiæ doceatis Theologicam

[1] *Genèse*, XLI, 19.

» gardez-vous de faire un mélange adultère de la *parole de* » *Dieu avec les inventions philosophiques*, de peur que, contre » le précepte divin, vous ne paraissiez vouloir planter un bois » consacré aux idoles (*lucum*) autour de l'autel de Dieu, et faire » fermenter par le mélange du miel le sacrifice de la doctrine, » que l'on ne doit offrir que dans les azymes de la sincérité » et de la vérité.

» Aussi, *contents des termes établis par les Pères*, nourrissez » les esprits de vos auditeurs des *fruits* de la parole céleste, » de manière que, éloignant ces *feuilles de paroles*, ils puisent » aux fontaines du Sauveur les eaux limpides et pures, ayant » surtout pour objet ou d'*assurer la foi* ou de *former les mœurs*, » de façon que, désaltérés par ces eaux salutaires, ils se ré- » jouissent dans une abondance intérieure.

» Donné à Pérouse, aux nones de juillet, la 2e année de » notre pontificat (7 juillet 1228). »

puritatem; non adulterantes verbum Dei Philosophorum figmentis, ne circa altare Dei videamini lucum velle contra præceptum divinum plantare, et mellis commixtione sacrificium fermentare doctrinæ, in sinceritatis et veritatis azymis exhibendum.

Sed contenti terminis a Patribus institutis, mentes auditorum vestrorum fructu cœlestis eloquii saginetis, ut foliis verborum semotis, limpidas aquas, et puras, tendentes ad hoc principaliter, ut vel fidem astruant, vel mores informent, hauriant de fontibus Salvatoris, quibus refocti interna crassitudine delectentur.

Datum Perusii, nonas julii, pontificatus nostri anno secundo.

ERRATA.

N° 115, p. 43, *effacer* le chiffre 7 de la citation, *mettre* la *note* 3 à la place de la note 2.

p. 57, note 4, *Basnage* et non Barnage.

N° 119, p. 358, l. 6, *Chamites* et non Chananéens.

Compte-rendu.

COMPTE-RENDU A NOS ABONNÉS.

I

Nous voici arrivés à la fin du 20e volume de la 5e série et à la 40e année de la publication des *Annales de philosophie chrétienne*. Peu de Revues ont pu compter une aussi longue existence, dirigées par le même homme et dans le même esprit.

Et maintenant nous nous demandons si nous ne devrions pas clore ici nos travaux et prendre un repos temporaire, avant le repos éternel.

Bien des raisons devraient nous faire prendre ce dernier parti. Notre tâche pourrait même être dite assez bien remplie; en effet, nous avons publié successivement :

En 1828, notre premier volume : La continuation en forme *de Tableau chronologique*, depuis 1560 jusqu'en 1825, de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* des Pères Longueval, formant le 24e volume de la 4e édition [1].

En 1828, nous publiâmes encore, pour la Société catholique des Bons Livres, 2 volumes de *Morceaux choisis de l'Histoire de l'Eglise*, de l'an 1 à l'an 397.

En juillet 1830, nous avons commencé la publication des *Annales de philosophie chrétienne*, qui ont paru sans interruption jusqu'à ce jour et forment 79 volumes.

En 1837, MM. les abbés de Scabiac, de Salinis et Gerbet nous prièrent de nous adjoindre à eux pour les aider à diriger et rédiger l'*Université catholique* qu'ils avaient fondée en 1836, et nous pouvons dire que c'est nous qui en supportâmes tout le poids jusqu'à la fin de 1855, où, devenu seul propriétaire et ne pouvant plus continuer notre double travail, nous la réunîmes aux *Annales*, quand nous eûmes clos la 2e série et le 40e volume.

Ce qui fait 116 volumes dont tous les travaux ont été composés, ou corrigés et édités par nous.

Nous ne comptons pas les 12 volumes des *Annales* réimpri-

[1] Volume in-8°. Paris, 1828.

més, les 2 volumes du *Dictionaire de diplomatique* tirés à part, ainsi que les *Rapports des Romains avec les Juifs*, dont le 2ᵉ volume va paraître.

Il semble donc que nous pourrions, sans être accusés de paresse, quitter notre plume et nous reposer.

Mais la guerre contre l'Eglise est plus générale et plus irréconciliable que jamais ; mais les Semi-Rationalistes que nous avons presque seuls combattus, appliquent leurs théories et deviennent complètement Rationalistes; mais ils apostasient ouvertement ou insultent l'Eglise ; mais en vertu de leur principe que leur Raison est une Participation de la Raison divine, ils veulent transformer l'Eglise, et se donnent comme parlant au nom de Dieu ; mais les découvertes scientifiques, historiques, archéologiques deviennent de jour en jour plus abondantes, sont exposées spécialement que dans notre Revue ; mais enfin et ne nous avons encore des abonnés, vieux amis qui nous suivent depuis 40 ans, et des jeunes amis qui veulent bien nous prendre pour guide, comment quitter une arme, lorsqu'il y a tant de raisons de combattre encore, et quand il reste encore quelque force dans la main !

Car, il faut le dire, Dieu veut bien nous conserver une santé exceptionnelle.

Né à Entrevaux (Basses-Alpes), le 10 mai 1798, nous avons, en ce moment 31 décembre 1869, 71 ans 7 mois 21 jours, et cependant nous pouvons encore continuer nos travaux presque comme aux jours de notre jeunesse. Comme alors, nos yeux, si impitoyablement exercés, lisent nos manuscrits et corrigent nos épreuves sans intermédiaire ; il nous faut peu de sommeil, et ce peu que nous prenons est regardé par nous comme un temps précieux de perdu et profondément regretté. Couché ordinairement à minuit et lorsque la tête tombe de lassitude, c'est avec dégoût que nous subissons cette nécessité de la nature ; les ténèbres nous fatiguent, réveillés souvent, nous aimons à trouver pres de nous la faible lueur d'une veilleuse à la clarté de laquelle nous consultons l'heure, et à chaque fois nous disons avec tristesse : encore une heure, ou deux ou trois à perdre dans une inaction accablante.

Toujours levé entre 5 e 6 heures, nous nous mettons au travail que nous poursuivons jusqu'à 11, avec le seul soutien d'une tasse de thé; c'est le temps de notre grand travail.

Après un mince déjeuner, nous vaquons à nos affaires personnelles, surveillons le matériel de la Revue, préparons les travaux, faisons notre correspondance; puis, après avoir pris quelquefois un quart d'heure de repos, ou pris une tasse de thé, nous continuons nos travaux jusqu'à 6 heures où a lieu notre dîner. Dès ce moment, nous nous bornons à nous tenir au courant des journaux et revues, et donnons notre temps à cultiver la connaissance de rares et précieux amis, regrettant le temps où nous pouvions continuer nos plus difficiles travaux.

Telle est notre vie.

Or, puisque Dieu veut nous conserver tel, ne lui devons-nous pas de continuer à défendre son Eglise jusqu'au moment où, en brisant nos forces, il nous fera connaître que nous avons assez travaillé.

Nous allons donc commencer notre VIe série. Dieu la terminera ou la continuera selon son bon plaisir; ajoutons selon le bon plaisir de nos abonnés, s'ils persévèrent à nous rester fidèles.

II

Comme à l'ordinaire, les *Annales* ont fait connaître ce que les savants les plus distingués et les plus avérés ont produit de plus nouveau et de plus favorable à nos croyances. M. le vicomte de *Rougé* a ouvert une porte nouvelle à la science historique en montrant ce qu'avait de faux cette dénomination de *groupe sémitique*, dans lequel la fausse science de M. Renan et de plusieurs autres avait voulu enfermer le Monothéisme. Dans son article *sur la Méthode à suivre en Ethnographie*, il montre que les Sémites et les Chamites ont toujours eu des rapports de langage et de croyance, et que la grande tradition de l'Unité de Dieu a toujours été connue des uns et des autres. *Cette croyance et cette tradition, il les montre chez les Egyptiens*, et les débrouille pour la première fois, aux yeux de la Science étonnée de lire les hiéroglyphes, et aux yeux de la Théologie, surprise de distinguer des croyances primitives

parmi cette multitude hideuse d'animaux immondes honteusement adorés par les récents Egyptiens.

C'est à éclaircir un des points les plus obscurs de cette histoire égyptienne que doit servir le travail du P. *Tarquini* sur *les Pasteurs conquérants étrangers* de ce pays; c'est dans la Bible qu'il en trouve l'indication et l'origine, et prouve une fois de plus que c'est elle qui a conservé la véritable origine des peuples.

Dans ses articles sur l'*Exode*, M. *Schœbel* venge, avec l'autorité de toute la science moderne, l'authenticité et la parfaite véracité de ce livre, contre les attaques de la fausse science du rationalisme allemand et français. Plusieurs professeurs d'Ecriture sainte nous ont fait connaître le secours qu'ils avaient trouvé dans ces recherches pour leur explication de la Bible.

M. *Pauthier* nous a montré d'abord comment les Chinois s'initient aux connaissances du monde occidental, en rendant compte d'un *ouvrage de géographie* composé par un Chinois, et puis dans ses deux articles sur *l'authenticité des livres sacrés et historiques des Chinois*, il a appris à nos abonnés quel était l'état de la littérature et de la science deux siècles avant notre ère, et donne le titre de tous les ouvrages historiques antiques que conservait alors le peuple chinois.

On peut dire que c'est le plus grand et le plus beau témoignage de la tradition primitive, et le plus clair, le plus authentique, le plus ancien répertoire, après la Bible, de tout ce qui nous reste des anciens peuples. Ces témoignages des traditions primitives ne sont nulle part plus nombreux et plus détaillés que dans les *Annales*.

Dans nos articles sur les *Rapports des Romains avec les Juifs*, nous avons continué à prouver que les Romains avaient eu connaissance des faits Bibliques beaucoup plus qu'on ne le dit dans nos classes et dans nos histoires. Nous avons parlé successivement de l'époque qui comprend l'âge de 1 an à 5 ans de J.-C., et, d'après les Evangiles et d'après les Apocryphes, avons prouvé qu'Auguste connaissait le massacre des enfants par Hérode, l'avons montré ne voulant pas se laisser appeler *Seigneur*, et ordonnant d'offrir tous les jours, en son nom, des sacrifices au *Dieu très-haut* dans le temple de Jérusalem; nous

avons, de plus, fait l'histoire du culte du feu chez les anciens et en particulier à Rome, et comparé l'état et les fonctions forcées des Vestales avec l'état de nos Religieuses chrétiennes.

Dans l'histoire des idées qui avaient cours à cette époque, nous avons analysé la vie et les ouvrages de Nicolas de Damas, ami d'Auguste, auquel il envoyait des dattes et des petits gâteaux, et devant lequel il prenait la défense d'Hérode et de son fils Archélaüs. Nous y avons révélé un détail curieux, c'est que Nicolas avait enseigné à Hérode la *philosophie d'Aristote*. Ce passage de la sagesse biblique à la sagesse païenne explique les atrocités de ce roi des Juifs.

A Rome, nous avons montré Ovide composant ses *Remedia amoris*, dans lesquels, au milieu de détails immondes, nous avons glané une fois de plus la grande vogue que la *fête du Sabbat des Juifs* avait à Rome même. — Toutes les personnes qui ont lu ces pages nous ont avoué qu'elles ne connaissaient pas auparavant la véritable histoire, la véritable littérature de cette époque.

Les principes philosophiques ontologiques, enseignés dans la plupart de nos livres, sont la véritable source des erreurs sous lesquelles semble prêt à s'abîmer le Christianisme. Sur ce sujet, nous avons prouvé que la philosophie Traditionaliste, défendue dans les *Annales*, est conforme à ce qui est enseigné par *Mgr Manning*, l'illustre archevêque de Westminster, par M. *Laurentie*, le vétéran des défenseurs de l'Eglise, et avons montré le résultat de ces opinions ontologistes, de ces intuitions directes, de la participation divine dans la *chute du P. Hyacinthe*, et de plus, nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs toute l'*histoire de cette école dans l'étude des ouvrages successifs de Mgr Maret*, et en particulier l'effort qu'il fait en ce moment pour introduire dans l'Eglise tout son système philosophique par la publication de ses deux volumes *sur le Concile*. Aucune réfutation de cet ouvrage ne l'avait encore envisagé sous ce rapport, et n'en avait montré le grand danger.

Tels sont les principaux travaux qui entrent dans ce volume. L'espace nous manque pour dire ceux qui sont préparés pour le suivant; ils sont nombreux, et tous nouveaux, et tous impor-

tants. Nous espérons que nos abonnés voudront continuer à nous aider à les faire connaître.

III.

Ce volume ne possède pas de *Table alphabétique* comme tous les autres; c'est que, comme nous l'avons fait pour les 4 précédentes Séries, elle sera comprise dans la *Table générale des 20 volumes de cette 5e série.* Elle épargnera à nos abonnés beaucoup de recherches, et leur permettra de connaître sans peine toutes les matières qui entrent dans ces 20 volumes.

Cette Table est en grande partie composée, et elle sera envoyée *gratis* à tous ceux qui continueront leur abonnement. Elle comprendra près de 5 feuilles; c'est une dépense considérable que ne fait aucune autre Revue et que nous subissons volontiers pour remercier nos abonnés de l'aide qu'ils apportent à nos travaux qui, nous le disons ici, n'ont jamais eu le secours de personne autre.

La *Couverture* du présent volume sera envoyée avec le prochain cahier comme par le passé.

BIBLIOGRAPHIE.

ALBUM DE LA POÉSIE CATHOLIQUE EN FRANCE. — Une Commission d'hommes choisis s'est formée à Lyon pour la publication d'un **Album de la Poésie catholique en France**, *à l'occasion du Concile universel*. Un exemplaire de ce recueil sur grand papier et relié magnifiquement, sera présenté au nom des Auteurs, au Souverain-Pontife.

Une belle édition in-8° sera ensuite tirée pour les Auteurs, dont chacun concourt à la dépense totale pour une somme de **dix francs**, et recevra *franco* un exemplaire de l'ouvrage. Chaque diocèse est appelé à fournir ses poètes. On admet avec les poésies françaises, des poésies latines, et même des pièces de vers dans les idiomes populaires de nos provinces, avec la traduction en français. Le succès de l'entreprise est déjà assuré. Les travaux communiqués doivent avoir trait au Souverain-Pontife, à Rome, au Concile. La brièveté est recommandée. — Adresser au plutôt les envois à M. Peladan, directeur de la *Semaine religieuse*, rue Sainte-Hélène, 23, à Lyon.

Le Propriétaire-Gérant : A. Bonnetty.

Versailles. — Imprimerie de Beau jeune, rue de l'Orangerie, 36

TABLE GÉNÉRALE

ALPHABÉTIQUE

Des Matières, des Auteurs et des Ouvrages

CONTENUS

DANS LES 20 VOLUMES DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,

Depuis janvier 1860 jusqu'à décembre 1869.

Formant la cinquième Série de ce recueil.

Nous devons prévenir nos abonnés qu'ils trouveront dans cette Table, outre les matières générales renfermées dans ce recueil :

1° Le nom de tous les *auteurs mis à l'index* depuis 1860 jusqu'à 1869;

2° Le nom de tous les auteurs renfermés dans la *Patrologie des Pères grecs*, de M. Migne, depuis le tome XLIV jusqu'au tome CLXIII, fin de la publication, ainsi que celui de tous les commentateurs qui les accompagnent.

A

B

C

D



I

J.

K

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Versailles. — Imp. BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.





